

434799

Philippe Marchesin

Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie



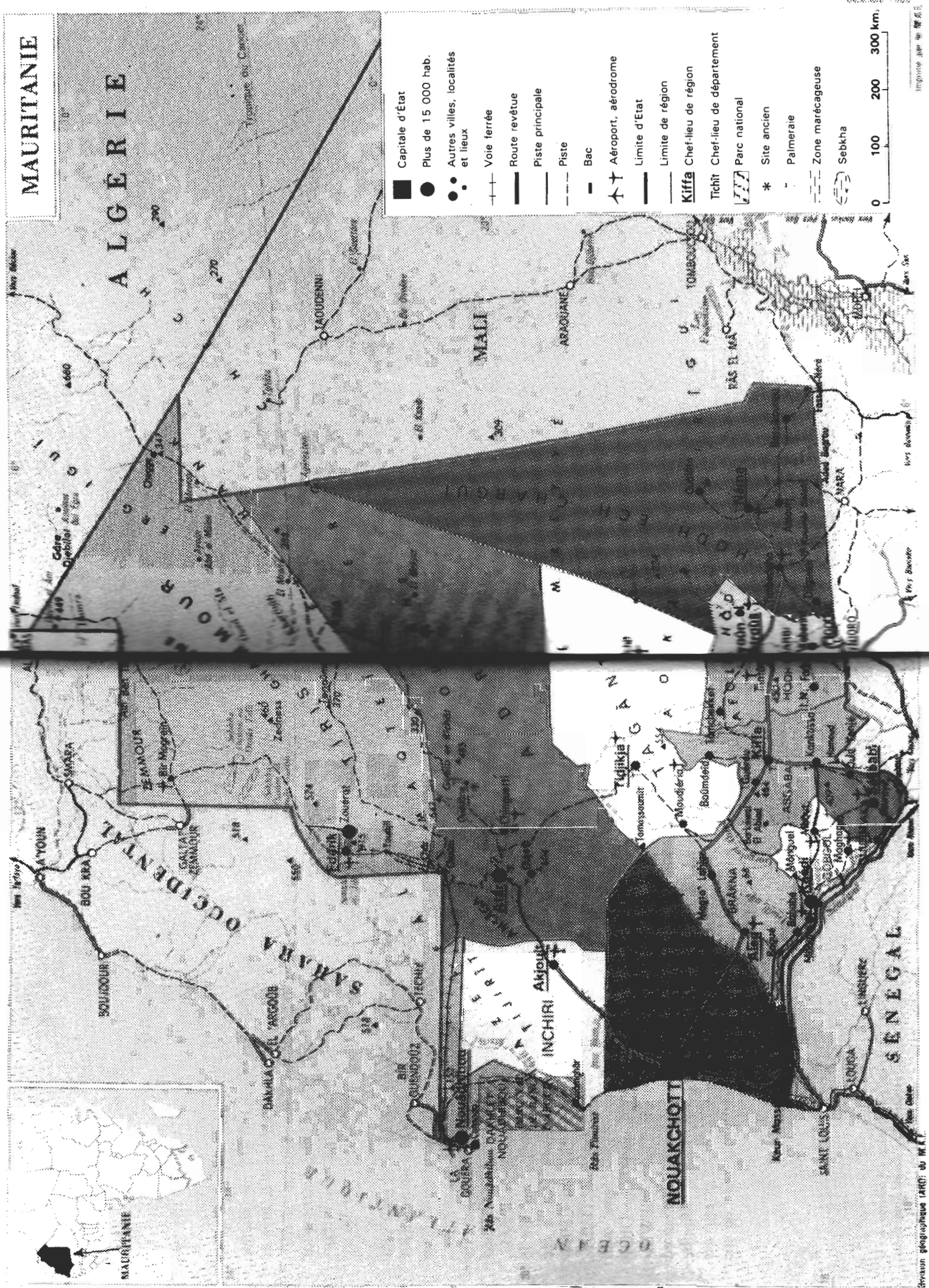
REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat d'État de science politique soutenue en janvier 1990 à l'université de Paris I (État et société en Mauritanie 1946-1986. De l'historicité du politique en Afrique). L'ensemble a été quelque peu remanié, allégé (notamment pour ce qui est des notes de bas de page et de l'enquête sur les catégories dirigeantes) et actualisé. Précisons que l'actualisation s'arrête au 1^{er} janvier 1991*.

Je tiens à remercier les professeurs, collègues, parents et amis sans qui ce travail n'aurait pu voir le jour. Tout d'abord, les membres du jury de soutenance : Messieurs Gérard CONAC, directeur de recherche, Bertrand BADIE et Jean-François BAYART, rapporteurs, Maurice ROBIN ainsi que Madame Christine DESOUCHES, dont les critiques ont permis d'améliorer le texte final ; Messieurs Ahmed Salem ould BOUBOUTT, BA Samba Yatera, Rémy LEVEAU, Madame Claudette SAVONNET-GUYOT qui ont bien voulu lire le manuscrit ; enfin tous ceux dont le concours, à titre divers, a été déterminant dans la conduite de cette recherche : Bidaoui CHINGUETTI, Malick ould LIMAME, Moulaye MEHDI, Malick BATHILY, LO Gourmo, BA Haimout, Mohamed ould SIDIA, Abdel Nasser ould ITHMANE ould YESSA, Brahim ould ABDEL KADER, DIOP Mamoudou, BA Mohamed, BA Yacouba Aboubacry, Didier NIEWIA DOWSKI, Raymond GUILLANEUF, Madame PAUCHET, Mohamed Bachir MASMOUDI, Mohamed NOKKARI, Ali YARA, Mireille LAPOND, Claudine DEMEURE, Alfred GLOWCZEWSKI et tous les inconnus avec qui je me suis entretenu dans les taxis-brousse ou sur les bancs publics de Nouakchott.



* Concernant la récente ouverture démocratique, cf. notre contribution à l'ouvrage sur la transition démocratique en Afrique, dirigé par G. Conac (à paraître aux éditions L'Harmattan).



Introduction

La République islamique de Mauritanie s'étend, en Afrique occidentale, sur une superficie de 1 030 700 km². Largement ouverte à l'ouest sur l'océan Atlantique, elle est limitée au nord par le Sahara occidental et l'Algérie, à l'est par le Mali et au sud par le Mali et le Sénégal. Sa situation géographique en fait un trait d'union entre l'Afrique noire et le Maghreb. Le relief se compose d'un vaste ensemble désertique au climat saharien et de la zone inondable de la vallée du fleuve Sénégal au climat tropical. La désertification semble irréversible, de longues périodes de sécheresse s'étant succédées ces vingt dernières années (à Nouakchott, durant la dernière grande sécheresse, il n'a plu que trois jours en trois ans).

Deux secteurs dominent l'économie du pays. Le secteur traditionnel, essentiellement rural, occupait, encore en 1982, 60 à 70 % de la population. Il comprend l'agriculture, surtout pratiquée dans les zones irriguées au sud et accessoirement, plus au nord, dans les oasis ; l'élevage, de type nomade, longtemps activité dominante mais qui traverse actuellement une crise profonde du fait des sécheresses à répétition et de la pénétration du mode de vie urbain ; la pêche artisanale, fluviale ou maritime, qui reste marginale. Le secteur moderne est, quant à lui, tourné vers l'extérieur. Il emploie une faible partie de la population mais est le principal pourvoyeur de devises. Longtemps dominé par l'extraction du minerai de fer dans le nord du pays, le secteur moderne est maintenant principalement orienté vers la pêche industrielle, les côtes mauritaniennes étant parmi les plus poissonneuses du monde. L'activité industrielle nationale est quasiment inexistante.

La population de la Mauritanie s'élevait en 1987 à environ 1,9 million d'habitants. Deux grandes souches de peuplement peuvent être distinguées : une souche d'origine berbère et arabe dont les membres sont couramment appelés Maures et une souche négro-africaine

composée de plusieurs ethnies qui sont par ordre d'importance, les Halpulaaren (regroupant les Toucouleur et les Peuls), les Soninké, les Wolof et les Bambara, ces derniers constituant une infime minorité, le plus souvent assimilée. Il faut enfin signaler le groupe des Haratine, ancienne (?) clientèle servile des Beydan (Maures blancs) (1). Les Haratine sont d'origine noire mais culturellement arabisés. Ils sont à ce titre généralement rattachés à la communauté maure. Les chiffres les plus variés circulent à propos du poids démographique de chaque composante. Le pouvoir (à dominante maure) a toujours estimé le nombre des Négro-africains à environ 20 %. Ces derniers affirment représenter un bon tiers voire plus de la population. Ces chiffres, à forte connotation politique, la distribution du pouvoir étant régulièrement justifiée en fonction de la représentation démographique, seront discutés lorsque nous traiterons de l'épineuse question nationale (2).

Au-delà de ces quelques données de base, la Mauritanie apparaît comme un pays dont la complexité ne semble avoir d'égale que la fragilité. Pays complexe si l'on prend en compte, au-delà du discours officiel intégrateur, la mosaïque des clivages qui le caractérise. C'est là que se rencontrent Sahara et Sahel, nomades arabo-berbères et sédentaires négro-africains ayant été brusquement réunis par la colonisation dans un cadre territorial pour le moins artificiel (3). Les relations des diverses communautés se définissent à travers l'histoire par une dialectique de la complémentarité et de l'affrontement. Les tensions ne s'expriment pas seulement entre groupes ethniques. Au sein de chacun d'eux, les rivalités tribales et familiales séculaires sont toujours d'actualité. Elles se doublent de conflits d'ordres et de castes qui surgissent régulièrement de ces formations socio-historiques caractérisées par une stratification sociale des plus strictes. Enfin, signe des temps, les tensions sociales causées par l'enrichissement de quelques-uns face au dénuement du plus grand nombre se dessinent chaque jour avec davantage de précision. Le seul dénominateur commun de cet ensemble composite est l'attachement profond et déclaré (mais plus ou moins suivi d'effet) de tout Mauritanien à la religion du Prophète.

Entité complexe, la République islamique de Mauritanie est éga-
lement fragile. Les bases mêmes de cette portion du Dar el Islam

(1) Si, chez les Maures, la blancheur de la peau rime généralement avec catégorie sociale dominante, il y a quelques exceptions, certains Noirs arabisés étant considérés comme Beydan.
(2) Cf. 3^e partie, chapitre 10.
(3) On retrouve des Halpulaaren et des Wolof au Sénégal, des Soninké au Mali et des Maures au Sahara occidental, au Maroc, en Algérie et au Mali.

longtemps qualifiée d'« ensemble mauritanien » (4) non seulement portent la marque de la création coloniale mais apparaissent comme le fruit d'un équilibre interne toujours instable, à tel point qu'après plusieurs années d'indépendance, un observateur avisé a pu écrire que la Mauritanie n'existait pas (5). Si l'affirmation semble quelque peu excessive, force est de constater que la Mauritanie, jusqu'aux nationalisations des années soixante-dix tout au moins, faisait en grande partie figure d'« État-paravent », cachant la puissance effective des grandes compagnies étrangères exploitant le fer et le cuivre ; en outre, les structures étatiques d'origine bureaucratique y sont faibles, la prégnance des solidarités ethniques et tribales étant évidente. L'équation mauritanienne, en somme, met en présence les institutions particulièrement neuves de l'héritage colonial et une société dont « les structures sont toujours pour l'essentiel ce qu'elles étaient il y a des siècles » (6).

*

* *

Faire œuvre de politiste sur un sujet tel que la Mauritanie contemporaine suppose de se situer par rapport aux travaux antérieurs de même nature, en soulignant tout d'abord leur faible nombre. La Mauritanie est un pays « sous-analysé » (J. Berque).

Le peu d'ouvrages répertoriés dans les fichiers des bibliothèques spécialisées, de même que les rares références fournies par le dépouillement des principales revues traitant de l'Afrique sont éloquents.

Un état bibliographique sur le sol mauritanien n'est guère plus encourageant. L'accès aux archives nationales n'est pas des plus aisés. Une fois passé le contrôle taillon des militaires chargés de la surveillance des bureaux de la Présidence où sont entassés les dossiers empoussiérés par les vents de sable et visités par les rongeurs, encore faut-il avoir la chance de trouver les documents que l'on cherche ! Les travaux réalisés dans les établissements d'enseignement supérieur — essentiellement les mémoires de fin d'études — laissent en général le lecteur sur sa faim. A part quelques rares exceptions, on fait silence sur tout ce qui touche à la réalité de la vie sociale, l'impasse

(4) M. FLORY, « L'ensemble mauritanien en tant que notion juridique », in CRESM, CEAN, *Introduction à la Mauritanie*, Ed. du CNRS, 1979, p. 403.

(5) B. ÉTIENNE, « L'État, le savant et le politique », in CRESM, *Enjeux sahariens*, Ed. du CNRS, 1984, p. 36.

(6) A. BABA MISKE, « La lutte des classes en Mauritanie », in A. ABDEL-MALEK (dir), *Rennaissance du monde arabe*, Colloque interarabe de Louvain, Duculot, Alger, 1972, p. 436.

étant quasi générale sur les questions politiques. Les chercheurs mauritaniens enfin, si l'on excepte quelques cas isolés et d'autant plus remarquables, brillent par l'absence de production. Outre le fait que la profession de chercheur ne soit ni valorisante ni valorisée, le souci de poursuivre une carrière personnelle intéressante oblige à une neutralité bienveillante non seulement vis-à-vis des autorités mais de toute personne quelque peu puissante qui pourrait être soumise aux feux de la critique. Dans cette société où tout le monde se connaît, la réputation est une valeur cardinale. Écrire en impliquant autrui n'est pas chose facile, ... d'autant plus qu'on ne ressent pas vraiment le besoin d'écrire, les discussions de salon et radio-trottoir y suppléant amplement.

Un rapide survol bibliographique révèle la carence d'approches synthétiques sur les phénomènes du pouvoir en Mauritanie jusqu'au début des années soixante-dix. Le célèbre ouvrage sur le pays des Maures, *Al Wâsir*, écrit par Ahmed Lemine Ech Chinguetti en 1911 (7), est essentiellement historico-culturel. « L'actualisation » qu'en fait Ahmed Baba Miske en 1967 (8) ne nous en apprend guère plus sur les questions proprement politiques. La somme de P. Marty (9) a un caractère avant tout ethnologique ; quant aux mémoires des autres administrateurs coloniaux, s'ils font référence à l'occasion aux problèmes politiques, ils échouent à les restituer dans le cadre de la globalité mauritanienne (10). Enfin, pour ce qui concerne la période coloniale, l'ouvrage historique de G. Désire-Vuillemin (11) privilégie les questions militaires au détriment des problèmes économiques, sociaux ou politiques. Le milieu des années soixante voit la publication du premier ouvrage en langue anglaise sur la Mauritanie. L'auteur, A.G. Gerteiny, propose un vaste panorama à catastrophe principalement historique (12). Deux autres études, abordant cette fois de front les phénomènes politiques mauritaniens paraissent quelques années plus tard mais sans parvenir à constituer

(7) IFAN, Saint-Louis, 1953.

(8) *Al Wâsir, Présentation et commentaire*, Klincksieck, Paris, 1970.

(9) *Les tribus de la Haute Mauritanie*, Leroux, 1915 ; *L'Islam et les tribus maures : les Brakna*, Leroux, 1921 ; *L'émirat de Trarza*, Leroux, 1919.

(10) Ces mémoires sont disponibles au CHEAM (Paris). A signaler deux ouvrages publiés récemment par un ancien administrateur et un ancien militaire : G. FÉRAL, *Le tambour des sables*, Ed. France-Empire, 1984 et F. BESLAY, *Les Réguibas. De la paix française au Front Polisario*, L'Harmattan, 1984. Quantité d'informations intéressantes, spécifiques à la période abordée (le plus souvent antérieure à l'indépendance) sont fournies par ces deux publications.

(11) *Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934*, Clairafrique, Dakar, 1962.

(12) *Mauritania*, Praeger, New York, 1967. A signaler qu'A.G. GERTÉINY publiera en 1981 un *dictionnaire historique sur la Mauritanie* (Historical Dictionary of Mauritania, The Scarecrow Press, Metuchen, London).

un apport original en la matière. L'ouvrage de M. Piquemal-Pastre (13), bien que publié dans le cadre de « l'encyclopédie politique et constitutionnelle », reste superficiel ; la thèse de B. Fessard de Foucauld (14), qui retrace de façon événementielle l'épisode de la décolonisation et des débuts de l'indépendance, tend quant à elle à surestimer le rôle joué par Moktar ould Daddah dans la création de l'État mauritanien. Il faut attendre 1972 et la thèse de F. de Chassey (15) pour voir apparaître une première synthèse historique et sociologique, d'inspiration néo-marxiste, couvrant l'évolution du pays de l'époque pré-coloniale à la période contemporaine. Tout en reconnaissant l'importance de cet apport, nous estimons quelque peu excessive l'affirmation de J.-L. Balans pour qui « ces travaux constituent à l'heure actuelle la référence indiscutable de toute approche de la Mauritanie » (16). Il suffit d'interroger les Mauritaniens pour s'en convaincre. L'œuvre de F. de Chassey, pour aussi précieuse qu'elle soit — et nous lui sommes en grande partie redevable — reste celle d'un observateur occidental, en l'occurrence adepte du matérialisme historique. Si l'étude de la société traditionnelle est peu discutée (quoique les travaux de P. Bonte (17) et d'A.W. ould Cheikh (18) fassent aujourd'hui autorité), l'analyse de la société contemporaine tend à s'écarter d'une réalité qui doit encore beaucoup à l'histoire. Tout en rendant hommage à cette première synthèse de la société mauritanienne, nous ne pouvons qu'appeler à sa critique et à son dépassement — ce qui sera d'ailleurs un des objets principaux de notre ouvrage.

Trois autres thèses, en raison de nombreux points communs avec notre sujet, doivent être signalées (19). Celle de J.-L. Balans (20), bien

(13) *La Mauritanie*, Berger-Levrault, 1969.

(14) Premiers jalons pour l'étude d'une nation nouvelle : la Mauritanie, Université de Paris, II, 1972.

(15) Contribution à une sociologie du sous-développement, l'exemple de la RIM, Université de Paris V, 1972. Cette thèse a été publiée en deux volumes : *L'étrier, la houe et le Livre et Mauritanie 1900-1975*, Anthropos, 1978 et 1979.

(16) J.-L. BALANS, *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, Doctorat d'État en sciences politiques, Bordeaux I, 1980, p. 8.

(17) Cf. Bibliographie.

(18) A.W. ould CHEIKH, *Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XII-XIX)*, Essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse de sociologie, Paris V, 1985.

(19) Nous ne pouvons évoquer toutes les thèses soutenues sur la Mauritanie. Nous ne retenons que les travaux de même nature et de même ambition synthétique que le nôtre. Il est bon cependant de citer ici trois thèses de troisième cycle faisant référence à certains points précis que nous aurons à aborder : BA MOUSSA BACHILY, *Le Parti du peuple mauritanien*, Paris VII, 1983 ; CHEIKH M'BACKE FALL, *La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géo-politique de l'Afrique du nord-ouest*, Université de Reims, 1983 ; KANE HAMDOUN Baba, *Médias et pouvoirs dans un PVD (le cas de la Mauritanie)*, Paris II, 1983.

(20) *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, op. cit.

que reprenant en grande partie les travaux de F. de Chassey, insiste davantage que ce dernier sur les problèmes spécifiquement politiques. L'apport de F. de Chassey n'est cependant pas (ou fort peu) discuté. Bref, rien ou presque, par exemple, sur le fait tribal dans un pays où l'on raisonne souvent en termes de tribus. La thèse de J.-C. Arnaud (21) révèle les limites d'une approche trop institutionnelle du système politique mauritanien. Le commentaire de la Constitution de 1961 — si fin soit-il — ne nous apprend pas grand-chose sur le soubassement des comportements politiques. Constatant qu'une institution ne fonctionne pas ou fonctionne mal ne répond pas aux questions essentielles du comment et du pourquoi ça fonctionne. Seule l'étude de Mohamed Ould Sidia (22), qui met en avant le rôle contemporain de la tribu ainsi que la place de choix occupée par les marabouts au sein de l'État post-colonial, donne un éclairage nouveau et, nous semble-t-il, proche de la réalité (23).

Nous retrouvons dans la plupart des travaux mentionnés ci-dessus les limites inhérentes aux deux approches qui ont dominé les recherches en sciences sociales sur les « pays en développement » : la théorie de la modernisation et celle de la dépendance (24). Or la critique de l'idée d'un modèle uniforme de transformation des sociétés s'est considérablement amplifiée depuis au moins une décennie, renvoyant dos à dos les analyses de la sociologie fonctionnaliste et celles de la sociologie marxiste. « Ici et là, les systèmes politiques africains sont placés moins dans la perspective de leur propre historicité que dans celle de l'historicité du monde occidental » (25). Il s'agit donc, sans pour autant sous-estimer les effets des dominations externes, de prendre en considération la spécificité de chaque système social. « Cette réaction part de l'idée que l'Afrique et les Africains ont une histoire. C'est cette histoire qu'il convient de retrouver » (26). Nous sous-

(21) J.-C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980*, Thèse d'État en droit public, Paris I, 1981.

(22) Mohamed Ould SIDIA, *De la tribu à l'État en Mauritanie, 1940-1978*, Thèse, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Tunis, 1987.

(23) Même si ce travail comporte certaines limites : il est surtout consacré à l'époque coloniale, s'arrête en 1978 et ne concerne que l'ensemble maure.

Cette rapide revue bibliographique serait incomplète si nous ne mentionnions pas l'ouvrage d'approche marxiste par endroits intéressants mais souvent confus d'Hamid EL MAURITANYI (*L'indépendance néo-coloniale*, Ed. des Six Continents, 1974) ainsi que les travaux de Moktar Ould HAMIDOUN, malheureusement non disponibles en français.

(24) Nous épargnerons au lecteur l'exposé de ces deux théories qui ont fait l'objet de maints ouvrages et articles. Voir à ce sujet B. BADI, *Le développement politique*, Economica, 1984 ; J.-F. BAYART, « Autour de la notion de dépendance », *Revue française de science politique*, 1977 ; G. CONAC, « L'Afrique et la science politique », *Mondes et cultures*, novembre 1981 et les références auxquelles renvoient ces auteurs.

(25) J.-F. BAYART, *L'État au Maroc*, Presses de la Sorbonne, 1984, p. 14.

(26) G. CONAC, « L'Afrique et la science politique », *op. cit.*, p. 729.

civons pleinement à ces remarques, convaincu de la nécessité de reconstituer la continuité historique d'une société pour en faire l'analyse politique.

L'axe problématique de cette recherche précisé, présentons quelques remarques d'ordre méthodologique. Il est d'usage de ramener la manière d'étudier les pays du Sud à trois paradigmes : le paradigme segmentaire ou factionnel, le paradigme du mode de production (ou de l'analyse de classe), le paradigme « centre-périphérie » (27). Nous avons constaté, dans la rapide revue bibliographique ci-dessus, que les travaux les plus marquants sur la Mauritanie ont été effectués principalement à l'aide des deux derniers paradigmes. Le danger de ne s'appuyer que sur un seul de ces cadres de référence a été relevé. Il peut sembler bon de revenir de manière plus précise sur cette façon de procéder qui, quel que soit le paradigme privilégié, pêche par univocité. Les deux derniers paradigmes ayant été illustrés plus haut, intéressons-nous au premier qui, en fonction de notre démarche critique par rapport aux travaux antérieurs trop éloignés à notre avis de la Mauritanie réelle, présente un certain nombre de risques. L'observation de la réalité des comportements politiques à laquelle nous avons pu nous livrer dès notre arrivée en Mauritanie nous a conduit presque immédiatement à mesurer la prégnance des valeurs et attitudes traditionnelles liées au type de solidarité tribofamiliale. En d'autres termes, il était tentant de plaquer sur cette réalité le modèle segmentaire. J. Waterbury ne l'avait-il pas fait pour un pays voisin, le Maroc, à bien des égards plus « moderne » ? (28) Mais l'analyse de J. Waterbury, fort intéressante au demeurant, n'est pas exempte de critiques.

Selon l'auteur du *Commandeur des croyants*, un certain nombre de traits relatifs à l'organisation segmentaire permettent d'interpréter la vie politique du Maroc contemporain. Présentons-les brièvement (29). L'antagonisme entre segments opposés assure au système un équilibre interne... qui en fait n'est que rarement atteint ou jamais conservé longtemps. Dès qu'une modification d'équilibre intervient en faveur de certaines unités, les autres se regroupent pour remettre en cause le pouvoir accumulé par les premières. La primauté des tactiques défensives (« les Marocains ne considèrent pas le pouvoir comme un moyen d'action positif destiné à créer, détruire, ouvrir de nou-

(27) J. LECA, « Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens », *Revue française de science politique*, 1977, p. 572.

(28) Le *Commandeur des croyants*, *La monarchie marocaine et son élite*, PUF, 1975.

(29) On trouvera dans la première partie des développements plus conséquents sur le modèle segmentaire.

velles voies ; le pouvoir sert à protéger, à maintenir, à conserver » (30)) implique l'extrême souplesse des alliances. Dans la mesure où il est impossible de préjuger des alliés et des ennemis de demain, il faut, pour ne pas risquer d'être isolé, être prêt à entrer dans les alliances les moins prévisibles. « Chaque groupe se tient prêt à se coaliser avec des groupes traditionnellement antagonistes pour éliminer une fraction cherchant à devenir une force dominante » (31). Nous aurons l'occasion d'apprécier la pertinence de ces remarques dans l'étude du cas mauritanien.

Nous ne saurions cependant reprendre telle quelle l'hypothèse formulée par J. Waterbury. Selon ce dernier, les représentants de l'élite adopteraient « naturellement et spontanément les modes de réaction — que ceux-ci conviennent ou non aux tâches de l'heure — d'une société et d'une époque auxquels ils sont encore reliés » (32). Avec M. Camau, nous pensons que l'analyse est excessive dans la mesure où elle suppose que l'élite est privée de choix face à des structures sociales en voie de transformation, se trouvant déterminée par une tradition pérenne. « A supposer que "l'attachement à certaines valeurs puisse survivre à leur raison d'être fonctionnelle", les valeurs en cause ne recouvrent pas un contenu immuable. Elles trouvent une nouvelle "raison d'être fonctionnelle" dans un contexte caractérisé par l'impact de la colonisation et du capitalisme européen sur la structure de la société marocaine. C'est dire que le comportement de l'élite peut s'apparenter aux principes de l'ancienne organisation segmentaire tribale, mais qu'il ne peut être expliqué à partir d'un modèle théorique élaboré en fonction de structures qui sont précisément en voie de transformation » (33). Bref, si la segmentarité peut aider à la compréhension de la société, elle n'explique pas tout.

D'autres logiques sont parfois à l'œuvre, comme le révèle l'existence de plusieurs paradigmes. La conscience de classe, par exemple, bien que considérablement freinée par les solidarités verticales, se manifeste à l'occasion. De même, de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements liés à la mise en place de l'État moderne font leur apparition. Faut-il rappeler que nous sommes en présence d'un type de société caractérisé par une extrême hétérogénéité, une société qui « connaît encore le nomadisme, le quasi-servage, des rapports de

(30) J. WATERBURY, *Le Commandeur des croyants*, op. cit., p. 98.

(31) M. CAMAU, *Pouvoir et institutions au Maghreb*, Ceres productions, Tunis, 1978, p. 183, commentant l'ouvrage de J. WATERBURY.

(32) *Ibid.*, pp. 181-182.

(33) *Ibid.*, p. 182.

production féodaux, mais aussi l'entreprise moderne, la société prospective, l'aire et le computer » (34) ?

Face à une réalité qui met aux prises une pluralité de cadres sociaux de référence, il importe de saisir chaque événement en fonction de sa logique propre. C'est pourquoi, conscient de la nécessité de rester vigilant face à toute tentation d'explication univoque, nous adoptons une démarche multidimensionnelle, seule capable de rendre compte de comportements de nature diverse. Qui plus est, dans cette réalité polysémique, les acteurs changent fréquemment de registre, au gré des événements, en fonction des opportunités et des intérêts. L'accent devra donc être mis sur l'articulation des diverses logiques pour interpréter des rapports sociaux qui se singularisent par leur fluctuance.

Il n'en reste pas moins que la consolidation des structures bureaucratiques tout comme l'apparition de solidarités horizontales restent balbutiantes. Le politique, en Mauritanie, est encore très largement une affaire de tribu, de famille et d'ethnie (35). Ce recentrage de l'approche du politique en Mauritanie nous guidera tout au long de cet ouvrage.

*
* *

Les développements qui suivent s'appuient sur une définition du politique qui s'efforce de prendre en compte plusieurs axes. Selon cette définition, proposée par J.-F. Bayart, le politique se définit par rapport à une certaine conception de la personne ou de l'individu, d'une part, de la communauté, de l'autre ; par rapport à la représentation de la stratification et du pouvoir qui prévaut dans une société donnée ; par rapport à la conception de la richesse et par la relation qu'elle est censée entretenir avec le pouvoir ; enfin par rapport à l'ensemble des représentations culturelles (36). C'est en fonction de ces divers terrains d'investigation que nous étudierons successivement

(34) N. BOUDERBALA et P. PASCON, « Le droit et le fait dans la société composite, Essai d'introduction au système juridique marocain », *Bulletin économique et social du Maroc*, XXXII (117), avril-juin 1970, p. 17. Cette citation fait référence à la société marocaine. Elle est évidemment transposable à la société mauritanienne.

(35) Étant entendu que, contrairement à ce qui est supposé ou affirmé dans de nombreux écrits sur l'Afrique noire, tribu et ethnie renvoient ici à des réalités bien distinctes. La tribu, en Mauritanie, fait référence au concept de segmentarité, tel que développé notamment par E.E. EVANS-PRITCHARD à propos des Nuer (cf. infra).

(36) J.-F. BAYART, « L'énonciation du politique », in *Revue française de science politique*, juin 1985, pp. 364 à 366.

les sociétés traditionnelles maure et négro-africaines (première partie), la genèse de l'État (deuxième partie) et les positions de pouvoir et luttes sociales (troisième partie).

La première partie sera indispensable pour préciser les contours des sociétés traditionnelles, leur connaissance étant nécessaire pour la compréhension des événements de la période contemporaine. La deuxième partie permettra d'étudier d'un point de vue diachronique l'évolution de l'État mauritanien de 1946 à 1990 sous l'angle conceptuel de l'État à polarisation variable (G. Nicolas) (37). Après avoir présenté les multiples champs socio-politiques qui ont concouru à la formation de l'État mauritanien à travers les diverses phases de son histoire contemporaine, nous tenterons de mesurer l'intensité des différents pôles, ce qui permettra de préciser la nature de l'État mauritanien. La troisième partie, plus synchronique, conduira à s'interroger sur les stratégies des acteurs face à la mise en place de l'État. Nous porterons en premier lieu notre attention sur la classe dominante en construction. Comment s'opère la nouvelle recherche hégémonique concomitante à la création de l'État post-colonial ? Les lignes traditionnelles d'inégalité et de domination se confirment-elles dans la période contemporaine ou assiste-t-on à un glissement d'hégémonie ? Nous tenterons alors de montrer que l'État a été principalement pris en main par l'élément « aristocratie moyenne » de l'ordre maraboutique maure. Dans un second temps, puisque la dynamique d'une société s'inscrit dans la dialectique de l'ordre et de la négation de l'ordre, nous aborderons les multiples tensions qui mettent aux prises les divers acteurs à travers une pluralité de sites d'observation. La construction de la troisième partie risque de prêter à confusion. Le souci de clarté voulu par esprit didactique ne doit pas conduire à supposer que la séparation opérée met en scène deux classes bien distinctes, une classe dominante et une classe dominée, avec les présupposés subséquents (domination *versus* contestation). La réalité,

(37) « Peut-être existe-t-il, à la place d'un État, d'une « société civile », d'une nation du type proposé par les modèles importés, un autre type de formation nationale de fait, de structure pluri-dimensionnelle, dont la dynamique spécifique expliquerait, non seulement l'échec du transfert de modèle, mais encore la nature de l'État réel qui s'y substitue ». Cette structure pluri-dimensionnelle ou « nation à polarisation variable » s'appuie sur le fait que chaque individu appartient à plusieurs champs socio-politiques à la fois. Si le pôle « modèle occidental » est bien une composante de l'État, il côtoie d'autres sous-systèmes tels que l'appartenance ethnique, religieuse, régionale... La polarité oscillant d'une identité à l'autre et selon un degré d'engagement plus ou moins fort, « c'est cette réalité changeante, dynamique, qui situe le lieu de l'État réel, axe central nécessaire mais différent par ses fonctions de celui du modèle importé » (G. NICOLAS, « Les nations à polarisation variable et leur État : le cas nigérien », in E. TERRAY (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, 1987, p. 138). Nous reviendrons, dans la deuxième partie, sur la notion d'État à polarisation variable.

caractérisée par la polysémie des conduites des acteurs, est bien plus nuancée. Nous ne ferons en l'occurrence que suivre le choix déclaré d'une analyse multidimensionnelle et dynamique, à l'opposé de toute approche binaire et réductionniste.

Trois dernières remarques relatives à certaines limites concernant notre ouvrage doivent être faites avant de clore cette introduction. Tout d'abord, nous sommes conscient d'avoir privilégié les problèmes internes par rapport aux questions internationales. Celles-ci, bien qu'évoquées, sont rarement approfondies. Loin de nous l'idée qu'il faille minimiser l'imbrication des données internes et externes de même que la dépendance de la Mauritanie à l'égard de certains États ou institutions internationales, mais le développement des données internationales aurait quasiment exigé une autre étude. En second lieu, nous reconnaissons avoir pris davantage en considération la communauté maure que les groupes négro-africains, bien qu'ayant essayé autant que possible de corriger cette tendance commune à presque tous les travaux sur la Mauritanie. Il faut dire que ce sont les Maures qui, depuis l'indépendance, détiennent l'essentiel du pouvoir. C'est le lieu de souligner la difficulté pour le chercheur d'aborder une région marquée à la fois par le Maghreb et l'Afrique noire. On est rarement spécialiste des deux mondes, arabe et négro-africain. A la suite d'autres auteurs ayant travaillé sur la région, nous appelons à cette occasion à une plus grande reconnaissance de la spécificité de la bande sahélienne quant à la production scientifique sur l'Afrique. Enfin, nous voudrions souligner les conditions d'ensemble qui ont marqué la réalisation de ce travail. Au peu d'études, comparativement à d'autres pays africains, concernant la Mauritanie et à la difficulté d'obtenir certains documents (notamment sur les partis clandestins) s'est ajouté le fait que nous n'étions pas mauritanien. Ces handicaps ont toutefois été en partie comblés par une présence de quatre ans « sur le terrain »... au risque alors de donner la priorité aux éléments empiriques sur des instruments plus théoriques. En fait, notre souci constant a été, certes en s'appuyant sur les enseignements livresques, de rendre compte le plus fidèlement possible de la réalité mauritanienne.

Il nous reste maintenant quelques centaines de pages pour convaincre le lecteur de l'historicité du politique en Mauritanie. Plus qu'ailleurs peut-être, l'histoire locale n'y a pas la mémoire courte.

PREMIÈRE PARTIE

SOCIÉTÉS ET POUVOIRS TRADITIONNELS

L'histoire de la Mauritanie est celle de sociétés dont l'identité s'est forgée au fil des siècles et que la colonisation réunit. L'instauration d'un pouvoir politique centralisé (dont nous découvrirons les antécédents pré-coloniaux) à travers la création de l'État contemporain ne peut dès lors être valablement appréciée qu'à la lumière des continuités historiques qui en tissent la toile de fond. Cette affirmation prend d'autant plus de sens si l'on considère que la transition vers l'indépendance s'est faite « en douceur », sans révolution nationale ni lutte de libération, ce qui n'exclut pas diverses formes de résistance au colonisateur, particulièrement jusqu'en 1934.

La présentation des sociétés traditionnelles maure et négro-africaines va permettre de constater que leur spécificité n'a d'égale que les nombreux traits communs qui les caractérisent — et en premier lieu une adhésion profonde à l'islam. Le tableau que nous allons brosser de ces sociétés est volontairement sommaire. Il nous a paru inutile de développer certains points largement traités dans des études similaires auxquelles nous ferons référence. Le lecteur désireux d'en savoir plus pourra s'y reporter. Nous avons cependant tenté de « ramasser » en quelques pages les éléments qui nous semblaient indispensables à la compréhension de la suite du texte. En d'autres termes, quelles sont les racines de la société et de l'État mauritaniens contemporains ?

CHAPITRE I

L'ENSEMBLE MAURE

La société maure s'inscrit dans un cadre géographique précis, l'ouest saharien. Cette région est marquée par le carcan de la nature qui impose le rythme de la vie du désert.

L'histoire du peuplement de cette zone commence avec la présence d'agriculteurs noirs, les Bafour, installés dans les oasis et progressivement chassés vers le sud par le dessèchement du Sahara et la pénétration de Berbères sanhadja, nomades chameliers, vers les II^e et III^e siècles. Ceux qui restent sont assujettis par les nomades. A partir du VII^e siècle, le phénomène arabo-islamique provoque une onde de choc qui va profondément marquer la région. Son expansion s'appuie sur le commerce transsaharien et l'islamisation. « La foi dynami- mise, légitime et cimenter la conquête qui est aussi une opération commerciale... ; le commerce, y compris le plus pacifique, charrie la foi » (1). Les émirs du Maghreb et d'Espagne partent à la recherche des richesses soudanaises : or, esclaves, épices, ivoire... L'Afrique noire reçoit en échange sel, cuivre, bijoux et produits artisanaux. Les Sanhadja, qui contrôlent les régions traversées, tirent un certain profit des échanges commerciaux (de l'équipement des caravanes à la razzia pure et simple des convois). Ils ne forment qu'un ensemble de fractions divisées et superficiellement islamisées à la veille de l'éclosion du mouvement almoravide dont ils seront les principaux acteurs. On connaît l'épopée almoravide (XI^e siècle) rapportée dans de nombreux travaux (2). Sous la direction de grands chefs religieux

(1) Francis DE CHASSEY, *L'étrier, la houe et le Livre, Sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental*, Anthropos, 1977, pp. 26-27.

(2) Notamment Francis DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 32 ; Jean-Louis BALANS, *Le développement politique de la Mauritanie*, Thèse d'État en sciences politiques, Bordeaux 1, 1981, p. 42 ; Abdel Wedoud ould CHEIKH, *Normadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XI^e siècle - XIX^e siècle)*, Thèse de sociologie, Paris V, 1985, p. 137.

tels que Abdallah Ibn Yasin, Youssef Ibn Tachfin et Abou Bekr, les Almoravides, ces moines-soldats propagateurs intransigeants d'un islam pur et rigoureux, se rendent maîtres en quelques années d'une véritable empire ibéro-africain. Nous en retiendrons ici comme conséquence essentielle l'islamisation profonde et définitive des communautés berbères qui formeront une des deux souches de la future société maure. La seconde composante résulte de l'arrivée au Sahara occidental, à partir du XIV^e siècle, des tribus arabes bani hassan. Elles s'infiltrèrent progressivement parmi les Sanhadja jusqu'à les submerger en les vassalisant ou en les refoulant vers le sud. L'hégémonie militaire et politique des Bani Hassan dont la langue, le hassanya, s'impose aux berbérphones (3), est effective au XVII^e siècle.

On a coutume d'évoquer l'année 1674, fin de la guerre de Charr Boubba qui mit aux prises dans le sud-ouest du pays une coalition maraboutique dirigée par l'imam Nasir al Din à un rassemblement de groupes guerriers et marquant la victoire définitive des Bani Hassan sur les Berbères pour situer la mise en place de l'organisation sociale de la société maure, dont la fameuse opposition complémentaire guerriers (Arabes)/marabouts (Berbères). Cette explication est en fait par trop simpliste. Les marabouts ont certes été dominés militairement mais ils n'ont pas perdu sur tous les plans ; la classification guerriers (Arabes)/marabouts (Berbères) n'est certainement pas absolue et l'apparition des deux fonctions précède l'arrivée des envahisseurs arabes. Précisons ces deux points. La victoire des Bani Hassan est loin d'être totale. Si l'avantage est certain sur le plan militaire et politique (les premiers émirs, dirigés par des guerriers bani hassan, sont mis en place à la suite de la guerre de Charr Boubba), il reste en face d'eux un pouvoir spirituel et moral invaincu, celui des marabouts, dépositaires des valeurs religieuses ; ceux-ci n'auront d'ailleurs de cesse, jusqu'à la période contemporaine, d'étendre leur puissance temporelle. La mise en perspective du facteur religieux conduit en outre à contester la thèse de l'origine historique de l'opposition guerrier-marabout. Nous nous référons à l'analyse d'Abdel Wedoud ould Cheikh qui s'élève contre une « tradition historique suivant laquelle peu à l'aveuglette les travaux de Marty » (4). Ould Cheikh met l'accent sur le rôle de « matrice de légitimité sociale, de référence majeure en matière de statut, de hiérarchie et de pouvoir » que représente à ses yeux le mouvement almoravide et s'appuie

(3) C'est aujourd'hui la langue la plus parlée en Mauritanie.

(4) *Op. cit.*, p. 97. Sur les ouvrages de P. Marty, cf. introduction.

sur un document du XV^e siècle (5) décrivant la société de l'époque pour étayer sa démonstration : « le mouvement almoravide a non seulement puissamment contribué à asseoir les valeurs religieuses islamiques, définitivement consacrées valeurs dominantes des Sanhadja du Sahara occidental, mais il semble également avoir jeté les bases d'une répartition des fonctions ou plutôt fourni une caution religieuse à une tripartition — guerrier, marabout, tribulaire — de la société sanhadja, dont certains éléments étaient probablement déjà en place » (6).

Cette mise au point d'ordre historique était d'autant plus intéressante que l'opposition *hassan* (guerriers) - *zwaya* (marabouts) est destinée à jouer un rôle central dans la société maure. En outre, elle a permis de préciser le rôle de l'islam en tant que facteur de classement et de distribution des rôles sociaux légitimes que l'on retrouvera tout au long de l'histoire du pays.

1. L'influence de l'environnement et ses conséquences économico-sociales

La société maure ne peut se comprendre que située dans son contexte de pays saharien. Les exigences de l'environnement définissent un horizon du possible où l'activité économique, les liens de parenté et l'organisation sociale trouvent des réponses en fonction des impératifs de survie.

Le nomadisme

Les conditions naturelles marquées par la rareté de l'eau et la dispersion des ressources fourragères ont imposé une société de pasteurs nomades dont l'élevage constitue la principale activité économique. Dans ce milieu, le bétail est à la fois le moyen de production et de reproduction. C'est un capital mais également un instrument d'échange et un produit de consommation. Il permet à chaque campement de pouvoir vivre en autarcie pendant plusieurs mois. Ce qui

(5) Il s'agit d'une lettre d'un habitant des environs de Oualata, Mohammed Ibn Mohammed Ibn Ali AL-LAMTUNI adressée au polygraphe égyptien Jahal Al Din AL-SUYUTI.

(6) *Op. cit.*, pp. 159-160.

Dès sa naissance, la fille est considérée comme la fiancée virtuelle de son cousin paternel (11). Ce mode d'alliance pousse le clan à s'isoler et à se développer sur lui-même, au point de frôler l'inceste (le cas de Ma-el-Aïnin chez les Maures est célèbre). Dans l'environnement hostile du désert, le groupe doit éviter le risque mortel de dispersion des biens et des personnes, ce qui favorise une pratique endogamique. La croissance démographique et l'accumulation matérielle s'inscrivent dans le champ clos de la parenté.

« Il ne s'agit pas d'abord de donner les filles de l'aïal, de la fraction, de la tribu, pour en recevoir d'autres, nouer ainsi des alliances avec des « étrangers » et favoriser la circulation des biens, mais au contraire de garder dans le groupe consanguin les filles du groupe et par là éviter l'évasion des richesses, de multiplier et de souder davantage ces forces productives et identiquement offensives ou défensives que sont les hommes du clan. Le groupe consanguin s'enroule sur lui-même pour ainsi dire et se renforce, tout en limitant le plus possible la tendance à la rivalité et au fractionnement qui caractérise toute structure segmentaire en croissance » (12).

L'alliance apparaît bien, en dernière analyse, comme un choix politique dans la mesure où elle conditionne l'assise économique du groupe, le principe étant d'en maintenir la cohésion tout en en accroissant si possible la richesse. Ainsi, Cheikh Sidia Baba, dont nous aurons à évoquer le rôle lors de la colonisation française, est également connu pour avoir réussi à marier ses 12 filles dans les familles les plus influentes de sa tribu.

Structure fondamentale de l'organisation sociale — on a pu écrire des Maures qu'« ils ont une conception biologique de l'histoire, les liens du sang comptant seuls » (13) —, le groupement consanguin s'inscrit dans le cadre d'une structure verticale de type pyramidal qui va de la tente à la tribu.

(11) La priorité qui est donnée au cousin est telle qu'en Irak, par exemple, le droit coutumier nomade lui reconnaît le droit de tuer sa cousine parallèle si elle cherche à se marier avec un autre. Cf. J. CHELHOLD, « Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe », *L'homme* 3/4, 1965, p. 119. (Voir cet article ainsi que celui, plus récent, de S. CARATINI, « A propos du mariage "arabe" », *L'homme*, 110, avril-juin 1989, pp. 30-49 pour un événement approfondissement de ce paragraphe).

(12) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 78.

(13) P. GUYON, *Présentation de la Mauritanie*, 1964, CHEAM, n° 3896, p. 20.

L'organisation sociale

Les groupements de base qui s'emboîtent les uns dans les autres donnent à la société maure l'image d'une pyramide renversée dont le pivot est la famille.

La famille conjugale est la plus petite mais la première cellule sociale organisée et jouissant d'une relative autonomie. Elle est matérialisée dans le paysage social par la tente (*haïma*) qui est le cadre de la vie quotidienne de tout nomade. La famille conjugale est l'unité élémentaire de production ainsi qu'une unité juridique clairement reconnue. La législation coranique reconnaît la propriété privée et la capacité d'en disposer à son gré. De fait, le bétail est la propriété personnelle divisible et aliénable de chaque adulte. C'est donc à l'échelle de la famille conjugale que se localise l'appropriation et la redistribution du bien fondamental. Mais l'autonomie qui pourrait découler de cette situation est rééquilibrée par les nécessités d'exploitation collective des troupeaux. La famille conjugale ne peut subsister qu'en s'agrégeant à un nouveau groupement. Le nomadisme implique que solidarité et réciprocité en raison des conditions économiques liées à la maîtrise d'un environnement souvent hostile.

Le groupement qui intègre plusieurs *haïma* d'un même lignage a pour nom l'aïal. Les descendants de l'aîné toujours en vie (fils et petits-fils mariés, frères, neveux et petits-neveux) se regroupent autour de l'ancien. Des tentes de tributaires, serviteurs ou disciples viennent souvent s'y ajouter. Le segment de lignage est placé sous la protection du patriarche. C'est au niveau de l'aïal que se fait la gestion en commun des troupeaux (surveillance, abreuvement).

Au-dessus de l'aïal, groupant plusieurs familles, se trouve la fraction (*fahd*) où la notion de consanguinité est toujours présente. La fraction est une unité variable dans la mesure où elle peut englober de dix à cent familles et se ramifier en sous-fractions. C'est avant tout le lieu d'une solidarité interne d'ordre économique. Elle représente l'extension *maxima* du concept de solidarité familiale maintenu sous une forme encore stricte mais sans qu'il s'en dégage pour autant une réelle personnalité politique. Cette forme est réservée à la tribu.

La tribu (*qabila*) constitue le dernier palier dans la hiérarchie des groupements qui ont théoriquement pour lien le sang et où domine une solidarité externe d'ordre politique qui s'exprime notamment en cas de défense contre l'extérieur. Selon J. Chelhold reprenant Ibn Mandur et Al-Nuwayri, la *qabila* « désigne un large groupement agnatique dont les membres se disent issus d'un même ancêtre ; ce mot est pris généralement au sens de la tribu. Il dérive de la racine arabe

QBL dont la forme *qabala* signifie « rencontrer », « être vis-à-vis de ». La définition qu'en donne Al-Nuwayri, la seule, à notre connaissance, qui se réfère à sa morphologie, fait précisément appel à cette étymologie : « la *qabala* fut ainsi nommée parce que ses parties sont placées face à face et en nombre égal ». Sa structure semble, en effet, en rapport avec celle de la calotte crânienne dont les quatre os, désignés ainsi par le vocable *qabala*, sont placés en regard les uns des autres » (14). C'est le Coran, invoqué comme fondement ultime par les défenseurs du tribalisme jusqu'à aujourd'hui, qui a donné ses lettres de noblesse à ce terme. Pourtant il n'est utilisé qu'une seule fois dans le texte sacré : « Hommes ! Nous vous avons créés à partir d'un mâle et d'une femelle et Nous vous avons constitués en peuples et en tribus afin que vous vous connaissiez. Le plus noble d'entre vous, aux yeux d'Allah, est néanmoins le plus pieux. Allah est omniscient et bien informé » (15).

Le premier trait constitutif de la tribu est l'appartenance commune à une même généalogie. Une tribu est avant tout un nom renvoyant à un ancêtre commun. Tout Maure fait partie des *oulad* (fils en hassania) un tel ou des *id* (fils en berbère) un tel. En fait, la filiation réelle avec l'ancêtre commun ne concerne qu'une partie des membres de la tribu. Ainsi, sur les 1 579 tentes - ménages que comptait en 1944 la tribu des Oulad Ebieri, seules 280 familles étaient effectivement considérées comme descendantes de l'ancêtre éponyme (16). On comprend mieux à partir de cet exemple la nécessité de l'illusion de la communauté d'origine généalogique pour fonder l'unité de la tribu.

La seconde particularité de la tribu est qu'elle représente un cadre de vie économique et institutionnel. C'est la tribu qui garantit l'allocation des droits fondamentaux du pastoralisme nomade : terrains de parcours et points d'eau ne peuvent être défendus et rentabilisés qu'à son niveau. Ces moyens de production essentiels à l'élevage nomade sont d'ailleurs propriété collective de chaque tribu. « La collectivisation de ces droits enserré donc la propriété individuelle du bétail et des biens annexes dans un réseau d'interdépendance et un système de décision qui fondent une solidarité que la seule appartenance, réelle

(14) *Encyclopédie de l'islam*, Leiden, E.J. Brill (II), IV, p. 348.

On évoque aussi l'image de l'arbre pour illustrer la structure de la tribu : elle se divise et se subdivise comme les branches d'un arbre, encore qu'il n'y ait pas de tronc central et principal, toutes les branches étant égales.

(15) XLIX, 13.

(16) P. DUBIE, L'organisation du commandement chez les Maures du Trarza, CHEAM, n° 562, 1937, p. 2.

ou mythique, à un groupe parental ne suffirait pas à expliquer » (17). En ce qui concerne les institutions, nous nous contenterons pour le moment de mentionner la chefferie et l'assemblée de tribu, la *jémaa*, qui sont les organes politiques de la tribu.

Les contraintes économiques ont fait apparaître la nécessité de la solidarité tribale. Celle-ci répond également à un impératif d'ordre social. Elle s'exprime alors à travers le devoir collectif de protection à l'égard de chaque ressortissant. Ainsi, la tribu doit se mobiliser pour répondre à toute atteinte portée aux intérêts de l'un de ses membres mais également pour réparer les dommages graves qui auraient été commis à l'extérieur par l'un des siens (en cas de meurtre, l'ensemble des membres de la tribu paie la *diyya*, le « prix du sang »). « La solidarité tribale, entretenue par l'action tonique de conflits incessants (le danger extérieur représente, on le sait, un puissant facteur d'unité...), constituait une véritable assurance sociale multiforme (accident, guerre, maladie, vieillesse) » (18).

Les attitudes de solidarité ne doivent cependant pas occulter la fragilité de la tribu. Elle est « intérieurement divisée par les intérêts particuliers et l'esprit d'anarchie » (19). Quand la sensibilité communautaire se manifeste, c'est surtout à l'occasion de conflits extérieurs, avec d'autres tribus. Paradoxalement, certains ont même vu dans la fragilité du pouvoir tribal précolonial une explication du poids du tribalisme dans la Mauritanie contemporaine, « le caractère diffus, insaisissable, mental ou idéologique en somme du phénomène jouant comme une sorte de protection naturelle quand bien même ses bases matérielles auraient disparu » (20).

A travers l'unité et la solidarité qui s'y manifestent mais aussi les luttes de classement interne dont elle est constamment l'enjeu, la tribu apparaît comme un groupement dont la nature est éminemment politique :

« Moins qu'une entité démographique d'un volume donné... ou qu'une unité généalogique ou résidentielle aux frontières bien délimitées, la tribu maure de l'époque précoloniale apparaît avant tout comme une réalité politique. Une réalité qui évolue, s'étend ou se rétrécit, se renforce ou s'affaiblit, au gré des circonstances historiques,

(17) Cdt A. TRANCART, *op. cit.*, p. 6.

(18) Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Profils sociologiques, Les Maures, Nouakchott, février 1980, p. 55. Il est remarquable, comme le note Cl. BATAILLON à propos des Reguibat, que la peine encourue par un voleur soit d'être exclu de « l'assurance contre le meurtre », cf. « La tribu », in UNESCO, *Recherches sur la zone aride, Nomades et nomadisme au Sahara*, 1963, p. 34.

(19) Cdt A. TRANCART, *op. cit.*, p. 6.

(20) Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, *op. cit.*, p. 55.

des compétitions internes ou externes qui la prennent pour enjeu ou pour cible, des stratégies de contrôle et de direction qui opposent en son sein les détenteurs de privilèges (plus ou moins) établis à tous ceux qui aspirent à modifier en leur faveur l'ordre des choses » (21).

Société de pasteurs nomades où la parenté occupe une place déterminante, la formation sociale maure traditionnelle est marquée par l'organisation tribale. Cette société présente en outre une stratification sociale spécifique qui influence de façon déterminante l'organisation du pouvoir politique.

2. Stratification sociale et pouvoir politique

De même que la structure familiale et tribale endogamique de la société maure correspond à un système de production adapté à la vie du désert, la stratification sociale de cette société semble devoir être replacée dans le cadre d'un système d'exploitation résultant des mêmes conditions naturelles. Dans ce contexte de rareté où la force de travail constitue un bien essentiel, les groupes les plus forts ont réduit les autres à un état de relative servitude. En abordant le contenu des différents statuts de la société traditionnelle maure, nous constaterons que guerriers et marabouts, les deux groupes dominants, sont largement entretenus par les autres catégories. Là aussi, la Mauritanie du XX^e siècle ne peut se comprendre que sous les feux de l'histoire.

La hiérarchie sociale

La plupart des études sur la société maure évoquent les diverses strates apparemment cloisonnées de la hiérarchie sociale : on naît guerrier, matabout, tribulaire, artisan, griot, affranchi ou esclave. Un cli-vage très net sépare les deux premières catégories des suivantes.

Les guerriers (*arab* ou *hassan*) sont pour la plupart les descendants des envahisseurs arabes bani hassan. Depuis la fin de la guerre de Charr Boubba, ils occupent la première place de la hiérarchie car ils ont le monopole des fonctions politico-guerrières. On les trouve

(21) Abdel Weddoud ould CHEIKH, *op. cit.*, p. 473-474.

à la tête des émirats créés aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les guerriers doivent en principe se soumettre à un ensemble de règles de conduite et de vie qui constituent un véritable code, l'honneur et le courage au combat y étant au centre. Maîtres dans l'art de la guerre, c'est l'exercice de la violence qui assure leur suprématie, « car ils ne savent rien faire que se battre » (22). Le plus souvent incultes (ils se définissent comme étant des hommes d'action), ils rejettent tout travail manuel, signe de déchéance. Leur revenu est assuré par les redevances (*horma*) que leur versent leurs tributaires en échange de leur protection, les droits collectifs de passage et surtout les expéditions de pillage (*razzia*). C'est là que l'on distingue deux types de guerriers. Le *hassan*, sans foi ni loi, ne s'embarrasse d'aucun principe dans ses exactions. A l'inverse, le noble chevalier (*meghaffra*) ne doit razzier que les biens de ses ennemis. « Il ne vole pas, ne pille pas et n'assassine qu'en cas de nécessité absolue » (23). Le bon guerrier observe en outre un respect formel des préceptes religieux et adopte une attitude généreuse ou déférente à l'égard des marabouts.

Les marabouts (*zwaya* ou *tolba*) ont *a priori* un statut légèrement inférieur à celui des guerriers car ils ont déposé les armes. Ce sont les descendants de tribus sanhadja vaincues militairement par les guerriers arabes. Ce sont également les héritiers des Almoravides et assument à ce titre la pérennité d'un islam pur et rigoureux. Ils exercent un monopole quasi exclusif sur les instruments de production et de reproduction de la sainteté : l'enseignement et les confréries. La science des docteurs et des cadis, le rayonnement spirituel des confréries leur assurent la direction idéologique de la société. S'ils se sont pliés à leur condition temporelle de vaincus, ils ont très bien su exploiter la force de l'islam. « Le désir d'acquiescer le paradis et la crainte du jugement dernier fut partout et toujours un ferment actif. Les marabouts mauritaniens réussirent au cours des siècles à imposer l'idée que ces fins heureuses ne pouvaient être obtenues que par leur intermédiaire... tout le monde a besoin d'une après-vie confortable » (24). La fonction d'intermédiaire n'est pas désintéressée. Les marabouts sont rétribués pour leurs services. « Ils réussirent à mettre en coupe réglée et à moindres frais tributaires et guerriers » (25). Les marabouts, souvent par le biais de leurs dépendants, sont les principaux détenteurs de richesses (élevage, agriculture, commerce).

(22) Cdt A. TRANCART, *op. cit.*, p. 9.

(23) Christine GARNIER, *Désert fertile, un nouvel État : La Mauritanie*, Hachette, 1960, p. 133.

(24) Lieutenant Ch. VOISIN, Notions sur le peuplement en Mauritanie, CHEAM, n° 1170, 1042, p. 7.

(25) *Ibid.*

Guerriers et marabouts constituent les groupes dominants, les seconds étant plus nombreux que les premiers (26). Cette alliance au sommet couvre en fait une diversité de situations. Un sage du Shinguit (pays maure) a fixé de façon subtile la répartition des vertus :

« Le vrai maghvri (le noble chevalier) est un homme d'honneur et de religion.

Le vrai zawi (marabout) est un homme de religion et d'honneur.

Le simple hassan (guerrier) est un homme d'honneur sans religion.

Le simple mrabit (marabout) est un homme de religion sans honneur.

Le hassini (diminutif de hassan) est un homme sans religion ni honneur.

Le mraybit (diminutif de mrabit) est un homme sans religion ni honneur (27) ».

Si les guerriers occupent la première place, ils sont parfois précédés par les marabouts. Nous aurons l'occasion de préciser cette situation d'opposition - complémentarité qui caractérise le sommet de la hiérarchie sociale maure. Ce pouvoir politico-religieux fondé sur une spécialisation héréditaire s'exerce sur des groupes dominés : les tributaires, les artisans, les griots, les affranchis et les esclaves.

Les tributaires (*lahma*, *aznaga*), ceux qui paient tribut, sont des hommes libres mais n'ont ni le droit de porter les armes ni accès à la culture maraboutique. Ils forment avec les guerriers et les marabouts les Beydan. Le terme *aznaga* est un dérivé de *sanhadja*. « C'est le tout venant *sanhadja*, la poussière des tribus berbères entraînées dans la défaite et qui n'ont pas racheté leurs mérites religieux ou leurs vertus guerrières » (28). Leur principale activité est l'élevage. Un dicton maure bien connu affirme : « Le tributaire doit être sous l'étrier ou sous le Livre ». Ils sont donc systématiquement soumis à des redevances... en échange de la protection des guerriers ou des bénédictions maraboutiques. L'exploitation dont ils font l'objet est plus ou moins directe. Si le terme *lahma* (les *lahma* sont les tributaires des guerriers) peut désigner en arabe classique la « trame » d'un tissu (« les tributaires seraient la trame sur laquelle le tissu social maure est

(26) F. DE CHASSEY estimait en 1972 que la population maraboutique représentait 36 % de la société maure, les guerriers 15 %, *op. cit.*, p. 90.

(27) Sidi MEILA, rapporté par Mohamed El Mokhtar ould BAH, Recherche sur la poésie arabe classique mauritanienne (1630-1900), Thèse, Sorbonne, 1969.

(28) Cdt A. TRANCART, *op. cit.*, p. 10. Abdel Wedoud ould CHEIKH précise toutefois que l'on trouve également parmi les *aznaga* des éléments rattachés à la descendance des Bani Hassan. « Il faut en conclure que la condition de tributaire n'est pas liée à une origine ethnique particulière, mais qu'elle procède d'un statut socialement défini ». *Op. cit.*, p. 400.

bâti » (29), *lahma* signifie également « viande »... et les *hassan* « ne voient en général aucun inconvénient à ce que l'on considère les tributaires comme leur « viande » au sens le plus immédiat de ressource alimentaire » (30). Les *zwaya*, plus soucieux de masquer la réalité de l'exploitation, désignent leurs tributaires par le terme *tlamid* (disciple religieux), doux euphémisme s'il en est, « le mot *tlamdi* ne devant proprement servir à désigner que le disciple d'un maître religieux venu librement à lui pour recevoir son enseignement » (31). La sagesse populaire, nous l'avons vu, ne s'y trompe pas : le *zenaga* doit être sous la protection d'un évier ou sous celle d'un Livre. Même si la redevance change de nom (pour les guerriers : *horma*, ce qui signifie taxe en échange d'une protection ; pour les marabouts : *hadia*, qui se traduit par cadeau, exprimant une demande de protection religieuse), la réalité est identique. Il faut cependant se garder d'adopter une appréciation trop rigide de la domination. Si la ponction opérée par le maître est tout à fait réelle, ce dernier doit être capable au besoin de secourir ses tributaires et de donner aux quémandeurs. Son influence est en grande partie fonction de sa générosité.

Les artisans (*maalemin*), dont l'origine demeure incertaine (des traditions locales leur attribuent une origine juive), constituent une catégorie professionnelle qui a en principe l'exclusivité de son art. L'homme est forgeron, orfèvre ; la femme travaille les cuirs et les peaux. Ils fabriquent les instruments indispensables à la vie nomade : armes, coffres, récipients, selles... Les artisans sont appréciés pour leurs services mais en même temps méprisés et redoutés. « Les castes de forgerons sont, dans toutes les sociétés où elles se distinguent, redoutées pour les pouvoirs maléfiques que la "maîtrise du feu" suppose. Leurs capacités de transformer le monde naturel soulèvent l'admiration mais aussi l'inquiétude face à un pacte avec des puissances supranaturelles que contribue à entretenir le mystère de leurs origines » (32). Les artisans pratiquent une endogamie plus stricte que les autres strates de la société étudiées jusqu'ici. Ils sont victimes de multiples railleries entretenues par les stéréotypes beydan : on les traite facilement de couards, de voraces, de gloutons. Peut-être est-ce pour cette raison qu'ils bénéficient d'une compensation : « Les femmes (de leur groupe) sont d'une beauté séduisante et, pour se consoler, (certains)

(29) Abdel Wedoud ould CHEIKH, *op. cit.*, p. 339.

(30) *Ibid.* Nous pensons qu'il faut entendre ici « viande » au sens de « muscle », force de travail.

(31) Cdt Y. AUBINIÈRE, La hiérarchie sociale des Maures, CHEAM, n° 1496, 1949, p. 6.

(32) Jean-Louis BALANS, *op. cit.*, p. 98.

disent qu'Allah leur a donné de jolies femmes pour compenser leur origine et leur condition inférieure » (33).

Les griots (*igaouen*) ont de nombreux traits communs avec les artisans : spécialisation professionnelle, origine obscure, endogamie. Tout comme les forgerons, ils inspirent un sentiment de mépris doublé de curiosité et de crainte. Les griots ne se trouvent que dans les tribus guerrières. Musiciens, chanteurs, danseurs, ils sont aussi généalogistes et parfois confidentes des grands. Ils font et défont les réputations. On recherche autant leur louange que l'on redoute leur satire. Dans une société musulmane aux conventions puritaines, ils représentent la transgression de tous les interdits. Le griot est « l'agent social habilité à évoquer explicitement le plaisir, l'amour et toutes les situations condamnées par les normes habituelles de comportement empreintes de pudeur et de retenue » (34). Dans sa thèse (35), Michel Guignard propose une explication de nature psycho-sociale à l'opposition guerrier/griot : elle serait la projection de sentiments socialement inavouables sur l'image du griot, située « du côté du ça » alors que le modèle du guerrier se trouverait « du côté du surmoi » (36).

Les affranchis (*haratine*) et les esclaves (*abid*) se trouvent au dernier degré de la hiérarchie sociale. Leur poids démographique est important, à l'inverse des autres catégories « inférieures ». Ils représenteraient à l'heure actuelle près de la moitié de l'ensemble de la population maure (37). Les *haratine* et *abid* sont communément appelés « Maures-noirs » car, tout en étant d'origine noire, ils ont adopté la langue et les coutumes maures. Historiquement, l'esclavage résulte de l'hégémonie, avant tout militaire, des Beydan (les Blancs) sur les Soudan (les Noirs). Il faut ici corriger une erreur souvent commise. On a coutume de considérer que la razzia était le principal sinon l'unique moyen de se procurer des esclaves. Abdel Wedoud ould Cheikh rectifie ce lieu commun. Si la razzia a joué un certain rôle, elle n'a pas été le moyen prédominant. « Le substrat de peuplement noir des régions aujourd'hui désertifiées... ainsi que le commerce transsaharien ont été les pourvoyeurs les plus importants des nomades maures en esclaves » (38). Si bien que ce ne seraient pas les Wolof, les Soninké et les Halpulaaren (ethnies noires installées le long du fleuve

(33) P. GUYON, *op. cit.*, p. 18.

(34) Jean-Louis BALANS, *op. cit.*, p. 98.

(35) *Honneur et musique au Sahara*, CHEAM, Paris, publiée chez Geuthner, Paris, 1975.

(36) Michel GUIGNARD, *op. cit.*, pp. 70 et 178.

(37) Abdel Wedoud ould CHEIKH, *op. cit.*, p. 417, note 43. Selon F. DE CHASSEY, les esclaves représenteraient 13 %, les affranchis 29 %, les tributaires 5 %, les forgerons et les griots 2 %, *op. cit.*, pp. 85 à 88.

(38) Abdel Wedoud ould CHEIKH, *op. cit.*, p. 418.

Sénégal) qui auraient été les principales communautés pourvoyeuses d'esclaves mais les Bafour (installés surtout dans les oasis) et les ethnies noires objet du commerce transsaharien (Bambara, Mandingue...). Nous reviendrons sur le fondement juridique et idéologique de la condition servile ainsi que sur l'évolution de la situation des « esclaves » jusqu'à la période contemporaine (39). On complètera simplement la présentation des catégories serviles en précisant la différence de statut entre *abid* et *haratine*. Les *abid* sont des esclaves ; propriété de leur maître, ils ne possèdent aucun droit patrimonial. Les *haratine*, anciens esclaves affranchis, peuvent posséder, tester et hériter. Bien que devenus libres, ils restent en fait souvent très attachés à leur ancien maître, les liens personnels se mêlant aux nécessités d'ordre économique. La condition des *abid* et *haratine* peut varier d'un maître à l'autre en fonction notamment de la richesse et du statut de ces derniers. Certains observateurs font état de conditions de vie dans l'ensemble difficiles, pouvant aller jusqu'à des « traitements d'une dureté qui confinait au sadisme (privations, bastonnades, tortures mêmes) » (40). D'autres auteurs sont plus réservés et soulignent la situation particulière des esclaves dans la société maure précoloniale, qui n'aurait rien de comparable avec le sort des esclaves de grande traite. La cause en serait la nécessaire solidarité dans l'environnement hostile du désert, le maître sachant fort bien par ailleurs qu'il n'a aucun intérêt à maltraiter ceux qui fournissent l'essentiel de la force de travail. « Le maître a sur ses captifs droit de vente... droit de vie et de mort, sans que, on doit le reconnaître, il en abuse. Car son intérêt n'est-il pas d'avoir des captifs robustes et sains pour piler les grains, garder les animaux, faire les abreuvoirs, entretenir les palmes-raies ? Si bien que le standing de vie du captif est très proche de celui de ses patrons, si bien qu'il arrive que le captif intelligent devienne l'homme de confiance de son maître » (41). Il faut toutefois se garder de verser dans une vision idyllique du rapport maître-esclave. Chacun garde malgré tout son statut.

La présentation des différentes strates de la société maure précoloniale laisse apparaître un quadrillage social particulièrement rigide. J.-L. Balans cite à ce sujet les propos tenus par un représentant du gouvernement mauritanien à la Haye en 1975 : « L'équilibre social

(39) *Cf.*, 3^e partie, chap. 11.

(40) Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport RAMS, *op. cit.*, p. 72 ; cf. également capitaine FONDACCI, Maures et serviteurs noirs en pays nomade d'AOF, Mémoire CHEAM, 1946 ; Alamin Ahmed ben es SINGITI, *El Wasir*, Le Caire, Maison de l'unité arabe, 1911, 1958.

(41) Cdt A. TRANCART, *op. cit.*, p. 10. Dans le même sens, J.-L. BALANS, *op. cit.*, p. 96.

(dans la société maure précoloniale) palliait l'absence d'organisation politique » (42). A tel point que cette société a été comparée au système indien des castes. A partir des travaux de Louis Dumont, Constant Hames établit une « similitude » entre les deux sociétés (43). L'affirmation est excessive. On connaît les critères essentiels de définition de la caste : hiérarchie, endogamie, spécialisation professionnelle. Si l'on étudie la stratification sociale maure de façon plus attentive, on s'aperçoit qu'aucun de ces critères n'est absolument vérifié dans la réalité maure. Les diverses catégories ne sont pas toutes dans une relation de stricte hiérarchie les unes par rapport aux autres (il n'y a aucun rapport hiérarchique entre tributaires et griots par exemple). L'exclusivisme matrimonial n'est pas absolu (on peut épouser une femme d'un groupe statutaire inférieur au sien). Enfin, aucun groupe ne s'est jamais assuré le monopole exclusif d'une seule activité (les objets fabriqués par les forgerons peuvent l'être par des *haratine* ; un guerrier peut chanter dans un cercle restreint). Ces deux derniers exemples rapportés par Abdel Wedoud ould Cheikh contredisent même l'analyse de Francis de Chassey qui avait identifié deux castes dans la société maure : les forgerons et les griots.

La stratification sociale est donc caractérisée par une relative souplesse dans la réalité (C. Hames est d'ailleurs revenu quelques années plus tard sur son analyse) (44). Qui plus est, la société maure laisse apparaître une mobilité à la fois latérale (un individu peut changer de tribu) et verticale (un individu peut changer de statut, un guerrier repenti peut, par exemple, devenir marabout). Mais n'exagérons rien. Cette mobilité est non seulement limitée mais elle ne semble jouer réellement que dans un sens : « Il est exceptionnel qu'un membre d'un étage inférieur se trouve admis à l'étage supérieur, et les obstacles vers l'inverse, qui est aussi rare, proviennent plutôt du haut que du bas, l'étage inférieur admettant les membres de l'étape supérieur, ces derniers refusant par des sanctions morales avant d'être matérielles, à ses membres, cette « déchéance ». L'absolutisme de ce climat ne provient pas tant de l'opposition morale indiquée que de son caractère héréditaire » (45). Un bref retour sur le mode de circulation des femmes permettra de mieux comprendre la signification

(42) *Op. cit.*, p. 99. Rappelons que cette date et ce lieu font référence à l'avis de la Cij sur l'affaire du Sahara occidental.

(43) Constant HAMES, « La société maure, Le système des castes hors de l'Inde », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XLVI, 1969, p. 175.

(44) « Statuts et rapports sociaux en Mauritanie précoloniale », *Les cahiers du CERM*, n° 133, 1977.

(45) Bureau Politique National du PPM, Commission des statuts, organisation et mouvements parallèles, Rapport non daté, Dossier n° 312, Série Présidence, Archives Nationales de Mauritanie, p. 4.

de la structuration sociale maure. Si l'on pouvait employer l'analogue des groupes sanguins, on dirait que les groupes dominants, sont par rapport aux groupes subordonnés, « receveurs universels » alors que chaque groupe dominé est, par rapport à tout groupe placé au-dessus de lui, « donneur universel ». Un tel système « reflète moins l'existence d'une endogamie de caste que le souci de préserver une hiérarchie fondée sur une pseudo-spécialisation professionnelle » (46).

En fait, ce qui doit être retenu de la structure sociale maure précoloniale c'est le leadership conflictuel guerrier - marabouts. « Dans le désert, c'est encore le guerrier et le marabout qui poussent le mieux » (47). Les autres catégories sociales étant toutes placées « sous l'étrier ou sous le Livre », le partage du pouvoir se fait entre les tribus guerrières et les tribus maraboutiques et « sous leur protection ».

« Le poids de l'antagonisme complémentaire de l'opposition fonctionnelle guerriers - marabouts dans la reproduction de la hiérarchie sociale... se marque en particulier dans le fait que c'est à l'intérieur de structures tribales commandées par cette opposition que se réalisait l'organisation hiérarchique de la société pré-coloniale... En sorte, pourrait-on dire — et nous ne faisons ici que traduire une revendication exprimée avec vigueur par tous les anciens tributaires que nous avons interrogés au cours de nos enquêtes — qu'il n'y avait que des tribus *zwaya* et des tribus *hassan*. Et chaque tribu guerrière ou maraboutique avait, ou plus exactement pouvait avoir, ses *ashab* ou *tellamide*, ses *igaouen*, ses *maalemin*, ses esclaves, ses *haratine* » (48).

Le leadership des deux groupes dominants se retrouve tout naturellement dans la distribution du pouvoir politique.

Nature et organisation du pouvoir politique

Évoquer les mécanismes politiques qui caractérisent une organisation tribale conduit à faire référence à la théorie anthropologique de la segmentarité. Nous n'avons pas l'ambition de développer en détail cette théorie mais simplement de la présenter dans ses grandes lignes.

Selon E.E. Evans-Pritchard, dont les recherches relatives aux sociétés segmentaires sont célèbres, « le système tribal, typique des structures

(46) Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport RAMS, *op. cit.*, p. 78.

(47) A. LERICHE, « L'islam en Mauritanie », in *Bulletin de correspondance saharien*, août 1949, p. 40.

(48) Abdel Wedoud ould CUMKITI, *op. cit.*, pp. 446-447.

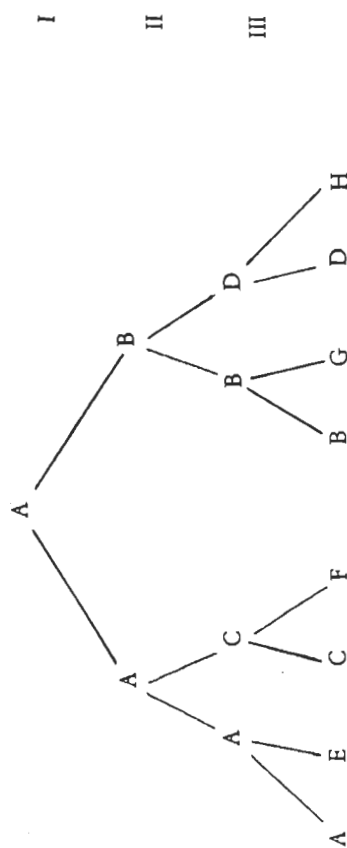
segmentaires en général, est un système d'oppositions équilibrées... Il ne peut y avoir d'autorité centralisée dans une tribu. L'autorité est distribuée à chaque point de la structure tribale et le pouvoir politique est limité aux situations dans lesquelles une tribu ou un segment agit en groupes. Il ne peut évidemment y avoir aucune autorité absolue attribuée à un seul cheikh d'une tribu quand le principe fondamental d'une structure tribale est l'opposition entre ses segments » (49). Les travaux consécutifs à l'œuvre pionnière d'Evans-Pritchard ont confirmé et précisé les principes de l'organisation segmentaire que l'on peut résumer à quatre : absence, en général, de toute concentration du pouvoir entre les mains d'une seule personne ; inexistence d'institutions politiques spécialisées ; distribution équilibrée du pouvoir entre les différents groupes et à tous les niveaux, ce qui suffit à assurer l'ordre ; union et cohésion du groupe maintenues par la peur permanente des dangers extérieurs. Toute rupture d'équilibre implique le regroupement des segments marginalisés contre celui qui a acquis une position dominante, ce qui suppose une extrême souplesse sur le plan des alliances. Cette réaction d'autodéfense agressive très caractéristique du monde tribal est aussi connue sous la terminologie de solidarité négative (cf. la « feind freund theorie » de Carl Schmitt). Dans ce type de société qualifiée d'acéphale ou sans État, le concept de segmentarité renvoie à l'idée d'« anarchie ordonnée ». Le vieil adage est retourné : « diviser pour ne pas être gouverné ».

Comme on a déjà pu le suggérer, alliances et conflits traversent continuellement les groupes de parenté. F. de Chassey a précisé, concernant la société maure, la dynamique de ces alliances et conflits : lorsqu'il y a rivalité entre deux hommes, c'est celui qui appartient à la génération la plus ancienne qui l'emporte ; les sources de conflit que ce système porte en lui se situent donc entre individus de même génération, les cousins consanguins, qui ont une égalité de statut, donc des prétentions équivalentes. « C'est ici qu'il importe de saisir les deux mouvements qui agitent contradictoirement et indéfiniment les groupes de parenté maures de par la structure même de cette parenté : la reproduction selon la filiation agnatique ne cesse de diviser et de fractionner de deux en deux les groupements existants en sous-groupements rivaux ; mais la dominante endogamique ne cesse de les regrouper. Ainsi tous les frères, chefs de famille conjugale, au sein de la famille étendue, tous les cousins au même degré, au sein du lignage et, à un degré de plus en plus fictif, au sein

(49) *The Sanusi of Cyrenaica*, Oxford, Clarendon Press, 1949, p. 59.

de la sous-fraction, de la fraction et de la tribu, sont-ils à la fois et en permanence des alliés et des ennemis potentiels » (50).

Les alliances et les oppositions se renversent fréquemment à chaque niveau des groupes de parenté. En réalité, ceux-ci ne s'autodéterminent pas vraiment. Leur conduite est le plus souvent dictée par les relations qu'ils entretiennent avec les groupes de même niveau auxquels ils sont susceptibles de s'opposer et par les impératifs de solidarité lignagère ordonnée par les groupes de niveau supérieur. Un tableau classique reproduit cette dynamique d'ensemble.



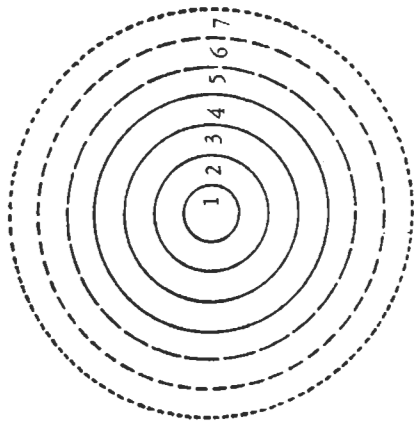
Soit A un chef de lignage patrilineaire, B, C, D etc. des chefs sous allégeance de A. Si la paix règne dans le clan, c'est A qui dirige tout. Mais si un conflit quelconque survient entre A et F par exemple, E sera automatiquement solidaire de A et C de F au niveau III, bref ils entraîneront un conflit entre A et C au niveau II. Par contre si F et H par exemple en viennent à leur tour à se quereller, ce premier conflit sera surmonté, car A, E et C se retrouveront avec le premier, B, G et D avec le second, bref ce sont tous les descendants de A d'un côté, tous les descendants de B de l'autre, au niveau I, qui seront entraînés dans le conflit bon gré mal gré au nom des lois de la consanguinité fortement ressenties comme une question d'honneur. Le rôle de médiation éventuelle reviendra alors à l'ancêtre commun A au degré supérieur (51).

Un proverbe arabe traduit bien la dynamique structurelle des mécanismes de solidarité qui apparaissent en cas de conflit : « Moi

(50) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 91.

(51) Ce tableau, tiré d'une étude de R. MURPHY et L. KASDAN, « The structure of parallel cousin marriage », *The American Anthropologist*, vol. 61, n° 1, feb 1959, pp. 27-29, est repris par F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 92.

contre mes frères, mes frères et moi contre mes cousins, mes cousins, mes frères et moi contre le monde ». Ce proverbe, à son tour, a été symbolisé par l'image des cercles emboîtés, représentation schématique d'une société segmentaire considérée du point de vue de l'individu.



Le proverbe est repris et complété : moi contre mes frères... par exemple lors d'un conflit à propos de l'héritage d'un champ (cercles 1 et 2) — ; mes frères et moi contre mes cousins parallèles immédiats, — par exemple à propos de l'usage d'un canal d'irrigation entre nos champs respectifs (cercle 3) — ; mes cousins parallèles immédiats, mes frères et moi contre mes cousins parallèles éloignés (cercle 4) ; nous tous contre le clan rival dans le village, — par exemple à propos du règlement d'un conflit par serment collectif (cercle 5) — ; le village entier contre le village voisin, — par exemple à propos de l'usage des pâturages (cercle 6) — ; canton contre canton (cercle 7), etc. Les quatre premiers cercles sont fondés sur une généalogie « réelle », c'est-à-dire biologique ; plus on s'éloigne du cercle le plus intérieur, et plus la généalogie tend à devenir mythique (52). Nous aurons l'occasion de vérifier l'actualité de ce proverbe dans la Mauritanie contemporaine.

Les structures de parenté comme lieu d'inscription de rapports de pouvoir se retrouvent lorsqu'on étudie les organes de commandement

(52) Cf. J. FAVRET, « La segmentarité au Maghreb », in *L'homme, Revue française d'anthropologie*, avril-juin 1966, p. 108.

J. FAVRET s'est elle-même inspirée d'E.A. GELLNER (*Tribalism and social change in North Africa*).

de la société tribale maure. Les hommes libres de la fraction ou de la tribu, qui sont tous frères ou cousins, sont membres de droit de l'assemblée, la *jemma*, qui est le siège de la souveraineté. Le chef du groupement, en général choisi dans une famille noble de « grande tente » n'est que le gestionnaire des intérêts communs. Il est tenu par les décisions de la *jemma*. Le rôle joué par celle-ci varie selon le type de tribu. La place de la *jemma* est plus importante dans les tribus maraboutiques que dans les tribus guerrières. Dans ces dernières, l'exercice du pouvoir est davantage personnalisé. En réalité, il s'agit plus d'une différence de degré que de nature. L'opposition catégorique pouvoir maraboutique démocratique - pouvoir guerrier aristocratique développée par certains administrateurs coloniaux est certainement abusive. Au-delà de ces différences, il importe de retenir que dans ce type de société nomade où toute construction politique est profondément marquée par les rapports de parenté, l'émergence d'une superstructure autonome semble impossible. Un pouvoir étatique ne peut se développer qu'en dehors des institutions familiales. Tribus et fractions forment de « petits États vivant dans un grand État qui n'a jamais pu naître » (53).

On voit pourtant se constituer aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la suite de la guerre de Charr Boubba, des ensembles politiques à mi-chemin entre la tribu et l'État, les émirats (Trarza, Brakna, Tagant et Adrar). « Version affadie du modèle arabe » (54), les émirats sont essentiellement des regroupements de tribus dominés par des tribus guerrières. Les liens de parenté étant souvent lointains, ces ensembles évoluent en certains points l'émergence d'un pouvoir centralisé. La mise en place des émirats coïncide avec la stabilisation de la domination des tribus guerrières arabes. Certains chefs ambitieux trouvent ainsi le moyen d'asseoir un pouvoir plus large. L'apparition et la consolidation des émirats doit également beaucoup aux représentants des compagnies de traite européennes. Les commerçants européens, en échange de « courumes » (prébendes de diverses natures : armes, tissus, verroterie) versées aux émirs, obtiennent de ceux-ci qu'ils assurent la sécurité et la continuité des transactions commerciales dont l'objet essentiel est la gomme arabique. La mise en place des émirats se justifie ainsi par la nécessité du maintien de l'ordre sur un territoire donné. Mais les émirats sont plus que cela.

Les émirats sont avant tout les chefs des guerriers qui relèvent de l'émirat. A ce titre, ils les conduisent au combat. L'exercice de l'auto-

(53) Cdt A. TRANCART, *op. cit.*, p. 7.

(54) J.-L. BALANS, *op. cit.*, p. 171.

rité émirale se marque aussi par la perception de diverses taxes sur les groupes rassemblés dans l'émirat ou sur les caravanes de passage. Enfin, les émirs sont entourés d'une véritable « petite cour avec ses courtisans, ses dignitaires, ses intendants, ses forces de police » (55). Ces quelques attributs d'un pouvoir supra-tribal ont conduit certains à qualifier les émirats de « pouvoirs proto-étatiques » (56) ou de « formes archaïques d'État » (le terme archaïque étant employé sans connotation évolutionniste mais pour rendre compte de son caractère achevé) (57).

De fait, il ne s'agit que d'ébauches de pouvoir centralisé. L'autorité des émirs est essentiellement fonction de leur personnalité, et leur pouvoir est constamment menacé. « Leur pouvoir est fondé sur la suprématie d'une caste ou d'un clan sur les autres castes et non sur le commandement d'une collectivité par un individu : l'Émir est peut-être un despote mais un despote bien faible, à la merci de son entourage et plus ou moins prisonnier de ses partisans et de la tourbe de parasites vivant à ses dépens : les uns et les autres ne le soutenant que dans la mesure où ils profitent de ses libéralités » (58). La dévolution du pouvoir est une illustration de la faiblesse du pouvoir émiral qui s'acquiert souvent après de sombres intrigues ou à l'issue de luttes sanglantes. « Parfois un prétendant se dressait contre l'Émir, groupait autour de lui les mécontents... se proclamait Émir et entraînait en lutte ouverte contre le premier : l'un d'eux trouvait la mort dans un combat ou était assassiné par trahison » (59). Si par les diverses coalitions (dont la nature sera étudiée plus loin) que la recherche du pouvoir émiral contribue à créer, l'émirat constitue une « sortie » du règne de la parenté, il faut aussitôt souligner le caractère arbitraire et le plus souvent violent de la dévolution émirale. C'est le plus fort du moment qui a raison. La fragilité d'un tel pouvoir est dès lors évidente.

Il n'empêche que cette forme embryonnaire de pouvoir central questionne la théorie de la segmentarité exposée plus haut. L'opposition rigide entre sociétés à État et sociétés sans État ne peut rendre compte de la réalité politique maure pré-coloniale qui offre l'exemple de l'apparition d'une ébauche d'État dans une société largement « anarchique » (au sens étymologique : absence de chef). Les travaux

(55) P. DUBIE, La vie matérielle des Maures, CHEAM, n° 758, 1944, p. 173.

(56) Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport RAMS, op. cit., p. 80.

(57) Pierre BONTE, « Tribus, factions et État », *Cahiers d'études africaines*, 1982, (87-88), p. 489.

(58) P. DUBIE, La vie matérielle des Maures, op. cit., p. 118.

(59) *Idem*, p. 119.

de Pierre Bonte (60) retiennent ici particulièrement l'attention. L'analyse de P. Bonte consiste à montrer comment une organisation de type étatique peut émerger au sein d'une structure sociale dominée par la parenté. Elle précise le passage d'un « tribalisme anti-étatique » (« le factionnalisme segmentaire ») à un « tribalisme d'État » (« le factionnalisme politique »). « J'ai parlé de factionnalisme politique pour désigner :

1°) une organisation politique centralisée (l'émirat), coiffant une organisation « tribale » et 2°) son fonctionnement, fondé sur la mobilisation d'alliances segmentaires mouvantes dans le cadre d'un réseau hiérarchique de relations politiques liant des groupes de statut différent en vue de l'acquisition et de la reproduction du pouvoir politique » (61). Les factions qui se forment surtout lors des crises de succession au sein des familles guerrières seraient le moyen du passage de la tribu à l'« État ». Afin de préciser la notion de faction, P. Bonte fait notamment référence au clientélisme politique et au patronage. Les factions seraient le lieu de luttes de classement ou de reclassement vis-à-vis du pouvoir émiral (des guerriers affaiblis peuvent devenir marabouts, des tributaires méritants peuvent être promus guerriers). « Le "moment" factionnel remet sans cesse en branle, dans le cadre des luttes pour le contrôle de l'office émiral, une hiérarchie continuellement remodelée par les affrontements autour du pouvoir politique » (62). P. Bonte va même jusqu'à affirmer : « les relations politiques factionnelles ne s'organisent pas en fonction des différences statutaires fixées généalogiquement mais contribuent à les reproduire et à les créer. On peut même se demander si ce n'est pas le phénomène factionnel lui-même qui est à l'origine de la hiérarchie des rangs et de la différenciation des statuts que la société maure se représente figés en termes de différence de filiation » (63). Le déterminisme du statut social tendrait donc à s'effacer au contact de mécanismes liés à la lutte pour l'appropriation du pouvoir. Faut-il pour autant y voir l'acte de naissance d'un éventuel État ?

Si l'analyse du phénomène factionnel permet de mieux faire apparaître la complexité des rapports entre parenté, segmentarité et embryon de pouvoir d'État, elle ne doit pas occulter l'influence

(60) — « Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens : éléments d'une problématique », in *Production pastorale et société*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1979.

— « La constitution de l'émirat de l'Adrar : quelques hypothèses provisoires », *Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, n° 32, 1981.

— « Tribus, factions et État », op. cit.

(61) P. BONTE, « Tribus, factions et État », op. cit., p. 510.

(62) In Abdel Wedoud CHILIKIL, op. cit., p. 658.

(63) P. BONTE, « Tribus, factions et État », op. cit., p. 511.

d'autres facteurs tel l'islam qui irrigue tout le champ social... D'autant que si l'on suit Abdel Wedoud ould Cheikh, c'est lui qui aurait permis de « sortir » du règne de la parenté pour s'acheminer vers une structure politique en voie d'autonomisation.

3. L'islam, fondement des valeurs sociales

L'islam représente en Mauritanie une « véritable civilisation nationale » (64). Depuis l'épopée almoravide, il constitue la principale référence de toute la société. « On ne peut rien créer ou détruire et rien accepter ou refuser dans ce pays sans tenir compte de la religion d'Allah » (65). L'islam imprègne chaque individu tout au long de sa vie. L'éducation, l'enseignement, le droit relèvent directement de préceptes religieux. La *charia* (la loi) est donnée par Dieu et immuable. L'islam est aussi, de façon plus globale, une idéologie qui justifie l'ordre « naturel » des choses, assurant pas ce biais la reproduction légitime des structures sociales. La religion est enfin, au Shinguit, aux mains d'un puissant ordre de clercs qui saura utiliser dans le domaine temporel les bénéfices du monopole de « l'administration de l'invisible » (66). Tous ces traits qui font de l'islam la matrice de légitimité sociale et politique dans la société maure conduisent à supposer l'influence déterminante de la religion dans l'émergence d'une autorité centralisée, au-delà des antagonismes segmentaires. Les Almoravides n'ont-ils pas apporté, dix siècles avant la colonisation, la notion même d'État ?

L'islam maure

L'ampleur du sujet conduit à une présentation à grands traits de l'islam dans la société maure traditionnelle. Nous privilégierons certains points qui nous semblent essentiels.

Cette société qui s'identifie totalement à la religion de Mohamed (« seul pays au sud du Sahara où les missionnaires chrétiens s'avouaient

(64) A. TRAORE, « L'islam en Mauritanie », in LAVROFF (dir.), *Introduction à la Mauritanie*, Éditions du CNRS, 1979, p. 155.
(65) *Idem*, p. 166.

(66) L'expression est de Marc BLOCH, *La société féodale*, Albin Michel, 1939. Elle sert à qualifier le clergé dans la société médiévale européenne.

battus à l'avance » (67)), a conservé au fil des temps un islam orthodoxe de type sunnite et de rite malékite. Le caractère traditionnel de l'islam maure, son aspect pur et austère, s'expliquent certainement par l'isolement d'une communauté nomade repliée sur elle-même après l'échec des Almoravides et transmettant sans concessions leur héritage théologique. Le désert est particulièrement propice à la méditation (68).

A l'instar de la plupart des pays musulmans cependant, l'orientation orthodoxe se double, chez les Maures, d'une conception plus dynamique de la foi, la spiritualité soufi, qui s'exprime à travers les confréries. Le mouvement confrérique désigne la tendance mystique de l'islam. Chaque confrérie, rassemblée autour d'une voie (*tarik*), s'attache à sa façon à l'interprétation intuitive du Livre Saint. Leur introduction, au Shinguit, se fait dès le XVI^e siècle. Les confréries permettent de relancer et de populariser une religion qui, malgré l'intransigence des Almoravides, n'avait pu réussir à effacer au sein de la population les restes d'un animisme anté-islamique. L'islam ouest-saharien était marqué jusqu'alors par un certain élitisme qui en faisait surtout le monopole des clercs. L'appel à la religion du cœur plutôt qu'à celle de la connaissance ouvre les portes de la foi au plus grand nombre. Presque tous les individus sont affiliés à une voie ou à l'une de ses branches dont la réputation est en grande partie fonction de la renommée du cheikh (maître spirituel) qui la dirige. L'importance du rôle joué par les confréries dans la société maure traditionnelle invite à leur consacrer quelques commentaires.

La première confrérie installée chez les Maures est la branche bek-kaiya de la voie quadriya créée à Bagdad au XI^e siècle. Elle connaît une remarquable expansion à la fin du XVIII^e siècle sous la houlette de Cheikh Sidi El-Moktar El-Kebir. Son foyer se trouve au Trarza mais sa zone d'influence déborde largement le sud-ouest mauritanien. Elle est principalement représentée aux XIX^e et XX^e siècles par la famille des Cheikh Sidya de Boutilmit qui jouera un important rôle au moment de la pénétration coloniale et même au-delà (Moktar ould Daddah est originaire de Boutilmit et cousin des Cheikh Sidya). Pour la compréhension de l'histoire politique ultérieure de la Mauritanie, il n'est pas inutile de préciser ici certains principes

(67) A. TRAORE, *op. cit.*, p. 155.

(68) Les conséquences d'un manque de piété sont parfois considérables. On raconte ainsi que Cheikh Sid'Ahmed El BEKKAI (« le pleureur ») pleura toute sa vie pour avoir manqué une prière à la mosquée. « Exhumé huit ans après sa mort (en 1504) des larmes coulaient encore sur sa barbe, dit la légende. » A. LEMICHE, « L'islam en Mauritanie », in *Bulletin de correspondance saharien*, août 1949, p. 26. (Un conteur a suggéré à M. GUIGNARD que le cheikh avait peut-être une ophtalmie... (*Op. cit.*, p. 41)).

essentiels de cette confrérie : humilité, charité, esprit de paix. Une autre branche de la quadriya, la fadelia, apparaît au début du XIX^e siècle dans l'est. L'œuvre de son fondateur, Cheikh Mohamed Fadel, est amplifiée par deux de ses fils, Cheikh Saad Bouh au sud et Cheikh Ma-el-Ainin au nord qui adopteront deux attitudes opposées lors de la colonisation (le premier se ralliant aux Français, le second en étant un des adversaires les plus acharnés).

La seconde grande confrérie musulmane, la tidjania, se développe au XIX^e siècle. Fondée en Algérie vers 1782 par Cheikh Ahmed Tidjani, elle introduit un certain libéralisme dans la pratique de l'islam (moins de prières, pas de pénitences). Le noyau du tidjanisme maure se trouve au Tagant dans la tribu des Idaouali. Ici aussi, pour bien comprendre l'évolution politique ultérieure et principalement l'attitude des Tidjani face au colonisateur, il faut souligner la méfiance voire le rejet qu'ils manifestent à l'endroit des non musulmans, assimilés avant tout à des infidèles. Cette tendance « dure » (rappelons à ce propos que le tidjanisme maure se rattache à la branche de Fès connue pour son intransigeance à ce sujet) est exacerbée, toujours sous la colonisation, par le chérif Hamahoullah ould Mohamedou qui crée une branche différenciée du tidjanisme, le « tidjanisme onze grains » (en raison de l'occupation coloniale et de l'état de guerre qui en résulte, la prière est réduite à onze grains au lieu des douze que compte le chapelet).

Un autre courant religieux, la goudhfa, apparaît à la fin du XIX^e siècle. Son ampleur est moindre que celle des autres voies. Parfois qualifiée de secte, elle est considérée comme semi-hérétique par les musulmans orthodoxes.

La vitalité du phénomène confrérique qui assure la popularisation de l'islam fait du « pays des Maures » une terre de prosélytisme où tout propagandiste de la religion musulmane en Afrique de l'Ouest vient régulièrement se ressourcer. Elle confirme s'il en était besoin le profond enracinement de l'islam dans la société maure traditionnelle.

Nous avons souligné l'impact de l'islam dans le domaine purement religieux. Il se manifeste également sur le plan plus général de l'idéologie, justifiant « l'ordre naturel » des choses. L'explication de la distribution des rôles sociaux « donnés une fois pour toutes » mérité quelques développements. De l'avis de la plupart des lettrés maures, la structure sociale de la société traditionnelle aurait été décidée par le célèbre conquérant almoravide, Abou Bekr. L'impératif de fonctionnalité répondant aux conditions de survie des nomades serait à l'origine de la tripartition entre guerriers, marabouts et tri-

butaires : « Il faut, dans une société bien équilibrée, ceux qui portent les armes, ceux qui cultivent les sciences religieuses et ceux qui gardent les bêtes » (69). La légitimité de cet ordonnancement « naturellement » harmonieux serait due à l'origine sacrée de son fondateur. Cette « idéologie des trois fonctions » n'est pas sans rappeler l'histoire du féodalisme occidental et la « ruse idéologique » destinée à couvrir les phénomènes d'exploitation (70). Le caractère immuable de cette architecture sociale est savamment entretenu par ceux qui s'y trouvent au sommet ; dans la société maure, ce sont les marabouts, maîtres du champ idéologique, qui s'y emploient. La « sagesse » traditionnelle veut ainsi que le caractère, inné, détermine la fonction. Cette vision des choses s'accompagne des préjugés que les dominants portent sur les dominés. « Dans tous les cas, on justifie sa position privilégiée en montrant l'indignité ou l'incapacité de l'autre » (71). La devinette traditionnelle rapportée par F. de Chassey est une bonne illustration de ce mécanisme. « De quoi un marabout a-t-il besoin pour vivre ? 1) de serviteurs, 2) de vaches et de chameaux, 3) de livres, 4) de petite culture, 5) de chèvres et de moutons. Et le guerrier ? 1) de tributaires blancs, 2) de serviteurs noirs, 3) de chameaux de selle, 4) d'armes, 5) de troupeaux. Et le forgeron ? 1) du marteau, 2) de l'enclume, 3) de la pince. Et le tributaire ? de chameaux. Et le caprif ? de remplir son ventre. »

Derrière cette plaisanterie, où l'humour se mêle au cynisme, il y a la fonction, justifiée par les uns, acceptée par les autres, du travail d'une moitié de la population au profit de l'autre.

Si, dans la société maure, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles, la religion imprègne profondément les représentations sociales, l'islam produit ici d'autres effets, en particulier sur le plan politique (il faut rappeler qu'en islam, spirituel et temporel sont étroitement liés) : au pays des Beydan, les tentatives les plus marquées de centralisation étatique ont été conduites au nom de l'islam.

Islam et émergence de l'État

La prise en compte du facteur religieux dans la mise en place d'une ébauche d'autorité centralisée renouvelle l'analyse de P. Bonte.

(69) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 132.

(70) Cf. G. DUMEZIL, *Mythe et épopée, L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Gallimard, 1968.

(71) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 133.

Nous suivrons ici les réflexions stimulantes d'Abdel Weddoud ould Cheikh qui étudie les rapports entre *asabiyya*, religion et pouvoir d'État.

La notion d'*asabiyya* développée par Ibn Khaldoun, est au centre de la vie politique tribale. « Seules peuvent habiter le désert les tribus liées par la *asabiyya* » (72). « L'esprit de corps », basé sur la solidarité agnatique, résulte de l'impératif de survie dicté par les conditions naturelles. Véritable ciment tribal, la *asabiyya* constitue le ressort du quasi-instinct de défense collective de la communauté tribale. La nécessité de défendre l'honneur du groupe pousse les membres issus de la même parenté à se porter immédiatement secours en cas d'agression ou d'injustice commise envers l'un des leurs.

La vigueur de chaque *asabiyya* empêche l'hégémonie de l'une d'entre elles sur les autres. Toute construction politique au-delà de la tribu semble donc impossible. Or, l'histoire de l'islam donne de nombreux exemples de passage à l'État (califat, imamat). Ibn Khaldoun en conclut que, pour sortir du jeu segmentaire fondé sur la parenté et l'honneur et passer à une forme supérieure de pouvoir politique, il faut aux nomades un ferment d'unité qui se situe au-delà de l'*asabiyya*. Pour l'auteur maghrébin, l'instrument privilégié du dépassement des solidarités tribales est la religion. « Les nomades ne peuvent instituer un pouvoir politique que grâce à quelque structure religieuse : appel d'un prophète ou d'un saint ou quelque autre puissant effet de la religion en général » (73). Commentant la pensée d'Ibn Khaldoun, Abdel Weddoud ould Cheikh précise : « L'appel religieux (permet de) frayer le passage à l'esprit de concorde et d'unité sans lequel la transition parmi les nomades de la simple "chefferie" tribale vers le pouvoir politique ne peut réussir » (74). Si la religion rend ce passage possible, c'est qu'elle représente le triomphe de la bonne cause. L'autorité centralisée combine alors le dynamisme de l'esprit de corps et l'assurance d'être dans la bonne voie, celle de la volonté divine.

Mais la formation d'un État légitimé par les valeurs religieuses ne se fait pas toute seule. Il faut un intermédiaire qui assure la transmission du message divin. Dans l'histoire maure précoloniale, ce rôle est surtout joué par un prophète ou un saint qui rassemble et conduit les foules autour de sa prédication mais également par l'ensemble des clercs qui détiennent le monopole des fonctions religieuses.

(72) Muqaddima, *Beyrouth*, 1981, p. 159.

(73) Muqaddima, *op. cit.*, p. 189.

(74) A.W. ould CHEIKH, *op. cit.*, p. 708.

Pour asseoir l'ordre dont ils sont porteurs, les uns et les autres utilisent leur charisme (l'un des trois pôles fondamentaux de légitimation du pouvoir politique (75), charisme personnel du saint, charisme de fonction des marabouts dans leur ensemble (76). Pour étayer sa démonstration, Abdel Weddoud ould Cheikh développe les deux exemples les plus radicaux de tentative de centralisation de l'autorité chez les Beydan, l'épopée almoravide et l'épisode de Charr Boubba, tous deux conduits sous la bannière de l'islam. Même si ces deux tentatives se sont soldées par des échecs, « la légalité islamique qu'elles s'efforçaient de promouvoir et d'instituer restera jusqu'à nos jours un des pôles dominants du champ politique de la société maure » (77).

Les remarques faites plus haut sur l'origine de la bipartition guerriers-marabouts prennent ici tout leur sens. L'opposition complémentaire des deux ordres n'est pas la conséquence de la défaite des marabouts dans la guerre de Charr Boubba. Ce conflit n'est qu'un épisode de la lutte de classement entre les deux ordres dominants de la société maure précoloniale. Il faut beaucoup moins envisager l'épisode de Charr Boubba comme la victoire définitive des guerriers (Arabes) sur les marabouts (Berbères) que comme la seconde tentative d'ampleur d'implantation d'un pouvoir théocratique, avortée certes, mais qui confirme la prétention centralisatrice des marabouts fondée sur l'unicité du message divin dont ils sont porteurs. L'échec de la tentative menée par l'imam Nasir Al-Din ne fait d'ailleurs pas cesser les prétentions des clercs à s'imposer dans la direction de la société. S'ils ont été vaincus militairement par les guerriers, ils sont associés au pouvoir émiral car ce sont les seuls interprètes du fondement ultime de la légitimité de tout pouvoir dans une société où tous les individus sont musulmans. A.W. ould Cheikh évoque à ce sujet l'histoire du poème d'Al-Yadali. « Un jour (que celui-ci) était en voyage, il passa à côté d'un artiste populaire qui chantait un poème dont le

(75) Cf. Max WEBER, *Le savant et le politique*, Paris, 1959, p. 101.

(76) Le charisme doit au modèle prophétique mohamédien mais également aux pouvoirs « surnaturels » du saint ou des marabouts (miracles, dons exceptionnels, baraka) qu'il est parfois difficile de distinguer du « maraboutisme » (pratiques magiques, sorcellerie). Par ailleurs, il est intéressant de noter la quasi-obsession, surtout dans les tribus maraboutiques, du rattachement généalogique au sang arabe pour se montrer plus proche du Prophète (ce qui ne peut qu'augmenter sa propre « cote » de charisme), alors même que l'origine berbère de certaines familles soit souvent établie. Cet exercice conduit à de véritables prouesses acrobatiques de la part de généalogistes *zawaïa*.

(77) A.W. ould CHEIKH, *op. cit.*, p. 714.

Les islamistes mauritaniens s'appuient actuellement sur ces deux exemples et sur celui du conquérant peul El Hadj Omar TALL (cf. infra) pour affirmer que seul l'islam peut constituer le ferment réel de la nation mauritanienne.

rythme lui fit une très forte impression. Il se décida de bâtir sur son modèle un poème à la gloire du Prophète Mohamed... Le modèle imité était un long poème laudatif (*kirza*), adressé par un griot à l'émir des Brakna. En apprenant qu'Al-Yadali avait "détourné" sa "*kirza*" au profit de quelqu'un d'autre, le chef brakna entra dans une grande colère. Car détourner ainsi un poème célébrant les mérites d'un chef hassan équivalait ou presque à le tuer. Apprenant qu'un jour Al-Yadali passait dans un campement voisin du sien, l'émir des Brakna l'interpella, courroucé : "Pourquoi as-tu détourné ma *kirza* ?" Al-Yadali répondit : "Je l'ai détournée au profit de quelqu'un qui t'est supérieur et qui m'est supérieur". Le chef brakna se tut un moment puis, redressant la tête, dit : "Tu as raison". Et il offrit sur le champ plusieurs vêtements et une pension qu'il s'est imposé depuis lors de lui verser » (78). Cette illustration de la lutte de classement entre guerriers et marabouts autour de l'imposition des valeurs référentielles de légitimité est sans équivoque : la célébration de l'honneur guerrier s'efface devant la gloire supérieure du Prophète. Nul doute que l'ordre des clercs profite des retombées de la reconnaissance par l'ensemble de la société de la toute-puissance divine.

La construction politique émirale résulte donc autant sinon moins de l'hégémonie militaire des guerriers que de la légitimation que les marabouts procurent à la domination complémentaire et rivale des deux ordres sur le reste de la société. « L'effet de classement » social et politique exercé par les valeurs religieuses fonde le pouvoir émiral, les « meilleurs » des guerriers étant associés aux « meilleurs » des marabouts dans l'exercice de l'autorité politique. Face à l'idéologie guerrière de l'honneur, porteuse de conflits et de tendances centrifuges, la vision maraboutique du monde tend au contraire à favoriser la centralisation. Nasir Al-Din montre, après les Almoravides, que l'islam est l'outil le plus adéquat pour unifier, sinon sous l'emprise de son dogme du moins sous celle du charisme individuel d'un saint, un ensemble extrêmement disparate de tribus qui, auparavant, n'avaient jamais obéi à une autorité unifiée. La religion musulmane se serait ainsi fait l'instrument du « détachage » des structures politiques d'avec les structures de la parenté, « l'instrument d'un passage problématique de la tribu à l'État au sein de la société maure précoloniale » (79). Les « administrateurs de l'invisible » seront de ce fait les mieux placés dans la compétition pour le pouvoir lorsque la « pacification » coloniale neutralisera l'instrument de la puissance des guerriers : le monopole de la violence physique.

(78) *Ibid.*, pp. 946-947.

(79) *Ibid.*, p. 996.

CHAPITRE II

LES « PAYS NOIRS »

La majorité des études sur la Mauritanie privilégient la société maure. Il arrive même qu'elle soit la seule à être traitée. Jean-Pierre Hervouet, à ce propos, a pu écrire : « La Mauritanie continue à être considérée comme le pays des Maures » (1). Or, la Mauritanie négro-africaine est une réalité, l'actualité l'a d'ailleurs récemment rappelé (2). Lorsque l'élément noir est pris en compte, c'est également de façon incomplète. Les auteurs ont tendance à ne présenter que la société toucouleur. Bien que majoritaire, celle-ci est loin cependant de regrouper tous les Noirs du sud mauritanien. Ce sont essentiellement les Peuls, éleveurs semi-nomades, qui forment avec les Toucouleur les Halpulaaren (sing. Halpulaar) (ces derniers occupent la plus grande partie de la vallée), les Soninké qui se situent à l'est (Guidimaka), les Wolof à l'ouest (sud du Trarza) et les Bambara au centre et à l'est (3). La confrontation des données du recensement de 1976 avec celles de l'étude d'A. Lericollais (4) donne l'estimation suivante de la population de la Vallée sur la rive mauritanienne : Halpulaaren : 52 % (les Peuls formant une minorité) ; Maures : 31,6 % ; Soninké : 12 % ; Wolof : 4 % ; autres : 0,4 % (Bambara, ...) (5).

Nous voudrions ici respecter l'aspect pluriel de la réalité. Qui plus est, la compréhension de la société mauritanienne (des sociétés mau-

(1) J.-P. HERVOUET, Types d'adaptation sahéliens. L'exemple de la Mauritanie centrale méridionale, Thèse de 3^e cycle, Rouen, 1975, p. 44.

(2) Manifeste du Négro-mauritanien opprimé distribué en 1986, tentative de coup d'État d'officiers noirs en décembre 1987, « événements » du printemps 1989 et leurs suites.

(3) Rappelons, comme il a été signalé dans l'introduction, que la minorité bambara est très faible. Il est d'autant plus difficile d'en estimer le nombre que les Bambara sont souvent recensés comme Haratine ou Halpulaaren. Nous nous contenterons donc ici de faire mention de son existence.

(4) « Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal », *Cahiers Orléans. Série sciences humaines*, vol. XII, n° 2, 1975.

(5) Ces chiffres demandent à être révisés depuis les « événements » de 1989 (cf. 2^e partie).

ritaniennes) suppose la présentation des diverses communautés, l'observation des comportements des populations montrant le profond attachement de chaque individu à sa communauté d'origine. Il serait fastidieux d'entreprendre une étude approfondie de chaque société, d'autant plus qu'elles présentent des traits communs. Nous tenterons donc de dresser un tableau d'ensemble en nous référant toutefois surtout à la société toucouleur, la plus représentative, mais également en empruntant des exemples aux sociétés peule, soninké et wolof.

1. Les données socio-économiques

A l'instar de ce qui a été constaté pour les Maures, les conditions naturelles, dans le sud mauritanien, influencent considérablement le destin des populations. Dans la vallée du Fleuve cependant, ce n'est plus l'élevage qui est prédominant. L'activité essentielle est l'agriculture. Cette première donnée explique la présence de sociétés essentiellement sédentaires, fixées sur les rives du Fleuve, dont une des principales caractéristiques est d'avoir été presque continuellement intégrées depuis le VIII^e siècle dans de grands ensembles politiques et culturels, les royaumes et empires soudanais. Avant d'envisager l'histoire politique et sociale de cette région, il faut préciser l'importance du principal facteur économique, la terre, dont la détention éclaire en grande partie l'organisation sociale des populations.

Le facteur terre

La terre, principale source de richesse des habitants de la vallée (« à la vérité, l'histoire du Fouta se confond avec l'histoire de ses terres » (6)), n'a pas partout la même valeur. Sa qualité dépend d'un autre facteur naturel : l'eau. C'est en fonction des précipitations et des crues du Fleuve que se détermine la fertilité des sols. On distingue ainsi deux types de terres cultivables : celles du lit majeur du Fleuve (*oualo*) qui, une fois la crue retirée, procurent les meilleurs rendements et celles qui, plus éloignées du Fleuve, (*dieri*), ne bénéficient

(6) M. VIDAL, Rapport sur l'étude de la tenure des terres indigènes du Fouta dans la vallée du Sénégal, juillet 1924, Saint-Louis, MAS, Bulletin n° 72.

ficient que de pluies hypothétiques et dont le rendement est d'avantage aléatoire. Bien évidemment, les terres de *oualo* ont une superficie limitée (en fonction de l'ampleur de la crue), les terres de *dieri* étant par contre en quantité quasi illimitée. Aussi les terres de *oualo* ont-elles de tous temps été l'objet d'âpres disputes de la part des riverains.

L'histoire montre la place stratégique de la terre, notamment dans le cadre de la lutte pour le pouvoir. Dès le XV^e siècle, au Fouta Toro (principalement peuplé d'Halpulaaren), de vastes domaines fonciers sont constitués par une oligarchie de grandes familles qui les rétrocèdent, contre redevances, à leur clientèle. Au XVIII^e siècle, Souley Ndiaye, un des derniers souverains denianké, attribue des terrains de la couronne à des clans dont il veut s'attacher la fidélité. Les marabouts *torobe*, qui renversent peu de temps après la dynastie Denianké, assoient leur pouvoir en procédant à une redistribution massive des terres au profit de ceux qui les ont soutenus (7). ... En 1989, la terre constitue l'un des enjeux ultimes dans la rivalité ethnique qui continue de déchirer le pays.

L'organisation sociale

Quelle que soit l'ethnie considérée, l'organisation sociale, chez les Négro-africains, comme chez les Maures, est avant tout basée sur le groupe de parenté. Mais contrairement à la tente-ménage maure où l'indépendance de la famille restreinte prédomine, l'unité sociale de base est ici la famille étendue qui regroupe plusieurs ménages. L'explication de ce premier niveau d'organisation sociale renvoie à la sédentarité des populations du Fleuve. Les différences qui apparaissent dans les divers types d'organisation familiale des ethnies noires sont plus de degré que de nature, la structure communautaire étant davantage apparente chez les Soninké ou les Wolof que chez les Halpulaaren.

Chez ces derniers, le premier niveau de regroupement est la concession (*galle*) où plusieurs cases conjugales (*fooyre*) sont réunies dans un même enclos. L'effectif moyen du *galle* est d'une vingtaine de personnes, placées sous l'autorité du chef de concession (*dyom galle*). Plusieurs concessions forment un lignage (*lenyol*) regroupant les descendants d'un ancêtre commun. La structure des villages consiste géné-

(7) Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), Étude socio-économique du bassin du Fleuve Sénégal, avril 1980, B I 46.

ralement en un noyau de *galle* très peuplé au centre, correspondant aux familles fondatrices du village, alors que la périphérie est occupée par des concessions construites par des jeunes ou des migrants. Le lignage a plusieurs dimensions : économique puisque c'est lui qui possède les terres indivises, idéologique car ses membres sont liés par une origine commune, « politique » enfin dans la mesure où il forme un ensemble uni sous l'autorité incontestée du doyen des maîtres de concession (*dyom lenyol* ou *maodo*). C'est lui qui répartit les terres, préside les réunions et représente la collectivité à l'extérieur. Le système de parenté de ces familles étroitement solidaires est patrilinéaire. Contrairement au système de parenté maure, la préférence va au mariage avec la cousine croisée maternelle. Cette différence s'explique par l'originalité du mode de vie de chaque communauté : le nomade pasteur est jaloux de son autonomie vitale ; l'agriculteur sédentaire est attaché à ne pas céder ses terres, mais il est également contraint à s'allier à ses voisins séculaires.

Les structures sociales de base des sociétés toucouleur et peule sont donc caractérisées par l'intense solidarité qui anime la famille indivise. Mais comment s'articulent le système de production basé sur la terre et les structures de parenté ? Comment se fait le rapport économie-parenté ? Si les terres de *dieri* appartiennent pratiquement à ceux qui les mettent en valeur, les précieuses terres de *oualo* constituent le bien commun du lignage et sont soumises à l'indivision et à l'inaliénabilité. Elles sont gérées par le doyen du lignage qui procède à leur distribution entre tous les adultes mâles de la descendance. L'excédent peut être loué à des personnes extérieures sous certaines conditions. Mais en aucun cas ces terres ne peuvent être vendues. Seul le lignage « personne collective » en est le propriétaire (8). On ne peut conclure la présentation de l'organisation sociale halpulaar sans mentionner un autre type de stratification, les classes d'âge (*fedde*). Elles sont surtout effectives chez les enfants et les jeunes, se définissant principalement par des fonctions d'entraide et d'éducation et assurant une meilleure intégration au groupe.

Comme nous l'annonçons, l'organisation sociale diffère d'une ethnique à l'autre, le contrôle social étant plus ou moins poussé. Le meilleur exemple de forte discipline sociale est fourni par les Soninké qui ont conservé au fil des siècles une stricte hiérarchisation dans leurs

(8) Les dispositions de l'ordonnance portant réorganisation foncière de 1983 (cf. 3^e partie) qui prévoient l'aliénabilité et l'individualisation sont en complète contradiction avec ces principes. On ne s'étonnera donc pas que cette ordonnance ne soit pas ou très mal appliquée (source : entretiens).

rapports familiaux et sociaux. « Le concept d'obéissance presque atavique... est maintenu par les classes d'âge, le pouvoir du chef de famille et la supériorité du mâle et du mari » (9). Chez les Soninké, l'unité fondamentale de production, de consommation et de résidence est le *ka* (maison). Le *ka* regroupe la famille étendue qui peut varier de 15 à 20 personnes. Il est placé sous l'autorité du chef de ménage le plus âgé, le *kagumme* (chef de maison). Le contrôle social extrêmement fort au sein de la communauté rend possible la prise de décisions collectives et leur mise en application effective. P. Bradley et al. rapportent qu'en 1975, en pleine période de sécheresse, le conseil d'un village du Guidimaka a fixé de façon autoritaire le prix du mil à un niveau très bas afin d'en décourager la vente, la communauté pouvant subvenir à ses besoins alimentaires autrement. Toute personne contrevenant à cette décision était punie d'amende (10). La pression sociale se vérifie d'autant plus facilement quand on constate que l'absence, parfois prolongée, de nombreux actifs (la migration en Afrique de l'Ouest et en France est une caractéristique prédominante de la société soninké) ne provoque pas la rupture des liens avec la communauté familiale et villageoise. « Cet extrême contrôle familial et social ne permet à aucun la possibilité morale d'une divergence sociale, à moins d'accepter d'être socialement exclu » (11).

L'étude de quelques aspects des structures socio-économiques fondamentales des « pays noirs » a permis de situer l'importance de la richesse essentielle, la terre, et le rôle social de premier plan que joue le groupe de parenté. L'imbrication de ces données laisse apparaître, à travers une répartition inégale, une hiérarchisation sociale qui n'est pas sans rappeler celle de la formation sociale maure.

2. La stratification sociale

Toutes les ethnies négro-africaines possèdent ici un trait commun : leur structure sociale est fortement hiérarchisée. Dans chaque société,

(9) Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, *La Mauritanie négro-africaine*, Nouakchott, 1980, p. 39.

(10) P. BRADLEY, C. RAYNAUT, J. TORREALBA, Le Guidimaka mauritanien, London, War on want, 1977, p. 117. Concernant la société soninké, on consultera avec intérêt la thèse d'Abdoulaye BATHILY, *Guerriers, tribulaires et marchands. Le Gajaga. Développement et régression d'une formation économique et sociale sénégalaise*, Thèse d'État, Dakar, 1985.

(11) Ministère de l'Économie et des Finances, *La Mauritanie négro-africaine*, op. cit., p. 47.

on observe la même tripartition entre hommes libres, artisans et esclaves. La hiérarchie des ordres ne s'appuie pas uniquement sur l'idéologie ou la domination politique. Elle correspond également à la distribution de la puissance économique.

L'échelle des statuts sociaux

Dans la mesure où les sociétés toucouleur, peule, soninké et wolof présentent la même stratification sociale, on retiendra principalement l'exemple de la plus représentative de la région, celle des Toucouleur (cf. tableau page suivante).

La catégorie sociale supérieure est celle des hommes libres (*rimbe*). Tous n'ont pas le même statut. Les *torobe* (sing. *torodo*) occupent le sommet de la hiérarchie sociale. Comme les autres hommes libres, ils sont en principe cultivateurs et savent porter les armes. Ils sont en outre les seuls détenteurs de la fonction religieuse. C'est parmi eux que l'on rencontre ceux qui, dans cette société, ont un rôle politique, religieux et économique prépondérant. Les *sebbe* (sing. *cedo*), de tradition guerrière, sont le plus souvent intendants ou gardes du corps des chefs *torobe*. Les *jaawambe* (sing. *jaawando*) sont, quant à eux, les conseillers des grandes familles *torobe*. Enfin, les *subalbe* (sing. *thioubalo*), qui occupent la dernière place dans la hiérarchie des *rimbe*, sont les seuls hommes libres à exercer une spécialisation professionnelle. Ils ont pratiquement le monopole de la pêche fluviale, « activité presque aussi noble et vitale que la culture, qui apparaît comme un privilège et non comme une obligation » (12).

L'ordre des *nyenbe* regroupe les familles qui ont le monopole héréditaire de la production de certains biens ou de la prestation de certains services. Ils sont présentés par la plupart des auteurs comme les « gens castés » (13). Les *nyenbe* se répartissent en deux types d'activité : les « manuels » et les « gens de la parole », les artisans et les artistes. A l'instar des forgerons et des griots maures, ils sont à la fois méprisés et craints par le reste de la population. Les *nyenbe* sont rattachés à des familles de *rimbe* avec lesquelles ils entretiennent des rapports de dépendance. Le nombre élevé, en comparaison des Maures, des catégories d'artisans chez les Toucouleur peut s'expliquer par la division du travail social plus poussée dans une société de cultivateurs sédentaires que dans une économie de nomadisme pastoral.

(12) Ministère de l'Économie et des Finances, *La Mauritanie négro-africaine*, op. cit., p. 21.
(13) Nous utilisons les guillemets dans la mesure où l'on peut faire, pour les castes négro-africaines, les mêmes observations que pour les castes maures (cf. chap. 1).

LA STRATIFICATION SOCIALE TOUCOULEUR

Ordres	Sous-ordres	Catégories fonctionnelles ou professionnelles (castes)	Fonctions	Titres honorifiques spécifiques
Rimbe (sing. Dimo)	rimbe ardlbe (libres)	laarakobr ou filetebe jaagube ou ardlbe dlne muskinebe worgankoobe kolyaabe mbonaabe awgalnaabe helgalagel, etc.	sebbe toorobbe	puvoir temporel : titre variable puvoir spirituel : cerno hommes libres, cultivateurs : demgowo anciens souverains : farba cedo soldats de koli : jagarat sous-variété locale des kolyaabe " " " " " " courtisans et conseillers : sooma pêcheurs : jaalraabe
Nyenbe (sing. nyenyo)	Fitram goll (manuels) Kaalian-Koobe nyagoroobe ou nyagoroobe (laudateurs)	maabde saanyoobe wayilbe bacebe sayaakobe alwalbe wodebe ou garanakoobe laade lawbe worworbe (bobi) Buumaabe wandaabe maabde suudu paate maabde jaawambe lawbe gumala (kontumpaa) awilbe	griots généalogistes : farba gawle " " " " guitaristes poètes et céramistes technologie domestique : maalaw constructeurs de pirogues : kalmw savetiers cordonniers : foosini bijoutiers : farba baylo forgerons : farba baylo tisserands : jarno " "	descendants affranchis de captifs esclaves et serviteurs : jagodlin
Jyabe (sing. dyaddo)	sootilbe (affranchis) halfaabe (dépendants)	macube macube	macube	escaves et serviteurs : jagodlin

Source : Yaya Wane, Les Toucouleurs du Fouta Toro, IFAN, Dakar, 1969, p. 52 ; les titres des colonnes sont de F. de Chasseay, L'Étrier, la houe et le Livre, Sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental, Anthopos, 1977, p. 188.

Les catégories serviles (*maccube*) se trouvent au dernier rang de l'édifice social. A l'origine, ce sont surtout des prisonniers de guerre. Certains sont également achetés. L'esclave ne saurait posséder quoi que ce soit : « Il ne se possède pas lui-même » (14). Il appartient à son maître qui peut le vendre (F. de Chassey rapporte que la valeur d'échange traditionnelle s'élève à un cheval pur sang ou cinq vaches). Dans un système de production où la force de travail est le principal moyen de production, les captifs constituent un bien essentiel. Hommes libres et gens « castés » peuvent en posséder. La proportion des esclaves aurait ainsi atteint, dans l'histoire de la région, la moitié de la population du Fleuve, « donnant à la société certains aspects d'une société de classe basée sur un mode de production de type esclavagiste » (15).

Selon une enquête réalisée par la MISOES (16) sur la moyenne vallée du fleuve Sénégal, la répartition de la société toucouleur par catégories sociales était en 1958 la suivante :

Rimbe	Torobe	45 %
	Sebbe	10 %
	Subalbe	16 %
Nyenbe		7,5 %
Maccube		21,5 %

Le nombre élevé de *torobe* ne doit pas faire illusion. A côté de quelques puissantes familles, la plus grande partie des *torobe* est constituée d'agriculteurs ou d'éleveurs de condition modeste, le plus souvent clients des grandes familles. Qui plus est, il est tout à fait possible à des individus de catégorie « inférieure » de devenir *torodo* : « Il est de notoriété sociale toucouleur qu'il suffit d'acquiescer assez de savoir islamique puis de se consacrer à l'activité religieuse pour devenir *torodo* de droit en attendant la consécration de fait qui vient avec le temps, c'est-à-dire avec l'oubli collectif des origines véritables du nouveau *torodo* » (17). On peut ainsi devenir *torodo*... sans pour autant faire partie de la vraie minorité dirigeante. Celle-ci est formée de familles *torobe* qui, outre leur influence religieuse, possèdent de grands domaines fonciers.

(14) F. DE CHASSEY, *L'étrier, la houé et le Livre. Sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental*, Anthopos, 1977, p. 189.

(15) OMVS, op. cit., B I 43.

(16) Mission d'étude socio-économique, J.-L. BOUTILLIER et al., *La moyenne vallée du Sénégal. Étude socio-économique*, Paris, PUF, 1962. Travail de référence sur la vallée du Fleuve.

(17) Y. WANE, rapporté par DE CHASSEY, op. cit., p. 209.

Cet exemple de mobilité sociale n'est pas isolé : la stratification sociale toucouleur est en fait régulièrement modifiée en fonction de l'issue des luttes engagées entre communautés rivales. Si bien qu'un *torodo* peut devenir esclave : « Pour devenir esclave..., il n'est pas nécessaire d'être d'une ethnie ou d'un clan ennemis ; il suffit... qu'un voisin de village ou même un parent réussisse le coup de main qui le débarrasse d'un rival » (18). Il reste que globalement la structure d'ordres ne s'est pas fondamentalement modifiée au cours des siècles. Les principes d'endogamie (« l'iguane va avec l'iguane, la gueule tapée avec la gueule tapée ») et d'hérédité, avec le cortège de croyances et de comportements qui les accompagnent, sont demeurés très vivaces. L'étude socio-économique de l'OMVS, publiée en 1980, constate que « l'édifice social fondé sur la différenciation en castes et classes demeure apparemment solide » (19). La stratification sociale traditionnelle a d'autant mieux perduré qu'elle a de tout temps été étroitement associée à l'inégale répartition des terres.

Stratification sociale et structure foncière

Nous n'entrerons pas dans les détails du régime foncier toucouleur caractérisé par la complexité du droit coutumier en la matière. L'enchevêtrement des divers droits sur les terres ainsi que les multiples systèmes de redevances ont fait l'objet de plusieurs travaux (20). Nous souhaitons simplement établir ici le rapport entre structure sociale et appropriation des terres. L'enquête précitée de la MISOES avance les chiffres suivants concernant l'ensemble des champs cultivés en défrue dans la moyenne vallée du Fleuve : 37 % des champs ont été reçus en location ; 32 % sont propriété personnelle des cultivateurs ; 20 % sont cultivés par le titulaire du droit de culture moyennant des redevances au chef de la terre ; 11 % sont en indivision familiale. On constate d'emblée la proportion assez élevée de champs loués. Le prix de la location n'est presque jamais inférieur au dixième de la récolte et va fréquemment jusqu'à la moitié.

L'examen de la situation de chaque catégorie sociale par rapport à la répartition de la tenure du sol montre qu'il existe entre elles des différences sensibles. Face à la situation relativement privilégiée

(18) *Ibid.*

(19) OMVS, op. cit., B I 43.

(20) H. GADEN, « Du régime des terres de la vallée du Sénégal au Fouta antérieurement à l'occupation française », *Bulletin du comité des études historiques et scientifiques de l'AOF*, T^r XVIII, 1935, p. 409 ; J.-L. BOUTILLIER, op. cit. ; OMVS, op. cit.

des *torobe*, on note que ceux qui travaillent le plus la terre, les *macube*, n'en détiennent que le strict minimum. Au total, les esclaves n'accèdent à la propriété foncière, propriété personnelle ou copropriété familiale, que pour moins de 10 % des champs qu'ils cultivent (21). Quant aux artisans, ils restent pour plus de 60 % de leurs champs tributaires de propriétaires *rimbe*. L'analyse de la structure foncière montre aussi très nettement comment, en fonction de la détention des terres, se maintient une hiérarchie entre les catégories sociales. L'exemple toucouleur se retrouve à peu de choses près sur toute la rive du Fleuve (22). C'est le cas des Soninké étudiés par P. Bradley *et al.* (23). Deux tableaux résument la situation.

RÉPARTITION DES CATÉGORIES SOCIALES
DANS TROIS VILLAGES DE LA ZONE

Villages	Nobles	Marabouts	Conseillers	Castrés	Pêcheurs	Esclaves	Affranchis
Diaguili	15 %	17,5 %	7 %	3,1 %	2 %	7 %	48,4 %
Moulessimou	31,7 %	5,8 %	8,2 %	—	—	—	54,1 %
Diagountourou	12 %	13,6 %	1 %	8,4 %	10,9 %	4,3 %	49,8 %

RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES DU SOL
PAR STATUTS SOCIAUX

Villages	Nobles	Marabouts	Conseillers	Castrés	Esclaves	Affranchis
Diaguili	65,5 %	23 %	8,5 %	—	2,8 %	—
Moulessimou	62,5 %	15,5 %	—	—	—	20,8 %
Diagountourou	92 %	3 %	5 %	—	—	—

Source : Ministère de l'économie et des finances, La Mauritanie négro-africaine, *op. cit.*, pp. 41 et 45.

(21) On pourrait estimer qu'il y a contradiction avec ce qui a été écrit plus haut (« l'esclave ne saurait posséder quoi que ce soit »). Signalons que le statut de l'esclave tel que présenté *supra* fait référence à l'époque pré-coloniale, les chiffres cités ici étant extraits de l'enquête MISOE qui date de 1962. Entre-temps, l'esclavage a été aboli deux fois (certes avec bien des limites — cf. 3^e partie chap. 11 — ...à tel point que le mot est encore utilisé).

(22) Précisons cependant que la répartition de la tenure des sols est plus égalitaire en aval qu'en amont du Fleuve.

(23) *Op. cit.*, Le Guidimaka mauritanien.

Alors que les catégories serviles (esclaves et affranchis) représentent, selon les villages, 55,4 %, 54,1 % et 54,1 % de la population, elles ne comptent que 2,8 %, 20,8 % et... 0 % de propriétaires terriens.

L'inégalité des statuts sociaux, mise en lumière à travers la structure foncière, se retrouve quant à la distribution du pouvoir politique.

A. Pouvoir politique et islam

Le *bilad al Sudan* (« pays des Noirs ») décrit par les chroniqueurs arabes est caractérisé dès le VIII^e siècle par une succession d'empires célèbres et de royaumes (Ghana, Mali, Songhai, Djolof, royaumes de la vallée du Fleuve, ces derniers étant partie intégrante, au fil des siècles, des divers empires). « Entretien des relations commerciales, spirituelles et intellectuelles intenses avec l'Afrique du Nord, cette région a été le berceau inépuisable des États les plus prestigieux » (24). La formation de ces « sociétés à État » doit certainement à la richesse de cette zone et au commerce transsaharien (dès l'époque médiévale, l'or soudanais est échangé contre le sel du désert). Dans ces États traditionnels, le pouvoir est concentré entre les mains d'aristocraties locales qui assurent leur reproduction ainsi que leur domination sur les autres groupes. « L'État apparaît alors comme l'instrument nécessaire de coercition, assurant à la fois la maintenance de l'inégalité sociale et la mise en relation des partenaires » (25). Dans la vallée du Fleuve, en outre, l'hégémonie politique des souverains s'appuie, au moyen de la force militaire, sur le contrôle des terres et la perception de tributs sur les récoltes. On se souvient de l'importance politique des donations foncières. Certains de ces États pré-coloniaux sont enfin marqués par l'islamisation liée au mouvement almoravide. Longtemps « islam de Cour », la religion reste à l'ombre des souverains. Aux XVII^e et XVIII^e siècles cependant, un islam guerrier et populaire se développe, entraînant les masses paysannes du Fleuve à la suite de chefs religieux. La guerre sainte, en filiation directe avec celle menée par l'imam Nasir Al Din chez les Maures, est à l'origine de tentatives, parfois réussies, de constitution d'États théocratiques. L'État

(24) Elikia M'BOKOLO, *L'Afrique au XX^e siècle*, Éd. du Seuil, 1985, p. 35.

(25) Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Payot, 1985, p. 72.

alors n'est plus seulement le siège d'un pouvoir centralisé, il est également le garant de l'obéissance à la loi islamique, ce qui crédite ses détenteurs d'une nouvelle et puissante légitimité.

Les États traditionnels

Dès le XI^e siècle, l'unité politique dominante dans la vallée du Fleuve est le royaume. Dans un premier temps, le principe de l'hérédité domine. À partir du XV^e siècle, le roi est élu par un collège au demeurant fort restreint. L'organisation administrative connaît une certaine centralisation : les chefs locaux sont nommés par le roi, la justice est rendue en son nom. Nous nous appuierons cette fois sur les Wolof pour décrire un royaume pré-colonial, celui du Waalo (26).

La distribution du pouvoir politique, dans le royaume du Waalo, est intimement liée à l'échelle des statuts sociaux. Le système politique est le reflet de la hiérarchie sociale. Au centre de cette monarchie élective se trouve le roi (*brak*). Son élection est soumise à une série de limites précises : « Au Waalo, le *brak* est élu, sous la condition d'appartenir obligatoirement, par son père, au clan *M'Bodje*, et de façon plus impérative encore, d'appartenir, par sa mère, à l'une des trois familles *meen* : Loggar, Dyoss et Teedyekk » (27). L'élection se fait sous la direction des trois grands électeurs du pays, le maître des eaux, le maître de la terre et le trésorier général du royaume. Elle réunit, sous la forme d'assemblées secrètes, les principales familles nobles du royaume. Le *brak* est en premier lieu un chef de guerre. Les captifs de la couronne sont sous ses ordres. Il est également le chef de la terre, mais à titre provisoire, car il est tenu lui-même de payer un tribut pour sa location au moment de son intronisation. « Ce qui prouve que la terre appartenait en réalité à la communauté » (28). Cependant, en respectant partiellement les droits des maîtres de la terre (*lamane*), il dispose de plus en plus de terres libres qu'il distribue aux parents alliés formant sa clientèle. Cette pratique est à l'origine du système d'apanages. Une grande partie du royaume est ainsi divisée en apanages dont les chefs, généralement désignés en vertu de droits héréditaires, doivent être investis par le *brak* régnant. Le *brak* reçoit des familles « vassales » un tri-

(26) La rédaction de ce paragraphe doit beaucoup à l'ouvrage de Boubacar BARRY, *Le royaume du Waalo*, Maspéro, 1972 ; nouvelle édition revue et augmentée, Karthala, 1986.

(27) B. BARRY, *op. cit.*, p. 94.

(28) *Ibid.*, p. 98.

but, « créant une longue chaîne de relations de type féodal que définit le système des apanages » (29). Si le *brak* semble en théorie détenir un pouvoir absolu, il n'est en réalité « qu'un coordinateur exerçant son contrôle sur un personnel indépendant dans la plupart des cas en fonction de l'hérédité des fonctions » (30).

L'administration du royaume ne relève pas que du *brak*. Tout un personnel politico-administratif gravite autour de l'appareil d'État. Les dignitaires d'origine noble participent directement à l'exercice du pouvoir. Certains d'entre eux sont chefs de provinces. Deux femmes, la mère ou la sœur du *brak* (*linger*) et la première épouse du roi (*awo*) occupent une place importante dans le royaume. Elles bénéficient d'apanages dirigés par un captif de la couronne (*farba*) nommé par elles. Elles jouent un rôle central en ce qui concerne l'autorité du *brak* et son accession au trône en distribuant des cadeaux aux nobles. Le personnel servile a également sa place au sein de l'administration de l'État. Le chef des captifs, sorte de secrétaire général du roi, devient au fil des ans l'équivalent d'un Premier ministre ; c'est un esclave de la couronne qui est chargé de percevoir les coutumes que les marchands européens payent au *brak*. Dans plusieurs domaines (justice, relations entre le roi et les « castes » ...) le roi crée peu à peu de véritables catégories de fonctionnaires. Il faut enfin mentionner l'existence d'appareils militaire et fiscal. L'armée, de métier, peut mobiliser jusqu'à dix mille hommes recrutés dans la classe servile. Son rôle croît avec la traite négrière, la chasse aux esclaves devenant la principale activité des rois. Enfin, l'appareil fiscal consiste en une série d'impôts payés par les *lamane* mais surtout dans le versement des coutumes qui vont accroître sensiblement les revenus des rois et leur goût de luxe.

La présentation des structures politiques et administratives du royaume du Waalo permet de justifier le qualificatif d'État traditionnel. Les éléments de centralisation sont évidents. À l'image des autres royaumes du Fleuve cependant, sa base est fragile. Il repose principalement sur la coutume et la violence. L'émergence de mouvements islamiques aux XVII^e et XVIII^e siècles et leur prise du pouvoir permettent de donner au nouvel État une puissante légitimité.

(29) *Ibid.*, p. 99.

(30) *Ibid.*, p. 100.

La révolution maraboutique

Les royaumes du Fleuve sont menacés dès le XVII^e siècle par la montée de mouvements maraboutiques qui s'appuient sur la masse des paysans. Ils s'attaquent aux dynasties royales guerrières souvent peu islamisées, sinon païennes, avec d'autant plus d'ardeur que ces dernières entretiennent la traite négrière qui saigne les sociétés du Fleuve. La percée de l'islam s'effectue en premier lieu au Fouta Toro avec le mouvement *torodo*. Son influence s'étend aussi à l'ensemble de la Vallée.

Plusieurs travaux ont établi la filiation directe entre Charr Boubba (cf. chapitre 1) et la révolution *torodo* (31). Avant d'être battu par la coalition hassane, Nasir Al Din a eu le temps d'étendre la guerre au sud, en s'alliant avec les musulmans du Fleuve. Si cette première tentative (XVII^e siècle) d'instaurer un pouvoir théocratique échoue, elle laisse suffisamment d'empreintes parmi les *torobe* qui réussiront leur seconde tentative un siècle plus tard. Vers 1776, sous la conduite de Souleymane Ba, les *torobe* chassent la dynastie peule Denianké du pouvoir. La révolution maraboutique semble être avant tout la prise de conscience par la majorité paysanne de sa puissance en face d'une minorité peule païenne « dont le pouvoir, usé, ne reposait plus que sur la force de la coutume » (32). Le mouvement *torodo* affranchit les paysans du Fleuve de l'hégémonie des pasteurs nomades (Peuls à l'intérieur, Maures sur les frontières) et de la pression qu'ils entretenaient sur ces sociétés (traite négrière, rezzou maures). Désormais, l'opposition des dirigeants à la vente des musulmans aux chrétiens « procède d'une ferme volonté d'arrêter cette hémorragie en hommes qui avait ruiné toute cette partie de l'Afrique » (33). Durant les premières années du pouvoir maraboutique, l'islam apparaît comme une idéologie égalitaire qui unit tous les membres du mouvement dans la foi partagée envers le même Dieu. Cet esprit est illustré par la mise en place du régime de l'*almamyat*.

L'*almamy* ou commandeur des croyants est choisi par un collège de notables représentant l'ensemble du Fouta Toro. Il peut être déposé à tout moment par ceux qui l'ont élu. N'importe quel paysan *torodo* peut en principe devenir *almamy*. Il lui suffit d'être pieux, lettré

(31) Boubacar Barry, *op. cit.*

Phillips D. CURTIN, « Jihad in West Africa : early phases and inter-relations in Mauritania and Senegal », *Journal of African History*, XII, 1 (1971).

J. JOHNSON, *The Almamats of Futa Toro, 1770-1836*, A political history, University of Wisconsin, Ph. D., 1974.

(32) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 205.

(33) B. BARRY, *op. cit.*, p. 216.

et de bonnes mœurs. Qui plus est, l'*almamy* ne doit pas disposer de trop de puissance ou de fortune : la charge suprême est ainsi interdite aux grands électeurs. L'*almamy* est un chef religieux, dispose de pouvoirs judiciaires, gère les terres de la communauté des croyants, lève les impôts religieux et dirige les combats contre les infidèles. « Il apparaît donc comme un chef politique et militaire dont le pouvoir est fondé avant tout sur la mission religieuse et le choix opéré d'après des critères de cet ordre : science islamique et piété... Son pouvoir n'est pas héréditaire et n'a rien de despotique. Tout est prévu dans les institutions pour qu'il ne puisse devenir ni l'un ni l'autre » (34).

Divers auteurs ont souligné le caractère original, à la fois démocratique et théocratique, de ce régime. J.-C. Boutillier l'a qualifié de « théocratie démocratique », Y. Wane de « fédération théocratique », Ba Oumar de « république théocratique ». Si ces qualificatifs peuvent avoir un certain sens au tout début de l'institution, il n'en va pas de même par la suite. Les mécanismes démocratiques sont détournés par une minorité de puissantes familles terriennes. Il faut ici rappeler que pour asseoir leur pouvoir, les premiers *almamy* ont dû restituer leurs terres à certaines anciennes familles régnautes et en distribuer à de nouvelles familles clientes. Progressivement, l'*almamy* perd son autorité. Le pouvoir réel passe entre les mains des grands lignages qui rivalisent entre eux. On compte ainsi jusqu'à cinquante règnes de 1806 à 1881. Cette évolution conduit à un comble : le nouveau pouvoir de Francis de Chassey quant à la nature du pouvoir : « De toutes façons, dès le début de l'institution, le pouvoir avait échappé à l'ensemble de la population, y compris à la masse des *torobe*, paysans convertis à l'islam. Tous ceux-ci n'ont jamais été ni électeurs de droit, ni éligibles de fait. L'*almamyat* n'est pas une démocratie théocratique mais une oligarchie d'allure féodalisante. L'islam y apparaît alors comme l'idéologie que justifie le renforcement de cette oligarchie et avec elle le maintien de tout le système de castes et d'ordres » (35).

Les limites de la révolution *torodo* sont également soulignées par Boubacar Barry. Si le mouvement maraboutique s'est opposé avec ténacité à la traite négrière, il n'en a pas pour autant supprimé l'esclavage au sein même du Fouta. « Il est vrai que la révolution *torodo* eut des limites précises et ne supprima pas l'esclavage de case à l'intérieur de la nouvelle société. Celle-ci fut très vite bloquée par l'apparition d'une nouvelle caste, celle des *toorobe*, qui, se substituant aux

(34) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 197.

(35) F. DE CHASSEY, *op. cit.*, p. 207.

anciennes couches dominantes, vint se superposer à l'ancienne organisation sociale » (36). En fait, si l'on suit les analyses de Ba Boubacar qui a regardé « de près » le contenu réel des rapports économiques entre *torobe* et « esclaves de cases », on peut avancer que la révolution *torodo*, « fondamentalement anti-esclavagiste », a contribué à l'instauration de « rapports agraires proto-féodaux » (37). Le mouvement maraboutique aurait ainsi permis le passage de rapports esclavagistes à des rapports de type féodal.

La démystification de la révolution maraboutique quant à la vision égalitariste qu'elle a pu donner d'elle ne doit pas occulter l'influence déterminante et définitive de l'islam, dont elle est à l'origine, dans toute la région du Fleuve. Une des preuves les plus éclatantes sera fournie, au XIX^e siècle, par la tentative d'El Hadj Omar Tall, « calife de tous les Tidjane du Soudan », d'établir dans la vallée un État théocratique. La guerre sainte qu'il déclare en 1864 incarne alors non seulement la résistance à la colonisation française mais également le retour à l'idéal de la société islamique orthodoxe face aux pouvoirs établis. Il s'élève contre le pouvoir personnel des *almamy* et des grands électeurs et préconise le retour à l'*almamyat* tel que voulu par ses fondateurs. Ses relations malheureuses avec les chefs *torobe* (certains tentent même de le faire assassiner) n'auront d'égalé que l'immense popularité dont il jouira au sein de la population paysanne du Fleuve.

Malgré les échecs répétés (mais les réussites partielles) de tentatives d'instauration d'États théocratiques fondés sur l'orthodoxie islamique, force est de constater, dans les sociétés négro-africaines du Fleuve, la prégnance d'une tradition politique qui remonte aux Almoravides. Ces mouvements religieux laissent des traces profondes à l'occasion de chacune de leurs manifestations : la révolution *torodo*, par exemple, coïncide avec l'établissement d'une législation relativement cohérente en matière de rapports agraires : instauration de différentes formes de contrats, généralisation des redevances... (38). Mais surtout, l'islam véhicule une légitimité que les pouvoirs sauront utiliser. L'État porte bien la marque de l'islam, même s'il s'agit d'un islam dont certains, dans les « pays noirs », seront amenés à contester la part trop grande faite à l'arabité.

(36) B. BARRY, *op. cit.*, p. 216.

(37) Ba Boubacar, Note sur les problèmes agraires de la Vallée du Fleuve Sénégal. Table ronde OMVS, Dakar, juin 1986, p. 31.

(38) Ba Boubacar, *op. cit.*, p. 32.

CHAPITRE III

LA TRANSITION COLONIALE

La brève présentation des sociétés traditionnelles maure et négro-africaines laisse apparaître des traits communs qui toutefois ne peuvent gommer la spécificité de chacune de ces formations sociales. En premier lieu, il est frappant de noter un certain nombre d'analogies telles que la stratification sociale ou la forte emprise de l'islam. On peut aussi souligner la complémentarité de ces sociétés en évoquant les échanges économiques séculaires (produits de l'élevage contre ceux de la terre) ainsi que les liens ethniques et culturels (métissages fréquents dans le sud du pays).

Mais les traits communs ne doivent pas masquer les différences tout aussi réelles. Le pasteur maure se rattache à l'aire socio-historique du Maghreb et au-delà au monde arabe, l'agriculteur halpulaar, soninké ou wolof à celle de l'Afrique de l'Ouest et au monde négro-africain. Et si l'histoire montre une évidente complémentarité, on ne saurait ignorer les rivalités et luttes perpétuelles pour l'appropriation, par exemple, des terres limitrophes. Les différences les plus visibles, de race ou d'ethnie, mais également de coutumes, nourrissent des préjugés défavorables entre communautés. Les liens, les plus forts soient-ils, tel l'enracinement commun de l'islam, disparaissent alors. René Caillié déjà, dans son journal de voyage (1824-1828), notait l'existence de certains stéréotypes : « Beaucoup de nègres du Fouta Tora vont chez les Maures pour étudier le Coran ; ils y restent souvent cinq à six mois, et n'ont d'autre moyen d'existence que de demander l'aumône. Quoique musulmans, ils sont très mal vus, et généralement méprisés des Maures qui disent qu'ils ne sont bons qu'à faire des esclaves » (1). Sans aller jusque-là, l'observation des com-

(1) René CAILLIÉ, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale*, Anthropol., tome 1, p. 113.

portements quotidiens des diverses communautés est sans équivoque : la langue, l'habillement, jusqu'à la musique sont propres à chaque groupe et on n'hésite pas à afficher la marque de sa spécificité (la situation devient plus tendue lorsqu'une ethnique, ou surtout certains de ses membres, en viennent à s'imposer aux autres).

Ce sont donc ces sociétés complémentaires et opposées tout au long de l'histoire sans que les uns puissent jamais dominer vraiment les autres que la colonisation réunit. Véritable création coloniale, la Mauritanie regroupe au sein de mêmes frontières — réalité à la fois étrange et encombrante pour les nouveaux citoyens mauritaniens — des ethnies qui devront désormais vivre ensemble. Mais la colonisation n'est pas seulement à l'origine de ce qui demeure la « question nationale ». Elle contribue en un peu plus de cinquante ans à modifier l'équilibre du pouvoir au sein de la société maure en mettant en place les conditions d'un glissement d'hégémonie dans la direction de cette société qui sera la société dominante du futur État mauritanien (2).

1. L'impact de la colonisation

C'est dans une décision ministérielle du 27 décembre 1899 qu'apparaît pour la première fois le nom de « Mauritanie ». L'acte de naissance de ce qui deviendra soixante ans plus tard l'État mauritanien est donc le fait d'une autorité administrative française, symbole lourd de signification.

(2) Reléguer la période coloniale dans un chapitre « croupion » risque de surprendre sinon de choquer. Deux séries de raisons nous poussent cependant à opérer ce choix : — la colonisation a été largement artificielle en Mauritanie (pacification totale tardive (1934), absence de mise en valeur économique, faible présence dans l'ensemble). L'impact global est donc marginal ;

— plusieurs travaux de synthèse sur l'époque coloniale ont déjà été réalisés : F. DE CHASSEY, *Mauritanie. 1900-1975. De l'ordre colonial à l'ordre néocolonial entre Maghreb et Afrique noire*, Anthropos, 1978 ; G. DESIRÉ-VUILLEMIN, *Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934*, Dakar, éd. Clairafrique, 1962 ; J.-L. BALANS, *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, Doctorat d'État en sciences politiques, Bordeaux, I, 1980. Voir également des études plus spécifiques : Cdt GILLIER, *La pénétration en Mauritanie*, Paris, Geuthner, 1926 ; Col. GOURAUD, *La pacification de la Mauritanie*, Paris, Larose, 1910 ; BA A.I. La Mauritanie face à la pénétration française, *Mémoire de maîtrise*, Paris VII, 1975, cf. aussi les Mémoires du CHEAM.

Nous traiterons essentiellement ici de ce que nous considérons être l'effet le plus important de la colonisation dans l'histoire de la Mauritanie : outre l'introduction de l'économie marchande et des structures de l'État occidental, elle contribue avant tout de façon décisive à la perte d'influence des guerriers et à la montée corrélatrice du pouvoir des marabouts maures.

La présence française dans la région date en fait du XVII^e siècle. C'est la période des comptoirs, des monopoles et des « courumes ». Cette présence devient de plus en plus effective au fil des siècles et débouche, au milieu du XIX^e siècle, sur une entreprise de colonisation pure et simple. Face à l'instabilité grandissante sur les rives du fleuve, les commerçants saint-louisiens adressent, en 1851, une pétition au gouverneur pour se plaindre « de la situation intolérable qui leur est faite par les exactions et les brigandages des indigènes ouolofs, maures et toucouleurs » (3). Des opérations de « pacification » sont menées sans tarder, notamment par Faidherbe, et aboutissent à l'affirmation de la souveraineté de la France dans la région (4). C'est alors que les autorités françaises décident de séparer les pays de la rive droite du fleuve Sénégal et chargent un commissaire du gouvernement général, Xavier Coppolani, d'y mener une politique susceptible de maintenir le calme (5). L'action de Coppolani, qui se confond avec celle de la colonisation, permet d'écrire une nouvelle page de l'histoire de ce qu'il est désormais convenu d'appeler, à la suite de son inspirateur, la Mauritanie.

Comme on a déjà pu le souligner, la colonisation en Mauritanie n'a — au moins jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale — aucun objectif économique direct. Selon l'administrateur colonial M. Martin : « Le but était de tenir cet "État-tampon" avec le moins de frais possible » (6). Le premier souci des occupants est d'ordre stratégique. « Il s'agit d'empêcher que toute autre puissance ne prenne la place, s'introduisant ainsi entre les deux morceaux de l'empire africain » (7). Coppolani va donc être l'artisan de la pénétration française dont l'objectif est d'assurer le trait d'union entre le Sénégal et l'Algérie déjà colonisés. Ancien administrateur en Algérie, Xavier Coppolani parle couramment l'arabe. Il a étudié la théologie et la mystique musulmanes et a même rédigé un ouvrage sur les confréries. Connaissant la place qu'elles occupent en Mauritanie, il a fait le pari d'une pénétration pacifique en s'appuyant sur les tribus maraboutiques, lesquelles sauront, on ne peut mieux, utiliser « l'appui » du colonisateur dans leur rivalité séculaire avec les guerriers. X. Coppolani gagne rapidement la confiance des deux grands chefs spiri-

(3) G. FAIDHERBE, *Le Sénégal*, Paris, 1889, cité par J.-L. BOUTILLIER et al., *La moyenne vallée du Sénégal*, PUF, 1962, p. 16.

(4) L'annexion de la vallée du Fleuve et la suppression de l'*almamyat* sont effectives en 1891.

(5) Sur COPPOLANI, voir R. RANDAU (pseudonyme de R. ARNAUD), *Un Corse d'Algérie chez les hommes bleus* : Xavier Coppolani, *le pacificateur*, Alger, Imbert, 1949.

(6) Cf. *Mémoire CHEAM* n° 163, p. 3. Deux clichés traduisent bien l'activité minimum de la puissance coloniale : « administration du vide » et « politique du verre de thé ».

(7) F. DE CHASSEY, *Mauritanie. 1900-1975*, op. cit., p. 58.

tuels du Trarza, Cheikh Saad Bou et surtout Cheikh Sidya Baba en montrant les avantages de la colonisation en termes de paix et de sécurité, tout en garantissant le maintien de l'influence de l'islam, ce qui ne peut que favoriser les entreprises économiques et religieuses des marabouts. Concernant les chefs des tribus guerrières, il sait montrer suffisamment sa force pour ne pas avoir à s'en servir. Ce sont les modalités et les conséquences de cette politique d'alliance des tribus maraboutiques avec les Français que nous voudrions développer, tant elles contribuent à modifier de façon significative la distribution du pouvoir chez les Maures.

On a montré la domination, dans la société maure traditionnelle, des associés-rivaux guerriers et marabouts. Depuis la guerre de Charr Boubba et la création des émirats, la suprématie militaire et politique des guerriers est incontestable. La colonisation va renverser cette situation. Pour mieux asseoir sa domination, le colonisateur s'appuie sur les tribus maraboutiques et tributaires pacifiques contre l'agressivité dominatrice des tribus guerrières. En protégeant les marabouts contre les guerriers, on renforce les faibles pour affaiblir les forts. De plus, les marabouts représentent les seules forces d'union en Mauritanie à travers le canal des confréries alors que les guerriers s'entre-déchirent dans leurs querelles intestines. Avec la colonisation, les tribus guerrières sont atteintes aussi bien dans leur fonction de commandement que dans leurs ressources économiques. La monopolisation de l'administration de la violence par le pouvoir colonial constitue une entrave décisive au système de la razzia, cette expédition militaire commerciale qui constituait l'activité principale des guerriers. Quant aux redevances dont s'acquittaient les protégés, elles n'ont plus de raison d'être avec la paix coloniale. L'administration française décide progressivement le rachat en principe définitif des redevances de nombreux dépendants. Les tribus maraboutiques, par contre, profitent directement du nouvel ordre. La pacification stimule leurs activités traditionnelles : les troupeaux s'agrandissent, à l'abri de tout risque de pillage ; les activités commerciales peuvent s'exercer en paix et se développer ; enfin, le mouvement de sédentarisation vers le sud autour des nouveaux postes administratifs (occupés également par des marabouts, les plus familiarisés avec les études) permet une extension de la pratique religieuse.

Cette conjonction des intérêts du colonisateur et de ceux des marabouts conduit à une alliance quasi spontanée (au moins dans le sud-ouest) dès le début de la colonisation. L'exemple le plus célèbre est celui des cheikh Sidya de Boutilimit. Cheikh Sidya Baba, prestigieux dirigeant de la voie qadria, est le principal allié de Coppelani dans

l'œuvre de pénétration française. En 1904, il fait même don aux Français de sa dune de Boutilimit pour y installer un poste. Évidemment, le cheikh reçoit de son ami Coppelani un traitement de faveur (8). Plus globalement, de nombreux marabouts bénéficient de divers avantages (primes, décorations, laisser-passer leur permettant d'organiser de fructueuses *ziara* (tournées de quête) auprès de leurs fidèles au Sénégal, au Mali et en Guinée). « On assiste dès lors à la naissance d'une certaine aristocratie maraboutique servant de support à la politique coloniale. Ces personnalités tissent souvent des liens personnels avec les administrateurs. Elles perçoivent des salaires, reçoivent des cadeaux et parfois font des tournées de propagande en faveur du régime en place... Elles deviennent des intermédiaires bienveillants entre les administrés et les autorités » (9).

Bien que les successeurs (militaires) de Coppelani aient tenté de tenir davantage compte des intérêts des guerriers pour ne pas trop déséquilibrer le système traditionnel, les conséquences de la colonisation ne font aucun doute quant à la nouvelle distribution du pouvoir au sein de la société maure : « La fortune et le prestige des guerriers ont (considérablement) baissé au profit de ceux des marabouts. C'est que l'émir n'est plus que le chef d'un ordre désormais sans fonction ni rôle déterminant dans la société. Le grand cheikh garde, lui, son rôle idéologique, important aux yeux du colonisateur en pays d'islam. Bref, la contestation entre les deux ordres nobles qui, depuis le XVIII^e siècle, s'était incontestablement réglée au profit des guerriers hassane sans disparaître pour autant, tourne nettement, avec la colonisation, au profit des marabouts, mais sous la domination d'un troisième partenaire » (10).

(8) On a pu se questionner sur la pensée profonde du grand cheikh à propos de la France : quoiqu'il en soit, sa position répondait en grande partie à des enjeux de pouvoir d'ordre interne : « Selon certains discours officiels, "le meilleur ami de la France" aurait été un "résistant" qui aurait joué un double rôle pour mieux échapper à son adversaire. Cheikh SIDYA était profondément juste et pieux ; il se rendait compte que l'anarchie entretenue par les Hassan du sud-ouest ne pouvait qu'aboutir à leur défaite par les Idou Aïch qu'il n'aimait pas (ils avaient malmené ses amis kountia, tous affiliés à la voie qadria). L'intervention de l'étranger, telle que la présentait COPPELANI, ne menaçait en rien l'islam, bien au contraire, puisque la paix assurée permettrait son expansion et son approfondissement ». G. DESIRE VUILLEMIN, *La Mauritanie du XIX^e siècle à l'indépendance*, in CRESM, *Introduction à la Mauritanie*, Éditions du CNRS, 1979, p. 85, note 22.

(9) A. TRAORE, « L'Islam en Mauritanie », in CRESM, *Introduction à la Mauritanie*, Éditions du CNRS, 1979, p. 164.

Il nous a même été rapporté que certains marabouts, pour faciliter l'acceptation des Français par la population, n'hésitaient pas à rattacher ces derniers à la tribu Qrays (celle du Prophète). Une amie française de passage dans un campement près de Kiffa en 1980, s'est vue attribuer encore une telle origine au moment des présentations par un de ses hôtes.

(10) F. DE CHASSEY, *Mauritanie 1900-1975*, op. cit., p. 91.

Une série de tableaux distinguant les diverses caractéristiques des deux groupes, maraboutique (*zwaya*) et guerrier (*hassan*), par rapport à une définition du pouvoir politique inspirée de G. Balandier et M. Weber, a été réalisée par Mohamed ould Sidia. La comparaison des éléments des deux ordres dominants de la société traditionnelle maure est très instructive dans la perspective que nous avons retenue de l'émergence des marabouts à la veille de la création de l'État mauritanien.

Premier aspect
COMPÉTITION ENTRE GROUPES DOMINANTS
REPRÉSENTATION DE LA LÉGITIMITÉ

Catégorie révélatrice	Pôle <i>zwaya</i>	Pôle <i>hassan</i>
Nature du pouvoir	Plus collégial	Plus aristocratique
Justice	Doit être rendue selon les prescriptions de la loi islamique. On n'accepte l'injustice que par nécessité.	Variantes en fonction de la vertu des chefs et des émirs. Certains émirs sont réputés justes comme Ahmed ould M'Hamed par exemple.
Accès à la chefferie	La compétition segmentaire est atténuée par le poids de la tradition (rôle des aînés), par la référence à l'islam et le confortisme.	La compétition est violente parfois. La tradition joue un rôle pour légitimer la fixation sur certaines familles.
Signes distinctifs	amama (turban blanc) ililwich (11), disciples ou suite importante, bibliothèque parfois.	— Tambour de l'émir (<i>tbal</i>) — Armes, chevaux, « serouel blanc »
Référence de légitimité	État théocratique, accessoirement État sultanique.	État sultanique, accessoirement État théocratique.

(11) Peau de bœuf tannée de telle manière que le pelage de la bête reste intact. Les *m'almat* fixent cette peau sur une autre qui sert de support. Sur cette partie, l'*ililwich* est généralement finement et richement décoré. L'*ililwich* sert de tapis de prière mais il constitue un signe de piété et de rang social chez les *zwaya*.

Catégorie révélatrice	Pôle <i>zwaya</i>	Pôle <i>hassan</i>
"titres auxquels on aspire	Shikh : chef de tribu Shaykh : chef spirituel : peut être en même temps chef temporel Imam : guide	Shikh : chef temporel de tribu Émir : prince.
Sensibilité au rôle du griot (propagande)	Cupidité relative - griot assimilé à un impie « L'Merab et mahu Sahb Iggurw » (le marabout n'est pas l'ami du griot)	Griot instrument du pouvoir Sensibilité des émirs aux éloges et largesses en conséquence.
Lieu de l'exercice du pouvoir	Mosquée, mahadra, tente du shaykh ou du cadi. « Enclos » zriba (domaine d'influence spirituelle des skayhs) zaouia etc.	Mahsar (lieu de rassemblement) au Traza et au Brakna. Hilla dans les autres émirs.
Éducation	Culture islamique développée. Prédominance des sciences du fiqh. Confortisme (taqlid), hiérarchie établie en fonction du savoir.	Surtout militaire ; négligence de ce qui n'est pas le minimum indispensable. Certains émirs m'gafra encouragent la culture et sont eux-mêmes cultivés.

Deuxième aspect

SYSTÈME D' ACTIONS VISANT LA COOPÉRATION INTERNE ET L' ADMINISTRATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

Catégorie révélatrice	Pôle zwaya	Pôle hassan
Notion de territoire	Élément d'identification : source économique (zones de culture, de pâturages, forêts, etc. ou s'y attache sentimentalement)	Lieu de souveraineté ; domaine d'hégémonisme
Mode d'exploitation	Esclavagiste (surtout) accessoirement tributaire. Pudeur dans la formulation des rapports de domination. « Tlamid » (disciples)	Surtout tributaire ; exploitation directe et sans pudeur (lahma)
Système de propriété	Bien codifié (importance de la propriété collective des puits, pâturages, zones de cultures)	Souvent au nom de l'émir, premier bénéficiaire des avantages engendrés.
Prise de décisions	Plus de concertation Jamat - lhal oul aqd	Plus de centralisme. La jama'a a un rôle surtout consultatif. La décision appartient à l'émir.
Travail	Préjugés contre le travail moins accentués. Reflet de l'héritage islamique.	Mépris du travail manuel jugé avilissant.
Activité économique	Intense activité collective de mise en valeur : forage de puits, barrages, digues - élevage de bovins et caprins (plus sédentaires). Agriculture essentiellement aux mains des affranchis. Cueillette, commerce transsaharien.	Jusqu'à il n'y a pas très longtemps les hassan ne s'adonnaient pas aux activités économiques. Inféodation aux couches laborieuses.

Troisième aspect

DISCRIMINATIONS ET VIOLENCE

Catégorie révélatrice	Pôle zwaya	Pôle hassan
Guerraes	Vengeance. Moyen d'unité ; souvent déclenchés pour des raisons de contestation, de propriété	— Honneur — Vengeance
Violence	Pacifisme	Razzia, vendetta-pillages. En général les mgaftha ne s'adonnent pas à la guerre d'activité.
Défense du territoire	Connotation de jihad	Suprématie militaire. Hégémonisme.
Représentation du rôle de la femme	Plus conservateur ; la femme est représentée comme une personne liée au foyer. Elle n'a pas accès à la jama'a, au savoir ; condition d'infériorité.	Relative liberté ; maintenue dans l'ignorance ; moins de conformisme.
Rapports aux couches inférieures	Rapports de domination esclavagiste. Les couches serviles sont parfois réduites à l'état « d'objet animé ». Justification idéologique de l'exploitation.	Rapport de domination sur mode tribulaire Abus de coercition.
Rapports réciproques	Tendance à se présenter comme les égaux des hassan (fiction généalogique). A défaut d'une reconnaissance mutuelle, certaines tribus zwaya se rapprochent notamment des familles émirales et deviennent à la longue conseillers et groupe de confiance. Il arrive aussi que certains grands saykhs zwaya deviennent marabouts de chef hassan et bénéficient à ce titre du respect, des égards et de l'assistance matérielle.	Tendance à afficher la suprématie, la domination, la supériorité. Le sentiment s'atténue au gré de la cohabitation et du volume des échanges instaurés.

Source : Mohamed Ould Sidia, De la tribu à l'État en Mauritanie, 1940-1978, Thèse, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Tunis, 1987, pp. 138-141.

Anticipant quelque peu sur la caractérisation de l'État mauritanien contemporain au regard de la composition de la « classe dominante », nous pouvons déjà supposer, grâce aux éléments fournis dans ces tableaux, la prédominance de l'élément maraboutique au sein des structures étatiques modernes. Les références maraboutiques (pacifisme, activité économique, savoir, islam) sont beaucoup plus proches des normes valorisées par l'État qui se met en place que le comportement guerrier (violence, razzia, honneur, éducation minimum, dédain de l'économie).

Il nous paraît cependant opportun de préciser que plus qu'à la nouvelle primauté des marabouts dans leur ensemble, on assiste à l'émergence d'une catégorie particulière de l'ordre maraboutique : l'aristocratie moyenne. La colonisation offre la possibilité pour certaines familles d'accéder à la notabilité aux dépens de celles qui en eussent hérité normalement en fonction de la coutume, à savoir les familles appartenant à la haute aristocratie. « Car les plus modestes intermédiaires du pouvoir colonial ne sont pas les moins importants, pourvu qu'ils en soient les plus familiers, dévoués et bien informés » (12). C'est tout le mécanisme traditionnel de l'autorité qui est ainsi faussé. L'instrument de cette transformation est principalement l'école. Afin de pourvoir à la formation d'agents administratifs, relais du pouvoir colonial, l'administration met en place des écoles destinées avant tout aux enfants de familles de chefs traditionnels (*medersa*, écoles de fils de chefs). Mais les chefs traditionnels se méfient de ce qu'ils estiment être une tentative d'imposition idéologique et usent de divers subterfuges pour ne pas envoyer leurs enfants dans ces écoles. Ils désignent souvent des enfants de familles modestes à la place des leurs. Cette forme de résistance conduit paradoxalement à l'ascension à terme d'éléments de l'aristocratie moyenne. C'est ainsi que, parmi le personnel politico-administratif du futur État mauritanien, on retrouvera de nombreux responsables issus de l'aristocratie maraboutique moyenne (à titre d'exemples, on peut citer les deux figures les plus importantes du régime qui se met en place en 1961 : Moktar ould Daddah et Ahmed ould Mohamed Salah). De même, lorsque se posera pour la France le problème du soutien à apporter au futur homme fort du pays, on préférera la discrétion et l'apparente docilité d'un Moktar ould Daddah, certes formé en France mais issu d'une modeste famille maraboutique à un Souleymane ould Cheikh Sidya, porteur d'une bien plus forte légitimité traditionnelle

(12) F. DE CHASSEY, *Mauritanie 1900-1975*, op. cit., p. 64.

mais dont le risque d'instabilité lié à sa position de haute personnalité maraboutique présentait certainement un danger (13).

La situation qui vient d'être décrite chez les Maures ne semble pas se retrouver chez les Toucouleur, Soninké et Wolof où ce sont les fils de familles aisées — *torobe*, *sebe*... — qui ont les premiers et en plus grand nombre fréquenté l'école française.

S'il comme nous venons de le constater, la pénétration coloniale a bénéficié d'un soutien actif, en particulier dans le sud-ouest du pays, il n'en a pas été partout de même. Dès le XIX^e siècle, on a vu que le Toucouleur El Hadj Omar Tall s'est opposé à la présence française (14). Au nord, lui faisant écho cinquante ans plus tard, Cheikh Ma-al-Aïnin déclare lui aussi la guerre sainte (15). Les moyens militaires considérables mis en œuvre par les Français viennent cependant à bout de cette résistance qui, de façon plus ou moins larvée, se maintiendra toutefois jusqu'en 1934.

Comment, finalement, l'entité mauritanienne apparaît-elle à la veille de son émancipation ? Sur quelles fondations le futur État mauritanien va-t-il s'établir ? Rappelons, tout d'abord, qu'il est quelque part l'héritier des diverses formes de pouvoir plus ou moins centralisé que les sociétés maure et négro-africaines ont connu jusqu'alors. Mais, plus précisément, il est porteur de deux séries d'équations dont seul l'aspect contradictoire pourrait retenir l'attention d'un analyste pressé.

Tout d'abord, la timide mais inexorable pénétration de l'économie de marché (rapports marchands - impôts) et la mise en place d'un embryon de structure étatique moderne dans une société où les solidarités verticales et donc les risques d'antagonisme de type tribal et familial sont très forts. En second lieu, la réunion de sociétés autant complémentaires que rivales, en tout cas incontestablement spécifiques, dans un nouvel ensemble où le sud, porté par la colonisation, affiche un certain dynamisme (les fonctionnaires sont en majorité noirs, la capitale, jusqu'en 1960, se trouve à Saint-Louis), alors que les Maures sont majoritaires et en passe de prendre en main l'appareil d'État.

Le seul élément structurant historiquement de cet ensemble est certainement l'islam, toujours très puissant, mais l'ordre social qu'il

(13) Il faut même que Moktar ould DADDAH aille se faire élire conseiller territorial au nord du pays, chez les Rgueibat, la bataille étant perdue d'avance contre Souleymane ould Cheikh Sidya à Bourdilit.

(14) Voir S.M. CISOKEO et B. BARRY, *La revue sénégalaise d'histoire*, Dakar, 1, 1, 1980 et M. CONDE, *Ségou*, Paris, 1984.

(15) Cf. C. COQUERY - VIDROVITCH, *Afrique noire, Permanences et ruptures*, Payot, 1985, p. 246 ainsi que S. CARATINI, *Les Rgueibat (1610-1934)*, tome 1, L'Harmattan, 1989.

a servi jusque-là à justifier semble devoir être ébranlé par des idées nouvelles. En outre, lui aussi se trouve face aux deux séries de « traditions » évoquées : la mise en place d'un État moderne porteur d'une rationalité de type occidental et la question nationale qui peut conduire à l'échec de tout projet politique exclusiviste mettant la religion au service d'un ordre inégalitaire.

Cette vision mettant en exergue des couples opposés risque d'induire en erreur. Il s'agit plus d'interpénétrations que d'oppositions binaires. Le pôle tribal n'est pas le négatif de celui de l'État bureaucratique. Il y a autant de passerelles que de signes de rupture entre les diverses ethnies. Si un paramètre doit être retenu, c'est bien celui de l'articulation. Bref, nous avons affaire à un ensemble d'éléments qui, de concert, s'approprient à dessiner la trajectoire propre de l'État mauritanien.

DEUXIÈME PARTIE

LA GENÈSE DE L'ÉTAT

Un État à polarisation variable

Le cadre conceptuel retenu pour comprendre l'État mauritanien contemporain est celui de la « polarisation variable ». Nous en avons présenté quelques éléments d'explication dans l'introduction. Il est temps d'en proposer une définition : « Sur le plan conceptuel, nous qualifierons provisoirement de "nation à polarisation variable" toute collectivité politique correspondant à un État officiellement reconnu sur le plan international, revendiquant une certaine clôture économique et politique, mais composée d'un certain nombre de sous-systèmes ou champs socio-politiques spécifiques cohérents, plus ou moins permanents, en situation d'interférence et d'interaction entre eux, ainsi qu'avec un axe "étatique" central situé à leur intersection dynamique et verrouillant l'unité du tout » (1). Nous nous attacherons tout d'abord à identifier ces divers champs spécifiques, ce qui sera fait au terme du quatrième chapitre relatif à la situation politique à la veille de l'indépendance. Les deux chapitres suivants consacreront respectivement au régime de Moktar ould Daddah (1960-1978) et au pouvoir prétorien (1978-1990) permettront de mettre en relief la pluralité des champs en interaction (leur titre complet cherche à refléter ce qui nous paraît être le champ dominant de la période en question). Le dernier chapitre de cette deuxième partie sera l'occasion de mesurer l'impact de chacun des sous-systèmes et ainsi de caractériser de manière plus fine la nature de l'État.

(1) G. NICOLAS, « Les nations à polarisation variable et leur État : le cas nigérian », in E. THIRRY (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, 1987, pp. 158-159.

CHAPITRE IV

TABLEAU POLITIQUE
A LA VEILLE DE L'INDÉPENDANCE
Les forces en présence

Marginalisée au sein du système colonial et quelque peu en dehors du temps, la Mauritanie s'achemine à pas comptés vers la décolonisation et l'indépendance. Toute cette période est marquée par une étroite collaboration entre la majeure partie de l'élite traditionnelle et l'administration coloniale. Pourtant, dès 1946, à l'occasion des premières élections qui se déroulent sur le Territoire et voient la victoire de Horma ould Babana, on assiste à des velléités nationalistes. Cet épisode est de courte durée. Les administrateurs coloniaux et les notables traditionnels ne tardent pas à reprendre les cartes en main.

A partir de 1955, l'accumulation de défis externes — revendication marocaine, projet d'organisation des régions sahariennes — qui menacent directement la Mauritanie de démembrement obligent l'embryon de pouvoir local, un an avant l'adoption de la loi-cadre, à réagir. Désormais, la marche vers l'indépendance est lancée. Elle concerne avant tout une petite équipe à la tête de laquelle se trouve un jeune leader discret mais déterminé, Moktar ould Daddah.

1. Le « contretemps » hormiste et le retour à l'équilibre antérieur (1946-1956)

La Mauritanie s'ouvre à la vie politique moderne à partir de 1946. Diverses obligations d'ordre institutionnel provoquées par la métropole imposent de sortir de la stérilisation coloniale. Le choc est cepen-

dant atténué par la complicité des élites en place et de l'administration coloniale locale qui tiennent à procéder à une prudente évolution. Mais diverses manifestations de personnes isolées ou de groupes minoritaires viennent troubler le calme apparent, annonçant des signes de pré-conscience nationale.

Les élections de 1946

Jusqu'alors associée au Sénégal lors des diverses consultations électorales, la Mauritanie obtient, avec l'adoption de la Constitution de 1946, le droit de désigner elle-même sa propre représentation à l'Assemblée nationale française. Les élections législatives de 1946, outre qu'elles symbolisent l'ouverture formelle de la Mauritanie à la vie politique moderne, vont fournir l'occasion de sortir momentanément d'une somnolence coloniale cautionnée par la majorité de l'élite en place. Le scrutin met en lice deux candidats : un Français, Yvon Razac, qui reçoit l'appui de l'administration, et un interprète maure, Horma ould Babana, soutenu par les socialistes sénégalais.

Le choix d'un métropolitain peut de prime abord surprendre. Il est avant tout justifié par le fait qu'aux yeux des chefs traditionnels, un élu européen serait censé offrir plus de garanties d'impartialité qu'un candidat local, lequel pourrait favoriser systématiquement ses proches, provoquant l'hostilité des autres familles ou tribus. Mais Razac réunit d'autres qualités. Ancien commandant de cercle, il connaît bien le pays et les gens. Soutenu par l'appareil administratif local, voulant rassurer l'élément traditionnel, il se présente comme un rempart face à la menace socialiste incarnée par son adversaire. Fort de son double soutien, il estime qu'un petit fonctionnaire local a peu de chances de l'emporter face à lui. Il n'empêche, Horma ould Babana n'est pas qu'un simple interprète maure des cadres locaux.

Cet Idaouali de Mederdra, autodidacte, ambitieux, intelligent, a déjà eu l'occasion de se faire remarquer par une certaine audace. Dans son ouvrage sur « l'indépendance néocoloniale » (2), Hamid El Mauritanyi rapporte l'incident provoqué par Horma lors d'une soirée organisée par le gouverneur de Mauritanie à Atar :

« Le gouverneur, en visite officielle à Atar, invite, comme à l'accoutumée, les autorités civiles et militaires de la place, à un dîner à la popote des officiers, maison connue de tous pour ses pratiques licen-

(2) Éditions Six Continents, Paris, 1974, p. 73.

cieuses. A l'heure du thé, on fit venir, comme d'habitude, un choix de filles "libres" de la ville, qui se mirent à se déshabiller pour la danse dite du crapaud. M. Horma Babana se leva, cria son indignation pour sa religion et l'honneur de sa race, lança à toute volée les ustensiles à thé qui jonchèrent le sol de tessons de verre. L'assemblée se dispersa, et Horma fut naturellement poursuivi pour cette conduite, si honteuse pour un interprète. Il ne dut son salut des suites de cette affaire qu'aux interventions des députés de la Constituante française, Lamine Gueye du Sénégal et Senghor du Sénégal-Mauritanie. »

Les parrains socialistes sénégalais seront à l'évidence d'un précieux soutien quant à l'issue des élections pour Horma (qui est inscrit à la SFIO) (3). Il faut enfin noter, à la veille du scrutin de 1946, l'influence propre de la tribu à laquelle appartient Horma sur un double plan : d'une part, la tribu des Idaouali regroupe nombre de commerçants dont l'aide sera utile à Horma ; d'autre part, cette tribu maraboutique est, en Mauritanie, un des piliers de la confrérie tidjania, porteuse de renouveau, dont les membres affichent un dynamisme certain. Le 10 novembre 1946, Horma ould Babana est élu député de la Mauritanie. Il recueille 6 076 voix sur 9 611 suffrages exprimés. Ce résultat, à dire vrai, cause une certaine surprise. Comment l'expliquer en dehors des éléments présentés ci-dessus ?

Une ordonnance de 1945 a restreint le droit de vote aux chefs, fonctionnaires, anciens élèves des medersa et anciens militaires ou décorés. On sait que la majorité des fonctionnaires et des militaires se trouvent parmi les Noirs des cercles du sud, principalement touchés par la colonisation. De la sorte, le système d'inscription sur les listes électorales favorise largement les populations noires du Fleuve. Le candidat soutenu par Lamine Gueye et Léopold Sédar Senghor — qui ont fait campagne pour lui sur les rives du fleuve Sénégal — a donc un avantage certain. En outre, le parti SFIO est le seul parti réellement organisé en Mauritanie lors des échéances de 1946. Il compte des sections dans presque tous les centres importants du Territoire. « Il est indéniable que c'est ce parti qui a fait les élections » (4).

Il serait faux cependant de prétendre qu'Horma ould Babana ait été élu par les seuls électeurs noirs. Nombreux sont les Maures qui ont voté pour lui. Tous ceux d'abord qui, détournés par la neutralité imposée aux administrateurs y ont vu une manœuvre de l'adminis-

(3) Section française de l'internationale ouvrière.

(4) Gouvernement général de l'ACOF, Rapport politique Mauritanie, 1^{er} trimestre 1947, p. 16.

tration en faveur de Horma (ce dernier bénéficie du soutien tacite et inattendu du nouveau gouverneur). Tous ceux, ensuite, qui ont voté non pour Horma mais contre une tribu rivale (« dans ce pays, dites-moi qui est pour et je vous dirai qui est contre ») (5). Enfin, tous ceux qui ont été sensibles au sentiment religieux. Dans un pays où les questions religieuses, économiques et politiques sont étroitement liées, la question religieuse a brusquement retrouvé une certaine importance du fait de la politique. C'est le premier échec à l'infidèle, le premier triomphe de l'islam. L'argument « Razac deux fois renégat » — il était pied-noir algérien, donc moitié européen et n'hésitait pas à afficher son catholicisme militant — fait disparaître les scrupules de certains Maures. Un écrit d'un cadi idaouali de novembre 1946 ne déclare-t-il pas que « voter pour un chrétien c'était abjurer » (6)... Pour terminer, selon divers témoins de l'époque, l'issue du scrutin de 1946 doit aussi sa part à une judicieuse distribution de cadeaux (allant de la nourriture aux montres ou postes de radio), toujours très appréciés, ainsi qu'à d'habiles manipulations d'urnes (par exemple au moment de la prière, l'urne étant disposée de telle façon que l'assemblée y fasse dos — le recueillement... ou le contrôle social empêchent dès lors pratiquement de se retourner).

L'épisode hormiste

Hormaould Babana occupe le devant de la scène politique mauritanienne de 1946 à 1950. L'homme est en général peu ou mal connu, en tout cas controversé. De l'avis de Gabriel Feral, « il a été avant tout, ce que la mentalité européenne ne pouvait comprendre, le prisonnier, l'héritier naturel de son passé et d'une tradition » (7). Son grand-père a été impliqué dans l'assassinat de Coppolani en 1905. Sa tribu n'a au fond jamais admis la domination française. « Pour Horma donc, il me l'a dit lui-même plus tard, c'était dans un contexte nouveau une façon de continuer à se situer dans une lignée dont il n'avait pas à avoir honte » (8). Ses racines expliquent certainement en partie son opposition à l'administration française. Les administrateurs coloniaux le lui rendent bien au demeurant. Il suffit de parcourir les rapports politiques des commandants de cercle de l'épo-

(5) Gabriel FERAL, *Le tambour des sables*, Éditions France-Empire, 1983, p. 90.

(6) Gouvernement général de l'AOF, Colonie de la Mauritanie, Rapport politique 1947, p. 21.

(7) G. FERAL, *op. cit.*, p. 90.

(8) *Ibid.*

que. Horma laisse l'image d'un personnage incohérent, ambigu, incohérent.

C'est pourtant l'un d'eux qui en brosse un portrait différent, ratissant avant tout l'homme à son milieu. Après l'avoir présenté comme « un de ces hommes profondément retors et traîtreusement doubles », il tempère son jugement : « Horma n'était au fond ni plus ni moins condamnable que l'Ulysse "polutropos" dont les ruses multiples charmèrent notre enfance... Les pauvres Européens n'ont jamais, à de rares exceptions près, été capables de comprendre combien le musulman et le nomade diffèrent de nous. ... Dans un monde plus minéral que végétal, biaiser, ruser, est la condition de toute survie » (9). Diverses anecdotes tirées de rapports politiques confirment ce portrait. Ainsi, en 1948, à Atar, lors du passage de la commission parlementaire, Horma fait courir le bruit selon lequel « les députés sont de grands chefs venus de France pour prendre des sanctions contre certains récalcitrants » (qui s'opposent à lui). A Akjoujt, pendant que la mission Defferre salue les notables à la Résidence, Horma fait une courte allocution « à une trentaine de personnes (fonctionnaires africains, enfants des écoles et femmes de mauvaise vie », déclarant que tous ceux qui étaient contre lui seraient « mis à la porte » (10).

Reste que l'homme est populaire. Il critique la hiérarchie en place. N'est-il pas à l'origine, dès son élection, de la suppression de la *rkiza* (11), mesure qui lui garantit une réelle popularité ? Astucieux, opportuniste, il parle le langage qu'il faut à chacun. Ambitieux également, « s'imaginant être une sorte de divinité supérieure, apte à traiter avec les autorités parisiennes de puissance à puissance » (12). Cependant, Horma ne va pas réussir à créer un véritable courant nationaliste. S'il fait figure de contestataire d'un ordre établi, il incarne surtout les rancœurs, réunissant avant tout des mécontents. Il traduit des aspirations confuses sans les cristalliser de façon cohérente. En fait, il n'est porteur d'aucun vrai projet. Alors qu'il semble y avoir à ce moment un terrain propice à un début de prise de conscience politique collective, Horma s'engage dans des actions contradictoires : vis-à-vis de l'autorité coloniale qu'il critique en Mauritanie mais dont il soutient la politique marocaine à l'Assemblée nationale ; vis-à-vis des chefs traditionnels qu'il dénigre le plus souvent tout en menant une politique de séduction à l'égard de certains

(9) G. FERAL, *op. cit.*, p. 101.

(10) Gouvernement général de l'AOF, Mauritanie, Revue trimestrielle des événements, 2^e trimestre 1948, p. 8.

(11) Tribut payé à l'Administration.

(12) G. FERAL, *op. cit.*, p. 100.

d'entre eux. Bref, Horma s'ingénie à brouiller les cartes. Il se montre particulièrement large avec les membres de sa tribu en leur octroyant divers avantages, tout en donnant l'impression d'avoir une conception de l'indépendance dans le cadre de l'*umma*. Entre ces deux paliers (la tribu et l'*umma*) là où doivent s'exprimer les idées de nation et d'État, Horma est peu présent.

Ambitionnant un poste de sous-secrétaire d'État, Horma prend prétexte de la position pro-Israélienne de la SFIO en 1948 pour quitter ce parti. Il adhère à l'UDSR (13) qui cherchait à recruter un député supplémentaire pour pouvoir former un groupe parlementaire. Il ne trouvera plus le soutien de ses anciens amis de la SFIO lors des prochaines élections. Progressivement, ses soutiens s'effritent. On dit à ce propos qu'Horma était un homme « fatal » (14). Nombre de ses amis, parmi lesquels des personnalités importantes, disparaissent (plusieurs par accident d'automobile). Ces « disparitions », que l'aspect anecdotique pourrait faire négliger, sont un facteur important, selon un acteur politique de l'époque (15), de la perte d'influence d'Horma ould Babana. En fait, ses adversaires principaux (l'administration coloniale et les chefs traditionnels) sont puissants et leur organisation se renforce de jour en jour. Ils se montrent de plus en plus agacés par la constance des prises de position iconoclastes du député.

La réaction anti-Horma

Dès 1947, l'opposition se structure autour de la chefferie conservatrice, des jeunes modérés et de l'administration. Les vieux Turbans, s'effrayant du bouleversement de l'ancienne société, éprouvent le besoin de s'unir. Les guerriers sentent le pouvoir leur échapper tous les jours plus. Ils redoutent qu'une fois réglées les transactions sur le rachat des *horma* (16), il ne leur reste plus qu'à disparaître. De plus, c'est d'un mauvais œil qu'ils voient un marabout les représenter. Les marabouts, quant à eux, en grande majorité quadrystes acceptent mal la présence d'un tidjaniste à la tête de la Mauritanie. Ainsi, les chefs en général, soucieux de maintenir leurs privilèges, demandent le retour à « l'ancien régime » et sont prêts à collaborer avec l'administration. A ce propos, Abdallaye ould Cheikh Sidya, grand chef

(13) Union démocratique et sociale de la résistance.

(14) Source : entretien avec Hamoud ould AHMEDOU, ministre de la Santé en 1959.

(15) *Ibid.*

(16) Redevances versées par les tributaires (cf. première partie).

spirituel, n'hésite pas à déclarer lors d'une réception chez le haut-commissaire à Saint-Louis : « Sur cette route, qui nous est peu connue, il faut encore que la France nous mène longtemps par la main » (17). A cet égard, les intentions de l'administration sont claires : « En résumé, une seule politique est à suivre : dans le cadre actuel des institutions démocratiques, restaurer et maintenir l'autorité du Makhzen, administrer la preuve que l'influence politique n'intervient pas dans le commandement et, sans défaillance, ne jamais accepter que l'action politique puisse sortir du rôle qui est le sien. Enfin, continuer à soutenir les chefs et les cadres traditionnels qui font partie intégrante du Makhzen » (18).

Le 16 février 1948, lors d'un congrès constitutif à Rosso, l'Union progressiste mauritanienne (UPM) voit donc le jour. Ce rassemblement trouve une formule, dont le succès est indéniable, en réunissant à la fois les vieux Turbans et les jeunes Turcs (parmi lesquels se trouve le premier bachelier mauritanien, Moktar ould Daddah) sous la bannière de la défense des chefs et de la lutte contre le parti SFIO sénégalais qui est rendu responsable de l'élection du député de la Mauritanie. Très rapidement, les dirigeants de l'UPM gagnent la confiance de tous les grands chefs spirituels et temporels, et, par eux, de la masse. Des sections sont fondées dans tous les cercles nomades. Parallèlement, la propagande de l'UPM s'intensifie dans les milieux traditionnels noirs qui cherchent à reprendre l'autorité qu'ils avaient un moment perdue. Il convient enfin de souligner que l'UPM, qui se prétend jusqu'alors apolitique, s'apparente, dès 1948, au RPF (19). La campagne anti-Horma peut dès lors s'organiser et se développer. A cet effet, un journal, « la Concorde », est créé par les jeunes de l'UPM. Conscient de l'ampleur du mouvement qui se dresse face à lui et de la proximité des échéances électorales (élections législatives de 1951), Horma ould Babana réagit en structurant un mouvement politique autour de lui : l'Intente mauritanienne est créée en juin 1950.

Les élections de 1951 et le retour à l'équilibre antérieur

Face à Horma, l'UPM présente un nouveau candidat : Sidi el Mokhtar N'Diaye. Ce dernier réunit diverses qualités : il n'appartient à

(17) Gouvernement général de l'AOF, Colonie de la Mauritanie, Rapport politique 1947, p. 1.

(18) Gouvernement général de l'AOF, Rapport politique Mauritanie, 1^{er} trimestre 1947, p. 41.

(19) Rassemblement du peuple français, créé par le général de GAULLE.

aucun des lignages prestigieux en lutte constante pour accroître leur influence ; il est méfis de Wolof et de Mauresque, ce qui lui permet de mobiliser des suffrages dans les deux communautés ; enfin, sa discrétion et sa pondération ne laissent pas supposer une ambition personnelle qui serait gênante pour le concert des notables de l'UPM qui veulent certes conquérir le siège de dépuré, mais également le neutraliser. Le souvenir de Horma est toujours présent. Alors que l'administration accorde un soutien massif au candidat de l'UPM, Horma ne trouve plus les appuis dont il a bénéficié en 1946. Ayant quitté la SFIO, il ne peut plus compter sur le soutien que les populations noires lui avaient apporté à l'époque ; quant à l'UDSR métropolitaine, elle n'est pas assez puissante pour peser contre l'administration locale.

Le 17 juin 1951 consacre un renversement dans la politique locale : Sidi el Moktar N'Diaye l'emporte sur Horma ould Babana par 29 323 voix contre 23 649 voix pour le leader de l'Entente. Horma accuse l'administration de manipulations électorales. Les commandants de cercle auraient reçu un chiffré secret de Saint-Louis leur demandant de tout faire pour assurer la victoire de Sidi el Moktar N'Diaye (20). Une demande d'invalidation de l'élection de Sidi déposée devant l'Assemblée nationale est repoussée par la majorité modérée d'alors. Les cadres traditionnels, ayant bien canalisé leur électorat, ont donc pris leur revanche, même si le vote populaire recueilli par Horma est significatif.

On pourrait interpréter cet affrontement en une compétition ayant opposé deux camps aux lignes politiques bien définies, les « conservateurs » et les « progressistes ». Le programme présenté par l'Entente ne semble-t-il pas inspiré d'une idéologie socialiste ? La réalité est plus nuancée. Comme le remarque J.-L. Balans, « aucun des deux mouvements participant à cette compétition ne constituait un véritable parti. L'UPM et l'Entente étaient surtout des rassemblements de personnalités, des juxtapositions de clientèles peu structurées, sans véritable leadership, même dans le cas de Horma. Si les attitudes globales étaient distinctes, leur expression demeurait à un niveau élevé de généralité et d'abstraction. Il n'y eut pour ainsi dire pas de programmes concrets soumis à l'appréciation des électeurs » ; « d'ailleurs l'électorat étant très peu sensibilisé aux enjeux politiques, quels auraient été ses critères de jugement (21) ? Dans cette société hiérar-

(20) Source : entretien avec Ba Alassane, ancien responsable politique de l'Entente.

(21) Jean-Louis BALANS, *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, Thèse d'État en sciences politiques, 1981, p. 309. La seconde citation, rapportée par J.-L. BALANS (p. 310) est de M. Cheikhna ould LAGHDAF (ministre de la Justice en 1959).

chisée, les leaders politiques n'ont pas besoin de faire appel directement à la masse. Les jeux de la politique se font sous forme de tractations et de palabres entre politiciens et chefs traditionnels. Acquiescer le vote d'un chef de fraction, c'est s'assurer les voix des membres de sa fraction.

Dans son rapport politique de l'année 1951, le gouverneur Messmer dresse un tableau particulièrement évocateur de cet état de fait :

« La politique, en tant que telle, n'intéresse pas l'ensemble de la population mauritanienne. Mais entre chaque tribu et chaque fraction, et au sein même de chacune d'entre elles, il existe de vieilles haines, d'anciennes rivalités, qui se manifestaient autrefois à coups de fusil et qui, privées maintenant de cet exutoire illicite, trouvent dans les jeux de la politique un champ clos où elles peuvent s'affronter librement. Telle fraction votera pour tel parti parce que telle autre fraction, son ennemie séculaire, vote pour le parti opposé. Ainsi s'explique la passion dont sont parfois empreintes, en Mauritanie, les manifestations de la vie politique, passion qui n'est pas le signe de l'intérêt porté par la population aux institutions nouvelles, mais plutôt celui de la survivance de vieilles rivalités tribales nées de querelles autour de la possession d'un puits, de la nomination d'un chef, ou de l'interprétation d'une sourate du Coran » (22).

Toujours dans sa recherche de compréhension du phénomène politique en Mauritanie, Pierre Messmer évoque plus loin les liens étroits qui unissent le politique et le religieux :

« Les personnages religieux n'ont pas hésité à mettre leur influence, souvent très forte, au service des partis politiques. Il est vrai qu'en Mauritanie la politique n'est que la transposition sur un plan nouveau des oppositions traditionnelles : opposition entre les deux grandes confréries tidjania et quadria, opposition à l'intérieur de la quadria entre la fadhelia et la bekkia. En conséquence, sur le plan politique, nous voyons les Tidjani dont les principaux adeptes sont les Idaouali militer dans les rangs de l'Entente mauritanienne parce que les Quadria sont les principaux soutiens de l'UPM. Mais Abdallah ould Cheikh, quadria bekkia, soutenant l'UPM, Cheikh Taleb Bouya quadria également mais fadhelia est partisan de l'Entente mauritanienne » (23).

Les antagonismes entre tribus et entre confréries (souvent parallèles) constituent donc le fond permanent dont les partis ne sont que

(22) Gouvernement général de l'AOF, Mauritanie, Rapport politique 1951, p. 3.

(23) *Ibid.*, p. 13.

la traduction moderne, beaucoup plus que l'expression de principes généraux et coordonnés. Concernant la société maure, au tempérament anarchique et individualiste, on comprend mieux cette réalité : « De croyance identique, de mœurs frugales, et relativement également, le peuple maure ne peut guère se diviser que sur des rivalités de personnes » (24).

Ainsi va la politique dans la Mauritanie des années cinquante, chasse gardée d'une minorité. Dans un environnement souvent hostile, la population, quant à elle, est surtout occupée à la recherche des pâturages chez les nomades, aux travaux des champs chez les populations sédentaires du Fleuve. D'ailleurs, les responsables ne tiennent pas particulièrement à intéresser directement le peuple à la vie politique. C'est ainsi qu'à l'occasion de la révision des listes électorales effectuée au début de l'année 1953, les partis politiques « oublient » de désigner des représentants aux diverses commissions appelées à statuer sur les modifications des listes. Bien plus, « dans certains cas, il a fallu s'adresser aux chefs pour obtenir des précisions, et ceux-ci se sont exécutés sans enthousiasme. Ils ne tiennent pas à ce que beaucoup d'électeurs figurent sur les listes pour n'avoir pas à les nourrir au moment des élections » (25). Toutes les conditions sont réunies pour que le pays, après l'épisode hormiste, retourne à l'équilibre antérieur. Ébranlée par l'échec essuyé lors de la consultation électorale de 1951, l'Entente s'effrite. C'est donc sous la houlette de l'UPM que la Mauritanie vit ses dernières années de période coloniale.

La première ouverture à la vie politique moderne n'aura finalement concerné qu'une minorité de la société mauritanienne, laquelle est loin de former un bloc monolithique. Déjà, et simplement au sein du parti dominant, surgissent des questions d'intérêt local ou de rivalités ethniques, germes de dissensions futures.

2. L'élan volontariste : la création de l'État (1956-1961)

Les élections législatives de 1956 confirment le scrutin de 1951 : le candidat de l'UPM, Sidi el Moktar N'Diaye, est élu. Cette fois,

(24) Gouvernement général de l'AOF, Territoire de la Mauritanie, Revue des événements, 15 février 1954-15 mai 1954, p. 3.

(25) Territoire de la Mauritanie, Revue des événements, 15 janvier-15 mai 1953, p. 3.

l'un des principaux objectifs du parti est réalisé : Horma est largement battu. Il recueille 17 371 voix contre 106 603 voix à Sidi el Moktar N'Diaye. L'état d'esprit des notables traditionnels ne semble pas s'être modifié. Tandis que la collaboration avec l'administration française est réaffirmée, aucune des questions de l'heure (problème marocain, apparition du syndicalisme à Port-Étienne...) n'est posée. Or deux événements d'importance aux frontières du pays — projet d'organisation commune des régions sahariennes (O CRS), indépendance et nouvelles ambitions du Maroc — vont obliger les dirigeants à se déterminer.

Les menaces extérieures

— Le projet de l'O CRS

Le projet saharien de la métropole apparaît à la suite de la découverte de l'important potentiel économique du Sahara (notamment fer et cuivre en Mauritanie, pétrole et gaz en Algérie). Or, la région connaît diverses « perturbations » : revendications des États d'Afrique du Nord nouvellement indépendants, conflit algérien, marche vers l'autonomie des territoires sahariens. Il convient donc de protéger les nouvelles richesses sahariennes en dissociant l'espace désertique de ses rivages dont le destin devient de plus en plus incertain. Paris envisage de rassembler en une seule entité administrative les diverses parties du Sahara concernées par le projet. La Mauritanie est alors menacée soit de démembrement soit d'absorption dans un ensemble autonome, à compétence non seulement économique mais politique et militaire, rattaché à la présidence du Conseil. Le texte du projet de loi sur l'O CRS est déposé le 1^{er} août 1956. A la pression de cette menace provenant du colonisateur se joint la revendication marocaine qui va peser longtemps sur l'existence d'une Mauritanie indépendante.

— Le « Grand Maroc »

Dès 1955, Allal El-Fassi, chef du parti de l'Istiqlal, diffuse une thèse du Grand Maroc qui repousse les frontières du royaume jusqu'au Sénégal. Pour justifier sa thèse, il se fonde en particulier sur l'héritage médiéval et le droit musulman, soutenant que cette portion du Dar-el-Islam ne saurait être dominée par des puissances non musulmanes. A partir de 1958, les autorités chérifiennes posent officielle-

ment le problème. Mohammed V précise ses revendications sur « son » Sahara : « Quel que soit le choix des Mauritaniens et des Sahariens, ils continueront à faire partie de la communauté marocaine... Nous resterons solidaires, pour le meilleur et pour le pire, car tous les Marocains sont membres d'une même famille, professent la même foi — l'islam —, parlent la même langue — l'arabe — et sont liés par la même allégeance au trône alaouite, qui est le garant de la continuité de la communauté marocaine » (26).

La position de Rabat trouve un certain écho auprès de personnalités mauritaniennes. L'ancien député Horma ould Babana rejoint le Maroc dès 1956. Selon certains, son geste est surtout dicté par la rancoeur d'un homme aigri par son échec électoral « sans lequel il n'est un mystère pour personne que M. Babana serait volontiers demeuré pro-français » (27). Au mois de mars 1958, quatre notables mauritaniens le rejoignent. Il s'agit de Mohamed ould Fall Oumeir, l'influent émir du Trarza, Deye ould Sidi Baba et Mohamed ould Bah, tous deux anciens ministres mauritaniens et Cheikh Hamadou, ex-directeur de la caisse d'allocations familiales de Mauritanie. La nomination de certaines de ces personnalités maures à de hauts postes dans l'administration chérifienne — ambassades, direction de la radio — semble signifier que le Maroc tient l'intégration pour juridiquement acquise. D'ailleurs, la nature des arguments de Rabat s'est modifiée depuis le temps où Allal El-Fassi en était l'avocat solitaire. L'argumentation de Rabat relève davantage désormais du droit international classique : elle fait référence tour à tour aux accords internationaux, à l'exercice effectif et prolongé de l'autorité chérifienne sur ce territoire, à l'absence de titres juridiques de la France et aux aspirations des populations. Toute l'argumentation marocaine sera développée dans un Livre blanc, publié à Rabat en 1960, ...et réfutée par un Livre vert du gouvernement mauritanien.

(26) *Le Monde*, 4 septembre 1958.

(27) E. MILCENT, *Le Monde*, 14 mars 1958. Conclusion fort probable si l'on considère le double langage qu'il tient. En 1946, lors d'une interview à France-Soir, il déclare : « Depuis dix ans, je n'ai cessé de demander aux représentants français à Paris et à Dakar de ne pas considérer la Mauritanie comme une partie de l'Afrique noire, mais de la reconnaître comme faisant partie du Maroc » ;

... (à propos du sultan du Maroc) « Je me considère comme l'un de ses sujets, ... je représente la Mauritanie qui n'est autre chose qu'une partie de son Empire ». Deux ans plus tard, il soutient une thèse diamétralement opposée. Après avoir été menacé de mort, il déclare, le 8.01.1948, à Atar : « Il m'importe d'ailleurs très peu de mourir pour la défense des institutions républicaines et démocratiques françaises. Les hommes partent mais la France reste et nous devons tous travailler dans l'intérêt de la Grande France "Une et indivisible." » Dix ans de vie politique d'Horma ould BABANA, Série Présidence, Dossier 264, Archives nationales de Mauritanie, pp. 1 et 2.

La revendication marocaine ne s'appuie pas uniquement sur une argumentation d'ordre théorique. Le sud marocain et le nord mauritanien deviennent le champ de manœuvre d'une armée de libération qui, tout en proclamant sa fidélité au roi, agit de façon de plus en plus autonome. En janvier et février 1957, de sérieux engagements opposent l'armée de libération aux forces françaises non loin de Fort-Trinquet, Rabat se désolidarise de l'action menée par ces « bandes incontrôlées » (28). Il n'en reste pas moins que les menées de ces « bandes incontrôlées » rejoignent naturellement les revendications de l'istiqal. Nous pouvons, à ce sujet, citer l'extrait d'un numéro de la revue « Sahara marocain », où signe fréquemment Allal El-Fassi, paru en avril 1957, qui rappelle l'hymne du Mouvement mauritanien : « Voici ma mitrailleuse, elle porte du feu. Voici ma bombe, elle brûle de détruire. Voici la poitrine de celui qui crie vengeance. Voici Chenguitt qui appelle : "à l'aide, ô mon frère" » (29).

Les ambitions sahariennes de la métropole et les revendications annexionnistes du Maroc menacent la Mauritanie dans son existence même. Il devient évident que la passivité politique ne peut qu'encourager les divers appétits. La Mauritanie est obligée de se définir, au moins négativement, par refus de tout démembrement ou annexion.

La prise de conscience négative : les refus

— Dès le vote de la loi concernant l'OCRS, la Mauritanie fait montre d'une grande réserve par rapport à cette organisation. Lors du débat à l'Assemblée nationale, Sidi el Moktar N'Diaye vote contre le projet de loi. Expliquant sa position, il déclare : « La Mauritanie est intéressée au succès de l'entreprise, mais elle souhaite que l'organisation prévue demeure strictement économique. Elle entend

(28) Un extrait du bulletin de renseignements mensuels (10 mai-10 juin 1957) des services français révèle le soutien apporté par le Maroc à l'armée de libération, dévoilant ainsi le double jeu pratiqué par le Maroc : « Les quelque 350 notables du Rio qui s'étaient rendus à Rabat pour se réunir ont été convaincus de l'aide inconditionnelle que leur accordait le Sultan dans cette guerre malheureuse. Chaque chef a reçu du Souverain un fusil et un camion de céréales pour sa fraction... Le recrutement se poursuit et les nouveaux engagés reçoivent maintenant une prime de 40 000 l.s. Série E3, Dossier 151/1, Archives nationales de Mauritanie, p. 2.

Par ailleurs, le bulletin de renseignements mensuels du 1^{er} avril au 15 mai 1957 nous apprend qu'à la suite des différentes réunions qui ont eu lieu au mois d'avril à Goulimine et à Tiznit, l'armée de libération marocaine a pris désormais le nom d'armée de libération mauritanienne ». Série E3, Dossier 151/1, Archives nationales de Mauritanie, p. 2. A noter enfin que le nord a toujours été rebelle à l'autorité coloniale (l'exemple du Cheikh MA-EL-ANIN est révélateur).

(29) *Le Monde*, 5 avril 1957, p. 3.

conserver son statut politique actuel de territoire d'outre-mer de la république française et restera au sein de l'AOF » (30). Ce refus de faire partie « d'une organisation économique qui se présente sous des aspects politiques » (31) laisse entrevoir des signes d'une personnalité mauritanienne qui se cherche. Finalement, la Mauritanie obtient gain de cause. Aux termes de la loi du 10 janvier 1957, elle n'est pas comprise dans les territoires de l'OCRS ; la porte reste cependant ouverte : elle pourra y adhérer lorsqu'elle le désirera.

— *Face aux prétentions marocaines* qui tendent à prendre de l'ampleur, la réaction mauritanienne est là aussi catégorique. Les transfuges n'ont guère fait d'émules, si ce n'est quelques jeunes Maures prêtant l'oreille à Radio Rabat ; l'Entente, quant à elle, décide l'exclusion d'Horma ould Babana. Son nouveau secrétaire général, N'Diawar Sarr, se déclare fermement attaché à la communauté franc-africaine (32). Loin de répondre à des sirènes pro-marocaines isolées, la quasi-totalité de la population mauritanienne semble rejeter les prétentions du voisin du nord. Le vice-président de l'Assemblée territoriale, Moktar ould Daddah s'en fait l'écho le 2 avril 1958 à Dakar : « Au moment où la France, par des institutions généreuses, nous donne le droit de nous déterminer librement, je dis non au Maroc. Mauritaniens nous étions, Mauritaniens nous sommes, Mauritaniens nous resterons au sein de l'Afrique occidentale et de l'union française » (33).

Cette volonté d'indépendance par rapport au Maroc est bien expliquée par un officier français des affaires musulmanes interrogé à l'époque : « ... Les Maures sont fiers. Ils ont conscience de leurs particularismes et ne veulent pas accepter une domination marocaine. Ils n'ont aucun sentiment d'infériorité à l'égard de leurs voisins du Nord. Pourquoi en éprouveraient-ils ? Comme le répète souvent le président Moktar ould Daddah, si le Maroc invoque la communauté de l'islam ils peuvent répondre que leur religion est plus pure et plus fidèlement pratiquée que nulle part ailleurs dans le Maghreb ; si le Maroc invoque l'histoire, ils peuvent lui opposer une histoire plus ancienne encore : celle de la conquête du Maroc par les Almoravides partis des bords du Sénégal... Et si le Maroc prétend les "libérer" »

(30) Rapporté dans *Le Monde* du 15 mars 1958.

(31) *Le Monde*, 23 février 1957.

(32) Dix ans de vie politique d'Horma ould Babana, op. cit., p. 11.

(33) *Le Monde*, 3 avril 1958.

politiquement ils peuvent faire valoir que leurs institutions découlant de la loi-cadre sont plus démocratiques que celle d'un royaume qui n'a jamais encore connu le suffrage universel... Volonté de rétablir les ponts avec le Maroc, mais refus de subir sa loi, telle est schématiquement l'aspiration du peuple maure » (34).

Ce désir de conserver l'identité du territoire mauritanien peut d'autant mieux s'exprimer qu'une résistance effective s'est organisée sur le terrain, au nord du pays. Après les accrochages de janvier-février 1957, les guerriers de l'Adrar et du Tagant demandent des armes pour contrer les nouveaux rezzou menés par l'armée de libération. Le désir de protéger la tranquillité, le mode de vie et les liens avec le reste du territoire l'emporte alors sur les traditions autonomes de l'Adrar et les solidarités historiques, économiques et tribales avec le sud marocain » (35). Cependant, la résistance des combattants mauritaniens paraît insuffisante face à une armée de libération qui prend chaque jour plus d'importance. Fin 1957, celle-ci reçoit l'appui des tribus de la Seguiet-el-Hamra et du Rio de Oro. Elle est désormais à pied d'œuvre pour une action en direction de la Mauritanie. Les services de renseignements français évaluent alors à environ trois mille hommes les effectifs de l'armée de libération.

Face à ce qu'elles considèrent comme une sérieuse menace, les autorités françaises et espagnoles décident conjointement une opération de « nettoyage ». L'opération « Ouragan » (« Écouvillon » côté français et « Teide » côté espagnol) est déclenchée le 10 février 1958, mettant en œuvre des moyens considérables. En quinze jours, l'infrastructure opérationnelle de l'armée de libération est détruite. Celle-ci doit se replier. En outre, les autorités de Madrid récupèrent la Seguiet-el-Hamra, ce qui éloigne d'autant les frontières du sud marocain et du nord mauritanien. Enfin, il faut noter le ralliement des tribus regueibat, les « fils des nuages », aux autorités françaises et mauritaniennes.

Les capacités de résistance du Territoire se sont manifestées contre des menées externes. De nouvelles solidarités, ayant cette fois-ci un projet pour le pays, vont apparaître.

L'affirmation d'une volonté politique

Le 3^e congrès de l'UPM se tient à Rosso en 1955. Les notables dirigeants estiment que tout va pour le mieux dans le sillage de

(14) *Le Monde*, 13 mai 1958, p. 4.

(15) J.-L. BALANS, op. cit., p. 343.

l'administration coloniale. Tout le monde n'est pas de cet avis : un certain nombre de jeunes du parti regrette le manque de politisation réelle de l'UPM. Ils s'élèvent contre la collusion du parti dominant et de l'administration coloniale. Ces réformistes qui ont en tête nombre de projets novateurs fondent l'Association de la jeunesse mauritanienne (AJM). Dès sa naissance, ce mouvement se déclare apolitique. Conscient de la faiblesse de ses moyens face à ceux à qui il s'oppose, il choisit d'être avant tout un censeur concernant les principales questions du moment. « L'apolitisme de principe de la naissance de l'AJM se voudra l'expression critique d'une nouvelle conscience populaire, et sera donc politique, mais au sens le plus élevé du terme » (36). Selon Hamid El Mauritanyi, l'AJM représente la tradition authentique de ce que le pays recèle à l'époque de possibilités nationalistes. « La preuve de cette authenticité est l'énorme popularité dont a joui le Mouvement de la jeunesse dans le cadre de ce si mince programme en matière nationaliste : se réunir, prendre position, avoir son franc-parler... bref, jouer le rôle à la fois d'une presse interne inexistante et d'une opposition légale » (37).

Dès le congrès de Rosso, l'AJM se démarque du parti dominant en contestant l'investiture de Sidi el Moktar N'Diaye pour les élections législatives de 1956. L'AJM soutient la candidature indépendante du conseiller territorial Mohammed ould Jiddou... qui ne recueille que 585 voix. Mais le Mouvement est lancé. Le congrès constitutif de l'AJM se tient en juillet 1956 (38). Dès lors, diverses revendications, dont « l'indépendance rapide de la Mauritanie avec bien entendu l'éviction totale de la France » (39), se font jour. Ces idées nouvelles, qui circulent essentiellement dans les centres urbains, inquiètent l'administration coloniale ainsi que les chefs traditionnels. Dans un rapport politique du 18 février 1958, le commandant de cercle R. Vezy, en poste à Atar, note : « Les propos outranciers de quelques représentants de la jeunesse et l'intransigeance dont ils font preuve indisposent quelque peu les notables et les éléments pondé-

(36) J.-L. BALANS, *op. cit.*, p. 319.

(37) *L'indépendance néocoloniale*, Édition Six Continents, 1974, p. 79. Hamid El MAURITANY est en réalité le pseudonyme de Mohamed ould CHEIKH, l'un des membres fondateurs de l'AJM.

(38) Parmi les membres du bureau, on trouve : Yacoub ould BOUMEDIANE, Ahmed Baba ould AHMED MISKE, Tietoura DEMBELE, Mohamed ould TAKI, Mohamed ould CHEIKH, Bouyaoui ould ABIDINE, Mohamed ould JIDDOU, Hamdi ould MOUKNASS. Plusieurs d'entre eux joueront un rôle très important dans le futur État mauritanien.

(39) *Bulletin mensuel de renseignements*, Cercle de la baie du Lévrier, 15 mars-30 avril 1958, Série E3, Dossier n° 85, Archives nationales de Mauritanie, p. 2.

de la population » (40). Des membres de l'AJM vont être victimes de représailles : mutations de fonctionnaires, brimades... Il n'empêche que la plupart des réformes proposées par le mouvement des jeunes seront récupérées par le pouvoir à partir de 1957. Cette prise de conscience des membres de l'AJM, pour autant qu'elle concerne un faible échantillon de la population, doit être replacée dans l'évolution générale — notamment l'ouverture au monde extérieur que connaît la Mauritanie à cette époque.

« On voit apparaître peu à peu dans les ksours en banco les postes à piles allumés à longueur de journée au fond des échoppes où artisans et épiciers poursuivent leurs occupations ancestrales. Dans les ruelles étroites la jeune génération (bracelets montres, gomina, lunettes de soleil) commence à circuler en vélo, passe ses journées au bureau du "Parti de la jeunesse mauritanienne" et nargue les "anciens" qui ne comprennent plus que les affaires ne se traitent plus chez le Commandant de Cercle et s'effraient de voir leurs enfants échapper complètement à leur autorité paternelle » (41).

La généralisation de l'usage de la radio dans les campements dispersés contribue de façon remarquable à la sensibilisation d'une partie de la population (il semble à ce propos que le futur État mauritanien doive beaucoup, concernant l'affermissement d'un esprit national, aux postes de marque Kuter qui, dans les conditions locales d'utilisation — vents de sable, transport à dos de chameaux — ont prouvé leur solidité (42). Cette prise de conscience se fait largement en direction des pays arabes dont les programmes sont les plus écoutés. L'influence des idées nassériennes, principalement la lutte contre l'impérialisme occidental, développe un sentiment d'arabisme très fort chez les Maures. On ne s'étonnera donc pas de constater la prédominance de ces derniers au sein de l'AJM, les jeunes intellectuels négro-africains restant davantage à l'écart du courant de la renaissance arabe.

L'éveil politique auquel on assiste est conforté sur le plan institutionnel par l'adoption de la loi-cadre du 23 juin 1956. Le processus de création d'un centre de pouvoir exclusivement mauritanien est

(40) *Bulletin politique de renseignements*, Cercle de l'Adrar, Série E3, Dossier n° 85, Archives nationales de Mauritanie, p. 1. Les qualificatifs employés incitent à rappeler les fonctions de l'auteur de ces remarques.

(41) M. CROS, *L'évolution en Mauritanie et plus particulièrement chez les Reguibat de 1955 à 1960*, Mémoire CHEAM, n° 3510, p. 29.

(42) Postes rustiques de marque yougoslave ou polonaise. Source : entretien avec Hamoud ould ALMIEDOU.

engagé. Il faut attendre 1957 pour la mise en place effective des institutions prévues par la loi-cadre. Les élections territoriales du mois de mars sont un succès pour l'UPM qui enlève 33 sièges sur 34 à l'Assemblée territoriale. Conformément à l'objectif de décentralisation voulu par la loi-cadre, cette assemblée voit ses compétences élargies sur les questions d'intérêt local ; en outre, un conseil de gouvernement, embryon d'exécutif local associé au chef de Territoire, est créé. Toutefois, cette décentralisation ne doit pas faire illusion : c'est le gouverneur qui préside de droit le conseil ; le pouvoir métropolitain contrôle ainsi effectivement le processus de décision. Il est cependant assisté d'un vice-président qui va rapidement prendre de l'importance.

En effet, l'année suivante, le jeu est inversé : à Paris, où les événements se précipitent, le général de Gaulle a signé une ordonnance qui transfère aux vice-présidents la présidence de droit des conseils de gouvernement. Tout est donc en place pour l'établissement d'un pouvoir autonome. Le vice-président n'est autre que Moktar ould Daddah, jeune avocat ayant effectué ses études supérieures en France, issu d'une famille de la noblesse moyenne maraboutique du Trarza. Membre fondateur de l'UPM, sa discrétion rassure le « consortium » des notables et administrateurs (43). Cependant, au fil des jours, Moktar ould Daddah sort de sa réserve et, à l'aide d'une petite équipe qu'il a mise en place, se montre de plus en plus déterminé à accélérer la marche vers l'indépendance. Les services français ne s'y trompent pas : « par son discours d'investiture devant l'assemblée territoriale, Moktar ould Daddah sut se faire le champion d'un nationalisme mauritanien raisonné et d'une collaboration étroite et confiante avec la France, et il affirma tout de suite sa jeune autorité » (44).

La marche vers l'indépendance

Les nouveaux responsables mauritaniens ne se contentent pas de déclarations d'intention. Ils passent rapidement aux actes pour concrétiser la personnalité mauritanienne. Ainsi, est-il décidé de trans-

(43) Jusqu'à la mise en place des institutions découlant de la loi-cadre, la Mauritanie était la chasse gardée d'une équipe que l'on appelait ironiquement le « consortium », composée d'administrateurs coloniaux (tels le sénateur RAZAC, le secrétaire général du gouvernement POULLET) et de chefs traditionnels (notamment les Cheikh SIDYA de Boutilimit).

(44) *Bulletin de renseignements mensuels*, 10 mai-10 juin 1957, Série E3, Dossier n° 151/1, Archives nationales de Mauritanie, p. 7.

fêter la capitale de Saint-Louis à Nouakchott, ce qui signifie la volonté de sortir de l'orbite sénégalaise. La « capitale » reflète bien par ailleurs un pays en pleine construction. Ernest Milcent, envoyé spécial du Monde, raconte son arrivée à Nouakchott en 1958 : « Et tout à coup, au milieu des épineux et des euphorbes, de grandes pancartes jaunes étaient apparues. L'une d'elles annonçait : "Assemblée territoriale", une autre "Building administratif", une troisième "Direction des postes" ... La gendarmerie et la maison de la jeunesse elles-mêmes n'avaient pas été oubliées !... Tout autour, il n'y avait apparemment que du sable » (45). Toutefois, cette volonté d'affirmation nationale ne fait pas l'unanimité.

Les Négro-africains du sud du pays voient avec inquiétude se développer un pouvoir politique qui paraît devoir être dominé par les Maures. Les dirigeants semblent beaucoup plus attirés par le nord que par le sud. De fait, Moktar ould Daddah déclare : « Si nous devons choisir entre une fédération maghrébine et une fédération d'AOF, nos préférences nous porteraient vers le Maghreb » (46). Aussi insiste-t-on à la création de l'Union des originaux de la Mauritanie du sud et du Bloc démocratique du Gorgol (47). Ces mouvements sont insuffisants pour la représentation noire au sein des institutions mauritaniennes et accusent au surplus les représentants qui y siègent d'avoir été désignés et de ne représenter qu'eux-mêmes. Enfin, ils réclament, si cette situation devait durer, le rattachement au Sénégal des entités négro-africaines de Mauritanie (48). Notons que, de l'autre côté du balancier de l'opposition, on retrouve quelques membres de l'Entente et l'AJM pour qui le nationalisme de Moktar ould Daddah est trop aligné sur la puissance coloniale et qui affichent, pour une bonne part, une sensibilité pro-arabe.

C'est alors que Moktar ould Daddah affirme la nécessité d'unir toutes les composantes de la Mauritanie. D'Atar, au mois de mai 1957, il lance un appel resté célèbre : « Nous sommes une nation qui naît. Nous en avons conscience. Faisons ensemble la nation mauritanienne. » Après avoir rappelé la nécessité de l'union face aux menaces extérieures, il convoque les divers partis à un congrès qui doit être celui de la réunification souhaitée. Ce congrès se tient à Aleg, en mai 1958. Le programme proposé se résume en quatre points : maintien de la Mauritanie au sein de la communauté franco-africaine ;

(45) *Le Monde*, 15 mars 1958.

(46) *Le Monde*, 29-30 juin 1958.

(47) L'Union est créée entre autres par Moussa Sow, BA Abdul Aziz, BA Bocar Alpha ; BJG, quant à lui, est dirigé par BA Mamadou Samba Boli.

(48) *Le Monde*, 25 décembre 1957.

défense de l'intégrité territoriale ; définition de la position mauritanienne vis-à-vis de l'OCRS et de l'exécutif fédéral ; renforcement de la personnalité mauritanienne sur le plan politique, administratif, culturel et économique. A l'issue de ce congrès est créé le Parti du regroupement mauritanien (PRM) constitué par la fusion de l'UPM, de l'Entente et du Bloc démocratique du Gorgol. Son secrétaire général est Moktar ould Daddah.

L'unité réalisée est cependant incomplète : d'une part, de nombreux « jeunes » nationalistes maures restent à l'écart. D'autre part, le particularisme noir reste latent. Le président de l'association des originaires de la vallée du sud déclare : « L'élément noir de Mauritanie n'a jamais appartenu (à quiconque). Ses intérêts matériels et moraux sont authentiquement siens, et il ne se sent aucune obligation — ni aucune vocation — de servir de trait d'union. Dans notre esprit, communauté de culture et de religion n'est pas synonyme de sujétion ». Il ajoute cependant un peu plus loin : « Nous appelons de tous nos vœux l'unité mauritanienne au sein d'une fédération d'AOF » (49).

Le PRM est bien l'héritier de l'UPM dont les traits fondamentaux refont rapidement surface : prédominance des notables traditionnels liés à l'administration, électoralisme, rivalité de clans. C'est tout de même sous sa houlette et la direction ferme de son équipe dirigeante, bien plus volontariste que les vieux responsables du parti, que s'accélère la marche vers l'indépendance : septembre 1958 : « oui » massif au référendum pour l'appartenance à la Communauté, proclamation de la République islamique de Mauritanie ; mars 1959 : l'Assemblée territoriale, ayant été transformée en Assemblée constituante, adopte la première constitution, de type parlementaire ; juin 1959 : après des élections législatives où le PRM enlève la totalité des sièges, Moktar ould Daddah est investi Premier ministre ; novembre 1960 : proclamation de l'indépendance.

Cette évolution est cependant loin d'être le fait de l'ensemble des forces politiques. Ayant évoqué plus haut le processus de formation du PRM, on n'est pas surpris de constater l'apparition de mouvements d'opposition.

Dès le mois d'août 1958, la majorité des membres de l'AJM décident de sortir de leur apolitisme déclaré et fondent le parti de la Nahda el Watanya el Mauritanyia (parti de la renaissance nationale

(49) Congrès d'Aleg. mai 1958, Série Présidence, Dossier n° 368, pp. 3 et 4, Archives nationales de Mauritanie.

mauritanienne) (50). Héritière de l'Entente et d'une partie de l'AJM, la Nahda représente en pays maure tout ce qu'il y a d'opposition à l'administration coloniale et à ses collaborateurs locaux. Elle se situe dès le départ à la lisière du nationalisme pro-arabe, certains de ses membres affichant des sympathies pro-marocaines.

Dans un rapport politique de décembre 1958, J.-M. Ballèvre, fonctionnaire français en poste dans le Trarza, souligne :

« La Nahda fait un effort considérable pour se développer. Ce parti utilise contre le gouvernement tous les mécontents : fonctionnaires n'ayant pas la situation qu'ils demandent, chefs n'ayant pas reçu une solde suffisante. La Nahda utilise le sentiment religieux pour attaquer le gouvernement qui ne ferait que la politique du colonialisme... tous ces thèmes sont abordés quotidiennement par Radio Rabat et les mots d'ordre arrivent directement de Rabat par diverses voies : radio, presse, lettres et envoyés » (51).

Pour un parti qui se donne une forte teinte religieuse, l'attrait du royaume chérifien est évident par rapport à l'emprise des « infidèles français » et des « renégats autochtones ». Cette étiquette pro-maroquine est à l'origine de l'ambiguïté de la Nahda : parti national ou cheval de Troie du Maroc ? En fait, il semble que la Nahda ait conjugué les deux tendances, contenant en son sein deux partis mauritaniens virtuels, « l'un pour une Mauritanie totalement indépendante et l'autre pour une Mauritanie totalement marocaine » (52). A l'image de l'UPM qui s'était identifiée au combat contre l'Entente, une des principales activités du PRM consistera à neutraliser la Nahda.

Des dissensions apparaissent au sein du PRM peu avant les élections législatives de mai 1959. Certains membres reprochent à la direction du parti d'avoir choisi en majorité des candidats conservateurs et maures. Ils décident de créer un parti politique qui prend le nom « d'Union nationale mauritanienne » (UNM). L'UNM regroupe deux grandes tendances : celle des Négro-africains de « l'Union des originaires de la Mauritanie du Sud », irrités par le comportement de certains Maures du PRM, et celle d'élites maures rattachées aux milieux saint-louisien et dakarois (53).

(50) On retrouve à la direction de la Nahda, Bouyagui ould ABIDINE et Ahmed Baba MOKTAR, ex-membres fondateurs de l'AJM.

(51) *Bulletin de renseignements*, décembre 1958, Trarza, Série E3, Dossier n° 85, Archives nationales de Mauritanie.

(52) I. I. I. MAURITANIE, op. cit., p. 85.

(53) Parmi les principaux dirigeants de l'UNM, on peut signaler Hadrami ould KHATRI, Abou Aziz, Moussa Sow.

l'apal du Maroc pour la non-reconnaissance de la Mauritanie est relatif à l'indépendance fictive de celle-ci. Le Maroc accuse la France de vouloir créer un nouveau Katanga, ce qui lui permettrait de garder une mainmise économique sur la Mauritanie ainsi que d'y conserver des bases militaires (56). L'argument est de poids pour attirer le vote tiers-mondiste. Ainsi, soutenu par les pays du groupe de Casablanca, par la Ligue arabe et par les pays communistes, le Maroc parvient à faire repousser la reconnaissance internationale de la Mauritanie une première fois en décembre 1960 à l'aide d'un veto soviétique.

La Mauritanie, elle, peut compter sur la France et les Occidentaux, la plupart des États de la communauté franco-africaine et quelques pays africains modérés (Tunisie (57), Liberia). Le gouvernement mauritanien insiste alors sur sa volonté d'indépendance (à cette date, les accords de coopération avec la France ne sont pas encore signés ; ils le seront en juin 1961). Finalement, c'est au prix d'un marchandage entre grandes puissances (reconnaissance simultanée de la Mauritanie et de la Mongolie extérieure) que, le 27 octobre 1961, la Mauritanie fait son entrée aux Nations Unies.

En ce qui concerne la situation interne, la principale question qui se pose en ce début des années soixante est l'unité des forces politiques. Moktar ould Daddah s'efforce de rechercher le consensus. Dès août 1960, il parvient à convaincre les animateurs de l'UNM. On se souvient que ces derniers réclamaient le rattachement de la Mauritanie à la Fédération du Mali. L'éclatement de celle-ci les incite à composer avec le pouvoir établi. Peu de temps après, l'USMM se rallie au gouvernement. Seule la Nahda, sous la pression des pro-marocains, reste à l'écart (58). A la suite de divers incidents, ses dirigeants sont assignés à résidence. Le parti est dissous. Au moment où le consensus national se dessine, la défection de la Nahda irrite les responsables du PRM : « (alors qu'un « front uni de coopération » entre le PRM et l'UNM a été décidé), les faux révolutionnaires à la solde du

(56) *Le Monde*, 17 novembre 1960.

(57) L'amitié traditionnelle de la Tunisie est régulièrement soulignée en Mauritanie. Hamid MAINTANYI donne une explication de cette « sympathie » apparue très tôt : « Parmi les pays arabes, seule la Tunisie reconnut la Mauritanie tout de suite, en réalité parce que la Tunisie avait des phosphates de mauvaise qualité. Du temps des Français, ses phosphates mélangés avec les phosphates de bonne qualité du Maroc donnaient une qualité moyenne plaçable sur le milieu. Après « l'indépendance » des deux pays, le Maroc voulut se conserver l'avantage de la bonne qualité et n'a plus accepté le mélange. La Mauritanie offrait au Combattant suprême la possibilité de venger ses phosphates », *op. cit.*, p. 97.

(58) Elle a milité pour le « non » au référendum de 1958.

L'UNM constitue le pendant d'une Nahda jugée pro-marocaine. Les craintes de la population noire sont enregistrées dans diverses régions du Sud : « ...La Nahda s'est constituée à Aleg le 26.10.58. La population noire s'inquiète de ce mouvement qu'elle sent raciste et dirigé contre ses intérêts particuliers... Le programme de la "voix du Sahara marocain" est écouté dans certains milieux maures. Certaines craintes poussent les gens de la vallée du Fleuve, surtout les Peuls, à jeter leurs regards vers le Sénégal » (54). Quant aux milieux saint-louisien, « ...ils cachent assez mal leur dépit d'une telle révolution (l'entrée de nombreux Maures dans la nouvelle assemblée territoriale), tout à fait irréversible, et qui en fait un peu des étrangers en Mauritanie, où ils ont été jusqu'à présent associés aux cadres européens dans la gestion des affaires publiques » (55). L'orientation sudiste de l'UNM est confirmée lors du congrès de création de juillet 1959 : elle s'intitule explicitement « section mauritanienne du Parti fédéraliste africain » qu'animent à Dakar et Bamako les présidents Senghor et Modibo Keita.

Enfin, en février 1960, apparaît un troisième parti d'opposition dont les membres se localisent essentiellement en Adrar : l'Union socialiste des musulmans mauritaniens (USMM). Le qualificatif de socialiste semble quelque peu usurpé. En réalité, il s'agit d'une manœuvre politique des milieux militaires français de l'Adrar. L'USMM revendique au départ le maintien d'une collaboration étroite avec la France, via l'OCRS ; par la suite, elle se rapprochera de la Nahda, sous couvert de défendre les intérêts spécifiques de l'Adrar. Tout naturellement, le recrutement de l'USMM se situe surtout dans le milieu fidèle aux officiers français : gouds supplétifs guerriers et leurs tribus.

La Mauritanie se présente donc en rangs dispersés à la veille de l'indépendance. Toutefois, Moktar ould Daddah et son équipe, en accord avec la métropole, vont précipiter les échéances. Le mouvement est alors général en Afrique. Quelques mois avant l'indépendance, la BIRD accorde un important prêt aux mines de fer de Mauritanie, donnant ainsi au futur État les moyens financiers de l'indépendance. Celle-ci est proclamée le 28 novembre 1960, journée de deuil officiel au Maroc. Le royaume toutefois ne baisse pas les bras. Il porte sa revendication devant les Nations Unies. L'argument prin-

(54) J. HONNORAT, *Bulletin politique mensuel*, Cercle du Brakna, novembre 1958, Série E3, Dossier n° 85, p. 1, Archives nationales de Mauritanie.

(55) M. MOURAGUES, *Bulletin de renseignements mensuels*, 1^{er} avril-15 mai 1957, Série E3, Dossier n° 151/1, p. 5, Archives nationales de Mauritanie.

Maroc, c'est-à-dire les ex-nahdistes — parti dissous pour action illégale et subversive — prônent l'indépendance sécession » (59).

Un ensemble d'éléments déterminants — la proclamation de l'indépendance, l'offensive diplomatique du Maroc aux Nations Unies, le terrorisme pro-marocain dont le maire d'Atar est la première victime en novembre 1960 — incite cependant à l'union sacrée. La Nahda renonce à son isolement. Une table ronde regroupe l'ensemble des formations politiques en juin 1961. Deux mois auparavant, les anciens dirigeants de l'UNM et de la Nahda — Hadrami ould Khattri et Bouyagui ould Abidine — faisaient leur entrée au gouvernement. Tout est en place pour l'avènement du parti du peuple mauritanien (PPM).

L'attention portée sur les quinze années qui précèdent l'indépendance est riche d'enseignements par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé. Il est maintenant possible de distinguer les principaux foyers de mobilisation constitutifs de l'État à polarisation variable. Nous pouvons retenir six champs spécifiques :

— le champ juridico-politique national ou champ de l'État moderne inspiré du modèle occidental : il correspond à la création formelle de l'État et aux mécanismes qui s'y rattachent (constitution, élections, partis, fonction publique...);

— le champ ethnique, illustré par le particularisme latent des Négro-africains (60) qui, ayant compté parmi les principaux « bénéficiaires » de la colonisation, s'inquiètent de la prépondérance de la communauté maure dans le futur État mauritanien ;

— le champ tribal : bien que ne concernant que l'ensemble maure, il semble déterminant car c'est cette ethnie qui prend en main l'essentiel de l'appareil d'État. Outre l'influence toujours réelle des émirats et des grandes chefferies à la veille de l'indépendance, il faut noter le dynamisme de l'élément maraboutique dans l'État qui se met en place. Enfin, certains comportements politiques (solidarité négative à propos des systèmes d'alliance ou de façon plus générale mise en application quasi automatique de la solidarité tribale) sont toujours d'actualité ;

— le champ des nouvelles formes de solidarité : chevauchant par endroits celui de l'État moderne, ce champ se veut plus large. Il fait

(59) Sidi ould AMAR, *Bulletin du PRM de la section de Nouakchott*, n° 2, 18 octobre 1960, Série Présidence, Dossier n° 368, p. 12. Archives nationales de Mauritanie.

(60) Encore ne faut-il pas faire trop rapidement l'amalgame entre les diverses ethnies noires, cf. 3^e partie, chap. 10.

notamment référence à la « société civile » et aux solidarités de catégories qui peuvent apparaître avec l'extension de la modernité (partis d'opposition, syndicats mais aussi apparition d'une bourgeoisie d'affaires, corporatismes divers) ;

— le champ religieux : au pays des Almoravides, on ne peut ignorer l'omniprésence de l'islam et ses diverses manifestations : pratique religieuse de tout un peuple ; moyen d'identité contre l'extérieur (« Razac l'infidèle ») ; élément incontournable de légitimation pour le pouvoir, tout écart par trop occidentalocentriste risquant d'être sanctionné en République islamique de Mauritanie ;

— le champ des influences externes : même s'il n'est pas spécifiquement mauritanien, ce champ agit de façon évidente de manière indirecte sous forme d'aides, de pressions ou d'allégeances. L'influence de tel État (France, Maroc...) ou telle institution (FMI...) est souvent déterminante, notamment au plus haut niveau.

Tous ces champs forment, ensemble, l'État à polarisation variable mais ce dernier est également, comme son nom l'indique, le lieu où les divers champs inter-agissent et varient en intensité en fonction des circonstances. L'État à polarisation variable est « à la fois une constellation de divers champs reliés par des rapports variables et une réalité transcendant leur ensemble » (61). Il est trop tôt pour mesurer le degré de mobilisation atteint par chaque sous-système (« Chaque Nigérien appartenait simultanément à tous les champs concurrents évoqués et ne se mobilise pour chacun d'eux qu'en des circonstances précises » (62)). En revanche, il semble possible, dès 1960, d'établir trois types de constat. En premier lieu, l'islam et les influences externes apparaissent comme des facteurs devant rester relativement stables : le premier concerne tous les Mauritaniens, le second impose quasi automatiquement. Ils ont un caractère transversal. Le deuxième constat est relatif à la mise en place formelle de l'État et au processus de modernisation sous-jacent. L'évolution paraît devoir être ici davantage sinusoïdale, mettant aux prises un courant modernisateur avec une tendance conservatrice. Enfin, les champs ethnique et tribal, dont l'intensité de mobilisation apparaît clairement, permettent de marquer substantiellement le futur de l'État mauritanien. Malgré le volontarisme de certains dirigeants (« Il faut travailler dans l'unité en écartant les vieilles querelles entre les hommes

(61) G. NICOLAS, « Les nations à polarisation variable et leur État : le cas nigérien », *ibid.*, p. 173.

(62) G. NICOLAS, *Stratégies ethniques et construction nationale au Nigéria*, in J.-P. CHÉREZ, *et al.*, G. PRUNIER (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Karthala-ACCT, 1989, p. 376.

et les partis, en bannissant le racisme, le régionalisme et même si les impératifs nationaux l'exigent, la question de parents » (63)), les réalités sont là : « Il manque des hommes incarnant l'intérêt général. Les plus évolués des représentants de la population ne sont pas encore suffisamment éduqués politiquement pour savoir se placer au-dessus des chicanes et des rivalités de clans et adopter une attitude impartiale lorsqu'il s'agit des intérêts économiques et sociaux de toute une communauté » (64). Deux anecdotes vont permettre de constater la prégnance des solidarités tribales et ethniques. La première illustre le fait tribal. Des élections municipales mettant en lice le PRM, la Nahda et l'USMM, doivent se dérouler le 14 août 1960 à Arar. Lors d'une réunion du PRM, le 4 août, à l'occasion de laquelle le bureau appelle à voter pour ses candidats, un employé des douanes d'Atar, Gaydi ould..., intervient et fait savoir qu'il est nahdiste mais qu'il votera pour le PRM pour obéir aux ordres de sa tribu qui a décidé de voter PRM ; « Ensuite, après les élections, je resterai à mon parti qui est la Nahda » (65). La seconde anecdote évoque le problème ethnique. Il s'agit d'une lettre de l'administrateur des TOM commandant le cercle du Brakna au gouverneur de la Mauritanie. L'« affaire » est relative au refus des Toumodek de payer aux Eliabé une redevance, l'*assakal*, alors qu'ils s'en acquittaient antérieurement : « Sous ce refus, il y a une opposition latente et permanente, peut-être aussi politique, entre Maures et Toucouleur du Fleuve. Les Noirs se disent les anciens occupants de la Mauritanie. Les Maures revendiquent l'accès au Fleuve... L'hostilité raciale entre Maures blancs et Toucouleur noirs fait le reste. Il est dur à l'amour-propre d'un Bei-

(63) Sidi ould AMAR, *Bulletin du PRM*, Nouakchott, 18 octobre 1960, Série Présidence, Dossier n° 368, p. 3, Archives nationales de Mauritanie.

(64) Pierre MESSMER, *Projet de création de communes mixtes*, Non daté, Série E3, Dossier n° 209/1, Archives nationales de Mauritanie.

(65) Élections municipales d'Arar, 14 août 1960, Fiche de renseignements n° 476/CF.SU, Série E3, Dossier n° 209/1, Archives nationales de Mauritanie. Les archives de l'époque abondent dans ce sens. On souligne régulièrement « l'anarchie, la répugnance à la discipline, l'esprit d'indépendance » des populations.

Nous rapporterons deux autres extraits de Rapports politiques significatifs de la vigueur des comportements tribaux : « ... Il est à remarquer que l'appartenance à l'UPM ne diminue en rien les rivalités intestines entre tribus ou entre clans et qu'en particulier la désignation des candidats aux dernières élections de l'Assemblée territoriale a provoqué entre les deux tribus guerrières Oulad Noghmach et Oulad Ahmed un grave dissentiment qui n'est pas encore apaisé. » Rapport politique, Aleg, 1957, Série E3, Dossier n° 126, Archives nationales de Mauritanie.

« ... Cette agitation Kouna constitue l'un des aspects de ces particularismes locaux qui s'appuient sur un tribalisme tenace et font obstacle à la formation d'une nation mauritanienne », Rapport du Commandant du Cercle du Tagant, mars 1959, Série E3, Dossier n° 251, Archives nationales de Mauritanie.

dane de se soumettre à un jugement qui donne raison à un Noir. Un Noir, disent les Beidane, n'est pas un homme » (66). Malgré le caractère assez extrême de ces deux exemples, des situations quasiment similaires pourraient être évoquées trente ans après.

(66) Cercle du Brakna, 8 décembre 1951, Série E3, Dossier n° 257, Archives nationales de Mauritanie. Les archives font tout autant référence à la tension ethnique qu'un administrateur civil mauritanien, dans un rapport politique rédigé après l'indépendance, qualifié « d'hostile fratricide ».

A signaler, dans le même registre, deux mémoires d'histoire soutenus il y a quelques années à Nouakchott sur la période que nous venons de traiter, l'un par un étudiant maure, l'autre par un étudiant négro-africain. Alors que le sujet est strictement le même et concerne l'évolution générale du pays, on découvre deux études différentes, l'une axée sur la communauté maure, l'autre sur les organisations négro-africaines. Cf. Mohamed ould El HACEN. Aperçu de l'histoire politique de la Mauritanie, 1944-1961, École Normale Supérieure, Nouakchott, 1981-84 et BA Giré dit Ba Ismaïla. L'évolution politique de la Mauritanie, 1946-1960. Faculté des Lettres et Sciences humaines, Nouakchott, 1985-86. ... Jusqu'à la bibliographie qui, pour le premier ne compte aucun auteur négro-africain, pour le second aucun auteur maure !

CHAPITRE V

LE RÉGIME DE MOKTAR OULD DADDAH

La tentative de construction d'un État moderne (1961-1978)

Pendant vingt ans, le pouvoir politique en Mauritanie est étroitement associé à un nom, celui de Moktar ould Daddah. C'est lui qui, à la tête d'une petite équipe et avec le soutien de l'ancienne puissance coloniale, tente de mettre en place un État moderne. On remarque très tôt le volontarisme politique des nouveaux dirigeants, certes portés par le souffle grisant de l'indépendance et la possibilité dorénavant d'exprimer une personnalité propre. Ce volontarisme se comprend d'autant mieux lorsqu'on a à l'esprit les nombreuses logiques qui font concurrence à l'édification d'un État moderne dans ce pays. Dès lors, cette construction va se faire au rythme de plusieurs séries d'événements qui marqueront chacune à leur façon la consolidation du régime de Moktar ould Daddah.

Dans un premier temps, il s'agit d'asseoir progressivement l'autorité du pouvoir d'État. Cette phase se déroule principalement sur le terrain institutionnel. Moktar ould Daddah et son équipe ont alors face à eux les éléments traditionnels qui s'élèvent contre la conception de la modernisation du nouveau régime. Ces notables traditionnels, dont on a souligné le déphasage par rapport à l'État qui se met en place, vont tout de même livrer le combat dans le cadre des institutions nouvelles. Ils se font les défenseurs d'un parlementarisme qui seul peut leur permettre de conserver une part de pouvoir. Ils se sentent menacés par la volonté centralisatrice du nouveau régime. Celui-ci invoque pour sa part la nécessité d'affermissement de l'autorité de l'État pour mener à bien la tâche de construction nationale et de développement économique. Cet affrontement entre éléments traditionnels et courant novateur va se cristalliser en un conflit sur la forme du pouvoir (plus ou moins grande concentration au profit

de l'exécutif) et sera provisoirement clos par la victoire des modernistes qui auront su habilement déplacer le débat sur le terrain du parti.

En second lieu, l'affermissement et la longévité du régime de Mokhtar ould Daddah doivent beaucoup à de judicieuses combinaisons sur le plan politique. Outre un art consommé du dosage entre les principales ethnies et tribus qui sont autant de concessions au modèle d'État bureaucratique, Mokhtar ould Daddah parvient à s'appuyer alternativement sur diverses forces politiques pour consolider son pouvoir. La menace marocaine sert à rallier les jeunes nationalistes progressistes dont il pourra se séparer le moment venu. A cet égard, il faut souligner la particulière habileté du président qui réussit à utiliser à son profit les tensions successives. La récupération des crises, en ralliant les opposants d'hier, lui permet de consolider régulièrement sa position.

Cependant, les qualités du chef de l'État se montreront insuffisantes lorsque le pays sera plongé dans le conflit du Sahara occidental. Ce nouveau défi, dont les conséquences seront trop lourdes à gérer, va dynamiser un certain nombre de forces que le pouvoir sera impuissant à juguler.

1. Le processus de concentration du pouvoir

Les premières années du régime de Mokhtar ould Daddah marquent la volonté de renforcer le pouvoir central. L'évolution vers la domination présidentielle passe par un double processus de concentration institutionnelle et politique. La Constitution parlementaire de 1959, jugée peu compatible avec l'objectif de construction nationale et d'affermissement du pouvoir central, fait place, non sans quelques grincements, à une Constitution d'inspiration présidentielle adoptée en 1961 (1). Parallèlement, on assiste au passage du multipartisme

(1) La Constitution de 1959 (JORIM du 13 mai 1959) se présente comme « la recherche d'un équilibre entre la constitution française de 1958 et le régime parlementaire plus ou moins voulu par la loi-cadre » (J.-C. ARNAUD, *Les institutions politiques de la Mauritanie*, ENA, Nouakchott, 1975, p. 15). Elle institue une séparation souple entre le pouvoir législatif exercé par l'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif détenu par le gouvernement dirigé par un Premier ministre. Le gouvernement est responsable devant l'Assemblée. Parallèlement, il peut la dissoudre. En outre, la Constitution garantit le multipartisme à condition que les partis ou groupements politiques ne portent pas atteinte à la souveraineté nationale ou à l'unité de la République. La Constitution de 1961 (JORIM du 3 juin 1961) se veut quant à elle « prési-

alisme au monopartisme d'État. La révision constitutionnelle de 1965 qui institutionnalise le parti unique donne son visage définitif au régime de Mokhtar ould Daddah. Le PPM devient l'inspirateur officiel de la vie de l'État. Le processus de concentration du pouvoir s'effectue dans le cadre de la sourde lutte qui oppose les modernistes aux conservateurs.

Le conflit sur la forme du pouvoir

Une des principales décisions de la Table ronde du 30 juin 1961 est le choix de Mokhtar ould Daddah comme candidat d'union nationale à l'élection présidentielle qui doit avoir lieu le 20 août 1961. Cette élection est un succès pour Mokhtar ould Daddah qui recueille 371 808 suffrages sur 397 588 inscrits. La phase d'unification des forces politiques initiée lors de la Table ronde aboutit à l'ouverture, le 25 décembre 1961, du « congrès de l'unité » qui réunit 400 délégués : 80 pour chacun des quatre anciens partis ainsi que des représentants des mouvements de jeunesse, de femmes et des syndicats. A l'issue de ce congrès naît le Parti du peuple mauritanien (PPM), parti unifié qui doit être, selon la résolution finale, « un parti démocratique, un parti de masses... mais, avant tout, un parti fort... A lui de créer une Mauritanie nouvelle, synthèse des influences contradictoires du conservatisme et de l'évolution, du moderne et de la tradition ». La volonté de créer un parti fort annonce l'institution ultérieure du parti unique. Le secrétaire général du PPM est Mokhtar ould Daddah.

L'unification des forces politiques est cependant précaire. Les conflits internes sont latents. Outre les classiques susceptibilités et ambitions personnelles, un conflit de fond quant à la conception même du pouvoir se dessine rapidement. L'élite moderne et, à sa tête, le chef de l'État veulent un « pouvoir politique moderne à travers une structure unique » (2) alors que les chefs et notables traditionnels (pour la plupart députés ex PRM) s'opposent à cette tentative de concentration du pouvoir. « En clair, ces divergences opposaient deux concep-

tionnelle » (la pratique du régime évoluant rapidement vers le présidentialisme). Elle met en place une séparation rigide des pouvoirs en même temps qu'elle introduit un déséquilibre au profit de l'exécutif. Le président de la République assure simultanément les fonctions de chef de l'État et de chef du gouvernement. Il arrête la politique générale de la nation, choisit les ministres qui sont responsables devant lui, exerce un pouvoir réglementaire autonome étendu et dispose, concurremment avec l'Assemblée nationale, de l'initiative législative. Par ailleurs, l'article 25, inspiré de l'article 16 de la Constitution française, lui permet de se saisir des pleins pouvoirs en cas de circonstances exceptionnelles.

(2) Hamid El MAURITANYI, *L'indépendance néocoloniale*, Éditions Six Continents, Paris, 1974, p. 118.

tions : parti unique et pluralisme, pouvoir modernisateur et pouvoir néotraditionnel » (3). Ces deux conceptions trouvent leur terrain d'affrontement dans la rivalité entre, d'une part l'exécutif et la direction du parti, d'autre part l'Assemblée, devenue le camp retranché des conservateurs. Il faudra plus de trois ans pour mettre un terme à ce conflit.

Le combat exécutif - législatif commence en fait dès mars 1961. Sa première victime est Sidi el Moktar N'Diaye, président de l'Assemblée nationale. En désaccord avec le gouvernement favorable à l'instauration d'un régime présidentiel, il donne sa démission. Cette première démission-protestation est suivie en novembre 1962 de celle du président Hamoud ould Ahmedou qui manifeste ainsi publiquement son désaccord avec Moktar ould Daddah. S'adressant aux députés, M. Ahmedou déclare : « Vous seuls représentez le pays réel et la légalité, vous seuls parlez au nom des populations, dont vous connaissez les besoins. Les rapports de l'administration locale n'ont pas la force des vôtres et les déclarations des organisations politiques engagent seulement les militants » (4).

La lutte entre les parlementaires et l'exécutif va progressivement se cristalliser autour de l'affrontement de deux hommes, Moktar ould Daddah et le nouveau président de l'Assemblée nationale, Souleymane ould Cheikh Sidya. Outre leur approche différente sur l'avenir politique du pays, ces deux personnalités issues de la même tribu du Trarza, les Oulad Biri, ont un important contentieux personnel. Souleymane ould Cheikh Sidya occupe une place beaucoup plus élevée que son rival dans la hiérarchie sociale traditionnelle. Or, ce dernier, préféré par le pouvoir colonial, se trouve aux commandes de l'État. L'affrontement entre les deux hommes sera tel, que, selon divers interlocuteurs, les faits politiques marquants de la première décennie de l'indépendance peuvent être appréciés à la lumière de cette rivalité.

C'est sur le terrain du parti que va se déplacer le conflit. Le premier congrès ordinaire du PPM est convoqué à Nouakchott le 25 mars 1963. Une première décision quasiment révolutionnaire et pourtant passée presque inaperçue consiste en la suppression de la chefferie par voie d'extinction. C'est une attaque directe contre les tenants du pouvoir traditionnel. Une autre mesure adoptée lors de ce congrès baptisé « congrès de l'austérité » va, elle, faire couler beaucoup

(3) BA Moussa Batchily, *Le Parti du Peuple Mauritanien*, Thèse de 3^e cycle, Paris VII, 1983, p. 205.

(4) *Le Monde*, 17 novembre 1962.

d'encre. Moktar ould Daddah parvient à faire voter une résolution qui prévoit de renoncer à la subvention que la France verse chaque année au budget mauritanien. Cette mesure est destinée à concrétiser l'indépendance de la Mauritanie. En réalité, le refus des subsides français s'explique par les premiers résultats encourageants obtenus par la MIFERMA (mines de fer de Mauritanie), atout capital pour Moktar ould Daddah. « La MIFERMA m'affermir » lui font dire alors les adeptes de « l'art de décaler les sons » à Port-Étienne.

Mais la décision de renoncer à la subvention d'équilibre de Paris suppose la mise en œuvre d'une politique de rigoureuse austérité. Moktar ould Daddah fait donc voter dans la foulée toute une série de textes : réduction du nombre de ministères, augmentation des impôts sur les salaires les plus élevés, et surtout suppression de l'auto-nomie financière de l'Assemblée nationale. Il justifie la dernière mesure par les critiques que soulève la gestion financière de la Chambre :

« Il importe en effet de mettre un terme aux rumeurs qui se sont propagées dans l'opinion publique au sujet de certaines irrégularités qui auraient été commises en ce domaine — d'où la nécessité d'instaurer un contrôle offrant les garanties indispensables de bonne gestion. Ce contrôle ne saurait être interprété comme un geste de méfiance ou comme une restriction des prérogatives parlementaires. C'est une manifestation de la volonté d'assurer une saine gestion des deniers publics, qui alimentent les crédits accordés à l'Assemblée aussi bien que les autres dépenses de l'État » (5).

Il est vrai que des abus (spéculations immobilières notamment) ont été constatés dans l'utilisation des fonds alloués à l'Assemblée. En réalité, ce que redoute Moktar ould Daddah est l'utilisation des ressources parlementaires à des fins clientélistes contre lui.

Les diverses mesures votées lors du congrès de « l'austérité » suscitent des protestations dans les milieux dirigeants. La dernière d'entre elles cristallise les énergies des opposants du président ould Daddah. Il s'agit d'une offensive directe contre le pouvoir parlementaire. Plusieurs députés déclarent publiquement que le gouvernement ne peut recourir à l'Assemblée le droit de disposer de son propre budget. Dans une lettre du 5 juillet 1963 adressée à Moktar ould Daddah, le président de l'Assemblée monte au créneau :

« Une telle solution irait à l'encontre des principes découlant de la Constitution de mai 1961 qui a remplacé le régime parlementaire

(5) Série Présidence, Dossier n° 306/2, 28 juin 1963, n° 87/PR, p. 2, Archives nationales de Mauritanie.

antérieur par le régime présidentiel actuel. Par cette Constitution, l'Assemblée nationale, renonçant d'elle-même à une grande partie de ses attributions au profit du Gouvernement, a entendu garantir en contrepartie son indépendance. L'autonomie financière et administrative de l'Assemblée sont les garanties matérielles de cette indépendance à l'égard du Gouvernement. Dans le contexte constitutionnel actuel, il serait d'ailleurs paradoxal que l'Assemblée nationale, dont les attributions sont particulièrement étendues en matière financière et qui doit contrôler la gestion du Gouvernement, soit sous le contrôle permanent de celui-ci pour son fonctionnement... Ainsi nous n'aboutirions pas au parlementarisme décrié, mais le régime présidentiel actuel serait lui-même aboli pour faire place à un régime de fait, d'essence totalitaire, fondé sur le pouvoir d'un seul homme. Un tel régime contraire à la vocation démocratique de notre Nation n'est certes pas celui qu'ont voulu organiser les congressistes de mars dernier, respectueux de notre actuelle Constitution » (6).

Ayant refusé que la suppression de l'autonomie financière de l'Assemblée soit réglée par la simple procédure législative, le président de l'Assemblée renvoie le problème devant le Bureau politique national (BPN), organe dirigeant du PPM, où les parlementaires sont bien représentés. La mesure est mise aux voix le 1^{er} octobre 1963 : 11 sont contre, 3 s'abstiennent et 8 sont pour. Moktar ould Daddah est battu.

Le premier round remporté par l'Assemblée, Moktar ould Daddah se retire de la direction du parti. Avez d'échec ou habile manœuvre ? De fait, la victoire de ses adversaires ne débouche sur aucun projet cohérent. La majorité du BPN ne parvient pas à se mettre d'accord sur le nom d'un nouveau secrétaire général. Aussi, après avoir constaté l'impossibilité de sortir de l'impasse, le BPN rappelle Moktar ould Daddah et lui confie la mission « de rechercher après un recensement complet de tous les maux dont souffre le Parti aujourd'hui, les moyens susceptibles de juguler à jamais les contradictions et d'assurer un redressement conforme aux principes de base

(6) Série Présidence, Dossier n° 506/2, n° 62/AN/P, p. 3, Archives nationales de Mauritanie. Cette lettre constitue le point culminant dans la dégradation des rapports entre les pouvoirs publics qui se poursuit depuis plusieurs mois. Témoignage de cette lettre du même président de l'Assemblée, datée du 18 juin 1963, dans laquelle il se plaint des insuffisances du protocole à l'égard des parlementaires : « ... C'est ainsi que lors de certaines manifestations se situant à l'échelle nationale, la place réservée à la participation de parlementaires — aussi bien dans les cérémonies publiques, les cortèges, les repas officiels, que dans les comptes rendus des sessions d'Etat chargés de l'information — ne correspond pas au rang éminent que nos institutions ont voulu leur réserver. »

Série Présidence, Dossier n° 506/2, n° 61/AN/P, p. 1, Archives nationales de Mauritanie.

tels que définis par les deux congrès historiques du Parti du peuple de décembre 1961 et de mars 1963 ». Dès lors, le secrétaire général va s'employer à retourner la situation en sa faveur. Sa stratégie s'appuie sur divers fronts.

En premier lieu, c'est l'ancienne tension avec le Maroc, dont on a constaté un regain en 1962-63 (7), qui donne l'occasion à Moktar ould Daddah de resserrer les rangs autour de lui. Divers transfuges, dont l'émir ould Omeir, ont regagné Nouakchott en mars 1963, se ralliant publiquement au régime. Or, le 14 août, Moktar ould Daddah annonce leur arrestation, les accusant d'être « venus en cheval de Troie pour réaliser de l'intérieur ce qu'ils n'avaient pu réussir de l'extérieur » (8). Cette mesure intervient après avoir obtenu les aveux d'un inspecteur de la police secrète marocaine arrêté quelques jours auparavant. La menace marocaine permet à Moktar ould Daddah de mobiliser les jeunes nationalistes dont l'appui sera précieux dans sa rivalité avec les chefs et notables traditionnels. La menace externe est habilement utilisée sur le plan intérieur.

En second lieu, Moktar ould Daddah organise une opération de promotion de l'idée de parti unique. A la suite d'un voyage en Guinée où il a étudié attentivement les structures et les méthodes du parti démocratique guinéen, il revient convaincu de la nécessité de faire du PPM un parti unique, se déclarant définitivement guéri de son « complexe de Montesquieu ». La justification de l'instauration du parti unique s'appuie d'abord sur une critique du multipartisme. Introduit par le colonisateur — donc atteint du péché de mimétisme —, le multipartisme est accusé de constituer un frein au développement de la conscience nationale dans la mesure où les différents partis risquent de se former sur des bases tribales, encourageant ainsi les tendances centrifuges latentes. Vient ensuite la critique de l'aspect formel de la démocratie occidentale dans le cadre mauritanien : « J'ai compris... que les méthodes occidentales n'étaient pas adaptées à nos pays. Quelle est la liberté de l'homme qui a faim ? De celui qui souffre et qui ne reçoit pas de soins ? De celui qui est ignorant ?... Il faut d'abord le libérer socialement et économiquement pour qu'un jour il puisse dire librement "oui" ou "non" » (9). On peut alors montrer les avantages (bien souvent supposés) du parti unique. « Le parti unique est le creuset où se forge l'unité nationale par le com-

(7) Un attentat « télégué par le Maroc » (cf. *Le Monde* du 11 avril 1962) coûte la vie à trois Français en mars 1962 à Néma.

(8) *Le Monde*, 11 avril 1962.

(9) Monique SORDET, Ernest MILLIANT, « Le Parti du Peuple Mauritanien », *Revue française d'études politiques africaines*, septembre 1969, p. 38.

bat incessant qu'il mène contre tous les particularismes. Il permet la réalisation de l'œuvre de construction nationale puisqu'il est le véritable agent moteur de la marche du pays vers le développement économique en même temps qu'il contribue à faire de chaque Mauritanien un citoyen responsable » (10). De plus, toujours selon l'avis de ses défenseurs, seul le parti unique peut apporter à l'autorité politique le consensus populaire qui légitime son action. « Or, cette autorité politique, qu'elle se situe au sommet ou à la base de l'État, ne peut s'exercer chez nous au nom d'une simple majorité, c'est-à-dire contre une minorité. Il lui faut l'unanimité, c'est-à-dire l'adhésion des masses » (11).

Tous ces arguments sont abondamment repris par le secrétaire général du PPM ainsi que par les ténors du parti. L'un d'eux n'hésite pas à déclarer : « S'il revenait aujourd'hui sur terre, Montesquieu tenterait, certes, d'édifier une nouvelle théorie conforme aux réalités actuelles. Et cette nouvelle théorie préconiserait, à coup sûr, les régimes de parti unique, que d'aucuns qualifient de grande innovation du XX^e siècle, en matière gouvernementale » (12). Les promoteurs du parti unique vont dès lors s'employer à s'attacher des couches de la population laissées jusque-là en marge de la vie politique (travailleurs, femmes, jeunes). C'est en s'appuyant sur ces catégories dynamiques qu'il sera possible de remettre en cause les privilèges et les monopoles des couches dirigeantes traditionnelles.

Depuis qu'il a déplacé de façon habile le débat engagé entre l'exécutif et le législatif sur le terrain du parti, Moktar ould Daddah ne cesse de rappeler la puissante légitimité que déient le congrès, l'insistance suprême du parti. Dans une lettre du 28 juin 1963, il met en demeure le président de l'Assemblée nationale : « Le moment est maintenant venu pour chacun de prendre nettement ses responsabilités face à la seule alternative possible : accepter dans leur intégralité les décisions du Congrès, ou bien les refuser » (13). Dès janvier 1964, Moktar ould Daddah et ses partisans sont prêts : une conférence des cadres est convoquée à Kaedi. Il apparaît dès le départ que la majorité des délégués est favorable aux thèses que Moktar ould Daddah et ses amis défendent depuis plusieurs mois. Ce dernier sug-

(10) *Le peuple*, Journal du PPM, 1^{er} août 1966, Archives du PPM.

(11) *Ibid.*

(12) Abdoul Aziz SALL, Communication lors d'un séminaire organisé le 10 octobre 1972, p. 3, Archives personnelles. Abdoul Aziz SALL est à l'époque permanent du PPM. Il deviendra plus tard président de l'Assemblée nationale.

(13) Série Présidence, Dossier n° 506/2 ; n° 87/PR, p. 5, Archives nationales de Mauritanie.

gère et obtient que la conférence s'élève en congrès extraordinaire du parti.

« Virage déterminant du régime » (14), le congrès historique de Kaedi consacre la victoire de Moktar ould Daddah. Les mesures adoptées vont donner un nouveau visage au régime. Tout d'abord, le congrès décide de faire du PPM l'instrument privilégié de la construction nationale, affirmant d'emblée la primauté du parti sur tous les rouages de l'État. Ensuite, « pour en finir avec l'électoralisme et le régionalisme » (15), il est décidé que les députés seront désormais élus sur une seule liste nationale établie définitivement par le BPN. Mais surtout chaque député devra remettre une lettre de démission en blanc que le président de la République pourra utiliser « s'il estime que le mandat parlementaire concerné n'est plus exercé dans l'intérêt de la Nation » (16). Enfin la gratuité du mandat parlementaire est décidée. Le président de la République, secrétaire général du parti, est donc le grand vainqueur du congrès dit « de la reconversion ». Le régime de parti unique est né de fait. Il sera bientôt consacré en droit.

Le dernier acte de l'affrontement avec les parlementaires est de courte durée. Deux anciens présidents de l'Assemblée, Sidi el Mokhtar N'Diaye et Souleyman ould Cheikh Sidiya refusent de signer leur démission en blanc. Ils sont exclus du parti. Avec Bouyagui ould Abidine, lui aussi exclu du PPM, ils fondent un parti, le Front national démocratique (FND). L'alliance de ces trois anciens leaders traduit une tentative de réconciliation de l'opposition mauritanienne : Sidi el Mokhtar N'Diaye s'est toujours fait le champion d'une démocratie parlementaire de type occidental ; Souleyman ould Cheikh Sidiya représente la chefferie traditionnelle maure ; enfin, Bouyagui ould Abidine est l'ancien président de la Nahda. Le FND entend réagir contre « les échecs successifs qui ont marqué la vie politique mauritanienne depuis la table ronde des partis et tendances en 1961 ». Il veut aussitôt déclaré illégal et dissous par le ministre de l'Intérieur qui, faisant référence à la charte du mouvement, qualifie le texte « d'injurieux et diffamatoire, et de nature à porter atteinte au crédit de l'État et à jeter le trouble dans les esprits ». Les responsables du FND saisissent la Cour suprême qui cherche à gagner du temps en rendant deux arrêts de procédure « avant dire droit ». Moktar ould Daddah donne alors le coup de grâce aux parlementaires. Convaincu de la

(14) J.-L. BALANS, Le développement du pouvoir en Mauritanie, Doctorat d'État en sciences politiques, Bordeaux I, 1980, p. 452.

(15) Résolutions du Congrès de Kaedi, Série Présidence, Dossier n° 215, Archives nationales de Mauritanie.

(16) *Ibid.*

prééminence des orientations définies à Kaedi sur la garantie constitutionnelle du multipartisme, il obtient de l'Assemblée, sur proposition du BPN, la révision de la Constitution. Le 12 janvier 1965, l'article 9 de la Constitution, révisé, dispose : « La volonté populaire s'exprime par l'intermédiaire du Parti de l'État, organisé démocratiquement. Le Parti du peuple mauritanien, né de la fusion des partis nationaux existant au 25 décembre 1961, est reconnu comme l'unique parti de l'État ». Voilà pour le droit.

Du point de vue politique, l'institutionnalisation du parti confirme la défaite de la vieille garde. Elle représente une étape supplémentaire, après l'adoption de la Constitution « présidentielle » de 1961, la décision de suppression de la chefferie par voie d'extinction en 1963 et les mesures adoptées au congrès de Kaedi en 1964 de l'affrontement modernistes/conservateurs, Moktar oul Daddah/Souleymane oul Cheikh Sidya. La réforme constitutionnelle de 1965 s'accompagne d'une importante relève des hommes, répondant en cela au désir du chef de l'État de « poursuivre sa politique de promotion des cadres modernes aux dépens des notables traditionnels, seul moyen, selon lui, de consolider l'unité nationale et de promouvoir l'économie du pays » (17). Le 9 mai 1965, la Chambre est profondément renouvelée : sur les quarante membres composant l'Assemblée, on ne retrouve que neuf députés ayant appartenu à la précédente législature. La relève est également sensible au gouvernement où entrent en force les principaux animateurs du parti unique. Une nouvelle génération d'hommes politiques, diplômés d'université pour la plupart formés en France, prend le relais des notables traditionnels. La révision de 1965 donne au régime mauritanien sa vraie physiologie jusqu'en 1978 en instaurant un régime de parti-État.

Le parti-État

A l'image de plusieurs pays africains, on constate la suprématie du parti unique au sein du système politique mauritanien. Sékou Touré a expliqué les raisons de cette suprématie : « Si le Parti s'identifie au peuple, c'est-à-dire à la Nation, il est évident que l'État doit également s'identifier au Parti afin que se constitue la trilogie indissociable : Peuple, Parti, État. Ainsi, aucune raison du Parti ne peut ni ne doit prévaloir sur la raison et l'intérêt du peuple, de même

(17) Commentaire du Congrès de Kaedi, Série Présidence, Dossier n° 203, Archives nationales de Mauritanie.

qu'aucune raison d'État ne peut prévaloir sur la ligne du Parti » (18). Si le parti s'impose à tous, il se doit également d'être le parti de tous. Ce caractère intégrateur a évidemment des conséquences dans les relations parti-État. Comme le note D.G. Lavroff : « C'est parce que le Parti représente la Nation qu'il est entièrement confondu avec l'État et l'on peut donc parler d'un parti-État » (19). La primauté du parti sur l'État ne doit toutefois pas occulter ses limites quant à la construction d'un État moderne.

La primauté du parti sur l'État

Par son institutionnalisation, le parti se voit reconnaître un rôle de conception et de direction qui lui confère une évidente suprématie sur les autres institutions de l'État. A l'occasion du rapport sur l'état de la Nation de l'année 1965, Moktar oul Daddah déclare : « Le Parti du peuple mauritanien est désormais le seul parti de l'État. Consacré par notre Constitution, il devient le seul organe d'impulsion qui doit concevoir les programmes et les plans tendant au développement et à la promotion de toutes les Mauritanienues et de tous les Mauritaniens, tandis que les organes de l'État, Parlement et Gouvernement, mettent en œuvre les décisions prises par le Parti lui-même. » Dans leur souci de supprimer tout dualisme parti-État, les dirigeants instaurent en fait une confusion organique et fonctionnelle des pouvoirs. Organique, dans la mesure où les principaux responsables du parti occupent les fonctions dirigeantes au sein de l'appareil d'État, notamment au gouvernement. Fonctionnelle, puisque c'est le PPM qui détermine le rôle et les attributions des autres institutions étatiques.

L'osmose ainsi instaurée consacre l'intégration progressive des divers pouvoirs de l'État au parti. Abdoul Aziz Sall, responsable de la permanence du parti en 1971, illustre la subordination du gouvernement au parti : « La démarcation entre le rôle du Parti et celui du Gouvernement consiste en ce que, d'une part, le Parti se réserve le rôle de conception, d'impulsion et de contrôle, et, d'autre part, que le Gouvernement, quant à lui, exécute et rend compte. Autrement dit et pour schématiser, le Parti joue le rôle de cerveau et le Gouvernement celui de bras » (20). La suprématie du parti sur l'Assemblée

(18) Cité par J.-C. ARNAUD, Les institutions politiques de la Mauritanie, Cours polytechnique, ENA, Nouakchott, mars 1975, pp. 118 et 119.

(19) Cité par J.-C. ARNAUD, *op. cit.*, p. 122.

(20) Lettre de principe aux militants du Parti, 23 décembre 1971, Archives du PPM.

blée nationale est tout aussi patente. Concernant l'investiture des candidats à la députation « chaque Assemblée générale de section adresse au Bureau politique national... une liste de trois noms. Le Bureau politique national arrête, définitivement, la liste des candidats du Parti, conformément à la règle ci-après : 2/3 des députés parmi les noms proposés par les sections, 1/3 à sa discrétion » (article 74 du règlement intérieur du PPM). Par ailleurs, la loi votée par l'Assemblée est élaborée sur la base des options déterminées par le PPM. Enfin, les rapports entre le parti et l'administration traduisent également le rôle moteur du parti : « Le premier critère retenu pour l'accession à toute fonction de responsabilité est l'engagement inconditionnel vis-à-vis du Parti » (article 35 des statuts révisés en juin 1966). « L'étroite et franche coopération » (21) souhaitée entre les représentants du parti et ceux de l'administration aura cependant du mal à se réaliser, la rivalité entre les divers responsables se manifestant à maintes reprises.

Après avoir exposé la place qu'occupe le PPM dans le système politique mauritanien, il convient d'en présenter brièvement la structure et le fonctionnement. Le PPM se présente comme une organisation de type pyramidal fondée, théoriquement, sur le principe du centralisme démocratique. On distingue une structure locale et une structure nationale. Les organes locaux et régionaux regroupent les comités, les sections et les fédérations qui correspondent respectivement au quartier, au département et à la région. Les organes nationaux comprennent le congrès, le conseil national, le bureau politique national et le comité permanent. Le congrès est la plus haute instance du parti. Il a notamment pour attributions de définir les options fondamentales de la nation et d'élire le secrétaire général et les membres du BPN. Son rôle est en réalité d'une bien moindre importance dans la mesure où il ne se réunit que tous les quatre ans (trois congrès extraordinaires ont cependant été convoqués en 1964, 1971 et 1978). Il en est de même pour le conseil national, en principe seconde instance hiérarchique du parti, qui ne s'est réuni qu'une fois jusqu'en 1975 (mais quatre fois entre 1975 et 1977). Le parti est en fait dirigé par le BPN et plus précisément par son émanation restreinte, le comité permanent. Regroupant une quarantaine de membres, le BPN assure la direction et le contrôle de la vie nationale dans tous les domaines. Il est chargé de traduire les options du congrès en programmes opérationnels. Mais le BPN ne siège pas cons-

(21) Circulaire de Moktar Ould Daddah : « Rapports entre responsables administratifs et du Parti », 1966, Série Présidence, Dossier n° 203, Archives nationales de Mauritanie.

amment. Le véritable organe permanent du parti est le comité permanent. Le CP expédie les affaires courantes entre les sessions du BPN et prépare les questions à soumettre à son examen. De composition restreinte (une dizaine de membres), ce qui lui confère une grande homogénéité, il se réunit fréquemment (au moins une fois par semaine). On retrouve en outre les mêmes hommes au sein du comité permanent et du conseil des ministres.

Le centralisme de la structure du PPM apparaît rapidement à l'observateur. L'article 38 des statuts prévoit que chaque organisme dirigeant est responsable devant l'organisme immédiatement supérieur. Le phénomène devient particulièrement évident au contact des organes directeurs, ce qui fait dire à Ba Moussa Batchily : « Le BPN possède le pouvoir de désigner, destituer, changer d'orientation ; rien ne lui échappe » (22). Mais n'oublions pas que ce centralisme se veut démocratique. L'élection, la collégialité des décisions, la critique et l'autocritique sont des principes théoriquement reconnus au sein du PPM. Ils comportent cependant de sérieuses limites tenant à la vigueur des relations verticales et au fonctionnement épisodique des organes du parti. La règle du centralisme démocratique est alors pervertie : il s'agit avant tout de faire descendre les mots d'ordre d'une oligarchie dirigeante tout en filtrant soigneusement le courant d'information ascendant. Le centralisme l'emporte largement sur la démocratie. Deux exemples vont nous permettre de vérifier cette tendance dans la réalité mauritanienne.

Un premier témoignage concerne l'intervention d'un participant lors d'un séminaire organisé à Néma par le PPM :

« Un document nous a été distribué. Je suis étonné qu'il ait pour titre : « la critique et l'autocritique ». Il traite également de la liberté d'expression. Mon opinion est qu'il n'y a pas de liberté d'expression. Il n'y en n'a pas au niveau du Comité qui se réunit seulement une fois l'an à l'occasion du renouvellement des adhésions. Cette liberté d'expression n'existe pas, non plus, au niveau de la section. Il est prématuré d'en parler au niveau de la Fédération. Au sein du BPN, il paraît que seuls existent le Secrétaire général et le Secrétaire politique et l'Organisation. Ou alors les autres membres sont incapables, ou alors le Secrétaire général use de dictature. Donc j'estime qu'au BPN il n'y a pas de liberté d'expression. Aux congrès, il n'y a pas de liberté d'expression. A partir de 1964, la parole n'était plus donnée aux congressistes. La liste des membres du BPN est préparée à l'avance et simplement acclamée au Congrès ».

Son interlocuteur (un haut responsable du parti) a beau jeu de lui répondre... « en ce qui concerne la liberté d'expression elle ne peut avoir de preuve plus probante que votre intervention » (23).

Le second témoignage consiste en une lettre de Sidy Ould Hanana, chef des Oulad Daoud, de Bassikounou, adressée à Moktar Ould Daddah (24) :

« L'année dernière, j'ai adhéré personnellement (au parti) pour répondre à la demande de l'animateur, j'ai pris une carte d'adhésion pour ne mener aucune propagande, quant au dernier, il a fait appel à mon intervention demandant mon aide pour faire notre objectif c'est tout qui est animé notre parti. Soudain vint le délégué : membre du bureau politique national accompagné du Commandant de cercle et de l'animateur pour former le bureau de la section, il nous a paru que ces derniers sont venus spécialement pour élire un bureau à leur gré. C'est ainsi qu'ils n'ont consulté personne parmi les 36 délégués mais contrairement, ils ont intimidé les délégués menaçant de m'exclure du Parti et emprisonnant un délégué pendant 3 heures car il a exprimé son opinion. »

Ces deux exemples ne peuvent certes illustrer à eux seuls plus d'une décennie de fonctionnement du PPM. Dans sa thèse, J.-C. Arnaud fait état de phases tout à fait positives dans la vie du parti : « De nombreux participants au Conseil national d'avril et mai 1977 ont témoigné de la liberté de parole et du caractère démocratique des débats » (25). Les témoignages présentés plus haut visent simplement à tempérer l'apparent enthousiasme participationniste qui s'étale tout au long des brochures officielles (qui restent les références les plus nombreuses) du PPM. Une dernière précision s'impose : si la collégialité et les libres discussions sont parfois une réalité, elles se vérifient surtout dans les instances nationales. Plus l'on va vers la base, plus la démocratie a du mal à s'exprimer. Au fond, cela est-il si surprenant lorsque l'on découvre, dans une brochure du PPM concernant l'engagement des militants, le commentaire suivant : « Au

(23) Série Présidence, Dossier n° 203, Archives nationales de Mauritanie. Toujours au chapitre de la liberté d'expression, nous avons pu lire dans une brochure du PPM : « La critique non autorisée est celle faite en dehors du cadre normal du Parti ». Brochure n° 2, p. 54, Série Présidence, Dossier n° 924, Archives Nationales de Mauritanie.

(24) Lettre manuscrite, 5 octobre 1966, Série Présidence, Dossier n° 293, Archives Nationales de Mauritanie.

Nous tenons à reproduire fidèlement le texte, malgré les incorrections qui s'y trouvent.

(25) Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980, Thèse d'état en droit public, Paris I, 1981, pp. 188-189.

PPM, on n'a rien à se cacher. Il faut un engagement inconditionnel mais vouloir savoir pourquoi » (26) ?

Le parti du « peuple » mauritanien n'en a-t-il pas avant tout que le nom ? Mais plus fondamentalement, dans l'optique qui est la nôtre, peut-il devenir un réel instrument de construction d'un État moderne ?

Les limites du parti quant à la construction d'un État moderne Émergence d'une modernité propre

Une des principales justifications de la création du parti unique a été la recherche de l'unité nationale avec, pour corollaire, le rejet du multipartisme confondu avec le tribalisme. « C'est là un tour de passe-passe... dans la mesure où le parti unique lui-même utilise le tribalisme » (27). Malgré la vulgate officielle, le parti unique éprouve bien des difficultés à devenir un réel instrument d'autonomisation de l'État. On ne devient pas du jour au lendemain un camarade militant dans un pays aux structures tribales séculaires. Dès le congrès d'Aïoun de 1966, Moktar Ould Daddah est le premier à reconnaître que le tribalisme et le régionalisme sont puissants au sein du parti. Un rapport (non diffusé) de la commission des statuts du BPN va même jusqu'à affirmer qu'il faut « raccrocher le Parti au niveau tribal, car c'est le seul réel » (28).

On s'aperçoit que les procédés qui devaient permettre de dépasser les solidarités d'origine sont peu efficaces. L'exemple de la procédure d'adhésion au parti est révélateur. Toute adhésion suppose l'agrément d'une « autorité compétente du Parti » (article 3 des statuts du PPM), ce qui permet un plus grand contrôle de l'appareil sur les militants. Ce filtrage, théoriquement destiné à s'écarter des réflexes tribaux est loin de jouer son rôle : « Ainsi, l'autorité compétente en question, c'est tel membre du Conseil national ou de la Fédération et en dernier ressort du BPN, aussi bien dans les villes, villages ou campements où tel chef traditionnel a ses familles partitanes, tel autre ses hommes de main. Ce schéma... n'est que l'expression matérialisée dans les statuts des liens sociaux (tribalisme, régionalisme) partout décriés. Cette lecture ne découle pas d'un subjecti-

(26) « Informations », n° 43, 27 avril 1965, Série Présidence, Dossier n° 174, Archives nationales de Mauritanie.

(27) BA Moussa Barchily, *op. cit.*, p. 190.

(28) Série Présidence, Dossier n° 312, Archives nationales de Mauritanie.

visme, mais des faits objectifs vérifiés dans la pratique électorale du pays et du parti » (29). Dès lors l'adhésion est loin d'apparaître comme un acte individuel, mûrement réfléchi, un engagement inconditionnel vis-à-vis des options du parti.

Le nombre important d'adhérents (80 % environ de la population adulte en 1976) (30) ne doit pas faire illusion. De nombreux dirigeants locaux, désireux de prouver leur efficacité à la direction nationale, procèdent à des distributions collectives de cartes. Au cours de leurs tournées en brousse, ils remettent au chef de tribu des paquets de cartes que celui-ci distribuera ensuite aux intéressés. Bien que formellement interdites par les statuts du parti, les adhésions au nom d'une collectivité traditionnelle sont courantes. Elles réduisent considérablement la signification politique de l'adhésion. En outre, même lorsque la démarche se veut individuelle, elle est loin d'être significative d'un engagement précis : « Il arrive que l'individu achète une carte sans savoir ce qu'elle contient, ni les objectifs au nom desquels elle a été établie et même sans savoir sa forme » (31).

De nombreux documents d'archives attestent de la vigueur du facteur tribal au sein du parti. Lors d'une tournée dans le département de Rkiz, le contrôleur d'État Mahmoud ould Abdel Wedoud dresse le constat suivant de la situation politique : « ... Les deux tribus numériquement les plus importantes se disputent la suprématie dans le département. L'avènement du Parti du peuple n'a en rien modifié la situation, les rivalités traditionnelles et les particularismes s'étant maintenus par le biais des comités de base dont l'implantation s'est faite à partir des recensements administratifs » (32). Dans un rapport sur « la réimplantation de la section urbaine d'Aïoun », le responsable local du parti reconnaît que « certains se sont enrôlés dans le Parti soit pour combattre un ennemi de famille, soit pour anéantir un rival indomptable... Pour certains le Parti n'est rien d'autre qu'une arme de destruction des adversaires » (33). Ce type de comportement a déjà été observé (cf. chapitre 4) ; il est encore d'actualité (cf. chapitre 6, particulièrement en ce qui concerne les élections municipales de 1986).

La prégnance du fait tribal se constate également dans cette lettre de la section du parti de Bourilmit du 18 novembre 1966 (34)

(29) BA Moussa Batchily, *op. cit.*, p. 194.

(30) Estimation officielle qu'il convient, selon J.-C. ARNAUD, de minimiser, cf. J.-C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie*, *op. cit.*, p. 167.

(31) Quotidien d'information *Chaab*, n° 439, 3 décembre 1976, p. 2.

(32) Rapport relatif à la situation politique et à la question du ravitaillement au département de Rkiz, 10 août 1973, p. 14, Archives du ministère de l'Intérieur, Nouakchott.

(33) Série Présidence, Dossier n° 293, Archives nationales de Mauritanie.

(34) Série Présidence, Dossier n° 293, Archives nationales de Mauritanie.

demandant « le rétablissement d'un chef traditionnel dans sa position de détaché comme chef de fraction »... alors que depuis 1963, la politique du parti est claire à ce sujet : suppression de la chefferie par voie d'extinction. Notons cependant que le ministre de la Justice refuse cette requête. Le parti, par la voix de l'un de ses dirigeants, prouve qu'il peut être aussi un vecteur de modernisation. Exemple isolé ? C'est ce que l'on pourrait être tenté de croire lorsqu'on lit cette lettre ouverte mettant en cause les plus hauts responsables du parti, leur reprochant notamment certaines pratiques népotiques :

« Les animateurs du Parti, à l'exemple du BPN, ont symbolisé la corruption. Nous avons vu une cellule comptant trois personnes qui représentaient chacune cinq délégués (il faut 30 adhérents pour un délégué) et cela, moyennant une somme rondelette de la part de la tendance favorisée. Le BPN n'a jamais ignoré ces choses, mais ses membres, qui font le trafic des permis de conduire, de la contrebande entre Las Palmas et Nouakchott, ne pourrissent guère qu'approuver de la tête ou d'un clin d'œil furtif ce que font leurs apprentis. Le secrétaire général du PPM est l'exemple vivant du népotisme. Il a placé ses parents et ses amis aux postes clés, faisant ainsi preuve d'un favoritisme exceptionnel. A titre d'exemple, nous n'ignorons pas le cas de son parent illettré, attaché culturel à l'ambassade de la RIM à Dakar et chargé des affaires de Gambie afin que sa bourse soit plus pesante. Mais il n'est que trop certain que des gens (les membres du BPN), sans responsabilité, sans moralité et sans dignité, qui ne représentent que leur chemise, ne choisiront, puisqu'il faut CHOISIR entre quatre murs et non ÉLIRE, que des hommes de paille comme eux » (35).

C'est toutefois l'un des plus prestigieux représentants de l'État, le ministre de l'Intérieur, qui, en 1968, lors d'une intervention à l'Assemblée nationale, révèle la profonde vitalité du phénomène tribal : « ... Nous sommes tous sentimentalement attachés à cette tribu, moi le premier. Nous n'y pouvons rien, c'est quelque chose d'irraisonné ; cela fait partie de nous-mêmes et il est difficile de l'oublier. Je suis aussi « tribaliste » que les autres camarades. J'ai en moi cette tribu qui ne veut pas disparaître. Je veux m'en débarrasser ; c'est difficile mais il faut y arriver » (36).

(35) « La conscience du peuple mauritanien », Lettre ouverte à Messieurs le secrétaire général du PPM et les membres du PPN, 20 avril 1965, Série Présidence, Dossier n° 293, Archives nationales de Mauritanie.

(36) Journal officiel de l'Assemblée nationale, mai-juillet 1968, Séance du vendredi 12 juillet 1968 à 9 h 30 à propos d'un projet de loi portant organisation générale de l'administration territoriale, p. 102, Archives du ministère de l'Intérieur, Nouakchott.

Une des conséquences majeures de la vitalité du fait tribal est le réinvestissement par les notables traditionnels, hier vaincus par les modernistes, des positions de pouvoir au sein même du parti. Par le jeu de l'élection (plus on est riche et connu, plus il est facile de s'octroyer une majorité), ils se retrouvent à la tête des organes locaux et régionaux du parti. L'apparente démocratie du système ramène en réalité au pouvoir les puissants d'antan. « Les chefs généraux des tribus accaparent l'essentiel des postes disponibles » (37). L'adoption de mesures anti-féodales (suppression de la chefferie par voie d'extinction en 1963, condamnation du notabilisme électoral en 1964) s'est manifestement révélée insuffisante. Mais pouvait-il en être réellement autrement ? « Le cas mauritanien est, en l'occurrence, particulièrement caractéristique de l'ambiguïté que recèle le choix pour un parti de masse en Afrique... Pour des raisons historiques — et pour ce qui concerne la Mauritanie les leçons de la période coloniale ne doivent pas être négligées — un parti unique et intégrateur privilégie le plus souvent les forces réactionnaires, féodales, au lieu de les briser » (38). Vaincus sur le terrain des institutions centrales, les notables conservateurs s'emparent des rouages intermédiaires de ce qui devait être l'un des principaux instruments de la construction de l'État moderne.

Au total, le PPM a donc bien du mal à répondre aux objectifs officiels annoncés. Il échoue à véritablement transcender les particularismes et construire la nation. Les conditions dans lesquelles s'opèrent sa dissolution en 1978 sont d'ailleurs révélatrices du faible impact réel au sein de la population : ses organes disparaissent avec une étonnante rapidité, aucune manifestation en faveur du régime renversé n'est signalée dans le pays.

Il ne faudrait toutefois pas en rester à cette image quelque peu artificielle du parti. De 1965 à 1978, il constitue la trame de la vie politique. Même si l'on est loin des principes affichés, même si la tribu l'a réinvesti, c'est à l'intérieur de ce cadre que prend forme la décision. Cette structure représente un organisme vivant, un moule où se fondent influence externe et facteurs purement internes (les notables traditionnels ne s'y trompent d'ailleurs pas en le réinvestissant au niveau local), produisant un type de modernité spécifique.

(37) Mahmoud ould ABDEL WEDDOUD, Rapport relatif à la situation politique et à la question du ravitaillement au département de Rkiz, op. cit., p. 16.

(38) J.-C. ARNAUD, Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980, op. cit., p. 182.

A. L'utilisation habile des crises

La longévité du régime de Moktar ould Daddah tient moins à la solidité des institutions mauritaniennes ou à des facteurs d'ordre strictement personnel liés au charisme d'un homme qu'à l'aptitude remarquable de ce dernier à récupérer les contradictions de diverses natures à son profit.

La tension ethnique, rappelant au passage que l'on ne saurait écarter cette logique dans le processus de construction d'un État mauritanien, donne l'occasion de se séparer d'anciens compagnons de route devenus gênants, à tel point que l'on s'interrogera sur l'attitude réelle du pouvoir face à une crise à laquelle, selon certains, il a en partie participé. Le moment est en tout cas opportun pour réorienter la construction de l'État mauritanien dans le sens du modèle d'État légué par le colonisateur.

L'habileté dans la récupération des crises se manifeste surtout lors des contestations sociales qui apparaissent dès 1968. D'inspiration marxiste, l'opposition est cette fois radicale et préconise un changement de pouvoir. Rassemblant un véritable front oppositional, elle est porteuse d'un projet national, fait notable en Mauritanie. Bien que ce projet soit idéologiquement marqué, il constitue une excellente occasion pour Moktar ould Daddah et son équipe, en récupérant le mouvement, de renforcer le type d'État qu'ils s'efforcent de construire.

La tension ethnique et la liquidation de la tentative d'État national » (39)

Le caractère pluriethnique de la Mauritanie a déjà été souligné. L'histoire des rapports entre Maures et Noirs se résume à une succession d'alliances et de conflits entre groupes nomades et sédentaires. La complémentarité (notamment économique entre pasteurs et agriculteurs), se double de rivalités à travers lesquelles s'aiguisent la conscience de l'identité différentielle de chaque groupe.

Ainsi, on peut estimer qu'il y a plusieurs nations en Mauritanie : « Si l'on prend "nation" dans son sens classique de "communauté stable d'hommes, historiquement constituée, de langue, de territoire, de vie économique, de formation psychique qui se manifeste

(39) Hamid El MAURITANYI, op. cit., p. 104.

dans une communauté de culture", la Mauritanie comprend quatre nations : les Arabes, les Halpulaaren, les Soninké et les Wolof, les trois dernières étant de nationalités négro-africaines » (40). Chacune de ces communautés revendique à l'égard des autres son intégrité culturelle et les moyens de la garantir.

Les rivalités vont se cristalliser autour de la querelle linguistique. Durant la période coloniale, les Maures, très attachés à leur culture arabe et menant une vie nomade, n'avaient que très peu fréquenté les quelques écoles françaises installées dans le pays. Les Noirs par contre avaient été plus nombreux à suivre une scolarité en français, bénéficiant des infrastructures proches du Sénégal. L'indépendance venue, ces derniers ont, de ce fait, occupé dans l'administration une place prépondérante. A l'inverse, les Maures, majoritaires sur le plan ethnique (si l'on y inclut les Haratine), se sont emparés de l'essentiel des postes politiques importants, aidés en cela par le colonisateur. « Si à l'époque coloniale, en partie du fait de la résistance culturelle maure, les Négro-africains conquièrent effectivement quelques qualifications (notamment une meilleure formation en français) qui les mirent en position favorable face aux Maures quand il s'agit de fournir des cadres à la jeune République, au moment de choisir un partenaire pour la dévolution du pouvoir, le gouvernement français, assuré par ailleurs de solides relais en Afrique noire, prenant en compte — selon les découpages territoriaux retenus — les rapports de force intercommunautaires qui en ressortaient (on peut dire aussi bien qu'il établissait), semble avoir pensé que la Mauritanie ne pourrait rester dans sa zone d'influence que pour autant qu'il favorisait l'hégémonie de l'ethnie majoritaire, les Maures » (41). Sur cette base, une tension entre les deux communautés s'est peu à peu développée, les Maures réclamant que leur soit faite une plus grande place dans l'appareil administratif et les Noirs que leur soient attribués quelques postes politiques-clés.

Cette tension s'aggrave fortement en 1965 lorsque, d'une part, les Noirs perdent le seul poste d'importance politique qu'ils détenaient au sein du gouvernement (celui des finances dont est écarté M. Ba Bocar Alpha) et lorsque, d'autre part, les Maures obtiennent que le bilinguisme franco-arabe soit rapidement introduit dans l'enseignement, ce qui doit leur permettre de contrebalancer le handicap de leur moins bonne connaissance du français. Par ailleurs, diverses

(40) *Politique aujourd'hui*, avril-mai 1973, pp. 88-89.

(41) P.R. BADUEL « Mauritanie 1945-1990 ou l'État face à la nation », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 34, 1989/4, p. 26.

orientations en politique extérieure accompagnent le mouvement interne d'arabisation : rapprochement du monde arabe, retrait de l'OCAM.

Le mécontentement se développe chez les Noirs qui se voient menacés dans leur principal avantage. Pour témoigner de la crispation ambiante, nous avons retrouvé une lettre de l'instituteur Sy Oumar Saigui adressée à un professeur d'arabe, Mohameden Ould Babah, lequel occupera diverses fonctions ministérielles de 1971 à 1977, dont celles de l'enseignement technique et supérieur puis de l'enseignement fondamental. Dans ce courrier, daté du 10 juin 1965, Sy reproche à Ould Babah d'avoir déclaré publiquement, lors de la distribution solennelle des prix au lycée de Nouakchott : « ... La Mauritanie, socialement, culturellement, politiquement ne trouve sa raison d'être que dans l'économie du mot "arabe" ». Après avoir rappelé l'irréductible spécificité des diverses communautés en Mauritanie, Sy conclut : « ... Aucune d'entre elles ne pourra assujettir l'autre » (42).

La rentrée scolaire d'octobre 1965, la première sous le nouveau régime linguistique, s'effectue dans un climat lourd de menaces et, dès janvier 1966, la crise éclate. Les élèves noirs des établissements secondaires de Rosso et Nouakchott se mettent en grève contre le décret d'application de la loi du 30 janvier 1965 rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe dans le second cycle. De hauts fonctionnaires noirs se solidarisent avec ce mouvement et dix-neuf d'entre eux publient un manifeste très critique envers le régime, l'accusant de vouloir faire basculer la Mauritanie dans l'arabité. Suspendus aussitôt de leurs fonctions, ils sont soutenus par une extension de la grève scolaire à une bonne partie de la fonction publique noire. Mi-février, la situation se détériore. De violentes échauffourées inter-ethniques ensanglantent la capitale. Le bilan officiel est de 6 morts et 70 blessés. Il semble bien que des Haratine aient été utilisés comme « bras armés » des Beydan, scénario que l'on retrouvera lors des événements de 1989 (cf. chapitre 6).

Dénouant les « fauteurs de troubles, les antipartis et les antinationaux qui ont essayé par tous les moyens d'exciter les populations et de les monter les uns contre les autres, en se servant de l'arme raciale » (43), Moktar Ould DadDAH s'emploie à résoudre rapidement une crise... qu'il va utiliser avec beaucoup d'habileté. Il s'agit avant tout de dépassionner le problème. Une vaste campagne d'explication

(42) Série Présidence, Dossier n° 293, Archives nationales de Mauritanie.

(43) *Le Monde*, 17 février 1966, p. 7.

est entreprise dans tout le pays. Le chef de l'Etat se rend en personne dans les divers cercles, s'efforçant de faire comprendre à chacun l'intérêt de développer l'appartenance à une double culture. Le congrès du parti du peuple convoqué en juin à Aïoun, puis les élections municipales et présidentielles, au mois d'août, sont d'autres occasions solennelles pour réaffirmer la nécessité de l'indivisibilité de la nation. Peu après, toujours dans un souci d'apaisement, les fonctionnaires noirs signataires du manifeste qui avaient été arrêtés, sont libérés.

Moktar ould Daddah a recours à la même attitude conciliante en ce qui concerne la question scolaire proprement dite. Dès le mois de février, une commission paritaire, composée de cinq Maures, de quatre Toucouleurs et d'un Soninké, est constituée pour étudier le problème linguistique, en tenant compte des divers intérêts en présence. Mais l'intervention du président ne s'arrête pas là. Deux renforcements ministériels, l'un en février, l'autre en octobre, permettent de désigner les victimes expiatoires de la crise et surtout de renouveler de façon substantielle le personnel politique en éloignant du régime les dirigeants les plus politisés pour les remplacer par des technocrates, politiquement peu engagés.

Les personnalités évincées sont accusées de s'être laissées compromettre dans des luttes de clans en rapport avec les événements. Les deux principaux chefs de file des éléments maures, Ahmed ould Mohamed Salah, ancien ministre de l'Intérieur et de la Justice, et Bamba ould Yezid, ancien ministre des Finances et de la Fonction publique, sont démis de leurs fonctions ; il en est de même pour Kane Elimane, ex-ministre du Développement et Mohamed ould Cheikh, ex-ministre des Affaires étrangères et de la Défense nationale, qui s'étaient faits les avocats d'une politique de dialogue et de concessions mutuelles. Ahmed ould Mohamed Salah et Mohamed ould Cheikh étaient alors appelés à Nouakchott les « deux grands ». On les désignait comme les chefs de file de deux clans opposés, le premier aux tendances modérées, le second aux idées progressistes. A l'heure des coups d'Etat dans plusieurs pays africains, y aurait-il eu chez ce dernier des ambitions dissimulées ? Certains ont en tout cas présenté à ce moment le ministre de la Défense comme l'homme fort de la Mauritanie... donc principal adversaire potentiel de Moktar ould Daddah.

Reste que le gouvernement a perdu sa cohésion. Le chef de l'Etat prend l'initiative en évinçant les « deux grands » et leurs partisans et en faisant appel à des hommes nouveaux (44). Son autorité s'en

(44) Il faut tout de même souligner qu'Ahmed ould MOHAMED SALAH reviendra au pouvoir quelques années plus tard, tandis que Mohamed ould CHEIKH se retirera définitivement sous sa tente à Boutlimit.

trouve renforcée, d'autant plus que, lors du congrès d'Aïoun, le parti approuve son action en le reconduisant dans ses fonctions de secrétaire général du PPM.

Le renouvellement opéré correspond à un règlement de compte politique important. Les événements de 1966 permettent à Moktar ould-Daddah de mettre fin à la « tentative d'Etat national ». Telle est l'analyse de Mohamed ould Cheikh, reprise *grosso modo* par J.-L. Balans :

« Moktar ould Daddah s'était appuyé sur les premiers éléments d'une jeunesse nationaliste, pro-arabe et socialisante issue des rangs de l'AJM et de la Nahda, pour s'imposer à la classe des notables conservateurs dans la période qui se clôt avec le congrès de Kaedi. Le développement de cette tendance, sur la lancée du succès de Kaedi, aurait pu remettre en cause les relations extérieures, économiques et politiques, qui constituaient encore les principales garanties de la construction paisible de l'Etat mauritanien. La crise ethnique de 1966 présente, sans doute, l'occasion de mettre à l'écart des rivaux potentiels et porteurs d'une sensibilité — sinon d'une doctrine politique — dangereuse pour la ligne prudente qui est celle du Chef de l'Etat. Ainsi s'explique l'éviction brutale du « rétablissement de l'ordre », Mohamed ould Cheikh, mais aussi une vague de mutations qui touchent les animateurs de ce courant nationaliste dans l'administration » (45).

Mohamed ould Cheikh va plus loin. Dans l'ouvrage qu'il publie en 1974 sous le pseudonyme d'Hamid El Mauritanyi, il accuse le pouvoir d'avoir participé de façon active aux tragiques événements de 1966. Il remarque tout d'abord que depuis la création de la Mauritanie, la question ethnique a été soulevée à maintes occasions et a donné lieu à d'âpres discussions. A chaque fois cependant, les positions ont fini par se neutraliser. Jusqu'au jour où le pouvoir se décide à utiliser politiquement la question ethnique en vue d'en finir avec la tentative d'Etat national car avant, la subversion d'origine marocaine, que cette tentative servait à détruire, l'en empêchait ». Dès lors, « la Mauritanie doit revenir au foccartisme... La querelle raciale était une chance qu'il fallait utiliser dans ce but » (46). L'auteur montre ensuite comment Moktar ould Daddah « attaque de front » en suspendant les 19 fonctionnaires noirs, alors que la nature même du

(45) J.-L. BALANS, Le développement du pouvoir en Mauritanie, *op. cit.*, p. 568.

(46) Hamid El MAURITANYI, *L'indépendance néocoloniale*, *op. cit.*, pp. 126-127.

problème exigeait avant tout un dialogue pacifique. Le gouvernement doit alors orienter la crise comme il l'entend.

« Cette mission fut confiée par Moktar à Ahmed ould Mohamed Salah, alors ministre de la Justice et de l'Intérieur, dont les hommes de main noyautèrent les groupes organisant la riposte de l'ethnie arabe... Ainsi prévenu, malgré ce qu'il en savait déjà en tant que partie prenante, des bagarres qu'il allait y avoir au lycée entre les élèves, et du moment où elles allaient se passer, il ne fit naturellement rien, ni pour les prévenir, ni pour les empêcher. Même scénario, le lendemain, avec les bagarres des adultes : prévenue, l'« autorité » ne fit rien contre ces batailles de rue jusqu'à ce qu'elles se soient produites et que le nombre de morts et de blessés ait atteint le niveau qu'elle considérait suffisant pour le choc psychologique, qui doit lui permettre sa petite contre-révolution de suppression de toute présence nationaliste au sein du système. Ce fut chose faite au remaniement ministériel, mouvement administratif qui eut lieu immédiatement après ces événements » (47).

La conclusion d'Hamid El Mauritanyi sur la crise de 1966 est très claire :

« Les émeutes raciales ont été organisées pour servir d'instrument violent à l'éjection de la tentative d'État national et de l'installation forcée et totale à la place, d'un instrument fidélique dont la mission est de briser toutes les tentatives de la solidarité nationale quelle qu'en soit la base : syndicats, nationalité, étudiants et élèves, bref tous les corps constitués autour d'intérêts collectifs strictement autochtones, au profit du concours vers les seuls intérêts individuels » (48).

Opération cyniquement « organisée » ou simplement habilement exploitée ? Les affirmations de Mohamed ould Cheikh sont certainement à prendre en compte... bien qu'il ait été l'un des principaux protagonistes. A l'inverse, une personnalité soninké, M..., nous a précisé qu'à son avis les événements de 1966 étaient liés à des tensions bien réelles, estimant qu'il n'y a pas eu d'intervention extérieure. Quoi qu'il en soit — la réalité correspondant certainement à une combinaison des deux éléments —, la démonstration de fond de Mohamed ould Cheikh est fort séduisante : après s'être appuyé sur les jeunes nationalistes, pour la plupart pro-arabes, afin de contrer l'offensive marocaine et de mettre au pas les notables conservateurs, la

(47) *Ibid.*, pp. 127-128.

(48) *Op. cit.*, p. 133.

détente avec le voisin du Nord (49) et la querelle ethnique qui permettent à Moktar ould DadDAH de se débarrasser d'éléments dangereux pour la poursuite de sa politique modérée, liée aux intérêts français.

La thèse de l'utilisation politique du problème ethnique est du reste illustrée par un tract rédigé quelques années plus tard par des élèves en grève. S'inscrivant dans le cadre de revendications sociales, ils dénoncent ceux qui voudraient faire croire qu'il s'agit d'un problème racial : « Le but visé étant trop clair : dévier notre action juste et légale, entreprendre loin de tout racisme et de tout sectarisme, la dévier vers un mouvement raciste, comme ces mêmes agents ont réussi à faire en 1966, et par là faire échouer notre action. Mais aujourd'hui, nous avons ouvert les yeux, et ces machinations ne passeront pas ! » (50).

L'offensive menée contre les anciens membres de l'AJM et de la Nahkla se poursuit en 1967 avec l'affaire Baba Miske. Jusqu'alors représentant de la Mauritanie aux Nations Unies, Ahmed Baba Miske est arrêté puis emprisonné en juin 1967. Officiellement, il est accusé de fautes commises dans la gestion des fonds de son ambassade. Un comité de soutien regroupant des hommes politiques d'opposition (appartenant à la « jeune gauche ») se forme aussitôt, assurant que « nous l'inculpation de mauvaise gestion se cache en réalité une affaire uniquement politique... la réputation d'intégrité et d'honnêteté étant nettement établie » (51). De fait, le dénouement de l'affaire fait plutôt penser au règlement de compte politique s'inscrivant dans le droit fil de la crise de 1966 : quelques semaines plus tard, Ahmed Baba Miske est libéré sous condition, à la suite d'une grève de la faim ; l'affaire demeurera en instance judiciaire pendant six ans et se conclura par un non-lieu. Les protestations en faveur de Baba Miske auront toutefois permis au pouvoir de débusquer certains progressistes de l'appareil politico-administratif.

La crise de 1966 aboutit à une nouvelle donne politique. Mais qu'en est-il du règlement du conflit ethnique lui-même ? Sans apporter de solution définitive au problème, Moktar ould DadDAH fait preuve d'une habileté consommée pour dépassionner la question et récupérer autant que possible les oppositions qui se sont manifestées.

(49) Dès 1964, on note plusieurs signes de dégel dans les relations maroco-mauritaniennes (déclarations du roi, sommet de l'OUA du Caire où Hassan II accepte, en fonction de l'ordre diplomatique, de siéger aux côtés du président ould DADDAH...); cf. M. FLORY, « Chronique diplomatique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, éd. du CNRS, 1964, p. 148. Le Maroc reconnaît de facto la Mauritanie en 1969.

(50) Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

(51) *Le Monde*, 4 août 1967.

Tout d'abord, il accorde une plus large représentation aux minorités noires au sein du gouvernement : cinq portefeuilles ministériels au lieu de quatre et surtout deux postes-clés (Wane Birane Mamadou aux Affaires étrangères et Sidi Mohamed Diagana aux Finances). Ensuite, Moktar ould Daddah utilise le congrès du PPM pour reprendre l'offensive (Aïoun 1966, Nouakchott 1968). A Aïoun, le chef de l'État explique les changements intervenus et fait approuver son action par le parti. A Nouakchott, il lance une nouvelle politique culturelle baptisée « repersonnalisation de l'homme mauritanien ».

Cette « repersonnalisation » correspond à la nécessité de définir une nouvelle démarche d'intégration culturelle afin de contrer les tentatives « nationalitaires ». Pour ce faire, on procède à un réexamen critique de l'histoire mauritanienne en mettant au ban des accusés le colonisateur et certains de ses complices locaux. On rappelle comment le colonisateur, en s'appuyant sur l'autorité spirituelle de la plupart des chefs et des cheikhs, a négligé sciemment la formation de l'homme mauritanien. Mais l'attaque la plus ciblée concerne les « faux cheikhs »... « qui existaient avant la colonisation mais ont été mis en valeur par elle et ont fait beaucoup de torts à l'islam. Normés par décrets par le pouvoir colonial, ils n'avaient ni la science ni la piété requises. Les cheikhs authentiques, quant à eux, non seulement ont été d'utiles propagandistes de notre religion, mais ont souvent été des résistants courageux à la pénétration coloniale » (52). Comment ne pas voir dans cette attaque en règle contre les « collaborateurs » du régime colonial un nouvel épisode de la lutte contre Souleymane ould Cheikh Sidya...

De façon plus générale, la « repersonnalisation » doit permettre la naissance d'un homme mauritanien nouveau, en puisant à la source des valeurs nationales héritées du passé, notamment les valeurs religieuses. L'islam est présenté comme l'élément unificateur des différentes composantes de la nation mauritanienne. Moktar ould Daddah cultive ainsi son image de fédérateur, de rassembleur autour de l'idée nationale en utilisant la caution du plus important facteur de légitimité : l'islam.

Mais s'il a, de façon habile, repris la situation en mains, il n'a pas pour autant réglé au fond le problème ethnique. Comme le note J.-L. Balans, « le seul contenu "opératoire" donné à cette repersonnalisation sera la justification du bilinguisme, et une réforme de

l'enseignement... finalement basée sur l'arabisation ! » (53) Hamid El Mauritanyi estime pour sa part que le « retour » invoqué est en fait un retour au point de départ : « La colonisation directe là, indirecte ici » ;... « il n'y a de juste dans ce mot (la repersonnalisation) que le « re »... Pour la vérité, il s'agit de « redépersonnalisation » de l'homme mauritanien ! La boucle est bouclée : le nationalisme né de la première colonisation est soldé. Il est politiquement mort. Vingt ans de domination coloniale sont ainsi annulés dans leur production nationaliste mauritanienne : 1946 = 1966 » (54).

Ces remarques conduisent à reconnaître l'influence déterminante, quoique en grande partie de façon indirecte, du champ des influences externes. L'attraction de la France en l'occurrence est bien réelle dans toute cette affaire. Notons pour terminer l'habileté de Moktar ould Daddah qui, après avoir donné un vigoureux coup de barre vers un modèle d'État moderne lié à l'influence française, se permet une attaque — certes en grande partie symbolique — contre le colonisateur (la « repersonnalisation de l'homme mauritanien »)... tout en n'oubliant pas d'égratigner au passage certains « faux cheikhs ».

Le conflit social et sa récupération

L'agitation sociale se développe à partir de 1968 dans le cadre de la MIFERMA, symbole de la croissance économique extravertie. Les événements de Zouérate ouvrent la crise de façon tragique. Bien que la grève prenne à ses débuts des allures de simple conflit du travail, on s'aperçoit peu à peu qu'il s'agit d'une contestation de bien plus grande ampleur : à travers l'affrontement larvé entre ouvriers mauritaniens et cadres européens, c'est la société néocoloniale elle-même qui est visée. Le 29 mai, l'armée reçoit l'ordre de disperser les grévistes : « Elle a tiré en l'air, puis au ras du sol, et c'est parce que certains manifestants se sont couchés ou se sont baissés pour ramasser des pierres que le bilan a été très lourd : huit morts, une trentaine de blessés » (55). Pendant sept ans, les conflits vont se succéder. Le combat « anti-impérialiste » est lancé. Pour la première fois, cette lutte rassemble divers foyers d'opposition, ce qui tranche radicalement avec les conflits ayant éclaté jusqu'alors en Mauritanie.

(53) Le développement du pouvoir en Mauritanie, *op. cit.*, p. 592.

(54) Hamid El MAURITANYI, *op. cit.*, p. 146.

(55) *Jeune Afrique* n° 388, 389 du 10 au 23 juin 1968. L'explication visant à renverser la responsabilité d'un tel bilan est quelque peu hardie...

(52) Ce texte, rédigé dans le cadre de la Commission à l'Orientation générale du PPM est cité par J.-C. ARNAUD dans sa thèse (*op. cit.*, p. 313, note 1).

L'union de l'opposition favorise sa « nationalisation » ce qui, paradoxalement, permettra le renforcement de l'État lorsque celui-ci la récupérera.

La contestation se développe simultanément dans les milieux syndicaux et scolaires. Dès 1967, des tiraillements se font sentir au sein de l'Union des travailleurs mauritaniens (UTM). Les dirigeants, soutenus par le parti, sont contestés par une fraction dissidente, conduite par la branche des enseignants, qui leur reproche de ne pas défendre avec assez d'énergie les intérêts des travailleurs. De nombreux ouvriers ne se reconnaissent plus dans le syndicat officiel. Ils n'hésitent pas à en référer à l'autorité suprême. Voici à ce sujet, quelques extraits d'une lettre des délégués du personnel de l'entreprise Sacer Bourdin et Chaussé adressée au président de la République le 30 novembre 1969 : « Actuellement, l'UTM n'est plus que la caricature d'elle-même ; de ce fait, les travailleurs, en particulier les ouvriers non organisés du secteur privé, sont soumis à l'arbitraire du patronat. Des faits incontestables caractérisent cette situation. Depuis bientôt trois mois, nous travaillons sous la surveillance de pelotons de gendarmerie dont la collusion avec la direction de la société est manifeste... Les travailleurs subissent les pires vexations... M. Ginet avait fait rentrer deux manœuvres dans une citerne de goudron, malgré la forte chaleur qui s'y trouvait, les deux manœuvres s'étaient évanouis. Lorsqu'ils sont sortis évanouis (*sic*), M. Ginet les a laissés couler au soleil sans songer à les faire soigner ni à les faire évacuer à l'infirmerie » (56). Les travailleurs contestataires s'en prennent également aux dirigeants de l'UTM et en premier lieu à son secrétaire général Fall Malick :

« ... Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que malgré la légitimité de toutes les revendications des travailleurs, ces responsables de l'Union des Travailleurs de Mauritanie, en l'occurrence M. Fall Malick et M. Yaya Segua se sont vus incapables de trouver une solution au problème et ont entrepris diverses tractations en parfaite collaboration avec la Direction de la SACER en vue du licenciement collectif non seulement des délégués du personnel mais également de tous les travailleurs... Aussi, M. le Ministre, nous attirons votre bienveillante attention sur les atteintes portées par le Directeur de la SACER, en collaboration avec le même Fall Malick des dispositions de l'article 55 du Livre V du Code du Travail et XII de la Convention Collective au sujet de l'entrave au libre exercice du droit syndical » (57).

(56) Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

(57) Lettre ouverte à M. le Ministre du Travail, Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

La pression des syndicalistes dissidents se fait particulièrement sentir à l'occasion du 9^e congrès de l'UTM qui se tient en 1969 : 9 syndicats professionnels sur les 14 que compte alors la centrale décident de créer une « UTM-Rénovée », plus proche des travailleurs. C'est la mission.

La mobilisation est également de mise sur le front scolaire. Les principales revendications concernent l'amélioration des conditions de vie et une modification de l'enseignement jugé trop « néocolonial ». Un « comité provisoire d'action scolaire du secondaire », clandestin, est créé en octobre 1969. Dès lors, une agitation sporadique, émaillée de grèves, se développe. De nombreux tracts circulent : « Camarades de tous les établissements secondaires : solidarité ! Il faut des grèves et encore des grèves » (58). A Nouakchott, les murs sont recouverts de graffitis : « Enseignements en péril » ; « Solidarité travailleurs » ; « Parents d'élèves debout » ; « SACER-FALL Malick = trahison » ; « DADDAH halte répression » (59). Les revendications prennent rapidement un tour politique : « Les problèmes ne seront correctement résolus que par un régime réellement progressiste et véritablement dévoué aux intérêts des masses » (60). L'orientation marxiste ne précise.

Le mouvement étudiant se montre très vigilant en ce qui concerne le risque d'exploitation, par le pouvoir, de la question ethnique. La leçon de 1966 a été retenue :

« Nous voulons éclairer les camarades sur certaines difficultés qui nous ont gêné dans notre action pratique de conduite de la grève. La plus regrettable est particulièrement le refus catégorique de certains camarades noirs d'opter pour la grève. Ils osent à peine avancer un faux prétexte : « La cause de la grève d'Atar serait la bastonnade de Sy Seck, donc un motif « ethnique » ? !... Nous répétons pour la énième fois que ce n'est pas vrai, que ce sont des faux bruits propagés par le gouvernement pour faire échouer notre grève. De toutes façons, si Sy Seck était bastonné, ce n'est point parce qu'il est noir (et la bastonnade du SG de l'ENCR au Sénégal, a-t-elle un motif ethnique, ou bien social ? Et la bastonnade du SG de l'Institut, qui est un Maure ?) mais c'est parce qu'il opprime les élèves. Il a exclu leurs délégués qui sont venus lui présenter l'affaire de M^{me} Bechir,

(58) Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

(59) Note de renseignements, Commissariat central de Nouakchott, 10 novembre 1969, Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

(60) Tract de l'Union nationale des étudiants mauritaniens et Association des étudiants et des stagiaires de Mauritanie, 10 octobre 1969, Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

affaire qui a été la cause immédiate de la grève d'Atar... Ceux qui brisent nos grèves et nous empêchent par là de régler nos problèmes sont tout simplement des réactionnaires, qu'ils soient blancs, noirs ou rouges et ne peuvent se justifier d'aucun prétexte... Nous demandons aux camarades de ne plus nous enchaîner avec de faux problèmes que nous avons déjà payés cher du sang des innocents compatriotes en 1966. Donc, *l'unité d'action* de tous les camarades patriotes, noirs ou maures (c'est égal, le seul critère valable étant le patriotisme et non l'ethnie) est nécessaire, et il est criminel de paralyser cette unité d'action par de faux prétextes » (61).

L'appel à l'unité d'action reçoit une application concrète en 1971 avec la création de l'Union générale des étudiants et stagiaires mauritaniens (UGESM) qui regroupe des organisations étudiantes des diverses ethnies.

C'est dans ce contexte social difficile que les éléments les plus qualifiés de la fonction publique, les « technocrates », frais émoulus des universités et grandes écoles françaises, se regroupent pour élaborer une critique du fonctionnement des institutions. Ils s'en prennent notamment à l'emprise excessive du parti sur le gouvernement et l'administration, se faisant les interprètes d'une nouvelle conception de l'efficacité.

Attaqués de toutes parts, Moktar ould Daddah et son équipe passent à l'offensive, faisant alterner mesures de répression et d'apaisement. Tout d'abord, on constate une réaction de fermeté : licenciements, renvoi d'élèves, suppression de bourses, emprisonnements, torture. Dans un second temps, afin de préparer l'ouverture, un congrès extraordinaire du PPM est convoqué en juillet 1971. C'est l'occasion de débattre de nombreux problèmes, d'affirmer l'exigence d'indépendance économique et culturelle, en associant habilement tous les jeunes cadres de valeur. L'ouverture intervient lors d'un important remaniement ministériel décidé au mois d'août. Sur 16 membres, le nouveau gouvernement compte 11 jeunes cadres universitaires dont 4 seulement faisaient partie du gouvernement précédent. Six de ces nouveaux ministres ne possédaient pas la carte du parti deux mois auparavant.

Après avoir rallié le groupe des « technocrates » au régime, Moktar ould Daddah doit élargir la politique de conciliation à l'égard des autres couches contestataires de la population. Le nouveau BPN issu du congrès extraordinaire adopte de nombreuses mesures de clémence en faveur de syndicalistes et d'élèves sanctionnés au cours des

(61) Tract signé « Des élèves », Série E3, Dossier n° 4, Archives nationales de Mauritanie.

mois précédents : retrait de procédures de licenciement, réintégration d'élèves renvoyés pour fait de grève. Mais cela ne suffit pas. L'agitation syndicale et scolaire persiste. « A Nouakchott, un vent de fronde souffle dans la jeunesse et parmi une partie des dirigeants syndicaux » (62). Le président Daddah prend alors une série d'importantes décisions aussi bien sur le plan interne qu'externe.

Le 23 juillet 1972, un communiqué du BPN ordonne l'intégration de l'UTM, « centrale syndicale unique », au parti du peuple mauritanien « dans un délai indicatif de six mois ». Une campagne d'exploitation animée par le Centre d'information et de formation (CIF), organe idéologique du parti que dirige l'épouse du chef de l'État, précise la position des autorités concernant le problème syndical. Réfutant l'argumentation des syndicalistes pour lesquels l'État mauritanien est « capitaliste et exploiteur, complice du capitalisme international » et qu'il faut donc un syndicalisme revendicatif « en conflit permanent avec l'État et ses alliés capitalistes », le CIF soutient au contraire que l'État mauritanien, d'essence fondamentalement défensive de l'État-patron du XIX^e siècle, « a pour seule raison d'être la défense de l'unité et de l'indépendance nationales et la promotion socio-économique de l'ensemble des citoyens, salariés ou non ». Soulignant que, dans le contexte mauritanien, « le syndicalisme est l'expression d'une catégorie limitée de citoyens », le CIF affirme que le syndicalisme « change alors de contenu » et « sa finalité restreinte par rapport à l'ensemble de la population entraîne sa subordination normale au Parti dont la finalité est globale » (63). Illustration remarquable de la logique d'intégration qui anime le pouvoir...

La seconde série de décisions, toujours en 1972, touche la politique extérieure, essentiellement les relations avec la France. Elles sont spectaculaires : révision générale des accords de coopération franco-mauritaniens et décision de créer une monnaie nationale. Le grand artisan de ces réformes est Sidi Abdallah ould Cheikh, un des jeunes technocrates entré au gouvernement en 1971. Moktar ould Daddah contourne ainsi l'opposition par la gauche. Reprenant l'initiative, il n'hésite pas à utiliser les armes de ses adversaires. « Alors qu'il

(62) *Le Monde*, 4 février 1971. La vague de contestation n'épargne pas le président POMPIDOU, en visite officielle à Nouakchott : « Selon des renseignements pris aux meilleures sources, c'est un œuf qui a été jeté mercredi après-midi, sur le cortège officiel, lors de l'arrivée de M. POMPIDOU à Nouakchott. D'après la trajectoire, il semblait destiné au président mauritanien, mais il est tombé sur le siège du président français au moment où celui-ci, debout, saluait la foule. Lorsqu'il s'est assis, M. POMPIDOU a écrasé l'œuf, dont la présence lui avait échappé. Le responsable de cet incident, un chômeur, a été maîtrisé par la foule, qui l'a remis au service d'ordre ». *Le Monde*, 6 février 1971, p. 2.

(63) *L'année politique africaine*, 1972, p. 8.

était accusé de se comporter en valet du capitalisme étranger, on le retrouve à la pointe du combat pour l'indépendance » (64). Parallèlement au désengagement vis-à-vis de Paris, les contacts se multiplient avec les pays arabes progressistes (Algérie, Libye) — c'est la Libye qui, en apportant 50 % du capital de la nouvelle banque centrale permet à la Mauritanie de sortir de la zone franc — et, dans une moindre mesure, avec les pays communistes. Là encore, en se rapprochant de ces pays, il s'agit de désarmer une opposition dont certains éléments se réclament de Kadhafi ou de Mao Tsé-Toung. Les réformes engagées sont cependant loin de convaincre tout le monde.

Pour l'UGESM, par exemple, la révision des accords de coopération ne change rien en fait dans la mesure où ils ne sont pas substantiellement modifiés. De même, le départ de la zone franc n'est qu'une « opération publicitaire » (65). En somme, il est vain de s'attendre à de véritables réformes « en l'absence de tout changement de nature du régime » (66). L'épreuve de force se poursuit et la contestation prend de l'ampleur au cours de l'année 1973. Les luttes reprennent en milieu scolaire et dans les entreprises ; mais c'est dans les campagnes que les événements les plus graves se déroulent. Durement éprouvées par la sécheresse, les populations se dressent contre les autorités et certains gros commerçants qui revendent hors de prix les stocks d'aide alimentaire.

La contestation prend une telle ampleur que le gouvernement, par la voix du ministre de l'Intérieur, Ahmed ould Mohamed Salah, lance une campagne contre le Mouvement national démocratique, mouvement politique clandestin d'inspiration marxiste créé en 1968, accusé de vouloir renverser le régime. L'offensive est également menée contre le parti des Kadhine (prolétaires) de Mauritanie, mis en place en septembre 1973 et destiné à devenir l'avant-garde du Mouvement. On peut remarquer une certaine continuité, en ce qui concerne aussi bien les thèmes de lutte que les hommes, entre l'opposition des années 50 (AJM, Nahda), celle des années 60 qui a été victime de la fin de la « tentative d'État national » et la contestation naissante des années 70 dont le caractère marxisant va progressivement se confirmer.

L'année 1973 est marquée par une forte répression. Mais la réaction musclée comporte d'évidentes limites. Moktar ould Daddah sait qu'il ne pourra venir à bout de la contestation par la force. Il faut

(64) *L'année politique africaine*, 1972, p. 9.

(65) *Politique aujourd'hui*, avril-mai 1973, p. 99.

(66) *Ibid.*

donc poursuivre les réformes mais en allant beaucoup plus loin cette fois-ci. Le coup d'éclat intervient le 28 novembre 1974 : Moktar ould Daddah annonce la nationalisation de la MIFERMA, véritable État dans l'État. Cette mesure, qui était une des principales revendications de l'opposition, est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par la population. Les lettres de soutien affluent : « ... Nous appuyons sans réserve les décisions glorieuses que vous n'avez jamais cessé de prendre pour la cause de la construction nationale, dont nous citons particulièrement : la nationalisation glorieuse de l'ancienne Miferma, la création de la monnaie nationale, le projet de la route Nouakchott - Néma » (67).

Le président est doublement vainqueur : il a considérablement rehaussé sa popularité et « nationalisé » la majeure partie de l'opposition. Tout est prêt pour le 4^e congrès du parti qui doit se réunir du 15 au 20 août 1975. Ce congrès consacre la victoire de Moktar ould Daddah, celui qui a su rendre au pays la maîtrise de ses ressources naturelles (68). Baptisé « congrès de la clarification », le 4^e congrès est marqué par le ralliement de nombreux éléments de l'opposition clandestine. Des jeunes intellectuels hier contestataires se voient même confier des postes de responsabilité. Seule reste en marge du parti une poignée d'opposants.

Les nouveaux alliés acceptent de jouer le jeu et accordent un préjugé favorable à la nouvelle expérience. Le gouvernement, quant à lui, fait table rase du passé et décide de refermer les dossiers des anciens contestataires. La nouvelle donne, cependant, ne fait pas l'unanimité. L'adhésion au parti d'une jeunesse dont l'orientation radicale a été l'une des principales caractéristiques inquiète le courant

(67) Lettre de soutien de la collectivité des TERNA au président de la République, 3 janvier 1975, Série Présidence, Dossier n° 846, Archives nationales de Mauritanie.

(68) Il faut toutefois préciser les modalités (*stricto sensu* et *large sensu*) de la nationalisation de la Miferma, qui en constituent des limites.

L'aut d'abord, il est prévu que les actionnaires étrangers soient indemnisés d'une manière équitable. Ils ne se plaindront pas de l'opération.

En second lieu, on constate une différence notable entre l'optimisme des envolées verbales officielles et la situation réelle au sein de l'entreprise : « ... Les informations que je reçois depuis quelque temps tendent à confirmer qu'à Cominor la maîtrise totale de l'appareil de la société demeure entre les mains des anciens dirigeants de l'ex-Miferma. En ce qui concerne les travailleurs, la situation semble plus impitoyable que du temps de l'ex-Miferma. En effet, chaque fois qu'ils font une réclamation, elle n'est satisfaite que dans la mesure où cela convient aux Européens... Leurs revendications continuent à être étudiées par les mêmes directeurs de services qui leur opposent les mêmes raisons qu'avant la nationalisation... Les travailleurs ont l'impression que les sanctions qui les frappent maintenant sont plus dures que par le passé et ne sont plus susceptibles d'appel. Ils se considèrent comme désarmés devant cet état de choses, car respectant les consignes de leur syndicat et du Parti, ils sont obligés de se maintenir dans la discipline et le calme. » Gouverneur de la 8^e région, Rapport sur la situation de l'union, Série Présidence, Dossier n° 846, Archives nationales de Mauritanie.

traditionnel. La querelle de générations refait surface. Comme par le passé, Moktar ould Daddah utilise ce clivage : il s'appuie sur les opposants fraîchement ralliés pour mettre au pas les éléments les plus conservateurs parmi ses partisans d'hier. Le 4^e congrès s'achève sur un match nul entre les courants progressiste et conservateur. La composition du bureau politique reflète le nouvel équilibre. Il en est de même pour l'Assemblée, renouvelée en octobre 1975. Face à la vieille garde du régime siègent de nouveaux jeunes gens, des femmes (pour la première fois) et des syndicalistes, les trois composantes dotées de la plus dynamique du PPM.

Le congrès de la « clarification » ne se limite pas au nouvel équilibre politique réalisé. Il est également marqué par un double apport, sur le plan organisationnel et idéologique. Sur le premier point, le congrès décide de supprimer le dualisme parti-État en ce qui concerne l'organisation des pouvoirs. Des ministères d'État sont créés. Ils reviennent exclusivement aux membres du BPN, réduit à sept. Le contrôle du gouvernement est ainsi organiquement assuré par le BPN. Quant à l'apport sur le plan idéologique, il se traduit par l'adoption d'une « Charte du parti » qui se présente comme une compilation des résolutions et rapports moraux adoptés par les congrès successifs du parti. De caractère syncretique et progressiste, cette Charte se présente comme une véritable Constitution idéologique. Elle s'attache à définir ce que doit être une démocratie proprement mauritanienne, c'est-à-dire islamique, centraliste et socialiste. La référence à l'islam permet de rappeler l'incontournable fondement de toute production idéologique dans ce pays mais il est aussitôt précisé que l'orthodoxie religieuse est tout à fait compatible avec la modernité. Bien plus, on stigmatise les interprétations conservatrices, celles des « faux cheikhs » (cf. *supra*), qui constituent un déviationnisme religieux et politique. La religion est mise à contribution pour justifier la ligne politique suivie par le régime. En conclusion de son Rapport sur l'état de la Nation de 1976, Mokhtar ould Daddah lance : « Souvenez-vous de la parole du Prophète : « L'amour de la Patrie relève de la Foi »... Cette Foi, le peuple croyant l'a, elle s'est manifestée à travers le Parti ». La seconde caractéristique de la démocratie mauritanienne est le centralisme. On justifie de la sorte la primauté du parti sur les divers organes de l'État ainsi que son rôle d'intégration de toutes les forces vives de la nation. Enfin, la démocratie mauritanienne est socialiste. On reconnaît là un des effets directs du ralliement de la majorité des ex-contestataires « marxistes » du Mouvement national démocratique. Mais le socialisme mauritanien ne saurait être inféodé à une quelconque chapelle. Il est *sui generis* ; il

correspond aux données propres, économiques et socioculturelles, du peuple mauritanien. La Charte prône un socialisme islamique et national et préconise le rejet des modèles. Un document du Commissariat politique du PPM est très clair à ce sujet :

« Le socialisme mauritanien n'est ni socialisme (marxiste-léniniste), ni capitalisme classique. Non au socialisme marxiste-léniniste... parce que le socialisme scientifique est totalement étranger à nos réalités économiques, sociales et spirituelles... Notre religion, l'islam, profondément enracinée dans le sang, la chair et la conscience des Mauritanien est irrémédiablement à l'antipode du matérialisme athée qui sous-tend la doctrine de Marx... Chez nous, la société ignore les classes sociales et partant la lutte des classes... Non au capitalisme classique... car il engendre inévitablement les disparités et les inégalités sociales avec tout ce que cela comporte comme crises économiques, malaises sociaux, conflits permanents, etc. » (69).

A l'issue du 4^e congrès, l'inamovible secrétaire général se trouve en position de force. Il a réussi à « enfermer » l'opposition dans le parti. Il est l'artisan de l'unité nationale retrouvée. Le congrès, d'ailleurs, n'hésite pas à lui donner le titre de « Père de la Nation ». En récupérant une opposition porteuse d'un projet national, il renforce la représentativité et la crédibilité du type d'État qu'il efforce de construire et dont l'année 1975 évoque sans doute l'apogée.

Le moment est opportun pour une attaque en règle contre tout ce qui est censé diviser la nation et en premier lieu le tribalisme. Le président ould Daddah n'a-t-il pas déclaré quelques mois plus tôt : « Le tribalisme est en nette recrudescence dans notre pays, malgré tout ce qu'en a dit le Parti » (70). Un des épisodes les plus révélateurs de la lutte entreprise est l'affaire du « rassemblement d'Aoulig » : le 7 avril 1975, une réconciliation entre tribus traditionnelles opposées de l'Inchiri et du Tarza est organisée... avec la participation des autorités administratives. Tous les responsables politiques et administratifs impliqués dans cette manifestation ostentatoirement tribale sont aussitôt suspendus. Ainsi, Ahmed ould Ely El Kory, adjoint au gouverneur du district de Nouakchott, est relevé de ses fonctions « pour sa participation active à la préparation de la prétendue réconciliation tribale qui serait intervenue récemment entre

(69) Théories politiques, Recueil de conférences données du 3 juin au 15 octobre 1976, cité par J.-C. ARNAUD, *Le système politique mauritanien*, op. cit., pp. 310-311.

(70) Réunion du Comité permanent, 16 avril 1975, Archives du PPM.

des collectivités de la 6^e et de la 12^e région, « réconciliation » entreprise en violation de la circulaire n° 001/PR du 14 janvier 1975 » (71).

En cette année d'avancée manifeste de l'État moderne dont il se veut le promoteur, Moktar ould Daddah se lance dans une redoutable épreuve qui s'avérera fatale pour son régime : l'aventure saharienne.

3. L'aventure saharienne et la chute du régime

Le conflit du Sahara occidental a fait l'objet de nombreux travaux. Il ne s'agit pas ici de reprendre des analyses sur un sujet qui dépasse le cadre de notre recherche. Nous ne retiendrons de ce conflit que les éléments intéressant directement la Mauritanie.

La pression qu'exerce la guerre s'amplifie au fil des ans. C'est sans doute la principale cause du coup d'État de juillet 1978 qui marque la chute du régime de Moktar ould Daddah et l'arrivée des militaires au pouvoir.

La guerre et ses conséquences

Dans l'euphorie du 4^e congrès, la réunification avec le Rio de Oro est présentée comme le couronnement de la volonté de construction nationale. En fait, cette revendication est ancienne. Dès 1957, à l'occasion de sa première intervention publique où il lance « Faisons ensemble la patrie mauritanienne », Moktar ould Daddah plaide pour la récupération du Sahara occidental. Cette position est constante jusqu'en 1975. L'argumentation repose sur le fait qu'aux yeux des dirigeants de Nouakchott, il n'existe pas d'identité spécifique du peuple sahraoui dans le cadre des frontières arbitraires héritées de la colonisation. Ils mettent l'accent sur la communauté historique, la continuité géographique et l'identité des populations vivant de part et d'autre de cette frontière artificielle. Du point de vue ethnique, les mêmes tribus se trouvent des deux côtés ; sur le plan culturel, la

(71) Document administratif, 16 avril 1975, Série Présidence, Dossier n° 846, Archives nationales de Mauritanie.

On remarque dans ce texte, l'utilisation de chiffres à la place de noms pour désigner les régions. Cette réforme est à rattacher aux diverses mesures prises pour lutter contre l'influence du tribalisme.

même religion musulmane, de rite malékite, est pratiquée, la langue parlée est identique : il s'agit d'un dialecte arabe, le *hassanya*. Le mode de vie est le même, basé sur l'élevage nomadisant. C'est pourquoi Moktar ould Daddah affirme volontiers : « Nous sommes tous des Sahraouis ». Sur le plan juridique, Nouakchott invoque le respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. Le principe de l'autodétermination des peuples colonisés dans le cadre des frontières héritées de la colonisation, reconnu par l'OUA, ne peut donc s'appliquer. Cette argumentation est rejetée par les Sahraouis selon lesquels les tribus nomadisant au Sahara occidental ont toujours saugardé une farouche tradition d'autonomie.

En poursuivant ce qu'elle considère faire partie de ses intérêts fondamentaux, la Mauritanie se trouve soudain en porte-à-faux par rapport à l'un des postulats de ce qui a été sa politique extérieure jusqu'à la : la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Alors que dans le cadre d'une diplomatie très active elle s'était faite la championne du non-alignement et de l'anti-impérialisme, son attitude apparaît pour certains en contradiction avec les convictions affirmées hier, cela au nom d'intérêts particuliers. Elle risque par là même de ternir fortement son image auprès des États progressistes du Tiers monde.

C'est au moment où l'Espagne décide de se retirer du Sahara occidental et annonce un référendum pour le début de l'année 1975 que les événements vont se précipiter. A l'instigation du Maroc et de la Mauritanie, l'Assemblée générale des Nations Unies saisit la Cour internationale de justice pour consultation sur les questions suivantes : « I. Le Sahara occidental (Rio de Oro et Seguiet-el-Hamra) était-il au moment de la domination par l'Espagne un territoire sans maître (*terra nullius*) ? Si la réponse à la première question est négative, II. Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ? »

Sans entrer dans le détail de cet avis amplement commenté, rapelons que la Cour répond à l'unanimité par la négative à la première question. La réponse à la seconde question est beaucoup plus nuancée. Si des liens juridiques ont existé entre le Sahara occidental d'une part, le royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part, il ne s'agissait pas de liens de souveraineté territoriale. S'appuyant alors sur la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui prévoit en matière de décolonisation le principe d'autodétermination des peuples, la Cour reprend un des grands principes du droit intertemporel dégagé par Max Huber dans l'arbitrage de l'Île de Palmas : un droit ne peut être maintenu dans un système juridique nouveau s'il n'est pas conforme aux exigences

de ce dernier. Elle en déduit que la procédure « d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire » est applicable.

On a pu regretter que le débat sur l'interspatialité (c'est-à-dire sur le conflit de systèmes juridiques dans l'espace, ici entre le droit public musulman et le droit international d'inspiration occidentale) n'ait pas été conclu de façon aussi claire que celui sur l'intertemporalité. En introduisant une distinction entre plusieurs types de liens juridiques, l'avis a conduit à une réponse ambiguë que chaque partie en présence a immédiatement utilisée à son profit. Aussitôt la position de la Cour connue, le Maroc et la Mauritanie s'appuient sur la partie de la réponse relative à la reconnaissance de liens juridiques, tandis que l'Espagne et l'Algérie insistent sur l'absence de lien de souveraineté territoriale et la nécessité d'une procédure d'autodétermination.

C'est toutefois sur le terrain et de façon spectaculaire que l'affaire du Sahara occidental évolue sans tarder. Dès la publication de l'avis de la Cour de la Haye, le roi Hassan II déclenche la « marche verte ». Le 6 novembre 1975, 350 000 marcheurs franchissent la frontière du Sahara occidental. La pression ainsi exercée sur l'Espagne conduit à des discussions entre le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne dont l'aboutissement est l'accord tripartite de Madrid, le 14 novembre 1975, par lequel le Maroc et la Mauritanie se partagent le Sahara occidental. L'accord de Madrid consacre la détérioration des relations entre la Mauritanie et l'Algérie qui avaient connu jusqu'alors des liens de coopération privilégiés. L'Algérie, qui soutient la résistance du Polisario, est particulièrement marquée du revirement de la Mauritanie. N'aurait-elle pas contribué de façon substantielle quelques années auparavant à son indépendance économique ? Le processus aboutira à la rupture des relations diplomatiques entre Nouakchott et Alger le 7 mars 1976.

Moktar ould Daddah de son côté est entraîné dans un conflit armé auquel le pays n'est point préparé. Le ministre de l'Économie, Sidi ould Cheikh Abdallahi, explique cette situation lors d'une interview accordée au *Monde* : « S'il y avait un pays au monde qui n'était pas préparé à faire une guerre, c'est bien le nôtre. Depuis l'indépendance, tous nos efforts ont été consacrés au développement. L'armée avait été reléguée au second plan. L'affrontement nous a été imposé lorsque nous avons été attaqués, en décembre 1975, à l'intérieur de nos frontières de 1960. Jusqu'au dernier moment, nous avons eu la conviction que le problème du Sahara se réglerait, au moins en ce qui nous concernait, par le dialogue » (72). De fait, jusqu'au

(72) *Le Monde*, 10 avril 1976. Les effectifs de l'armée mauritanienne s'élèvent alors à... 2 000 hommes.

jour, Moktar ould Daddah essaiera de rechercher une solution négociée, jouant la carte de la modération. Mais l'heure n'est plus au dialogue. Des attaques sont lancées directement contre la Mauritanie. Inexorablement, le pays s'enfonce dans la guerre. « L'opération de réunification a transformé les Mauritaniens en conquérants malgré eux » (73). Moktar ould Daddah apparaît victime à la fois d'une surestimation de ses capacités de négociateur et d'une sous-estimation de l'antagonisme entre Marocains et Algériens ainsi que de la volonté des Sahraouis d'exister. Certes, l'occupation du Tiris-el-Gharbia permet de repousser les frontières avec un Maroc toujours virtuellement expansionniste. Elle répond à une logique d'ordre stratégique. L'intérêt économique et politique paraît quasiment inexistant, si ce n'est une participation à l'exploitation des phosphates et des compensations économiques prévues par les accords secrets signés entre les deux parties.

La première phase du conflit tourne à l'avantage de l'armée mauritanienne qui, dès le premier trimestre 1976, semble contrôler le territoire. A tel point que pour certains Mauritaniens, la « RASD » est devenue un simple sigle : « Rien A Signaler au Désert »... Le président ould Daddah reconnaît même des mérites à ce conflit :

« Nos adversaires... renforcent notre unité nationale. Ainsi apparaît, plus que par le passé, un Mauritanien citoyen d'un État moderne qui se dresse pour la défense de sa patrie, abstraction faite de son origine, tribale, régionale ou ethnique. Avec cette guerre qui nous est imposée, le citoyen de tous les coins de la Mauritanie, quelle que soit son origine, défend la même patrie, verse le même sang. A quelque chose malheur est bon. Cette guerre imposée a permis d'ancrer plus solidement dans l'esprit de nos compatriotes l'idée de nation » (74).

L'optimisme ambiant se dissipe rapidement. Le 8 juin, une attaque éclair du Polisario contre Nouakchott cause une énorme surprise. L'opération vise la prise du pouvoir en Mauritanie. Parmi les documents saisis aux Sahraouis, on trouve la proclamation d'une nouvelle république mauritanienne. Le raid sur Nouakchott est un échec militaire pour le Polisario : la colonne sahraouie est anéantie et le secrétaire général du Front, Mustapha El Ouali Seyid, est tué. Néanmoins, les Sahraouis marquent un point psychologique après ce combat aux portes de la capitale. La vulnérabilité du territoire apparaît au grand

(73) J.-L. BALANS, « Chronique mauritanienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1976, p. 364.

(74) *Jeune Afrique*, n° 847, 1^{er} avril 1977, p. 73.

jour. L'escalade militaire se poursuit en 1977, la tactique du Polisario consistant à déstabiliser le partenaire le plus faible de la coalition ennemie, à savoir la Mauritanie. Le train minéralier Zouérate-Nouadhibou constitue la principale cible des guérilleros sahraouis. Un climat d'insécurité prévaut désormais dans de larges parties du territoire.

Le point culminant du conflit intervient le 30 avril 1977 lorsque le Polisario attaque la ville minière de Zouérate. Outre les victimes mauritaniennes, deux Français sont tués et six autres enlevés. Le coup de main sur Zouérate constitue une spectaculaire démonstration de la faiblesse de l'armée mauritanienne et de son incapacité à défendre, seule, le territoire national, même dans ses points névralgiques. Bien plus, on constate un manque de combativité, voire certaines complicités avec l'adversaire, aussi bien au sein de l'armée que parmi la population. Cette attitude est aisément compréhensible si l'on prend en compte les nombreux liens de parenté existant entre les membres des tribus du nord et le Polisario qui recrute essentiellement parmi la grande confédération tribale du nord, les Rgueibat. La sympathie des populations septentrionales à l'égard du Polisario s'affirme d'autant plus que, depuis l'indépendance, le gouvernement de Nouakchott est surtout aux mains d'élites du sud-ouest et du centre du pays. Notons enfin l'impact qui a pu résulter du ralliement au Polisario de certains opposants mauritaniens de gauche toujours hostiles au régime de Moktar ould Daddah (un des plus célèbres d'entre eux, Ahmed Baba Miske, est membre du Bureau politique du Front Polisario. Il rentrera en Mauritanie quelque temps après la chute de Moktar ould Daddah).

L'épisode de Zouérate marque un important tournant dans le conflit. Il provoque un double processus d'intervention militaire en faveur de la Mauritanie. Le premier appel s'adresse au Maroc. Un « haut comité de défense maroco-mauritanien » se réunit dès le mois de juin. Un mois plus tard, la décision est prise d'unifier le commandement des deux armées. Des renforts marocains sont envoyés à Atar, à Akjoujt, ainsi que tout le long de la voie ferrée. A la fin de 1977, plus de 6 000 soldats marocains sont stationnés en Mauritanie. Cette présence — bien que saluée à court terme — inquiète ceux qui ont en mémoire les ambitions du grand voisin du Nord. Aussi souhaite-t-on progressivement à Nouakchott que la protection du territoire mauritanien ne soit pas exclusivement assurée par le Maroc. Des appels de plus en plus pressants sont lancés à la France, dont *a priori* il sera plus facile d'obtenir le retrait le jour où son aide sera devenue inutile.

Du côté français, on juge d'intérêt supérieur la sauvegarde de l'intégrité territoriale des États issus de l'ancienne Union française. Il est donc décidé de renforcer dans un premier temps l'assistance technique à l'armée mauritanienne. L'enlèvement, le 25 octobre, de deux cheminots français travaillant sur la voie ferrée fournit le prétexte à une nouvelle escalade. Le gouvernement français décide d'intervenir directement pour protéger les frontières et les intérêts mauritaniens. Une force d'intervention aérienne, dont la mission se limite à des opérations d'observation pour le compte des troupes maroco-mauritaniennes, est installée à Dakar. Mais devant l'audace grandissante des commandos du Polisario qui pourraient menacer le port de Nouadhibou, les Jaguar français interviennent à deux reprises en décembre contre les colonnes sahraouies, leur infligeant de lourdes pertes.

Les conséquences du conflit dépassent le cadre militaire. Les effets sur l'économie se font rapidement sentir. L'effort de guerre est de plus en plus lourd à supporter. En deux ans, l'armée est passée de 2 000 à 18 000 hommes ; la défense nationale prend une part croissante dans le budget de l'État (60 % en 1977). Or, les rentrées en devises sont en baisse : l'exportation du minerai de fer, principal soutien de l'économie mauritanienne, fléchit de 9,7 millions de tonnes en 1976 à 8 millions de tonnes en 1977. Aux difficultés directement liées à la guerre, s'ajoutent celles créées par les retombées de l'inflation mondiale, la chute des cours des matières et la persistance de la sécheresse dans la zone sahélienne. La conjonction de tous ces facteurs conduit à une situation financière des plus délicates. L'exercice budgétaire de 1977 ne peut être bouclé que grâce aux subventions directes versées par l'Arabie Séoudite et certains Émirats du Golfe, trop heureux de profiter de l'occasion pour causer des difficultés à l'Algérie socialiste.

L'effritement des soutiens et le coup d'État

Plus la Mauritanie s'enfonce dans la guerre, plus le pouvoir a des difficultés à mobiliser le pays autour de lui. Le sentiment d'unité qui s'était manifesté au début des affrontements fait place à une réaction de lassitude. Ce décrochage des populations vis-à-vis du pouvoir central (alors que d'ordinaire on constate l'union sacrée contre l'adversaire extérieur) se comprend d'autant mieux dans un pays où le groupe primaire passe souvent en priorité. Le bloc de légitimité que Moktar ould Daddah avait réussi à fortifier en 1975 se fissure.

Les jeunes progressistes qui ont rallié le PPM quelques années plus tôt constatent avec amertume un certain oubli de l'option socialisante que le parti avait adoptée sous leur pression. Ils s'inquiètent de l'influence croissante des milieux conservateurs qui profitent de l'alliance de la Mauritanie avec des États arabes hostiles à toute politique progressiste. Les milieux d'affaires et les technocrates redoutent la faillite économique du régime. La guerre provoque également la résurgence des tensions ethniques. Les populations du Sud, massivement enrôlées, estiment payer un tribut trop lourd. Les Noirs se sentent de plus en plus étrangers à ce qui n'est, à leurs yeux, qu'une réactivation des rivalités séculaires entre Beydan. Des soldats négro-africains prisonniers des Sahraouis se plaignent en outre de services particulièrement durs à leur égard. Plus globalement, la population désapprouve cette guerre fratricide. De nombreuses familles sont divisées : certains de leurs membres combattent du côté mauritanien, d'autres du côté sahraoui. La raison de la guerre n'apparaît pas clairement (75).

Face à l'effritement des soutiens, Moktar ould Daddah réaffirme sa détermination concernant la réunification. Il compte sur le parti pour resserrer les rangs autour de lui. L'entreprise se révèle cependant de plus en plus difficile. Le 1^{er} congrès de la jeunesse mauritanienne, qui se tient en août 1977, ne parvient pas à mobiliser une jeunesse qui a pris ses marques par rapport au régime. Qui plus est, les thèses favorables au Polisario rencontrent une adhésion croissante au sein de la jeunesse intellectuelle. Il en va de même à l'occasion du congrès extraordinaire du PPM de janvier 1978 au cours duquel Moktar ould Daddah a des difficultés pour attirer l'enthousiasme des participants. Quelques réformes concernant l'appareil du parti sont adoptées, mais aucune décision d'importance susceptible de modifier profondément la situation n'est prise.

La dernière action d'envergure de Moktar ould Daddah, concomitante à la tentative de remobilisation à travers le parti, vise à moraliser la vie publique en dénonçant la corruption. Plusieurs remaniements ministériels interviennent en 1977 et 1978. Deux ministres sont évincés et des poursuites sont engagées à l'encontre de hauts fonctionnaires. Le commandement militaire est plusieurs fois remanié. Cette offensive moralisatrice crée des mécontents au sein de l'élite.

(75) Un officier mauritanien interrogé par un journaliste de *Jeune Afrique* déclare sans équivoque : « C'est une guerre absurde, fratricide... puisque même leurs chefs, là-bas au nord, sont en majorité des Mauritaniens... Le Polisario, qu'est-ce que c'est ? Il est de chez nous, né chez nous. », *Jeune Afrique*, n° 786, 30 janvier 1976, p. 20.

Ille multiplie les rancœurs personnelles des victimes et de leur clientèle. Jusque-là, malgré les conséquences de la politique de réunification, l'État avait continué à assurer son rôle de distributeur essentiel des ressources et des privilèges. La remise en question de ceux-ci met le feu aux poudres. Tout se précipite lorsque Moktar ould Daddah s'adresse aux principaux officiers de l'état-major et des régions en ces termes, le 3 juillet : « Je ne peux plus accepter certains agissements. Tandis que le pays lutte pour sa survie, les affaires sont florissantes, l'insouciance et le trafic d'influence règnent. Il est temps de se résigner, de lutter contre la corruption, la course aux privilèges, l'enrichissement abusif des militaires comme des civils » (76).

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, ce qui fait dire à certains observateurs : « Ils ont monté leur coup en huit jours » (77). Les sanctions sont sans doute l'une des causes directes du coup d'État, mais en réalité, la préparation — très discrète — de celui-ci remonte à novembre 1977 et concerne une petite équipe dirigée par quelques officiers supérieurs (notamment le commandant Jiddou ould Saleck et le lieutenant-colonel Mohamed Khouna ould Haidallah) (78). De toute façon, la situation est on ne peut plus propice : les Mauritaniens en ont assez de la guerre ; les militaires, en particulier, sont humiliés de constater que la survie de leur pays est conditionnée par la présence de 10 000 soldats marocains sur le sol mauritanien. Par ailleurs, la situation économique est dramatique : on envisage, pour payer les fonctionnaires, d'utiliser les fonds de la sécurité sociale et même d'effectuer des ponctions sur les comptes en banque. L'usure du régime apparaît au grand jour avec la lassitude des militaires et la peur des économistes.

Le coup d'État survient le 10 juillet 1978, au petit matin, sans la moindre effusion de sang. La soudaineté de l'opération, sa parfaite réussite et le calme qui l'accompagne prouvent, d'une part, le sang-froid des exécutants, et, d'autre part, la fragilité du régime renversé. Dans la matinée, la radio diffuse un long communiqué des putschistes. On apprend ainsi que « les forces armées, dépositaires en dernier recours de la légitimité nationale, ont pris le pouvoir, ou plutôt repris le pouvoir, à ceux qui l'ont lâchement spolié, pour sauver le pays et la nation de la ruine et du démembrement, pour sauvegarder l'unité nationale et défendre l'existence de l'État ». La Cons-

(76) *Jeune Afrique*, n° 917, 2 août 1978, p. 20.

(77) *Ibid.*

(78) Source : entretien avec un haut responsable du futur pouvoir militaire. Selon notre interlocuteur, une dizaine de personnes tout au plus auraient été informées de la préparation du coup d'État.

titution est suspendue, le gouvernement, le parlement et le parti sont dissous. Un Comité militaire de redressement national (CMRN) présidé par le lieutenant-colonel Moustapha ould Mohamed Saleck, chef d'état-major des forces armées, est aussitôt mis en place. Il comprend 18 membres dont 17 officiers de l'armée et un commissaire de police. Le lendemain, un gouvernement comprenant 16 membres, 8 militaires et 8 civils, est constitué. Le nouveau pouvoir se donne trois buts : l'arrêt de la guerre, la remise sur pied de l'économie et la mise en place d'institutions démocratiques.

Outre le poids déterminant de la guerre, l'explication du coup d'État doit être recherchée à l'intérieur même du pays. L'analyse des facteurs d'ordre interne permet de bien mieux comprendre les raisons du coup d'État qui apparaissent comme la conjonction de multiples rancœurs accumulées au fil des ans et qui, soudain, ensemble, sous la pression d'un événement catalyseur (ici la guerre), refont surface. On notera le même processus lors de coups d'État ultérieurs. La composition de la nouvelle équipe est révélatrice des alliances qui sont intervenues pour mettre fin au régime de Moktar ould Daddah. Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'origine géographique des principaux auteurs du coup d'État. Beaucoup d'entre eux (en tout cas le noyau dur) sont originaires du Sud-Est (lieutenant-colonel Moustapha ould Mohamed Saleck, commandant Jiddou ould Saleck, lieutenant-colonel Ahmed ould Abdallah, lieutenant-colonel ould Abdallah, lieutenant-colonel Cheikh ould Boida). Les civils qui occupent les principaux postes ministériels au lendemain du coup d'État proviennent de la même région (Cheikh ould Mohamed Laghdaf, Ba ould Ne, Sid'Ahmed ould Bnejjara). Or, l'est du pays a été l'une des régions les plus négligées depuis l'indépendance par le pouvoir central. Selon un des auteurs du coup d'État : « Le coup d'État... a constitué une revanche du Hodh — la région la plus peuplée, la plus riche mais aussi la plus délaissée — sur le sud-ouest du pays qui a détenu le pouvoir depuis l'indépendance parce que c'est par lui qu'avait commencé la colonisation » (79). Qui plus est, les nouveaux dirigeants appartiennent à des tribus quelque peu marginalisées jusqu'alors. C'est la revanche de ces tribus contre le pouvoir « des interprètes et des membres de la tribu d'ould Daddah » (80). Ce dernier, sur la fin, englué dans le conflit, s'était appuyé de plus en plus sur son clan familial. Dans un pays où les données régionales et tribales conservent toute leur acuité, l'origine géographique commune

(79) *Le Monde*, 8 janvier 1980.(80) *Le Monde*, 6 janvier 1980.

des principaux auteurs du coup d'État et les liens de complicité que cela implique constituent un premier facteur explicatif du renversement de Moktar ould Daddah.

Le second constat relatif aux acteurs du 10 juillet 1978 permet d'établir l'origine guerrière de plusieurs d'entre eux (lieutenant-colonel Moustapha ould Mohamed Saleck, commandant Jiddou ould Saleck, Ba ould Ne, Sid'Ahmed ould Bnejjara, lieutenant-colonel Ahmed ould Bnejjara...). Ceci est d'autant plus révélateur que jusqu'alors l'État a surtout été aux mains des marabouts. Le gouvernement en place avant le coup d'État compte 8 marabouts et 1 guerrier sur 13 membres, le président ould Daddah étant d'origine maraboutique. Le gouvernement formé après le 10 juillet comprend, à l'inverse, 8 guerriers et 4 marabouts sur 15 membres, le président ould Saleck étant guerrier. Peut-on pour autant avancer que le coup d'État relève de l'ancienne rivalité guerriers-marabouts ? A l'issue d'un rapide « sondage », nous avons relevé deux types de réponses, recueillant sensiblement le même nombre de suffrages. Pour certains, cette explication est fantaisiste ; pour d'autres, le fait est à relever et à retenir, étant donné l'importance des luttes entre les tribus guerrières et les tribus maraboutiques tout au long de l'histoire mauritanienne.

Un autre trait commun à plusieurs membres de la nouvelle équipe est l'orientation en faveur du libéralisme économique. La politique socialisante de Moktar ould Daddah est vivement critiquée. Lors d'un discours prononcé le 17 septembre 1978, le nouveau président dénonce « le dirigisme, le capitalisme d'État, l'assassinat de l'initiative privée entichissante, la bureaucratie économique paralysante censés être à la base d'un « socialisme mauritanien » dont l'objectif réel est l'appauvrissement général pour rendre tout le monde vulnérable aux machinations » (81). Dès le 10 juillet, plusieurs faits permettent de noter la satisfaction des milieux d'affaires : le président du patronat, Cheikhna ould Mohamed Laghdaf, est nommé ministre des Affaires étrangères. Ismail ould Amar, président de la SNIM (ex MIFERMA) apporte son soutien au nouveau régime. Son initiative illustre l'appui de nombreux jeunes technocrates dirigeants d'entreprises publiques au coup d'État.

« Le jour même du coup d'État, ces mêmes milieux (les milieux d'affaires) apportaient un soutien sans faille aux 18 membres du CMRN. Dans un ordre impeccable, respectant la hiérarchie de l'argent, Mercédès en tête et camionnettes en queue, les représentants du busi-

ness mauritanien, derrière M. Ismail ould Amar, PDG de la SNIM et l'actuel ministre des Affaires étrangères, Cheikhna ould Mohamed Laghdaf, alors président de la confédération des artisans et des employeurs de Mauritanie, remontèrent l'avenue qui conduit à la Présidence pour porter leur motion de soutien aux nouveaux dirigeants » (82).

En politique étrangère, l'orientation libérale est rapidement affirmée. Le président ould Saleck confirme le maintien de liens étroits avec les pays arabes conservateurs et la France.

Enfin, la présence au sein du gouvernement de quelques politiques « sur le retour », tels que Cheikhna ould Mohamed Laghdaf et Ba ould Ne, qui ont été ministres avant le fameux congrès de Kaedi, permet de supposer le soutien d'un courant traditionnel. Très tôt, Moustapha ould Mohamed Saleck donne le ton : il condamne le « virus moderniste » de l'ancien régime et encourage le « retour aux traditions » (83). Les vieux Turbans évincés lors du congrès de Kaedi se souviennent. Il est reproché à Moktar ould Daddah d'avoir instauré le parti unique et d'avoir laminé les pouvoirs législatif et judiciaire (84). A travers la critique du monolithisme du PPM, c'est le fonctionnement du parti, particulièrement depuis 1975, qui est visé. C'est l'époque où entrent en force les jeunes contestataires, à la suite des décisions « révolutionnaires » de Moktar ould Daddah. Sous leur pression, une attaque en règle est menée contre les « féodaux » à travers le canal de l'Institut national d'éducation et d'études politiques (INEEP), centre de formation idéologique du parti dirigé par la femme du président, Mariem Daddah (85). Les représentants du pouvoir traditionnel supportent de plus en plus mal l'idée d'être encadrés par de jeunes progressistes. Mais, plus que tout, ils se montrent irrités par l'importance que prend... une femme, ...étrangère de surcroît. Ils lui reprochent un comportement par trop masculin, en tout cas considérablement éloigné de l'idéal-type de la Mauresque traditionnelle. Ainsi, la femme du président est surprise en train d'harnacher les troupes au micro de la radio nationale. Il est inconcevable

(82) *Demain l'Afrique*, n° 12, septembre 1978, p. 32.

(83) *Jeune Afrique*, n° 1021, 30 septembre 1980, p. 28.

(84) Anciens défenseurs du multipartisme (cf. période 1961-1964), ils auraient donné leur caution au coup d'État à trois conditions : la vie sauve pour Moktar ould Daddah ; davantage de démocratie ; la libéralisation de l'économie. Les promesses concernant la démocratisation (le gouvernement devait être dirigé par un civil...) ne seront pas tenues par les militaires. Source : entretiens.

(85) D'origine française, celle que l'on appelle communément Marie-Thérèse, passe pour une moderniste. Elle a adhéré au PSU lorsqu'elle était étudiante à Paris.

et très choquant pour beaucoup d'entendre une femme se livrer à pareil exercice. On s'inquiète de l'ascendant qu'elle prend sur son mari. C'est elle qui l'aurait poussé à prendre les mesures anti-corruption qui ont précédé le coup d'État. Une anecdote livrée par l'un de nos interlocuteurs résume bien l'état d'esprit des notables traditionnels à son égard. Lors d'une réunion à laquelle Mariem Daddah participait, l'un d'eux glisse à l'oreille de son voisin : « Elle est seule et nous n'avons pu la convertir à nos idées. Comment, elle, pourrait-elle nous changer, à nous tous ? » Dans cette remise en question du modernisme, incarné entre autres par la femme du président (86), on ne s'étonne pas que Moustapha ould Mohamed Saleck fixe comme l'une des priorités le « redressement mental » ainsi que le retour à l'islam : « Sur le plan de l'État, toute philosophie politique ou économique ainsi que la législation doivent s'inspirer de l'islam » (87).

C'est donc la coalition formée par des officiers issus en majorité de l'est du pays, des hommes d'affaires et des représentants du pouvoir traditionnel qui, pour les raisons multiples évoquées ci-dessus, renversent Moktar ould Daddah. L'inspiration principale de la nouvelle équipe au pouvoir est d'essence nationaliste : il s'agit avant tout de préserver la nation des conséquences d'un conflit qui n'a que trop duré et de sauver l'économie. Telle est l'analyse de la majorité des observateurs. Tout en retenant cette explication, nous avons essayé de dégager d'autres éléments ayant concouru au coup d'État du 10 juillet 1978. Le dernier d'entre eux, la remise en cause du modernisme, nous interpelle plus particulièrement. Moktar ould Daddah avait bâti sa légitimité sur la construction d'un État moderne. Avec son éviction, c'est tout son projet qui s'effrite. Le tournant du 10 juillet 1978 n'est-il pas à cet égard l'expression du rejet d'un modèle qui heurte une partie non négligeable de la société ?

Dès 1957, Moktar ould Daddah affirme son attachement à la France, et indique son choix pour l'imitation du modèle occidental : « Renoncer à l'amitié de la France, ce serait renoncer à toute perspective d'avenir radieux pour notre pays, ce serait revenir en arrière, ce serait abandonner toute idée d'évolution, toute idée d'une grande Mauritanie riche et prospère » (88). Cette option a des implications directes dans de multiples secteurs : sur le plan culturel, la langue

(86) Et peut-être ses robes, dévoilant parfois ses genoux.

Plus sérieusement, beaucoup de Mauritanien pensent que Mariem DADDAH est à l'origine de nombreux problèmes auxquels a été confronté son mari.

(87) *L'année politique africaine*, 1978, II, p. 5.

(88) Cité par J.-C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie*, op. cit., p. 296.

dominante restera longtemps le français ; dans le domaine économique, on fait un large appel aux capitaux étrangers (MIFERMA, ...) ; au niveau idéologique, l'imitation du modèle occidental conduit, surtout dans les années qui suivent l'indépendance, à une « naturelle minimisation du fait religieux » (89). Certes, à partir de 1966, on assiste à une volonté de retour aux « valeurs nationales authentiques ». Contre le ferment des divisions ethniques, l'islam est présenté comme élément unificateur. La politique d'arabisation — l'arabe est la langue du Coran — s'accroît. Mais la « repersonnalisation de l'homme mauritanien » n'élimine pas pour autant le premier projet qui tend vers le « progrès » de la société. La synthèse de cette double préoccupation intervient en 1975 avec l'adoption de la Charte du PPM qui définit la nouvelle doctrine officielle, le socialisme islamique. « La doctrine présentée dans la Charte a pour objectif de construire une société mauritanienne attachée à ses valeurs nationales, traditionnelles, mais aussi ouverte sur le monde moderne et susceptible de répondre à ses exigences. C'est en quelque sorte un équilibre, un compromis entre la tradition et le modernisme qui est recherché » (90). C'est justement l'écart effectué depuis vingt ans par rapport à la tradition qui va entre autres être sanctionné le 10 juillet 1978. On s'appuiera alors principalement sur la valeur primordiale de la société mauritanienne, l'islam, que l'on jugera avoir été parfois laissée de côté sous le régime précédent. On se souviendra notamment de l'audace moderniste de l'INEEP, principal organe d'innovation animé par l'épouse de l'ancien chef de l'État, de l'emprise toujours plus forte de l'État moderne sur la société et de la volonté réformatrice, tel le projet de code de la famille, venant ébranler le cadre de vie traditionnel. En ce sens, 1978 illustre un « retournement de la modernité », une « retraditionnalisation » par excès de modernité » (91).

Avec les militaires, la religion prend une place de plus en plus importante dans le discours politique. Le nouveau régime, c'est « l'islam sans le socialisme » (92). Le 1^{er} janvier 1979, le président oul Sadek affirme que le futur système politique mauritanien devra être fondé « sur les principes de justice, de fraternité, de liberté et d'égalité qui sont, en fait, ceux de notre religion islamique » (93). Quelques mois plus tard, le ministre de la Justice et des Affaires islamiques appelle à « préserver notre société musulmane de la dépravation

(89) J.-C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie*, op. cit., p. 295.

(90) *Ibid.*, p. 307.

(91) B. ÉTIENNE, *L'islamisme radical*, Hachette, 1987, p. 95.

(92) J.-C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie*, op. cit., p. 317.

(93) Cité par J.-C. ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie*, op. cit., p. 318.

tion des mœurs » (94). Le président oul Haidallah déclarera quant à lui en 1980 : « Pour redonner à notre peuple son identité propre et pour restaurer ses vertus inspirées des enseignements de notre Sainte Religion, le CMSN a décidé une réforme de la justice qui aura pour objectif d'élaborer une législation basée essentiellement sur la charia islamique » (95). Sur le plan institutionnel, le principal instrument du modèle occidental est rejeté : la Constitution « présidentielle » de 1961 fait place à une Charte constitutionnelle prévoyant la concentration des pouvoirs exécutif et législatif aux mains du CMRN, en attendant la mise en place de « nouvelles institutions démocratiques »...

Le régime de Moktar oul DadDAH reste sous bien des aspects celui de la tentative de construction d'un État moderne. Les signes en sont présents (Constitution, Assemblée nationale, parti unique, idéologie de la modernisation) relayés par une certaine pratique politique mettant notamment en avant la concentration du pouvoir au pays de l'« anarchie » segmentaire. D'autres facteurs de diverse nature semblent toutefois avoir joué. Tout d'abord, Moktar oul DadDAH a baigné dans une influence française : le Trarza, sa région d'origine, est celle de la pénétration du colonisateur lequel a bénéficié de l'appui de la tribu à laquelle il appartient ; il a effectué une partie de ses études en France et il s'est marié avec une Française. En outre, il convient de rappeler sa formation de juriste (il est avocat) ainsi que la présence dans son entourage de hauts commis de l'État français, ce qui implique, hormis la maîtrise formelle de la production des textes, une « certaine idée » de l'État.

Cette avancée du modèle occidental ne doit cependant pas dissimuler la vigueur des autres champs socio-politiques constitutifs de l'État mauritanien. Le fait tribal est omniprésent, s'incrustant dans les rouages mêmes de l'institution phare du régime qu'est le parti unique. Le dosage dans la répartition des postes politiques entre les tribus les plus importantes est soigneusement entretenu. Le facteur ethnique, outre la tension de 1966, est toujours là, même s'il a été quelque peu éclipsé par l'éclosion du mouvement social des années soixante-dix, révélateur de l'apparition de nouvelles formes de solidarité. L'islam quant à lui occupe toujours la place centrale qui est la sienne dans une République islamique. Enfin, le champ des influences externes se manifeste à travers le régime francophile de

(94) *Ibid.*, p. 319.

(95) *Ibid.*

Moktar ould Daddah ainsi que le conflit du Sahara qui induit de multiples pressions extérieures. Nous avons bien affaire à une trajectoire propre du politique.

La tentative de construction d'un État moderne se voit donc brutalement remise en cause avec le renversement de Moktar ould Daddah. Cette tentative, œuvre du volontarisme d'une poignée d'hommes, va toutefois bénéficier de l'élan d'énergie emmagasinée. Désormais, même si le projet initial est quelque peu dénaturé, il devient, par certains de ses aspects, une réalité incontournable. La volonté de modernisation sera d'ailleurs ultérieurement reprise à leur compte par certains militaires. L'échec provisoire des modernistes laisse le terrain libre aux anciens types de solidarité, par ailleurs déjà présents au sein même des institutions du nouvel État. Comme la nature, qui a horreur du vide, l'espace public soudain laissé vacant (le parti, l'Assemblée nationale et le gouvernement ont été dissous) se voit envahi par les types de comportement disponibles, à savoir ceux qui ont toujours été en vigueur et qui sont encore vivaces.

CHAPITRE VI

LE POUVOIR PRÉTORIEN Tendances centrifuges (1978-1990)

L'arrivée des militaires au pouvoir ouvre une période d'instabilité d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à dix-huit ans de pouvoir ininterrompu. Coups d'État, révolutions de palais, tentatives de putsch se succèdent à un rythme élevé. Le conflit saharien est souvent à l'origine de ce qui semble être une nouvelle forme de dévolution du pouvoir. Mais ce n'est pas le seul élément. L'étude des causes internes du coup d'État de 1978 a fait apparaître plusieurs axes d'opposition et de regroupement. Parmi ceux-ci, on constatera la prégnance du fait tribal. De fait, si l'on a pu, notamment sous d'autres cieux, penser qu'il existe à l'intérieur de l'institution militaire un esprit de corps et une doctrine constituée, l'armée, en Mauritanie, est avant tout le reflet de la réalité sociale. Enfin, après quelques signes de recrudescence dès 1979 et à partir de 1986, la tension ethnique culmine en 1989-90. Au total, en dépit de quelques tentatives de renforcement de l'État moderne, c'est à un regain des logiques primordiales que l'on assiste avec le pouvoir militaire.

Contrairement à la période précédente, il n'est pas aisé de procéder à des découpages chronologiquement cohérents dans l'analyse des années 1978-1990. Plusieurs champs socio-politiques s'enchevêtrent tout au long de ces douze années. Afin de faciliter la compréhension de cette période, nous présenterons en premier lieu l'évolution politique générale en prenant toutefois pour axe les retombées internes du conflit saharien. Puis, de façon plus synthétique, nous mettrons principalement l'accent sur les deux autres pôles les plus marquants des années quatre-vingt : le tribal et l'ethnique.

1. Une évolution politique chaotique sur fond de crise saharienne

Quelques années suffisent aux militaires mauritaniens pour établir un des plus fameux records d'instabilité de l'histoire mouvementée des régimes politiques africains contemporains.

La priorité des divers hommes forts est le désengagement du conflit saharien, premier objectif déclaré dans la motivation du coup d'État de 1978. Mais les modalités de la sortie de la guerre sont loin de faire l'unanimité. Une intense lutte de clans, chacun ayant ses sympathies propres sur le plan externe, s'engage.

Moustapha ould Mohamed Saleck : l'indécision

La politique de redressement prônée par le président ould Mohamed Saleck passe par l'impératif de la paix. A cette fin, les dirigeants de Nouakchott nouent des contacts discrets avec le Front Polisario dès le mois de juillet 1978. Ils y sont encouragés par le cessez-le-feu unilatéral décidé par les Sahraouis le 12 juillet. Mais il ne s'agit pas de verser dans un excès inverse en coupant tous les liens avec Rabat. Pour tout un courant neutraliste, faire la paix va donc consister à créer une atmosphère sereine entre les deux grands voisins, l'Algérie et le Maroc. L'objectif est de se réconcilier autant que possible avec l'Algérie sans pour autant se brouiller avec le Maroc. La Mauritanie ne doit plus chercher à jouer l'un contre l'autre, mais les amener à discuter de la situation sans passer par l'intermédiaire de la guerre. Elle doit ainsi retrouver une constante de sa politique étrangère, sinon de sa survie en tant qu'État dans la région. Car, en fait, sa position n'est pas si mauvaise, dans la mesure où les pressions de ses voisins s'équilibrent : l'Algérie ne permettra pas que le Maroc s'avance trop vers le sud, et, réciproquement, le Maroc veillera à ce qu'elle ne tombe pas sous la coupe progressiste de l'Algérie. Et si on la replace dans l'ensemble africain, le risque de dépeçage entre ses voisins est moins fort qu'il n'y paraît parce qu'elle répond à un besoin : constituer en État-tampon entre le Maghreb et l'Afrique noire. Cette politique d'équilibre, en réalité, ne fait pas l'unanimité.

L'influence d'un des inspirateurs du coup d'État — le commandant Jiddou ould Saleck — aux idées progressistes et très favorables à l'Algérie et au Polisario, se fait sentir au sein du CMRN et du gouvernement. Le commandant Jiddou, qui fait figure de numéro

deux du régime, n'a jamais dissimulé son ambition de se substituer à son supérieur hiérarchique devenu chef de l'État et du gouvernement en raison de sa qualité d'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. Nommé ministre de l'Intérieur après le 10 juillet, il apparaît comme le véritable chef du gouvernement, l'interlocuteur occulte mais privilégié de l'Algérie » (1). Ses idées progressistes lui valent une certaine popularité dans les rangs de l'intelligentsia mauritanienne, mais son intention d'engager le pays sur la voie d'un véritable retournement d'alliances au profit d'Alger se heurte à l'opposition de la majorité des membres du CMRN.

Le commandant Jiddou est également connu pour ses idées baaïstes et ses prises de position très strictes à l'égard de certains membres de la communauté négro-africaine. Le vieux problème culturel refait surface en février 1979. Des enseignants et des élèves noirs se mettent en grève pour protester contre une réforme étendant l'arabisation de l'enseignement et de l'administration. Certains Noirs consentent avec amertume que les espoirs placés dans le nouveau régime se dissipent rapidement. Dénonçant « l'apartheid hypocrite », ils affirment que « la politique chauvine et tribale de Moktar ould Daddah est continuée aujourd'hui... Les Négro-Africains restent citoyens à 50 % » (2). La fermeté du ministre de l'Intérieur ne se fait pas attendre. Il fait savoir qu'il recourra au besoin à la peine capitale pour les fauteurs de troubles.

Le chef de l'État ne tarde pas à réagir. Le 20 mars 1979, s'appuyant sur l'aile modérée du Comité militaire inquisite des options prises par le commandant Jiddou, il fait réviser la Charte constitutionnelle promulguée au lendemain du coup d'État et se fait attribuer les pleins pouvoirs. A l'issue de ce « coup de force légal » (3), trois ministres favorables à l'Algérie et au Polisario, le commandant Jiddou ould Saleck, ministre de l'Intérieur, Sid'Ahmed ould Bneijara, ministre des Finances et Yedih ould Breideleil, ministre de la Fonction publique. Pour faire bonne mesure, il écarte également un ministre pro-marocain, le colonel Viah ould Mayouf, ministre de l'Habitat, du Tourisme et de l'Artisanat. Ce remaniement est surtout l'occasion de se séparer du remuant ministre de l'Intérieur, au moment où des rumeurs de coup d'État circulent à Nouakchott. Jid-

(1) Jean-Claude ARNAUD, *Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980*, Thèse d'État en droit public, Paris I, 1981, p. 231.

(2) *Le Monde*, 4-5 février 1979.

(3) *Le Monde*, 25-26 mars 1979, p. 1.

dou ould Salek est remplacé par le commandant Thiam El Hadj, l'un des rares membres noirs du CMRN. Dans le souci de rassurer la communauté noire, le colonel ould Mohamed Saleck annonce la création d'un Conseil national consultatif chargé « d'associer le peuple aux différentes étapes de l'exécution de la politique générale du pays » (4).

Mais les malades dont fait preuve le chef de l'État dans la désignation des membres de ce Conseil ne font qu'aviver la tension ethnique. Les dix-sept personnalités négro-africaines nommées au Conseil démissionnent, protestant contre « l'iniquité de la répartition ethnique » du CNC (5). Par ailleurs, plusieurs personnalités maures de la région du Trarza (proche du fleuve Sénégal mais également d'où est issu l'ex-président ould Daddah) se montrent récalcitrantes au projet d'ould Mohamed Saleck. A ces problèmes de stabilité intérieure s'ajoute l'indécision du chef de l'État à propos du conflit saharien.

Le 6 avril, le groupe conservateur (et pro-marocain) du CMRN sur lequel Moustapha ould Mohamed Saleck s'était appuyé pour contraindre la minorité progressiste décide de retirer tout pouvoir effectif au chef de l'État qui reste toutefois en place et de dissoudre le Conseil national consultatif. Les instigateurs du coup de force, à la tête desquels se trouve le lieutenant-colonel Ahmed ould Bouceif, reprochent à Moustapha ould Mohamed Saleck son hésitation et son manque d'autorité. Le nouvel homme fort, quelques jours après, l'accuse d'avoir entraîné le pays dans « une totale confusion » (6).

C'est une lente dégradation du pouvoir qui a conduit au « coup d'État à la mauritanienne » du 6 avril. Les principaux responsables militaires ont été déçus par leur chef. Le président ould Mohamed Saleck est accusé de volte-face, de promesses non tenues. Soumis aux tourbillons des courants les plus divers, il a cherché à gagner du temps en rassurant tout le monde, y compris ceux qui avaient les positions les plus contradictoires. Quelques jours après le coup de force, les nouveaux détenteurs du pouvoir déclarent : « Les forces armées ont commis l'erreur de partager le pouvoir avec d'anciens politiciens et de jeunes idéalistes. Les vices des uns et l'inexpérience des autres ont très vite dévié le pouvoir de son objectif fondamental et enlisé la Mauritanie jour après jour dans des contradictions dangereuses tant sur le plan intérieur qu'extérieur » (7). « Si le pouvoir était détenu par les militaires, il y avait au gouvernement d'autres tendances qui

exerçaient en réalité ce pouvoir » (8). Dans les salons de Nouakchott, on murmure que Moustapha ould Mohamed Saleck a été victime de certains conseillers parmi les vieux politiciens tels Cheikhna ould Laghdaf ou Haïba ould Hamody... à moins qu'il n'ait été abusé par de jeunes idéalistes baasistes ou « gauchistes » comme Jiddou ould Saleck, ould Bneiara ou Mahjoub ould Boye. Dorénavant, l'armée affirme vouloir exercer « réellement » le pouvoir : « En clair... l'armée entend désormais exercer sans partage le pouvoir pour en finir avec la politique politicienne qui menaçait l'unité du pays » (9).

Ahmed ould Bouceif : l'orientation pro-marocaine

L'arrivée au pouvoir de l'aile pro-marocaine du CMRN, représentée notamment par les lieutenants-colonels Ahmed ould Bouceif et Mohamed ould Ba ould Abdel Kader, coïncide avec la transformation du CMRN en Comité militaire de salut national (CMSN). Une nouvelle Charte constitutionnelle est adoptée. Elle transfère l'essentiel des attributions étatiques au Premier ministre, poste nouvellement créé, concentrant l'effacement du chef de l'État, le colonel ould Mohamed Saleck, qui n'a plus qu'un rôle honorifique. « La veille, des militaires qui avaient accepté le lieutenant-colonel Ahmed ould Bouceif comme leur chef, ont proposé à ould Saleck de choisir entre la démission et une présence formelle à la tête du CMSN, dont il ne pouvait plus être le maître. Ould Saleck a opté pour la seconde solution. « Par lâcheté », disent les uns. « Par calcul », disent les autres, car il garderait l'espoir de renverser la situation en sa faveur » (10). En revanche, la prépondérance du nouveau Premier ministre, le lieutenant-colonel Ahmed ould Bouceif (11), dans la conduite effective de la politique intérieure et extérieure du pays, est expressément confirmée. Il ne reçoit pas cependant un véritable blanc-seing de ses pairs. La Charte institue en fait un pouvoir collégial au bénéfice du CMSN lui-même qui détient le pouvoir législatif et à ce titre « contrôle la politique générale de la nation et oriente et contrôle l'action du gouvernement ».

(8) *Le Monde*, 10 avril 1979.

(9) Lieutenant-colonel Mohamed ould Abdel Kader, ministre secrétaire du CMSN, in *Demain l'Afrique*, n° 26, 7 mai 1979, p. 56.

(10) *Jeune Afrique*, 2 mai 1979, p. 18.

(11) Il est intéressant de noter qu'Ahmed ould Bouceif est originaire d'une tribu guerrière (pour l'anecdote, Bouceif signifie « l'homme à l'épée ») de l'est du pays... Deux caractéristiques déjà constatées chez son prédécesseur, Moustapha ould Mohamed Saleck.

(4) *Le Monde*, 22 mars 1979.

(5) *Le Monde*, 3 avril 1979.

(6) *Jeune Afrique*, 18 avril 1979, p. 15.

(7) *Jeune Afrique*, 18 avril 1979, p. 17.

La priorité du CMSN reste la recherche de la paix. Le changement d'orientation de la nouvelle équipe est sans équivoque. Le président ould Mohamed Saleck avait pris quelque distance à l'égard du Maroc et entamé des contacts avec le Front Polisario. Or, le Polisario a tenté d'obtenir de la Mauritanie un renversement d'alliance qui lui aurait fait abandonner le Maroc pour l'Algérie. Cette attitude extrême avait fait perdre des sympathies au Polisario et facilité le limogeage de Jiddou ould Saleck et Sid'Ahmed ould Bnejjara.

L'entrée en scène d'Ahmed ould Bouceïf ramène le pendule vers les thèses pro-matocaines. Très rapidement, il déclare que Nouakchott entend rester fidèle à l'alliance marocaine : « Cependant, — et c'est là une nuance importante par rapport au comportement de l'équipe que nous venons de remplacer —, cette recherche de la paix par nos moyens propres ne pourra pas déboucher, il faut qu'on le sache, sur une remise en cause de notre alliance avec le Maroc qui, lui aussi, veut la paix » (12). Un des premiers effets de cette nouvelle orientation est de stopper l'évacuation des troupes de Rabat stationnées en Mauritanie. Confirmant son image de modéré, Ahmed ould Bouceïf obtient la libération de plusieurs dignitaires de l'ancien régime dont les ex-ministres Hamdi ould Mouknass, Ahmed ould Mohamed Salah, Ahmed ould Daddah et Ahmed ould Sidi Baba. Lors d'une visite de travail de Léopold Sédar Senghor, il normalise les relations avec le Sénégal qui s'étaient sérieusement dégradées quelques semaines plus tôt.

Le rapprochement sensible avec Rabat est loin de faire l'unanimité au sein du CMSN. A l'instar du CMRN, le CMSN est partagé entre des orientations politiques contradictoires. Un courant favorable à la négociation avec le Polisario, dont le leader est le commandant Moulaye ould Boukreiss (considéré comme pro-libyen), regroupe les lieutenants-colonels Mohamed ould Louly, Maaouya ould Taya et les commandants Soumare Silmane, Anne Amadou Babaly et Yall Abdoulaye. Parmi les pro-matocains, on remarque les lieutenants-colonels Ahmed Salem ould Sidi, Cheikh ould Boyda, Mohamed ould Abdel Kader et le commandant Thiam El Hadj. Le premier courant gagne de plus en plus de sympathies.

La plupart des membres du CMSN vont s'opposer aux desseins du Premier ministre, craignant que le changement d'orientation ne replonge le pays dans la guerre. Partisans d'une stricte collégialité, ils entendent utiliser pleinement les prérogatives que leur reconnaît

(12) Le Polisario accuse la nouvelle équipe dirigeante de « mettre en cause la dynamique de la paix », *Le Monde*, 14 avril 1979, p. 1.

la Charte. Désavoué par le Comité, Ahmed ould Bouceïf est mis en minorité sur plusieurs points de son programme. Qui plus est, des officiers proches du Premier ministre, dont le lieutenant-colonel Mohamed ould Ba ould Abdel Kader, sont accusés de gaspillage et de détournements de fonds. Il est même reproché au Premier ministre d'avoir engagé des dépenses inutiles (voitures de luxe...). Lorsque Ahmed ould Bouceïf se rend en visite à Dakar le 28 mai, la majorité du CMSN lui est hostile. L'affrontement que tout laissait prévoir n'aura cependant pas lieu, la mort du Premier ministre survient le jour même, lors d'un accident d'avion au large de Dakar. Officiellement, la thèse de l'accident fortuit fut la seule retenue mais, compte tenu du contexte, il est permis d'émettre quelques réserves sur cette catastrophe aérienne bien opportune » (13).

Mohamed Khouna ould Haidallah : sympathies « rasdistes »

La prise en main du pouvoir. 1979-1981

En sa qualité de deuxième vice-président du CMSN, le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould Sidi assure l'intérim du disparu. Cet épisode est bref puisque, le 31 mai, le CMSN désigne le lieutenant-colonel Mohamed Khouna ould Haidallah comme Premier ministre. Cet ancien Saint-Cyrien de quarante ans, effacé, est connu pour son courage et son honnêteté. Contrairement à certains officiers, il ne s'est pas enrichi pendant la guerre. Qui plus est, le fait qu'il appartienne à la petite tribu des Laaroussine constitue un élément d'équilibre et une garantie d'équité sur le plan tribal. Notons cependant qu'étant originaire de Bir-Enzeram, au Sahara occidental, il est particulièrement sensible au problème sahraoui. Ses origines sont certainement l'un des facteurs explicatifs de son action politique ultérieure. Préféré sur la scène politique depuis le renversement de Moktar ould Daddah, son influence ne cesse de s'affirmer à chaque décision importante. Cet homme va laisser une empreinte bien plus profonde que ses prédécesseurs sur la scène politique mauritanienne.

La nomination de Mohamed Khouna ould Haidallah coïncide avec celle d'un nouveau chef d'État. A la suite de la disparition d'ould Bouceïf, Moustapha ould Mohamed Saleck, le président « Reine d'Angleterre » (sobriquet entendu à Nouakchott) essaie de récupérer

(13) Mireille DUTIEL, « Chronique mauritanienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1982, n° 1, p. 637.

le pouvoir perdu au lendemain de la révolution de palais du 6 avril. Il demande aussitôt à ses collègues du CMSN de mettre fin à la dualité du pouvoir en supprimant le poste de Premier ministre. « En compensation », il s'engage à associer étroitement les militaires dans la conduite des affaires du pays. Moustapha ould Mohamed Saleck met les membres du CMSN au pied du mur : soit ils décident un retour à la primauté du chef de l'État, soit il démissionne. Apparemment désireux de ne pas renouveler l'expérience antérieure au coup du 6 avril, le CMSN accepte, à la surprise de l'intéressé, la démission du colonel ould Saleck. Celui-ci disparaît de la scène politique mauritanienne, officiellement pour raison de santé. Le 3 juin, le lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud ould Louly, officier d'intendance et ami de ould Haidallah, est nommé chef de l'État. Il passe pour être un gestionnaire voulant se situer au-dessus des clans (14). Il s'installe à la présidence avec les pouvoirs restreints que détenait le président sortant depuis le 6 avril. Conformément à la Charte constitutionnelle en vigueur, l'essentiel du pouvoir demeure concentré entre les mains du Premier ministre... qui semble décidé à en user. L'évolution du dossier saharien lui en fournit l'occasion.

La nouvelle équipe en place à Nouakchott affiche de bien meilleures dispositions à l'égard du Polisario que la précédente. Fin juin, après avoir démissionné du gouvernement, le lieutenant-colonel Mohamed ould Ba ould Abdel Kader, principal héritier d'Ahmed ould Bouceïf, déclare que le pouvoir a « changé d'orientation ». Peu de temps après, alors que le Polisario annonce la reprise des hostilités contre la Mauritanie, tout semble en place pour une évolution radicale de la question saharienne. Le 5 août 1979, à la suite d'une négociation menée par le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould Sidi, la Mauritanie et le Polisario signent à Alger un accord de « paix définitive ». En vertu de cet accord, Nouakchott reconnaît officiellement le Front et lui abandonne le Tiris-el-Gharbia que le Maroc occupe immédiatement. Quelques jours après, dénonçant la « capitulation » mauritanienne, Rabat retire ses troupes stationnées en Mauritanie. Le 14 août, la Mauritanie et l'Algérie décident de rétablir leurs relations diplomatiques.

Les nouveaux dirigeants prennent également un certain nombre de mesures sur le plan interne. Concernant la question linguistique, il est décidé de créer un institut des langues nationales dont la tâche

(14) Nous avons recueilli une autre explication de la nomination de Mahmoud ould Louly. En réalité, à la suite de la mort d'un membre de sa tribu dans le cadre de la tension ethnique, on lui aurait donné ce poste pour calmer les esprits échauffés de sa tribu.

consiste à promouvoir les langues nationales autres que l'arabe, à savoir le pulaar, le soninké et le wolof. Cette décision désamorce provisoirement la tension entre les communautés maure et négro-africaines, d'autant plus que, courant juin, un remaniement ministériel a permis d'effectuer un rééquilibrage ethnique. Dans le secteur économique et financier, le gouvernement semble s'atteler à une politique de redressement, en intensifiant notamment la lutte contre le gaspillage et la corruption. Dans ce sens, désireux de montrer l'exemple, le Premier ministre renonce à tous les privilèges se rattachant à sa fonction. A la fin de l'année 1979, après six mois d'exercice, le bilan du Premier ministre est jugé positif. Il a mis fin à la guerre, réglé provisoirement la querelle linguistique et obtenu dans le domaine économique des résultats honorables encore que fragiles. Fort de cette position, il va conforter la cohésion de l'équipe au pouvoir autour de sa personne à la suite d'une révolution de palais.

Le 4 janvier 1980, après avoir écarté le chef de l'État et plusieurs membres du CMSN, Mohamed Khouna ould Haidallah devient président du CMSN, chef de l'État et chef du gouvernement. Le système de dyarchie déséquilibrée au sommet de l'État disparaît. Une nouvelle Charte remet en vigueur, à quelques nuances près, le système constitutionnel adopté le 10 juillet 1978. Trois membres du comité permanent du CMSN, considérés comme pro-marocains, les lieutenants-colonels Ahmed Salem ould Sidi, Cheikh ould Boyda et le commandant Thiam El Hadj, sont évincés, officiellement dans le cadre de la lutte contre la corruption. Au sein du gouvernement remanié, les postes des affaires étrangères et de l'intérieur sont confiés à Mohamed Mokhtar ould Zamel et au commandant Mohamed ould Moukhreiss, considérés comme très proches politiquement du chef de l'État et favorables au Polisario (on crédite respectivement les deux hommes de sympathies algériennes et libyennes). C'est le « neu-tralisme positif » qui commande désormais la politique extérieure mauritanienne. Un rapprochement étroit se dessine avec l'Algérie et le Front Polisario alors que Nouakchott prend ses distances par rapport au Maroc. La nouvelle orientation du gouvernement mauritanien se traduit par la morosité des relations entre Paris et Nouakchott. Elle n'est certainement pas étrangère à la création le 22 mai à Paris de l'Alliance pour une Mauritanie démocratique (AMD).

Ce mouvement d'opposition regroupant divers « partis » se donne pour objectifs de « renverser les putschistes du 10 juillet 1978 et d'instaurer un régime politique fondé sur la démocratie pluraliste, l'intégrité territoriale et une économie libérale » (15). Deux des principaux

(15) *Jeune Afrique*, n° 1013, 4 juin 1980, p. 43.

animateurs de l'AMD, Mohamed Abderrahmane ould Moine et Mohamed ould Jiddou, ex-ambassadeurs au Koweït et en Arabie Saoudite, sont considérés comme des proches de l'ancien président ould Daddah. Dès le lendemain de sa création, l'AMD accueille l'un des officiers les plus hauts gradés de l'armée mauritanienne, le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould Sidi... qui a signé à Alger l'accord de paix avec le Polisario (16) ! (Cette versatilité rappelle deux traits caractéristiques du comportement politique tribal, la précarité des convictions affichées jusqu'alors ainsi que la fluidité des alliances. On retrouvera par ailleurs le colonel ould Sidi dans la tentative sanglante de coup d'État du 16 mars 1981 — cf. *infra* —). Le gouvernement de Nouakchott réplique par la répression. Les biens et avoirs des opposants les plus en vue de l'AMD sont confisqués. Pour les intéressés, cette mesure relève de « l'atavisme tribal de ceux pour qui la razzia est non seulement un moyen de subsistance, mais un mode de vie » (17). Une juridiction d'exception, la Cour spéciale de justice, condamne — par contumace — le lieutenant-colonel ould Kader à mort et Moktar ould Daddah aux travaux forcés à perpétuité. D'autres peines frappent les responsables de l'AMD.

Les tensions ne viennent pas que de l'extérieur. Début mars 1980, le gouvernement est confronté à un mouvement social bien particulier à la Mauritanie. La vente d'une esclave sur le marché d'Atar soulève les protestations du mouvement clandestin El Hor (18). Des manifestations sont organisées. Les meneurs sont condamnés à des peines de prison. Craignant une recrudescence de la contestation des Haratine, et sous la poussée de l'aile gauche du pouvoir, le CMSN déclare l'esclavage, « définitivement aboli en Mauritanie » le 5 juillet 1980. Cette mesure est mal accueillie par les notables traditionnels qui, au demeurant, reprochent au chef de l'État d'avoir sacrifié les relations mauritano-marocaines à un rapprochement avec l'Algérie. Pour calmer les milieux les plus conservateurs, mais peut-être aussi pour s'attirer la sympathie du financier saoudien, le gouvernement annonce l'instauration de la loi islamique. De toute façon, l'application de la charia ne peut que relever la légitimité des gouvernants. Selon une tactique éprouvée, le chef de l'État frappe donc alternativement à droite et à gauche. Ainsi, le 10 avril, il écarte du gouvernement les deux rivaux du moment, le lieutenant-colonel Ahmed ould Abdallah, pro-français et le commandant Moulaye ould Boukhreiss, pro-libyen.

(16) « Je suis militaire. J'ai obéi » déclare-t-il pour expliquer son geste, in *Jeune Afrique*, n° 1016, 25 juin 1980, p. 38.

(17) *Jeune Afrique*, n° 1029, 24 septembre 1980, p. 47.

(18) « L'homme libre ». Mouvement de libération des Haratine. Cf. 3^e partie.

Le 12 décembre, un événement inattendu intervient dans la vie politique mouvementée que connaît la Mauritanie depuis l'arrivée des militaires à la tête de l'État. Le président ould Haidallah annonce le retour des civils au pouvoir. Ce pas des militaires vers la caserne est quand même limité : s'ils confient aux civils la gestion du pays, ils se chargent de garantir le maintien de l'ordre. Le nouveau gouvernement civil a pour mission de « préparer la mise en place des institutions démocratiques, sous la responsabilité du CMSN ». Certes, le retour à la démocratie figurerait parmi les priorités que s'étaient fixées les auteurs du coup d'État du 10 juillet 1978. Divers observateurs, cependant, avancent d'autres hypothèses pour expliquer l'intérêt soudain porté par les militaires aux institutions démocratiques : manque d'assise dans le pays et impuissance à ranimer la vie politique (19) ; échec « sur toute la ligne » depuis la prise du pouvoir en 1978 : paix boiteuse avec le Polisario, dégradation de la situation économique, recrudescence de l'activisme et de la corruption (20). Ce « gouvernement de transition » (21) est confié à Sid' Ahmed ould Bnei-jara, un des principaux chefs de file des civils ayant organisé avec les militaires le coup d'État de 1978. Parallèlement à la mise en place du gouvernement civil, un projet de Constitution devant être soumis à référendum est publié. Selon ce texte, la Mauritanie est une « République islamique, parlementaire, indivisible, démocratique et sociale ». La création de partis politiques et de syndicats est prévue ainsi que l'élection au suffrage universel d'un président de la République et d'une Assemblée nationale. Une nouvelle Charte, qui recrée le bicéphalisme du pouvoir exécutif, est adoptée le 12 décembre 1980. Le retour des civils au pouvoir coïncide avec une recrudescence de l'activisme politique en grande partie fonction des diverses alliances extérieures.

Un « complot pro-libyen » est déjoué le 24 décembre 1980. Parmi les documents saisis, on découvre une liste de gouvernement avec pour principaux responsables Ahmed Baba Miske, Cheikhna ould Laghdaf, Mohamed El Wafi et Moulaye ould Boukhreiss. Les autorités mauritaniennes expulsent trois diplomates libyens et arrêtent Ahmed Baba Miske et Mohamed El Wafi. De l'avis d'Habib Boulares (22), il faut replacer ce « complot » dans le contexte du projet soutenu par les plus chauds partisans du Polisario à Nouakchott de fusion entre

(19) *Le Monde*, 19 mars 1981.

(20) *Jeune Afrique*, n° 1044, 7 janvier 1981, p. 25.

(21) *Le Monde*, 19 mars 1981.

(22) *Jeune Afrique*, n° 1056, 1^{er} avril 1981, p. 25.

la RASD et la Mauritanie (23). C'est aussi dans ce contexte qu'il s'agit de situer la tentative de putsch du 16 mars 1981.

Deux commandos dirigés par les lieutenants-colonels Ahmed Salem ould Sidi et Mohamed ould Ba ould Abdel Kader investissent la présidence et l'état-major. Après quelques heures de combat qui font sept morts et deux blessés, les putschistes sont maîtrisés. Pour la première fois, dans la longue série mauritanienne des coups de main, le sang a coulé à Nouakchott. Les chefs des putschistes, anciens membres du comité militaire entrés en dissidence en 1979 (ould Kader) et en 1980 (ould Sidi) sont membres de l'AMD, qui revendique le putsch (24). Aussitôt les autorités mauritaniennes accusent le Maroc d'avoir fomenté ce coup de force avec l'aide de « mercenaires » mauritaniens. A. Dahmani complète cette analyse en soulignant l'influence des clivages tribaux et régionaux. Il convient à son avis de remarquer que ould Kader est originaire du Hodh et ould Sidi du Trarza, ce qui inscrit leur action dans le cadre de la contestation de l'« hégémonie » et du « diktat » des dirigeants du Nord, dont certains ont des liens tribaux avec le Polisario (25). Les conséquences de la tentative de coup d'État sont, d'une part, la condamnation et l'exécution de ses chefs (les lieutenants-colonels ould Kader et ould Sidi) ainsi que les lieutenants Niang et Seck), d'autre part, la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc. L'échec de la tentative « pro-marocaine » est suivi d'une nouvelle offensive libyenne.

Après avoir reçu le Premier ministre ould Bnejara en visite à Tripoli, le colonel Kadhafi propose publiquement, mi-avril, une union entre la Mauritanie et la République Sahraouie. Il se rend même à Nouakchott où il renouvelle sa proposition qui se heurte à un refus du CMSN. Bien que le leader libyen ait des partisans à Nouakchott, c'est un groupe d'officiers récalcitrants qui a emporté la décision au sein du CMSN. Ce groupe, dont l'orientation se veut modérée, est composé des lieutenants-colonels Maouya ould Sid'Ahmed Taya et Yall Abdoulaye, des commandants Gabriel Cimper et Sidina ould Sidya et du capitaine Mohamed ould Lekhal. Il réussit à imposer ses

(23) D'autres interprétations sont possibles : provocation irakienne ou de l'AMD cf. *Le Monde*, 19 mars 1981 ; arrière-plan du conflit Iran-Irak (la Mauritanie soutient l'Irak qui l'aide financièrement de façon conséquente) cf. *Africa Confidential*, vol. 22, n° 3, 28 janvier 1981, p. 6.

Il faut signaler, à l'époque, des affrontements dans les écoles entre pro-irakiens et pro-iraniens. Cf. *Le Monde*, 30 décembre 1980.

(24) Le lieutenant-colonel ould Sidi annonce le jour même à la radio que le but du coup d'État est de « libérer la Mauritanie des agents de l'étranger, à la solde des puissances étrangères, notamment la Libye ». *Jeune Afrique*, n° 1056, 1^{er} avril 1981, p. 24.

(25) *Jeune Afrique*, n° 1055, 25 mars 1981, p. 31.

décisions au chef de l'État et à son hôte libyen : pas d'union avec le Polisario, afin de ne pas compromettre la neutralité de la Mauritanie ; pas de pacte de défense, afin de ne pas heurter la sensibilité et les intérêts des pays voisins. L'épisode libyen est enfin l'occasion, pour le courant modéré, d'exiger la démission du Premier ministre ould Bnejara. C'est le coup de grâce porté au gouvernement civil.

Accusant les civils de faiblesse et de tergiversation, le CMSN exige le retour des militaires au gouvernement, ce qui est chose faite dès le 25 avril. Le lieutenant-colonel Maouya ould Sid'Ahmed Taya, nationaliste modéré jouissant d'une grande réputation au sein de l'armée où il est connu pour sa probité et son indépendance vis-à-vis des courants politiques, est nommé Premier ministre. Ce nouveau remaniement, selon un communiqué publié par le CMSN, a pour objectif d'éviter « les écueils de la déstabilisation et les embûches des forces hégémonistes ». Un des changements les plus significatifs est la relève du lieutenant-colonel Moulaye ould Boukheiss du commandement de la région de Nouadhibou, où le Polisario est fortement implanté. Il est remplacé par le capitaine Cheikh Sid'Ahmed Babamine, connu pour sa modération. Le retour des militaires au pouvoir repousse *sine die* le projet de Constitution publié en décembre 1980. Il n'est plus guère question de multipartisme ni d'élections au suffrage universel.

— La consolidation du pouvoir de Mohamed Khouna ould Haidallah et son isolement. 1981-1984

Après la bonne impression laissée au début de son passage au pouvoir et l'impasse du gouvernement civil, ould Haidallah se trouve en position de force. Depuis 1978, il est le premier dirigeant à s'imposer de façon durable. Il ne fait cependant pas l'unanimité. Tant sur le plan interne qu'externe, ses choix politiques sont parfois contestés, ce qui conduit le pays à se diviser en deux camps, pour ou contre le chef de l'État. Plus la contestation s'affiche, plus le pouvoir se concentre et plus il s'isole.

Sur le plan interne, les menaces d'instabilité sont toujours de mise. A la suite de la tentative manquée de coup d'État pro-matocain de mars 1981, une coalition pro-Polisario - Algérie - Libye occupe le devant de la scène. Elle emporte une importante victoire sur le front syndical en octobre en réussissant à évincer Cheikh Malaine Robert du poste de secrétaire général de l'UTM. Celui-ci, connu sous le sobriquet de Tschombé, avait été mis en place sous le régime de Moktar

ould Daddah. C'est dans cette situation favorable au chef de l'État qu'une tentative de coup d'État (la 5^e depuis 1978 !) est déjouée le 6 février 1982. L'objectif était de ramener au pouvoir l'ancien président Moustapha ould Mohamed Saleck. Ce dernier, ainsi que Sid'Ahmed ould Bnejjara, ex-Premier ministre, Baham ould Mohamed Laghdaf, ex-ministre de l'Intérieur, Abdelkader ould Ahmed, homme d'affaires, et une vingtaine d'officiers et sous-officiers sont appréhendés. Le président ould Haidallah est d'autant plus affecté par cette tentative de putsch que parmi les principaux organisateurs figurent certains de ses amis politiques du 10 juillet 1978. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer leur geste. Ils auraient avant tout cherché à remettre en cause l'influence acquise par l'Algérie au lendemain du coup d'État manqué de mars 1981. Il semble que leurs motivations soient également d'ordre personnel, régional et tribal. Moustapha ould Mohamed Saleck et Sid'Ahmed ould Bnejjara n'ont jamais accepté la manière selon laquelle ils ont été brusquement écartés du pouvoir ; tout deux sont originaires du Hodh, alors que le pouvoir est aux mains d'hommes du nord ; enfin, ils soupçonnent le président ould Haidallah et le Premier ministre ould Taya, qui sont issus de petite et moyenne tribus (les Laaroussine du Sahara occidental et les Smassid de l'Adrar), de s'être alliés à des tribus plus importantes du Trarza (Ahmed ould Minnih et Ahmed Mahmoud ould Hossein, originaires du Trarza, ont été nommés aux Affaires étrangères et à la permanence du CMSN) contre les tribus de l'est.

Un mois après la tentative du 6 février, plusieurs personnalités membres du parti baas, de tendance irakienne, sont arrêtées. On sait que l'Irak soutient le Maroc dans le conflit saharien. Les baasistes auraient discrètement encouragé la tentative de ould Saleck et ould Bnejjara, plus d'ailleurs pour chasser ould Haidallah du pouvoir que pour soutenir l'éventuelle nouvelle équipe. Officiellement, ils sont accusés d'avoir voulu « assassiner froidement le chef de l'État » pour déstabiliser le régime (26). La série se poursuit en 1983 et 1984 mais concerne cette fois les pro-libyens et les pro-nassériens. Le commandant Moulaye ould Boukhreiss, Ahmed Baba Miske et Khory ould Hameithy (secrétaire général de l'UTM) sont accusés de complot et arrêtés. La pérennité du pouvoir de Mohamed Khouna ould Haidallah semble liée au démantèlement successif de la plupart des groupements politiques. Les alliances se nouent et se dénouent. Arrestations et condamnations se multiplient. Irrémédiablement, le pouvoir, en créant davantage de mécontents, tend à se concentrer et à s'isoler.

(26) *Le Monde*, 7 octobre 1983.

Malgré plusieurs tentatives visant à renforcer le pouvoir (sur le plan politique, création des Structures d'éducation des masses (SEM) destinées à mobiliser la population ; au niveau économique, volonté de rigueur et de redressement — cf. *infra*), la situation interne se détériore de façon sensible à partir de 1983 à la suite d'une conjonction d'éléments de diverse nature. La sécheresse s'est abattue sur le pays. Selon un rapport officiel, « les populations strictement indigènes ou occasionnellement démunies de tout à cause de la sécheresse de cette année représentent au niveau national une moyenne de deux-tiers de l'ensemble des habitants » (27). Alors que l'on doit inclure le fond des caisses pour sauver de la disette une grande partie de la population, le pouvoir maintient sur pied une armée dont les effectifs pèsent lourdement sur les faibles capacités financières. Sur les 11 milliards d'ouguiyas de dépenses prévus par le budget de 1983, 4,7 milliards sont destinés à l'armée. Qui plus est, en ces temps particulièrement difficiles, plusieurs scandales financiers éclatent. Celui de la BIMA (Banque internationale pour la Mauritanie), ruinée par un homme d'affaires indélicat, Ahmed ould Mogueya, est l'un des plus retentissants. L'intéressé a ruiné la banque par des emprunts — non remboursés — obtenus grâce à des appuis en haut lieu.

La majorité de la population s'appauvrit. Les nomades et les paysans déracinés viennent grossir les bidonvilles de Nouakchott où l'on constate un niveau élevé de malnutrition. La délinquance urbaine croît. Est-ce la situation économique et sociale difficile qui conduit à une recrudescence de l'islam ? On constate à ce sujet un regain d'influence des leaders religieux. Tous les vendredis, le sermon de l'imam Boudidah ould Bouseyri, diffusé sur radio-Mauritanie, est très écouté. Le phénomène n'est pas seulement urbain. En brousse, dans la région d'Aoujeft, le marabout Mohamed Lamine ould Sidina s'est taillé un véritable fief. Il en est de même jusque dans les plus hautes sphères de l'État. Le président ould Haidallah consulte très souvent son marabout, Ely Cheikh. Ce dernier devient l'une des plus grandes figures de tout le nord du pays (28). Ce recours à l'islam se comprend aisément dans un pays entièrement musulman ; il s'explique d'autant mieux que, face à une situation intérieure qui se dégrade, le pouvoir militaire a besoin de renforcer sa légitimité. Mais le danger, pour le président ould Haidallah, vient moins du peuple

(27) *Le Monde*, 11 et 12 décembre 1983.

(28) La pertinence du recours aux marabouts est critiquée par certains qui y voient une resurgence généralisée du charlatanisme peu conforme à l'islam malékite. La croyance aveugle en des marabouts au « pouvoir surnaturel », encouragée par la pratique de ould Haidallah lui-même, est dénoncée.

mauritanien que de ses pairs. Selon une pratique bien établie, ceux-ci comptabilisent ses erreurs, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. L'addition doit être complète pour le prochain coup d'État.

Au niveau externe, à l'instar de ses prédécesseurs, *ould Haidallah* subit la pression du conflit saharien tout au long de son passage au pouvoir. Cette période est marquée par un rapprochement constant avec l'Algérie et le Polisario.

C'est pourtant à un réchauffement des relations avec le Maroc, après la rupture consécutive à la tentative manquée de coup d'État de mars 1981, que l'on assiste dès le mois de juin. Le 28 juin, à Taef, en Arabie Saoudite, le Maroc et la Mauritanie décident de rétablir des relations normales et de coopérer dans tous les domaines. La normalisation des relations entre *Nouakchott* et Rabat est en fait toute relative. La suspicion entre les deux capitales est toujours de règle et l'ambassade du Maroc à *Nouakchott* n'est réouverte que par un diplomate de rang subalterne. Le 4 août, le ministre des Affaires étrangères, *Mohamed Mahmoud ould Dahane*, se voit retirer son portefeuille. Ses détracteurs lui reprochent d'avoir hâté la réconciliation avec le Maroc et d'avoir été trop timoré après l'élection de *M. Mitterrand*, jugée « positive » par le CMSN. Le limogeage du ministre des Affaires étrangères s'accompagne de celui de plusieurs personnalités connues pour leurs sympathies baasistes, dont *Mohamed ould Breideleil*, secrétaire général de la présidence.

L'Algérie devient rapidement l'allié privilégié. *Nouakchott* montre une évidente sympathie pour la cause sahraouie. Parallèlement, on constate une embellie des relations avec la France, qui se traduit par une visite de *M. Mitterrand* le 26 mai et un accroissement sensible des crédits de coopération : 36 millions de francs en 1982 contre 20 millions en 1981. Le rapprochement entre Paris et Alger et les bonnes relations franco-mauritaniennes donnent une solide assise à la politique extérieure du président *ould Haidallah*. En décembre 1983, la Mauritanie adhère au « traité de fraternité et de concorde » conclu entre Alger et Tunis quelques mois auparavant. Ce traité se veut le pacte de constitution du Grand Maghreb. La Mauritanie confirme ainsi son maintien dans la mouvance algérienne quoique pour certains l'adhésion au pacte maghrébin signifie la fin du tête-à-tête exclusif avec Alger.

La politique extérieure officielle de « neutralisme positif » tend soudain à basculer du côté du Front Polisario avec la question de la reconnaissance de la RASD par la Mauritanie. Le 28 novembre 1983, le président *ould Haidallah* fait savoir son intention de reconnaître la RASD si aucun progrès n'est enregistré au 31 décembre 1983,

date limite fixée par l'OUA, pour la tenue du référendum au Sahara occidental. On a déjà souligné les raisons d'ordre familial qui ont pu pousser le chef de l'État à cette prise de position. Certains estiment cependant qu'il agit aussi par intérêt national dans la mesure où il pense qu'un État sahraoui indépendant est une garantie pour la survie de son pays :

« Deux raisons soutiennent cette conviction. L'une est la méfiance qui persiste à l'égard des thèses expansionnistes de certains Marocains. Les Mauritaniens n'oublient pas que Rabat n'a officiellement reconnu l'indépendance de leur pays qu'en 1970. Dans cette optique, un État sahraoui indépendant constituerait un bouclier de protection contre d'éventuelles visées expansionnistes marocaines. La seconde raison vient de la crainte que, si un accord entre Rabat et Alger intervient pour résoudre le problème du Sahara occidental, il ne se fasse au détriment de la Mauritanie » (29).

Peu de temps après, un autre élément donne une raison supplémentaire à la prise de position du chef de l'État. Il s'agit de la consécration, en décembre 1983, du troisième mur de défense marocain qui oblige les Sahraouis à emprunter le territoire mauritanien. « Pour certains, c'est cette décision marocaine visant à impliquer la Mauritanie dans le conflit alors que nul n'ignore que l'armée mauritanienne est incapable de contrôler ses frontières, qui aurait pu inciter le président *ould Haidallah* à abandonner sa position officielle de neutralité » (30).

Mohamed Khouna ould Haidallah a annoncé son intention de reconnaître la RASD sans avoir consulté le CMSN. Aussitôt deux camps s'opposent à l'intérieur du pays. Une lutte d'influence entre les partisans et les adversaires de la reconnaissance s'engage sur divers fronts. Les « anti-rasdistes » prennent l'offensive en neutralisant trois bastions favorables à la reconnaissance : rappel de *M. ould Hamoudi*, représentant de la Mauritanie à l'ONU ; condamnation à trois ans de prison d'*Ahmed ould Mogueya*, principal impliqué dans le scandale de la BIMA ; rappel d'*Hassana ould Ahmed Lebaied*, représentant de la Société nationale industrielle et minière (SNIM) à Paris. La réaction des « rasdistes » ne se fait pas attendre : ils obtiennent le remplacement à New York de *M. ould Hamoudi* par un autre partisan de la RASD, *Mahjoub ould Boye*, ancien ministre de l'Hydrau-

(29) M. DUTIEL, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1984, p. 944.
(30) M. DUTIEL, *op. cit.*, p. 945.

lique. Ahmed ould Mogueya est condamné mais bénéficie d'un « arrangement » après que le chef du cabinet militaire du président ait été nommé président de la cour spéciale de justice... Quant au directeur de la SNIM à Paris, il est maintenu pour une année à son poste. Plusieurs responsables ayant manifesté leur hostilité à la reconnaissance de la RASD sont limogés ou mutés. C'est le cas notamment des gouverneurs militaires des régions de Nouadhibou (ould Lekhal) et de Zouerate (Salem ould Mamou). Le 27 février 1984, anniversaire de la création de la RASD, le président ould Haidallah décide de reconnaître la République Sahraouie, contre l'avis du Premier ministre et d'une bonne partie des vingt-quatre membres du CMSN qui souhaitent éviter une tension jugée inutile avec Rabat. Dès lors, un état de crise s'installe au sein de l'équipe dirigeante. Le 5 mars, le Premier ministre et ministre de la Défense, Maaouya ould Taya, décide de limoger le chef de la place militaire de Nouakchott, Breika ould M'Barek, un inconditionnel du président ould Haidallah, sous l'accusation de mauvaise gestion financière. Mohamed Khouna ould Haidallah ne tarde pas à réagir. Le 8 mars, à l'issue d'un remaniement ministériel, il écarte le Premier ministre dont il s'attribue immédiatement les fonctions. Maaouya ould Taya, pour sa part, retrouve son ancien poste de chef d'état-major. Il bénéficie du soutien d'un groupe puissant d'officiers supérieurs, favorables à une attitude neutraliste dans le conflit saharien.

L'isolement du président ould Haidallah s'accroît. Déjà en butte à de nombreux problèmes internes, il crée de nouveaux mécontentements en reconnaissant la RASD. La population noire du Sud redoute une emprise accrue sur le pays des hommes de l'extrême Nord. On note même la création, à Paris, d'un nouveau parti d'opposition : « l'Organisation des nationalistes mauritaniens » (ONAM) qui conteste la politique aussi bien interne qu'externe de Mohamed Khouna ould Haidallah. Ce nouveau parti, qui affirme bénéficier du soutien politique et financier de plusieurs États arabes, comporte une aile militaire dont le but est de déstabiliser le régime du colonel Haidallah. Ce type d'intervention ne sera pas nécessaire. Les pairs du colonel ould Haidallah attendent le moment opportun pour le renverser. Le 12 décembre 1984, alors qu'il se trouve à Bujumbura à l'occasion du onzième sommet franco-africain, Radio-Mauritanie annonce une « restructuration » du Comité militaire de salut national « conformément à la volonté de l'armée et aux intérêts suprêmes de l'État et du peuple mauritanien » (31). La principale modification est la dési-

gnation à la tête du Comité militaire du colonel Maaouya ould Taya en remplacement de Mohamed Khouna ould Haidallah. La majorité des membres du CMSN conservent leurs fonctions (32).

L'engagement de Mohamed Khouna ould Haidallah auprès du Polisario, jugé excessif par de nombreux officiers, semble avoir été déterminant dans sa chute. Il est accusé d'avoir mis en œuvre une politique étrangère dictée par ses attaches tribales, d'être « un Sahraoui déguisé en mauritanien » (33). Le facteur externe s'ajoute à une situation intérieure très dégradée. On fait grief à l'ancien chef de l'État d'avoir couvert de son autorité diverses malversations. La distribution d'aide alimentaire a pratiquement été faite sur une base politique et tribale, une grande partie de cette aide ayant été envoyée à des marabouts à travers le pays et ayant servi à élargir la clientèle du colonel ould Haidallah. La santé économique et financière du pays est mauvaise. Fin 1984, la dette extérieure atteint 1 700 millions de dollars, soit le niveau exceptionnel de 1 000 dollars *per capita*. Enfin, Mohamed Khouna ould Haidallah est accusé d'avoir fait arrêter de nombreux hommes politiques en raison de leurs options idéologiques. En 1984, Amnesty International lance une campagne contre la répression en Mauritanie. Selon les putschistes, la révolution de palais du 12 décembre est aussi motivée par la montée du pouvoir personnel de l'ancien président (34).

Après avoir exercé le pouvoir pendant environ cinq ans (4 janvier 1980 - 12 décembre 1984), ould Haidallah est arrêté le 13 décembre à son retour à Nouakchott, dans l'indifférence générale et abandonné par l'ensemble des officiers. Avec le colonel Maaouya ould Taya, c'est l'aile modérée de l'armée qui s'impose. Présenté comme un « nationaliste intègre et compétent » (35), le colonel ould Taya, issu d'une tribu maraboutique moyenne de l'Adrar, la tribu des Smas-

(32) Il faut tout de même signaler l'arrestation d'une poignée de militaires très liés à ould Haidallah (ATHIE, Moulaye HACHEM...)

Il importe également de souligner les circonstances troublantes de l'attitude française au retour du coup d'État (visite du chef d'état-major français quelques jours avant le coup d'État ; évacuation en catastrophe de la caravelle du président HAIDALLAH pour assurer son départ à Bujumbura ; voyage d'agrément à Dakar des épouses des responsables de l'ambassade de France à la veille du coup d'État).

La France a toujours souhaité que Nouakchott garde ses distances tant à l'égard d'Alger que de Rabat. L'abandon de la position officielle de neutralité sur la question saharienne l'a certainement irritée. Aussi le putsch du 12 décembre n'est-il pas vu d'un mauvais œil à Paris.

(33) *Le Monde*, 24 juillet 1980. Dès 1977, un juge de la ville d'Atar avait cherché à convaincre, pour « collusion avec le Polisario », cet homme du Nord dont certains de ses parents avaient rejoint le Front Polisario.

(34) Il faut tout de même mettre à son crédit des décisions courageuses telles que l'abolition de l'esclavage et la réforme foncière (œuvre que ces questions méritent débat cf. 3^e partie).

(35) *Le Monde*, 13 décembre 1984.

(31) *Le Monde*, 13 décembre 1984.

Selon certaines sources, le coup d'État du colonel ould Taya devait éviter un putsch de la part d'éléments ouvertement pro-marocains soutenus par des opposants de l'extérieur (pour l'ONAM, le Sahara occidental est marocain).

sid, se donne pour premiers objectifs le retour à la neutralité dans le conflit saharien et la recherche de la stabilité sur le plan interne.

Maouya ould Sid'Ahmed ould Taya : la recherche de l'équilibre

Précisons d'emblée que la volonté d'équilibre concerne principalement le conflit saharien. Si elle s'affiche au début sur le plan interne, cette volonté est rapidement balayée par la crise ethnique.

A propos de la question du Sahara, tenant à se démarquer de ses prédécesseurs, le nouveau président se présente comme un « pro-mauritanien ». A cet effet, il déclarera quelque temps plus tard : « Tout comme ceux qui lui ont succédé, ould Daddah n'a pas su sauvegarder l'indépendance ni l'intégrité de la Mauritanie. Notre pays était pro-eci ou pro-cela et la moindre vague politique ou diplomatique le faisait chavirer. Moi, j'ai mis un terme à cela. La Mauritanie est désormais pro-mauritanienne » (36). Cette attitude implique une politique de stricte neutralité face au conflit fratricide du Sahara occidental. Dès le lendemain du coup d'État, un communiqué du CMSN annonce qu'il n'est point question de revenir sur la décision de reconnaître la RASD et que la Mauritanie maintient son adhésion au traité de fraternité et de concorde signé en février 1983 avec l'Algérie et la Tunisie. Parallèlement, Nouakchott renoue ses relations diplomatiques avec le Maroc le 14 avril 1985 et avec la Libye le 23 mai 1985 (37). La reprise des relations avec l'ancien frère ennemi ne se fait pas en demi-teinte : le Maroc ouvre une importante ambassade à la tête de laquelle est nommé un diplomate confirmé, l'ambassadeur Abderrahman El Kouhen. Les vols de la Royal Air Maroc sur Nouakchott reprennent aussitôt. On peut également signaler, au chapitre de la normalisation des relations avec le Maroc, l'existence de liens familiaux entre le président ould Taya et Dey Sidi ould Baba, président du parlement marocain, les deux hommes étant cousins. Sur le terrain, le retour à la neutralité implique l'évacuation par le Polisario des bases qu'il occupe sur le sol mauritanien et plus généralement la cessation de toute activité sahraouie à partir de la Mauritanie (l'ex-président ould Haidallah avait permis au Polisario d'utiliser la Mauritanie comme voie de passage et même d'installer des bases militaires dans les régions de Bir-Moghrein et d'Ain-Bel-Tili).

(36) *Jeune Afrique*, n°s 1303/1304, 25 décembre 1985/1^{er} janvier 1986, p. 25.

(37) La Mauritanie avait rompu ses relations diplomatiques avec la Libye en 1984 après avoir accusé Tripoli de financer des mouvements étudiants cherchant à déstabiliser le gouvernement de l'époque.

Mais la balance ne doit pas pour autant pencher de façon excessive vers le Maroc. C'est en l'occurrence ce que semble signifier le limogeage, quinze jours après sa nomination, du ministre des Affaires étrangères, le commandant Cheikh Sid'Ahmed ould Babamine, dont le comportement a été jugé trop pro-marocain à la suite d'une entrevue assez vive, à Alger, avec le président Bendjedid à propos de la neutralité de la Mauritanie. Il est remplacé par le lieutenant-colonel ould Minnih qui entretient d'excellentes relations avec les responsables algériens.

Le choix d'une stricte neutralité en ce qui concerne le conflit régional se confirme dans les mois qui suivent. Malgré diverses sources de tension, notamment la poursuite de la construction des murs côté marocain (le 4^e et le 5^e en 1985, le 6^e en 1987) qui ont en partie pour effet de repousser les Sahraouis vers la Mauritanie, le président ould Taya ne veut pas se départir de sa politique de neutralité. Au fil des ans, celle-ci porte ses fruits. Les conséquences du conflit se font beaucoup moins sentir à l'intérieur du pays. En outre, la recherche de stabilité interne conduit, à ses débuts, à l'adoption de mesures libérales.

Quelques jours après son installation au pouvoir, le chef de l'État annonce une amnistie quasi générale pour les prisonniers politiques. Cette décision est saluée comme il se doit par la population : « Les tams-tams déchaînés accueillant dans les quartiers les prisonniers libérés ; deux manifestations presque spontanées de soutien au nouveau régime ; l'effervescence des familles, dans l'attente du retour des exilés munis de leur laissez-passer... Nouakchott, au lendemain du 12 décembre, avait un petit air de Conakry au mois d'avril » (38). Parmi les personnes libérées ou amnistiées se trouvent d'importants anciens responsables : Ahmed Baba Miske, ancien ambassadeur, l'ex-président ould Mohamed Saleck, l'ex-Premier ministre ould Bnejjara, l'ex-président Moktar ould Daddah... Au total, plus de deux cents personnes détenues ou en exil. Il reste alors tout au plus une dizaine de prisonniers politiques en Mauritanie : cinq des participants à la tentative de coup d'État du 16 mars 1981, qui bénéficient toutefois d'une réduction de peine, Mohamed Khouna ould Haidallah et cinq de ses fidèles : Moulaye Hachem, Athie Hamath, Mostafa Diop, Mohamed Lamine ould Zein et Breika ould M'Bareck, tous officiers de l'armée mauritanienne, qui avaient eu diverses responsabilités avant le 12 décembre. Plusieurs mesures de décriminalisation de la vie politi-

(38) *Jeune Afrique*, n° 1253, 9 janvier 1985, p. 31. Les prisonniers libérés reçoivent aussi-tout des centaines de visiteurs, y compris « certains de leurs juges des cours spéciales » (!) cf. *Jeune Afrique*, n° 1256, 30 janvier 1985, p. 29.

que accompagnent la décision de libération des détenus : restitution des biens confisqués, suppression de l'institution du visa pour les citoyens devant se rendre à l'étranger, diminution des contrôles policiers, notamment à Nouakchott. Dans le même sens, une Charte constitutionnelle plus collégiale est promulguée le 9 février 1985.

L'ouverture démocratique consiste surtout en l'annonce, le 12 décembre 1985, d'élections municipales devant se dérouler à Nouakchott et dans les capitales régionales « Inch Allah lors du second semestre de l'année 1986 » (39). Depuis 1978, le troisième point du programme des militaires — la mise en place d'institutions démocratiques — évoque l'arlésienne. Or, cette fois, la promesse sera tenue. Le « climat de paix, d'amitié et de concorde » souhaité par le chef de l'État est enfin renforcé par l'entrée au gouvernement, fin décembre 1985, de trois anciens ministres du régime Daddah : Sidi ould Cheikh Abdallahi, Baro Abdoulaye et Ethmane ould Sid'Ahmed Yessa.

L'option libérale et la volonté de modération ont cependant de plus en plus de difficultés à survivre à la fin de l'état de grâce du président ould Taya qui apparaît dès 1986 avec la contestation négro-africaine orchestrée par les Forces de libération des Africains de Mauritanie (FLAM), mouvement clandestin essentiellement halpulaar créé en 1983. Les années qui suivent confirment tout particulièrement le regain de tension ethnique (cf. *infra*).

Que retenir de ce périple effectué dans la vie politique mauritanienne de l'après 1978 ? Le champ des pressions externes, par lobbies internes interposés, est particulièrement présent. Le soutien apporté à tel protagoniste du conflit saharien est souvent à l'origine des nombreuses tentatives — réussies ou avortées — de coups d'État. Le dynamisme des groupes (groupuscules ?) politiques peut également signifier la progression du champ des nouvelles formes de solidarité (quoique certaines limites apparaissent aussitôt : certains groupes politiques — FLAM et baasistes par exemple — sont en bien des points le reflet de conflits de type ethnique). L'islam, quant à lui, connaît un regain avec l'arrivée des militaires au pouvoir ; la décision la plus significative à cet égard est la mise en application de la charia en 1980. La religion semble bien être utilisée en partie pour combler le déficit originel de légitimité populaire (cf. 3^e partie, chap. 9). Ressortent les trois derniers champs, le juridico-politique national, le tribal et l'ethnique auxquels nous avons fait quelques références (mise

(39) *Le Monde*, 31 décembre 1985, p. 6. Déclaration du président ould Taya.

en place des Structures d'éducation des masses, élections municipales... ; tensions d'origine tribale expliquant en partie certains coups d'État, correspondance entre la politique menée par Mohamed Khouna ould Haidallah et ses attaches tribales ; crises ethniques en 1979 et depuis 1986). Il s'agit maintenant de les présenter de façon plus complète, ce qui va confirmer notre hypothèse du développement des tendances centrifuges après 1978. Le régime de Mokhtar ould Dadallah s'était identifié — quoique souvent de façon purement formelle — à l'essai de construction d'un État moderne. Sa fin ne correspond-elle pas, malgré les tentatives ultérieures de consolidation du pôle juridico-politique national, à une recrudescence du fait tribal ? Si oui, comment l'expliquer de façon plus fine ? Enfin, comment s'est manifestée la récente crise ethnique et quelle analyse peut-on en faire ?

2. L'ambivalence des tentatives de renforcement de l'État moderne

Pour peu qu'ils en aient le temps, les dirigeants militaires cherchent à consolider le pôle juridico-politique de l'État qu'ils ont pris en charge aussi bien pour renforcer leur légitimité et leur pouvoir sur le plan national que pour améliorer leur image au niveau international. Ces tentatives entrent cependant en concurrence avec d'autres logiques, en premier lieu le fait tribal. Nous illustrerons ce double processus dans les domaines privilégiés de la modernisation que sont les institutions, l'économie et le « sens de l'État moderne ». (Dans la mesure où la prise en compte de ces divers sites d'observation suppose un minimum de présence au pouvoir, la quasi-totalité des développements subséquents sera relative aux présidences de Mohamed Khouna ould Haidallah et Maaouya ould Sid'Ahmed Taya).

Les institutions

En raison de la brièveté des Chartes constitutionnelles et du fait qu'il est difficile d'observer la réalité du fonctionnement des institutions centrales mauritaniennes depuis que les militaires sont au pouvoir, nous n'étudierons pas ici les cinq textes fondamentaux qui ont été adoptés depuis 1978. Les institutions plus démocratiques offrent un bien plus large terrain d'investigation. Il s'agit essentiellement de la mise en place sous le régime du président ould Haidallah des Struc-

tures d'éducation des masses (SEM) et de l'organisation, sous l'impulsion du président ould Taya, d'élections municipales accompagnant la création de communes. La plupart des textes, essentiellement journalistiques, écrits à ce sujet adoptent une attitude proche de l'image que souhaite donner le pouvoir. Notre angle d'attaque se veut davantage critique. De fait, pour qui fait l'effort de sortir des sentiers battus de l'information politique, notamment en questionnant les acteurs tant officiels que de la rue, apparaît une vision sensiblement différente. On s'aperçoit alors que les SEM peuvent remplir de nombreuses fonctions autres que celles pour lesquelles elles avaient officiellement été créées, que sous la façade moderniste des élections municipales se profilent des comportements politiques mettant tout particulièrement en valeur le cadre tribal.

Pendant son long passage (à l'échelle mauritanienne) au pouvoir, Mohamed Khouna ould Haidallah, conscient du vide institutionnel, cherche à mettre en place un large mouvement populaire... qui rapelera à bien des égards l'ancien parti unique. On se souvient que les événements de mars 1981 ont mis fin à l'ouverture démocratique esquissée en décembre 1980. Selon les militaires, « le pays n'est pas mûr pour un système parlementaire de type occidental reposant sur le multipartisme » (40). Ils sont cependant conscients de la nécessité de combler le vide politique officiel. A cette fin, les Structures d'éducation des masses (SEM) sont mises en place en 1982. Les SEM se veulent le prolongement du mouvement du volontariat lancé en 1980. Celui-ci est intégré dans les nouvelles structures. Les autorités se défendent d'avoir créé un nouveau parti unique : « Nous sommes contre le parti unique, parce que cela équivaut à la dictature » déclare le lieutenant de vaisseau Moustapha Diop, secrétaire-adjoint du CMSN. « Nous voulons en faire une école de civisme, de responsabilité et de liberté, de façon à préparer la population à l'exercice effectif et responsable de la vie politique ».

Officiellement, « l'éducation des masses » doit viser à ce que les gens se prennent en charge par l'élection de responsables à divers niveaux. Dans chaque campement, village ou ville, des groupes de dix familles forment des cellules qui élisent leurs responsables. Ceux-ci se regroupent au niveau du quartier (10 cellules). La pyramide se poursuit (département, région) jusqu'au niveau national où l'on trouve quatre secrétariats exécutifs : à l'orientation ; à l'organisation ; à l'économie et au volontariat ; à la culture, la morale islamique et l'action sociale. L'ensemble est coiffé par le secrétariat permanent du CMSN.

(40) *Le Monde*, 29 décembre 1982.

A travers les SEM, chacun est requis pour participer à des travaux collectifs (opérations d'hygiène, construction de bâtiments). Les SEM se veulent également le cadre où l'on discute de l'abolition de l'esclavage et de la sauvegarde de l'unité nationale. Toutefois, un des objectifs premiers qui a été fixé aux SEM est la lutte contre le tribalisme. Le critère de constitution de la cellule est la proximité géographique. Mais, nonobstant l'appartenance tribale ou ethnique. Les autorités comptent favoriser le brassage des gens et l'élection de responsables qui ne soient pas nécessairement des chefs traditionnels. Cette animation de la vie sociale vise à ce que les Mauritaniens acquièrent le sens de l'État moderne en perdant peu à peu leurs réflexes d'ordre ethnique et tribal. Très tôt, les SEM semblent répondre en grande partie aux objectifs annoncés. On constate un certain nombre de réalisations sur le plan social et religieux (construction d'écoles et de mosquées) ainsi que la volonté de lutter contre les « vieux tabous ». La rapide promotion du capitaine Breika ould M'Barek, Hartani d'origine, est souvent prise en exemple : en 1982, il est simultanément commandant de la 6^e région militaire (celle de Nouakchott) et président de la commission régionale des SEM.

Mais l'observation des SEM, dans la réalité quotidienne, conduit à tempérer considérablement la présentation officielle qui en est faite ainsi que les réalisations ponctuelles évoquées. L'ardeur dont font preuve leurs promoteurs pour leur dénier le caractère de parti politique que renvoie au souvenir du PPM dissous en 1978. Comme le parti mis en place par Moktar ould Daddah, les SEM souffrent en fait d'un manque d'assise et de participation populaires réelles. L'observation de leur structure en donne un premier éclairage. Bien que l'élection soit le principe pour la désignation des responsables, on s'aperçoit qu'à chaque niveau (quartier, département, région) c'est l'autorité administrative (chef d'arrondissement, préfet, gouverneur) qui préside les travaux des SEM. Le doublement fonctionnel est faussé dès le départ. Ces autorités sont avant tout administratives et leur comportement s'identifie le plus souvent à celui d'agents de liaison du pouvoir central. Certes, cela peut paraître logique pour une institution destinée à assurer la promotion de l'État moderne. Mais privilégier à outrance la centralisation sur la démocratie conduit en fait à mettre en place un appareil en grande partie reflet du « haut », sans lien réel avec la population. Il suffit, à ce sujet, de dialoguer avec l'homme de la rue pour s'apercevoir de l'échec des SEM dans leur mission de mobilisation populaire. On respecte l'institution — parce qu'il le faut — lorsqu'on est sollicité, mais il n'y a quasiment pas d'engagement volontaire. Signe tangible du manque de partici-

pation populaire, le congrès national, qui devait se réunir en 1983, n'avait toujours pas été convoqué en 1987 !

Tout au contraire, les Structures apparaissent en premier lieu comme un bon moyen d'encadrement de la population. Le contrôle est assuré à la base par les comités de vigilance et les comités à l'animation, chargés de transmettre les mots d'ordre des autorités et de veiller à ce qu'ils soient suivis avec ardeur. Les récalcitrants sont rapidement identifiés. Une des démonstrations les plus visibles de ce rôle de mobilisation à la demande du pouvoir est l'organisation de manifestations « spontanées ». Il nous a été donné de questionner des participants massés le long des trottoirs, qui avaient été conduits là par camions entiers, pour accueillir « chaleureusement » tel chef d'État étranger. Au milieu des tams-tams et des vous-vous, on nous a dit comment les cellules et les quartiers regroupent les populations pour assurer de telles manifestations. On nous a également fait comprendre que si l'on ne voulait pas se faire remarquer, il valait mieux participer à l'entraîn collectif... même si l'on n'avait pas forcément envie d'applaudir le visiteur en Mercédès. Les SEM ont aussi une fonction tout à fait positive... pour de nombreux responsables. En brousse tout particulièrement, par le jeu de la logique tribale, d'anciens notables du régime Daddah réalisent un retour politique. Enfin et surtout, les SEM servent à la consolidation du pouvoir en place. Il est régulièrement reproché au président ould Haidallah d'avoir instruit les SEM pour affermir son pouvoir personnel (le sigle — SEM — prête alors à sourire car il signifie « poison » en arabe).

Au total, ce qui devait servir officiellement et en priorité à faire progresser l'idée de l'État moderne devient essentiellement un instrument aux mains du pouvoir... qui l'emploie dans un sens pour le moins différent. Il n'est qu'à rappeler, outre le rôle effectif de surveillance dévolu aux Structures, les accusations lancées contre le président ould Haidallah à propos de la pratique de distribution d'aide alimentaire — fonction des SEM la plus prise par la population — sur des bases tribales. Finalement, le parallèle esquissé avec le PPM reste en grande partie valable. Comme ce dernier entre 1965 et 1978, les SEM jouent sous le régime Haidallah un rôle important, malgré la déconnexion entre les objectifs proclamés et la réalité. En bonne logique, à l'image du parti du peuple dissous lors de l'éviction de son promoteur, les SEM se trouvent en souffrance depuis que leur fondateur a été chassé du pouvoir.

De même que les SEM ont représenté pour le régime Haidallah, malgré les limites évoquées, une tentative de soutien populaire et de renforcement de l'État moderne, le président ould Taya mise sur

les élections — jusqu'en 1990, municipales — pour atteindre les mêmes fins. Le but officiel est de faire participer davantage les populations à la gestion de leurs affaires tout en les impliquant dans l'œuvre de construction nationale (la constitution de listes sur une base tribale ou raciale est interdite). L'analyse des élections municipales de décembre 1986, que nous avons suivies à Nouakchott, est riche d'enseignements. Au-delà des présentations descriptives proposées dans la plupart des organes d'information et mettant en avant la réussite d'une consultation de type moderne, nous pensons que ces élections sont tout autant révélatrices de l'emprise du fait tribal que de sa lente et progressive décomposition. Ce second aspect sera développé dans le chapitre suivant. Voyons pour l'instant en quoi ces élections représentent plus qu'une photographie approximative du paysage politique mauritanien et donnent à l'observateur plusieurs clichés révélateurs de l'expression du politique en Mauritanie.

Conformément au calendrier prévu par le président ould Taya, fin 1986, plusieurs listes se forment et entrent en concurrence, l'électeur étant appelé à faire son choix « non plus en fonction des seules affinités avec le candidat, mais au vu d'un programme d'action » (41). A Nouakchott, quatre listes entrent en compétition (42). C'est le maximum prévu par l'ordonnance 86.134 du 13 août 1986 instituant les communes. Elles se différencient, en premier lieu et de façon la plus visible par la couleur. Union pour le progrès (UPP) : orange ; Union pour le renouveau (UPR) : jaune ; Union pour le progrès et la fraternité (UPF) : blanc ; Union nationale pour la démocratie (UND) : bleu. Dès lors, et durant toute une campagne électorale bon enfant, c'est à d'impressionnants défilés de couleurs que va se livrer la population nouakchottaise. Usant de la teinture appropriée, chacun peut manifester, par le choix de la couleur de sa *melhafa* (voile féminin) ou de son *haouli* (turban porté par les hommes), sa préférence pour telle ou telle liste. Ce qui frappe le plus dès l'ouverture de la campagne, c'est la rapidité de tout un chacun pour se déterminer en faveur d'une liste, alors que la plupart des programmes ont été distribués en peu d'exemplaires et que certains n'ont même pas encore été imprimés — c'est le cas des programmes orange. De plus, ces documents se différencient difficilement, chaque liste, sans quelque démagogie, se proposant de faire de Nouakchott une ville « prospère, vivante et propre ».

(41) Le *politicien* (Dakar), 25 avril 1986, p. 6.

(42) Le principal site d'observation retenu est Nouakchott, pour des raisons d'ordre quantitatif et qualitatif : la capitale regroupe environ le tiers des habitants du pays ; les données y sont les plus utilisables.

Contrairement au souhait du chef de l'État, le programme n'emporte pas, ou peu, le choix. Les solidarités d'origine sont par contre déterminantes. Le rôle moteur dans ces élections relève d'une minorité, plus ou moins présente sur l'échiquier politique ; la masse des gens emboîte le pas de façon quasi automatique. Cette situation n'est pas sans rappeler le constat établi dans la période 1946-1960. L'impact des comportements politiques de type vertical se manifeste tout au long des élections, à commencer lors de la constitution des listes. Chacune est établie notamment en fonction de critères ethniques, régionaux et tribaux. La palme du plus fin dosage revient cependant à la liste bleue (UND). Désignée sous le quolibet de FIT (front intertribal, par référence au front intertribal), la liste bleue se présente ouvertement comme une liste « interrégionale ». La comparaison de la répartition des candidats des différentes listes par région est édifiante : l'UND est la liste la mieux équilibrée.

Régions	UND	UPF	UPP	UPR	Total par région
Adrar	4	10	5	1	20
Assaba	4	1	3	4	12
Brakna	4	2	3	6	15
Dahlet Nouadhibou	0	0	1	0	1
Gorgol	3	3	3	1	10
Guidimaka	3	0	0	1	4
Inchiri	2	1	2	0	5
Hodh Charghi	3	2	2	5	12
Hodh Gharbi	4	3	1	4	12
Tagant	3	2	1	3	9
Tiris Zemmour	1	1	0	1	3
Trarza	5	11	15	10	41

Source : Abdellahiould Boubacar, Les élections municipales de 1986 à Nouakchott, Mémoire de maîtrise en droit public, Faculté de droit, Nouakchott, 1987, p. 51.
L'auteur précise que cette répartition n'est qu'approximative.

L'UND est un regroupement de notables traditionnels formé beaucoup moins sur la base d'idées communes qu'en fonction de l'appartenance à telle ou telle région. « Cette cohabitation curieuse en apparence n'est pas pour autant contre nature dans la mesure où les divisions d'antan sont plus liées à des intérêts personnels qu'à des divergences politiques ou idéologiques » (43). A l'échelle de Nouakchott, les responsables de la liste bleue utilisent une double argumentation pour justifier l'utilisation du cadre régional et tribal. Ils considèrent que la capitale n'a pas d'habitants propres car les enfants nés dans cette ville ne sont pas encore électeurs. Les habitants de Nouakchott sont donc liés à leur terroir et restent sensibles à la région, à la tribu ou au village. En outre, les régions administratives constituent des entités juridiquement reconnues et leurs ressortissants peuvent se regrouper pour constituer au nom de la population de la capitale une liste représentative, non seulement de la ville mais également du pays.

A l'issue de négociations souvent difficiles, chacun surestimant le nombre des ressortissants de sa région, on aboutit à un compromis... qui déçoit tout le monde.

« Il ne s'agit ni de cadres connus ayant prouvé une certaine efficacité politique ou technique, ni de notables crédibles, mais plutôt un ensemble hétérogène, résultat d'un compromis accepté difficilement. Pourquoi cette situation ? L'on peut relever d'abord les lacunes des notables dont le comportement plus syndicaliste que politique révèle le souci de chacun de résoudre, à travers la constitution de cette liste, des problèmes locaux. En effet, la plupart de ces personnalités ont des oppositions locales et l'occasion était pour eux soit de favoriser leur tendance soit d'asseoir ou renforcer un pouvoir local devenu artificiel. Il y a ensuite l'appréciation du poids des régions. Le nombre des ressortissants des régions n'est pas comparable à Nouakchott. La proximité, les infrastructures routières et la sécheresse font que les populations de certaines régions sont plus nombreuses en ville que d'autres. Mais en l'absence de recensements précis en la matière, l'appréciation demeure théorique » (44).

Le difficile compromis relatif à la constitution de l'UND produit des effets dans la formation même des listes concurrentes ! Faute d'avoir été retenu dans la liste bleue, le candidat malheureux se place sur une autre liste.

(43) Abdellahiould BOUBACAR, *op. cit.*, p. 29.
(44) *Ibid.*, pp. 20-21.

Le cas de Moulaye Mohamed, tête de liste jaune, est des plus édifiants. Parmi les trois représentants de sa région, le Hodh Char-gui, c'est, dans sa famille, le commerçant El Hadj Cherif Sidina qui, en raison de l'âge, a été choisi pour figurer sur la liste bleue. N'ayant pas été retenu pour représenter les siens, Moulaye Mohamed décide de former une liste concurrente. Quand, quelques jours plus tard, on comparera les tendances politiques des listes bleue et jaune, on constatera un écart idéologique marqué. La liste bleue a une teinte libérale et conservatrice alors que la jaune se veut progressiste (on y trouve des marxistes). Le cas de Ladjji Traore est tout aussi intéressant. A l'inverse, cette personnalité connue pour son appartenance au MND (marxiste) soutient la liste bleue, au risque de perdre des appuis chez les Soninké qu'il représente dans la liste interrégionale (45). C'est une nouvelle démonstration de la faible place du critère idéologique face aux problèmes de personnes. Le même phénomène se constate pour la liste blanche : « Des notables, des cadres, des hommes d'affaires déçus par le résultat des longues concertations au niveau interrégional, étaient disposés à "s'allier avec le diable" pour, soit prouver leur poids politique, soit régler certains comptes personnels. La dynamique de l'opposition à l'Union nationale pour la démocratie était donc déterminante dans l'élargissement spectralaire de la base de l'Union pour le progrès et la fraternité » (46). Les élections ne répondent toutefois pas uniquement à des logiques tribales et régionales. Prenant le train en marche, les mouvements politiques investissent peu à peu les diverses listes. Si l'on peut supposer que l'AMD soutient la liste bleue, le MND paraît avoir des sympathies pour la liste jaune. Les nationalistes arabes et les islamistes sont bien représentés dans la liste blanche. El Hor semble soutenir la liste orange (47).

Le premier tour se déroule le 19 décembre 1986. Les possibilités de fraude sont importantes eu égard à la confusion qui règne dans la distribution des cartes d'électeurs. « Le recensement administratif qui s'est effectué dans des conditions obscures n'a pas permis d'établir une liste électorale claire. Les inscrits ne correspondent pas aux noms exacts, l'âge est mis au hasard, le découpage administratif n'est pas respecté au point que des électeurs du Ksar se trouvent sur une liste au 6^e arrondissement... Dans de telles conditions, les résultats

(45) Source : entretiens.

(46) Abdellahi ould BOUBACAR, *op. cit.*, p. 30.

(47) Pour de plus amples informations concernant les groupes politiques, cf. 3^e partie, chapitre 10.

ont fonction de la mobilité des électeurs "professionnels" et de facilités accordées par des "distributeurs" des cartes » (48). De façon générale, il semble que beaucoup d'argent ait été distribué pour acheter des voix, « tous les moyens étant bons » selon un interlocuteur (tel chef d'entreprise fait pression sur ses employés... plus globalement, la relation de clientèle joue à plein). Bien que les résultats n'aient en réalité « qu'un intérêt limité dans la mesure où la capacité de se livrer à la fraude a été déterminante au cours des opérations de vote » (49), les deux listes arrivant en tête sont l'UND et l'UPF.

Le second tour, une semaine après, voit le succès de l'UND talonné par l'UPF. Le report des voix jaune et orange s'est fait essentiellement sur la liste blanche. On comprend facilement le succès de l'UND dans la mesure où la liste bleue représente l'alliance des notables traditionnels dont la représentativité est toujours réelle. Le bon score de l'UPF appelle quant à lui davantage de commentaires. Outre le phénomène classique de solidarité négative ayant conduit à l'alliance des trois listes contre le vainqueur du premier tour (cf. 1^{re} partie : les divers segments s'allient contre celui qui devient prépondérant), plusieurs explications peuvent être proposées. En premier lieu, M. ould YESSA note que « les nassériens, spécialistes de la fraude, ont été pour beaucoup dans la percée de l'UPF au second tour » ; il ajoute toutefois que « l'UPF doit son succès au charisme de son chef, économiste réputé intègre et franc-parleur » (50). On peut aussi remarquer, au sein de la coalition contre l'UND, la présence de divers groupes politiques d'opposition (nationalistes arabes, islamistes, marxistes), la liste bleue étant présentée comme une coalition féodalo-bourgeoise, alliée naturelle de « l'impérialisme français et de l'expansionnisme marocain ». Une dernière explication fait appel au facteur local, omniprésent en Mauritanie. L'initiative de la formation de la liste bleue a été le fait de personnalités issues de la région de l'Adrar, d'où est originaire le chef de l'État. Certains ont aussitôt présenté cette ini-

(48) Abdellahi ould BOUBACAR, *op. cit.*, pp. 35-36.

Précisons que le Ksar et le 6^e arrondissement sont deux quartiers de Nouakchott géographiquement opposés. Par ailleurs, les électeurs « professionnels » sont des individus engagés par les diverses listes pour voter à plusieurs reprises dans des bureaux de vote différents.

(49) Abdellahi ould BOUBACAR, *op. cit.*, p. 37.

On ne peut qu'être étonné par la différence entre le nombre important de sympathisants l'UPF (liste composée en partie de Haratine) lors de la campagne et le faible score réalisé par cette liste le jour du scrutin.

(50) Abdel Nasser ould Echimane Sid Ahmed YESSA, L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980, Mémoire de maîtrise en droit public, Faculté de droit, Nouakchott, mai 1987, p. 26.

tiative comme l'émanation du pouvoir, étant entendu qu'un chef d'État favorise toujours sa région ; d'autres y ont vu la volonté d'une région de s'ériger en leader... ce qui justifie l'hostilité des autres régions, reflète tout à fait propre aux réseaux de solidarité spontanée dont il vient d'être fait mention.

La dernière étape de ces joutes municipales, celle de l'élection du maire, offre un vrai « bouquet final » pour illustrer l'actualité des comportements politiques tribaux. Alors que l'UND dispose de 19 conseillers municipaux et l'UPF de 17, c'est le candidat UPF qui est élu.

ÉLECTION DU MAIRE

Candidats :	— 1 candidat UPF — 2 candidats UND
Résultats	
— Candidat UPF	: 19 voix
— 1 ^{er} candidat UND	: 13 voix
— 2 ^e candidat UND	: 2 voix
— Abstentions	: 2 voix

La désunion au sein de l'UND s'explique aisément quand on considère la nature de cette liste : un regroupement intertribal et inter-régional, sans direction générale. Dans ce cadre, chacun s'estime l'égal de l'autre. La tête de liste choisie en début de campagne a été délognée par tirage au sort. Faute de réaliser le consensus sur l'un de ses membres le jour de l'élection du maire, l'UND en arrive au suprême paradoxe : contribuer par sa désunion, à l'élection de la tête de liste adverse ! Les deux voix supplémentaires recueillies par le candidat UPF, Mohamed Mahmoud ould Mah, sont celles de Cherif ould Ahmed Mahmoud et Boulehi ould Moutar Lahi, devenus d'ailleurs 2^e et 3^e adjoints du maire (51). Il exprimaient ainsi leur refus du choix du premier candidat UND, Cherif El Hadj Sidina. Il faut souligner par ailleurs la détermination du second candidat, Hadrami ould Khattri qui, en posant sa candidature (affichée bien avant le vote), a faussé les prévisions de l'UND et dispersé ses rangs. La suite du « feuillet » municipal confirme l'extrême fluctuance des positions en place. Le 21 décembre 1988, Mohamed Mahmoud ould

(51) Source : entretiens... ou plutôt confidences, le scrutin étant secret.

Mah est démis de ses fonctions pour malversations financières. Le nouveau maire, Mohamed ould Haroun, élu sur la liste UPF et premier adjoint du maire démis... se trouve à la tête du groupe réclamant la démission de Mohamed Mahmoud ould Mah.

Au terme de cette analyse des élections municipales de 1986, on se doit de retenir l'importance du facteur tribal au niveau des comportements politiques. Et pourtant, l'idée de ce type de consultation semble, à cette occasion, avoir fait son chemin. La veille du scrutin, dans une unanimité haute en couleurs, chaque liste organise une marche de soutien au « colonel Maaouya ould Sid'Ahmed ould Taya, président du CMSN, chef de l'État » pour avoir organisé ces élections. Pour couronner l'événement, un feu d'artifice est tiré au soir du second tour, à la surprise d'une majorité de la population, peu habituée à ce genre de spectacle, et de quelques coopérants qui, inquiétés par le bruit des détonations et la lueur rouge des fusées tirées de la présidence, se barricadent chez eux, croyant à un énième coup d'État.

Le secteur économique

Le renforcement de l'État moderne passe par le redressement économique. Là aussi, diverses logiques viennent contrarier le projet initial.

Parallèlement à l'appui politique qu'il essaie de s'aménager avec la création des SEM, le président ould Haidallah tente de jouer sur le tableau de l'économie. La volonté de rigueur s'affirme par l'adoption, en 1982, d'une politique d'assainissement dans les secteurs économique et financier. La tâche est urgente : 60 % de l'activité économique échappe à l'impôt et 40 % des importations à la fiscalité. Les premiers résultats obtenus sont significatifs : le nombre des propriétaires d'immeubles assujettis à l'impôt foncier passe de 2 000 à 11 000 ; celui des salariés imposables de 8 000 à 50 000. Il est décidé d'introduire un plan comptable dans le secteur public en 1983 et dans le secteur privé en 1984. Cette mission d'assainissement est confiée à un nouveau ministre des Finances, Sidi ould Ahmed Deya, surnommé l'incorruptible. Il est fermement soutenu par le président ould Haidallah et par le Premier ministre ould Taya. Ses succès face aux divers abus se multiplient jour après jour. Le chef de l'État, soucieux d'améliorer la productivité dans l'administration va même jusqu'à y interdire le rituel du thé, ce qui provoque une véritable « révolution »... et des maux de têtes chez les fonctionnaires qui se

ponibles se montent à 35 millions d'ouguiyas alors que les seules dettes de l'État envers les entreprises et les commerçants dépassent 800 millions d'ouguiyas.

Face à la menace d'asphyxie de l'activité économique nationale, une des premières tâches que se fixe le CMSN, dès le 13 décembre 1984, consiste à « moraliser la gestion des biens publics et rétablir le crédit de l'État ». Deux contrôleurs d'État, Mohamed Mahmoud ould Mah et Ba Saïdou, sont nommés dans les jours qui suivent. La volonté de moralisation se vérifie également par des choix estimés « judicieux » (54) lors de la formation du premier gouvernement. Parmi les nouveaux promus, on peut citer Isselmou ould Babbah aux pêches, Taki ould Sidi au plan, Messoud ould Belkheir (le premier ministre hartani de l'histoire de la Mauritanie) au développement rural, Camara Ali Gueladio à l'enseignement supérieur et à la fonction publique. La lutte engagée contre certains profiteurs connaît une application spectaculaire courant 1986 dans le secteur de la pêche. Une des principales mesures prise pour assainir ce secteur consiste en l'interdiction de transbordement. Il s'agit de mettre fin aux pratiques visant à transborder en haute mer une partie du poisson pêché dans les eaux mauritaniennes par des nationaux. Cette violation de la réglementation alimente un véritable marché parallèle, faisant perdre à l'État des devises et les revenus que lui auraient procurés les droits de sortie des produits halieutiques. Ainsi, plusieurs armateurs réputés intouchables sont mis sous les verrous et libérés seulement contre l'engagement ferme de s'acquitter de fortes amendes.

Ces diverses mesures d'assainissement ainsi que l'adoption d'un programme de redressement économique et financier ayant permis de bénéficier de crédits du FMI et de la Banque mondiale assurent un certain redressement économique. La situation économique globale est cependant loin d'être brillante. Alors qu'elle recèle d'incontestables richesses (fer, poisson, agriculture irriguée au Sud) pour une population de moins de deux millions d'habitants, la Mauritanie est classée parmi les pays les moins avancés. Le pays est dépendant de l'aide étrangère à plus de 50 %. En marge de cette situation plus qu'aléatoire pour les caisses de l'État, on constate l'enrichissement exponentiel de certains hommes d'affaires et de quelques responsables politiques. A cet égard, même s'il se veut le promoteur d'une logique modernisatrice, le président ould Taya est lui aussi tributaire des solidarités verticales. A l'image de ses prédécesseurs, le tribu (les Smassid) est aussi au pouvoir, avec les conséquences que

(54) *Africa Confidential*, 13 mars 1985, p. 6.

disent incapables de travailler dans ces conditions. Malgré les réticences, le chef de l'État fait preuve de ténacité et la mesure est — provisoirement — appliquée (52).

L'effort d'assainissement engagé est cependant rapidement freiné. La défense de la chose publique s'avère une tâche difficile tant les réseaux de relations familiales sont puissants et les pratiques de « manipulation » bien établies. Il suffit de se promener dans le nouveau quartier huppé de Nouakchott, Tafragh Zeïna, où voisinent villas coques et petits palais, pour se convaincre de l'enrichissement rapide et souvent douteux financièrement parlant de certains hommes d'affaires, hauts fonctionnaires et officiers supérieurs. Un directeur de la banque internationale pour la Mauritanie, conseiller du président, semble être directement impliqué dans le scandale de la BIMA ruinée par l'homme d'affaires Ahmed ould Mogueya. Il est intéressant de noter à ce sujet que la mère de ce dernier est regueibat, tribu la plus importante du Polisario (on se souvient que la tribu du président ould Haidallah est traditionnellement liée aux Regueibat). Divers grands responsables sont connus pour avoir amassé des richesses en un temps record : le lieutenant-colonel Silman Soumare qui a été ministre des Pêches, le capitaine Moulaye Hachem, chargé du commissariat à la sécurité alimentaire, le lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud ould Deh, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie (l'un des ministères les plus juteux avec celui des pêches), Yahya ould Menkouss, ancien ministre du Travail. On cite même souvent le frère du président, connu sous le sobriquet de « Billy » Haidallah, par référence aux agissements du jeune frère du président américain Carter (53). C'est surtout dans le secteur de la pêche que l'on constate le plus d'abus. Les licences octroyées par amitié, tribalisme ou pour services rendus sont immédiatement vendues à Las Palmas à des pêcheurs espagnols, sud-coréens et japonais. Ces pratiques font baliser les recettes de l'État de plus de moitié dans un secteur vital de l'économie mauritanienne. Bref, l'effort de redressement est particulièrement mis à mal, ce qui conduit à une situation économique de plus en plus difficile. Au moment de la révolution de palais du 12 décembre, les caisses de l'État sont quasiment vides. Les fonds dis-

(52) Nous avons eu l'occasion de questionner plusieurs fonctionnaires au sujet de cette mesure à propos de laquelle Paul BALTA estime (*Le Monde* du 29 décembre 1982) que son application démontrerait « que l'État existe et que la modernité progresse ». Certains d'entre eux ont affirmé haut et fort que personne — qui que ce soit — ne pourrait jamais leur interdire le rituel millénaire des trois verres de thé — le premier amer comme la vie, le second doux comme l'amour, le troisième suave comme la mort.

(53) Pour plus de précisions sur les « aventures » de Billy, cf. *Africa Confidential*, 14.03.1984, p. 6. De façon plus générale, cf. *Africa Confidential*, vol. 23, n° 2, 20.01.1982, p. 2.

cela suppose : nominations, prêts bancaires, facilités de tous ordres. A tel point que certains parlent de « machine S » ou « d'État Smas-sid ».

Le « sens de l'État moderne » des dirigeants

Contrairement au président ould Daddah déchu le 10 juillet 1978, les premiers dirigeants militaires n'incarnent pas l'idée de renforcement du pôle juridico-politique national de l'État mauritanien. L'image que laissent Moustapha ould Saleck et Ahmed ould Bouceïf est liée à l'instabilité chronique du pouvoir. De Mohamed Khouna ould Haidallah, on retient avant tout la profonde sympathie envers le Nord, sa région d'origine, avec les conséquences politiques que l'on sait. Maouya ould Sid'Ahmed Taya, quant à lui, semble se démarquer quelque peu de ses prédécesseurs en affichant, peu de temps après son arrivée au pouvoir, une volonté ouverte de renforcement de l'État moderne... qui s'étiole cependant au fil des ans.

L'option moderniste du président ould Taya s'exprime de la façon la plus claire lors du discours-programme de Néma prononcé en mars 1986 à l'occasion de la première visite qu'il effectue à l'intérieur du pays. Ce discours s'articule autour des questions relatives à l'éducation généralisée, l'organisation correcte de la circulation de l'information, la réhabilitation du rôle de la femme, la démocratisation de la vie publique, mais aussi l'industrialisation, l'accès à la technologie et aux connaissances scientifiques, domaines qui font tous peu ou prou appel à l'intervention publique. Cette intervention se manifeste par ailleurs au cœur même de l'expérience de démocratisation dans la mesure où l'autorité centrale est présente dans le fonctionnement même des collectivités locales. L'ordre du jour des assemblées municipales doit être approuvé par l'autorité de tutelle, les délégués ne pouvant sortir du cadre ainsi fixé sous peine de nullité (55). *Last but not least*, la volonté de renforcement de l'État moderne se vérifie à travers le souci d'élargir sa base d'un point de vue sociologique. D'« audacieuses » percées sont enregistrées en ce qui concerne la nomination de certains membres du gouvernement : un Hartani, deux forgerons et une femme. Il s'agit respectivement de Messoud ould Belkheir (ministre du Développement rural) ; Isselmou

ould Mohamed (secrétaire d'État à l'alphabétisation) ; Thiam Samba (secrétaire d'État au budget) ; Khadijetou mint Ahmed (ministre des Mines) auxquels on peut ajouter quelques métis.

L'entrée dans la modernité se fait cependant de façon très prudente et comporte un certain nombre de limites. C'est là que se manifeste l'une des qualités premières, à notre avis (du moins jusqu'en 1989), du président ould Taya : l'habileté. En premier lieu, l'ouverture au monde moderne ne doit pas se faire au détriment de l'authenticité de la société mauritanienne basée sur les préceptes de l'islam. Le chef de l'État est ainsi amené à constater « qu'une certaine civilisation est en train de disparaître », il reconnaît que « faute de pouvoir faire autrement, nous devons organiser notre adaptation aux conditions nouvelles », mais cette reconversion doit se faire « sans perdre notre âme, notre substance spirituelle dont l'islam constitue le fondement ». L'adaptation aux nouvelles conditions de vie, en s'assurant que la « Mauritanie ne perde point son âme », passe par le renforcement de l'État : « Le moyen le plus sûr de maintenir cette nation dans sa pérennité est le renforcement de l'État qui en est le symbole » (56). L'habileté consiste à tenir un seul discours en défendant deux logiques qui peuvent en bien des points apparaître contradictoires. L'importation de la technologie occidentale — de quelle nature qu'elle soit — n'est pas neutre. Ainsi déclare-t-il le 1^{er} mai 1987 : « Servir la religion aujourd'hui... c'est reconnaître les progrès de la science et de la technologie » (57). La seconde limite concernant l'ouverture à la modernité est relative à l'élargissement de la base de l'État. Malgré les récentes nominations évoquées plus haut, la réalité du pouvoir reste entre les mains de galonnés maures de grande tente. L'habileté du colonel ould Taya se mesure ici tout particulièrement à l'art consommé dont il fait preuve pour les nominations aux postes très sensibles. Ayant sans doute en mémoire le poste de qu'il occupait au moment du coup d'État du 12 décembre 1984 qui l'a porté au pouvoir, il place dans les secteurs stratégiques des militaires qui virtuellement ne peuvent le menacer. Ainsi en est-il des postes de chef d'état-major et de ministre de l'Intérieur qui sont occupés soit par des Négro-africains soit par des métis (à l'intérieur, les lieutenants-colonels Anne Amadou Babaly et Djibril ould Abdallah (58) ; à l'état-major, le colonel Yall Abdoulaye et les lieutenants-

(56) Ahmed SOUEIDI, « Depuis un an... la Mauritanie », *Grand Maghreb*, n° 54, 22 décembre 1986, p. 506.

(57) Quotidien *Chaab*, Nouakchott, 1^{er} mai 1987, p. 7.

(58) Fils d'un militaire français et d'une Mauritanienne de Kiffa, Gabriel CIMPER a « mauresisé » son nom en Djibril ould ABDALLAH.

(55) Articles 8 et 19 de l'ordonnance 86/134 instituant les communes. Ce qui fait dire à certains que le pouvoir a démocratisé à moindre frais.

colonels Djibril ould Abdallahi et Diallo Mohamed). On connaît l'importance du statut personnel dans un pays où la prégnance des structures sociales traditionnelles se mesure quotidiennement ; les éventuels candidats à une aventure présidentielle seraient rejetés quasi spontanément par la communauté maure, majoritaire dans le pays. Une intéressante illustration de cette tactique survient le 28 août 1985 à l'occasion d'un remaniement ministériel restreint. Le lieutenant-colonel Moulaye ould Boukhreiss, rival potentiel en fonction des critères sus-indiqués, occupe le poste de chef d'état-major adjoint ; il est nommé ministre de la Justice et de l'Orientation islamique et remplacé par le lieutenant-colonel Diallo Mohamed. Remaniement judicieux s'il en est... Le colonel Yall, chef d'état-major, que l'on savait malade, décède deux mois après (59). Enfin, malgré son discours modernisateur et ses dénonciations fréquentes de l'emprise du tribalisme, le président ould Taya est lui-même objectivement partie à ce système. Que l'on questionne les passants de Nouakchott à ce sujet : « l'État-Smassid » est sur toutes les lèvres. La prise en compte des réalités clientélistes satisfait un petit nombre (au risque de sacrifier au principe de compétence) mais crée davantage de mécontentements. Les adversaires du chef de l'État peuvent dès lors s'adonner à l'exercice classique que qui consiste à comprabiliser ses faux-pas. Les adeptes de ce type de calcul font figurer pêle-mêle l'importance économique fortement accrue de certains Smassid (notamment dans le domaine de la pêche), la nomination de Libanais à des postes importants (la première femme du président était de souche libanaise), les conséquences de la crise ethnique de 1989... Toutefois, de l'avis de certains informateurs, c'est la volonté — sincère ? — de rendre le pouvoir aux civils (60) qui poserait le plus de problèmes au chef de l'État, ses pairs étant apparemment peu disposés à lâcher facilement la poule aux œufs d'or.

Bien qu'elles répondent en partie à leur but initial, les tentatives de renforcement de l'État moderne depuis 1978 sont pour le moins

(59) Bien entendu, il n'y a pas que ce paramètre. Le lieutenant-colonel ould BOUKHREISS est aussi connu pour ses sympathies libyennes. Par ailleurs, on se doute que d'autres facteurs interviennent dans les nominations : relations personnelles, loyauté, image vis-à-vis de l'opinion publique, orientations politiques...

Il est néanmoins frappant de constater que le président ould TAYA s'est toujours abstenu de nommer à des postes particulièrement sensibles de réels rivaux potentiels, ce que n'avaient pas fait ses prédécesseurs. Certains évoquent à propos de ces « patias » de l'élite la théorie de l'autolimitation.

(60) Outre des signes tangibles comme l'organisation des élections municipales, le président ould TAYA semble attaché à « civiliser » l'image du pouvoir militaire. Il a ainsi adjoint aux militaires de se présenter en tenue civile lors des conseils des ministres. Cf. la délibération 86.020 du CMSN « portant promulgation du port de la tenue civile par les officiers des Forces armées nationales exerçant des fonctions autres que militaires », JO, 26 mars 1986, p. 163.

ambivalentes. Elles contiennent pour une bonne part des logiques directement concurrentes du pôle juridico-politique national. Parmi celles-ci, nous avons souligné la vigueur du fait tribal. Nous aurons l'occasion, un peu plus loin, de mettre l'accent sur le facteur ethnique qui conduira le pays à une très grave crise. Mais revenons au rôle tribal. Son importance a pour le moment surtout été illustrée de façon ponctuelle. Parvient-on à la même conclusion en fonction de données plus systématiques ?

A. Le regain du fait tribal

A dire vrai, le tribalisme étant une donnée permanente de la vie politique mauritanienne, il s'agit plus de l'accentuation de certaines pratiques tribales depuis 1978 que de la soudaine résurgence de comportements de type traditionnel. Le fait tribal a toujours existé sous le régime de Moktar ould Daddah mais ses manifestations étaient relativement discrètes. A l'inverse, les signes de la recrudescence du tribalisme depuis 1978 sont patents. Nous les mettrons en évidence à travers certaines des conclusions d'une enquête sur les catégories dirigeantes que nous avons effectuée sur place (61). Nous avancerons ensuite quelques facteurs explicatifs du regain du fait tribal depuis l'arrivée des militaires au pouvoir.

Quelques données d'ordre statistique relatives au « nomadisme politique »

Les résultats proposés ci-dessous prennent en compte la rotation du haut personnel politique (chefs d'État et ministres) depuis l'indépendance. Ce choix répond à des nécessités d'ordre pratique (toutes ces personnalités sont recensées dans le Journal Officiel) mais également de pertinence eu égard à notre terrain d'étude. Plus qu'ailleurs, les hauts postes politiques ont, en Afrique, leur importance. La position de pouvoir est aussi, et surtout, position d'enrichissement. La nomination d'un ministre est lourde de retombées économiques

(61) Ces conclusions sont plus précisément tirées d'une série de tableaux statistiques présentés dans le tome I de notre thèse.

pour l'intéressé et son groupe. C'est pourquoi ce site d'observation doit permettre de mieux apprécier la distribution effective du pouvoir.

Que nous font découvrir plus de vingt-cinq ans de changements à la tête de l'État et de ses principaux rouages ? Envisageons successivement la rotation des divers chefs d'État et Premiers ministres, les remaniements ministériels et la ventilation par ministère.

La ronde des chefs d'État et des Premiers ministres

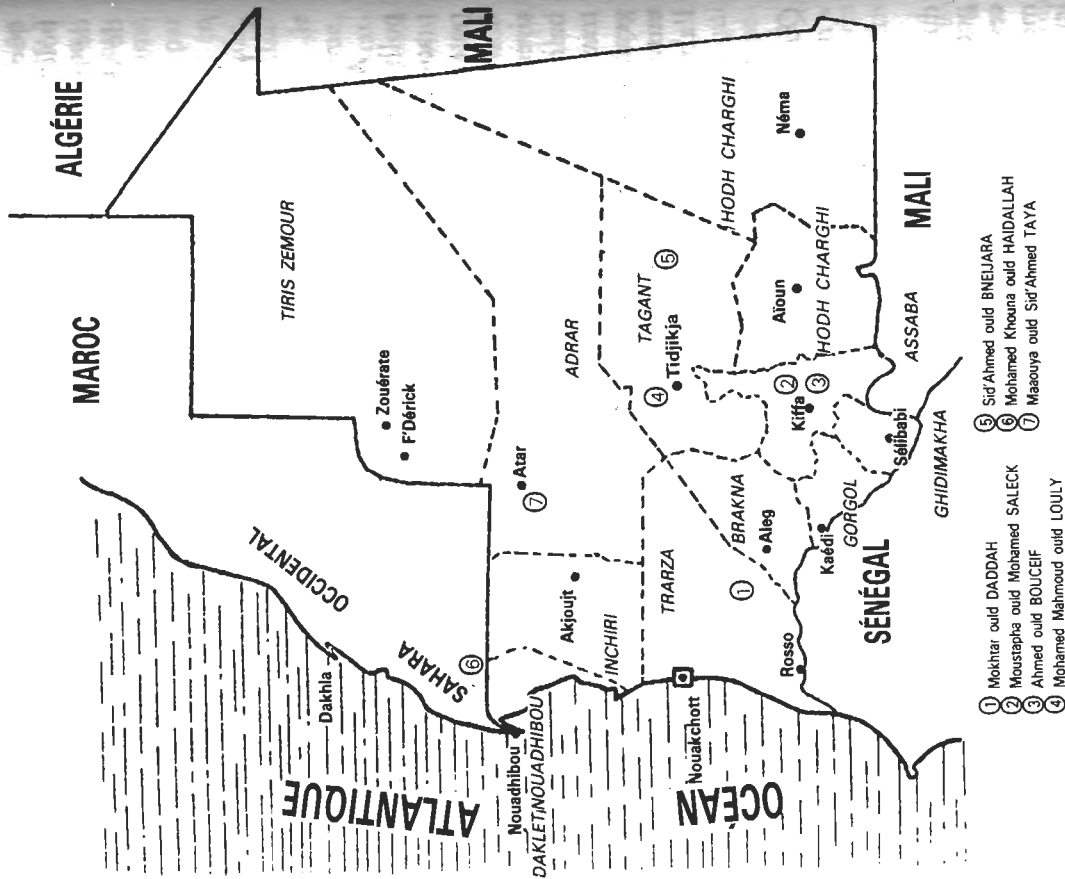
Le pouvoir militaire se distingue ici par l'instabilité chronique que l'on sait. Or, pour qui l'observe sur une carte, cette instabilité semble suivre un certain ordre. Depuis 1978, les divers présidents et Premiers ministres qui se sont succédés sont issus de régions bien distinctes : l'Est (ould Saleck, ould Bouceif, ould Louly, ould Bnejjara), le Nord (ould Haidallah), le Centre (ould Taya). Le Sud-Ouest, région d'où est issu Moktar ould Daddah, semble écarté par hypothèse.

Ce pouvoir qui « tourne » ne serait-il que le fruit du hasard lorsque celui qui l'occupe se voit régulièrement accusé de favoriser sa tribu, sa région ? Un interlocuteur constatait à ce propos que si aucun chef d'État n'est charismatique sur le plan national, chacun l'est chez lui. Ne refléterait-il pas plutôt une recrudescence du fait tribal dans la mesure où il illustre la recherche du sacro-saint principe d'équilibre (fondamental dans un système tribal), en l'occurrence sur le plan régional ?

Les remaniements ministériels ou la valse des ministres

Le recensement des remaniements ministériels successifs depuis 1959 permet de constater la multiplication du nombre des postes ministériels après le 10 juillet 1978. Si l'on totalise les divers postes ministériels créés entre 1959 et 1978, on en dénombre 324, soit une moyenne de 17 par an. Le même calcul effectué pour la période 1978-1986 (62) donne 280 postes ministériels, soit une moyenne de 45 par an. La prise en compte des occupants réels (certains ministres ayant été nommés plusieurs fois) confirme la proportion établie. Entre 1959 et 1978, on note sur 324 postes 74 occupants réels. Entre 1978 et 1986, sur 280 postes, 79 occupants réels. Étant donné que la seconde période est environ deux fois moins longue que la première,

(62) L'enquête que nous avons effectuée s'arrête en 1986, notre séjour en Mauritanie s'étant achevé en 1987.



LA RONDE DES CHEFS D'ÉTAT ET DES PREMIERS MINISTRES
(origine géographique)

il y a donc proportionnellement plus de deux fois plus de nominations sous le pouvoir militaire. La rotation accélérée est un signe tangible de la nécessité de satisfaire tout à tour les diverses collectivités, exprimant à sa manière un regain du fait tribal.

Dernier exemple révélateur, la répartition tribale dans les divers ministères.

— Ventilation tribale par ministère

Les chiffres qui suivent sont relatifs au nombre de fois où la tribu (famille au sens large pour les Négro-africains) a été représentée dans les divers ministères. L'étude couvre les périodes 1959-1978 et 1978-1986. Le turn-over est loin d'être identique dans tous les ministères.

Comment interpréter les deux tableaux ci-après ? Une remarque préliminaire s'impose pour la période 1959-1978 : certains ministères, de création récente, doivent être écartés pour ne pas fausser les calculs (essentiellement pêches, affaires islamiques, jeunesse et sports, plan et dans une moindre mesure mines et culture). Il ressort de cette opération que les ministères « comparables » comportent chacun de 6 à 10 ministres (la plupart de 7 à 9). Le second tableau ne nécessite pas la même opération. Tous les ministères recensés fonctionnaient en 1978. Or, les écarts sont cette fois remarquables (de 2 pour l'éducation nationale à 11 pour le commerce, la diversité pour les autres ministères étant plus large). Le relatif équilibre de la période 1959-1978 exprime bien le fin dosage pratiqué sous le régime Dadah. Mais alors, si le respect d'un strict dosage répond à un impératif du système tribal, n'y a-t-il pas contradiction entre les chiffres du second tableau et le regain du tribalisme que nous croyons observer depuis 1978 ? Nous ne le pensons pas. En réalité, les résultats du second tableau confirment la recrudescence du fait tribal. Expliquons-nous. Outre le rythme de changement en moyenne élevé (la période étudiée n'est que de huit ans), il semble que le dosage dans les différents ministères s'effectue de façon plus sélective. En fin de compte, le dosage n'est vraiment justifié que lorsque existent des possibilités d'accumulation rapide et conséquente. Si l'on relit le second tableau en fonction de cette donnée, on s'aperçoit que les chiffres les plus bas correspondent à des ministères où les possibilités de s'enrichir rapidement sont relativement faibles. Par contre, les chiffres les plus élevés sont ceux des deux ministères assurément les plus juteux : commerce

1959-1978

INTÉRIEUR	8
FINANCES	8
AFFAIRES ÉTRANGÈRES	6
JUSTICE	9
COMMERCE	10
PÊCHES	2
DÉVELOPPEMENT RURAL	9
ÉDUCATION NATIONALE	9
AFFAIRES ISLAMIQUES	4
CULTURE	7
SANTÉ	9
MINES	6
ÉQUIPEMENT	7
FONCTION PUBLIQUE	7
JEUNESSE ET SPORTS	2
PLAN	4

1978-1986

INTÉRIEUR	7
FINANCES	7
AFFAIRES ÉTRANGÈRES	6
JUSTICE	7
COMMERCE	11
PÊCHES	10
DÉVELOPPEMENT RURAL	4
ÉDUCATION NATIONALE	2
AFFAIRES ISLAMIQUES	7
CULTURE	8
SANTÉ	4
MINES	9
ÉQUIPEMENT	7
FONCTION PUBLIQUE	6
JEUNESSE ET SPORTS	5
PLAN	6

Le vide politique créé par la dissolution du PPM et de l'Assemblée nationale encourage le repli sur soi et le retour spontané vers les structures que l'on connaît le mieux. On assiste de la sorte au développement des différences au détriment des visions globales. Ainsi la tribu, la région, l'ethnie deviennent un refuge et un moyen d'émergence. Plusieurs cercles d'amis, plusieurs clubs, plusieurs associations ont été créés » (65). Les institutions assurant une médiation du tribalisme ayant disparu, celui-ci s'exprime directement au sein de l'appareil d'État.

1978 est aussi dans une certaine mesure la revanche des notables traditionnels qui apportent leur soutien aux militaires (le cas de Cheikhna ould Mohamed Laghdaf est caractéristique). Ils n'ont pas oublié la façon dont Moktar ould Daddah les a écartés au début des années soixante. De plus, l'orientation politique du régime déchu avait pris une coloration social-démocrate, surtout après l'intégration d'une partie de l'opposition de gauche en 1975. L'option moderniste (rappelons-nous l'influence de Mariem Daddah) choque et dérange de plus en plus certains notables traditionnels qui craignent le se voir, à terme, dépassés. Dès son arrivée au pouvoir, Moustapha ould Saleck dénonce les orientations de son prédécesseur et vante les mérites de la société traditionnelle (il est symptomatique de constater que l'une de ses premières décisions soit de redonner leur nom aux différentes régions du pays, alors que Moktar ould Daddah avait opté pour des chiffres dans un souci de lutte contre les particularismes locaux) (66).

La nouvelle donne tribale est également la conséquence de la multiplication du nombre des cadres consécutrice à l'élévation générale du niveau d'instruction et de formation. Il suffit qu'un cadre issu d'une petite ou moyenne tribu accède aux plus hautes fonctions (cas notamment des présidents ould Haidallah et ould Taya) et que cela se traduise par des retombées immédiates pour sa tribu pour que des dizaines d'autres tribus revendiquent l'accès aux mêmes avantages. Concrètement, en utilisant les tableaux relatifs aux remaniements ministériels (cf. tome III de notre thèse), on note que 23 tribus se sont partagé le pouvoir de 1959 à 1978 contre 32 de 1978 à 1986 (cf. tableau page 209). Proportionnellement à la durée, on constate

(65) Abdellahi ould BOUBACAR, *op. cit.*, p. 43.

(66) Les remarques qui précèdent ne doivent pas conduire à la conclusion rapide d'un régime progressiste avant 1978 et conservateur ensuite. D'une part, les orientations progressistes de Mokhtar ould DADDAH restent souvent verbales, d'autre part, bien que de nombreux observateurs aient qualifié le coup d'État de 1978 de coup d'État de droite, l'orientation de gauche est également présente chez les militaires à travers certains nationalistes arabes dont un des principaux représentants est Jiddou ould SALECK.

et pêches (63). Le commerce est l'une des activités les plus importantes en Mauritanie (cf. 3^e partie, chapitre 8). Nul doute que certaines autorisations administratives en la matière ou divers coups de tampon judicieusement apposés soient largement rémunérateurs. La pêche, quant à elle, est devenue la première activité exportatrice du pays. Là aussi, bien que le temps ne soit plus à l'octroi plus ou moins large de licences, les moyens de s'enrichir ne manquent pas (64). Les tableaux présentés page précédente font du ministère du Commerce un exemple type de ventilation tribale et ethnique. Selon cette logique, il est indispensable que l'équilibre se réalise dans les ponctions régulièrement opérées sur la manne publique.

Les données statistiques réunies ci-dessus expriment bien un regain du fait tribal depuis l'arrivée des militaires au pouvoir. Mais comment expliquer cette résurgence ?

Facteurs explicatifs

Dans la mesure où le regain du fait tribal depuis 1978 s'apprécie en fonction de la période antérieure, rappelons, afin d'éviter de donner une fausse image de la réalité, qu'il convient de relativiser l'apparente stabilité des années 1959-1978. En fait, sous le régime de Moktar ould Daddah, le tribalisme est tout aussi réel qu'après le coup d'État, mais il est davantage dissimulé. Ce phénomène a plusieurs explications. Outre la longévité au pouvoir de Moktar ould Daddah, son image est celle du père fondateur de l'État moderne. Les données tribales sont bien entendu présentes mais se remarquent peu de l'extérieur. Le dosage tribal est effectué de manière habile dans les divers ministères (Ahmed ould Mohamed Salah, longtemps ministre de l'Intérieur, a une réputation établie dans ce domaine). Cette répartition relativement homogène est facilitée par deux facteurs : les tribus qui monopolisent le pouvoir sont peu nombreuses (quoique importantes) ; les cadres susceptibles d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'État sont rares, surtout dans l'immédiat après indépendance. L'arrivée des militaires au pouvoir rompt avec cette période de stabilité. Plusieurs causes peuvent être identifiées pour expliquer la recrudescence du fait tribal.

(63) Cf. *Jeune Afrique*, n° 1125, 28 juillet 1982, p. 48.

(64) Les possibilités de prédation seraient moindres et plus risquées dans les ministères budgétaires (faisant de subventions (nationales ou externes), le contrôle de la destination des ressources étant plus facile (cas notamment du ministère du Développement rural). Source : entretiens.

bien un important accroissement des tribus représentées depuis 1978 ; on relève en outre parmi celles-ci un nombre considérable de tribus d'importance moyenne. Cette tendance a toutes les chances de se poursuivre pour au moins deux raisons. Tout d'abord, on peut indiquer le nombre relativement élevé de tribus en Mauritanie (environ 150 dont une centaine de grande ou moyenne importance) (67), ce qui augure de compétitions de plus en plus ouvertes ; ensuite, il est fort probable que les hommes forts continueront à être choisis au sein de tribus de moindre importance dans la mesure où la prise du pouvoir par une grande tribu serait très mal acceptée par ses concurrentes et par là même porteuse de forts risques de conflits... ce qui ne peut, là aussi, qu'aiguiser l'appétit de davantage de tribus.

Corrélativement à l'émergence de petites et moyennes tribus, l'adoption de plus en plus évidente du modèle de consommation occidental, avec son cortège de nouveaux besoins à satisfaire, conduit à une rotation plus rapide des postes afin de fournir au plus grand nombre possible les moyens du « new mauritanian way of life ».

Le dernier facteur de l'explosion tribale renvoie à l'arrivée au pouvoir des militaires qui ne semblent pas les plus qualifiés pour œuvrer au renforcement de l'État moderne.

« Quand on sait l'indigence intellectuelle, l'arriération culturelle généralisée et l'inexpérience politique, comparativement à leurs homologues civils de la même génération, de la plupart des officiers qui assuraient l'encadrement de l'armée au moment de l'entrée en guerre et qui continuent aujourd'hui à en être les chefs, on ne peut s'étonner sérieusement de l'instabilité du régime militaire ni de la déconfiture de l'État sous de telles directions... Le recrutement accéléré au sein de l'armée, tant au niveau des soldats que des sous-officiers et officiers, a introduit aujourd'hui au sein de ce corps dirigeant... une proportion nettement majoritaire chez les maures d'éléments originaires des régions de l'est (Assaba, Hodh) les plus arriérées du pays et les plus marginalisées jusqu'à présent. Ce n'est d'ailleurs absolument pas un hasard que la majorité du groupe des officiers qui ont réalisé le putsch du 10 juillet 1978 soient originaires de ces régions » (68).

(67) Voir Antonio Carlos de LAIGLESIA, Breve estudio sobre las tribus moras de Mauritania, Instituto Hispano-árabe de cultura, Madrid, 1985.
(68) « Où va notre pays ? », Document de l'ex AMD, décembre 1985 (date approximative), publication clandestine.

TRIBUS REPRÉSENTÉES AU PLAN MINISTÉRIEL

1959 → 1978	1978 → 1986
O. BIRI O. DAMANE IDEIDBA LAGHLAL IDAOUALI MECHDOUF IDAOUICH TEKNA TEYZEGA Ahel BARIKALLA O. DEIMANE M'HAJIB TORKOZ GORA MESSOUMA LADEM SMASSID CHORFA O. ETFAGHA HAIBALLA IDEYBOUSSAT IDAK ZEMBOU Ehel SOUEID AHMED O. AKCHAR	O. DAOUD O. AKCHAR IDEYCHILLI RGUEIBAT LAAROUSSINE TAGOUNANET O. BOUSBA TADJAKANT TAGNIT AMGARJ MASSINE O. DELIM IDOBAL O. GHAILAN O. NASR KOUNTA Ehel SOUEID AHMED O. BIRI O. DAMANE IDEIDBA LAGHLAL IDAOUALI IDAOUICH TEKNA Ehel BARIKALLA M'HAJIB TORKOZ MESSOUMA LADEM SMASSID CHORFA IDEYBOUSSAT

Cet élément, joint à quelques autres, contribue au regain de logiques opposées en bien des points au pôle juridico-politique national :

« Aussi avec la perpétuation du régime militaire, et vraisemblablement bien au-delà, il est une donnée politique nouvelle dans le pays qui consiste en l'émergence de ces régions excentriques où la conscience politique du fait national est relativement en retard sur le niveau national, lui-même déjà extrêmement peu élevé. Avec la quasi absence de certaines populations du Nord — peu nombreuses il est vrai — au Polisario par atavisme tribal, consolidée par le pouvoir de Haidallah ; avec le quasi repli sur soi de presque l'ensemble des directions politiques des communautés négro-africaines de la scène politique, laissant la lutte pour le pouvoir se dérouler principalement entre tendances politiques et militaires au sein de la communauté arabo-phonique, il est certain que les forces centrifuges se sont considérablement révélées, voire multipliées dans le pays, affaiblissant d'autant la cohésion nationale fragile depuis toujours, accélérant partout le retour au tribalisme généralisé, accentuant ainsi le népotisme et le trafic d'influence au sein de l'État » (69).

Le regain du fait tribal est manifeste de 1978 à 1986. La poursuite de notre enquête n'aurait certainement pas infirmé ce mouvement. Toutefois, comme en surimpression, une autre logique s'impose à partir de cette date. La tension ethnique, réapparue en 1986, évolue rapidement vers une crise ouverte.

4. L'explosion ethnique

Malgré leur résurgence périodique, les problèmes d'ordre ethnique n'avaient jamais été aussi graves qu'à la fin des années quatre-vingt. La tension se fait jour en 1986, s'exacerbe et aboutit aux événements du printemps 1989 et leurs suites, gommant l'image d'un pays qui avait jusqu'alors peu ou prou symbolisé un trait d'union entre Afrique noire et Afrique blanche. Le pouvoir joue la carte arabe, avec tout ce que cela implique.

L'escalade

Le problème ethnique refait surface en avril 1986 avec la publication par les FLAM d'un « Manifeste du Négro-mauritanien opprimé » et sa diffusion à Addis-Abeba lors du sommet de l'OUA et à Harare à l'occasion de celui des pays non-alignés. Ce document analyse et critique en fonction de grilles raciales les disparités entre Négro-mauritaniens et Arabo-Berbères. Il y est question d'apartheid, d'oppression, de ce que les auteurs du Manifeste appellent le système beydian. Celui-ci, selon eux, s'inspire de l'idéologie exclusiviste du pouvoir blanc en Mauritanie. Aussi incitent-ils leurs frères de couleur à résister, au besoin par la force, à ce qu'ils qualifient « d'écrasement politique, social, économique et culturel » des Négro-mauritaniens. La réaction du pouvoir ne se fait pas attendre. Début septembre, le président Taya remplace son ministre de l'Intérieur, le colonel Anne Amadou Babali, un Toucouleur jugé trop timoré, par le lieutenant-colonel Djibril ould Abdallahi. Homme à poigne, le nouveau ministre de l'Intérieur va en quelques semaines, avec la collaboration du chef de la sûreté, le capitaine Ely ould Mohamed Vall, démanteler l'essentiel de l'aile politique des FLAM. « Les personnes égarées ont été neutralisées » annonce-t-il le 13 septembre, en stigmatisant l'attitude de ceux qui veulent « porter atteinte à l'unité nationale » et en dénonçant les « contacts extérieurs » dont auraient bénéficié les inculpés. La première accusation sera illustrée par le sous-titre du Manifeste : « De la guerre civile à la lutte de libération nationale » ; quant à la seconde, il sera fait référence tout à tour à l'opposition sénégalaise, la ligue des États d'Afrique noire et Israël. On pense alors que va s'ouvrir un procès pour haute trahison devant une juridiction d'exception. Il n'en est rien. Le chef de l'État décide de banaliser l'événement. Un procès public se déroule devant une juridiction ordinaire. Vingt-trois « égarés » dont on peut s'étonner qu'ils soient considérés comme d'ordinaires prisonniers de droit commun sont condamnés à des peines allant de six mois à cinq ans de prison.

Le sentiment d'exclusion du jeu politique des Négro-africains est maintenu lors du déroulement des élections municipales organisées peu de temps après. « On remarque le désintérêt des Négro-africains pour ces élections démocratiques. Ainsi dans certaines communes (Atoun, Atar, Néma), il n'y aura pas de conseillers négro-africains. A Nouakchott, sur les 144 candidats des 4 listes présentes au suffrage, on ne compte que 25 Négro-africains halpulaaren » (70).

(69) *Ibid.*

(70) Ahmed SOUEIDI « Depuis un an... la Mauritanie », *Grand Maghreb*, n° 54, 22 décembre 1986, p. 509.

L'absence de conseillers municipaux négro-africains dans les trois villes citées (peuplées essentiellement mais non exclusivement de Maures) est d'autant plus préoccupante si l'on note que dans les villes du Sud, à majorité négro-africaine, figurent des élus maures. Cette constatation pousse à se demander si l'ordonnance instituant les communes n'a pas, à cette occasion, été violée. Le législateur interdit la constitution de listes « sur des bases ethniques, tribales ou ayant une connotation particulariste ou sectaire » (article 89 de l'ordonnance 86134 du 13 août 1986). Ce souci louable du législateur a-t-il été respecté lorsqu'on ne trouve pas un seul conseiller municipal noir dans certaines municipalités ? Y aurait-il une telle pénurie de candidats négro-africains dans la « nation » mauritanienne alors qu'un brassage minimum existe dans chaque ville ? Reste l'explication donnée par Ahmed Soueïdi du « désintérêt » des populations négro-africaines... révélatrice alors d'un réel malaise.

La tension ethnique monte d'un cran en octobre 1987. Un « complot visant à renverser le régime en place », ourdi par une cinquantaine d'officiers halpulaaren, est découvert. Cette fois, les accusés sont traduits devant la Cour spéciale de justice. Trois des conjurés sont condamnés à mort et exécutés, les autres éclopant de peines de prison et de travaux forcés. En 1988, la mort en détention de trois Négro-africains dont l'écrivain Tene Youssouf Gueye continue à attiser la tension entre les diverses communautés. Mais c'est au printemps 1989 qu'intervient la crise ouverte. Ce que l'on a qualifié de conflit sénégal-mauritanien est avant tout une affaire mauritano-mauritanienne.

Tout commence le 9 avril (précisons toutefois que si cette date représente l'étincelle qui va provoquer les événements, il s'agit avant tout d'un prétexte). Des paysans soninké sénégalais du village de Diawara s'opposent à des éleveurs peuls mauritaniens pour une affaire de divagation d'animaux. L'accrochage fait deux morts côté sénégalais ainsi que des blessés de part et d'autre. Treize otages sont emmenés par les éleveurs sur la rive mauritanienne du Fleuve. Le Sénégal accusera des gardes forestiers mauritaniens d'avoir ouvert le feu, la Mauritanie affirmant qu'il s'agit des éleveurs. Dès le lendemain, des boutiques de commerçants mauritaniens sont pillées dans les villes sénégalaises de Bakel et Matam. Des troubles similaires sont signalés les jours suivants dans d'autres agglomérations. Ces pillages prennent une toute autre ampleur les 22 et 23 avril à Dakar. Des bandes de jeunes désœuvrés dévastent les boutiques des Maures. Selon Sally N'Dongo, président de l'Union générale des travailleurs sénégalais en France, « contrairement à ce que les gens croient à l'extérieur,

ces pillages étaient l'œuvre de bandits organisés... Ce sont des bandits que certains hommes politiques de l'opposition ont déjà utilisés l'année dernière pour lancer les émeutes. Ce sont eux qui ont déclenché le pillage des boutiques des Mauritaniens » (71). Même si la manipulation politique peut être soupçonnée, la véritable explication des pillages de Dakar semble liée à la crise économique qui concerne directement toute une fraction de la jeunesse urbanisée du continent africain (Jeune Afrique n'hésite pas à parler à ce propos de « hooliganisme » et « d'économie de rapine » (72)). La réaction à Nouakchott va constituer une esclave autrement plus grave.

Au vandalisme de Dakar répond les 24 et 25 avril un déclenchement de violences en Mauritanie. Entre cent cinquante et deux cents morts selon diverses sources (73). L'écho de ces massacres déclenche à son tour une tuerie à Dakar. Soixante à cent Maures sont tués au Sénégal. Au-delà de ces comptabilités macabres, comment expliquer la disproportion de la réaction de Nouakchott ? (A Dakar, « la première vague de pillages n'avait fait, en réalité, aucune victime. En revanche, la vengeance en Mauritanie a été meurtrière » (74). Certains, « la rumeur a tué » (75). Les nouvelles parvenues de Dakar peuvent expliquer certains mouvements de colère. Mais est-ce suffisant pour motiver pareille hécatombe ?

Outre un vent de xénophobie anti-sénégalaise de plus en plus virulent en liaison notamment avec la crise économique mais aussi le développement de la petite criminalité à Nouakchott, il semble bien que certains courants arabes extrémistes (baasiste et nassérien) aient profité de l'occasion pour régler à leur façon la question nationale. Une partie des Négro-africains, sous la bannière des FLAM, ayant depuis trois ans dénoncé la domination maure (Manifeste du Négro-mauritanien opprimé) puis montré leur prétention à diriger le pays (tentative de coup d'État du 22 octobre 1987), le moment était tout choisi pour une action d'envergure dirigée contre la « menace noire ».

Plusieurs témoignages concourent d'ailleurs pour confirmer, à côté de mouvements de foule spontanés, des actions tout à fait organisées : « Dans les rues de Nouakchott, des camionnettes se sont dirigées vers des cibles désignées d'avance. Devant les domiciles de "Sénégalais" qui, souvent, n'étaient en fait que des Mauritaniens négro-africains, les Haratine — anciens esclaves affranchis — descendaient

(71) *Jeune Afrique*, n° 1483, 7 juin 1989, p. 90.

(72) *Jeune Afrique*, n° 1479, 10 mai 1989, p. 9.

(73) *Libération*, 23 mai 1989, p. 23 ; *Le Monde*, 18 mai 1989, p. 10.

(74) *Libération*, 23 mai 1989, p. 23.

(75) *Ibid.*

sur l'injonction de leurs maîtres. Leur œuvre destructrice, accomplie comme un travail méthodique pendant trente-six heures, a servi de détonateur à une folie meurtrière "spontanée" » (76). Il apparaît ainsi que les événements ont été « exploités par l'aile dure, "nassérienne", du régime militaire » (77) qui a utilisé les Haratine pour la basse besogne : « Ce sont principalement des Haratine qui, lors des journées de violence des 24 et 25 avril, ont attaqué les quartiers sénégalais de Nouakchott » (78). Si les traditionnels liens d'allégeance qui lient ces derniers aux Maures blancs expliquent en partie leur comportement, nul doute qu'ils tirent avantage du départ de dizaines de milliers de Négro-africains (cf. *infra*). Ajoutons, pour terminer l'évocation des pogroms aussi bien au Sénégal qu'en Mauritanie, une certaine complaisance des forces de l'ordre qui ne sont pas toujours intervenues avec beaucoup de vigueur. Pour ce qui est de la Mauritanie, certains opposants accuseront même plus tard le pouvoir de complicité active. Signalons également que de nombreux témoignages infirment une vision par trop raciale de ces événements : à Dakar comme à Nouakchott, des Négro-africains sont venus en aide à des Maures et vice versa. A la suite des massacres, un pont aérien est organisé par la France, l'Algérie, l'Espagne et le Maroc pour évacuer les ressortissants de chaque pays. Soixante-dix mille personnes sont rapatriées en moins de dix jours. Débute alors ce qui, après les massacres dans les deux pays, constitue le second volet des événements, l'expulsion par la Mauritanie d'une partie de ses nationaux.

Un bref rappel des principaux titres de la presse de l'été 1989 donne le ton. « Le grand exode des Noirs mauritaniens », « Les témoignages des réfugiés sont accablants pour Nouakchott », « L'exil forcé des Noirs mauritaniens » (79)... Dès le début du mois de mai, les autorités mauritaniennes expulsent, outre les Sénégalais, les citoyens mauritaniens négro-africains ayant obtenu la nationalité mauritanienne après 1966 (référence cynique aux troubles ethniques de cette année-là ?) « Après les violences physiques, les oukases administratifs » (80). Parmi les Négro-africains sont essentiellement concernés les Halpulaaren (ce sont eux qui constituent les forces vives des FLAM). Courant juillet, on estime le nombre de réfugiés sur la rive gauche du Fleuve à plusieurs dizaines de milliers. « En quelques semaines, le

(76) *Libération*, 23 mai 1989, p. 23.

(77) *Ibid.* ; sur l'influence conjointe du bas courant irakien, cf. *Le Monde*, 18 mai 1989, p. 10 et 27 mai 1989, p. 3, *Libération* 9 mai 1989, p. 19.

(78) *Jeune Afrique*, n° 1483, 7 juin 1989, p. 86.

(79) Respectivement, *Jeune Afrique*, n° 1485, 21 juin 1989, p. 24 ; *Le Monde*, 12 juillet 1989, p. 4 ; *Libération*, 21 juin 1989, p. 25.

(80) *Libération*, 6-7 mai 1989, p. 13.

mouvement a pris l'allure d'une véritable déportation dirigée, en particulier, contre... les Halpulaaren... Leur « irrédentisme » est, depuis longtemps, ressenti comme une menace par les Maures blancs, arabophones, qui dominent l'appareil d'État et l'économie » (81). Ce bannissement est loin de se faire au hasard. Parmi les victimes de la « purge ethnique » (82), on remarque une part importante de fonctionnaires, de militaires et d'universitaires. Alors que tous ces expulsés affirment haut et fort leur nationalité mauritanienne, les autorités procèdent à « la destruction systématique de leurs papiers d'identité, cartes professionnelles et autres » (83). Dans leur majorité, ils veulent rentrer chez eux et semblent prêts à recourir à la force. Dès l'été 1989, de jeunes Peuls mauritaniens armés retraversent le Fleuve pour récupérer les troupeaux abandonnés sur la rive droite, ce qui provoque plusieurs incidents avec morts d'hommes. Au cours des mois qui suivent, les populations noires de la vallée du Fleuve sont l'objet de fréquentes exactions de la part de la police et de l'armée mauritaniennes, rapportées notamment dans les communiqués d'Amnesty International. Des villages entiers de Mauritaniens noirs grossissent le flot des réfugiés au Sénégal et au Mali. Prolongeant les événements du printemps 1989, les relations diplomatiques avec le Sénégal sont rompues au mois d'août, tandis qu'un état de guerre larvée s'installe sur le Fleuve et que les actions de guérilla s'intensifient dans le sud du pays. La tension est particulièrement vive dans l'extrême Est où les populations noires bénéficient de complicités au Mali voisin. Tout le long de la vallée du Fleuve, dans les camps du Sénégal et certains villages du Mali, mais aussi en Europe, la résistance s'organise.

Au total, il semble bien que le pouvoir, aiguillonné par les éléments baasistes et nassériens, ait voulu régler définitivement la question nationale au détriment des Halpulaaren (84), ceux-ci représentant un danger sur le plan politique (contestation du pouvoir à dominante maure) et un « empêchement de tourner en rond » au niveau économique (enjeux de la mise en valeur de la vallée du Fleuve (cf. 1^{re} partie, chap. 11)).

(81) *Libération*, 15-16 juillet 1989, p. 29.

(82) *Le Monde*, 18-19 juin 1989, p. 4.

(83) *Libération*, 21 juin 1989, p. 25.

(84) Les Soninké, épargnés au départ, semblent de plus en plus touchés par la suite.

Les conséquences de l'option arabe

« La Mauritanie est un pays arabe ». Tel est le slogan proclamé de plus en plus fort à Nouakchott au lendemain des événements de 1989 (85). Les manifestations de cette nouvelle orientation ne manquent pas. On peut relever, pêle-mêle, l'adhésion à l'Union du Maghreb arabe (UMA) (86), la « réforme » de l'administration territoriale (les régions et départements deviennent des « wilaya » et des « moughataa ») mais aussi l'expulsion de dizaines de milliers de Mauritaniens noirs, la rupture de tout lien avec le Sénégal... jusqu'à la disparition des quelques membres noirs du comité de rédaction du *fleuron* de la presse indépendante mauritanienne, *Mauritanie Demain*. Tournant le dos à sa vocation de trait d'union, la Mauritanie « se replie dans sa coquille arabe » (87). Quelles sont, au cours des années 1989 et 1990, les ressources dont dispose le pouvoir mais également les menaces auxquelles il doit faire face ?

— Les ressources

Le pouvoir dispose de divers atouts sur le plan interne. Il bénéficie également de soutiens internationaux.

La crise a permis au pouvoir de resserrer les rangs autour de lui en faisant progresser l'homogénéité de la communauté maure. Il a suffi de la menace d'un potentiel ennemi commun pour voir surgir le mécanisme de solidarité négative exposé plus haut. L'esprit de corps a joué. Mais au-delà de ce réflexe d'autodéfense agressive, le pouvoir semble vouloir redessiner la carte démographique de la Mauritanie. Les expulsions de Mauritaniens noirs vers le Sénégal (de 45 000 à plus de 100 000 selon divers observateurs) et le Mali (plus de 10 000) coïncident avec l'accueil de 120 000 à 200 000 Maures venant du Sénégal. Certains baasistes affirment à Nouakchott que l'on est revenu aux « anciens équilibres », justifiant ainsi la mainmise du pouvoir maure (les revendications des Mauritaniens noirs avant 1989 s'appuyaient en partie sur leur mise à l'écart alors qu'ils avaient bénéficié depuis l'indépendance d'un dynamisme démographique supé-

rieur à celui des Maures) (88). Une des retombées positives de la crise pour le pouvoir aura donc été de repeupler la Mauritanie maure.

L'habileté des dirigeants a également consisté à mettre en avant les Haratine, clientèle servile des Beydan. Non seulement les Haratine ont servi de force de frappe lors des événements — ils sont également en première ligne sur le Fleuve, ayant récupéré les terres et les troupeaux des « déguerpis » — mais le pouvoir a su intelligemment nommer à d'importants postes un certain nombre de leurs leaders, espérant de la sorte améliorer une image internationale teintée de racisme. On voit beaucoup, après les événements de 1989, Mohamed Lemine ould Ahmed, ministre de l'Information. De même, le discours du ministre de la Fonction publique, Mohamed ould Heimer, à l'occasion du 1^{er} mai 1990, bénéficie d'une excellente couverture.

Bref, soit par quelques avantages savamment distillés, soit en faisant jouer la corde sensible des solidarités concentriques (« moi contre mon frère, moi et mon frère contre mon cousin, moi, mon frère et mon cousin contre le monde », toute opinion dissidente étant assimilée à une trahison), le pouvoir réussit — pour combien de temps ? — à souder le bloc maure qui semble lui apporter, tout au moins par rapport au problème noir, son soutien, mettant un terme (provisoire) à la guerre froide tribale. Lors d'un séjour à Nouakchott en 1990, nous avons pu constater que si certains Maures émettent des opinions critiques envers le régime en privé, ils se taisent voire se rétractent lorsqu'ils sont en présence d'autres Maures, voulant à tout prix éviter une mise à l'index.

Sur le plan international, la Mauritanie bénéficie principalement du soutien de l'Irak, l'attitude des autres « pays frères » arabes étant nettement plus nuancée.

Les bonnes relations avec l'Irak ne datent pas de la crise. Dès 1987, la Mauritanie rompt ses relations diplomatiques avec l'Iran, alors en guerre contre l'Irak. Par la suite, les rapports sont excellents entre les deux pays, l'Irak étant l'un des rares défenseurs avérés de la Mauritanie. Dans l'offensive qu'il effectue alors tout au long de l'arc de crise sahélien au nom du panarabisme, Saddam Hussein envisage son pays, le Soudan et la Mauritanie comme les limites du monde arabe. L'Irak,

(88) Selon une étude de la Mission socio-économique de la vallée du Sénégal — Mises, 1978 — le taux d'accroissement annuel était estimé pour les Maures blancs à 7 %, les Maures noirs 11 % et les Noirs sédentaires 24 %. Une enquête de la SEDES effectuée en 1964-65 avait conclu à un écart moins grand, mais tout de même réel : 15 % pour les Maures, 19 % pour les Noirs. In F. de CHASSEY, Contribution à une sociologie du sous-développement. L'exemple de la Mauritanie, Thèse d'état en sociologie, Service de reproduction des thèses de Lille, 1972, pp. 74-75.

(85) Cf. l'interview de Maouya ould TAYA à *Jeune Afrique*, n° 1513, 1^{er} janvier 1990, p. 37.

(86) L'acte constitutif de l'Union du Maghreb arabe regroupant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie est signé le 17 février 1989 (on ne peut s'empêcher de souligner l'homophonie entre UMA et Umma).

(87) *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 14, 15 et 16 juillet 1990.

face à l'Iran, défend le flanc oriental, le Soudan, le flanc méridional et la Mauritanie, le flanc occidental. Depuis les événements de 1989, l'Irak fournit une aide militaire conséquente à la Mauritanie. Il y envoie également des conseillers en armement. De plus, la coopération culturelle s'intensifie. Enfin, les contacts sont étroits avec le courant baasiste bien implanté au sein de l'administration et de l'armée. Bagdad bénéficie en somme d'une bonne image à Nouakchott. « Normal, ils nous ont soutenu, explique un ministre. Et puis l'Irak, c'est loin. Son influence potentielle est donc limitée par la distance » (89). Longtemps circonscrits au courant baasiste local, les liens se tissent désormais directement avec le pouvoir. Ce dernier donne de nouveaux gages de cette amitié en 1990 en élargissant les protagonistes du complot baasiste d'août 1988 et en nommant deux des principaux leaders baasistes, Yehdihould Breideil et Moktarould Haye, secrétaire exécutif du Comité militaire du salut national et ministre de l'Éducation nationale.

L'aide des autres pays arabes est beaucoup plus discrète. Au niveau multilatéral, si les représentants du Fonds arabe pour le développement économique et social et de l'Organisation de la conférence islamique affirment, début 1990, leur soutien à la Mauritanie, les chefs d'État de l'UMA tiennent à afficher leur neutralité dans le conflit mauritano-sénégalais. Sur le plan bilatéral, la Tunisie, l'Algérie et la Libye demeurent mesurées dans leur soutien.

Le Front Polisario a quant à lui, à la suite des événements, indiqué sa « disponibilité » concernant l'envoi d'unités auprès de l'armée mauritanienne et l'ouverture de ses camps d'entraînement aux réservistes. La Mauritanie ne juge cependant pas utile d'accepter cette aide. C'est que le Sahara occidental, contrairement à l'Irak, jouxte la Mauritanie. On connaît par ailleurs l'influence du conflit du Sahara sur la politique interne mauritanienne. Depuis le coup d'État de Maaouyaould Taya, la position officielle se veut de la plus stricte neutralité. En réalité, la politique mauritanienne est quelque peu ambiguë à propos du Sahara occidental. Les signes de rapprochement se mêlent à un sentiment de méfiance à l'égard d'un voisin qui pourrait devenir par trop envahissant. Il faut tout d'abord rappeler les nombreux liens familiaux qui existent entre Mauritanien et membres du Front Polisario, liens renforcés par la poussée du courant nassérien — traditionnellement pro-libyen et pro-polisario — au sein des élites mauritanienues (90). De plus, la cause sahraouie retrouve de nouveaux

(89) *Jeune Afrique*, n° 1531, 7 mai 1990, p. 45.

(90) Même si l'après 1989 indique la reprise de l'influence du courant baasiste (cf. supra) républicain et pro-marocain. Malgré leur rivalité, notamment en matière de politique extérieure, les deux mouvements ont une attitude assez proche concernant le problème noir.

sympathisants à la suite de la tension maroco-mauritanienne (cf. *infra*). Mais ces éléments de rapprochement ne doivent pas occulter la méfiance que nombre de Mauritanien éprouvent à l'égard du Polisario. Un Front Polisario déçu par le référendum envisagé et conduit par ses éléments les plus radicaux pourrait refluer vers le nord du territoire mauritanien pour continuer son combat contre le Maroc, menaçant de la sorte la stabilité de l'ensemble de la Mauritanie. D'ailleurs, de nombreux Sahraouis, refusant pas avance une souveraineté marocaine qu'ils estiment de plus en plus proche commencent à se réfugier en Mauritanie où ils s'insèrent plus facilement qu'en Algérie. Or il existe à ce sujet un risque de rupture de l'équilibre interne sur le plan tribal en Mauritanie. Les tribus du Nord, Regueibat notamment, pourraient rapidement prendre de l'importance, menaçant le fragile équilibre propre à tout système segmentaire. A moins que la formation de la « nation » maure soit prioritaire face au danger venant du Sud. Les Sahraouis ne sont-ils pas des Maures (91) ?

— Les menaces

A l'instar des ressources, on peut distinguer des menaces d'ordre interne et externe.

A l'intérieur du pays, les occasions de conflit se multiplient, tout particulièrement dans la région du Fleuve. L'armée, la garde nationale et les milices de Haratine armées par les autorités poursuivent leurs exactions, principalement à l'encontre des Halpulaaren. Les villages sont détruits et les expulsions vers le Mali et le Sénégal, bien que moins importantes depuis la fin de l'été 1989, continuent en 1990. Ce sont ces dizaines de milliers de « déguerpis » qui constituent le nœud de la tension le long du Fleuve. Se voulant avant tout Mauritanien, ils refusent de s'intégrer dans les pays d'accueil. Déterminés à recouvrer leurs droits et leurs biens, ils sont à l'origine d'expéditions punitives en Mauritanie : attaques de villages occupés

(91) Voir Cl. LE BORGNE, « Sahara occidental : miracle ou mirage ? », *L'Afrique et l'Asie modernes*, n° 159, hiver 1988-89, p. 26. L'auteur rappelle, outre une polarité nord-sud (« les tribus qui pratiquent le sud marocain ou le sud-ouest algérien et ceux qui s'orientent vers le Sahel sénégalais ou nigérien »), l'unité de l'éthnie maure, « foyer d'une "civilisation du désert" commune, et originale par le dialecte, l'organisation sociale, le style de vie et, pour tout dire d'un mot, la culture ». El Oualiould Moustapha SAYED n'avait-il pas proposé à Mokhtarould DADDAH, au lendemain du départ des Espagnols, une fédération du Sahara occidental ? (Nouakchott n'avait pas donné de réponse, déjà trop engagée dans son alliance avec Rabat ; par ailleurs, personne n'imaginait alors que le mouvement sahraoui deviendrait un « front » avec lequel il faudrait compter).

le plus souvent par des Haratine installés à leur place, récupération de bétail (92), règlements de compte. Ces opérations sont fréquentes et de moins en moins le fait de groupes isolés agissant de manière spontanée. La résistance s'organise. La lutte armée est conduite par trois mouvements : les Forces de libération africaines de Mauritanie (FLAM), le Front uni pour la résistance armée en Mauritanie (FURAM) et le Front de résistance pour l'unité, l'indépendance et la démocratie en Mauritanie (FRUIDEM). Les deux premières organisations se présentent comme des mouvements négro-mauritaniens d'opposition. Les membres du FURAM, issus des FLAM et pour beaucoup ex-militaires, auraient créé leur propre organisation afin de hâter la résistance armée, les FLAM, organisation politique, mettant un certain temps (convocation d'un congrès) pour prendre une telle décision. Contrairement aux FLAM et au FURAM, composés uniquement de Négro-africains, le FRUIDEM affirme abriter dans ses rangs des Maures. On retrouve là le clivage entre les Nationalistes négro-africains et le Mouvement national démocratique (MND), de tendance marxiste (cf. 3^e partie), le FRUIDEM regroupant nombre de militants du MND. Le FRUIDEM reproche aux Nationalistes négro-africains leur sectarisme, qu'ils qualifient de « nationalisme étroit », alors que ceux-ci rejettent l'attitude trop « ouverte » du FRUIDEM et donnent davantage de poids aux « faits culturels » qu'à l'analyse de classe ». Ces divergences se retrouvent quant à l'attitude à adopter dans la lutte armée. Alors que le FRUIDEM se donne pour cible uniquement les éléments armés du « racisme d'État », les FLAM n'hésitent pas à s'en prendre également à des populations civiles, notamment les Haratine placés sur le Fleuve, afin de les décourager de participer aux plans du pouvoir. Reste que, malgré ces divergences d'appréciation, tous ces mouvements de résistance sont déterminés à lutter contre le régime. Selon les FLAM, « la lutte armée (contre le régime d'ould Taya) est une option irréversible » (93). Quant au FRUIDEM, il considère que « l'histoire appelle les Négro-africains mauritaniens, pour survivre, à préserver leurs biens et conserver la terre de leurs ancêtres, à résister sous toutes les formes... et en faisant don de leur vie (Proclamation du 24 août 1989) » (94).

(92) De plus en plus, des bandes de Peuls s'attaquent à des troupeaux de Soninké qui bien évidemment se défendent. Le pouvoir essaie de profiter de l'action de ces « raiders » — que certains sur le Fleuve n'hésitent pas à qualifier de « bandits » — en incitant les Soninké à s'armer, de façon à creuser la division entre ethnies noires. Source : entretiens.

(93) *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 4 mai 1990.

(94) FRUIDEM, Comité directeur de la section Europe, De la nature et des conditions de l'unité des forces de résistance contre le chauvinisme et le racisme d'État en Mauritanie, Paris, 1^{er} mai 1990, pp. 2 et 3.

Cette situation de guérilla ne peut manquer d'avoir des conséquences sur le plan économique. Les projets de développement liés à l'organisation de mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal sont freinés voire stoppés. Le budget militaire prend le pas sur les dépenses productives. Courant 1990, sur fond de crise économique et sociale, des manifestations contre la vie chère sont organisées à Aleg et Aioun-el-Atrous.

Enfin, sur le front des tensions internes, des dissensions apparaissent au sein même de la communauté maure. Les hommes d'affaires, notamment de la tribu des Idaouali, qui commerçaient avec le Sénégal enregistrent de forts manques à gagner. De la même façon, la région du Trarza, zone traditionnelle de transition et de transition avec le Sénégal, pâtit de la rupture avec le voisin du sud. La nomination, au mois de février 1990, d'un nouveau ministre de l'Intérieur, le colonel Mohamed Sidina ould Sidiya, issu de cette région, semble être un signe de décrispation. Il prend la place de Djibril ould Abdallahi, alias Gabriel Cimper, dont l'image est associée aux événements de 1989. Moins de trois mois après, le colonel Sidiya est remplacé par le commandant Cheikh Sid'Ahmed ould Baba, de la tribu du chef de l'État, les Smassid. Ce qui ne pourrait être qu'une illustration banale du turn over imposé par le nomadisme politique apparaît comme une confirmation de l'attitude présidentielle consistant à se replier sur sa tribu, en nommant plusieurs de ses membres à des postes clés dans l'armée et les forces de sécurité : le commissaire ould Dedahi Mohamed, chef de la sécurité d'État, est le neveu de Maaouya ould Taya ; le lieutenant Abderrahmane El Kwer, chef de la marine, est son cousin ; le lieutenant Mohamed Ahmed ould Saba, le lieutenant-colonel Sidi Mohamed ould Boilil, le commandant Ahmed Salem ould Memoune, tous commandants de région militaire, appartiennent à la tribu des Smassid. Le nouveau chef d'état-major de la garde nationale, le lieutenant-colonel Mohamed Lemine ould Ndiayane, est de la région d'Atar, la même que celle du président. Cette sur-représentation des Smassid irrite au sein de la communauté maure, d'autant qu'elle se manifeste également sur le plan économique, l'affairisme des Smassid faisant craindre une possible mainmise de cette tribu sur l'économie du pays. En jouant exagérément la carte tribale, Maaouya ould Taya s'expose au ressentiment des autres tribus maures. Protégé par la garde présidentielle — formée exclusivement de Smassid — il est de plus en plus seul dans son palais.

Les menaces d'ordre externe concernent en premier lieu le Sénégal. Les relations entre Nouakchott et Dakar se détériorent rapide-

ment à la suite des événements de 1989 qui, sur ce point précis, ont mis en évidence les affinités ethniques existant de part et d'autre du fleuve Sénégal. Un an et demi après les tueries d'avril 1989, les deux pays n'ont plus aucun contact : fermeture des frontières terrestres, cessation des relations aériennes, rupture des relations diplomatiques, suppression des liaisons téléphoniques. Début 1990, des affrontements à l'artillerie lourde ont même lieu entre les armées sénégalaise et mauritanienne. Un état de guerre larvée s'installe le long du fleuve Sénégal. La tension croît encore à l'annonce, non démentie par la Mauritanie mais peu probable, de la construction d'une base de lancement de missiles par l'Irak, menaçant de la sorte directement le Sénégal. L'éventualité de la mise en place d'un tel site, qui pourrait également servir de base d'essai de missiles balistiques, la Mauritanie disposant d'un vaste territoire désertique et d'une large ouverture sur l'océan Atlantique, suscite l'inquiétude des États-Unis. Par ailleurs, plusieurs observateurs voient l'ombre de Nouakchott dans le regain d'activité de la guérilla en Casamance. Alors que les indépendantistes utilisaient jusqu'alors des armes traditionnelles, les attaques sont désormais réalisées à l'aide d'armes automatiques. Après l'échec de plusieurs tentatives de médiation, dont celles des présidents de l'OUA Moussa Traoré et Hosni Moubarak, tout espoir de retour à la paix dans le court terme semble fort mince. « Le conflit extrêmement vif et profond entre Dakar et Nouakchott a dégénéré et paraît insoluble, selon les diplomates et observateurs. Les tirs continuent d'ailleurs à la frontière entre les deux pays » (95). De fait, les conditions de règlement paraissent difficilement conciliables. La Mauritanie demande la sécurisation et le retour des « Mauritaniens gardés au Sénégal », la restitution des biens saisis et l'indemnisation des rapatriés. Le Sénégal réclame, quant à lui, l'indemnisation des Sénégalais expulsés, le retour des Mauritaniens noirs déportés et la récupération des terrains de culture traditionnellement mis en valeur par les Sénégalais du fleuve, ce qui pose le problème de la frontière entre les deux pays (96).

(95) *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 14-15 et 16 juillet 1990.

(96) Voir *Jeune Afrique*, n° 1513, 1^{er} janvier 1990, p. 35 et le *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 26 janvier 1990 et 20 juin 1990. Le Sénégal, faisant référence à des textes de la période coloniale, souhaite un bornage sur la rive droite qui lui laisserait toute la zone verte par les eaux du fleuve. La Mauritanie, pour sa part, se référant au principe, consacré par l'OUA, de l'intangibilité des frontières existant lors de l'indépendance, entend contrôler la rive nord du fleuve qui délimite son territoire et partager avec son voisin le droit de contrôler la navigation sur la voie d'eau. Le président DIOUF précisera quelque temps après que le problème de la frontière n'est pas un préalable, même s'il doit faire partie de l'ordre du jour des négociations entre les deux pays (*Bull. quotidien Afrique*, AFP, 24, 25/5/90).

Si les relations avec le voisin du sud sont franchement mauvaises, les rapports avec celui du nord sont pour le moins délicats. Nouakchott reçoit fort mal la décision du Maroc de représenter les intérêts du Sénégal en Mauritanie après la rupture des relations entre ces deux pays. Ce qui, par contrecoup, explique le refus de l'UMA, par la voix du roi du Maroc qui en assurait la première présidence, de s'engager en tant que telle dans le conflit. La solidarité du nouvel ensemble régional — sur laquelle la Mauritanie avait peut-être pu espérer jouer — montre rapidement ses limites, l'Union du Maghreb arabe étant plutôt fondée sur des impératifs économiques que sur une idéologie pan-arabiste. Le choix du Maroc, dont le Premier ministre a qualifié le Sénégal de « pays ami » et la Mauritanie de « pays voisin », s'explique pour diverses raisons. Le Sénégal est le pays d'Afrique noire qui entretient les meilleurs rapports avec le monde arabe et en particulier avec le Maroc. Par ailleurs, il s'agit d'une terre d'islam. Le Maroc ne veut pas compromettre les bonnes relations qui le lient au Sénégal et risquer de ternir l'image du monde arabe en Afrique noire en soutenant la Mauritanie. Enfin, le climat est toujours tendu entre Rabat et Nouakchott en raison de l'affaire saharienne. Le Maroc se plaint régulièrement d'attaques du Polisario lancées à partir du territoire mauritanien. La tension entre les deux États atteint sans doute son point culminant lors du second sommet de l'UMA en janvier 1990. L'absence du président mauritanien, officiellement pour cause de deuil, aurait en fait été motivée par le ressentiment de la Mauritanie envers le Maroc. « La Mauritanie reproche au Maroc d'avoir pris fait et cause pour le Sénégal dans le conflit qui l'oppose à Dakar et prête à Rabat des visées sur son territoire... Selon une source bien informée, les dirigeants mauritaniens n'excluent pas que le Maroc s'adjoigne une partie du territoire mauritanien si les forces sénégalaises attaquent ce pays et prennent le contrôle de la rive mauritanienne du fleuve Sénégal » (97). Le spectre du Grand Maroc (englobant le Sahara occidental et la Mauritanie) plane toujours sur les relations entre les deux capitales.

Pour en terminer avec les foyers de tension dans le voisinage immédiat de la Mauritanie, il faut signaler de fréquents affrontements courant 1990 entre des Mauritaniens et l'armée malienne. Le plus

(97) *Bulletin quotidien Afrique* AFP, 23 janvier 1990.

Courant 1989, des manifestations contre le Maroc sont organisées à Nouakchott pour dénoncer le fait que Rabat représente les intérêts de Dakar dans la capitale mauritanienne. La tribu des Requeibat (pro-Polisario) est très active dans l'organisation de ces manifestations (*Africa Confidential*, 22 septembre 1989, p. 4).

souvent, il s'agit de heurts avec des milices de Haratine ayant franchi la frontière pour s'attaquer à des villages Peuls ou Soninké.

A la dégradation de la situation de la Mauritanie dans le sous-ensemble régional fait écho la détérioration de son image sur le plan international. Les accusations les plus précises et les plus graves proviennent de l'organisation de défense des droits de l'homme, Amnesty International. « Depuis plus d'un an, les populations noires du sud de la Mauritanie sont la cible des forces gouvernementales qui ont expulsé vers le Sénégal des dizaines de milliers de personnes. Au cours de ces expulsions, de très nombreux cas d'arrestation et de détention arbitraires, de torture, de viols, d'exécutions extrajudiciaires de civils ont été signalés. Jusqu'ici... malgré nos appels pressants, aucune mesure ne semble avoir été prise par les autorités mauritaniennes pour mettre fin aux exactions » (98). Nouakchott dément les rapports d'Amnesty International et pose la question : « Pourquoi Amnesty International se prête-t-elle à ce jeu contre un peuple dont elle ne connaît ni l'histoire ni la situation ? » (99). Ce genre d'argument, qui a du mal à arracher la conviction, est à ranger dans la panoplie de déclarations et prises de positions officielles difficilement défendables. Les tueries d'avril 1989 auraient causé la mort de 10 000 Maurés au Sénégal et de... 35 Sénégalais en Mauritanie, elles seraient la manifestation d'un « complot » qui n'est jamais explicité, le Sénégal retiendrait en otage plusieurs dizaines de milliers de Mauritaniens... alors que selon un représentant pour l'Afrique du Comité international de la Croix rouge, après une enquête menée à la demande de la Mauritanie, les Mauritaniens présents au Sénégal y sont restés de leur plein gré... (100).

La Mauritanie est enfin dénoncée, quoique de façon plus discrète, par plusieurs bailleurs de fonds. Certains, dont les institutions de Bretton Woods, les États-Unis, la RFA et les Pays-Bas font preuve de fermeté. D'autres (Canada, pays scandinaves) envisagent de quitter le pays. La crise du Golfe, qui éclate en août 1990, accroît l'isolement international de Nouakchott. La Mauritanie paie son soutien initial à l'Irak. Elle se voit peu à peu couper l'essentiel de ses ressources financières qui provenaient pour une bonne part du Koweït et de l'Arabie Saoudite. Le FMI pour sa part demande une plus grande conditionnalité concernant ses prêts. Mi-octobre, certainement

(98) Amnesty International (Londres), Communiqué de presse, 15 juin 1990, p. 1.

(99) *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 20 juin 1990.

(100) Voir, respectivement, *Arabes*, n° 36, décembre 1989, p. 37 ; *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 28 mars et 26 avril 1990 ; *Bulletin quotidien Afrique*, AFP, 10 mai 1990.

À contrecœur, mais par réalisme économique, Nouakchott condamne officiellement aux Nations Unies l'invasion du Koweït, s'empressant toutefois de condamner également la présence des troupes étrangères en Arabie Saoudite.

En conclusion de ce chapitre consacré au pouvoir prétorien, on ne peut que constater la progression des tendances centrifuges. Les logiques principalement à l'œuvre, outre les retombées du conflit saharien, sont d'ordre tribal et ethnique. Bien sûr, les autres champs constitutifs de l'État à polarisation variable sont toujours présents (cf. le « bilan » de l'évolution politique de 1978 à 1990).

Il est maintenant possible, après avoir pris la mesure de la manifestation factuelle des divers champs depuis l'entrée de la Mauritanie dans la vie politique moderne, d'en proposer une synthèse permettant de préciser de manière plus fine la nature de l'État mauritanien.

CHAPITRE VII

LA NATURE DE L'ÉTAT

Mesure de l'intensité des mobilisations

L'approche multidimensionnelle adoptée a conduit à mettre en évidence la pluralité des champs constitutifs de l'État mauritanien. Elle permet ainsi d'éviter une faute d'analyse consistant à privilégier une seule des composantes. De fait, on assimile souvent l'État africain au champ juridico-politique national, ne retenant que l'influence du modèle occidental. Il est alors fréquent, ayant chausé de telles lunettes déformantes, d'affirmer la nature exogène de l'État en constatant la vigueur des comportements ethniques ou tribaux. Au bout du compte, on gomme l'historicité propre de l'État postcolonial en déniaut aux sociétés autochtones un rôle actif dans leur modernité politique. Or, nous l'avons vérifié, le champ de l'État moderne est partie prenante de l'ensemble étatique. A travers les nombreuses inter-pénétrations qui s'effectuent entre les divers champs, on ne peut que souligner l'intensité des mécanismes internes de réappropriation. Nous avons montré par exemple comment les luttes d'ordre tribal se déroulent au sein même du parti unique ou dans le cadre des élections municipales, symboles de la mise en place de l'État moderne. C'est bien la preuve que les acteurs ont réapproprié, certes de façon plus ou moins complète, le cadre étatique moderne. Comme le remarque J.-F. Bayart au niveau du continent africain : « Ce sont plutôt des procédures d'hybridation et de dérivation créatives qui l'emportent » (1). L'État contemporain apparaît de la sorte beaucoup plus comme « un transfert de technologie réapproprié que comme un corps étranger » (2). Il constitue une réalité *sui generis*, illustration des constructions historiquement plurielles du politique.

(1) J.-F. BAYART, Les trajectoires du politique en Afrique et en Asie (Compte rendu), III^e congrès national de l'AFSP, Bordeaux, 5-8 octobre 1988, p. 2.

(2) R. LEVEAU, Éléments de réflexion sur l'État au Maghreb, III^e congrès national de l'AFSP, Bordeaux, 5-8 octobre 1988, p. 1.

Envisager l'État mauritanien dans sa positivité, comme une création propre et non comme le reflet — plus ou moins fidèle — d'un modèle, conduit à préciser la place qu'y occupe chaque composante. « Rappelons que chaque "citoyen" participe le plus souvent à tous ces champs à la fois de manière différenciée et qu'il se mobilise plus ou moins au niveau de chacun en fonction des polarisations qu'il subit ou de ses choix délibérés » (3). La mobilisation se fait donc soit en fonction des événements (la polarisation s'impose d'elle-même) soit par rapport à des calculs précis (l'acteur a alors une large part d'initiative).

Nous avons donné plusieurs illustrations de la première forme de mobilisation, conditionnée par les circonstances, tout au long de la deuxième partie. Chaque champ entraîne une forme particulière de mobilisation : la période qui précède et suit immédiatement l'indépendance conduit à une forte polarisation juridico-politique nationale (nécessité de jeter les bases d'un État moderne en signifiant sa volonté d'indépendance aussi bien par rapport au colonisateur qu'à la revendication marocaine) : tous les Mauritaniens se mobilisent. La dévolution du pouvoir, en fonction de la conjoncture, donne entre autres un éclairage des rivalités tribales (chaque président est issu d'une région et d'une tribu différentes) : dans ces moments forts, la tribu du futur président se mobilise. Les tensions d'ordre ethnique réapparaissent de façon cyclique (1966, 1979, 1986-90) : la plupart des Maures oublient leurs querelles intestines et se rassemblent contre les Négro-africains. On pourrait multiplier à souhait les exemples de mobilisations en fonction d'éléments particuliers : mouvement social des années soixante-dix dirigé contre « la société néocoloniale » ; application de la charia, interdiction de la vente d'alcool face à la propagation des mœurs occidentales... Il nous paraît cependant important de souligner le caractère épisodique de tels moments forts qui, rappelons-le, même s'ils privilégient un champ, peuvent voir s'en superposer d'autres. En somme, ce premier site d'observation, en tant qu'il valorise tel champ spécifique en fonction des circonstances, permet de confirmer la multipolarité mais ne renseigne pas sur le degré de mobilisation à l'intérieur de chaque champ dans la durée, seul critère à même de nous éclairer sur la nature profonde de l'État. Il faut pour cela se livrer à une estimation, certes plus subjective, de la polarisation dans chaque champ en fonction des stratégies d'acteurs (quel champ est-il socialement le plus efficace pour défendre au mieux

(3) G. NICOLAS, « Les nations à polarisation variable et leur État : le cas nigérian », in H. TERRAY (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, 1987, p. 159.

ses intérêts ?). Si l'on garde à l'esprit le fait que l'État mauritanien a toujours été dominé par les Maures, le champ prépondérant de cet État à polarisation variable est certainement le champ tribal. Bien sûr, le champ ethnique est particulièrement présent depuis 1989, mais il est trop tôt pour tirer les conclusions de cette crise. Les quelques déviations de fonctionnement de l'État mauritanien permettent à l'inverse de montrer l'importance du fait tribal. Nous allons donc tenter de justifier, avec pour arrière-plan l'ensemble des développements de cette deuxième partie et en allant au-delà, les raisons de notre principale conclusion, sensiblement différente de celles des études de même type sur la Mauritanie (cf. introduction).

1. La prépondérance du fait tribal

Nous procédons en trois étapes pour établir la prédominance du pôle tribal : tout d'abord, nous ferons référence à quelques généralités tirées de la presse, d'observations personnelles ou d'entretiens ; nous présenterons ensuite des éléments d'ordre statistique, enfin nous donnerons des arguments de fond pour défendre notre thèse.

Remarques d'ordre général

Une rapide revue de presse donne le ton de l'actualité du fait tribal en Mauritanie : « La Mauritanie est un État où le poids de la tradition, du tribalisme et du féodalisme reste important » (4) ; « dans ce pays encore dominé par le tribalisme et où le sens de l'État n'est guère développé... » (5) ; « ce peuple n'est encore qu'un ensemble de tribus » (6) ; « ...la tâche est immense, tant il y aurait à faire pour effacer les particularismes tribaux » (7). Peu après son arrivée au pouvoir, le président oulud Taya lui-même constatait, en conseil des ministres : « Le tribalisme... est entretenu et utilisé par de véritables clans organisés pour atteindre leurs ambitions... Les adeptes de cette pratique se constituent en groupes de pression exerçant une intimidati-

(4) *Le Continent*, n° 8, 21 novembre 1980, p. 4.

(5) *Le Monde*, 14 décembre 1984.

(6) *Demain l'Afrique*, n° 12, septembre 1978.

(7) *Le Monde diplomatique*, mai 1983, p. 17.

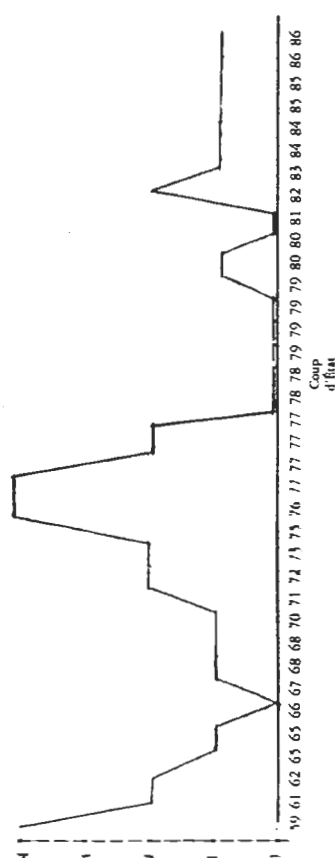
tion et un chantage permanent sur les principaux responsables de l'État » (8). De nombreuses scènes de la vie administrative quotidienne confirment ces affirmations : il suffit d'être de la même famille ou de la même tribu que tel responsable pour être servi le premier à la banque, être rapidement excusé pour une irrégularité administrative (alors que tel autre fautif est menacé des pires sanctions), se voir confier un emploi, de celui de planton à celui de directeur (9). Parmi les nombreux entretiens que nous avons eus à ce sujet, deux ont particulièrement retenu notre attention. Tel haut fonctionnaire nous a confirmé sa « propre perte de confiance en l'État » ; constatant l'existence de nombreux centres de décision, il estime que « l'État n'est pas crédible ». « On ne fait plus confiance à l'État car on sait que telle décision n'est pas irrévocable... » La perte de crédibilité mesure surtout à l'arbitraire des nominations ». Pour lui, « la tribu est un fait, une réalité, l'État est une idée » (10). Le second témoignage provient du cœur du désert, dans la région du Tagant, lors d'un passage dans un campement. Au moment des présentations, le chef de tente demande à quelle tribu nous appartenons. Après un instant d'hésitation, l'interprète réplique : « à la tribu France ». Notre hôte, étonné, répond qu'il ne connaît pas cette tribu...

Éléments statistiques

Après ces quelques remarques et impressions d'ordre général, envisageons de manière plus précise l'importance du fait tribal à travers quelques données d'ordre statistique. La première observation est relative à la représentation de la tribu ou de la région du président au pouvoir. Va-t-elle de pair, comme le laisserait supposer un raisonnement de type segmentaire, avec la présence d'un de ses leaders à la tête de l'État ? L'exemple retenu concerne la tribu de Moktar ould Daddah et les tribus de l'est du pays dont sont issus les premiers dirigeants militaires. Considérons en premier lieu la représentation de la tribu de l'ex-président Moktar ould Daddah, les Oulad Biri, au sein des gouvernements successifs avant et après le coup d'État de 1978.

Nombre de représentants	Dates des remaniements ministériels
0	Février 1966. Août 1977. Janvier 1978.
1	Janvier 1965. Juillet 1965. Septembre 1967. Janvier 1968. Juillet 1968. Avril 1970.
2	Septembre 1961. Octobre 1962. Août 1971. Décembre 1972. Décembre 1973. Mars 1977. Mai 1977.
4	Juin 1959. Août 1975. Juin 1976. Janvier 1977.
	COUP D'ÉTAT 10.07.1978
0	Juillet 1978. Janvier 1979. Mars 1979. Avril 1979. Décembre 1980. Avril 1981.
1	Juin 1979. Janvier 1980. Septembre 1983. Mars 1984. Décembre 1984. Avril et mai 1985. Août et octobre 1985. Avril et août 1986. Août et octobre 1986.
2	Juillet 1982.

D'où la courbe,

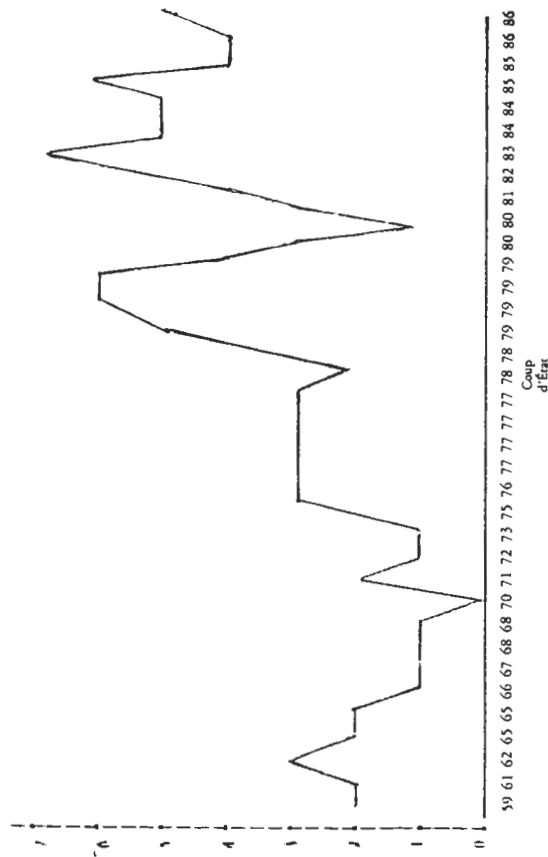


(8) *Grand Maghreb*, n° 49, 9 juin 1986, p. 207.
(9) Dans ce domaine, l'ENA, malgré sa vocation de creuset de l'idée d'État, ne fait pas exception. Lors d'une rapide enquête effectuée en 1986, nous avons constaté qu'une grande partie du personnel — du directeur aux nombreux plantons — étaient originaires de la même région, l'Assaba.
(10) Source : entretiens.

Envisageons maintenant la représentation de la région de l'Est (Hodh Gharbi, Hodh Chargui, Assaba) dont plusieurs ressortissants sont à l'origine du coup d'État de 1978.

Nombre de représentants	Dates des remaniements ministériels
0	Avril 1970.
1	Février 1966. Septembre 1967. Janvier 1968. Juillet 1968. Décembre 1972. Décembre 1973.
2	Juin 1959. Septembre 1961. Janvier 1965. Juillet 1965. Août 1971. Janvier 1978.
3	Octobre 1962. Août 1975. Juin 1976. Janvier 1977. Mars 1977. Mai 1977. Août 1977.
	COUP D'ÉTAT 10.07.1978
0	
1	Janvier 1980.
2	
3	Juin 1979. Décembre 1980.
4	Avril 1979. Avril 1981. Août et octobre 1985. Avril et août 1986.
5	Juillet 1978. Septembre 1983. Mars 1984. Décembre 1984. Août et octobre 1986.
6	Janvier 1979. Mars 1979. Avril et mai 1985.
7	Juillet 1982.

D'où la courbe :



On constate aisément que la représentation de la tribu ou de la région est largement proportionnelle à la présence de ressortissants de celle-ci ou celle-là au sommet de l'État. Qui plus est, on remarque que l'importance de la représentation d'une seule tribu (même s'il s'agit d'une grande tribu) pendant le passage au pouvoir de Mokhtar ould Daddah par rapport à celle d'une région comme l'Est qui regroupe bien plus de gens (les deux graphiques étant à la même échelle) (11).

Le second élément d'ordre statistique s'appuie sur l'étude de l'ensemble des remaniements ministériels effectués entre 1961 et 1986 en prenant en compte pour chaque remaniement l'appartenance ethnique,

(11) Quelques commentaires doivent compléter les données exposées ci-dessus. Pour le premier exemple : à partir de 1965, Mokhtar ould Daddah n'est plus comblé car il ne figure plus dans le gouvernement. Évidemment, il est toujours président de la République (ce qui conduit à ajouter systématiquement un représentant Oulad Biri après 1965). Même quand il n'y a aucun représentant des Oulad Biri, il y a toujours au moins un représentant de la région, le Tiarza : ainsi, on trouve un Tiarza en février 1966, trois en août 1977 et un en janvier 1978. Concernant les deux exemples, il faut, bien sûr, envisager l'élément humain (compétence, loyauté, intégrité, neutralité...) qui entre en ligne de compte pour le choix d'un ministre. On notera cependant qu'une seule tribu (parmi plus de 150) a longtemps eu deux, trois ou quatre représentants dans des gouvernements qui comptaient de huit à seize membres.

tribale et régionale des ministres sortants et entrants (12). Nous pensons qu'à chaque ressortissant de telle ethnie et telle tribu sortant, un ministre entrant correspondrait. L'équilibre ainsi réalisé devrait traduire le respect du sacro-saint dosage tribal. Or, la réalisation de cette enquête devait rapidement nous surprendre : il y avait beaucoup moins de correspondances que prévu. La période 1961-1978 en indique 13 alors qu'il y a eu 63 sortants et 67 entrants. En ce qui concerne la période 1978-1986, on en relève 20 pour 90 sortants et 94 entrants. Les dosages tribaux ne seraient-ils pas respectés ? Tout au contraire. Si l'on fait le total de tous les ministres sortants et entrants par ethnie, tribu et région, on s'aperçoit alors que l'arithmétique tribale est respectée.

Observons les deux premiers tableaux ci-après. Pour la période 1961-1978, on constate que le plus fort écart est de 3 (une seule fois) et qu'il y a un grand nombre de parités. Entre 1978 et 1986, l'écart le plus important est de 2 (une seule fois dans le total par tribu), le nombre de parités étant là aussi important. La principale conclusion de cette enquête est donc l'incontestable réalité d'un dosage tribal qui se réalise non à chaque remaniement mais dans le temps (un temps relativement bref). Telle tribu évincée réapparaît en moyenne trois ou quatre remaniements après.

L'ensemble de ces calculs permet en outre de mesurer concrètement les déplacements successifs du pouvoir par grande zone géographique et tribale. Il est symptomatique de constater que l'hégémonie successive de telle région corresponde à la détention du pouvoir suprême par l'un de ses ressortissants (cf. la « ronde » des présidents). Un dernier tableau, présentant les principales tribus, complète les données ci-dessus. Il en ressort que la période 1961-1978 illustre bien l'étrange domination d'une tribu (les Oulad Biri) et d'une région, (le Tarza) liée directement à la présence de Moktar ould Daddah à la tête de l'État. Quelques autres grandes tribus (essentiellement Idaouali et Laghlal) sont bien représentées. La période 1978-1986 montre quant à elle l'émergence de tribus beaucoup moins importantes (Smassid, Oulad Daoud, Tagounanet, Idaybousat, ...), ce qui confirme l'éclatement du pouvoir et le regain du fait tribal étudié *supra*.

Pour terminer, il apparaît que les tableaux présentés ci-après (tableaux finals des remaniements ministériels par ethnie, tribu et région) confirment, d'une part, le pourcentage quasiment constant des Négro-africains dans les divers gouvernements (environ 25 %, cf. la fameuse règle du 1/4), d'autre part, chez les Maures, le transfert du pouvoir globalement du Tarza (1961-1978), à l'Est (coup d'État de 1978) puis à l'Adrar.

1961 → 1978

TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET TRIBU	SORTANTS	ENTRANTS
HALPULAAR. BRAKNA	7	7
HALPULAAR. GORGOL	4	4
SONINKE. GUIDIMAKA	2	3
SONINKE. GORGOL	1	1
OUOLOF	1	1
O. BIRI. TRARZA	11	8
IDAOUALI. TAGANT	5	6
O. DAMANE. TRARZA	4	3
IDEIDBA. BRAKNA	3	3
LAGHLAL. ADRAR	2	4
LAGHLAL. HODH GHARBI	3	2
O. DEIMANE. TRARZA	2	2
IRAKNA. GORGOL	2	2
CHORFA. HODH CHARGUI	2	2
MECHDOUF. HODH CHARGUI	2	1
IDAOUICH. TAGANT	1	2
M'HABIB. HODH CHARGUI	1	1
IDAOUICH. ASSABA	1	1
TEKNA. ADRAR	1	1
TEYZEGA. ADRAR	1	1
IDAOUALI. ADRAR	1	1
O. AKCHAR. ADRAR	1	1
TORKOZ. BRAKNA	1	1
LADEM. HODH GHARBI	1	1
IDAKZEMBOU. TRARZA	1	1
Ahel BARIKALLA. INCHIRI	1	1
Ahel SOUEID AHMED. TAGANT	1	1
GORA. DAHLET NOUADHIBOU	0	1
SMASSID. ADRAR	0	1
Ahel BARIKALLA. TRARZA	0	1
MESSOUMA. HODH CHARGUI	0	1
IDEYBOUSSAT. HODH GHARBI	0	1
TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET RÉGION	SORTANTS	ENTRANTS
HALPULAAR	11	11
SONINKE	3	4
WOLOF	1	1
TRARZA	18	15
TAGANT	7	9
ADRAR	6	9
HODH CHARGUI	5	5
HODH GHARBI	4	4
IRAKNA	4	4
GORGOL	2	2
ASSABA	1	1
INCHIRI	1	1
DAHLET NOUADHIBOU	0	1
IRIS ZEMOUR	0	0

(12) Une série complète de tableaux se trouve dans le tome I de notre thèse, pp. 287 à 302.

PRINCIPALES TRIBUS MAURES

TRIBUS (* Confédérations)	LOCALISATION (Région ou Point de fixation)	TRIBUS LES PLUS NOMBREUSES : +
I. MARABOUTIQUES (Zwaya)		
AHEL BARIKALLA	Akjout	
AHEL MUHAMMAD FADEL	Néma	
AHEL SIDI MAHMOUD	Tagant et Hodh	+
DEIMAN	Trarza	
DJELIBA	Brakna	
IDAOU'ALI	Méridja, Chinguetti, Tidjija	+
IDAOU LE HADJ	Kiffa, Ouadane	
IDJUIBA	Brakna	
LAGHLAL	Hodh	
SMACIDES	Atar, et de nombreux « Ksars »	+
TADIAKANT	Trarza, Brakna et Assaba	
TAGAT	Brakna	
TAGNIT	Trarza	
TAGOUNANT	Trarza	
TENDGHA	Trarza	
OULAD BIRI	Trarza	+
II. MARABOUTIQUES/GUERRIÈRES		
* KOUNTA	De Tombouctou à l'Adrar	
* OULAD BOU SBA	Du Sud marocain au Trarza	+
* REGUEIBAT LEGOUACEM	Sud marocain, Seguiet-el-Hamra, Zemmour	
* REGUEIBAT SAHEL	Sud marocain, Zemmour, Adrar, Rio de Oro	
III. GUERRIÈRES (Hassane)		
* BRAKNA :		
AHEL YAHYA OULD SIDI	Brakna et Adrar	
BEN OTHMAN		
OULAD ABDALLAH		
OULAD AHMED		
OULAD NORMACH		
* IDAOU' AICH		
ABABAK	Tagant	
CHRAITIT		
* MECHDOUF	Hodh oriental (Timbédra)	
* OULAD ALLOUCH	Hodh oriental (Néma, Bassikounou)	
* OULAD AMMONI		
OULAD AKSHAR		
OULAD AMMONI	Adrar	
OULAD GHAYLAN		
* OULAD DLEIM	Du Cap Timins au Rio de Oro et Nord Zemmour	
* OULAD NASCR	Hodh occidental	
* TRARZA	Trarza	
OULAD DAMMAN		
OULAD BEN DAMMAN		
OULAD DAHMAN		
OULAD MUHAMMED LE-H-BIB		

Sources : J.-L. Balans, *Le développement du pouvoir en Mauritanie*, op. cit. ; A.C. de Laiglesia, *Breve estudio sobre las tribus moras de Mauritania*, Instituto hispano-árabe de cultura, Madrid, 1985.

N.B. : — Il faut souligner qu'il existe plus de 150 tribus ;
— Pour un ordre d'idée, une tribu telle que les Oulad Biri regroupe environ 10 000 membres.
— L'ensemble des tableaux se trouve dans le tome I de notre thèse.

1978 → 1986

TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET TRIBU		SORTANTS	ENTRANTS
NEGRO-AFRICAINS	HALPULAAR, BRAKNA	9	10
	HALPULAAR, GORGOL	8	9
WOLOF, TRARZA	SONINKE, GUIDIMAKA	5	5
	SONINKE, GORGOL	3	3
IDAOUALI, TAGANT	WOLOF, TRARZA	1	1
SMASSID, ADRAR	IDAOUALI, TAGANT	4	4
	SMASSID, ADRAR	4	3
LAGHLAL, HODH GHARBI	LAGHLAL, HODH GHARBI	4	4
	LAGHLAL, ADRAR	3	2
O. DAUD, HODH CHARGUI	O. DAUD, HODH CHARGUI	4	2
	TAGOUNANET, TRARZA	3	3
IDEYBOUSSAT, HODH GHARBI	IDEYBOUSSAT, HODH GHARBI	3	3
	O. DAUD, ASSABA	3	2
O. DAUD, ASSABA	O. DAUD, ASSABA	2	3
	REGUEIBAT, ADRAR	2	3
O. BIRI, TRARZA	O. BIRI, TRARZA	2	3
	MESSOUMA, HODH CHARGUI	2	2
CHRAITIT, IDAOUICH, ASSABA	CHRAITIT, IDAOUICH, ASSABA	2	2
	LADAM, HODH GHARBI	2	2
AMGARIJ, ADRAR	AMGARIJ, ADRAR	2	2
	O. DAUD, TAGANT	2	2
O. BEN DAAMAN, TRARZA	O. BEN DAAMAN, TRARZA	2	2
	TAGNIT, TRARZA	2	2
O. NASR, HODH GHARBI	TEKNA, ADRAR	2	2
	M'HABIJ, HODH CHARGUI	1	1
CHORFA, HODH CHARGUI	CHORFA, HODH CHARGUI	1	1
	TADIAKANT, HODH CHARGUI	1	1
IDOBAL, HODH CHARGUI	IDOBAL, HODH CHARGUI	1	1
	O. AKCHAR, ADRAR	1	1
IDEYCHILLI, ADRAR	IDEYCHILLI, ADRAR	1	1
	O. GHAILAN, ADRAR	1	1
TERKEZ, ADRAR	TERKEZ, ADRAR	1	1
	IDAOUALI, ADRAR	1	1
O. BOUSBA, INCHIRI	O. BOUSBA, INCHIRI	1	1
	Ehel BARIKALLA, INCHIRI	1	1
MASSINE, TAGANT	MASSINE, TAGANT	1	1
	LAAROUSSINE, DAHLET NOUADHIBOU	1	1
O. DELIM, DAHLET NOUADHIBOU	O. DELIM, DAHLET NOUADHIBOU	1	1
	IDEIDBA, BRAKNA	1	1
GORA, DAHLET NOUADHIBOU	GORA, DAHLET NOUADHIBOU	1	0
	O. ETAGHA HAIBALLA, TRARZA	1	0
KOUNTA, TAGANT	KOUNTA, TAGANT	0	1
	Ehel SOUEID AHMED, TAGANT	0	1
O. BOUSBA, ADRAR	O. BOUSBA, ADRAR	0	1
		0	1
TABLEAU FINAL PAR ETHNIE ET RÉGION		SORTANTS	ENTRANTS
NEGRO-AFRICAINS	HALPULAAR	17	19
	SONINKE	8	8
WOLOF	WOLOF	1	1
ADRAR	ADRAR	19	18
	TRARZA	10	10
HODH CHARGUI	HODH CHARGUI	9	9
	HODH GHARBI	9	10
TAGANT	TAGANT	7	9
	ASSABA	4	5
DAHLET NOUADHIBOU	DAHLET NOUADHIBOU	3	2
	INCHIRI	2	2
BRAKNA	BRAKNA	1	1

Quelques idées de fond

La troisième illustration de l'importance du fait tribal dans l'État mauritanien fait appel à quelques arguments de fond. Rappelons tout d'abord la fameuse théorie des cycles dégagée au XIV^e siècle par le grand sociologue maghrébin Ibn Khaldoun. Ce dernier a montré comment, dans le contexte anarchique du milieu politique tribal, seule l'*asabiya* d'une tribu permet la création d'un État. La solidité de l'État dépend de la solidarité qui unit ses fondateurs. Mais ceux-ci, profitant des avantages que leur procure le pouvoir politique, ne tardent pas à s'enrichir. Or cet enrichissement ruine la solidarité tribale car il développe l'inégalité entre les membres de la tribu, le souverain et ses proches en étant les principaux bénéficiaires. De plus, l'action même du souverain dissout l'*asabiya* qui l'a porté au pouvoir dans la mesure où, désormais détenteur du pouvoir politique central, il veut unifier l'assemblage hétéroclite de tribus qui forme cet État. Dès lors, la déliquescence de l'*asabiya* de la tribu dirigeante permet à une autre tribu nomade, jusque-là à l'écart du pouvoir et dotée quant à elle d'une forte *asabiya*, de fonder un nouvel État dont l'évolution est la même que le précédent, consacrant une instabilité politique chronique. « L'apparition de l'État, grâce à la victoire d'une tribu conquérante, implique la dislocation de sa structure tribale. C'est cette contradiction interne qui provoque la faiblesse congénitale des États nord-africains. Le concept d'*asabiya* est donc éminemment dialectique. Moteur du devenir de l'État, l'*asabiya* est ruiné par la réalisation de l'État » (13).

L'histoire récente de l'État mauritanien offre une surprenante application de ce schéma. Il est révélateur de constater en premier lieu que chaque chef d'État renversé et avec lui toute sa tribu sont régulièrement accusés d'avoir accaparé l'État et amplement profité des richesses auxquelles leur position donnait accès. D'autre part, plusieurs informateurs nous ont confirmé la pertinence du rôle de l'*asabiya* tribale pour « préparer le terrain » au nouveau chef d'État. L'attri-
bution au pouvoir d'un nouveau dirigeant est précédée de la mobilisation des membres les plus influents de sa tribu (notables, commerçants, ...) qui tentent de rassembler le maximum d'atouts en faveur de leur candidat. Le moment même du changement de pouvoir — le coup d'État — appelle quelques commentaires. Mais peut-on réellement parler de coup d'État quand on envisage leur fréquence et leur déroulement ? Le moins que l'on puisse remarquer est le caracté-

(13) Y. LACOSTE, *Ibn Khaldoun*, Maspero, 1973, pp. 155-156.

rière « soft » de la plupart d'entre eux. Sur les huit coups d'État ou tentatives de coup d'État qui sont intervenus du 10 juillet 1978 au 22 octobre 1987, le sang n'a coulé qu'à deux reprises (le 16 mars 1981 et le 22 octobre 1987 (14)). En outre, la nouvelle équipe au pouvoir reste en général à de rares éléments près la même. Ce type de coup d'État n'apparaît-il pas plutôt comme une forme quasiment « normale » de dévolution du pouvoir ? C'est le moment où une nouvelle direction tribale se met en place. Certes, le coup d'État n'intervient jamais par hasard. Une situation particulièrement grave (la guerre en 1978) ou un élément déterminant (la reconnaissance du Polisario en 1984) semblent précipiter les événements. Mais cette phase catalytique vient s'agréger à un ensemble d'éléments qui de façon quasi inéluctable appellent un changement. Le facteur constant demeure l'arrière-fond tribal. La tribu qui a occupé le pouvoir est régulièrement accusée d'avoir abusé de sa position. Le nouvel homme fort et sa tribu sont alors autant portés par la vigueur de leur *asabiya* que par le consensus des autres tribus qui a pu se faire sur eux. Le choix opéré est lui aussi révélateur de l'emprise du fait tribal.

Souvenons-nous que nous sommes dans le cadre d'un pouvoir profondément égalitaire. Le respect d'une stricte égalité entre les segments les plus puissants est la condition *sine qua non* pour éviter un grave conflit interne. Or, malgré ce tempérament rebelle à toute autorité centralisée, l'État est là et il faut bien qu'un chef d'État occupe la place. En somme, il s'agit moins de mettre en place quelque chose qu'un par volonté que par nécessité, le véritable choix étant (sur tout) de neutraliser le pouvoir. Dès lors, il est tout à fait normal que le consensus se fasse sur un personnage plutôt discret et effacé, issu de l'aristocratie moyenne et apte à négocier, à réaliser le compromis (qualité plus maraboutique que guerrière). On choisit moins un homme fort pour gouverner que pour arbitrer. Que le futur président ne dérange personne... et il arrange tout le monde. Les dirigeants qui se sont succédés de 1946 à 1986 répondent-ils aux trois critères évoqués (discretion, non appartenance à un segment puissant, origine maraboutique) ? C'est le cas pour Horma ould Babana, Sidi el Moktar N'Diaye, Moktar ould Daddah, Mohamed Mahmoud ould Louly, Mohamed Khouna ould Haidallah (15) et Maaouya ould

(14) Sept morts pendant la tentative de 1981 ; quatre fusillés en 1981, trois en 1987. Ailleurs, une seule tentative peut faire des centaines de morts (par exemple au Kenya en août 1982, on a dénombré de deux cents à trois cents morts).

(15) La tribu de Khouna ould Haidallah, les Laaroussine, apparaît comme mi-maraboutique mi-guerrière. Bien qu'ayant pris les armes pour se défendre, elle est classée à l'origine *zwaya* (cf. S. CARATINI, *Les Rguyhat* (1610-1634), tome 1, L'Harmattan, 1989, p. 148).

Sid'Ahmed Taya. Précisons d'emblée que la discrétion s'apprécie au moment du choix du dirigeant, le personnage en question pouvant par la suite s'affirmer... à ses risques et périls (cf. Horma ould Babana, Mohamed Khouna ould Haidallah et dans une moindre mesure Moktar ould Daddah). Il ne manque à cette liste que Moustapha ould Mohamed Saleck et Ahmed ould Bouceif, tous deux d'origine guerrière, le second étant en outre issu d'un segment tribal important. Notons à ce propos que le coup d'État de 1978 est principalement le fait de tribus guerrières. Le premier restera au pouvoir... 9 mois, le second un peu moins de deux mois (16).

Le raisonnement que l'on vient de développer peut être illustré de façon plus précise par deux exemples des plus fameux : Moktar ould Daddah a bénéficié de beaucoup de soutiens parmi les grands chefs tribaux dont les émirs du Tagant et de l'Adrar contre son adversaire direct — pourtant de la même tribu que lui —, Souleymane ould Cheikh Sidya. Tous ces grands notables tribaux, en appuyant Moktar ould Daddah, évitaient le pouvoir d'un de leurs concurrents directs qui, à l'inverse de Moktar ould Daddah, ne les aurait pas consultés dans la conduite des affaires. Le second exemple concerne le choix de Mohamed Khouna ould Haidallah. Nous avons à maintes reprises souligné ses liens avec les tribus du nord et donc le Polisario. On nous a dit à ce sujet que les grands notables tribaux avaient préféré choisir un « étranger » plutôt qu'un potentiel rival direct (17). Notons enfin que les critères évoqués s'appliquent également pour le choix de dirigeants moins prestigieux : c'est le cas des deux anciens maires de Nouakchott, ould Khair et ould Mah (quoique la discrétion du second ne soit pas particulièrement établie... il est vrai qu'il n'a pas terminé son mandat, démis de ses fonctions moins de deux ans après son élection, officiellement pour malversations financières).

La prégnance du fait tribal se vérifie également à travers l'actualité de vieux clivages. Les rivalités ancestrales, par systèmes d'alliances interposés, se manifestent au cœur des élections départementales organisées en 1988. Un premier exemple concerne le Trarza marqué par le vieux clivage marabouts/guerriers (la guerre de Charr Boubba

(16) De façon plus générale, on peut remarquer que la plupart des fils de grandes familles guerrières ont disparu de la scène politique : colonel Ahmed ould Abdallah : écarté ; colonel Cheikh ould Bouda : à la retraite ; lieutenant-colonel Ahmed ould Sidi, lieutenant-colonel Ahmed ould Bouceif, commandant Jiddou ould Saleck : déçus. C'est, pour les tribus guerrières, l'un des signes d'un véritable bouleversement de la société (libération des esclaves, manque de courage des guerriers, percée des marabouts) assimilé à une prémisses de la fin du monde (*Alamar Lakhira*).

Source : entretiens.

(17) Source : entretiens.

avait mis aux prises l'ensemble maraboutique Techemche — Oulad Deimane — avec les tribus guerrières M'Gavra — Oulad Ahmed Ben Damane et Oulad Damane —). L'élection départementale de Mederdra en 1988 voit la défaite du représentant de la famille émirale du Trarza — Oulad Ben Damane — face à un de ses cousins allié aux Oulad Deimane (18). Le second exemple, illustrant l'actualité de la rivalité guerriers/marabouts se situe en Assaba. Les guerriers Chratit y sont traditionnellement opposés aux marabouts Ehel Sidi Mahmoud. Deux coalitions formées autour de chacune de ces tribus s'affrontent à l'occasion des élections départementales de Oued Jrid en 1988 ; les Chratit l'emportent. Ces résultats électoraux impliquent le vote automatique des ressortissants de telle tribu pour les candidats issus de ses rangs, l'éventuelle appartenance idéologique étant alors mise entre parenthèses (à ce propos, plusieurs interlocuteurs nous ont cité des anecdotes semblables à celle que nous avons relatée à la fin du chapitre IV : un nahdiste déclarait voter PRM pour obéir au choix légitimé par sa tribu, « ensuite, après les élections, je resterai à mon parti qui est la Nahda »). Le Tagant a récemment offert, à un niveau régional, l'illustration de ce type de comportement. Le principal conflit dans cette région du centre de la Mauritanie dont la capitale est Tidjikja n'est pas inter mais intra-tribal. La tribu des Idaouali est divisée en deux tendances rivales, Ehel Hammoud et Ehel Zein, chacune regroupant autour d'elle un certain nombre de tribus ou de fractions. La première tendance est majoritaire sur le plan démographique au niveau régional ; la seconde compte une majorité d'indivus à Tidjikja. En bonne logique numérique, les dernières élections des SEM sur le plan régional (1984) donnaient la victoire à la coalition dirigée par la tendance Ehel Hammoud tandis que les élections municipales de 1986 à Tidjikja voyaient la victoire de la tendance Ehel Zein. Qui plus est, la tendance Ehel Hammoud, principalement de par ses dirigeants, dont Moustapha ould Abderrahmane, porte-parole de l'AMD sous le régime de ould Haidallah, devenu ministre en 1988, a une teinte libérale (proche de l'AMD), alors que Ehel Zein se veut plutôt progressiste (pro MND). Un informateur nous a cité le cas d'un sympathisant du MND membre de la tendance Ehel Hammoud ayant voté... Ehel Hammoud.

(18) Source : entretiens. Dans le même sens, on nous a rapporté que les premiers soutiens apportés à Mokhtar ould Daddah au moment de l'indépendance provenaient de tribus maraboutiques de l'ouest (Techemche), la première opposition étant le fait de guerriers de l'ouest. L'actualisation du schéma de Charr Boubba ne devait cependant pas connaître la même suite que la célèbre guerre du XVII^e siècle, Mokhtar ould Daddah préférant la tactique de la revanche douce à celle de la confrontation directe.

Dans le prolongement de l'actualité d'anciens conflits, nous pouvons noter une manifestation supplémentaire du fait tribal à travers l'application fréquente du mécanisme de solidarité négative : dès qu'un segment se veut prépondérant ou devient gênant, on s'allie à ses adversaires pour le neutraliser. Plusieurs exemples de la première occurrence ont été donnés dans la deuxième partie (cf. notamment lors des élections municipales de 1986, l'alliance au second tour des listes devancées par la liste bleue, en tête à l'issue du premier tour). Nous voudrions maintenant donner un exemple correspondant au second cas. La tribu des Idouaich était devenue gênante pour le président ould Haidallah. Trois raisons étaient à l'origine de cette tension : cette tribu s'était opposée à l'abolition de l'esclavage, elle avait un penchant pro-marocain et entretenait de bonnes relations avec Moktar ould Daddah. Mohamed Khouna ould Haidallah va neutraliser cette tribu sur le terrain de ce qui apparaît être un excellent baromètre de la cote tribale : la nomination aux postes publics importants. Concernant la représentation tribale de la région en question, il nomme trois responsables appartenant à des tribus concurrentes des Idouaich : Mohamed Lemine ould Zein, Idaouali, est nommé directeur de la gendarmerie ; Ahmed ould Zein, Idaouali, devient ministre des Finances ; Abdelkader ould Ahmed, Kounta, est promu directeur de la Société nationale d'importation et d'exportation. Les Idouaich, privés d'importants postes publics et de leurs retombées, sont marginalisés. Le président ould Taya aurait ultérieurement écarté les Kounta, au bénéfice des Idaouali et des Idouaich.

Pour terminer cet exposé quelque peu hétéroclite mais en même temps révélateur de l'enracinement du facteur tribal dans des sites très divers du politique en Mauritanie, il est bon de préciser la façon dont il se manifeste au sommet de l'État. L'impératif du dosage tribal, le respect des équilibres mais également le jeu subtil des alliances en fonction de la conjoncture sont certainement une des priorités de tout chef d'État. Même s'il n'existe pas de « ministère tribal » dans l'organigramme gouvernemental, nul doute qu'il occupe une bonne place dans la hiérarchie officielle. Ahmed ould Mohamed Salah, ministre de la Souveraineté interne sous Moktar ould Daddah à plusieurs reprises, a longtemps fait fonction de *deus ex machina* en la matière. Ce rôle semble être tenu, sous ould Taya, par un triumvirat composé de proches du président : Mohamed Lemine ould Khilil, ancien directeur de la sûreté nationale du temps de Moktar ould Daddah, cousin du président ould Taya, Ahmed ould Sidi Baba, maire d'Atar, également cousin du chef de l'État, enfin Ahmed ould Taya, ancien cadre de la banque centrale de Mauritanie. Ces trois hom-

mes, que l'on a souvent pu voir ensemble, ne disposent d'aucun statut particulier. Conseillers officieux du chef de l'État en la matière, ils reçoivent les chefs des diverses tribus (le plus souvent chez eux) et prennent ainsi le pouls des revendications tribales afin de réaliser le dosage le plus adapté aux données du moment (19).

La prépondérance du fait tribal n'exclut pas le maintien de l'influence, plus ponctuelle, des autres pôles.

2. La permanence des autres champs

Bien qu'il soit encore très présent, le pôle tribal donne cependant quelques signes d'affaiblissement. La logique tribale est parfois remise en cause par le facteur économique. Telle tribu qui voudrait chasser sur les terres de ses rivales a de plus en plus de chances de réussite en proposant au futur rallié des moyens financiers conséquents. Le degré de pouvoir dépend en grande partie des libéralités accordées. Concrètement, le leader se rend dans la tribu dont il cherche le soutien. C'est l'occasion d'une réception fastueuse au cours de laquelle il doit montrer sa prodigalité (argent, nominations...). Il faut surtout que cela se sache au sein de la tribu en question pour créer le soutien envers le donateur. Mais si les libéralités sont jugées insuffisantes, la tribu sollicitée peut s'adresser à un donateur plus généreux. Les deux limites à ces manœuvres de type clientéliste sont, d'une part, celle des moyens eux-mêmes qui ne sont pas illimités, d'autre part, certaines inimitiés personnelles entre élites tribales, pour des motifs variés ayant surtout relation à l'honneur (un tel ne m'a pas salué un jour, il a dit du mal de mon entourage...). Cette évolution vers l'esprit marchand se vérifie à travers divers signes : une tribu telle que les Idaouali n'est devenue vraiment importante que vers le début des années soixante-dix. Traditionnellement, elle était sous la protection des Idouaich. L'ascension des Idaouali, tribu connue pour sa vitalité dans le domaine du commerce, est certainement liée à l'importance croissante du facteur économique. Autre manifestation de cette tendance, les élections municipales de Nouakchott ont révélé la place de plus en plus importante du clientélisme, provoquant parfois l'éclatement de tribus pour des questions de financement, ce qui,

(19) Source : entretiens.

aux dires d'un informateur, est un signe avant-coureur de la perte de vitesse de la logique tribale (20).

La relative sortie du champ tribal se fait à l'avantage d'autres cadres de solidarité, en tout premier lieu la région. On remarque depuis quelques années la tendance du pouvoir de nommer des personnalités modérées au sein des tribus sur lesquelles il s'appuie. L'explication de cette tactique doit certainement être recherchée dans le fait qu'en choisissant des personnes entretenant d'assez bons rapports avec les tribus rivales, le pouvoir évite la radicalisation de ces dernières. Ce choix est admirablement illustré par l'exemple de « l'immovible » ministre de l'Éducation nationale puis des Affaires étrangères, Hasni ould Didi, en poste depuis 1979 ! Cet Idaouali est devenu un personnage central de la région du Tagant de par ses nombreuses relations avec les notables idaouich et kounta (tribus traditionnellement concurrentes des Idaouali). Bien entendu, la nomination d'un membre d'une autre tribu que la sienne n'est jamais la panacée, mais, faute de mieux, on s'adresse à cette personne pour une éventuelle intervention. Ce qui représentait à l'origine une manœuvre d'ordre tribal (favoriser une certaine paix tribale) devient un moyen de glisser de la solidarité tribale à la solidarité régionale. De fait, si les tribus habituellement rivales (dans notre exemple, au Tagant, les Idaouali, les Idaouich et les Kounta) trouvent des terrains d'entente et s'expriment — même de façon imparfaite — d'une seule voix, cela ne peut que renforcer, en retour, l'influence du ministre qui devient le porte-parole d'un ensemble bien plus important, avec les retombées subséquentes. Parallèlement à ce glissement du cadre tribal vers le cadre régional et à son opposé, se dessine un mouvement de repli vers les intérêts strictement claniques ou familiaux. Ici, le cercle de solidarité se rétracte. Si le noyau familial reste toujours sûr, une frange d'une famille régnante (conduite par un cousin le plus souvent) peut rejoindre une autre tribu. Notons cependant que cette tendance ne concerne pour le moment que les élites tribales. Globalement, la fin des tribus ici suggérée demeure encore lointaine, la période actuelle restant toujours marquée par une forte emprise tribale.

Les quelques signes de la perte de vitesse du fait tribal ne doivent finalement pas nous étonner si l'on se remémore les divers champs qui ont été mis en évidence tout au long de cette deuxième partie. Un bref résumé de l'histoire politique contemporaine de la Mauritanie le rappelle.

(20) Selon la même source, un des sites d'observation privilégié de l'éclatement futur des tribus serait le terrain électoral.

Dès avant l'indépendance, la constitution de groupes tels que l'AJM ou la Nahda indique la sortie des seuls réflexes tribaux. Une pensée politique « nationale » commence à s'affirmer. Mais la logique étatique ne prend véritablement forme qu'avec le passage au pouvoir de Moktar ould Daddah. La première décennie de l'indépendance est dominée par la rivalité entre ce dernier et Souleymane ould Cheikh Sidya. Au-delà de l'affrontement des deux hommes qui est en partie un conflit intra-tribal (tous les deux appartiennent à la tribu des Oulad Biri), c'est le choc entre deux conceptions du pouvoir. L'affrontement se cristallise notamment autour de la querelle multipartisme - parti unique. Souleymane ould Cheikh Sidya, membre de la haute aristocratie maraboutique, défend le pouvoir traditionnel alors que Moktar ould Daddah, issu de l'aristocratie moyenne, se veut le promoteur de l'État moderne. On se souvient des quatre étapes qui marquent la victoire de Moktar ould Daddah : le congrès de Kaedi de 1964 où il s'appuie sur le parti contre les tenants du pouvoir traditionnel ; l'institutionnalisation du parti unique en 1965 qui lui donne le monopole de la représentation politique ; la suppression de la chefferie par voie d'extinction, mesure révolutionnaire passée quelque peu inaperçue, par laquelle il interrompt la régénération naturelle du pouvoir traditionnel ; enfin la lutte contre les faux cheikhs en 1968 à l'occasion de laquelle, dans le cadre de la « repersonnalisation de l'homme mauritanien », il s'en prend à ceux qui ont collaboré avec le colonisateur. La logique juridico-politique nationale ne cesse dès lors de s'affirmer. Elle se traduit aussi bien par des mesures ponctuelles telle cette réponse négative adressée à l'émir de l'Adrar qui demandait des vivres pour « entretenir son entourage » (il faut combattre toute velléité d'institution du féodalisme au sein du Parti » (21), que par l'émergence de valeurs nouvelles — certes balbutiantes — telles que service public ou intérêt général. Les amitiés tissées entre promotionnaires, la nouvelle vision de la vie, du travail que ramènent avec leurs bagages les étudiants ayant suivi un cursus à l'étranger, le développement de l'éducation, de la communication, la modernisation de l'économie par institutions internationales interposées font éclater les cadres de référence exclusivement tribaux. La segmentarité échoue à rendre compte à elle seule de structures en voie de transformation.

La seconde période — 1968-1975 — est caractérisée par le dynamisme de l'opposition au régime de Moktar ould Daddah et la capacité de récupération de ce dernier. Opposition et récupération des

(21) Archives nationales de Mauritanie, Série Présidence, Dossier n° 826 (1972).

technocrates en 1971 mais surtout vigueur et longévité du mouvement politique et social d'opposition d'inspiration marxiste qui accule Moktar ould Daddah à d'importantes réformes (révision des accords de coopération avec la France, création d'une monnaie nationale, nationalisation de la Miferna). La place tenue alors par le MND et le PKM témoigne de solidarités organiques ayant transcendé les solidarités d'ordre traditionnel, même si l'on a qualifié à l'époque certaines tribus de « tribus rouges ». Cette époque marque aussi la volonté d'être vigilant face à l'alibi ethnique qui cache mal parfois des enjeux profondément politiques et sociaux.

Enfin, la décennie qui s'ouvre avec le conflit saharien est constamment marquée par ce dernier. La guerre du Sahara fait chuter Moktar ould Daddah ; c'est par rapport à elle que Moustapha ould Mohamed Saleck est jugé trop timoré, Ahmed ould Bouceif trop pro-marocain, Mohamed Khouna ould Haidallah trop favorable au Polisario. Le conflit saharien fait et défait les coalitions. Au facteur régional s'ajoutent les influences extérieures (Maroc, Libye, Irak, Algérie...) sur lesquelles se greffent des oppositions d'ordre idéologique.

Les axes de division et de regroupement ne se limitent pas à ceux qui viennent d'être évoqués à la lumière de l'histoire récente de la Mauritanie. Nous pourrions faire référence à l'islam (22), au rôle que jouent certaines puissances extérieures — principalement la France, les pays arabes, le FMI (23) —, à la place qu'occupent les forces économiques internes...

(22) Certains s'étonneront du peu de place accordé aux confréries dans cet ouvrage (voir mis dans le chapitre 1). Il est bon de préciser que contrairement au Sénégal voisin, les confréries n'ont en Mauritanie qu'une faible importance sur le plan politique. Elles s'effacent derrière les tribus. Quand on veut situer quelqu'un, on lui demande son appartenance tribale et non confrérique. La seconde, d'ailleurs, suit presque toujours la première. Un membre de la tribu Oulad Biri par exemple est quasi automatiquement quadryste. Les confréries ont certainement davantage compté dans l'histoire de la Mauritanie qu'aujourd'hui. Le regain observé sous la période coloniale doit à ce que les Cheikh Sidya (Oulad Biri) ont été très proches du colonisateur, provoquant de la sorte une réaction des Tidjani.

Le second thème souvent abordé lorsqu'on fait référence à l'islam — l'islamisme — a également été quelque peu délaissé jusqu'ici. Malgré une influence jusqu'au sein du gouvernement, la vitalité des islamistes en Mauritanie semble freinée dans un pays où il est de tradition de pratiquer un islam tolérant, où l'occidentalisation n'a jamais été très poussée et où le qualitatif de République islamique coupe l'herbe sous les pieds de la tendance fondamentaliste. Le pouvoir peut toujours faire des concessions qui ne coûtent pas cher dans un pays entièrement musulman et qui peuvent s'avérer très profitables aussi bien sur le plan de la légitimité interne que sur celui de l'obtention de moyens financiers, notamment de la part de l'Arabie Saoudite. Source : entretiens. (Sur les islamistes, cf. 3^e partie).

(23) A l'instar de nombreux pays africains, l'influence du FMI en Mauritanie est remarquable depuis quelques années. Agréé — ou suscité — par la fameuse institution internationale, un important « Programme de redressement économique et financier » (PREF) a été adopté en 1985 et prolongé depuis son échec en 1988. Les objectifs officiels du PREF étaient d'assurer

L'observation des divers champs constitutifs de l'État mauritanien invite finalement à la conclusion de l'articulation de plusieurs logiques. Dans cet État à polarisation variable, les conjonctures mobilisatrices superposent généralement plusieurs champs. Nous en avons donné des exemples tout au long de cette deuxième partie : la ventilation ministérielle se fait en fonction de dosages ethniques et tribaux ; certains groupes politiques se forment sur des bases ethniques (l'IAM, BAAS) ; le MND marxiste s'implante dans un pays entièrement musulman ; l'action de Mohamed Khouna ould Haidallah met autant en avant ses attaches tribales que les influences extérieures ; lors des élections municipales de 1986 à Nouakchott, l'opposition à la liste bleue au second tour se manifeste à travers le mécanisme de solidarité mais également la coalition de divers groupes politiques... Au sommet de l'État, la logique juridico-politique nationale semble le plus en plus présente avant tout parce qu'elle constitue le seul langage commun avec les bailleurs de fonds ; cependant, lorsque les crédits ont été obtenus et qu'il s'agit de procéder à leur redistribution, la logique tribale revient rapidement au premier plan. Mais si l'articulation des logiques il y a, l'intensité de chacune eu égard à la genèse de l'État n'est pas identique. Parvenu à ce stade de notre recherche, nous pouvons maintenant nous prononcer sur la nature de l'État mauritanien. Bien que le champ de l'État moderne ait souvent été mis en avant, nous estimons que l'État mauritanien, tel que la réalité nous le montre, est principalement conditionné par les logiques tribale et ethnique (surtout depuis 1989), ce qui nous ramène à l'hypothèse avancée en introduction. Précisons tout de même que nous nous plaçons avant tout au niveau de la décision interne. La prédominance malgré tout du champ tribal, sur la longue durée, invite

à la gestion des entreprises publiques, de rationaliser les investissements en les orientant vers les secteurs productifs, d'augmenter l'efficacité des structures administratives et d'encourager l'initiative privée. Il a permis à la Mauritanie de passer trois accords successifs de 12 millions de dollars avec le FMI et d'obtenir de la Banque mondiale un crédit de 50 millions de dollars. Les premiers résultats se sont révélés encourageants sur un plan strictement économique : en 1985, la croissance passait à 3,1 % pour atteindre les 4 % prévus en 1986 (*Le Monde*, 1987, p. 5). Mais l'intervention du FMI n'a pas eu que des effets heureux. La population a subi les effets de la hausse des prix à la consommation, s'inquiétant des nombreux « délestages » en matière d'emploi. Dans un pays où le secteur privé est exsangue et où l'État fourmille de nombreux emplois, il a été décidé qu'il ne devait pas « se maintenir dans les activités où sa présence n'est pas nécessaire » (*Sud magazine*, (Dakar), n° 4, janvier 1987, p. 15). Bien que de création récente, l'université de Nouakchott forme déjà des diplômés-chômeurs. On attend avec impatience la création d'emplois productifs (qu'il ne faut pas confondre avec les initiatives, à grands renforts de publicité, de « food for work » qui consistent le plus souvent à faire balayer les rues par des Mauritaniens pour quelques poignées de riz).

à qualifier l'État mauritanien d'État à polarisation variable à dominante néo-khaldounienne.

La nature de l'État éclairée à partir de sa genèse, il convient maintenant d'envisager les stratégies plurielles des acteurs en fonction de sa mise en place.

TROISIÈME PARTIE

POSITIONS DE POUVOIR ET LUTTES SOCIALES

Polysémie des conduites des acteurs

A l'instar de l'étude de la genèse de l'État, c'est une approche de type multidimensionnel qui semble la mieux indiquée pour envisager le rôle joué par l'ensemble des acteurs dans le processus de modernité politique. Ici aussi, il convient de récuser un mode de raisonnement binaire. S'agissant de questions relatives à la stratification sociale, de nombreux travaux réalisés sur l'Afrique dans un passé récent ont eu tendance à faire prévaloir un marxisme quelque peu mécaniste mettant en avant une classe dominante aux prises avec une classe révolutionnaire. La complexité des faits invite à corriger cette vision (ce qui ne doit pas conduire à cautionner l'image intégrationniste développée par les auteurs fonctionnalistes) non sans s'interroger auparavant sur la signification même de la notion de classe en Afrique. Nous ferons principalement référence pour ce faire aux réflexions stimulantes de J.-F. Bayart (1). S'il apparaît que le continent africain n'ignore pas l'existence de classes sociales en formation, celles-ci sont loin de développer une conscience pleine et entière d'elles-mêmes, critère incontournable du concept complet de classe (2).

(1) L'État en Afrique, La politique du ventre, Fayard, 1989.

(2) « Le concept complet de classe, qui implique la prise de conscience par elle-même de la classe, devient un concept politique lorsque cette prise de conscience est accomplie, lorsque la classe se pense et se vise elle-même comme une unité, lorsqu'elle pense et agit comme telle ». M. HENRY (Marx, t. 1 : *Une philosophie de la réalité*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 235-236) cité par J.-F. BAYART, *L'État en Afrique*, op. cit., p. 224. J.-F. BAYART souligne par ailleurs que l'échange reste, avant la production, le principal ressort de l'activité économique en Afrique... « Et voilà une nouvelle annotation qui incite à ne pas se satisfaire de la notion de "bourgeoisie", dans un contexte historique qui, à quelques situations près, ne

« Au sud du Sahara, les rapports de classes ne sont nullement la source première des conflits, malgré l'acuité de l'inégalité sociale » (3). Quel que soit le type de régime considéré, ce sont des luttes de factions, structurées autour d'une personnalité et incorporant divers groupes sociaux jusqu'aux plus subordonnés qui constituent le « sel de la vie politique » (4). L'ensemble des acteurs, des plus modestes aux plus puissants, participe, à travers le monde des réseaux, à la lutte sociale la plus significative, la prédation sous toutes ses formes. Cette pratique généralisée de la manducation, qui certes se manifeste sur une plus ou moins grande échelle car ces réseaux sont également producteurs d'inégalité, contredit fondamentalement l'analyse binaire évoquée ci-dessus. L'État n'est pas uniquement la « chose » d'une classe dominante que tout opposerait à une classe révolutionnaire. « Les "petits" œuvrent eux aussi à l'innovation politique et leur apport n'est pas en contradiction nécessaire avec celui des "grands" » (5).

Ceci dit, il ne faut pas non plus sous-estimer la résistance multiforme des acteurs subordonnés par rapport au projet de totalisation étatique poursuivi par les acteurs dominants. Nous sommes bien en fait face à une réalité polysémique où les conduites des acteurs ne sauraient être appréhendées de manière univoque. Les groupes sociaux que l'on peut rattacher à l'État et à la « société civile » ne sont pas figés dans un rapport domination/contestation. Comme nous le montrerons concernant le cas mauritanien, une position de pouvoir peut être ambivalente (on peut être tenu de sacrifier à certaines obligations pour conserver sa position de pouvoir) de même qu'un processus de lutte sociale peut avoir un contenu équivoque (la contestation apparente de l'État peut finalement permettre son renforcement). « Il ne s'agit pas, en un balancement académique et artificiel, d'opposer au travail de "totalisation" étatique celui des tactiques divergentes de "détotalisation", même si la contestation de l'État, son érosion et sa dilution procèdent effectivement avant tout de ces dernières. En réalité, les logiques de déconstruction du champ étatique ne se départagent pas aussi aisément de celles de sa cristallisation. Les

semble connaître ni exploitation de classes au sens marxien du concept, ni économie productive » (*ibid.*, p. 138). Dans le même sens, M. CAMAU estime que le mode de production capitaliste au Maghreb s'identifie avant tout à un « mode de non production » (*Pouvoir et institutions au Maghreb*, Ceres Productions, Tunis, 1975, p. 193), ce qui tend d'autant plus difficile la formation de classes.

(3) J.-F. BAYART, *L'État en Afrique*, op. cit., p. 261.

(4) *Ibid.* Une des illustrations les plus intéressantes en est la traduction de « faire la politique » en wolof (ngurgi) et en pulaar (laamunga) : « être partisan d'un leader, d'une faction, et militer en leur faveur » (*ibid.*, p. 263).

(5) *Ibid.*, p. 304.

matrices du désordre sont souvent les mêmes que celles de l'ordre » (6). A l'opposé du schéma binaire d'un marxisme par trop mécaniste, mais également au-delà de l'illusion intégrationniste de la thèse libérale, nous adopterons une démarche multidimensionnelle, fort bien illustrée par les propos suivants de J.-F. Bayart (qui s'inspire à ce sujet des réflexions de M. Foucault) : « L'intelligence de la "gouvernementalité" en Afrique passe par la compréhension de ces procédures concrètes à la faveur desquelles les acteurs sociaux empruntent simultanément à la pluralité des genres discursifs, les entrelacent et inventent de la sorte des cultures originales de l'État. Immédiatement, il apparaît que la production de l'espace politique, d'une part, est imputable à l'ensemble des acteurs, dominants et dominés, et, de l'autre, se voit soumise à son tour à une double logique de totalisation et de détoralisation » (7). Ce balancement guidera notre tentative de compréhension du politique en Mauritanie tout au long de cette troisième partie.

Mais revenons de façon plus précise au cas mauritanien. En quoi les remarques générales qui viennent d'être faites lui sont-elles applicables ? On se souvient qu'un des principaux ouvrages de référence sur la Mauritanie contemporaine, envisagée de façon globale, est l'œuvre de F. de Chassey qui a adopté une démarche de type marxiste. Si nous ne contestons pas l'existence de classes sociales en formation en Mauritanie, nous pensons cependant opportun de corriger la présentation qui en a été faite à travers cet ouvrage et dans son sillage, le cadre d'analyse adopté se révélant à l'usage assez éloigné de la réalité sociale étudiée. Nous tenons en d'autres termes à éviter « toute comparaison sauvage analysant les relations et les mobilisations de classe dans les termes de la sociologie politique des sociétés bourgeoises » (8). F. de Chassey, au début des années soixante-dix, « croyait pouvoir distinguer cinq classes en formation : "le sous-prolétariat, le prolétariat, la petite bourgeoisie, la grande bourgeoisie commerçante et la bureaucratie dirigeante" » (9). Malgré les précautions prises par l'auteur, on devine au fil de la lecture de son ouvrage une évolution des plus probables vers le schéma d'une stra-

(6) *Ibid.*, p. 260.

(7) *Ibid.*, p. 304.

(8) J. Leca, Y. Schemel, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe, *International Political Science Review*, number 4, 1983, p. 479. Le qualificatif de « sauvage » est sans doute trop fort concernant l'étude de F. de Chassey. Comme nous le verrons, cet auteur essaie de tempérer la transposition qu'il effectue de la théorie marxiste au champ d'étude africain. Il reste que même avec une certaine prudence, il applique un cadre d'analyse échouant à rendre compte valablement de la réalité mauritanienne.

(9) F. de Chassey, *Mauritanie, 1900-1975*, Anthropos, 1978, p. 255.

tification sociale à « l'occidentale » (10). Or il existe un certain nombre de profondes différences entre ce qui a pu se passer en Europe et le type de société étudié ici.

En premier lieu, on constate le nombre peu important d'individus relevant du secteur moderne : l'emploi salarié, en 1980, s'élève à 60 000 pour une population de 1 480 000 habitants, soit environ 4 %. La faiblesse du couple bourgeoisie-prolétariat, ailleurs véritable moteur de l'histoire, est ici patente. La plus grande partie de la population se consacre toujours aux activités d'élevage et d'agriculture. En 1982, le secteur rural mauritanien représentait encore l'activité principale de 60 à 70 % de la population (mais n'intervenait que pour 25 % dans la formation du PIB). On a certes assisté à un fort mouvement de sédentarisation, lié notamment à la sécheresse : en 20 ans, le rapport nomades-sédentaires (70 % - 30 % en 1965) s'est inversé. Les populations victimes de ce brutal exode constituent la masse des désœuvrés qui vivent dans les « bidon-tenues » de Nouakchott (11). Enfin, où placer dans l'échelle de la stratification sociale les petits salariés qui forment l'écrasante majorité du secteur moderne ? F. de Chassey estimait en 1978 que 45 % de l'effectif global du secteur public — lequel regroupe environ la moitié des salariés du pays — était composé d'ouvriers et surtout de manoeuvres : plantons, gardiens, domestiques. Quant au secteur privé, particulièrement exsangue, il est lui aussi marqué par la prédominance des petits salariés. On peut estimer que bénéficiant du privilège de l'emploi, ils apparaissent comme relativement favorisés. Cette impression tend toutefois à se dissiper lorsqu'on prend en compte le montant du SMIC qui était en 1982 de l'ordre de 3 200 ouguiyas... (12). Bref, on est en présence d'une économie « bifurquée » (13) où une grande partie de la population est condamnée à la subsistance.

La seconde différence fondamentale concerne le mode de relations sociales. Il est évident qu'en Mauritanie, les solidarités verticales (essen-

(10) F. DE CHASSEY souligne par ailleurs l'existence de « conflits de classe naissants » et, de façon quelque peu optimiste, il estime que « dans le cadre socio-idéologique actuel, le citoyen mauritanien tend plus à se définir d'après ses appartenances de classe et de génération que d'après ses origines ethniques » in Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la RIM, Thèse d'État en sociologie, Paris V, Service de reproduction des thèses, Univ. de Lille III, 1972, p. 638.

(11) Une partie de cette population est cependant occupée dans des activités informelles : 11 747 établissements employant 5 personnes ou moins ont été recensés en 1980 à Nouakchott. Cf. ministère des Relations extérieures, Coopération et développement, Mauritanie, Analyse et conjoncture, Paris, septembre 1982, A 43.

(12) Environ 320 F (valeur 1982).

(13) J. LECA, « Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb », in CRESM, *Développements politiques au Maghreb*, Ed. du CNRS, 1979, p. 9.

tiellement d'ordre ethnique et tribal) sont plus fortes que les solidarités de catégories. Les réseaux de dépendance personnelle, sous l'aspect du clientélisme ou des rapports de parenté, contredisent la logique des intérêts de classe. La bourgeoisie, privée ou d'État, est « plus qu'archaïque que schumpétérienne » (14), sa culture lui imposant des devoirs de solidarité familiale et clientéliste. Quant aux moins bien lotis, ils se replient le plus souvent sur les liens traditionnels qu'ils ont gardés avec les dominants plutôt que de faire jouer la solidarité de classe. Si bien que même quand l'analyse fait apparaître des classes sociales « en soi », on ne trouve pas le prolongement de classes « pour moi », ayant conscience d'elles-mêmes. On imagine mal dès lors l'intensification de la lutte des classes qui apparaissait en filigrane des travaux évoqués ci-dessus.

Si « les luttes sociales qui fascinaient les politistes des années soixante-dix ne font plus recette » (15), c'est peut-être qu'à la suite simplement de quelques signes, on est allé un peu vite en besogne en plaquant des théories toutes faites et élaborées dans des environnements sensiblement différents. Qui plus est, l'observation de la réalité ne peut qu'infirmar ce type d'analyse, peut-être de façon plus évidente en Mauritanie qu'ailleurs, du fait de la faible pénétration du secteur moderne. F. de Chassey a lui-même reconnu depuis : « Nous avons fait des analyses rapides dans le temps en raisonnant en termes de classes » (16). Nous sommes donc porté, *a contrario*, à reconnaître les avantages de l'approche socio-historique adoptée ici.

Après ces quelques remarques d'ordre épistémologique, il convient de présenter en substance le contenu de la troisième partie où nous nous efforcerons de contribuer à l'intelligibilité de l'État post-colonial mauritanien en envisageant son rapport à la stratification

(14) B. ÉTIENNE, *L'islamisme radical*, Hachette, 1987, p. 111.

(15) Jean COPANS, *Politique africaine*, n° 26, « Classes, État, Marchés », juin 1987, Karthala, p. 2.

(16) *Le Fennec* (Revue d'étudiants mauritaniens), Nancy, n° 3, 14 avril 1986, p. 18. L'illusion d'optique correspond d'ailleurs à un constat bien plus général : « ... Si ce type d'analyse (l'analyse en termes de classes sociales) peut être fructueux dans le contexte africain, c'est à condition de bien distinguer... entre les relations de classe dégagées à partir des mécanismes d'exploitation, et les relations sociales concrètes entre groupes sociaux réels. Il n'y a pas correspondance nécessaire entre les deux types de relations ni passage inéluctable du premier type de relation au second. Il faut donc se méfier de nos cadres de pensée qui nous conduisent à projeter au sein des sociétés africaines des réalités qui leur sont étrangères. Cette situation n'est peut-être que provisoire. En attendant, il faut se garder de schémas préétablis dont la validité est certes séduisante, mais fait violence à ce que l'observation empirique révèle » (Y.-A. FAURE et J.-F. MÉDARD (dir.), *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Karthala, 1982, p. 147). Dans le même ouvrage, Y.-A. FAURE et J.-F. MÉDARD constatent par ailleurs qu'« en Afrique, l'instabilité politique a été beaucoup plus engendrée par des conflits internes aux élites que par la révolte des populations » (*ibid.*, p. 126).

sociale. La mise en place de l'État a-t-elle modifié l'ancienne stratification sociale ? A-t-on assisté à un maintien ou à un glissement dans la domination et au profit de quels groupes ? Comment a réagi la masse des dominés ? Dans un souci de clarté, l'étude des divers acteurs prendra pour axe leur plus ou moins grande proximité de l'État, ce dernier étant le lieu primordial de l'établissement de l'inégalité. « On peut désormais tenir pour acquis que c'est effectivement la relation à l'État qui, au premier chef, confère aux acteurs la capacité de s'enrichir et de dominer le champ social » (17). De fait, pour qui observe la société mauritanienne, il apparaît qu'une séparation assez nette s'établit entre la majorité de la population et une couche dominante, faible par le nombre mais forte par l'emprise politique et économique, qui vit de ou par l'État, dans l'État ou sous son ombre. Mais que l'on nous comprenne bien : cette césure voulue par esprit didactique n'en est pas vraiment une. Il n'y a pas d'acteurs dans l'État et hors de l'État. Tous, selon les contextes, sont situés par rapport à la dimension étatique, soit pour y participer, soit pour s'en détourner. Il s'agit donc d'envisager dans leur foisonnement les conduites des divers acteurs.

Tout d'abord, puisqu'un des tout premiers enjeux correspondant à la mise en place de l'État et du projet étatique concerne la nouvelle recherche hégémonique, quels sont les groupes sociaux qui, par leur position au sein de l'État ou les étroites relations qu'ils entretiennent avec lui sont partie prenante à la domination ? Les sites d'observation retenus iront des positions de pouvoir bureaucratique au secteur économique « privé » (18), tout en soulignant l'étroite imbrication de ces deux domaines privilégiés de l'accumulation économique. Nous nous interrogerons ensuite sur le scénario propre de la recherche hégémonique en Mauritanie en précisant le cas échéant le glissement de pouvoir consécutif à la mise en place de l'État, tout en évaluant le degré d'accomplissement d'une éventuelle classe dominante en formation (chapitre 8). Il faudra enfin présenter les modes d'exercice de la domination, ce qui conduira à envisager dans leur polysémie les relations entre les dominants et les groupes subordonnés (chapitre 9).

S'il y a pouvoir, il y a résistance. Il y également collaboration et recherche du pouvoir ainsi que de ses fruits. Nous tenterons donc de présenter dans les deux derniers chapitres le kaléidoscope des acteurs — plus ou moins dépendants, sinon dominants, en tout cas sans lien

direct avec l'État — de la « société civile » ainsi que leurs stratégies qui sont plurielles. Nous poserons la question de leur production du politique. Comment s'organisent à la fois les liens tissés avec les représentants de la classe dominante en construction mais aussi la résistance, voire l'évasion sociale qui peuvent se faire jour ? Si la généralisation de la lutte des classes ne semble pas être particulièrement d'actualité (à ce sujet, quel bilan tirer du mouvement d'opposition marxiste des années soixante-dix ?), comment malgré tout les acteurs dominés — mais aussi certains dominants — défendent-ils leurs intérêts ? Par quels canaux et de quelle manière s'organise la contestation en l'absence de partis politiques officiels et de vie politique organisée ? Enfin, n'existe-t-il pas également d'autres rapports à l'État privilégiant les mille et une manières de profiter de ce dernier plutôt que de le contester de front ? (« Les acteurs sociaux posent des actes, jouent des coups, tentent d'exploiter les situations auxquelles ils sont confrontés à leur profit et réussissent plus ou moins à ce jeu » (19)).

Toutes ces questions seront évidemment traitées sous l'éclairage de l'histoire mauritanienne dont on pourra certainement mesurer l'influence sur les comportements contemporains.

(19) B. LACROIX, « Ordre politique et ordre social », in J. LECA, M. GRAWITZ (dir.), *Traité de science politique*, PUF, 1983, tome 1, p. 557.

(17) J.-F. BAYART, *L'État en Afrique*, op. cit., p. 119.

(18) Cf. *infra* sur les liens entre l'État et le monde des affaires.

LES ACTEURS DE LA DOMINATION

Une précision liminaire d'ordre terminologique s'impose. Il est d'usage d'identifier principalement deux pôles au sein de la classe dominante : la bourgeoisie bureaucratique et la bourgeoisie d'affaires. Nous avons déjà mentionné les réserves qui peuvent être faites concernant l'emploi de la notion de bourgeoisie en Afrique. C'est pourquoi nous préférons retenir les termes de bureaucratie (étant entendu que nous faisons autant référence au politique qu'à l'administratif) et de milieux d'affaires.

S'il va de soi que la bureaucratie correspond au critère retenu (la proximité de l'État), il n'en est pas de même pour les milieux d'affaires. Peut-on associer le secteur que l'on dit habituellement privé à ce qu'il y a de plus public ? Nous le pensons. L'économie n'est pas, en Afrique, une sphère autonome. Le rôle de l'État dans l'accumulation économique privée y est central. « L'économie fonctionne selon le bon vouloir de l'État et non des relations d'échange marchand » (1)... « La bourgeoisie naissante dépend énormément de l'administration pour toutes sortes d'occasions lucratives » (2). De façon générale, l'État constitue le passage obligé pour quiconque veut « réaliser » : « L'État indépendant... est devenu l'instrument privilégié de l'accumulation locale, direct (par la nationalisation de l'économie et la multiplication des sociétés nationales...) et indirect (par la réglementation de la production et des échanges et le contrôle du crédit » (3). Comme J.-L. Amselle a pu le montrer dans le cas du Mali,

(1) J. COPANS, « Une crise conceptuelle opportune », *Politique africaine*, n° 26, « Classes, État, Marché », juin 1987.

(2) R. SANDBROOK, « Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste », *Politique africaine*, n° 26, op. cit., pp. 25-26.

(3) D. MARTIN, « Par-delà le boubo et la cravate : Pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique noire », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 20, n° 1, 1986, p. 11.

l'État, « bien plus qu'un instrument de classe, est le lieu d'accumulation par excellence, le point de rencontre de tous les "prédicateurs" » (4). Aussi, « il est donc assez vain d'établir une distinction de nature entre le secteur économique privé et le secteur public puisque les deux émanent d'une même dynamique, celle de la recherche hégémonique et de la formation d'une classe dominante » (5).

Le cas mauritanien est peut-être un des plus révélateurs de cette situation. De par sa position géographique de pays désertique et sahélien et son type d'économie basé sur le nomadisme et l'agriculture traditionnelle, la Mauritanie, jusqu'à l'indépendance, est caractérisée par le faible niveau d'accumulation de richesse, si ce n'est, de façon accessoire, dans les secteurs du commerce et de l'élevage. L'appartenance de l'État coïncide avec la mise en place de structures économiques modernes (mines de fer de Mauritanie - Miferna -, banques, sociétés de pêche...) qui donnent à la bureaucratie puis aux milieux d'affaires les moyens d'une accumulation aussi rapide que convoitée. Il s'agit moins cependant, à notre avis, de souligner la consolidation de chacun de ces secteurs et leur cohérence propre que l'étroite complémentarité entre membres des deux catégories partageant les mêmes solidarités tribales et ethniques. C'est ce que nous essaierons de montrer après avoir étudié les conditions d'émergence et la composition sociale des deux pôles de la classe dominante en construction.

1. La bureaucratie

Conditions d'apparition

L'histoire de l'élite politico-administrative se confond avec celle de l'État. Étudier sa formation et sa consolidation revient à exposer les conditions de mise en place et de développement de l'État mauritanien, plus précisément à travers l'économie qui reste globalement sous son emprise. « Les mines, les banques, le commerce, le transport aérien, les communications, la presse écrite et parlée... les pé-

(4) A. MORICE, « L'État africain typique : lieu ou instrument ? », *Politique africaine*, n° 26, op. cit., p. 53.

(5) J.-F. BAYART, « La revanche des sociétés africaines », in *Politique africaine*, n° 11, septembre 1983, p. 106.

mètres irrigués, bref l'ensemble des secteurs essentiels de l'économie mauritanienne subissent la haute main de l'État » (6).

Dès l'indépendance, la stratégie de promotion de l'économie mauritanienne est axée autour de l'exploitation du fer. Assurant dans les années qui suivent plus de 40 % de la formation brute de capital fixe du pays, la Miferna devient un véritable État dans l'État. Mais le but qui avait été fixé au développement rapide des activités de la Miferna, à savoir « dégager des moyens financiers et multiplier les effets d'entraînement capables d'engager la Mauritanie sur la voie du développement » (7), est loin de se réaliser. La croissance difficile imaginée au départ ne parvient pas à dépasser le stade de la croissance juxtaposée. Si les effets indirects sur l'économie globale sont extrêmement faibles, les retombées pour l'appareil d'État sont par contre tout à fait importantes : « On estime que, directement ou indirectement, les redevances, taxes, quotes-parts de bénéfices, impôts sur le revenu etc., perçus sur la Miferna représentent en moyenne 40 % des ressources du budget de l'État mauritanien... or 80 à 90 % du budget sont affectés aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'appareil d'État » (8). Le rythme de progression des dépenses liées à ce secteur croît régulièrement. Les effectifs de la fonction publique doublent entre 1973 et 1980, le secteur public étant par ailleurs « de plus en plus consommateur de subventions » (9). Cette situation conduit à un relatif abandon du domaine rural où vit pourtant la majorité de la population. Le diagnostic de l'économie mauritanienne révèle un déplacement progressif du secteur primaire au secteur tertiaire, mutation favorisant « le dualisme de l'économie, son extraversion et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur » (10). L'exploitation momentanée du cuivre, puis celle plus récente des ressources halieutiques n'ont pas inversé cette tendance. En 1982, les dépenses de fonctionnement représentaient environ 75 % du budget de l'État, quant à celles d'équipement, elles s'élevaient à à peine 5 %, la dette représentant un peu plus de 12 %. B. Crousse résume cette situation :

« Les autorités mauritaniennes ne peuvent abandonner l'exploitation des secteurs qui apportent des ressources vitales à l'État. L'exploita-

(6) BA Boubacar, Contribution lors de la table ronde sur l'OMVS, Dakar, juin 1986, p. 43.
(7) J.-L. BALANS, Le développement politique de la Mauritanie, Thèse d'État en science politique, Bordeaux I, 1981, p. 530.

Idée exprimée par un expert économique, J. Pujos, particulièrement écouté par Mokhtarould Daddah. Cf. J. Pujos, *Croissance économique et impulsion extérieure : étude sur l'économie mauritanienne*, Paris, PUF, 1964.

(8) F. DE CHASSEY, *Le Monde diplomatique*, juin 1973, p. 20.

(9) Ministère des Relations extérieures, Coopération et développement, Mauritanie, Analyse et conjoncture, Paris, septembre 1982, p. 37.

(10) *Ibid.*, p. 66.

tation de ces secteurs leur a appris à se comporter d'une certaine manière, et ils sont donc tentés de se comporter de cette manière là dans de nouveaux domaines qui semblent prometteurs de ressources intéressantes... Si de nouvelles industries, de nouvelles productions devaient voir le jour, il semble que leur mise en place suivrait infailliblement la voie tracée par le fer, le cuivre et la pêche. Les autorités mauritaniennes se lanceraient dans ces expériences avec le secret espoir de réaliser, dans le nouveau domaine, un "coup" semblable à celui qu'elles ont réalisé dans les domaines du fer, du cuivre et de la pêche » (11).

La sécheresse, la baisse des cours du fer et la guerre contre le Polisario ont précipité la détérioration d'une économie qui est devenue tributaire de l'aide étrangère. A en croire la presse clandestine du milieu des années quatre-vingt, cette évolution n'a pas sensiblement modifié l'orientation des flux de richesse : « (L'Etat) compte presque totalement sur l'aide extérieure, en particulier l'assistance alimentaire internationale. L'action de l'Etat sur le plan alimentaire se limitera à lancer les SOS et à organiser tant bien que mal (et souvent plutôt mal que bien) la distribution des secours obtenus... C'est ce rôle qui est le sien depuis le début de la sécheresse en 1968. D'ailleurs, la distribution des vivres est devenue la source principale de l'enrichissement des bureaucraties corrompues et des féodaux ». « Les suppléments de nourriture pour le bétail en période de soudure sous forme de céréales ou d'aliments composés (sont) tous deux souvent détournés avec la complicité des agents, sinon la direction de l'Etat, de leur destination normale, à savoir porter secours aux populations les plus nécessiteuses, durement touchées par la sécheresse » (12). Pour terminer, sur le plan de l'anecdote, un haut fonctionnaire des services ruraux à qui nous faisons remarquer les conséquences heureuses du bon hivernage de 1985 nous répondit avec un brin d'humour de ne pas répandre le bruit de crainte de provoquer une diminution de l'aide alimentaire...

Dans ce type d'économie où la quasi-totalité des richesses passe par l'Etat, l'administration occupe une place de choix. C'est elle qui recueille et distribue les capitaux publics et qui oriente pour une bonne part les capitaux privés. Sa position stratégique lui permet d'opérer une ponction importante sur le revenu national, officielle

(11) B. CROUSSE, « Les relations entre l'agriculture et l'industrie en Mauritanie, Situation présente et perspectives de développement », *Mondes en développement*, n°s 31-32, 1980, pp. 529-530.

(12) Respectivement, *Le Patriote mauritanien* (MND), n° 5, janvier-mars 1984, p. 6 ; AMD, Où va notre pays ?, décembre 1985 (?).

ment pour entretenir l'appareil du pouvoir. Mais les traitements qu'elle s'attribue sont loin de pouvoir justifier le niveau de vie élevé d'une partie de ses membres. C'est que le « revenu légal » se double d'un « revenu clandestin ». « Le premier correspond au salaire et autres maigres avantages attachés au travail... Le second, à la trilogie : détournement, fraude, corruption » (13). Hamid El Mauritanyi précise en outre que le second est en général supérieur au premier. Comment expliquer autrement que quelques mois suffisent à tel fonctionnaire pour acquérir une automobile ou une villa alors que leur prix correspond à des années de traitement ? L'auteur va même jusqu'à évoquer « le détournement de la substance publique dans le privé dont les serviteurs de l'"Etat" se sont fait vocation professionnelle » (14). Le quotidien national *Chaab* a proposé une intéressante explication de ce mécanisme :

« ... Avant l'émergence de l'Etat, il n'existait que des biens privés, sous forme de têtes de bétail, de palmeraies et de biens fonciers. Ces biens étaient sous la vigilante surveillance de leurs propriétaires, de la coutume qui faisait du vol, plus qu'un crime, une abomination et un interdit religieux et du pouvoir traditionnel (tribal et émiral) qui avait pour sa part ses méthodes dissuasives et coercitives en cas de nécessité. Avec l'apparition de l'Etat, on s'est aperçu brutalement que cette grande chose informe et assez abstraite dispose et met à notre disposition des biens qui, eux, sont bien concrets. Ce constat fait, d'assez curieux syllogismes ont suivi : ces biens appartiennent à la collectivité dans son ensemble, ces biens n'appartiennent donc à personne et puisqu'ils n'appartiennent à personne, celui qui en a la charge... s'en charge. Mais comme c'est un peu fort, il a fallu quand même nuancer : cette personne doit tout au moins y "goûter". La différence se fera selon l'appétit des uns et des autres. Voilà grosso modo le cheminement. Mais comme la société traditionnelle abhorrait le vol et les voleurs — et avait encore l'habitude "d'appeler un chat un chat" — les premiers essais furent dénombrés et leurs auteurs indexés : "le fils de telle 'grande tente' ou telle 'grande case', entendait-on dire à l'époque, a volé". Bref, on a crié "Haro sur le baudet !" Les baudets ont serré les rangs, les ont étoffés, "ont pris du poil de la bête" et depuis, en lançant de grandes ruades, ils peuvent s'écrier allègrement : "les baudets, c'est les autres !" » (15).

(13) Hamid El MAURITANYI, *L'indépendance néocoloniale*, Édition Six Continents, Paris, 1974, p. 271.

(14) *Ibid.*, p. 175.

(15) *Chaab*, 29-30 janvier 1987, p. 6.

La position de pouvoir conduit bien à une position d'enrichissement. C'est ainsi qu'à quelques exceptions près l'administration a fourni les premiers éléments de la couche dirigeante. Si l'on en croit les rédacteurs du Manifeste du Négro-mauritanien opprimé, cette « bourgeoisie politico-administrative », composée essentiellement d'anciens cadres moyens et supérieurs, se serait constituée de la sorte :

« Ceux-ci (les anciens cadres) ayant jadis occupé des fonctions importantes (ministres, secrétaires généraux, ambassadeurs, gouverneurs, responsables de directions administratives, directeurs de sociétés d'État et de banque, etc.) ont su accumuler d'importants capitaux obtenus dans presque tous les cas par détournements impunis. Ces importantes sommes de l'État détournées sont investies dans l'immobilier, le commerce et plus récemment l'industrie. Cet argent a servi de capital de base pour les activités économiques de cette néo-bourgeoisie d'origine administrative et politique » (16).

Il convient également de souligner le rôle du secteur bancaire (prêts, crédits) — quoiqu'il semble surtout avoir joué pour le secteur privé (cf. *infra*) — entièrement public jusqu'en 1984.

On imagine facilement les mille et une astuces pour alimenter le « tronçon illégal du revenu » (17). La pratique est connue et admise, semble-t-il, de tous dans la mesure où les détournements ne sont pas le privilège de l'élite. A quelque échelle que ce soit, l'occasion est toujours bonne à prendre et si l'État intervient lorsque la fraude a été trop importante (cas de scandales tel celui d'ould Mogueya qui a ruiné la BIMA ou celui de l'été 1987 à l'occasion duquel d'importants crédits destinés à améliorer les activités de pêche ont servi à l'achat d'une partie du parc d'attraction de Madrid, provoquant l'arrestation de plusieurs ministres), il ferme en général les yeux sur les « fuites » plus modestes. Le journal *Chaab* n'hésite pas à se faire l'écho, avec une pointe d'humour, d'une telle situation : « Pour éviter les grincements, les mécanismes doivent être bien huilés. Dans l'administration, on "graisse la patte" (en *hassanya* "graisser la barbe"). C'est l'omniprésente corruption... » L'âne, après avoir bu, est indifférent à l'effondrement du puits (proverbe mauritanien). NDLR : détournement de tout le pays, punissez-vous ! En vous abstenant de détourner pendant une journée. On fêtera ça, on l'appellera : la jour-

(16) Manifeste du Négro-mauritanien opprimé, De la guerre civile à la lutte de libération nationale, (publication clandestine), Nouakchott, 1986, p. 14.

(17) Hamid El MAURITANYI, *op. cit.*, p. 276.

née du non-détournement » (18). On sait en fait depuis longtemps que cette corruption n'en est pas toujours et vraiment une et que si pathologie il y a, c'est par rapport aux normes de rationalité capitaliste. Le détournement est souvent le complément de salaire indispensable pour assurer la subsistance d'une famille envahissante.

D'autres considérations doivent être prises en compte pour qui veut comprendre l'étendue de ce genre de pratique. Les intéressés invoquent le fait qu'un poste administratif (surtout s'il est élevé) est loin d'être éternel et qu'il faut s'enrichir avant d'être contraint de céder la place à un autre et de se retrouver *ipso facto* « au garage ». Par ailleurs, c'est souvent la famille qui pousse aux détournements et il nous a même été rapporté que le fait de ne pas « manger » est considéré comme un comportement d'inconscience sinon de faiblesse. « C'est comme si vous étiez devant une part de gâteau et que vous la refusiez. Soit elle se perdra, soit quelqu'un d'autre la mangera ». Dans une société où le réflexe communautaire est des plus présents, on accusera même le représentant de sa famille ou de sa tribu qui voudrait être honnête de pénaliser son groupe et de favoriser par là même les tribus concurrentes. On nous a ainsi conté l'expérience malheureuse d'un ministre qui, ayant adopté ce type de comportement, a été quasiment mis à l'index par son groupe d'origine. La prise en compte dans toute sa dimension de ce phénomène conduit même à en saisir la rationalité dans la mesure bien entendue où le processus de percolation est effectif, le système public de sécurité sociale étant défailant.

L'adoption de cet angle d'approche permet de mieux comprendre certaines « dysfonctions » de l'administration régulièrement mises à jour. L'état de délabrement des services d'archives est peut-être moins dû à l'insouciance qu'à la nécessité de laisser le moins de traces possibles. Étant donné la cadence soutenue du turn over, l'éventuel contrôleur d'État aura d'autant plus de peine — à condition qu'il veuille se la donner — à savoir qui a fait quoi... ce qui à la limite importe relativement peu car tout le monde est, à des degrés divers, impliqué. On ne saurait reprendre ici la litanie des carences de l'administration qui apparaît, à l'image de nombreux États voisins, comme la « grande malade ». Malgré ce qui a pu être dit plus haut, il arrive que le mauvais fonctionnement de l'administration en fasse un instrument inutile voire parasite. De passage dans une ville

(18) *Chaab* des 26-27 février 1987, p. 6 et 9-10 avril 1987, p. 6. Le numéro du 2-3 avril 1987 évoquait joliment « les petits triangles des bermudes locaux » où disparaissent les ressources publiques (p. 6).

importante du Sud, il nous a été donné de constater que les services du gouverneur étaient incapables de retrouver l'ordonnance foncière de 1983, pièce maîtresse pour l'organisation économique et sociale de la région. Quand nous avons posé le problème du rangement des archives, il est apparu que c'était une tâche qui se situait au-dessus des compétences de la secrétaire mais qui était jugée subalterne par son supérieur. En attendant, l'archive faisant fonction d'archives restait dans un total désordre. Cette anecdote pose assez bien à notre avis le grave problème humain de l'administration en Mauritanie. Une bonne part du mauvais fonctionnement de l'administration est due à la négligence portée aux tâches les plus simples. Ce refus d'effectuer des tâches « dévalorisantes » mais essentielles pour le bon fonctionnement de l'administration rejoint les conclusions d'une étude de J. Bonis qui notait l'existence d'une forte ambition sociale et... un « désintérêt » pour le travail, non pour l'emploi (19).

Les quelques remarques faites sur les conditions de formation et de fonctionnement de la bureaucratie doivent être complétées par le constat d'une profonde modification dans les comportements de consommation liée à l'apparition, depuis une dizaine d'années, d'une nouvelle mentalité. Alors que la première génération des responsables politiques et administratifs s'était singularisée par un mode de vie relativement sobre, les nouveaux dirigeants semblent atteints par la fièvre de la consommation. Dans la course au profit maximum, il s'agit, pour garder son rang social, de sacrifier au must des 3 V : villa, voiture, vidéo. Ces nouvelles habitudes de consommation ostentatoire, certes favorisées par la pénétration toujours plus forte des modèles de comportement occidentaux, sont contemporaines à la prise du pouvoir par les militaires. La bureaucratie en uniforme dépasse largement dans ce domaine ses prédécesseurs civils. On assiste ainsi à la « formation d'une véritable aristocratie militaire constituée d'officiers enrichis en peu de temps grâce à l'exercice de responsabilités publiques » (20). L'organe du MND poursuit : « C'est un lieu commun aujourd'hui que de parler de corruption de l'armée. Ce qui mérite attention c'est que l'enrichissement illicite et insolent est totalement impuni dès qu'il est l'œuvre de militaires. Le CMSN couvre donc objectivement l'entreprise de ces nouveaux bourgeois avides et cupides ».

(19) « Échelle de prestige social en Mauritanie », *Sociologie du travail*, octobre-décembre 1964, pp. 383-384.

(20) *Le Patriote mauritanien*, n° 3, juillet-août-septembre 1983, p. 3.

Le « Manifeste », quant à lui, toujours dans un langage direct, donne dans la précision quant à l'émergence de la « bourgeoisie » d'origine politico-militaire :

« Elle est née de la guerre du Sahara. Certains de ses membres se sont enrichis soit en détournant les budgets des régions militaires qu'ils commandent, soit en recevant des bakchich lors des commandes militaires (lieutenant-colonel Brahim o. Alioune N'Diaye (actuel ministre du Commerce), lieutenant-colonel Gabriel Saint Père alias Djibril o. Abdallah (actuel chef d'état-major national), Mohamed o. Louly (ancien président du CMRN), en sont les représentants types). Ce fut la première génération. La deuxième est apparue après l'avènement des militaires au pouvoir : commandant Mohamed Mahmoud o. Deh (actuel permanent du CMSN), impliqué successivement dans des trafics illégaux de marchandises du temps où il était directeur des Douanes (il fut le premier à organiser un réseau clandestin de vente de vidéo-cassettes en provenance de Las Palmas), dans l'affaire des commandes de la Pharmatim du temps où il était ministre de la Santé ; lieutenant-colonel Brahim o. N'Diaye au district de Nouakchott (commandes de matériel de voirie, vente de terrains de lotissement) ; commandant N'Diayane (actuel commandant de la 6^e région militaire), dans l'affaire du port de Nouakchott et dans celle du ministère de l'Équipement, affaire qui concerne en premier lieu le lieutenant-colonel Djibril o. Abdallah, etc. » (21).

Après avoir jeté quelques éclairages sur les conditions de formation de la bureaucratie, il faut en préciser la composition sociale.

Base sociale de la bureaucratie

Procéder à l'analyse sociologique de la bureaucratie suppose l'utilisation de données précises et si possible systématiques. Le nombre relativement modeste des dirigeants mauritaniens permet cette gageure. Nous nous appuyons pour ce faire sur trois enquêtes. La première est l'œuvre de F. de Chassey. Elle couvre la période 1957-1969 et prend en compte, de façon exhaustive, les députés, les ministres et les membres du Bureau politique national du PPM (22). La seconde a été effectuée par J.-L. Balans qui utilise largement le travail de

(21) Manifeste du Négro-mauritanien opprimé, op. cit., pp. 14-15.

(22) Cf. sa thèse, *Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la Mauritanie*, 1972, Paris V, tome 2, p. 587 et suivantes.

F. de Chassey et prolonge certains calculs jusqu'en 1975 (23). Nous proposons en ce qui nous concerne une enquête exhaustive sur les ministres de 1959 à 1986 (24). Le fait de ne retenir que les ministres s'est imposé dans la mesure où l'Assemblée nationale et le PPM ont été dissous en 1978, la prise en compte de tous les députés et dirigeants du PPM depuis 1959 se révélant en outre une entreprise fastidieuse.

F. de Chassey dénombre 78 postes de députés, 81 postes de membres dirigeants du PPM et 124 postes de ministres, soit au total 283 postes dirigeants en fait partagés par 112 personnes. J.-L. Balans, prolongeant le calcul jusqu'en 1975, recense 130 sièges de députés, 103 postes de dirigeants supérieurs du PPM et 182 portefeuilles ministériels, soit un total de 417 fonctions dirigeantes occupées réellement par 204 personnes. Les deux auteurs ont procédé à diverses périodisations axées sur des changements significatifs sur le plan du personnel politique (1961-1965 ; 1966-1971 ; 1971-1975) afin de mieux saisir les « physiologies sociologiques » qui se dégagent successivement. Reprenons rapidement leurs conclusions.

Le premier groupe, dont la majorité est née avant 1925, est l'héritier direct de la période coloniale. 80 % de ses membres ont commencé une carrière administrative sous le régime colonial (interprètes, commis de services divers, chefs traditionnels reconnus par la puissance coloniale). Ils ont pour la plupart un niveau d'études primaires. Deux seulement ont une formation supérieure. Ayant en majorité adhéré avant l'indépendance au parti politique dominant favorisé par l'administration française (UPM puis PRM), ils représentent la vieille garde des notables qui ont occupé les postes politiques entre 1946 et 1958. « Le risque de vieillissement (biologique et politique) est cependant là. C'est un conflit de génération, autant que des divergences politiques, qui oppose Moktar ould Daddah à cette génération sortante entre 1961 et 1965 » (25).

Le renouvellement qui s'en suit, dans la foulée du congrès de Kaedi, se concrétise par un rajeunissement des cadres. Il correspond à un important règlement de comptes politique. La crise ethnique de 1966 permet à Moktar ould Daddah de mettre fin à la « tentative d'État national » en se séparant des éléments issus de l'AJM et de la Nahda qui lui avaient permis de s'imposer face aux notables

conservateurs mais dont l'orientation pro-arabe et socialisante constituait un danger pour un régime « néocolonial ». Dans ce second ensemble, les deux tiers des responsables ont moins de quarante ans, plus de la moitié a fréquenté l'école au-delà du primaire et une dizaine ont suivi des études supérieures. Par contre, moins d'un tiers étaient déjà fonctionnaires sous le régime colonial.

Le renouvellement de 1971-1972 est lié à la crise politique et sociale qui couve depuis 1968. Face à la perte de crédibilité d'un régime qui campe sur ses positions, l'entrée en force au gouvernement des « technocrates » correspond à une injection de sang neuf. « Un certain nombre d'entre eux (réclamaient) leur place au sein du régime... conscients de leur compétence supérieure et pensant qu'il est possible de changer bien des choses de l'intérieur en pratiquant simplement une gestion plus rigoureuse et efficace de la collectivité » (26). Ce troisième ensemble est marqué par la poursuite du rajeunissement. La génération coloniale disparaît à peu près complètement. Les nouveaux promus ont presque tous une formation universitaire.

Au-delà des différences enregistrées dans la composition de ces trois ensembles, F. de Chassey et J.-L. Balans insistent sur leurs traits communs et notamment sur la continuité remarquable quant à la base sociale du recrutement. Les Maures détiennent de façon très régulière les trois quarts des postes. Viennent ensuite les Halpulaaren et les Soninké. Les Wolof arrivent en toute dernière position (27). Que ce soit chez les Maures ou chez les Négro-africains, les marabouts sont plus nombreux que les guerriers. Enfin, toutes ethnies et générations confondues, la quasi-totalité des dirigeants politiques (162 sur 175) sont issus des ordres traditionnels nobles. « On compte sur les doigts des deux mains les hommes originaires de groupements tributaires ou artisanaux (10) et des catégories serviles (6) » (28).

Les phénomènes observés de 1957 à 1975 se retrouvent-ils de 1975 à 1986 ?

Les années 1975-1978 pourraient, en suivant la périodisation suggérée plus haut, représenter le quatrième temps du régime de Moktar ould Daddah. Elles sont placées sous le signe de l'ouverture à la suite du fameux 4^e congrès du PPM qui voit le ralliement d'une impor-

(26) F. DE CHASSEY, *Mauritanie, 1900-1975*, Anthropos, 1978, p. 411.

(27) Sur la fameuse « règle du quart » établie à l'origine en fonction de l'estimation du poids démographique de chaque communauté, cf. *infra* chap. 10.

(28) F. DE CHASSEY, *Mauritanie, 1900-1975*, op. cit., p. 286. Ce décompte a été effectué jusqu'en 1969. J.-L. BALANS n'a pu poursuivre l'inventaire. L'enquête que nous avons menée et qui est exploitée dans les pages qui suivent confirme ce constat.

(23) J.-L. BALANS, *Le développement politique de la Mauritanie*, Thèse d'État en science politique, Bordeaux I, 1981, pp. 565 à 573.

(24) Cf. tome III de notre thèse.

(25) J.-L. BALANS, op. cit., p. 568.

tante partie de l'opposition. Une des premières conséquences en est la création de nombreux postes ministériels (12 sur 28) et l'institution de ministères d'État. La nomination pour la première fois d'une femme (Aissata Kane aux Affaires sociales) symbolise cette ouverture. Parmi les 12 nouveaux ministres, la majorité a reçu une formation universitaire à l'étranger. Quant aux grands équilibres ethniques et sociaux, ils ne varient guère par rapport aux périodes antérieures : sur les 36 postes créés entre 1975 et 1978, on note la présence de 34 nobles, un *thiouballo* (« caste des pêcheurs ») et un métié dont le classement pose problème (de l'avis de plusieurs interlocuteurs, on ne peut assimiler les métiés à des nobles).

Le coup d'État du 10 juillet 1978 est l'occasion d'un complet renouvellement du personnel politique dirigeant. Mais nous allons constater qu'il s'agit plus d'un changement de personnes que d'une modification profonde des anciens équilibres. La première et plus visible différence est certes l'arrivée de ministres en uniforme. Ils sont toutefois loin de monopoliser la scène politique. Sur les 78 personnes ayant partagé les 108 postes ministériels créés entre 1978 et 1986, près des deux tiers sont des civils. Précisons néanmoins que le gouvernement civil conduit par Sid'Ahmed ould Bneiata a été des plus éphémères (15 décembre 1980 - 29 avril 1981) et que, plus fondamentalement, c'est le Comité militaire de salut national (CMSN) qui détient la réalité du pouvoir. La tendance visant à « civiliser » le gouvernement semble cependant se confirmer : alors que le premier gouvernement formé par les militaires était composé de 8 civils et de 8 militaires, le gouvernement du 29 avril 1981 (qui marque la reprise en main du pouvoir par les militaires) comprenait 11 civils et 5 militaires ; la proportion était identique en octobre 1986, date du dernier recensement effectué.

La plupart des ministres civils sont titulaires de diplômes supérieurs étrangers. On note cependant la présence de diplômés de l'enseignement supérieur mauritanien (administrateurs issus de l'ENA de Nouakchott). Les militaires, en majorité officiers supérieurs, ont presque exclusivement une formation militaire. Il convient de remarquer, parmi les plus haut gradés, plusieurs anciens instituteurs recrutés après l'indépendance et qui ont reçu par la suite une formation militaire accélérée. Les plus jeunes ont dans l'ensemble été formés dans diverses écoles militaires françaises.

Si, pour terminer, nous procédons à la comptabilité des « grands équilibres », nous constatons que, pour la période 1978-1986, les Mauritanais ont occupé environ les trois quarts des postes. Suivent les Halpulaaren et les Soninké. Un seul Wolof a été nommé. Les marabouts vien-

nent largement en tête (presque le double des guerriers). Qui plus est, leur présence est en constante progression (le premier gouvernement comprenait à lui seul le tiers des guerriers recensés sur toute la période — rappelons que le coup d'État de 1978 a été principalement l'œuvre de guerriers —). Enfin, l'écrasante majorité des ministres depuis 1978 est issue des ordres traditionnels nobles (65 sur 78). On compte toujours sur les doigts des deux mains les individus originaires des groupes tributaires ou artisanaux (10), une seule suffit pour ceux issus des catégories serviles (1). Signalons la présence de deux métiés. L'arrivée au pouvoir de Maouya ould Taya semble voir se multiplier — toutes proportions gardées — les nominations d'individus non nobles.

Au-delà de l'apparition des prétoirs sur le devant de la scène politique mauritanienne et des diverses comptabilités, notamment entre civils et militaires, que nous avons pu effectuer, c'est bien toujours globalement la même base sociale qui préside au recrutement de l'élite politico-administrative.

2. Les milieux d'affaires

Formation

La catégorie sociale marchande mauritanienne est l'héritière d'une vaste expérience acquise en matière de commerce à travers les siècles. Sans revenir à l'époque des échanges transsahariens, il semble quand même utile, pour situer sa forme contemporaine, d'envisager l'histoire récente du pays. L'étude de Pierre Bonte sur les « modes d'accumulation et les transformations sociales » (29) servira de principale référence.

Deux crises économiques (1930-1931 et 1942-1946) liées entre autres à des périodes de sécheresse vont bouleverser les conditions de marché et provoquer de fortes transformations sociales. Nous envisageons principalement la crise de 1942-1946 qui marque un tournant dans l'évolution économique du pays.

« (Cette crise) est provoquée par les restrictions dues à la guerre (rationnement et contingentement des marchandises) et par la grave

(29) P. BONTE, Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Nouakchott, septembre 1980.

sécheresse de 1941 et 1942. La politique administrative (réquisitions massives, politique arbitraire de fixation des prix à un bas niveau) aggrave la situation et suscite la constitution d'un marché noir et une spéculation effrénée. La forte baisse relative du prix des produits locaux, loin d'arrêter les transactions, oblige cette fois les producteurs à vendre à vil prix, surtout le bétail. La spéculation et le marché noir permettent aux maisons de commerce et aux commerçants locaux d'accumuler des profits importants, de l'autre côté la masse des producteurs s'appauvrit » (30).

Ce transfert de revenus aux mains des commerçants représente pour P. Bonte le premier développement à une échelle nationale d'une accumulation marchande. C'est de cette période qu'il date la constitution, en Mauritanie, de la catégorie sociale marchande contemporaine. Celle-ci va connaître en peu de temps une phase de croissance basée, outre sa vitalité commerciale, sur la maîtrise des transports caravaniers et du flux d'exportation de bétail vers le Sénégal. Monopolisant les transactions, elle va même supplanter rapidement les maisons de commerce coloniales. Si bien que l'originalité de la situation mauritanienne à la veille de l'indépendance sera un contrôle pratiquement total par les commerçants locaux du secteur commercial.

A la fin des années soixante, la prise en charge du secteur commercial par des nationaux est à peu près achevée. Il ne reste que quelques maisons de commerce coloniales dont l'activité est très spécialisée (quincaillerie, matériel de bureau...). Une partie du marché de ces maisons de commerce est reprise par les commerçants syro-libanais ; encore ces derniers ne sont-ils réellement implantés que dans le milieu urbain, leurs marchandises étant principalement destinées aux Européens et aux milieux aisés mauritaniens. La sécheresse qui sévit à partir de 1968 va permettre un nouvel essor de l'aile marchande de la couche dirigeante. La situation de crise conduit à un transfert massif de la propriété du bétail des mains du plus grand nombre à celles de moyens et grands commerçants ainsi que de hauts fonctionnaires. Les éleveurs qui n'ont pas migré vers les villes deviennent souvent de simples bergers salariés chargés de surveiller les « troupeaux bureaucratico-commerciaux » (31).

Cette expansion des milieux d'affaires est puissamment consolidée par la vague des réformes engagées au début des années soixante-

(30) *Ibid.*, pp. 28-29.

(31) A. W.ould CHEIKH, Institut mauritanien de recherche scientifique, *Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie*, Nouakchott, janvier 1982, p. 25. L'auteur montre comment cette crise a accentué de façon déterminante (et peut-être définitive) l'introduction du pastoralisme dans l'économie marchande.

dix. On assiste à un nouveau degré d'accumulation de capital dans les rangs de la catégorie sociale marchande. Celle-ci rejoint la bourgeoisie qui dominait jusque-là l'échelle sociale mauritanienne. Le principal facteur de développement du capitalisme commercial est dû à l'évolution du système bancaire et du crédit. La sortie de la zone franc, en 1972, s'accompagne de l'installation de plusieurs banques généralement d'origine arabe (Banque arabe libyenne mauritanienne pour le commerce extérieur et le développement, Banque arabe africaine en Mauritanie) et de l'entrée de capitaux importants dont vont bénéficier les investisseurs nationaux. De larges facilités de crédit leur sont offertes, ce qui contraste avec la période des années soixante durant laquelle la politique bancaire française s'était traduite par la faiblesse des crédits accordés aux investisseurs privés nationaux sans garantie d'État. La relative euphorie qui caractérise l'octroi des « prêts bancaires arabes » fait dire à F. Vergara : « L'application stricte des critères de rentabilité et solvabilité par l'ancien système bancaire français leur aurait interdit tout crédit » (32).

Ces prêts sont à l'origine de l'actuelle fortune des plus riches hommes d'affaires mauritaniens (33). Le tableau ci-joint (n° 1) permet de mieux apprécier l'importance de l'évolution de la masse des crédits et dépôts des particuliers et entreprises après 1972.

L'orientation de ces investissements éclaire la nature de l'économie privée mauritanienne. Un bilan de la répartition des crédits par secteur d'activité fin 1981 (cf. tableau n° 2) montre que les crédits sont allés principalement au commerce et dans une moindre mesure à l'industrie et à l'immobilier. Hormis quelques tentatives dans la pêche et les industries du froid, ils se situent hors du secteur productif. « Ainsi l'évolution des capacités d'investissement n'a pas modifié une donnée ancienne de l'organisation commerciale en Mauritanie, la recherche des profits spéculatifs » (34). Il est clair par exemple que, dans le domaine du logement, les investissements ne correspondent pas aux besoins de développement national, mais surtout à la demande d'expatriés aisés. P. Bonte estime que cette orientation des investissements tient essentiellement à des causes sociologiques et historiques (on connaît entre autres la dévalorisation du travail manuel dans la société maure traditionnelle).

(32) F. VERGARA, « L'économie de la Mauritanie », in *Introduction à la Mauritanie*, CNRS, 1979, p. 221.

(33) « Ce sont ces "prêts" qui ont fait de Abdallah o. ABDALLAHI, NOUEIGUED, les frères SAKALY..., Sidini o. BERROU (S.O.B.), VETEN (E.G.B.), Gralicoma, etc. ce qu'ils sont aujourd'hui, les plus riches de la bourgeoisie compradore beydane fabriquée par le nationalisme économique arabe », Manifester du Négro-mauritanien opprimé, op. cit., p. 16.

(34) P. BONTE, op. cit., p. 14.

EXTRAIT DE LA SITUATION CONSOLIDÉE DES BANQUES :
CRÉDITS ET DÉPÔTS DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES (EN MILLIONS D'UM)

	1962	1964	1966	1968	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1980 (mars)
CRÉDIT											
Court terme	217	173	205	693	1 648,8	2 293,5	2 604,3	3 317,7	4 174,3	4 467,2	
Moyen terme	43	28	21	69	60,8	187,6	117,9	425,8	167,3	399,4	
Long terme	—	51	52	38	71,5	74,9	70,5	65,4	60,7	53,6	
Total Créances privées**	200	252	278	800	2 717,2	2 953,2	4 670,7	5 758,1	7 112,2	7 717,8	8 013
DÉPÔTS											
A vue	128*	138*	301*	443*	597,7	938,1	1 200,6	1 243,5	1 455,4	1 342,9	2 677*
A terme	14*	10*	40*	78	49,6	89,2	158	178	115,6	252,8	1 025*

Source : Statistiques monétaires BCM : Westebbe, *The Economy of Mauritania*, Praeger, New York 1971, p. 106.
* ne distingue pas les dépôts des organismes publics et ceux des particuliers et entreprises.
** à partir de 1973 intègre en outre les effets commerciaux en portefeuille et les effets de l'économie à CT résumés.
Titre de P. Bonte, op. cit., p. 52.

TABLEAU N° 2
RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ A FIN 1981

Millions d'UM	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total
Secteur agro-pastoral	52,2	26,4	—	78,6
Agriculture	40,8	26,4	—	67,2
Élevage	11,4	—	—	11,4
Secteur industriel	1 863,8	514,8	1 133,2	3 511,8
Eau et électricité	10,6	32,6	66,6	109,8
Raffinage et produits pétroliers	—	—	—	—
Exploitation minière	125,2	22,6	1 062,6	1 210,4
Pêche	614,9	88,1	—	703,0
Autres industries	1 069,7	371,5	4,0	1 445,2
Artisanat	43,4	—	—	43,4
Autres secteurs modernes	6 140,1	413,0	104,8	6 657,9
Construction et TP	901,1	—	—	901,1
Gestion immobilière	20,8	186,5	62,6	269,9
Transport	50,5	13,9	—	64,4
Transit	226,6	27,4	42,2	296,2
Commerce	4 526,6	—	—	4 625,6
Services	414,5	185,2	—	599,7
Autres	502,1	299,1	—	801,2
TOTAL	8 558,2	1 253,3	1 238,0	11 049,5

Source : Ministère des Relations extérieures, Coopération et développement, op. cit., A 20.

La répartition « négative » des crédits se double de la difficulté pour les banques à recouvrer les sommes prêtées (difficulté d'autant plus grande quand il s'agit d'un parent). De telle sorte que la proportion de l'homme d'affaires mauritanien est souvent proportionnelle à sa situation d'endettement. Hamid El Mauritanyi donne la définition suivante de l'entrepreneur autochtone : « Un monsieur qui a un découvert permanent à la BIAO » (35). La masse considérable des impayés (crédits gelés et douteux) a généré une crise de liquidités qui a conduit les banques à emprunter à l'étranger, souvent à des conditions onéreuses. Alors que le pays est désormais engagé dans la spirale de l'endettement extérieur, certains hommes d'affaires, tout

(35) Banque Internationale pour l'Afrique occidentale, op. cit., p. 171.

comme une partie de l'élite politico-administrative, sont à la recherche de profits rapides et élevés. Dès lors, il n'est pas étonnant que des scandales éclatent régulièrement, éclaboussant la couche dirigeante mauritanienne.

L'ascension croissante des milieux d'affaires fait de la catégorie sociale marchande un acteur à part entière du système politique mauritanien. Dès 1946, elle montre sa présence avec l'élection de *Horma*ould Babana qui appartient à la tribu des *Idaouali*, célèbre pour sa vitalité économique. Le député bénéficie du soutien actif de nombreux commerçants. Les positions anti-colonialistes et nationalistes qu'il est amené à prendre correspondent à leurs intérêts économiques.

L'influence des milieux d'affaires s'accroît régulièrement après l'indépendance. La sortie de la zone franc en 1972 en est certainement un signe. Désormais, le pôle marchand semble avoir une importance comparable à la bureaucratie. Le soutien apporté au coup d'État du 10 juillet 1978 alors que la situation économique s'était considérablement dégradée depuis le début de la guerre témoigne du rôle clé des milieux d'affaires. « Cette collusion croissante (des hommes d'affaires et des dirigeants politiques) annonçait la tentative de constitution d'une nouvelle alliance hégémonique qui ne fut sans doute pas étrangère à la chute du régime » (36). L'adoption depuis 1981, sous l'égide du FMI, du Plan de redressement économique et financier (PREF) basé sur une politique de libéralisation et de privatisation pourrait même conduire à ce que les milieux d'affaires occupent une place prépondérante au sein des catégories dirigeantes.

Après avoir présenté la formation du pôle marchand, il faut en faire l'étude sociologique.

Base sociale des milieux d'affaires

Aucune enquête du type de celle initiée par F. de Chasse pour le secteur public n'ayant à notre connaissance été effectuée sur les hommes d'affaires mauritaniens, nous avons tenté de combler cette lacune, en utilisant le modèle d'enquête élaboré pour les ministres. L'échantillon retenu — 178 entrepreneurs — correspond à la quasi-totalité des hommes d'affaires recensés dans l'index des opérateurs économiques membres de la CGEM en 1986 (37). Six secteurs sont

(36) J.-L. BALANS, *op. cit.*, p. 544.

(37) Confédération générale des employeurs de Mauritanie (CGEM). *Index des opérateurs économiques*, Nouakchott, Édition de 1986. L'enquête se trouve in extenso dans le tome III de notre thèse.

représentés : commerce, pêches, industries, bâtiments et travaux publics, services, transports.

La première remarque qui s'impose est l'accaparement presque total du secteur économique privé par les Maures (154/178). Le reliquat rassemble des Noirs (8 Soninké et 4 Halpulaaren) et des étrangers (8 Libanais, 1 Français, 1 Syrien, 1 Libyen et 1 Irakien, les deux derniers étant directeurs de sociétés d'économie mixte). L'absence de Wolof et le très faible nombre de Négro-africains dans l'ensemble ont diversément interprété. On souligne régulièrement le fait que dès l'époque coloniale, les Noirs ont surtout occupé des postes administratifs, les Maures restant quant à eux économiquement plus actifs, notamment dans le domaine du commerce. A cette première explication de leur faible présence dans le secteur économique, certains Négro-africains en préfèrent une plus polémique. Ils accusent les Maures de les avoir écartés des affaires grâce à leur maîtrise de l'appareil d'État. Ils remarquent ainsi, par exemple, que sur les 108 personnes physiques et établissements ayant bénéficié d'une carte import-export en 1984, on ne trouve que 14 Noirs (38).

Le second élément qui retient l'attention en étudiant les résultats de l'enquête est l'omniprésence de quelques tribus. Quatre d'entre elles (*Oulad Bousba*, *Idaouali*, *Smassid*, *Ehel El Hadj*) se partagent plus de la moitié (79/154) des entreprises détenues par des Maures (respectivement 25, 24, 17, 13). On sait que « l'ensemble maure » compte plus de 150 tribus. L'explication de ce phénomène tient essentiellement à l'histoire. Ces tribus, surtout les trois premières, ont de tout temps été célèbres pour leur aptitude au négoce. La dernière s'est consolidée avec l'apparition du secteur industriel. Gageons qu'elles ont également su profiter, depuis la création de l'État mauritanien, des positions de pouvoir détenues par certains des leurs pour renforcer leur poids économique.

La troisième observation, relative à la représentation des ordres, est directement liée à la seconde. Parmi les 166 hommes d'affaires mauritaniens recensés, les marabouts arrivent largement en tête (88) devant les guerriers (53). On aura remarqué que les tribus les plus actives traditionnellement dans le commerce (qui reste le secteur prépondérant) sont des tribus maraboutiques. Dans son livre sur l'Adrar écrit en 1933, O. du Puigadeau note : « Le luxe des *Smassid* est caché dans les chambres basses pleines de grains, de dattes sèches, de balots de sucre et d'étoffes, de caisses de thé... En 1933, on a recensé en Adrar 134 355 arbres productifs, produisant 4 000 tonnes de dat-

(38) Manifeste du Négro-mauritanien opprimé, *op. cit.*, p. 18, note 1.

tes et représentant un revenu de 4 millions pour les propriétaires » (39). Ces tribus auront donc un net avantage lorsqu'il s'agit de constituer les bases d'un capital commercial. P. Bonte évoque quant à lui certains facteurs connexes ayant contribué à cette spécialisation marchande, tels « le rôle important des *jemaas* tribales habituées à traiter de questions économiques, l'utilisation de relations tribales pour fonder les systèmes de transport et de commerce (une tribu comme les *Idaouali* installée simultanément en *Adrar*, au *Tagant* et dans la région de *Rosso*, au lac *Rkiz*, se trouve par exemple dans une situation privilégiée pour maîtriser les échanges régionaux et contrôler le marché) » (40). Il souligne également le rôle non négligeable joué par les confréries sur le plan économique (commerce de la gomme, mise en valeur agricole, construction de puits). Corrélativement, la moins bonne représentation des guerriers doit certainement au fait que les *hassan* apparaissent historiquement très peu concernés par l'accumulation marchande (cf. première partie). Toutefois, on constate, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et le rachat des *horra* qui marque la disparition d'un des derniers privilèges économiques lié à leur statut politique, une prise de conscience de leur part quant à la nécessité désormais de s'insérer dans le circuit économique. Certains d'entre eux vont se lier aux commerçants avec lesquels ils partageront leur pouvoir politique en échange d'un accès aux ressources économiques accumulées par ces derniers. Cette tendance se confirme après l'indépendance. L'intérêt porté par les guerriers à la chose économique se vérifie principalement dans les secteurs modernes où les marabouts sont moins présents. Ainsi, ils sont majoritaires dans le secteur des pêches et fort bien représentés dans celui des bâtiments et travaux publics. Ajoutons pour le secteur des pêches la relative spécialisation géographique de certaines tribus guerrières, telles les *Regueibat* ou les *Oulad Delim*.

La référence à l'histoire pour mieux saisir les composantes actuelles de l'économie privée mauritanienne s'applique également aux *Soninké*, mieux représentés que les *Halpulaaren* et pourtant moins nombreux sur le plan démographique : l'ethnie *soninké* est connue pour une tradition établie de spécialisation dans le commerce. Plus globalement, le poids de l'histoire peut enfin se vérifier dans le fait, relevé par F. de Chassey, que — toutes ethnies confondues —, les hommes d'affaires ont dans l'ensemble un faible niveau d'instruction. « La plupart n'ont pas dépassé l'école primaire, certains ne l'ont

(39) Cité par P. Bonte, *op. cit.*, p. 90.(40) *Ibid.*, p. 91.

pas fréquentée du tout. Ils se sont formés "sur le tas" grâce à leur esprit d'entreprise » (41).

Une des dernières conclusions de l'enquête, relative aux grands équilibres sur le plan social, confirme très clairement les résultats observés à ce propos dans l'étude sur les ministres. Sur les 166 hommes d'affaires mauritaniens, on note 150 nobles, 10 tributaires ou artisans, 5 *métis* et 1 ancien esclave (négro-africain). L'exceptionnelle réussite d'entrepreneurs tels qu'Abdallahi ould Noueigued (tributaire) ou Mohamed ould Marcou (*métis*) est avant tout le fait d'itinéraires personnels. Elle ne saurait masquer la réalité brute des chiffres rapportés ci-dessus. On peut alors souligner la discrimination que cette situation révèle. F. Vergara l'illustre en ce qui concerne l'octroi des crédits bancaires.

« Bien qu'avant assoupli ses critères d'attribution de crédits en faveur d'une couche de la population, celle des entrepreneurs et commerçants nationaux ayant des liens avec les grandes familles au pouvoir, le système bancaire n'est pas un instrument au service d'une politique de développement précise, et continue à être guidé par les critères généraux de rentabilité et solvabilité à court terme. Même lorsque ces critères sont remplis et qu'il s'agit d'une entreprise entrant dans le cadre des orientations de développement décidées par les instances politiques, l'entrepreneur risque de se voir refuser un crédit s'il appartient aux castes inférieures de la société. C'est ainsi que les foyers traditionnels qui pourraient à cause de leur expérience et habitude du travail être le fondement et le moteur d'une manufacture et industrie de transformation sont pratiquement exclus du crédit bancaire » (42).

Par ailleurs, n'est-il pas surprenant que les hommes d'affaires les plus critiqués par la rumeur publique pour leur avarice soient issus de catégories sociales inférieures ? Simple coïncidence ou résurgence du vieux réflexe de mépris que l'on affichait dans la société traditionnelle pour ces catégories sociales ?

Si l'on veut finalement donner une image rapide mais significative de l'appropriation économique privée en Mauritanie, il suffit d'envisager l'origine géographique des hommes d'affaires. Bien que le lieu d'implantation des entreprises soit le plus souvent Nouakchott, c'est dans un triangle *Atar* (*Chinguetti*) — *Akjoujt* — *Tidjikja* (et dans une moindre mesure *Nouadhibou*), que l'on découvre l'essen-

(41) F. de Chassey, *Mauritanie, 1900-1975*, *op. cit.*, p. 246.(42) F. Vergara, *op. cit.*, p. 221.

tiel de l'accumulation de la richesse (respectivement 83, 30, 17 et 7). Le Sud, l'Est et l'extrême Nord sont manifestement à l'écart (43). Cette traduction géographique de l'accumulation économique reflète bien l'émergence dans la Mauritanie contemporaine du facteur régional. Peut-être est-ce entre régions beaucoup plus qu'entre ethnies, tribus, ordres ou couches sociales que se dessineront demain les nouveaux lieux de solidarité et d'affrontement.

L'observation plus sélective de l'appropriation économique privée à travers les entreprises les plus importantes confirme-t-elle les résultats globaux exposés *supra* ? Les 46 entreprises retenues dans l'enquête se répartissent comme suit : Maures : 41 ; Soninké : 2 ; Halpulaaren : 1 ; Libanais : 2. Les tribus les plus représentées sont : Smasid : 7 ; Oulad Bousba : 7 ; Idaouali : 6 ; Chorf : 6 (à noter ici le nombre élevé de Chorf qui traduit une percée récente surtout dans le commerce). La répartition en ordres donne 19 marabouts, 13 guerriers et 6 Chorf. Quant aux couches « inférieures », on relève 1 tributaire, 1 ancien esclave et 3 métis (assimilés aux non nobles). La localisation géographique enfin : Atar-Chinguetti : 21 ; Akjoujt : 10 ; Tidjikja : 3 ; Nouadhibou : 4.

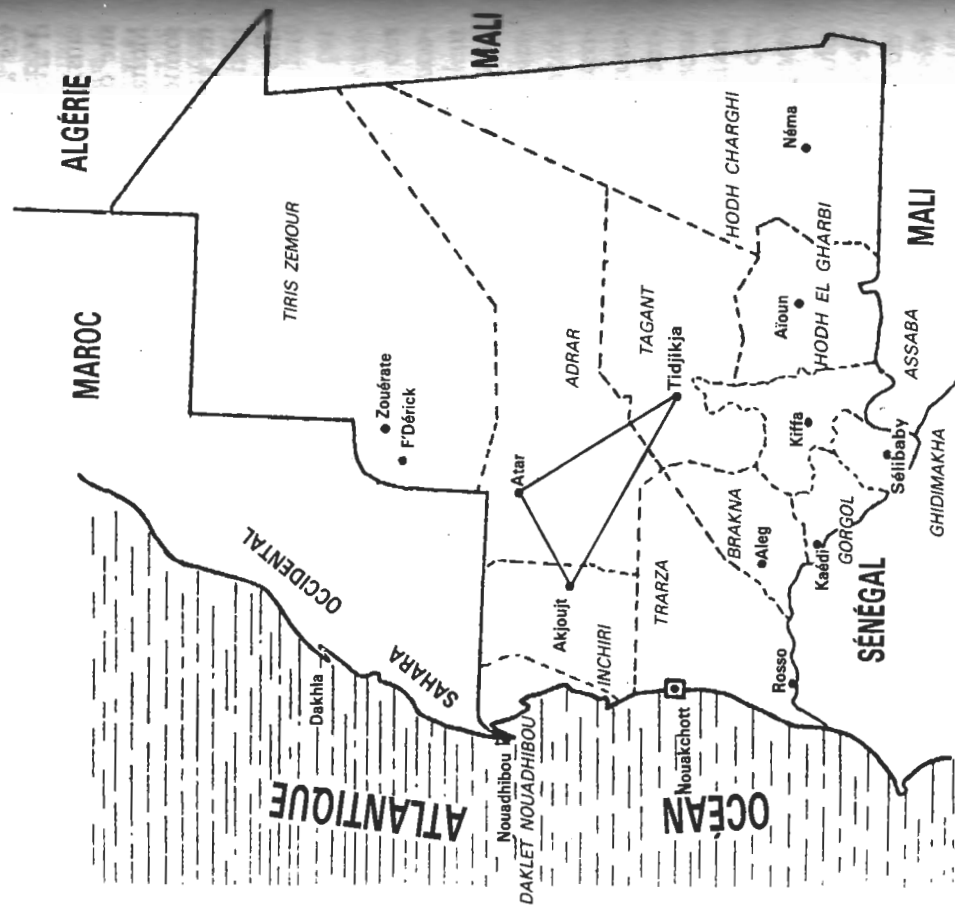
Il s'agit bien d'un résumé de la situation de l'ensemble des entreprises étudiées plus haut.

3. Nature de la « classe dominante » et scénario de la recherche hégémonique

Une classe politico-commerciale en gestation ?

L'étude séparée des deux principaux pôles de la domination ne doit pas conduire à la conclusion rapide d'une relation d'extériorité entre bureaucratie et milieu d'affaires. Il existe en fait une réelle complémentarité entre les deux secteurs. « Les liens qui se créent entre (les commerçants) et certains fonctionnaires ou hommes politiques, l'intervention de l'État dans le secteur commercial, le développement

(43) Il est d'ailleurs surprenant de trouver si peu d'hommes d'affaires originaires du Trarza, région de Mokhtar ould DADDAH. Son long passage au pouvoir n'aurait-il pas eu de conséquences économiques pour les siens ? Il est vrai que leur présence était massive dans l'appareil d'État (cf. chapitre 7). L'influence économique historique de certaines tribus et régions semble bien alors l'élément clef... ce qui n'empêche pas que l'appropriation de l'appareil d'État par des tribus connues pour leur ~~pass~~ des affaires soit largement rentabilisée (cf. les Smasid depuis l'arrivée au pouvoir du ~~président~~ ould Taya).



LE TRIANGLE DE L'ACCUMULATION ÉCONOMIQUE
(origine géographique de la majorité des hommes d'affaires)

des marchés d'État etc., sont autant de manifestations d'une certaine interpénétration de l'État et du secteur commercial national » (44). Ahmed Baba Miske affirme quant à lui : « Les deux composantes, bureaucratique et marchande, de cette petite bourgeoisie montante sont donc organiquement liées » (45).

Le rôle que tient l'État dans l'économie implique, pour qui veut prospérer, un passage obligé par l'administration (évoquant l'obtention par certains hommes d'affaires de licences qu'il aurait été impossible de se procurer aux conditions douanières normales, Hamid El Mauritanyi constate : « Heureusement pour certains commerçants que nos "services publics" sont corrompus sans quoi ils n'auraient jamais obtenu les licences irrégulières au sens des règles de la zone franc et de l'union douanière ouest-africaine » (46)). De façon plus large, on a pu constater le rôle central joué par les banques (alors sous le contrôle de l'État) dans la formation et la consolidation des milieux d'affaires. Il est évident que ces derniers, d'une façon ou d'une autre, « renvoient l'ascenseur ». Abdel Wedoud ould Cheikh a bien décrit cet incessant va-et-vient : « L'imbrication entre prospérité économique privée et gestion bureaucratique... apparaît dans l'intense circulation fiduciaire et en hommes qui conduit de l'une à l'autre et réciproquement. Tout concessionnaire de quelque importance doit, en effet, avoir ses entrées à la Commission des marchés d'État et des sociétés semi-publiques, seuls clients nationaux d'envergure, et la "concession" est le terrain de chute quasi inévitable de tout politicien qui "se retire" » (47).

Si la position de pouvoir correspond bien à une position d'enrichissement en fonction du mécanisme qui vient d'être décrit mais aussi de manière plus directe (ponctions opérées sur la manne publique, investissements à partir de prêts avantageux dans le privé), il faut tout de même relever que l'inverse est également de plus en plus vrai. On a vu ainsi, lors des élections municipales de 1986, un certain nombre d'armateurs apporter leur soutien financier aux diverses listes, ce qui traduit, de la part des milieux d'affaires, des tendances à l'appropriation de l'espace politique. Un célèbre armateur a même soutenu les quatre listes, chacune ignorant bien entendu qu'il avait

(44) P. BONTE, Modes d'accumulation et transformations sociales, Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Nouakchott, septembre 1980, p. 93.

(45) La lutte des classes en Mauritanie, in A. ABDEL MALEK et al., *Renaissance du monde arabe*, Colloque interarabe de Louvain, Alger, Gembloux, 1972, p. 448.

(46) *L'indépendance néocoloniale*, op. cit., p. 190.

(47) Abdel Wedoud ould CHEIKH, Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XI-XIX). Essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse d'État en sociologie, Paris V, 1985, p. 998.

versé de l'argent aux autres. L'enquête sur les hommes d'affaires montre en outre que plusieurs d'entre eux soutiennent des mouvements politiques, ont eux-mêmes parfois occupé des positions de pouvoir au sein de l'appareil d'État ou occupent des fonctions électives, l'enquête sur les ministres indiquant pour sa part la préférence pour le secteur des affaires lorsque l'heure de la retraite politique sonne. Des relations similaires de complémentarité entre le secteur public et les milieux d'affaires ont été relevées dans d'autres pays africains conduisant à préférer l'expression de classe politico-commerciale à celles de bourgeoisie bureaucratique et bourgeoise d'affaires (48). De fait, il semble bien que l'on ait affaire à un « emboîtement réciproque de deux volets majeurs du processus d'accumulation, au sommet de la pyramide sociale », traduisant des « antagonismes de rôles, plus que de statuts ou de classes » (49). Cette réflexion proposée à l'échelle du continent africain est transposable à la Mauritanie. Il faut tout de même préciser que, concernant notre terrain d'étude, l'imbrication ne saurait se faire au hasard. S'il y a bien hybridation entre secteurs public et privé, le niveau de mixité, en Mauritanie, répond avant tout au critère de solidarité verticale. C'est principalement en fonction de l'affinité ethnique ou tribale que tel fonctionnaire « donne » tel marché. Il est révélateur par exemple que la tribu du président ould Taya (Smassid) se taille la part du lion dans l'octroi des marchés depuis 1985 (50).

De façon plus précise, l'enquête sur les hommes d'affaires révèle que deux des tribus les mieux représentées dans le secteur économique sont les Idaouali et les Smassid, avec respectivement 24 et 18 entrepreneurs (cf. tableau page suivante). Or, si l'on se rapporte au tableau récapitulatif des ministres par tribu pour la période 1978-1986 (cf. chapitre 7), on constate que les deux tribus les mieux représentées sont les Idaouali et les Smassid, ce qui illustre la vigueur du lien tribal au sein de la classe politico-commerciale. La remarque peut être étendue à de nombreuses autres tribus figurant dans les deux tableaux précités (notamment les Laghlal, les Regueibat et les Tekna). Resterait cependant deux cas qui semblent infirmer nos propos : les Oulad Bousba (24 hommes d'affaires, 2 ministres) et les Ehel el Hadj (9 hommes d'affaires, aucun ministre). En réalité, les deux s'expli-

(48) C. YOUNG, T. TURNER, « The Rise and Decline of the Zairian State » ; M.G. SCHATZBERG, « Politics and Class in Zaïre » ; M.C. NEWBURY, « Dead and buried or just underground ? », in J.-F. BAYART, *L'État en Afrique*, La politique du ventre, Fayard, 1989, pp. 134 et 371, note 52.

(49) *Ibid.*, pp. 134 et 128.

(50) « Les pouvoirs politiques et économiques se trouvent aujourd'hui concentrés aux mains d'une même tribu » (*Les Strouss*), in *Le Monde*, 28 avril 1989, p. 4.

quent. Les Oulad Bousba sont traditionnellement connus pour leur aptitude au commerce ; quant aux Ehel el Hadj, leur percée dans le secteur économique est contemporaine au régime du colonel ouïd Haidallah. Celui-ci a facilité l'octroi de nombreux prêts à cette tribu qui comptait parmi ses plus fidèles soutiens (il n'y a d'ailleurs jamais autant eu de — mystérieux — décès chez les Ehel el Hadj qu'à cette époque... la (fausse) disparition du débiteur entraînant celle, bien réelle, de la dette).

CLASSEMENT DES HOMMES D'AFFAIRES PAR TRIBU ET RÉGION

IDAOUALI	24	(TAGANT : 15 ; ADRAR : 9).
O. BOUSBA	23	(INCHIRI : 13 ; ADRAR : 8 ; TRARZA : 1 ; HODH CHARGUI : 1).
SMASSID	18	(ADRAR).
REGUEIBAT	10	(ADRAR : 7 ; T. ZEMMOUR : 1 ; NOUADHIBOU : 2).
CHORFA	10	(ADRAR : 8 ; H. CHARGUI : 1 ; INCHIRI : 1).
EHHEL EL HADJ	9	(ADRAR : 5 ; INCHIRI : 4).
TEKNA	8	(ADRAR : 5 ; NOUADHIBOU : 3).
LAGHLAL	8	(ADRAR).
TFAKA EL KHATTAT	4	(INCHIRI).
O. GHAILAN	4	(ADRAR).
IDAW EL HADJ	3	(ADRAR).
MECHDOUF	3	(ADRAR : 2 ; H. CHARGUI : 1).
KOUNTA	3	(ADRAR : 2 ; TAGANT : 1).
TAGAT	2	(BRAKNA).
O. DELIM	2	(NOUADHIBOU).
TORCHANE	2	(ADRAR).
ARWEIJAT	2	(TRARZA).
O. BIRI	2	(TRARZA : 1 ; INCHIRI : 1).
TAGOUNANT	1	(TRARZA).
TENDGHA	1	(ADRAR).
O. AHMED BEN DAMANE	1	(ADRAR).
O. LAAB	1	(ADRAR).
IDEYCHILLI	1	(ZOUERATE).
LEILIB	1	(TRARZA).
IDABELHASSEN	1	(TAGANT).
EHHEL BARIKALLA	1	(INCHIRI).
O. BEGNOUG	1	(TRARZA).
TEYZEGA	1	(ADRAR).
GLAGMA	1	(GORGOL).
O. NASR	1	(H. GHARBI).
TOTAL	149	

De façon générale toutefois, comme indiqué plus haut, c'est le lien ethnique ou tribal, entre bureaucratie et milieu d'affaires, qui prévaut. Que ce soit pour une dérogation en matière douanière, pour l'attribution d'un poste, d'un lotissement ou d'un marché, la priorité va au cousin. Ce n'est au fond pas si étonnant si l'on se reporte à l'analyse de la nature de l'État proposée à la fin de la seconde partie. On comprend mieux dès lors notre réticence à évoquer le concept de « classe dominante ». Pour que cette dernière traduise une réalité, il faudrait que ses membres fassent bloc, ayant conscience de défendre des intérêts communs. Or, la dynamique prédominante semble bien être plutôt celle de la divergence. Les règlements de compte entre ethnies, plus violents que jamais, se joignent à la situation chronique de guerre froide entre tribus et grandes familles. Dans ce contexte, les intérêts défendus sont avant tout de nature particulariste ; leur horizon dépasse rarement le cadre ethnique ou tribal. N'a-t-on pas parlé récemment d'État beydan, mais aussi d'État smassid ? Il serait cependant erroné d'imaginer une atomisation complète des groupes sociaux dominants. Des liens existent entre membres de la classe politico-commerciale. Leur origine presque exclusivement nobiliaire est déjà une marque commune. Leur fréquentation des mêmes institutions (professionnelles mais également parfois ludiques), leur mode de vie en bien des points semblables, les amitiés tissées à l'université ou ultérieurement peuvent même autoriser à évoquer la perspective d'une classe dominante en construction (avec la limite concernant les Halpulaaren depuis 1989). Des recherches plus fines seront nécessaires pour préciser son degré d'avancement.

Si nous laissons à d'autres le soin d'étudier le degré des relations entre les groupes dominants, nous pouvons ici préciser quels sont ces groupes et la manière dont ils ont accédé au pouvoir. En d'autres termes, il s'agit de répondre à la question du scénario de la recherche hégémonique (quels sont les groupes dominants ? y a-t-il eu un glissement en ce qui concerne l'hégémonie ?), ce qui doit nous conduire à un voyage au cœur de l'État en Mauritanie.

Le glissement d'hégémonie

L'analyse sociologique des groupes dominants esquissée plus haut a clairement fait apparaître la projection des systèmes historiques d'inégalité et de domination (G. Balandier) au cœur de l'État contemporain. Il suffit de se reporter aux chiffres des ministres et hommes d'affaires non nobles, les « seigneurs du désert » pré-coloniaux ont

gardé leur prééminence. Ce repérage est d'autant plus aisé que nous sommes en présence de sociétés à forte stratification sociale. Le processus de modernisation conservatrice engagé tend donc à concilier modernisation économique et stabilité sociale. Ce constat a déjà été établi par F. de Chassey qui a souligné « la filiation historique directe et l'alliance actuelle entre la couche dirigeante du jeune État et ce qu'on appelle improprement, mais de manière significative, les féodalités traditionnelles, c'est-à-dire les castes dominantes maraboutiques ou guerrières des sociétés traditionnelles extrêmement hiérarchisées, maures ou négro-africaines, qui habitent la région » (51). F. de Chassey ajoute que contrairement à d'autres territoires d'Afrique de l'Ouest où la colonisation d'exploitation a fait apparaître des couches sociales modernes, le pouvoir colonial ici n'a rien modifié de l'ordre social traditionnel. « Les héritiers du pouvoir et de l'honneur dans les sociétés traditionnelles ont hérité du pouvoir dans la société indépendante » (52). Mais s'agit-il d'une totale continuité ou a-t-on assisté, au sein de la couche dominante, à certains glissements ? C'est cette seconde hypothèse que nous voudrions explorer afin d'affiner la conclusion de F. de Chassey.

Nous nous reporterons pour ce faire à deux tableaux synthétiques relatifs, le premier, à l'origine sociale des ministres de 1959 à 1986, le second, à celle des membres de la Confédération générale des employeurs mauritaniens enregistrés en 1986 (cf. pages suivantes).

Ces deux tableaux permettent de répondre de façon relativement précise à la question posée au début de la troisième partie, à savoir : « quels sont les groupes sociaux qui, par leur position au sein de l'État ou les étroites relations qu'ils entretiennent avec lui, sont partie prenante à la domination ? » En d'autres termes, à qui a profité la mise en place de l'État ? Un rapide recul sur l'histoire va nous donner l'occasion de mesurer le glissement d'hégémonie concomitant à l'apparition de l'État postcolonial.

De façon générale, on peut estimer que le leadership de la haute aristocratie guerrière dans l'histoire du « pays des Maures » (victoire de Charr Boubba ; émirats) s'étiole avec l'arrivée du colonisateur qui s'appuie sur la haute aristocratie maraboutique (Cheikh Sidiya notamment) et qui favorise l'ascension de l'aristocratie maraboutique moyenne (souvenons-nous entre autre de la scolarisation des fils de familles moyennes). La mise en place effective de l'État consacre la prééminence de l'aristocratie maraboutique moyenne comme le montre

(51) F. DE CHASSEY, *Le Monde diplomatique*, juin 1973, p. 21.

(52) F. DE CHASSEY, *Mauritanie 1900-1973*, op. cit., p. 287.

l'étude statistique réalisée ci-après. Les deux tableaux confirment la thèse centrale d'un glissement d'hégémonie de la haute aristocratie guerrière maure (époque pré-coloniale) et maraboutique (colonisation) à l'aristocratie maraboutique moyenne (période contemporaine) (53). Développons notre conclusion qui permet d'affiner celle de F. de Chassey (filiation historique globale guerriers-marabouts).

En premier lieu, si l'État est bien *grosso modo* celui des anciens dominants, il est plutôt celui des marabouts que des guerriers (121 postes ministériels pour les guerriers, 267 pour les marabouts ; 56 entrepreneurs guerriers, 78 entrepreneurs marabouts). Outre le déclin des guerriers qui débute avec la colonisation (54), la prééminence maraboutique est somme toute des plus logiques. Les marabouts étaient les mieux placés pour prendre en main l'État contemporain. Ce sont les maîtres du discours religieux qui fonde la légitimité d'un État dont la première et constante référence est l'islam. Détenteurs du savoir, ils ont tout naturellement occupé en priorité les postes administratifs (la place tenue par les Idaouali dans l'administration est des plus révélatrices) au sein d'un État qui apparaît, avec le recul, comme un moyen de reclassement des marabouts. Ils sont enfin les détenteurs traditionnels du pouvoir économique dont on connaît la place dans un système marchand qui semble s'être définitivement imposé.

Le second élément à prendre en compte est l'ascension de l'aristocratie maraboutique moyenne (206 postes ministériels sur 604, soit 34 % ; 69 entrepreneurs sur 179, soit 38 %). Cette évolution tient sans doute au nombre élevé de ses membres dans la société (cf. note 58). Elle a en outre certainement été facilitée par des facteurs plus conjoncturels tels l'accès « privilégié » au système scolaire ou la présence, depuis l'indépendance (à l'exception des quelques mois de l'intermède guerrier du coup d'État de 1978) de présidents issus de ses rangs : Moktar ould Daddah, lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud ould Ahmed Louly, colonel Mohamed Khouna ould Haidallah, colonel Maouya ould Sid'Ahmed Taya (mais aussi, avant 1960, Horma ould Babana, Sidi el Moktar N'Diaye). Il faut ici rappeler

(53) Notre attention va en priorité à la catégorie dirigeante maure, de loin la plus présente au sein du pouvoir. Nous appelons bien entendu à des travaux plus complets en la matière.

(54) La perte d'influence de la haute aristocratie guerrière se mesure tout particulièrement à la dévaluation de la fonction d'émir. Avant, l'émir était un chef de guerre. Avec la colonisation, son titre n'est plus qu'une distinction honorifique. « Le dernier Émir du Trarza tua son rival pour lui succéder. Les candidats actuels n'attendent que la signature d'un document administratif et il semble que plus d'encre que de sang doive couler pour cette désignation » (Commandant de cercle GASTON, *Rapport politique du cercle du Trarza*, 1951, Série E3, Dossier n° 39, p. 8, *Archives nationales de Mauritanie*).

(1) Le classement de certains ministres entre la moyenne et la petite aristocratie halpulaar n'a pas toujours fait l'unanimité de nos informateurs. (2) Dont 7 appartenant à la « caste des Maures ». De mère mauresque, ce sont des Négro-africains arabisés, culturellement proches des Maures. (3) Il est difficile de distinguer des sous-catégories dans la noblesse soninké. (4) Certains estiment que les Wolof sont en fait inclus dans le « quota » des Halpulaaren.

CATEGORIE							(1) NÉGR0-AFRICAINS						
Haute aristocratie halpulaar							12	19	4	2	8	45	
Moyenne aristocratique halpulaar							3	3	12	13	8	2	41
Petite aristocratie halpulaar							3	1		5	5	14	
Halpulaaren castes								3	7	4	1	4	19
Total Halpulaaren							6	19	38	21	16	19 (2)	119
Nobles soninké (3)								16	10	8	9	5	48
Soninké castes											2		2
Total soninké								16	10	8	11	5	50
Noble wolof								1					1
Wolof caste												1	
Total wolof (4)								1				1	2
Total Maures							26	82	125	76	65	58	432
Total Négro-africains							6	36	48	29	27	25	171
Totaux généraux							33	118	173	105	92	83	604

S E R V I C E	CATEGORIE													
	Haute aristocratie guerrière	6	14	23	15	7	6	71						
	Haute aristocratie maraboutique	7	19	21	3	5	6	61						
	Chorfa			8	2			10						
	Moyenne et petite aristocratie guerrière	2	5		20	15	8	50						
	Moyenne aristocratie maraboutique	11	40	69	30	32	24	206						
	Tributaires		4		6	2	1	13						
	Métis			4		4	6	14						
	Castes						2	2						
	Haratine						5	5						
Français		1						1						
TOTAL								1959-1964	1965-1973	1975-1978	1978-1980	1980-1984	1984-1986	TOTAL

VENTILATION MINISTÉRIELLE EN FONCTION DU STATUT PERSONNEL 1959-1986
(cumul de tous les postes ministériels créés)

CLASSIFICATION DES ENTREPRENEURS MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES EMPLOYEURS MAURITANIENS (1986) EN FONCTION DU STATUT PERSONNEL

Catégorie	MAURES							
	Haute aristocratie guerrière	4	6	3	2	1		16
	Haute aristocratie maraboutique	3	1	3		1	1	9
	Chorfa	5	3	1	1		1	11
	Moyenne et petite aristocratie guerrière	9	13	5	8	1	4	40
	Moyenne aristocratie maraboutique	22	8	12	8	8	11	69
	Tributaires	1		1		1	1	4
	Métis			2	1		1	4
	Castés	2						2
	Haratine							
TOTAL	Secteur du commerce							
	Secteur des pêches							
	Secteur des industries							
	Secteur des bâtiments & travaux publics							
	Secteur des services							
	Secteur des transports							

(1) Directeur de société

Catégorie	ORGANISATION				
	Nobles halpulaaren	1	1		2
	Halpulaaren castés	1	1		2
	Nobles soninké	2		1	6
	Soninké castés		1		2
	Wolof				
	Libanais	7	1		8
	Syrien	1			1
	Français		1		1
TOTAL	Libyen				1
	Irakien		1 (1)		1
	Total Maures	46	31	27	155
	Total Nègro-africains	3	3	2	12
	Total étrangers	8	2		12
	Totaux généraux	57	36	31	179
				22	
				14	
				19	

la fonction médiatrice de tels choix. Dans un système aux racines tribales caractérisé par l'impossible émergence d'une tribu parmi les plus puissantes au risque d'un affrontement quasi immédiat en vertu du mécanisme de solidarité négative, le choix d'un président issu de l'aristocratie moyenne est certainement un élément indispensable de compromis. L'aristocratie maraboutique moyenne aurait ainsi constitué l'élément de médiation permettant de surmonter l'insoluble dilemme du choix de la direction d'un État dont la mise en place devenait inéluctable. Ajoutons à cette présence politique un rôle prépondérant de l'aristocratie moyenne sur le plan économique, dû certainement à sa disponibilité et à son dynamisme (55).

Le glissement de pouvoir que nous avons décelé en faveur de l'ordre maraboutique et plus précisément de son aristocratie moyenne ne doit cependant pas conduire à la conclusion d'une marginalisation des hautes aristocraties guerrière et maraboutique. C'est la raison pour laquelle nous avons utilisé le terme de glissement et non celui de transfert d'hégémonie. S'il est incontestable que toutes deux ont perdu la position hégémonique qu'elles occupaient avant la création de l'État mauritanien, elles restent puissantes. Leur prestige est toujours fort même si désormais elles doivent composer avec leurs anciens seconds.

La totalité de ce qui précède concerne l'élément maure lequel, rappelons-le, détient l'effectivité du pouvoir. Avant de tenter de préciser l'évolution de la domination chez les Négro-africains, voyons ce que révèlent globalement les deux tableaux à leur sujet. L'étude sur les postes ministériels indique une proportion quasiment constante se situant entre 25 % et 30 % (28 % si l'on prend en compte le total général, ce qui le situe très près de la « règle du quart »). Signalons en outre qu'au vu des ministères occupés, les ministres noirs se voient confier en général des postes de moindre importance. Le fameux dosage n'est plus du tout respecté en ce qui concerne le secteur économique. La sous-représentation des Négro-africains est flagrante (le chiffre total est identique à celui des étrangers !). La thèse

(55) On retrouve la double conclusion à laquelle nous sommes parvenu dans les propos d'Abdel Nasser ould ETHMANE YESSA concernant la compétition électorale de 1986 : « On remarque le recul des anciens pôles d'autorité, obligés de céder devant le développement économique de la périphérie aristocratique détentrice du capital commerçant. Ceci est surtout vrai à Atar. Là les Snassid s'imposent à l'ensemble émiral de l'Adrar composé des tribus guerrières Yahya Ben ETHMANE, numériquement supérieures. Ce transfert du leadership, survenu avec souplesse, consacre la prééminence généralisée des tribus maraboutiques dans le pays. Seul le cas d'Aïoun, où les guerriers Oulad NACER sauvegardent leur hégémonie régionale en désignant le consensus aux autres tribus, infirme le mouvement » in L'opposition politique en Mauritanie, Mémoire de maîtrise, Faculté de droit de Nouakchott, 1987, p. 25.

du glissement d'hégémonie semble quant à elle beaucoup moins évidente chez les Négro-africains que chez les Maures. Nous devons ici reconnaître notre incapacité à distinguer de façon nette la haute et la moyenne aristocratie (surtout chez les Soninké). Concernant les Halpulaaren, la proportion est sensiblement identique. Il semble en fait que le nombre important de *torobe* induise en erreur (cf. note 58). Ce sont parmi ces derniers principalement les grandes familles qui monopolisent les positions de pouvoir.

Au total donc, le scénario de la recherche hégémonique en Mauritanie serait celui d'une modernisation conservatrice mûrie plus particulièrement chez les Maures d'un glissement d'hégémonie au profit de l'aristocratie maraboutique moyenne, le « compromis » ainsi réalisé laissant apparaître, à l'opposé de la rupture, une interpénétration entre élites traditionnelles et élites modernes « instruites » (56). Ces dernières, seules capables de relever le défi de la modernité (57) sont venues s'agréger aux dominants traditionnels plus qu'elles ne les ont chassés. Cette nouvelle dimension du pouvoir qui apparaît avec l'État postcolonial est donc avant tout une mise à jour de la domination, consacrant son élargissement à la périphérie de l'aristocratie traditionnelle et confirmant la marginalisation des catégories non nobles, que ce soit au niveau économique ou sur le plan ministériel.

(56) Cf. J.-F. BAYART, *L'État en Afrique*, op. cit., pp. 190 à 192.

(57) Comme on a déjà pu le souligner, la colonisation et l'amorce de pouvoir centralisé conduisent à une contestation de plus en plus forte de l'autorité des chefs traditionnels. « Avant l'arrivée des Français, les chefs avaient une autorité certaine ; c'était le chef de clan, le chef de *razzi* et le défenseur et l'organisateur de la communauté. Depuis notre présence, leur fonction se résume en quelque sorte à être des collecteurs d'impôts, ce qui n'est pas fait pour assoir leur autorité. Au début, riches pour la plupart, ils pouvaient mener une vie décente, correspondant à leur rang de chef. De plus, souvent, ils payaient les impôts de leurs deniers personnels, et dépensaient encore pour recevoir les gens de la fraction ou du clan. Petit à petit, leur fortune a disparu et ils sont contraints actuellement d'implorer leur administrés pour percevoir les impôts. N'ayant plus de ressources, certains, assez indécis, n'hésitent pas à demander plus que ne demande la maghzen. Comme tout se fait rapidement dans ce pays, leurs administrés sont de plus en plus rétifs à obtempérer à leurs ordres. Ils ne refusent pas de payer l'impôt au maghzen, mais ne veulent plus nourrir un chef qui ne leur sert plus à rien ». (Lieutenant NATIVEL, Rapport d'activité, Bureau militaire, n° 389/BM/G, Saint-Louis, 16 avril 1955, Série I-1, Dossier n° 171/2, Archives nationales de Mauritanie). Les cadres traditionnels sont en déphasage par rapport à la Mauritanie nouvelle. Seuls les jeunes « intellectuels » modernistes semblent capables de relever le défi des institutions modernes dont la mise en place passe par des notions nouvelles telles qu'évolution, solidarité nationale ou intérêt général.

rériel (malgré quelques récentes nominations), aussi bien chez les Maures que chez les Négro-africains (58).

(58) Un rappel des diverses composantes des populations maure et halpulaar confirme la mise à l'écart des catégories non nobles.

LES COMPOSANTES DE LA POPULATION MAURE

CATÉGORIE	POURCENTAGE
Guerriers	15 %
Marabouts	36 %
Tributaires	5 %
« Castés »	2 %
Haratine	29 %
Esclaves	13 %

Source : Enquête SEDES 1964-65. Tiré de F. de Chassey, *L'étrier, la houe et le Livre*, Anthropos, 1977, pp. 84-90.

LES COMPOSANTES DE LA POPULATION HALPULAAR

CATÉGORIE	POURCENTAGE
GENS LIBRES	10 %
Sebe (guerriers)	45 %
Torobe (marabouts)	16 %
Subalbe (pêcheurs)	7,5 %
« Castés »	21,5 %
Capitifs et affranchis	

Source : Enquête INSEE 1958 (échantillon de villages du Fleuve). Tiré de F. de Chassey, *Ibid.*, pp. 189-193.

N.B. Faure de chiffres concernant les Soninké et les Wolof, nous n'avons présenté que la population halpulaar, rappelons-le, la plus nombreuse parmi les Négro-africains.

CHAPITRE IX

LES MODES D'EXERCICE
DE LA DOMINATION

Après avoir identifié les acteurs de la domination, il importe d'en préciser les modalités. On peut se reporter à la définition de la domination que propose Philippe Braud : « La domination pourrait être définie comme l'inégale distribution des ressources de pouvoir prévalant dans une société déterminée. L'observation montre que celles-ci relèvent de trois grandes catégories : les biens et services matériels, les biens symboliques, la force » (1).

Faisant nôtre cette définition, nous prendrons en considération ces trois moyens de production de la domination en insistant plus particulièrement sur les biens et services matériels qui, se traduisant sous la forme de rapports de parenté et de clientèle, entre la violence de la coercition et la conviction (plus ou moins forte) du consentement, semblent caractériser de façon spécifique le type de société que nous étudions.

1. La coercition

L'autoritarisme dont fait preuve l'État postcolonial africain semble de règle sur le continent, à tel point que l'on a pu évoquer le passage général de « l'État mou » à l'État intégral » (2). Cette situa-

(1) « Du pouvoir en général au pouvoir politique » in J. LECA et M. GRAWITZ (dir.), *Traité de science politique*, tome 1, PUF, 1985, p. 363.
(2) Ch. COUTON, *Le marabout et le prince*, Pédone, 1981, pp. 289-290.

tion implique une attitude de l'État envers la société qui oscille entre le patronage et le contrôle politique accentué. « Aux yeux des pouvoirs africains, les petites gens sont des enfants et virtuellement des fous. Des enfants tant qu'ils obéissent ou ne commettent que de petites bêtises... Des enfants mais bientôt des fous lorsque les choses vont trop loin » (3). Sans que la violence y soit aussi brutale que dans certains « patrimonialismes sanglants » (4), la Mauritanie n'échappe pas au constat d'ensemble qui vient d'être dressé. Nous prendrons la mesure de l'autoritarisme de l'État mauritanien aussi bien sur le plan institutionnel qu'au niveau de la vie quotidienne de la population.

La contrainte sur le plan institutionnel

Le type de régime en place depuis plus de dix ans est un premier indicateur. Le pouvoir militaire, tout au long des années quatre-vingt, ne s'embarrasse pas de garanties démocratiques. La prise du pouvoir se fait par la force. La Constitution se résume à une brève Charte constitutionnelle, le parlement n'a plus droit de cité, les partis politiques sont interdits. Il faut dire que dans le cas mauritanien, la voie autoritaire était déjà largement tracée avant l'arrivée au pouvoir des militaires. L'aspiration intégratrice et unanime du régime Daddah était on ne peut mieux représentée par le parti unique, qui monopolisait la vie politique officielle. Nous avons eu l'occasion, dans la seconde partie, de souligner les dérives autoritaires du PPM. La mise en place des Structures d'éducation des masses sous la présidence du colonel ould Haidallah n'offre guère plus de garanties quant à un cadre réel d'expression populaire, malgré tout ce que les discours politiques officiels ont pu en dire. L'ouverture démocratique initiée en 1986 consistant en l'élection de conseillers municipaux souffre des limites exposées plus haut. Ces remarques d'ensemble sur les tendances à la coercition doivent être complétées par l'observation de certaines « institutions phares » en la matière.

Tout d'abord, il faut souligner le rôle clé tenu par le ministère de l'Intérieur dans la vie du pays. Bien souvent d'ailleurs, le ministre de l'Intérieur fait figure de numéro deux du régime (Ahmed ould Mohamed Salah), quand il n'est pas l'homme fort du moment (Jid-

ou ould Saleck, Djibril ould Abdallah). L'importance du ministère de l'Intérieur se vérifie également sur le plan local : en brousse, le gouverneur, le préfet, le chef d'arrondissement représentent l'autorité. C'est à travers le ministère de l'Intérieur que se distinguent le mieux les pratiques coercitives mises en œuvre par l'État : répression de mouvements sociaux (notamment au début des années soixante-dix), interventions régulières contre les partis politiques non officiels, arrestations, internements voire tortures pour toute atteinte à la « sûreté de l'État »... A l'occasion d'une mission de la Fédération internationale des droits de l'homme en Mauritanie, l'ordre des avocats de Nouakchott n'a pas hésité à dénoncer un certain nombre d'abus en matière de libertés publiques dont « la violation quotidienne des règles de la garde à vue, théoriquement limitée à 48 heures, renouvelables une fois, mais qui se prolonge fréquemment pendant de longues périodes » ainsi que « les sévices corporels infligés aux suspects par les autorités de police » (5). Dans le même registre, on peut rap- peler la mort, en 1988, de l'écrivain négro-africain Tene Youssouf Gueye dans le tristement célèbre établissement pénitentiaire de Ou- lata, qualifié de « mouiroir » par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, ainsi que les exactions quotidiennes sur le Fleuve depuis 1989 dénoncées notamment par Amnesty International, enfin les vagues d'arrestation de Négro-africains fin 1990.

Le système judiciaire constitue, par certains de ses aspects, le second maillon du dispositif coercitif. Son fleuron dans ce domaine est la Cour spéciale de justice, juridiction d'exception compétente pour « les crimes et délits commis contre la sûreté extérieure de l'État ainsi que tous les crimes et délits qui leur sont connexes ». Cette Cour statue en premier et dernier ressort. Elle a à son actif plusieurs condamnations à mort. L'ordre des avocats de Nouakchott a pu regretter l'impossibilité pour la défense d'intervenir au cours de l'instruction devant cette juridiction. Sur le plan plus général de la justice en Mauritanie, l'ordre n'a pas hésité à remarquer « l'absence d'indépendance des magistrats et leur incompétence » (6).

La coercition se manifeste également, de manière plus subtile, par l'absence d'autonomie des moyens de communication. La radio, la télévision, l'unique quotidien d'information sont entièrement contrôlés par le pouvoir. A cette absence de pluralisme (tempérée depuis 1988 par la parution du mensuel indépendant *Mauritanie demain*)

(3) J.-F. BAYART, « L'hypothèse totalitaire dans le Tiers monde : le cas de l'Afrique noire », in G. HERMET, (dir.), *Totalitarismes*, Economica, 1984, pp. 203-204.

(4) *Ibid.*, p. 212.

(5) Fédération internationale des droits de l'homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris, *Rapport de mission, Mauritanie, avril-décembre 1987*, p. 4.

(6) *Ibid.*

se mêle l'auto-censure quasi générale des journalistes. On ajoutera, pour en finir avec cette brève évocation de la contrainte sur le plan institutionnel, l'autoritarisme de l'État en matière économique. A travers la mise en œuvre de projets décidés le plus souvent unilatéralement, c'est sa conception globale du développement qu'il impose.

La coercition au quotidien

De façon plus concrète, pouvant concerner tout un chacun dans sa vie de tous les jours, la coercition au quotidien semble prendre de l'ampleur au fil des ans. Une de ses formes la plus visible se manifeste dans les contrôles routiers. Ils sont systématiques à l'intérieur même de la capitale dès la tombée de la nuit. Tout semble alors permis aux porteurs d'uniforme qui agissent souvent de façon arbitraire (interrogatoires, fouilles). Sortir de la capitale n'est pas plus facile. Pour quitter la gare routière de Nouakchott, les taxis-brousse doivent se présenter à partir de telle heure à tel bureau afin de déclarer l'identité de chaque passager. La litanie des contrôles se poursuit au fil des kilomètres. Nous avons eu l'occasion de comptabiliser dix contrôles (police, gendarmerie et douanes) entre Nouakchott et Rosso (soit 200 kilomètres). Il est révélateur, pour confirmer l'arbitraire déjà évoqué, de constater que l'on arrête systématiquement les taxis-brousse alors qu'on laisse passer avec déférence les luxueuses voitures privées. Un policier à qui nous demandions la raison de la sélectivité de ce choix rétorqua, manifestement à cours d'arguments, qu'il s'agissait d'un « secret d'État ». Le quadrillage policier est particulièrement évident dès que l'on voyage à l'intérieur du pays. L'arrivée dans chaque ville d'une certaine importance donne lieu à l'enregistrement systématique de tout papier d'identité. On ne s'attendra pas ici sur les longues minutes passées par tel policier pour contrôler notre passeport... qu'il tenait à l'envers. L'important est de montrer que l'on détient bien l'autorité. Il suffit d'écouter parler les gens dans les taxis pour se convaincre du caractère impopulaire de ces pratiques. Mais face à la force, c'est le plus souvent la résignation qui l'emporte.

L'arbitraire policier se manifeste également dans de multiples secteurs de l'activité quotidienne, sous couvert de la défense de la morale islamique. Nous avons été témoin d'interpellations de jeunes filles la nuit à Nouakchott. Accusées de porter atteinte à la morale islamique (se promener seule la nuit constitue pour une femme une présumption de prostitution), elles passent la nuit au poste et doivent

payer une amende pour recouvrer la liberté... à moins d'accepter les avances des policiers. Une autre illustration de la défense active des valeurs islamiques consiste en l'interruption *manu militari* des séances de cinéma à partir de minuit !

L'État policier sait également se faire plus discret. C'est le cas lors de la soutenance à l'université de tel mémoire jugé polémique ou de telle conférence au cours de laquelle des thèmes « sensibles » sont abordés. Ces manifestations permettent de constater la présence d'inspecteurs de police en civil (en général reconnus par l'assemblée). Dans cette contrainte au quotidien, on signalera enfin, sans épuiser le sujet, l'attitude autoritaire et arbitraire de certains fonctionnaires.

Deux derniers facteurs peuvent permettre de mieux apprécier la mise en place potentielle d'un système coercitif. En premier lieu, le nombre peu élevé de la population (moins de deux millions d'habitants) implique un contrôle d'autant plus facile. Tout individu de quelque envergure est aussitôt identifié par le pouvoir. Le second facteur consiste en l'importance des moyens humains et matériels alloués aux forces militaires et paramilitaires, toujours prêtes à intervenir en cas de tension. En 1986, alors que le pays n'était pas en guerre, la Mauritanie disposait d'une armée de 8 470 hommes et de forces paramilitaires s'élevant à 5 000 hommes pour une population d'1 850 000 habitants (à titre de comparaison, le Mali voisin disposait d'à peu près le même nombre d'hommes — 15 750 — pour une population quatre fois plus importante ; autre pays limitrophe, le Sénégal disposait de 16 500 hommes pour une population 3,4 fois plus importante). Le budget mauritanien de la défense de 1984 était estimé quant à lui à 9,8 % du PIB (toujours à titre de comparaison, le budget de la défense du Mali s'élevait en 1985 à 3,5 % du PIB ; celui du Sénégal correspondait en 1988 à 2,1 % du PIB) (7).

La force permet au pouvoir de se faire obéir. Elle n'enlève pas pour autant l'adhésion. Or, quelque part, le consentement, même s'il est parfois imparfait, existe.

2. Les biens symboliques : la légitimité

En cherchant à obtenir l'acquiescement des populations et non simplement leur docilité, les dirigeants expriment leur volonté de fon-

(7) Tous ces chiffres sont tirés d'une enquête réalisée par *Jeune Afrique* sur les armées africaines, cf. *JA Bis* n° 16, janvier 1986 et de *L'état du monde 1989-1990*, Éditions La Découverte, 1989.

der la domination sur le consentement. Ceci implique l'acceptation d'un pouvoir reconnu comme légitime. De fait, « en tant qu'il interfère avec les relations de pouvoir, le concept de légitimité fonde le droit de commander et le devoir d'obéir, c'est-à-dire qu'il mobilise le jugement de valeurs pour faciliter ou contraindre l'exercice du pouvoir » (8).

Nous tenterons tout d'abord de poser la question des fondements de la légitimité du pouvoir en Mauritanie en fonction des valeurs socialement dominantes. Au premier rang de celles-ci se trouve évidemment l'islam. On ne saurait toutefois oublier la légitimité liée au système tribal ni celle découlant de l'élection dans un pays qui est (ou était, après les événements du printemps 1989 et leurs suites) à la recherche d'un label démocratique. Dans un second temps, la simple habitude étant un facteur non négligeable de l'attitude d'obéissance, nous essaierons de mettre l'accent sur les règles de comportement auxquelles les individus se conforment d'eux-mêmes. Le concept d'*habitus* (« structures mentales à travers lesquelles les agents appréhendent le monde social » (9)), proposé par P. Bourdieu, aide alors à rendre compte de ce qui structure les mentalités, surtout au niveau de l'inconscient.

Les valeurs socialement dominantes

Le premier fondement, incontournable, de la légitimité des dirigeants en Mauritanie, est relatif à l'islam. On sait que la religion du Prophète, à tous les niveaux, irrigue la Mauritanie. Dès l'indépendance, la mention de « République islamique » est adoptée. La Constitution de 1961 proclame que la religion du peuple mauritanien est l'islam et que le président de la République doit être de religion musulmane. Plus de deux décennies après, la Charte constitutionnelle du 9 février 1985 affirme dans son préambule : « L'islam est la religion de l'État et du peuple. La seule et unique source de loi est la *charia* islamique ». Sur un plan moins institutionnel, dans la vie de tous les jours, la plupart des activités — publiques ou privées — sont ponctuées de « Bismi-Allah » (« au nom de Dieu ») au fort accent légitimisateur (10). Dans ce monde immergé dans la reli-

(8) Ph. BRAUD, *Du pouvoir en général au pouvoir politique*, op. cit., pp. 366-367.

(9) P. BOURDIEU, *Choses dites*, Ed. de Minuit, 1987, p. 155.

(10) La variété des situations dans lesquelles est prononcé le nom d'Allah est surprenante. Nous avons même surpris un Marocain (à Paris, il est vrai) invoquer, sans doute machinallement, le nom de Dieu en débouchant une bouteille de vin.

gion, comment apprécier la légitimité d'un pouvoir qui affirme régulièrement son attachement à l'islam ? Une brève présentation de la question de la légitimité en islam sunnite est nécessaire avant d'envisager son application au cas mauritanien.

Dans sa contribution (« La légitimation ») au *Traité de science politique* publié sous la direction de M. Grawitz et J. Leca, J. Lagroye intitule le passage qu'il consacre à l'islam, « une légitimité précaire ». Il affirme même un peu plus loin : « Ainsi, une présomption constante d'illégitimité pèse sur tout pouvoir politique en islam » (11). Autant préciser d'emblée que le code culturel islamique interdit l'émergence d'une légitimité étatique autonome. Le pouvoir légitime ne saurait être qu'entre les mains de Dieu qui, contrairement au monde chrétien, n'a procédé à aucune délégation d'autorité en faveur des hommes. D'où la distinction exposée par B. Badie entre le pouvoir-autorité et le pouvoir-puissance. Le premier reste entre les mains de Dieu tandis que le second relève du fonctionnement même de la cité terrestre (12). « La cité islamique ne peut dans ces conditions que correspondre à une double qualité. Elle est d'abord citée d'un pouvoir-puissance auquel les hommes se soumettent conformément à la nature de leur humaine condition ; elle est ensuite marquée par une dynamique de la légitimation qui conduit le prince à rendre son ordre le plus conforme possible à la Loi de Dieu de manière à créer, chez ses sujets, une obligation de nature religieuse » (13). Mais la référence si zélée soit-elle à la *charia* ne saurait asseoir une légitimité définitive : le prince peut être contesté à tout moment, en particulier par tel savant, sur l'application qu'il fait de la Loi de Dieu. « Les princes de l'islam, même s'ils gouvernaient au nom de Dieu, ne le faisaient guère effectivement, ce qui leur valait la critique permanente des docteurs. Et cette critique, bien entendu, n'émanait de nulle autorité ecclésiastique mais, éventuellement, de tel ou tel légiste, plus indépendant que les autres » (14).

La précarité de l'idée de légitimité en islam sunnite n'empêche pas toutefois une pratique de l'acceptation du pouvoir en place. Le sunnisme va même assez loin dans ce sens. Il enseigne au musulman qu'il doit obéissance à tout chef politique, à condition que ce dernier n'ordonne pas d'acte manifestement contraire à la *charia*

(11) PUF, 1985, p. 436.

(12) B. BADIE, *Culture et politique*, Economica, 1986, p. 102.

(13) B. BADIE, « Formes et transformations des communautés politiques », in M. GRAWITZ et J. LECA (dir.), *Traité de science politique*, op. cit., p. 638.

(14) J. BERQUI, *L'islam au défi*, Gallimard, 1980, p. 213, cité par J. LAGROYE, *La légitimation*, op. cit., p. 436.

(*hadith* : « Écoute-le et obéis-lui même s'il tape sur le dos et s'il s'empare du bien » (15). On connaît par ailleurs le célèbre verset 59 de la sourate 4 du Coran : « O vous qui croyez ! Obéissez à Dieu, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui exercent l'autorité. » L'option en faveur de l'ordre établi pousse même le philosophe et théologien Ghazali à préférer un ordre mauvais voire injuste au désordre ou à l'anarchie (16). Les conséquences d'un tel choix ne peuvent être que préjudiciables aux attitudes de résistance (17).

Comment apprécier le cas mauritanien contemporain à la lumière de ce qui vient d'être dit ?

En premier lieu, nul doute que les dirigeants recherchent une légitimité à travers leur zèle apparent à servir l'islam. L'application de la *charia* en est la meilleure preuve. L'utilisation de la religion semble d'ailleurs s'accroître lorsqu'une crise menace le pouvoir en place. La décision d'appliquer la *charia* est elle-même concomitante à la ligne des maîtres traditionnels consécutive à la déclaration d'abolition de l'esclavage du président ould Haidallah. Certes, d'autres éléments entrent en jeu — dans le cas d'espèce, geste en direction du financier saoudien, tentative pour redresser une cote de popularité à la baisse... — mais l'élément « réponse à une crise » semble tout à fait pertinent. C'est en tout cas ce que confirme l'attitude du président ould Taya aux prises avec la première menace sérieuse pour son régime. Alors que l'agitation Négro-africaine se développe au milieu

(15) Cité par J.-L. TRIAUD, « Takfir et Jihad : un débat sur les fondements de la légitimité en Afrique de l'Ouest au XIX^e siècle », in *Bulletin Modes populaires d'action politique*, n° 3, CERL, FNSP, 1984, p. 91.

(16) Cf. B. BADIE, *Les deux États*, Fayard, p. 52.

(17) La thèse conservatrice n'est pas la seule interprétation (même si elle s'identifie au sunnisme). Évoquant l'affrontement entre El Hadj Omar et Amadou Amadou, souverain de l'État islamique du Masina, J.-L. TRIAUD (*op. cit.*) présente l'autre pôle — révolutionnaire — du discours politique, représenté ici par El Hadj Omar.

Ajoutons que si devoir d'obéissance il y a, la quasi-totalité des commentateurs admettent que lorsque le commandement est coupable, le principe de la révolte est légitime (« il ne saurait y avoir d'obéissance à une créature s'élevant contre le créateur »), cf. B. ÉTIENNE, *L'islamisme radical*, Hachette, 1987, p. 176.

Concernant l'acceptation du pouvoir, le même auteur évoque plus loin le cas des travailleurs émigrés en France : « ... Non seulement les émigrés ne sèment pas le désordre dans nos entreprises nationalisées, mais, justement pour des raisons religieuses, ils seraient plutôt de bons ouvriers... Non seulement, ils ne remettent pas en cause le patronat, l'autorité, la direction et les méthodes de gestion des entreprises, mais, bien plus, l'islam peut être considéré comme un facteur de régulation sociale ». *Ibid.*, pp. 281-282. Dans le même sens, on peut citer l'article d'A. FONTAINE sur une Mauritanie frappée de plein fouet par la sécheresse en 1973 : « ... Et les gens ne se révoltent pas ? », avons-nous demandé à un haut fonctionnaire de la région, lui-même accablé par le désastre. « Ils sont musulmans, nous a-t-il répondu. Ils remercient Dieu quand il leur vient en aide, mais n'auraient pas l'idée de protester à l'heure de l'épreuve... ». A. Nouakchott, un officiel à qui nous rapportons ce propos est allé plus loin : « Ici, beaucoup de gens expliquent la sécheresse par la colère d'Allah contre les agitateurs », in *Le Monde*, 7 mars 1973, p. 4.

de l'année 1986 (Manifeste du Négro-mauritanien opprimé), le président ould Taya décide, au mois d'octobre, « d'interdire désormais totalement sur tout le territoire mauritanien l'introduction et la vente de boissons alcoolisées ». Quelques jours plus tard, sur la plage, les stocks d'alcool de la ville font l'objet d'un immense « autodafé » avant d'être livré au bulldozer. La presse alors ne tarit pas d'éloges pour le gouvernement, à l'origine d'une mesure d'application concrète de la Loi de Dieu. Simple coïncidence de calendrier ? Quelques semaines après, la répression s'abat sur les « éléments subversifs » négro-africains. Là encore, il est certainement difficile de relier trop rapidement de tels événements. Il n'empêche cependant qu'on ne peut que constater l'utilisation répétée de l'islam comme « turbo » de légitimation à certains moments précis particulièrement critiques pour tel ou tel régime.

Mais la référence à l'islam est également quotidienne, même si elle est moins spectaculaire. Toutes les décisions du pouvoir sont pensées et exécutées « au nom d'Allah ». Dès lors, comment la population, qui pratique l'islam avec ferveur, pourrait-elle rejeter un tel pouvoir ? L'attachement formel des dirigeants à l'islam coupe l'herbe sous les pieds à une bonne part d'éventuels contestataires tout prêts à déplorer l'élargissement constant du fossé des inégalités sociales. Certains, islamistes pour la plupart, n'hésitent pourtant pas à accuser l'État de détournement de religion, estimant que le pouvoir veut confisquer à son profit la légitimité religieuse.

Malgré ces quelques grincements entendus ci-et-là, il apparaît que, dans sa majorité, la population accepte le pouvoir, même si l'enthousiasme est rarement au rendez-vous. Il semble donc que le crédit de légitimité d'origine religieuse dont peuvent se prévaloir les dirigeants soit une donnée constante. Deux limites doivent cependant être aussitôt notées : d'une part, encore faut-il que le pouvoir ne s'éloigne pas trop de la religion, la contestation pouvant alors s'élargir (voir dans ce sens la critique faite par les militaires du régime moderniste de Moktar ould Daddah) ; l'établissement d'un régime laïc entraînerait *a fortiori* un fort déficit de légitimité. D'autre part, le soutien de la population est avant tout passif. La légitimité apparente dont peut se réclamer le pouvoir est éminemment précaire. L'acceptation par la masse des gens des nouveaux dirigeants issus de telle révolution de palais en dit long sur la sincérité de l'attachement au pouvoir en place.

Nous sommes alors en présence d'un autre type de légitimité dont peut se prévaloir l'équipe qui arrive au pouvoir, la légitimité d'origine tribale. Comme cela a été montré dans la seconde partie, un

pouvoir qui « tourne » sur le rythme des changements et des dosages tribaux a toutes les chances d'obtenir une légitimité minimale. Bien sûr, cette légitimité est beaucoup plus forte aux yeux des ressortissants de la tribu voire de la région de l'homme fort du moment qu'à ceux des membres des autres tribus ou régions. Mais ces derniers acceptent tout de même le nouveau pouvoir... jusqu'à ce qu'il abuse de sa position.

Le dernier élément à prendre en compte dans cette quête par les dirigeants de la légitimité doit être apprécié en fonction du principal fondement de la légitimité dans les systèmes démocratiques : l'élection. Bien que le plus souvent largement jouées dès le départ et sans grande conséquence quant à des changements significatifs, les élections sont cependant régulièrement invoquées par le pouvoir pour redorer son blason (les élections municipales de 1986 et 1990 ont fait l'objet d'une large publicité). S'il est permis de s'interroger sur l'efficacité réelle de tels procédés à l'intérieur du pays, nul doute que les États, les organisations internationales ainsi que l'opinion publique internationale y soient sensibles. Comment enfin un pouvoir militaire arrivé là par la force ne chercherait-il pas par tous les moyens à consolider sa légitimité populaire ? Affirmer péremptoirement comme il est fait dans le préambule des différentes Chartes constitutionnelles « Dépositaires en dernier recours de la légitimité nationale, les Forces armées... » ne suffit pas à acquiescer une légitimité, surtout quand la compétence individuelle fait parfois défaut. Le recours à la religion est alors tellement plus facile...

Les normes de comportement

Le second grand axe de notre recherche sur les biens symboliques est relatif aux règles de comportement. Elles font intervenir un code de valeurs qui détermine ce qui est ou non « raisonnable » et qui fonde ce que P. Bourdieu appelle la violence symbolique. « La violence symbolique... est une violence qui s'exerce, si l'on peut dire, dans les formes, en mettant des formes. Mettre des formes, c'est donner à une action ou à un discours la forme qui est reconnue comme convenable, légitime, approuvée, c'est-à-dire une forme telle que l'on peut produire publiquement, à la face de tous, une volonté ou une pratique qui, présentée autrement, serait inacceptable. La force de la forme... est une force proprement symbolique qui permet à la force de s'exercer pleinement en se faisant méconnaître en tant que force et en se faisant reconnaître, approuver, accepter, par le fait de

se présenter sous les apparences de l'universalité — celle de la raison ou de la moralité » (18).

Nous avons montré dans la première partie comment les maîtres du discours, les marabouts, justifient les inégalités en matière de statut social. Le conquérant almoravide Abou Bekr aurait définitivement distingué ceux qui doivent porter les armes, ceux qui doivent prier et ceux qui doivent procurer la subsistance. « Ainsi la structure sociale inégalitaire est-elle à la fois présentée comme fonctionnelle et sanctifiée par le prestige du saint » (19). La hiérarchie établie est stricte. Les catégories nobles monopolisent le sommet de l'édifice social. Ayant bénéficié tout au long de l'histoire d'un important capital symbolique qui a permis une forte accumulation en prestige, elles ont imposé leur vision de la société, exprimant ainsi leur maîtrise du pouvoir politique. « Le pouvoir d'imposer une vision des divisions, c'est-à-dire le pouvoir de rendre visibles, explicites, les divisions sociales implicites, est le pouvoir politique par excellence : c'est le pouvoir de faire des groupes, de manipuler la structure objective de la société » (20). C'est cette « vision des divisions », à travers les normes de comportement que la société fixe à chacun en fonction de son statut, que nous voudrions maintenant développer.

Selon les valeurs intériorisées par tout un chacun, les nobles conjuguent toutes les qualités. Les guerriers incarnent l'honneur et le courage, les marabouts la piété et la science. Dans son ouvrage sur les sociétés traditionnelles maure et toucouleur, F. de Chassey résume cette idée dans un titre : « Les fonctions nobles et le reste » (21). « Le reste » ce sont tous ceux qui relèvent de fonctions jugées non dignes. C'est là qu'opère le mécanisme des préjugés de ceux qui dominent sur les autres. « Dans tous les cas, on justifie sa position privilégiée en montrant l'indignité ou l'incapacité de l'autre » (22). Nous souhaitons ici insister beaucoup moins sur la condition noble et les conséquences s'y rattachant quant aux positions de pouvoir (certains postes prestigieux dans l'administration semblent réservés aux nobles, qui plus est de « grande tente »), que sur l'état d'infériorité dans lequel sont maintenus et se maintiennent, à travers notamment de nombreux stéréotypes, les catégories non nobles.

Privilégier l'autre face de la domination nous semble intéressant dans la mesure où nous avons déjà exposé plusieurs moyens directs

(18) P. BOURDIEU, *Choses dites*, op. cit., p. 103.

(19) F. DE CHASSEY, *L'étrier, la houe et le Livre*, Anthropos, 1977, p. 132.

(20) P. BOURDIEU, *Choses dites*, op. cit., p. 164.

(21) F. DE CHASSEY, *L'étrier, la houe et le Livre*, op. cit., p. 132.

(22) *Ibid.*, p. 133.

sentier pour occuper un tel poste. Notre interlocuteur de commentaire : « S'il était chef, on rirait de lui » (25). De même, nous avons retenu l'exemple de ce directeur d'entreprise publique dont certains employés ne venaient travailler que l'après-midi, sans recevoir le moindre blâme. Après enquête de notre part, il s'avéra que ce directeur était un forgeron ; or, une légende conseille d'éviter les forgerons le matin au risque d'attirer le meilleur sur soi.

A l'instar des forgerons, la société se fait des griots une image peu glorieuse à laquelle elle désire les voir se conformer. Ils sont présumés comme des gens peureux, imprévoyants, manquant du sens de l'honneur et dont les ancêtres ont eu une mort ridicule, à l'inverse des guerriers toujours prêts à mourir au combat. Bref, le griot, poltron et indigne, présente l'image en négatif du guerrier brave et soucieux de son honneur. Non seulement le griot est victime d'une image dévalorisante mais encore ne doit-il pas sortir du rôle que la société lui impose. H.-T. Norris rapporte que les guerriers de l'Est interdisaient aux griots de participer aux combats à leurs côtés parce qu'ils étaient d'un statut trop bas pour y être tués » (26). M. Guignard, quant à lui, cite l'histoire de ce griot qui participa en 1871 à l'assassinat de l'émir du Trarza. Se vantant de son acte dans un campement guerrier où il était de passage, il fut tué par l'un de ses hôtes. Selon l'informateur (un griot), « il était tout à fait déplacé qu'un griot tue un guerrier. En commettant un tel acte, il sortait de son rôle » (27). M. Guignard conclut : « Cette histoire... montre le prix que la société attache au respect de certaines formes qui sont des symboles de la structure sociale ». Chacun doit donc conserver la place qui lui a été fixée. Ne pas suivre la « vocation de sa caste », c'est inmanquablement se « gâter » (28). Une des principales tâches de l'éducation des jeunes enfants est précisément de montrer à chacun la voie à suivre.

En définitive, tous les stéréotypes évoqués ici conduisent à figer les individus dans leur statut, ce qui est particulièrement efficace dans une société aussi stratifiée que la société mauritanienne. « Au travers de la moquerie et de la louange, chacun précise sa position à l'intérieur de la structure sociale, et s'assure qu'il a bien, de par sa nais-

(25) Cette anecdote n'a bien sûr rien de systématique. Des forgerons ont été nommés à de hauts postes politiques ces dernières années. Il est vrai que même dans ce cas, on constate souvent des attitudes d'extrême déférence vis-à-vis des maîtres traditionnels.

(26) *Shinqit folk literature and song*, Clarendon Press, Oxford, 1968, p. 55, cité par M. GUIGNARD, *Musique, honneur et plaisir au Sahara*, Mémoire CHEAM n° 4379, p. 70.

(27) M. GUIGNARD, *Musique, honneur et plaisir au Sahara*, op. cit., p. 106.

(28) *Ibid.*, p. 94.

de la domination et parce que la résignation ou le consentement des dominés expliquent pour une large part le maintien de la domination. Comme annoncé, nous aurons recours au concept d'*habitus* qui, soulignons-le, peut avoir deux significations. « Système de dispositions durables et transposables, qui intègre toutes les expériences passées... il est le principe générateur de stratégies permettant de faire face à des situations imprévues et sans cesse renouvelées ». Il s'agit, dans ce premier sens, d'une structure structurante. Mais l'*habitus* est également un code de valeurs faisant intervenir « tout un corps de sagesse semi-formalisé, dictons, lieux communs, préceptes éthiques ("ce n'est pas pour nous") et, plus profondément, les principes inconscients de l'éthos, disposition générale et transposable qui, étant le produit de tout un apprentissage dominé par un type déterminé de régularités objectives, détermine les conduites raisonnables ou déraisonnables pour tout agent soumis à ces régularités » (23). C'est surtout dans ce second sens de structure structurée que nous utiliserons ici le concept d'*habitus*.

Comment donc les mécanismes psychologiques d'intériorisation des contraintes et d'apprentissage de l'obéissance se manifestent-ils chez les dominés de la société mauritanienne ? Notre attention se portera en priorité sur les forgerons et les griots qui paraissent les plus méprisés. Selon un proverbe : « Les captifs sont préférables aux forgerons et les forgerons aux griots. » (Forgerons et griots n'ont de toute façon pas grand chose à envier aux esclaves et aux affranchis qui sont considérés comme les hommes des excès : « En dehors de leurs travaux de force, ils ne savent que manger et dormir » (24)).

L'image sociale du forgeron est particulièrement dégradée. Quelques proverbes résument à eux seuls leur position peu enviable : « Il n'y a rien de bon dans le forgeron même s'il est savant » ; « Il ment plus qu'un forgeron »... Les historiettes racontées aux enfants les chargent de tous les défauts du monde. Elles oublient par contre de faire référence à leurs qualités et principalement leur habileté manuelle. Ces stéréotypes qui entourent l'image du forgeron lui inculquent dès son plus jeune âge une idée d'infériorité. Le maintien de cet état d'esprit tout au long de sa vie prépare et conforte la domination dont il est l'objet et que presque fatalement il tend à admettre. Illustrant cette attitude d'auto-censure, on nous a cité le cas d'un forgeron qui, parfaitement capable d'assurer les fonctions de chef, refusa de se pré-

(23) Cf. Ph. BRAUD, *Du pouvoir en général au pouvoir politique*, op. cit., p. 369. L'auteur cite P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972, p. 176...

(24) Cité par F. DE CHASSEY, *L'étrier, la houe et le Livre*, op. cit., p. 133.

sance, le naturel qui convient à la place qu'il y occupe » (29). L'habitus joue bien son rôle de « nature socialement constituée » (30). Ce système, malgré quelques inflexions dus à l'émancipation de certains dominés grâce à l'école, au travail ou à la conscientisation, reste pour une large part d'actualité, tellement il est ancré dans les consciences. Il participe de façon conséquente à la domination des nobles sur le reste de la société.

3. Les biens et services matériels

Le troisième volet de la domination relève de l'économie ; « c'est le contrôle des moyens de production et d'échange qui forme l'enjeu de pouvoir à ce niveau » (31). Ici intervient une spécificité relative à notre terrain de recherche. En exposant les conditions de l'accumulation économique, nous avons noté le chiffre peu élevé de personnes réellement concernées. Si l'on y ajoute le faible nombre du total des salariés et la crise du secteur traditionnel où se maintenait une certaine forme d'autonomie, on suppose le rôle central joué par la redistribution économique pour la survie d'une grande partie de la population (32). L'accès aux biens et services matériels de toutes sortes (et pas simplement de première nécessité) est donc très souvent conditionné par la relation que l'on peut avoir avec celui qui possède. On ne s'étonnera donc pas que les rapports les plus fréquents soient de nature clientéliste. Deux des principaux spécialistes de la Mauritanie (P. Bonte et A.W.ould Cheikh) font à ce propos référence à la logique clientéliste... tout en reconnaissant, dans la réalité mauritanienne, la forte emprise des solidarités parentales. S'agit-il d'une confusion, dans la mesure où rapports de clientèle et de parenté sont, selon certains auteurs, exclusifs l'un de l'autre ? Il semble en fait qu'il y ait coexistence des deux logiques. Précisons tout d'abord les deux notions dans une brève introduction à caractère théorique avant d'en mesurer les manifestations dans la réalité mauritanienne.

(29) *Ibid.*, p. 82.

(30) P. BOURDIEU, *Choses dites*, op. cit., p. 21.

(31) Ph. BRAUD, *Du pouvoir en général au pouvoir politique*, op. cit., p. 365.

(32) Si nous avons retenu en priorité le phénomène de redistribution économique qui semble le plus important, n'oublions pas de souligner les rapports de domination voire d'exploitation qui s'expriment à découvert tout particulièrement dans le petit salariat privé (nombre élevé d'heures de travail, conditions pénibles, salaire dérisoire) ; l'intransigeance du patronat est d'autant plus facilitée qu'une armée de chômeurs est toujours prête à travailler à n'importe quelle (ou presque) condition.

Le lien établi entre parenté et clientélisme peut surprendre. Dans la définition qu'il donne du rapport de clientèle, J.-F. Médard, s'appuyant sur les travaux de L. Graziano, précise que la relation de clientèle n'est pas liée à la parenté. Pour cet auteur, le rapport de clientèle est « un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales » (33). Ce type de relation qui repose sur l'inégalité, la réciprocité et la proximité est susceptible d'être repéré dans toute société contemporaine. Même dans les pays « bureaucratisés », certains postes-clés ne sont pas pourvus seulement en fonction des qualifications objectives des candidats mais également eu égard aux affinités qu'ils ont avec les détenteurs du pouvoir (34). Il est symptomatique, en outre, que le rapport de clientèle soit souvent illustré par le phénomène du bossism aux États-Unis.

La définition de J.-F. Médard est certainement pertinente par rapport aux exemples qui viennent d'être cités. Mais peut-elle rendre compte de tous les phénomènes de clientélisme, notamment dans les pays profondément marqués par les relations de parenté ? La définition de la relation de clientèle que J. Leca et Y. Schemel proposent est en ce sens plus large dans la mesure où elle écarte le problème de la parenté. Pour J. Leca et Y. Schemel, qui font référence à C. Lande, la relation de clientèle peut être comprise comme une « alliance dyadique verticale entre deux personnes de statut, de pouvoir et de ressources inégaux, dont chacune d'entre elles juge utile d'avoir un allié supérieur ou inférieur à elle-même » (35). On doit quand même préciser que ces auteurs se situent dans le cadre de l'étude du monde arabe où la parenté joue un rôle important. Peut-on pour autant supprimer toute antinomie entre clientélisme et parenté ?

Là encore, J.-F. Médard, dans une étude sur l'État sous-développé en Afrique noire, apporte la contradiction en développant deux arguments. Tout d'abord, par rapport au caractère particulariste de la relation de clientèle, il souligne que les relations de parenté « ne reposent pas sur une base dyadique mais sur une logique collective ; elles sont liées à des sentiments d'appartenance et d'identité profondément ancrés. Cette solidarité joue non pas à l'intérieur d'une petite

(33) J.-F. MÉDARD, « Le rapport de clientèle », *Revue française de science politique*, février 1976, p. 103.

(34) B. JOBERT, « Clientélisme, patronage et participation populaire », *Revue Tiers monde*, n° 97, juillet-septembre 1983, p. 546.

(35) J. LECA et Y. SCHEMEL, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, décembre 1983, p. 455.

famille à l'occidentale mais d'une famille étendue qui peut comprendre jusqu'à plusieurs centaines de membres » (36). En second lieu, prenant en compte le caractère de réciprocité de la relation de clientèle, il oppose solidarité parentale et réciprocité clientéliste : « (Ce qui distingue les deux) c'est que, au sein de la famille, c'est l'échange indirect et non pas l'échange direct qui joue. Aussi, alors que le client est un débiteur, le parent n'est pas tenu de rendre, car il n'a fait qu'obtenir ce qui lui est dû » (37). Bien qu'étant de poids, ces deux arguments peuvent être discutés.

Concernant le premier, on peut noter, avec J. Leca et Y. Schemel, l'existence d'un clientélisme de groupe, notamment dans le monde arabe. « Il existe un très ancien clientélisme de groupe décrit entre autres par Ibn Khaldoun, qui associe des lignages les uns aux autres et qui fait que dans la Libye contemporaine, par exemple, des fractions de tribus clientes votent comme les fractions patronnes » (38). La situation est transposable en Mauritanie. Bien plus, les mêmes auteurs avancent que le clientélisme arabe serait par nature factionnel. « La faiblesse de la structuration sociale moderne... produirait une situation d'articulation et non de stratification sociale où les rôles ne s'identifient pas aux fonctions mais plutôt aux individus définis par leurs appartenances socio-culturelles ». C. Geertz, H. Geertz et L. Rosen, à la suite d'une enquête menée dans le souk marocain de Sefrou, estiment même que « la famille, l'amitié et le patronage sont organisés selon les mêmes principes culturels et que ceux-ci constituent la base de l'organisation sociale... Dans un monde considéré comme essentiellement arbitraire, la constitution de réseaux multiples fondés sur un calcul d'avantages mutuels approvisionne chaque individu en identité suffisante pour créer un « esprit de corps » non imputable à un groupe repérable dans la structure sociale » (39).

Le second argument de J.-F. Médard semble plus difficile à mettre en cause. Comme le rappelle E. Gellner à propos de certaines sociétés méditerranéennes, dans un système basé sur la parenté, les liens de confiance s'établissent au sein des groupes concentriques de cousins. Chacun attend des autres qu'ils le soutiennent et reconnaît son devoir correspondant. La relation asymétrique du patronage est

alors secondaire (40). Si cette hypothèse est à notre avis facilement vérifiable entre personnes de proche parenté, c'est-à-dire ayant des liens de sang (encore que l'on donne d'autant plus facilement que l'on pourra avoir besoin à l'avenir), en est-il de même entre personnes appartenant à un même ensemble (tribal par exemple) mais à des groupes différents, soit nobles et dépendants, où la parenté biologique n'apparaît pas ? Le cas mauritanien nous interpelle ici par sa spécificité. Le mode d'intégration sociale privilégie des niveaux (fraction, tribu) qui, bien qu'allant au-delà de la stricte parenté biologique, rassemblent des groupes liés par divers droits et obligations. Les membres d'une tribu, même s'ils ne sont pas tous des parents directs, ne sont pas pour autant des étrangers. Une des meilleures illustrations du phénomène, outre le fait que la tribu a été (en principe) fondée par un ancêtre commun, est « l'esprit de corps » tribal. Ne glisse-t-on pas alors, tout en restant dans un cadre de « parenté large » (41), vers des relations de clientèle ? Si la solidarité parentale prime entre égaux, c'est-à-dire entre personnes de statut équivalent, n'est-ce pas la réciprocité clientéliste qui préside aux rapports entre personnes d'origine sociale diverse qui, bien qu'appartenant à un même ensemble tribal, « pèsent » d'un poids économique, social et politique tout à fait différent ? La difficulté qui apparaît ici est liée au fait que, dans notre contexte, rapports de parenté et de clientèle sont inextricablement liés. Si les relations de parenté constituent bien la matrice des rapports sociaux, ne sont-elles pas prolongées ou dépassées dans certains cas par des relations de type clientéliste ?

B. Badie a souligné cet enchevêtrement propre à certaines sociétés. « La distinction entre la relation de clientèle et de parentèle, très tranchée sur le plan analytique, renvoie souvent à des réalités complexes surtout dans les sociétés où se maintiennent des modes d'intégration communautaire. On trouve, dès lors, une extrême variété de situations, allant des pratiques les plus utilitaires où le client change de patron selon les enjeux, à des pratiques à connotation affective où le lien entre patron et client dépasse le seul échange d'intérêts » (42). Ceci le conduit même à proposer d'« associer analytiquement au clientélisme les pratiques "parentélares" et népotiques, c'est-

(40) E. GELLNER, « Patrons and clients », in E. GELLNER, J. WATERBURY, *Patrons and clients in Mediterranean Societies*, Londres, Duckworth, 1977, p. 2.

(41) « ... En particulier, tous les membres d'une fraction ou d'une tribu, se considérant comme cousins, ne pratiquent pas entre eux la vengeance du sang (*dia*) mais s'arrangent à l'amiable par le rachat. Par contre, cette *dia* est effectuée ou subie solidairement vis-à-vis d'autres fractions ou tribus », F. DE CHASSINY, *L'Étrier, la houe et le Livre*, op. cit., p. 68.

(42) B. BADIE, « Former et transformer les communautés politiques », in J. Leca, M. GRAWITZ (dir.), *Traité de science politique*, Presses Universitaires de France, 1983, p. 653.

(36) J.-F. MÉDARD, *L'État sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néopatrimonialisme ?*, Travaux et documents du Centre d'étude d'Afrique noire, Talence, 1982, p. 17.

(37) *Ibid.*, p. 18.

(38) J. LECA et Y. SCHEMEL, op. cit., p. 458.

(39) Cité par J. LECA et Y. SCHEMEL, op. cit., p. 459.

par les proches parents, les groupes dépendants (anciens esclaves, griots, artisans...), les gens de la même tribu, etc. dont la solidarité, générée autant par la redistribution des avantages économiques acquis dans la "concession" capitaliste que par les liens de parenté (au sens large), fondera en retour la "représentativité" des "représentants" ("politiciens" ou "concessionnaires") du secteur étatique et capitaliste de la société et de l'économie nationale » (48).

La « représentation » économique

Le terreau d'une société communautaire et hiérarchisée permet certainement de comprendre l'enracinement des pratiques de redistribution. Les valeurs structurelles sont restées attachées à la tribu, la famille, l'ethnie, au détriment de celles théoriquement liées à l'idée d'État telle qu'on peut se la représenter en Occident. Et cela se comprend : lorsqu'on a besoin d'argent, c'est à la tribu que l'on s'adresse et non à l'État. Que l'on se souvienne, à travers l'intégration effective des clients et protégés à la tribu, du caractère traditionnellement social de celle-ci. Ainsi, l'utilisation des structures parentales et tribales, la constitution de réseaux de clientèle traduisent la reproduction des valeurs traditionnelles de solidarité à l'œuvre dans ces cadres. Solidarité, mais aussi domination.

Ce qu'il faut ici souligner, c'est la perpétuation du modèle politique tribal à travers ses prolongements clientélistes. Les maîtres d'hier sont devenus les protecteurs, les intermédiaires bureaucratiques d'aujourd'hui. Dans cette logique, chacun attend qu'un membre de sa tribu, de sa famille occupe une position de pouvoir afin d'en retirer des bénéfices. Si bien que tous les soutiens accordés à un nouveau membre de l'élite occupant un poste élevé impliquent une redistribution effective de la part de ce dernier. L'investissement doit être rentabilisé.

Les manifestations de ces liens de parenté et de clientèle qui trahissent l'établissement de nouvelles hiérarchies basées sur les anciens rapports de dépendances sont multiples (49). Nous avons tenté d'en identifier un certain nombre, tout particulièrement en milieu urbain, où les solidarités sectionnalistes se perpétuent de façon remarquable.

(48) *Ibid.*

(49) On peut, à l'instar de J. LÉCA et Y. SCHEMEL (op. cit.) en évoquer quelques signes à travers le langage : les notables, les « grands » (*koubbar*, sing. *kbir*) ont de la face, de l'influence (*wajh*) ; ils ont les idées, les chefs (*chioukh*), ils ont du leadership (*chiakh*), ils savent tenir leur rang (*jah*).

à dire l'usage complémentaire des liens communautaires et familiaux pour mettre en relation le centre et la périphérie » (43). Dans le fil de son raisonnement, B. Badie est amené à contester l'hypothèse, développée notamment par E. Banfield (44), selon laquelle le système politique clientéliste dériverait essentiellement de la rareté des biens matériels, ce qui conduirait les acteurs sociaux à préférer des stratégies verticales et clientélistes à des stratégies d'alliances horizontales, les premières « offrant plus de chances d'accéder au centre et minimisant les risques de devoir partager avec les autres les produits de la redistribution » (45). Selon B. Badie, cette vision « sous-estime à l'excès la spécificité de l'organisation verticale des rapports sociaux qui ne peut pas être seulement tenue pour un "reflet" de l'économie, mais également comme un mode original d'agencement du centre à la périphérie ». Nous aurons l'occasion de vérifier dans les pages qui suivent la pertinence de cette remarque pour ce qui est de la Mauritanie.

La prise en compte de la vigueur de l'organisation communautaire de certaines sociétés correspond tout à fait à notre terrain d'étude. Nous savions déjà le rôle premier des liens de parenté en Mauritanie. Nous allons ici essayer de mieux les illustrer et de présenter leurs prolongements clientélistes. Étant donné la complexité de la matière (« ces relations de clientèle... se coulent dans les solidarités parentales, tribales, ethniques très vivaces en Mauritanie » (46) ... mais alors, où finit la solidarité parentale, où commence le rapport de clientèle ?), nous tenterons, en ayant pour arrière-plan la relation de domination qu'implique la redistribution économique (au sens large), de présenter divers exemples des deux phénomènes à travers les phases, complémentaires, qui expriment les rapports de pouvoir : le flux descendant de la « représentation » économique et celui, ascendant, de la « représentativité » politique (47). Nous serons conduits, en d'autres termes, à expliciter le mécanisme décrit ci-après :

« Un homme qui s'enrichit, un professionnel de la politique ou un candidat à la professionnalisation, pour faire fructifier et perdurer leur capital de "représentativité" devront (pas toujours de bon gré) "arroser" la clientèle la plus large possible en commençant d'abord

(43) B. BADIE, *Le développement politique*, Economica, 1984, p. 188.

(44) E. BANFIELD, *The moral basis of Backward Society*, Glencoe, Free Press, 1958.

(45) B. BADIE, « Formes et transformations des communautés politiques », op. cit., p. 634.

(46) P. BONTE, Mouvements de la population et migrations en Mauritanie, Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Nouakchott, 1980, p. 169.

(47) Cf. A.W. OULD CHEIKH, Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société mauritanienne (XI^e-XIX^e), Thèse de sociologie, Paris V, 1985, p. 999.

A cet égard, il a été avancé qu'une des raisons principales du mouvement massif de migration vers Nouakchott était liée au fait que c'est dans la capitale que fonctionnent le mieux les réseaux de clientèle (50). Pour la majorité de ces migrants sans ressources, la question essentielle est de survivre, ce qui suppose l'accès à une quelconque forme de redistribution. Tel parent, tel voisin de même ethnique, région, village ou tribu enverra à celui qui est dans le besoin un plat au moment du repas, un seau d'eau tiré à son robinet, une somme d'argent à l'occasion d'une fête religieuse (51) ; bref, celui qui a un revenu régulier fait face aux besoins les plus élémentaires d'une famille élargie à « l'infini tribal » (52). La redistribution prend également des formes moins ponctuelles : hébergement et entretien d'un parent pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, versement plus ou moins régulier de sommes d'argent, gestion de boutiques confiée à des parents, des personnes de la même tribu...

Pour toute opération quelque peu délicate, l'utilisation des relations parentales ou clientélares sera décisive : l'attribution d'un terrain peut demander plusieurs années si l'on suit la procédure administrative normale, quelques jours si l'on frappe à la bonne porte. Nous avons surtout poussé nos investigations en ce qui concerne l'accès aux emplois salariés, site d'observation privilégié dans la mesure où les éventuelles retombées impliquent le plus souvent le salariat. Il s'agit du phénomène classique du népotisme, particulièrement observable en Mauritanie. L'interventionnisme est souvent à la base de l'obtention d'un emploi. A compétence égale (dans le meilleur des cas), c'est l'appartenance ethnique, tribale, régionale qui fait la différence. A tel point que certains établissements publics ou para-publics sont quasiment devenus la « propriété » de telle ethnique ou de telle tribu : il est de notoriété publique qu'Air Mauritanie est « contrôlé » par les Idaouali du Tagant, la Caisse nationale de sécurité sociale par les Halaybé de Boghé (tout au moins jusqu'en 1989), la Bamis (Bamisque islamique) par les Smassid d'Atar... Un administrateur a pu nous confier à ce propos : « Quand un directeur est nommé, toute la famille suit. » Le phénomène s'étend aux services de la présidence qui ont tendance à changer de titulaires lorsqu'un nouveau chef d'État prend ses fonctions. Ce dernier prend soin généralement de s'entourer de proches issus de la même tribu ou de la même région.

(50) P. BONTE, Mouvements de la population et migrations en Mauritanie, op. cit., p. 230.
(51) *Ibid.*, p. 187.

(52) Ahmed Baba MISKE, « La lutte des classes en Mauritanie », in ABDEL MALIK et al., *Renaissance du monde arabe*, Colloque international de Louvain, Alger, Gembloux, 1972, p. 449.

Pour illustrer ces pratiques de népotisme, un interlocuteur a utilisé l'image suggestive du radio-amateur. Selon que l'on connaît un directeur, son ami, ou l'ami de son ami, on a accès à un réseau d'ondes courtes, moyennes ou longues. En fonction de cet accès, on émet en ondes courtes, moyennes ou longues, la portée de l'émission étant progressivement de moins bonne qualité. Un autre interlocuteur, toujours de façon anecdotique (genre en l'occurrence plus proche de la réalité que n'importe quel texte réglementaire sur le recrutement des fonctionnaires), nous a livré les deux secrets espoirs que peut caresser tout individu désirant être nommé à un poste élevé : tout d'abord, avoir un cousin occupant un tel poste, en second lieu espérer qu'il commette une grave erreur. De nombreux exemples pourraient être donnés de fonctionnaires relégués à une direction de second ordre et dont on croyait la carrière définitivement compromise, bénéficiant d'une soudaine promotion à la suite du limogeage, consécutif à tel scandale, d'un cousin qui était un haut responsable. C'est l'impératif du respect du fameux dosage ethnique et tribal, le plus souvent à travers le canal de la parenté, qui permet ce genre d'opération.

On pourrait multiplier les exemples dans les différents secteurs d'activité. On s'apercevrait du rôle primordial des rapports de parenté *largo sensu* aussi bien pour profiter d'éventuels avantages que pour se soustraire à un risque de sanction. La marge de manœuvre par rapport à ce qui est interdit est toujours beaucoup plus large pour celui qui est « protégé » (53). Nous citerons un dernier exemple rapporté par P. Bonte pour signifier l'efficacité des solidarités verticales.

« Un membre d'une tribu de l'Adrar a occupé durant une période assez longue une fonction importante dans l'administration municipale de Nouakchott. Cette fonction a favorisé la promotion économique d'un certain nombre de commerçants de la tribu à Nouakchott »

(53) Tel étudiant bien protégé peut même critiquer sévèrement le régime en place dans son mémoire de fin d'études sans être inquiété pour sa sécurité. La faible proportion de travailleurs universitaires intégrant un esprit critique et d'analyse sans concessions serait-elle due au petit nombre d'étudiants effectivement protégés (et désirant en outre respecter les critères d'un authentique travail scientifique) ?

Toujours sur l'efficacité de la protection, on peut évoquer le proverbe mauritanien suivant : « Un esclave qui n'est pas à toi est un homme libre comme toi » (Tel protégé d'un puissant de ce monde peut narguer impunément tel autre puissant) in *Al Wasit* (présenté par A. Baba MISKE), Klincksieck : 1970, p. 127. On peut enfin citer un extrait de l'article de B. JUKPOR : « Mhoi-Ceul » de Bernard DADIE, et les services publics en Afrique contemporaine (*Le mois en Afrique*, février 1985, p. 123) : « Dans une société où certains individus sont payés au vu et au su de tout le monde pour ne rien faire parce qu'ils sont protégés, il n'y a pas moyen de combattre la corruption sociale, encore moins de l'éliminer. »

(l'un d'entre eux fait partie du petit groupe de commerçants et entrepreneurs de Nouakchott les plus riches). Un réseau de relation de clientèle s'est progressivement construit à partir de ces fonctions de pouvoir politiques et économiques, s'appuyant en partie sur les membres de la tribu. Environ 150 personnes sur les 800 que comprend la tribu sont installées à Nouakchott. Au plan local, cette situation s'est traduite par une promotion économique et sociale de la fraction de la tribu la plus concernée » (54).

Nous ne pouvons enfin clore ce passage sur les manifestations des rapports de parenté au sens large sans insister sur leur caractère propre. Comme l'exprime fort bien la fameuse image des ondes concentriques provoquées par le jet d'une pierre dans l'eau, de même les solidarités s'élargissent au fur et à mesure que l'on passe des liens de la famille à ceux de la tribu, de la région, de l'ethnie, de la nation, perdant à chaque fois un peu plus de vigueur. Comment ne pas faire le rapprochement avec la maxime citée lors de l'étude des sociétés traditionnelles : moi contre mon frère, moi et mon frère contre mon cousin, moi, mon frère et mon cousin contre le monde.

Après avoir évoqué quelques-unes des diverses formes que peut prendre la redistribution économique et sociale, il faut poser la question de la formation des réseaux de parenté et de clientèle. Quand on remonte la filière des divers services rendus (du plat de riz à l'intervention pour un emploi), on s'aperçoit que ces réseaux sont organisés autour de personnages importants. On se rend compte également que les solidarités parentales et tribales sont d'autant plus étendues et efficaces que le bénéficiaire se situe à un échelon élevé de la hiérarchie sociale traditionnelle. Les membres des catégories « inférieures » doivent le plus souvent se contenter des miettes (55). C'est à ce niveau, nous semble-t-il, que l'on quitte insensiblement le terrain des solidarités parentales pour entrer dans celui des relations de clientèle. Le service rendu à l'ancien dépendant s'apparente beaucoup moins à notre avis à l'obligation de solidarité parentale — même si l'appartenance à la même tribu crée d'incontestables liens — qu'à la nécessité de constituer un large réseau de clientèle dont le soutien, en termes politiques, sera tôt ou tard indispensable. Bien entendu, le souci du soutien politique est valable à chaque occasion de service rendu mais il nous semble déterminant en ce qui concerne les cadets sociaux. Contrairement aux membres plus influents (et plus

(54) Mouvements de la population et migrations en Mauritanie, *op. cit.*, pp. 169-170.

(55) *Ibid.*, pp. 109-110.

nobles) qui, outre un degré de parenté souvent plus étroit, pourront un jour ou l'autre rendre l'équivalent de la prestation dont ils ont bénéficié, les cadets sociaux n'ont rien d'autre à offrir que leur soutien politique massif et immédiat. En outre, l'asymétrie de la relation est ici évidente. Le client, le plus souvent à la recherche du minimum vital, se trouve dans une situation objective de dépendance.

Ceci nous pousse à définir globalement la stratégie de celui qui se trouve au cœur de la « représentation » économique. En se constituant une clientèle, celui qui accumule s'assure une large représentation sociale. Le capital économique est alors converti en prestige social puis en pouvoir politique. Ainsi, tel ministre, en « arrosant » les membres de sa tribu, ce qui peut représenter des milliers d'individus, s'entourera d'une clientèle qui, selon les dires d'un interlocuteur, constituera son « parti politique ». La véritable richesse n'est pas l'accumulation économique réalisée mais, à travers sa redistribution, le contrôle politique des hommes (56). Nous laissons la parole à un Mauritanien pour mieux rendre compte, à travers la notion de clientélisme, du passage de la « représentation » économique à la « représentativité » politique :

« Nous parlons ici de clientélisme pour signifier le processus de conversion du capital économique accumulé bureaucratiquement — les prébendes versées depuis l'époque des "coutumes" aux intermédiaires politiques locaux — ou "économiquement" — par le biais d'une forme quelconque de prélèvement sur la diffusion locale des produits industriels ou agricoles du capitalisme central ("représentation exclusive", commission sur des marchés, etc.) — pour signifier cette conversion du capital économique en capital politique, en "représentativité" sans laquelle l'expression de la richesse et du prestige trouverait rapidement une limite infranchissable » (57).

Bref, « on possède pour donner. Mais on possède aussi en donnant » (58).

(56) « Le bourgeois (dans un état féodal) investit non pour faire des bénéfices mais des suivants fidèles », in Hamid El MAURITANYI, *L'indépendance néo-coloniale*, Edition Six Continents, Paris, 1974, p. 315.

(57) A.W. ould CHEIKH, *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale*, *op. cit.*, p. 99H.

(58) P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, Ed. de Minuit, 1980, p. 216.

La « représentativité » politique

L'absence de vie politique organisée (pluralisme partisan, compétitions régulières et à plusieurs niveaux) empêche de mesurer dans ces sites d'observation privilégiés les manifestations politiques des rapports de parenté et de clientèle. Le recours épisodique aux urnes, lorsqu'il se produit, montre toutefois la spontanéité et la vigueur du soutien apporté par les membres de la communauté d'origine à leur représentant-candidat. Nous avons ainsi pu mesurer, à l'occasion des élections municipales de décembre 1986, la rapidité du choix de telle liste en fonction du rapport de parenté ou de l'appartenance tribale. De plus, l'appel aux urnes est souvent l'occasion de distributions en espèces ou en nature destinées à motiver le choix des électeurs (59). Hors des périodes électorales, le soutien vertical peut également s'exprimer lors des démonstrations populaires organisées pour accueillir tel dirigeant national en visite officielle et qui fournissent au pouvoir une légitimation précieuse. Là encore on mesure le rôle primordial des structures traditionnelles : qui d'autre que la tribu est capable de mobiliser les populations pour de telles manifestations ?

S'il est difficile de prendre en compte les sites d'observations classiques de la science politique, il en est d'autres, propres au contexte mauritanien, qui permettent d'essayer de cerner les modalités d'acquisition de la représentativité politique. En tout premier lieu interviennent certainement le rang social (l'enquête sur les catégories dirigeantes est à ce sujet sans équivoque). L'acquisition de la légitimité est cependant fortement liée à l'effectivité de la « représentation » économique. Richesse, redistribution, prestige, influence, tels semblent être les facteurs clés qui conditionnent l'acquisition du pouvoir politique en Mauritanie.

Un premier exemple concernant la désignation d'un candidat hulaar à la députation sous le régime de Mokhtar ould Daddah et son comportement après avoir été élu servira de point de départ (60). Tout d'abord, la communauté traditionnelle (en l'occurrence le village) choisit son représentant. Celui-ci doit alors, pour avoir toutes les chances d'être élu, recevoir les griots, les forgerons, « faire quelques génuflexions devant le marabout »... Bref, il doit se rendre partout où sa notoriété pourra être développée. Une fois élu, il doit

(59) On nous a ainsi rapporté l'exemple d'un scrutin législatif, sous le régime de Mokhtar ould DADDAH, où l'on pouvait distinguer deux files de votants. La première percevait un billet de 200 UM avant de constituer la seconde qui déposait le (bon) bulletin dans l'urne.

(60) Source : entretiens.

redistribuer les bénéfices que sa position de pouvoir lui a permis d'acquérir, ce qu'il fait effectivement, au risque d'être rejeté par sa communauté d'origine. Les liens tissés entre le responsable politique et ceux qui le soutiennent sont étroits. Son audience est en général supérieure à celle des autorités étatiques. On peut citer ici le rapport d'un gouverneur sur la situation politique d'une importante ville du Sud : « Les décisions de Ba Abdoul Aziz (notable local) étaient plus suivies que celles de la Direction nationale ». L'explication de l'administrateur est des plus révélatrices : « Aziz était aimé et entouré pour son argent » (61). Ces deux illustrations de situations de domination politique nous rappellent la nécessité, pour la pérennité de tout pouvoir, d'une redistribution. Nous en avons présenté diverses modalités (cf. *supra*). Il faut maintenant en comprendre la signification, notamment à travers le risque de sanction lié au défaut de redistribution, en tant qu'élément justificatif de la « représentativité » politique.

On sait que l'homme qui veut du pouvoir doit être un homme prodigue. Il est à cet égard significatif, par rapport à l'ascension de l'aristocratie maraboutique moyenne notée lors de l'étude du scénario de la recherche hégémonique, que ce soit précisément cette composante de l'élite sociale qui, selon divers interlocuteurs, procède à la plus large redistribution. Un proverbe maure exprime très bien la nécessaire prodigalité : « La richesse est comme un entonnoir, si l'on en bouche l'orifice, elle déborde et disparaît » (62). P. Bonte rapporte même le cas (limite) où, historiquement, l'acquisition de la richesse sous une forme matérielle pouvait entraîner une perte de statut politique : « Dans l'Adrar, les lignages hassan détenant le pouvoir politique ayant acquis une richesse en bétail ou en palmiers, étaient condamnés à terme à faire la towba (« se repentir »), c'est-à-dire perdre leur statut de guerrier pour se rattacher à une tribu *zwaya* ». Si cet exemple appartient au passé, il existe dans la société contemporaine diverses sanctions à l'encontre de celui qui négligerait de procéder à une correcte redistribution. Le fautif court le risque d'être mis à l'écart du groupe qu'il est censé représenter. Ainsi a-t-on pu nous rapporter que le refus de prise en compte par un ministre d'une requête de sa tribu pouvait conduire à un véritable boycott de ce dernier par celle-ci. « Plus personne n'ira chez lui. Tout le monde s'apercevra qu'il n'est plus le représentant de sa tribu... »

(61) X..., Rapport politique sur la région du Gorgol, 1982, p. 15.

(62) Cité par P. BONTÉ, *Modèles d'accumulation et transformations sociales*, Projet RAMS, Nouakchott, septembre 1980, p. 81.

Les membres de sa tribu vont lui faire mauvaise réputation et il ne sera plus rien car on dira qu'il ne représente plus les siens. » Dans une société où tout le monde se connaît, la mauvaise réputation équivaut à une mort sociale et politique. L'impératif de conserver une bonne image met parfois en présence de situations quelque peu paradoxales. On nous a cité l'exemple de tel ministre qui, dans l'aéroport d'un pays étranger, n'a pu refuser de rejoindre à ses bagages de « very important passenger » ceux de femmes commerçantes mauritaniennes. Les douaniers ayant à un moment donné stoppé la manœuvre, on vit le ministre traverser le hall de l'aéroport chargé de nombreux bagages. Le témoin de la scène nous a précisé que ce haut responsable politique ne pouvait refuser ce genre de service, au risque de voir sa réputation particulièrement mise à mal par ces femmes commerçantes (qui sont très puissantes) de retour à Nouakchott.

A travers la réputation, l'image que l'on a dans la société, nous touchons aux valeurs qui fondent la représentativité politique, qui conditionnent le pouvoir en Mauritanie. Plusieurs personnes que nous avons interrogées s'en sont fait l'écho. « Ce qui compte, c'est l'influence. Il faut montrer qu'on a de l'influence, même si on n'en a pas ». « On fait confiance aux apparences, à l'image que se donnent les gens. Il faut promettre qu'on peut tout faire, même si ce n'est pas le cas. On s'arrange après ». Le souci d'étaler sa puissance, nous a-t-on raconté, peut même aller jusqu'à posséder plusieurs maisons, d'apparence très luxueuse, mais dont l'intérieur est singulièrement sobre. Il est vrai que les propriétaires de telles villas préfèrent en général vivre sous la tente qu'ils ont faite dresser dans la cour de leur habitation. La nécessité, pour être reconnu, de faire étalage de son influence et de sa puissance conduit souvent au gaspillage. Le quotidien national *Chaab* dénonce régulièrement cet état de fait qui touche même ceux qui ont des revenus modestes. « Le gaspillage est pratiquement érigé en philosophie par beaucoup de nos citoyens... Ce phénomène se manifeste dans les cérémonies somptueuses de mariage, de baptême, de réconciliation entre mariés en différé, sans oublier les voyages à l'extérieur qui, pour une bonne partie, sont des randonnées et des excursions touristiques coûteuses. Mais ce gaspillage c'est aussi la tendance à l'achat de moyens de locomotion, de vêtements, de montres... qui n'ont rien à voir avec les revenus. Le gaspillage est dans notre société aussi bien l'œuvre des nantis que des non nantis » (63). L'explication donnée à ce phéno-

(63) Dahmaneould BEYROUK, *Chaab* du 22 février 1987, p. 3. On raconte qu'à Nouadhibou, à l'occasion d'un mariage, un homme très riche aurait commandé un camion-citerne rempli de parfum !

mène se situe sur le même terrain de valeurs que celui auquel il vient d'être fait allusion. « La cause (du gaspillage) se trouverait dans l'orgueil, le snobisme et la tendance à l'imitation. Ainsi si une femme achète tel bijou, son amie doit, vanité oblige, se procurer coûte que coûte le même bijou, voire un de meilleure qualité. Et le processus s'enclenche, se généralise de personne en personne, et d'objet à objet. La gangrène est aussi valable pour telle ou telle sorte d'invitation à déjeuner ou à dîner. La concurrence est sans merci, et le souci de ne pas rester dans l'ombre ou en marge est de même » (64). Il faut ici noter le rôle joué par les dépenses festives, les mariages notamment, pour resserrer les liens de parenté et de clientèle. Chez les Toucouleurs, on a pu souligner l'occasion que représentent les enterrements pour « rassembler la parentèle au sens le plus large et les relations de clientèle » (65). De même, chez les Soninké, « les fêtes de Tabaski sont l'occasion aussi de larges rassemblements et de visites réciproques » (66).

De telles fêtes sont l'occasion de tuer le mouton et de se montrer avec des vêtements neufs. Mais ces dépenses, qui obèrent parfois de façon drastique le budget domestique, ne relèvent pas uniquement de pareilles occasions. Nous avons plusieurs fois constaté, lors d'invitations chez des ménages modestes, que ces derniers avaient loué les services d'une bonne pour la préparation et l'organisation du repas. Plus globalement, le souci démonstratif se manifeste dans les attitudes les plus quotidiennes. Des élèves de l'ENA ne nous ont-ils pas fait remarquer qu'un enseignant se devait de circuler en automobile et non à bicyclette ? Tel haut fonctionnaire, dans le même registre, nous a rapporté qu'il n'avait réellement été apprécié par ses collègues que le jour où il obtint que lui et ses pairs disposassent de Renault 9 au lieu de Renault 4 comme voiture de fonction. Enfin, ne dit-on pas que la manière de vérifier l'importance d'un visiteur se mesure au regard discret porté sur ses sandales au moment où il franchit le seuil de votre demeure, l'éventuelle pellicule de poussière révélant qu'il s'est déplacé à pied et non en voiture ? P. Bourdieu exprime bien ce que recouvrent ces mille et un détails qui « font la différence » :

« Le point d'honneur est du politique à l'état pur. Il porte à accumuler des richesses matérielles qui n'ont pas leur justification "en elles-

(64) *Ibid.*

(65) Mouvements de la population et migrations en Mauritanie, *op. cit.*, p. 200.

(66) *Ibid.*

mêmes", c'est-à-dire dans leur fonction "économique" ou "technique", et qui, à la limite, peuvent être totalement inutiles, comme les objets échangés dans nombre d'économies archaïques, mais qui valent comme *instruments de démonstration du pouvoir par la monstration* — ce que Pascal appelle « la montre » —, comme capital symbolique propre à contribuer à sa propre reproduction, c'est-à-dire à la reproduction et à la légitimation des hiérarchies en vigueur. L'accumulation de richesses matérielles n'est, dans un tel contexte, qu'un moyen parmi d'autres d'accumuler du pouvoir symbolique comme *pouvoir de faire reconnaître le pouvoir* : la dépense que l'on peut appeler démonstrative, par opposition à "productive" (ce qui la fait dire "gratuite" ou "symbolique") représente, au même titre que toute autre dépense *visible* des signes de richesse reconnus dans la formation sociale considérée, une sorte d'auto-affirmation légitimatrice par laquelle le pouvoir se fait connaître et reconnaître » (67).

Dans la recherche de l'influence qui conditionne étroitement l'acquisition du pouvoir, la femme a un rôle de tout premier plan. C'est elle qui, de multiples manières, fait la renommée de l'homme. Intermédiaire privilégié pour l'obtention de divers services (nominations, interventions pour l'octroi de marchés, de bourses...) entre l'éventuel demandeur et son mari, c'est elle qui construit l'image de marque de ce dernier. Il est souvent plus facile de s'adresser à elle qu'à son époux ministre ou haut responsable. Ceci se constate aisément lors de la nomination d'un nouveau ministre. Les nombreuses personnes qui viennent féliciter le promu et en même temps demander quelque faveur sont reçues par sa femme qui recueille demandes ou doléances. Par ailleurs, alors que l'homme est souvent hors du foyer, la femme, elle, y demeure. Elle en est la maîtresse au sens plein du terme. Véritable œil et oreille du foyer, c'est elle qui apporte une famille cliente qui s'agrandit, une autre dans le besoin, qui entend les plaintes de telle autre, autant d'occasions, par une intelligente répartition de bienfaits, d'entretenir et de développer l'influence du foyer. Mais c'est surtout à l'occasion des mariages et des baptêmes, dont l'organisation est confiée aux soins de la femme, que la renommée, la recherche de la gloire, le prestige (« *darge* ») sont entretenus. La distribution de cadeaux aux innombrables quémadeurs, « clients, parasites, pique-assiette, griots, forgerons » (68) lors de ces cérémonies, les interventions réussies pour des nomina-

(67) *Le sens pratique*, op. cit., pp. 226 et 227.

(68) Mme CLAPIER-VALLADON, « Une femme curieuse et attachante : la Mauresque au *Toub el Beïdanes* », *Eurafrrique*, n° 24, octobre 1960, p. 31.

tions, des facilités de diverse nature, en somme, tous les services rendus le plus souvent à des membres de la parentèle ou de la clientèle constituent autant d'occasions de « *darge* » pour celui qui est intervenu (69).

C'est le lieu ici, après avoir présenté le rôle clé de la femme en politique, de souligner l'importance des alliances matrimoniales qui sont, elles aussi, au centre des stratégies de pouvoir (70). On se souvient de la principale fonction du mariage qui est de maintenir la cohésion du groupe (cf. première partie). Malgré le nombre plus élevé de mariages contractés hors de la tribu dans les conditions nouvelles de la vie urbaine, l'impératif de défense du groupe à travers les alliances matrimoniales reste d'actualité. Ainsi la *jemma* des Kounta du Tagant a décidé, il y a quelques années, de réduire le coût de la prestation à 2 000 UM seulement en cas de mariage dans la tribu (alors que dans ce domaine comme dans celui de l'économie en général l'inflation est de règle). L'entreprise a rapidement été couronnée de succès puisque deux ans après on enregistrait 97 mariages à l'intérieur de la tribu alors que l'on n'en avait recensé qu'une vingtaine durant la même période avant la prise de cette décision (71).

Une représentativité politique efficace, après ce qui vient d'être dit, doit donc largement au milieu familial et parental. Si l'on retrouve ici aussi le terrain omniprésent de la parenté, il ne saurait être question pour autant d'occulter l'apparition d'autres formes de solidarité hors de ce cadre. Une des facettes du phénomène, particulièrement observable dans certains cercles de la couche dirigeante, peut être caractérisée par la notion de copinage. Il ne s'agit ni de rapports de parenté, ni de relations de clientèle (les partenaires étant égaux). Les responsables en question, occupant en général des postes élevés, disposent d'importantes ressources qu'ils font fructifier par l'échange, les services réciproques. Souvent liés par une formation universitaire identique reçue à l'étranger (ce sont des « promotionnaires ») et un style de vie axé sur une consommation ostentatoire, ils

(69) On peut rapprocher la notion de « *darge* » celle de « *jāh* » (le *jāh* évoque le prestige et le rang social, l'auréole du pouvoir et sa fascination »). A. CHEDDADI, « Le système du pouvoir en islam d'après Ibn Khaldūn », *Annales ESC*, mai-août 1980, p. 537). A. CHEDDADI, se référant au chapitre qu'Ibn Khaldūn consacre dans la *Muqaddima* aux « emblèmes du pouvoir », estime que le *jāh* se trouve au centre du système politique.

(70) Dans son ouvrage, *L'Islamisme radical* (Hachette, 1987). B. ÉTIENNE s'en fait l'écho tout en présentant une esquisse de la vraie nature de l'État dans les pays arabes : « ... Il est à la fois prébendaire et distributeur d'allocations de toutes sortes (concrètes ou symboliques) ; il a été gangréné par les réseaux d'alliés traditionnels et grignoté de l'intérieur par les cousins, tandis que les belles-mères renvoyaient les véritables maîtresses du jeu social le plus important : la stratégie matrimoniale » (p. 110).

(71) *Mouvements de la population et migrations en Mauritanie*, op. cit., p. 194.

sont à la recherche d'un enrichissement rapide (72). Leur assurance parfois provocante tient à la protection élevée dont ils bénéficient de leurs réseaux de relations. Fait notable dans un pays comme la Mauritanie, ils sont davantage protégés par leurs amis que par leur famille. Pour la plupart non issus de la haute aristocratie, on nous a suggéré que leur comportement pouvait s'expliquer par la volonté de montrer leur réussite économique et sociale pour effacer leur origine. Politiquement peu engagés, on comprend que le pouvoir leur confie facilement d'importants postes, la menace de complot étant peu probable de leur part.

Toujours au chapitre de l'apparition de nouveaux comportements hors du champ traditionnel de la parenté, certains étudiants (le plus souvent en formation à l'étranger) nous ont affirmé ne pas se reconnaître dans le responsable censé les représenter. Épiphénomène ? Signe d'une nouvelle prise de conscience ? Il semble toutefois que cette attitude soit minoritaire dans le pays. Il est par contre plus légitime de noter une tendance qui accélère le dépérissement des relations verticales, à savoir l'adoption de plus en plus massive par les élites du mode de consommation occidental. Le coût élevé des nouveaux besoins va inmanquablement restreindre ce type de solidarités. Si les parents directs risquent de ne pas trop souffrir de cette évolution, les clients éloignés par l'origine sociale (et parfois la distance) pourraient être (ou sont déjà) les premières victimes.

Malgré ces quelques signes de sortie du terrain de la parenté, force est de constater la vigueur des solidarités de type vertical dans la société mauritanienne contemporaine. Il est significatif par exemple que d'anciens esclaves devenus ouvriers reversent toujours une partie de leur salaire à leur maître traditionnel (73). Même un auteur tel qu'Hamid El Mauritanyi qui évoque « le ressort porteur des classes sociales et la différenciation de plus en plus de celles-ci » est contraint de reconnaître : « Les nouveaux travailleurs et chômeurs des villes nouvelles jouent encore plus la corde de leurs solidarités tribales que celle de leurs solidarités ouvrières qu'ils n'apprendront que petit à petit et plus tard » (74). Il faut reconnaître que la redistribution économique, vitale pour beaucoup, est souvent effective ainsi que la pro-

(72) Ils possèdent généralement maisons, voitures et parragent au rythme de vie axé on grande partie sur les biens de consommation importés. Un de leurs traits communs est leur goût prononcé pour les boissons alcoolisées, ce qui leur a valu le sobriquet de « tribu de la bouteille ». La transgression (discrète) de cet interdit dans une République islamique crée des solidarités d'autant plus fortes.

(73) Cf. F. DE CHASSEY, *Mauritanie 1900-1975*, Anthropolos, 1978, p. 241.

(74) *L'indépendance néo-coloniale*, op. cit., pp. 96 et 108.

tection par un parent ou un patron de tout un chacun contre les abus divers. La modernisation des rapports sociaux peut même être récupérée par les structures traditionnelles. On a ainsi vu d'anciens esclaves ayant acquis une position économique ou sociale moderne, avantageuse certes, redistribuer à leur maître mais corrélativement prendre une place plus importante au sein de la tribu, au point d'être le candidat désigné par celle-ci à l'occasion des élections municipales de 1986.

Il est clair cependant que, depuis une dizaine d'années, le mode de vie d'une minorité privilégiée contraste de plus en plus avec les formes de vie de la majorité de la population qui s'appauvrit. La fonction de redistribution sociale apparaît dès lors plus que jamais essentielle. Économiquement bien entendu car elle permet la survie de nombreux individus mais surtout politiquement dans la mesure où, interprétée en termes de solidarité parentale, tribale, villageoise ou ethnique, elle permet de maintenir la cohésion sociale. On peut conclure avec P. Bonte que ce phénomène de redistribution et les valeurs qui y sont rattachées fonctionnent idéologiquement pour masquer la différenciation économique et sociale croissante : « Les solidarités sociales traditionnelles, l'appartenance tribale, le factionnalisme masquent la différenciation économique et sociale au prix de la réaction de ces solidarités grâce à une large redistribution de biens et d'argent » (75). Il importe toutefois d'ajouter qu'un des principaux facteurs d'unité sociale reste l'islam, le principe même de la redistribution étant en dernière instance conçu comme la conséquence de l'appartenance commune à la même religion.

L'étude des conditions de la recherche hégémonique a permis de mieux comprendre le mouvement de totalisation à l'œuvre en Mauritanie, tant du côté des acteurs que des moyens de la domination. Comme nous l'annonçons au début de la troisième partie, la complexité des faits interdit toute interprétation univoque. La classe politico-commerciale présente à la fois l'image fragmentée d'élites poursuivant des objectifs de nature particulariste et celle d'une éventuelle classe dominante en construction. De même, nous avons montré l'éclatement du front de la domination, désormais accessible à certains éléments issus de l'aristocratie maraboutique moyenne. Plus fondamentalement, la domination comporte sa part d'ambivalence. Certes, les élites ont toujours la meilleure part du gâteau, mais elles ne sauraient trop s'écarter de certaines règles du jeu. Ainsi, les déten-

(75) Modes d'accumulation et transformations sociales, op. cit., p. 40.

teurs des plus hautes positions de pouvoir sont conscients du caractère bien souvent éphémère de tel poste public ; ils savent également à quel prix s'acquiert et, à l'occasion, se conserve le pouvoir. La non redistribution s'accompagne d'inévitables sanctions. L'image de l'entonnor est gravée dans tous les esprits : si l'on en bouche l'office, la richesse disparaît. Ils sont par ailleurs à la recherche d'une légitimité qui se distingue par sa précarité. Les conduites des acteurs ne peuvent donc être valablement appréhendées qu'à l'aide d'une approche multidimensionnelle. C'est ce que confirment enfin les derniers développements faisant référence à la lente émergence de solidarités organiques à côté des solidarités verticales ainsi qu'au phénomène d'articulation des logiques illustré notamment par l'exemple d'esclaves qui, ayant acquis une position sociale moderne avantageuse, voient en retour leur statut tribal rehaussé.

Si le mouvement de totalisation dont l'axe central est l'État fait apparaître la polysémie des conduites des acteurs de la domination, cette même polysémie s'observe d'autant mieux lorsqu'on prend en compte le reste de la société. On assiste alors à un foisonnement de pratiques sociales qui vont des comportements les plus consensuels aux attitudes de franche résistance. Il est dès lors intéressant, toujours à travers l'historicité des lignes d'inégalité et de domination, d'envisager dans sa richesse et sa complexité la production politique (notre terrain privilégié d'investigation) de ces multiples groupes sociaux qui forment la « société civile ».

Le recours au concept de société civile, malgré les limites de son extension aux sociétés non occidentales (76), va permettre de prendre en compte les conduites des acteurs qui ne sont pas directement liés à l'État. Dans ce sens, il peut être fait référence à la définition que R. Bendix donne de la société civile : « Toutes les institutions dans lesquelles les individus peuvent suivre des intérêts communs sans direction ou interférence du gouvernement » (77). Nous élargirons cette définition en nous reportant à celle que propose G. Nicolas : « La "société civile" (est) constituée de l'ensemble des citoyens, du "peuple" en tant que corps, et de leurs représentants » (78). Cet ensemble

(76) Dans les pays du Tiers monde, la société civile est caractérisée par la fragmentation, la faible structuration, cf. E. SHULS, « On the comparative study of the New States », in GERSTLE (C.), *Old Societies and New States*, Glencoe, Free Press, 1963.

(77) In B. BADIE, J. GERSTLE, *Lexique de sociologie politique*, PUF, 1979, p. 105.

(78) « Les nations à polarisation variable et leur État : le cas nigérian », in E. TERRAY (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, L'harmattan, 1987, p. 163.

ble qui, rappelons-le, ne constitue pas une sphère autonome par rapport à l'État (les deux s'influencent et s'interpénètrent) ne saurait être appréhendé de façon monolithique. Il est formé d'au moins deux pôles : les groupes sociaux subordonnés et ceux socialement dominants. Présenté comme « la société par rapport à l'État... en tant qu'elle est immédiatement aux prises avec l'État, ou encore, plus précisément, comme le processus d'avancée de la société et de détotalisation, contradictoire par rapport au processus simultané de totalisation mis en œuvre par le pouvoir » (79), le concept de société civile évoque en premier lieu tous ceux qui sont directement exclus par le projet étatique. Ce sont les groupes sociaux subordonnés dont nous aurons notamment à étudier les formes de contestation à travers certains modes populaires d'action politique, notion qui sera développée ultérieurement. Il faudra alors poser la question du caractère politique de pratiques populaires qui, si elles ont longtemps été laissées à l'écart du « politique », n'en constituent pas moins une menace pour l'État et son projet. Mais, comme il a été indiqué plus haut, la société civile ne se limite pas aux seuls groupes dominés. Par nature plurielle, elle comprend également les membres de groupes qui, socialement dominants, sont toutefois exclus de la gestion directe du pouvoir politique. Il est à remarquer que la capacité politique de ces derniers acteurs sociaux est bien supérieure à celles des groupes subordonnés.

Voilà donc précisés les axes de nos deux derniers chapitres qui épousent de façon remarquable les lieux de la production politique, en particulier oppositionnelle, de la « société civile » mauritanienne. De fait, pour qui étudie les diverses pratiques de contestation politique en Mauritanie apparaît clairement une césure entre l'opposition politique organisée (quoique clandestine) et les « tactiques » populaires. Le premier type de contestation ne concerne qu'une minorité de la population appartenant le plus souvent aux catégories sociales dominantes. Largement coupés de la masse de la population, ces mouvements politiques ont un caractère essentiellement urbain. Dans leur facture actuelle, ils ont été qualifiés par le président Maaouya Ould Taya de « groupuscules de Nouakchott ». Cette situation n'est pas sans rappeler le tableau que nous avons dressé de l'activité politique à la veille de l'indépendance et qui faisait dire à un administrateur colonial : « La politique, en tant que telle, n'intéresse pas l'ensemble de la population mauritanienne ». La remarque aurait d'ailleurs

(79) J.-F. BAYART, « La revue des sociétés africaines », *Politique africaine*, n° 11, septembre 1983, p. 99. L'auteur s'appuie ici sur les travaux de R. FOSSAERT et de J.L. DOMENACH.

pu être faite, sous une autre forme, plusieurs siècles auparavant. La chose ouvertement politique reste la chasse gardée d'une minorité, la population étant avant tout occupée aux tâches de production... ce qui ne signifie pas, comme on a pu le suggérer dans l'étude de divers pays africains, une attitude forcément passive. Il importe, dans ce sens, de mettre en perspective les manifestations propres de l'expression du politique en Mauritanie. Nous devrions de la sorte pouvoir observer dans sa particularité l'intensité d'une vie politique paradoxalement inerte pour qui se contenterait d'appliquer des grilles d'analyse opératoires sous d'autres cieux.

CHAPITRE X

LES GROUPES POLITIQUES

Dès l'éveil de la Mauritanie à la vie politique moderne, il a été donné de constater la multiplicité et la vitalité des mouvements politiques. A côté du parti dominant (UPM puis PRM), ou contre lui, ont rapidement surgi divers groupes politiques : Entente, Nahda, UNM, USMM, UGOV, BDG... (1). La mise en place d'un parti unifié puis unique (PPM) interrompt provisoirement ce phénomène. Mais dès les années soixante-dix, on assiste à un regain de la création de groupes politiques. La dissolution du PPM en 1978 leur permet de combler le vide instauré. Ils occupent la scène politique depuis. Bien que n'ayant pas d'existence légale, tout le monde, y compris le pouvoir, les connaît et, au moins implicitement, les reconnaît. Se mouvant dans une « clandestinité plus ou moins ouverte » (2), ils s'intègrent pleinement à un paysage politique mauritanien haut en couleurs. Ce paysage bigarré est l'un des signes de la richesse — et de la complexité — qu'offre au chercheur l'étude de ce pays. Ayant d'ailleurs insisté sur les mouvements politiques de la « première génération » au début de cet ouvrage, nous retiendrons ici l'étude de la scène politique des années quatre-vingt, sans contester les plus riches pour l'analyse des forces politiques organisées en présence. Il convient auparavant de présenter le kaléidoscope des groupes politiques mauritaniens, révélateur des multiples strates contradictoires d'articulation des intérêts. Pour ce faire, la grille « ethnique » semble une des plus opératoires (3).

(1) Cf. 2^e partie, chapitre 4.

(2) *Sud Magazine*, Revue africaine d'intégration, (Dakar), n° 4, janvier 1987, p. 13.

(3) Nous la retenirons également par commodité, étant entendu qu'il s'agit d'un faisceau de critères (idéologiques, sociologiques...).

Les mouvements qui recrutent essentiellement dans les milieux arabes sont au nombre de trois :

— le Baas, créé au milieu des années soixante-dix, est lié à l'État irakien et regroupe principalement des cadres et intellectuels. Révolutionnaire à ses débuts, il se modère à la suite de sa répression sous l'ère Haidallah en 1981. Le Baas a participé au coup d'État du 10 juillet 1978 et en a soutenu par la suite la ligne générale. Principalement responsable — avec les Nassériens — des événements de 1989 où il manifeste son intransigeance vis-à-vis des Négro-africains, il est depuis très proche du pouvoir. On peut signaler l'existence d'un Baas pro-syrien, très minoritaire ;

— les Nassériens ou nationalistes arabes peuvent être assimilés à un mouvement nationaliste arabe de « gauche ». Ce groupe, né au début des années soixante-dix, dispose d'une base relativement large, notamment parmi les étudiants et écoliers maures. Favorables au putsch du 10 juillet 1978, les Nassériens ont gardé une certaine sympathie pour le régime Haidallah, malgré la dure répression dont ils ont été victimes en 1984. Relativement distants du pouvoir du colonel ould Taya à ses débuts, ils y sont progressivement associés, surtout depuis les troubles de 1989. On peut enfin noter l'existence en leur sein d'une aile pro-khaddafiste ;

— les Islamistes représentent un groupe assez hétérogène qui se réclame de l'islam et revendique l'application intégrale des prescriptions du Coran et de la Sunna. Créé au début des années soixante-dix, ce mouvement bénéficie d'une très large base potentielle dans un pays entièrement musulman. Les tendances fondamentalistes (frères musulmans, partisans du khomeinisme) ont connu une progression au cours des années quatre-vingt mais restent minoritaires. Le recrutement, bien qu'essentiellement maure est ouvert aux Négro-africains.

Face aux mouvements arabes, les Nationalistes négro-africains se regroupent essentiellement autour de l'Union démocratique mauritanienne (UDM, modérée), du Mouvement populaire des Africains de Mauritanie (MPAM, marxiste-léniniste), de l'Organisation pour la défense des intérêts des Négro-africains de Mauritanie (ODINAM), du Walfougui (par référence aux trois régions du Sud : Walo, Fouta, Guidimaka). Ces divers mouvements se sont réunis en 1983 sous la bannière des Forces de libération des Africains de Mauritanie (FLAM), au centre des événements de 1986 et 1987 (cf. *infra*). Les FLAM sont surtout composées de cadres de l'administration et d'intellectuels, principalement halpulaaren. Elles réclament l'égalité raciale, contestent l'arabisation et exigent un partage équilibré du pouvoir avec les Mau-

res. Accusées de nationalisme « étroit », les FLAM font pendant aux yeux de certains au nationalisme « chauvin » arabe.

L'échiquier politique mauritanien comprend également des groupes qui recrutent dans les diverses communautés :

— le Mouvement national démocratique (MND) a été fondé à la fin des années soixante par des intellectuels et des étudiants marxistes. Opposé au régime d'ould Daddah, il a soutenu le coup d'État du 10 juillet 1978. Quelques années plus tard, c'est le groupe le plus proche de l'alliance Haidallah-Polisario-Algérie. Bénéficiant de sympathies au sein de la jeunesse instruite et de certains Négro-africains, il dispose en outre de quelques cadres relativement stables. Ses thèmes privilégiés de lutte sont, au plan externe, l'opposition à « l'impérialisme occidental » et à « l'expansionnisme marocain », au plan interne, la dénonciation du féodalisme, des inégalités sociales, et depuis 1989, du régime de Maouya ould Taya ;

— l'Alliance pour une Mauritanie démocratique (AMD), créée à Paris en 1980 et dissoute après le coup d'État du 12 décembre 1984, a regroupé le PKM (voir ci-dessous), l'Organisation des officiers libres et des personnalités indépendantes nationalistes arabes et libérales. Le patronat, la majorité des directions tribales et de nombreux notables anciens politiciens du PPM lui ont apporté leur soutien. L'AMD a eu pour principaux objectifs le renversement du régime Haidallah, la neutralité dans la guerre du Sahara (avec quelques sympathies pour le Maroc) et la mise en place d'une démocratie pluraliste et d'une économie de marché. Selon diverses informations, elle subsistait toujours à la fin des années quatre-vingt sous forme de concertation informelle entre ses anciens animateurs ;

— le Parti des Kadihine (travailleurs) de Mauritanie (PKM), de sensibilité maoïste, a été formé au début des années soixante-dix. Très actif dans les milieux scolaires et ruraux, il a été, avec le MND, le principal animateur du mouvement social dirigé contre le régime de Moktar ould Daddah. A la suite des réformes engagées par ce dernier (révision des accords de coopération avec la France, création de l'ouguiya, nationalisation de la Miferma), il rejoint, avec une partie du MND, le PPM. Qualifiés alors par le noyau dur du MND de « liquidateurs », les Kadihine participent à la campagne de « réunification nationale » mise en œuvre par Moktar ould Daddah. Fondateur de l'AMD, le PKM a été amené à céder sur certains de ses principes originaux afin de rendre possible une plate-forme commune avec ses partenaires. Depuis l'arrivée au pouvoir du colonel ould Taya, il fait preuve d'une très grande discrétion.

Signalons enfin un groupe qui recrute exclusivement parmi les Haratine, El Hor (l'homme libre). Il s'agit d'un mouvement créé à la fin des années soixante-dix qui se veut l'instrument de libération des Haratine de l'esclavage et des rapports de dépendance qui les lient à leurs anciens maîtres. En partie à l'origine de la déclaration d'abolition de l'esclavage adoptée en 1980, El Hor poursuit l'objectif de libération réelle des esclaves. Il est divisé en deux tendances : les sympathisants du MND, peu nombreux mais actifs, et ceux du Baas, qui forment la majorité. Cette dernière tendance a obtenu une certaine représentation au sein du régime du colonel ould Taya et a fait en même temps l'objet d'une tentative d'« OPA » de la part du Baas et du PKM, étant entendu que le poids des Haratine sera déterminant dans la Mauritanie de demain.

Ayant précisé les contours du maquis politique mauritanien, il importe maintenant d'y pénétrer en présentant l'activité politique des divers mouvements. On distinguera les formes, pacifiques ou violentes, que peut prendre la contestation organisée.

1. L'activité politique para-légale

L'interdiction qui frappe les mouvements politiques conduit à confiner l'opposition organisée dans une « invisibilité trompeuse » (4). De fait, la situation de clandestinité (ou de semi-clandestinité) n'empêche pas une activité politique tout à fait réelle et qui semble, dans ses manifestations pacifiques, être ouvertement tolérée par le pouvoir. C'est dans ce sens que nous parlons d'activité politique para-légale. Nous évoquons en premier lieu quelques-unes des formes que peut revêtir la contestation puis, à travers l'étude de lieux particuliers de compétition entre les groupes politiques, nous essaierons de préciser les multiples alliances qui se nouent et d'en proposer quelques explications. Ce devrait être l'occasion dans un premier temps de saisir, à travers des formes et lieux propres, l'expression locale du politique, dans un second temps de vérifier si l'on retrouve certains traits fondamentaux du politique en Mauritanie soulignés tout au long de cette étude.

(4) Abdel Nasser Ould ETHMANE, L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980, Mémoire de maîtrise, Faculté de Droit, Nouakchott, mai 1987, p. 4.

Quelques formes de la contestation

Dans son travail sur l'opposition politique en Mauritanie, Abdel Nasser ould Ethmane (5) présente quelques-unes des formes que peut prendre la contestation provenant des groupes politiques. Parmi les moyens d'action utilisés, le mode écrit joue un rôle de plus en plus important.

Introduit en Mauritanie par le mouvement social des années soixante-dix, le tract occupe depuis une place de choix dans les modes clandestins d'expression politique. Son intérêt apparaît surtout lors des périodes de répression, quand le quadrillage policier empêche toute réunion. Le tract permet alors de tenir la base informée de la ligne générale du mouvement. La pratique de ce mode de communication entre les membres ou sympathisants des mouvements et leur direction s'est intensifiée au début des années 80, s'est relâchée en 1985 à la suite des mesures de libéralisation adoptées par le régime et a repris tout particulièrement dans les milieux négro-africains depuis 1986. Hormis ces derniers, les plus importants producteurs de tracts ont été les Nassériens, le Baas, le MND et les Islamistes. El Hor et l'AMD sont restés en marge sur ce plan en raison de carences au niveau organisationnel.

Outre le tract, le graffiti semble être devenu un moyen de contestation régulièrement utilisé par les mouvements politiques en période de tension. « A observer les murs de Nouakchott, l'histoire politique du pays impose sa dimension conflictuelle et décourage la prétention du discours officiel à avantager ses épisodes consensuels » (6). Dates à l'appui et circonstances résumées, Abdel Nasser ould Ethmane invite à effectuer un survol coloré de l'histoire récente du pays en observant ce que les murs racontent :

« En 1981, après le coup avorté du 16 mars et l'exécution de quatre membres du commando, des slogans à peine lisibles faisaient leur apparition fugitive sur les murs de Tervagh Zeina et de l'îlot O (quartiers résidentiels). Concentrés dans une zone assez exiguë et révélatrice de l'origine sociale de leurs auteurs, ces slogans, écrits à la peinture chocolat, sans huile, seront facilement effacés par les services concernés du District de Nouakchott. Actuellement, on peut y lire et à peine, "Haidallah traître à la nation" ou "Haidallah = Bokassa" »

(5) Op. cit. Il importe de souligner la valeur de cette recherche à laquelle nous ferons souvent référence dans les pages qui suivent. C'est l'occasion d'appeler à la rédaction de travaux de même nature, malheureusement trop rares.

(6) Ibid., p. 18.

Sous cette réaction très laconique, on imagine la désorganisation des appuis de l'AMD à l'intérieur du pays... Toujours en 1981, le MND écrit en rouge et en insistant sur le centre de la ville sa réaction au 16 mars : "A bas l'AMD pilier de l'expansionnisme marocain", "Mort à l'AMD, ennemi de la nation", "Vive la lutte du peuple sahraoui". En 1982 et suite à la première vague de répression des Baasistes, des graffitis dénonçant la torture et l'arbitraire s'étendent à tous les arrondissements de la capitale : « Libération des Baasistes et de tous les prisonniers politiques », "Les ventres sont vides et les prisons sont pleines". La ressemblance des caractères et du dosage de la peinture verte dans les inscriptions murales du Baas prouve que la contrainte numérique due aux arrestations a été surmontée par l'introduction des moyens motorisés au service des volontaires du graffiti... Au cours de l'année 1982, juste après l'arrestation des dirigeants historiques du 10 juillet, des slogans inscrits en caractères minuscules et en couleur bleue réclamaient la "libération du père du 10 juillet et ses amis". Cette réaction, comme celle de l'AMD en 1981, ne se répétera pas. Le 10 juillet n'étant pas un mouvement organisé avec un programme politique défini, sa nature de courant d'opinion l'empêchait de briller dans la clandestinité... Enfin, en septembre et octobre 1986, les Nationalistes négro-africains marqueront l'espace mural de leur empreinte "A mort Maouya", "Non au système beidane raciste et oppresseur". Ici l'option pour la couleur rouge foncé rejoint le choix des Nassé-riens en la matière » (7).

La contestation écrite organisée s'exprime enfin dans la presse étrangère, principalement occidentale, le quotidien national étant pro-gouvernemental (on doit toutefois rappeler la création, en 1988, du périodique indépendant *Mauritanie Demain*). Outre certaines déclarations de groupes politiques tels l'AMD ou l'ONAM (8) reprises dans des journaux comme *Le Monde* ou *El País*, on retrouve les échos des oppositions internes à travers, par exemple, les analyses divergentes de *Jeune Afrique* reprenant les thèses de l'AMD et *Afrique-Asie* accordant sa préférence à l'axe MND-Haidallah-Polisario (9).

D'autres attitudes de résistance pacifique, telles l'utilisation de la rumeur publique ou la production poétique d'opposition, seront développées plus loin dans la mesure où, à côté des groupes politiques, elles font intervenir principalement des acteurs populaires.

L'activité politique para-légale se manifeste également à travers la mise en place d'organisations qui, si elles sont parfaitement léga-

(7) *Ibid.*

(8) Organisation des nationalistes mauritaniens (mouvement d'opposition au régime Haidallah créé en 1984 et dissous après le 12 décembre 1984).

(9) *Jeune Afrique* sera interdit en Mauritanie de mars 1981 à juillet 1984.

les, n'en constituent pas moins le paravent de tel groupe politique clandestin. Il s'agit de clubs et associations à vocation exclusivement culturelle de par leur statut mais en fait investis par les mouvements politiques interdits. Chez les arabisants, le club Carnata (Grenade), un des plus actifs, regroupe surtout des Nassériens. Le club Chinguitt quant à lui est un lieu de rencontre d'intellectuels baasistes. Côté francophone, les Nationalistes négro-africains et le MND se partagent la direction du club Unesco qui organise des conférences grand public. « La surveillance dont (les animateurs) sont la cible de la part des délateurs professionnels prouve l'intérêt que la police accorde à ces cadres pacifiques de débat intellectuel » (10). Les associations pour leur part constituent des cercles beaucoup plus restreints où la désignation des membres du conseil d'administration et du bureau est souvent le fait de compromis entre divers groupes politiques. L'Association des juristes mauritaniens et la Ligue mauritanienne des droits de l'homme ont ainsi été prises en main principalement, sinon exclusivement, par des Baasistes. Signalons pour terminer l'Association culturelle islamique, financée par l'Arabie Saoudite, où le groupe des Islamistes est naturellement fort bien représenté.

De certaines alliances et de leur signification

Nous avons évoqué jusqu'ici les moyens dont disposent les groupes politiques pour développer leur action. Il est des moments et des lieux où ils s'affrontent directement. C'est l'étude d'une de ces « aires officielles de compétitivité » (11) que nous voudrions maintenant aborder afin de montrer comment le politique, officiellement banni, resurgit tout de même. Phénomène incompressible, il trouve toujours un espace où se glisser et s'exprimer. Le lieu retenu ici pour mesurer la concurrence politique est le terrain syndical. A travers l'évolution des deux principaux syndicats, l'Union des travailleurs de Mauritanie (UTM) et l'Union nationale des étudiants et stagiaires mauritaniens (UNESM) de 1980 à 1987, nous allons constater comment, dans la lutte engagée pour leur direction, et les alliances que cela implique, c'est à une véritable bataille politique entre les forces en présence que l'on assiste, reflétant fidèlement l'évolution du pouvoir, et non à la mise en place d'une direction en fonction d'un projet précis de défense des intérêts des travailleurs ou des étudiants. Le

(10) Abdel Nasser oulil l'ITHIMANI, *op. cit.*, p. 9.

(11) *Ibid.*, p. 2.

syndicat est dépouillé de son rôle originel, il devient l'arène politique qui montre au grand jour les alliances habituellement nouées de façon discrète dans les coulisses de l'État. Par ailleurs, la formation de diverses coalitions nécessaires à la constitution de majorités éclaire la nature du système politique mauritanien.

La décision de procéder à une réimplantation syndicale en 1981 s'explique à plusieurs égards. La consolidation du régime Haïdallah dès 1980, alors qu'à la même époque l'AMD est créée à Paris, conduit le pouvoir, sous la pression du MND, à remettre en question la direction de l'UTM et en premier lieu son secrétaire général, Maleinine Robert, déjà en place avant le coup d'État de 1978. La presse du MND fait simultanément référence au danger extérieur et aux ramifications internes, notamment dans le syndicat : « A cause du danger extérieur, l'activité au sein des travailleurs avait un caractère principalement politique et visait à contrecarrer l'impérialisme français, l'expansionnisme marocain et leurs agents intérieurs y compris la clique de Maleinine Robert » (12). Dans le même document, le MND constate « une certaine incohérence dans la politique gouvernementale. On supprime le PPM mais on garde encore l'UTM » (13). Quelques mois plus tard, on peut lire sur un tract du MND : « A bas l'UTM AMDiste, instrument de l'impérialisme français et de l'expansionnisme marocain » (14). La réimplantation syndicale va donc être l'occasion de situer la ligne de partage entre partisans et adversaires du régime dont les rapports avec la classe politique s'orientent en grande partie autour d'un paramètre extérieur : le soutien à la RASD et la volonté de reconnaître la République sahraouie. On est loin de la défense des intérêts des travailleurs ! C'est ainsi que la bataille pour la direction syndicale fait apparaître deux camps : d'un côté, une triple alliance MND - El Hor radical - Nassériens, soutenue par les partisans du Front Polisario et bénéficiant de la sympathie du pouvoir, de l'autre une coalition regroupant les Islamistes, les Baasistes, les nostalgiques de l'ancien régime et les Nationalistes négro-africains. L'hétérogénéité que forme cet ensemble défie *a priori* toute logique : le Baas révolutionnaire côtoie la « réaction » de l'ancien régime, les Nationalistes négro-africains sont alliés à leurs « ennemis » arabisants, les Islamistes se retrouvent aux côtés du Baas « laïque ». Apparemment, seule la prise en compte des liens extérieurs de ces mouvements par rapport à l'affaire du Sahara permet d'expliquer ce

(12) « 29 mai », (Organe de presse du MND), 2 juin 1980.

(13) *Ibid.*

(14) Tract distribué le 28 novembre 1980.

regroupement. Face à l'axe Alger-Polisario-Tripoli qui correspond au premier camp, on distingue une certaine complicité Arabie Saoudite (Islamistes)-Irak (Baasistes)-Maroc (partisans de l'ancien régime)-Sénégal (Nationalistes négro-africains), tous à des degrés divers, opposés à la création d'un État sahraoui et unis dans leur résistance aux tentatives de déstabilisation encouragées chez eux par le colonel Khaddafi. « D'une banale réimplantation syndicale à l'affaire du Sahara, voilà résumée la trame du Congrès de l'UTM d'octobre 1981 qui reflète dans ses grandes lignes l'arrière-plan d'un paysage politique extrêmement complexe » (15).

...D'autant plus complexe si l'on prend en compte les alliances qui interviennent à l'occasion de la mise en place de la direction de l'UNESM un an plus tard. La coalition qui se partage le bureau exécutif est composée de Nassériens (majoritaires), de Nationalistes négro-africains et d'Islamistes. Comment dès lors expliquer que les Nassériens soient soudain liés à des groupes hier ennemis dans le cadre de l'UTM lorsque, de plus, on connaît l'hostilité profonde importée d'Égypte entre Islamistes et Nassériens (16) et les positions exclusivistes quant à la question nationale aussi bien des Nassériens que des Nationalistes négro-africains ? C'est qu'il existe entre ces groupes politiques d'autres terrains d'entente possibles ou plutôt une commune opposition à tel groupe ou telle idée qui permet alors de dépasser les anciens clivages. Nassériens et Islamistes ont en commun le rejet des conceptions laïques de la société et de l'État (17). Ils sont de la même façon opposés « à la laïcité du Baas, à l'athéisme virtuel du MND et au libéralisme équivoque de l'AMD... ce qui constitue un fondement unificateur solide entre les deux mouvements » (18). L'alliance Nassériens-Nationalistes négro-africains est plus difficile à comprendre, tant leur hostilité réciproque semble profonde. Le souvenir de la tension ethnique de 1979 est certainement encore dans tous les esprits à l'heure des élections syndicales. « Pourtant, cette défiance mutuelle leur fournira les motifs d'une redéfinition de leurs rapports, grâce à l'adoption d'une solution, par les deux mouvements, à la question nationale : le rejet catégorique par les Nassériens de toute cohabitation avec les Noirs dans les formes institutionnelles d'un État unitaire rejoignant parfaitement le credo tantôt fédéraliste, tan-

(15) Abdel Nasser ould ETHMANE, *op. cit.*, p. 4.

(16) Accusés de vouloir déstabiliser le régime, les frères musulmans ont été sévèrement réprimés par le pouvoir nassérien en Égypte dans les années 50.

(17) Même si les Islamistes ont une approche plus universaliste de l'islam que les Nassériens, davantage attachés à l'arabisme (le Coran a été révélé à un Arabe).

(18) Abdel Nasser ould ETHMANE, *op. cit.*, p. 7.

tôt sécessionniste des Nationalistes négro-africains. L'hostilité partagée des deux courants nationalistes au discours officiel sur la complémentarité culturelle et aux velléités d'indifférenciation raciale prônée par la politique de l'enseignement rendait compte de cette curieuse affinité » (19). Les liens entre Nassériens et Nationalistes négro-africains se montrèrent d'ailleurs les plus solides puisque, lors de la réimplantation de 1986, on ne retrouva plus que ces deux groupes dans le même camp. Pour peu de temps, car faute d'être parvenus à un accord sur la question culturelle, ils feront échouer le congrès de l'UNESM. Quelques jours plus tard, le gouverneur-adjoint de Nouakchott annoncera le gel des activités de l'UNESM.

Concernant l'UTM, on constate lors des élections de 1987 un important affaiblissement de la coalition victorieuse en 1981 au profit essentiellement des Indépendants et de l'AMD. Cette modification de tendance épouse tout à fait l'évolution du pouvoir : le colonel ould Taya s'est imposé en décembre 1984.

La présentation des diverses coalitions formées en quelques années sur le front syndical permet de mettre en avant le caractère versatile et immédiat des alliances. « Cette instabilité congénitale est d'autant plus désarmante que ses ressorts demeurent inconnus et ne répondent pour la plupart à aucune détermination idéologique ou d'ordre historique » (20). La dernière remarque d'Abdel Nasser ould Ethmane rappelle une citation rapportée dans la deuxième partie concernant la composition de la liste UND lors des élections municipales de décembre 1986 : « Cette cohabitation curieuse en apparence n'est pas pour autant contre nature dans la mesure où les divisions d'antan sont plus liées à des intérêts personnels qu'à des divergences politiques ou idéologiques » (21). Le faible poids des idéologies a déjà été souligné (22). Mais les « ressorts » dont parle A.N. ould Ethmane sont-ils totalement inconnus ? Ne peut-on esquisser quelques tentatives d'explication ?

Le fait que, malgré l'appartenance formelle à tel groupe politique, tout Mauritanien partage peu ou prou la même vision du monde et des choses — tous sont musulmans et tous restent situés par rapport à leur origine ethnique et tribale (23) —, on peut supposer que

(19) *Ibid.*

(20) *Ibid.*, p. 2.

(21) Abdellahi ould BOUBACAR, Les élections municipales de 1986 à Nouakchott, Mémoire de maîtrise, Faculté de Droit, Nouakchott, mai 1987, p. 29.

(22) Cf. 2^e partie.

(23) L'étiquette politique ne saurait conduire à déroger à l'obligation de redistribution, de même que tout marxiste du MND, « piégé » dans un groupe à l'heure de la prière, ne

les divisions sont, malgré les apparences, relativement artificielles. En fonction des problèmes ponctuels qui sont posés, il semble logique que des glissements s'effectuent facilement. On ira là où l'intérêt immédiat de son groupe d'origine semble le mieux défendu, ce qui explique l'extrême mobilité tactique des mouvements politiques. On se déterminera en fonction de la question urgente de l'heure (Sahara occidental, question culturelle...) quitte à s'allier avec le diable... sans pour autant perdre son âme.

A cela il faut ajouter, nous semble-t-il, le fait que les acteurs des groupes politiques organisés forment une minorité issue de l'élite sociale. Essentiellement regroupés dans la capitale, il s'agit d'une partie de l'intelligentsia du pays. A l'image des nombreuses alliances conclues ou rompues à l'époque pré-coloniale entre les chefs des diverses tribus ou familles, l'entrée en scène des groupes politiques ne serait-elle pas la continuation de ce jeu d'alliances par d'autres moyens ? Il est à cet égard remarquable que certains groupes politiques recrutent prioritairement, sinon exclusivement, dans telle ou telle tribu : les Nassériens dans les tribus de l'est du pays, le MND et le PKM des années 70 parmi les Tagounant et les Idaouali qualifiées à l'époque de « tribus rouges »...

Enfin, dans le droit fil de cette tentative d'explication des comportements politiques contemporains à la lumière de l'histoire, on pourrait identifier ici un dernier ressort des alliances politiques, dérivé du vieux réflexe de solidarité négative. Dès qu'un groupe devient prédominant, présentant donc le risque d'étouffer les autres, on assiste subitement à diverses alliances contre ce groupe. Le succès du camp pro-Polisario de même que le leadership des Nassériens sont de courte durée. La logique profonde de ce système politique néo-tribal n'est-elle pas la recherche constante de l'équilibre en empêchant toute éventualité de domination d'une composante sur les autres ? (On retrouverait là encore l'« anarchie égalitaire » (24) du monde tribal).

Les groupes politiques organisés sortent parfois de l'activité para-légale. A plusieurs reprises dans les années 80, certains d'entre eux ont eu recours à des moyens violents pour tenter d'imposer leurs choix politiques.

saurait se dérober... On pourrait ajouter dans ce sens la confiance que nous fit une personnalité mauritanienne concernant son identité de musulman. Si la question devait être posée à Paris, il hésiterait et peut-être répondrait par la négative ; si elle était posée à Nouakchott, la réponse serait automatiquement affirmative.

(24) Cf. première partie.

2. La contestation violente

Évoquer la contestation violente des groupes politiques en Mauritanie peut sembler un truisme lorsqu'on a à l'esprit le record des coups d'État ou tentatives de coup d'État depuis 1978. Nous avons déjà souligné la nécessité d'une définition stricte des coups d'État dans ce pays. Cette démarche conduit à ne retenir ici que les coups de force violents, où le sang a coulé, que ce soit pendant le coup d'État ou par la suite, lors de la phase de répression. Loin de refléter une forme *sui generis* de dévolution du pouvoir, ces coups de force expriment un réel malaise. Deux tentatives de coup d'État, en fonction de ce critère, peuvent être retenues. Il s'agit de celles de la branche armée de l'AMD en 1981 et d'officiers halpulaaren en 1987 (désamorcée avant la phase d'exécution). A travers l'étude de ces deux exemples, on se demandera pourquoi et comment se fait le passage ou l'essai de passage à l'action armée avant de tirer les leçons de telles entreprises. L'origine de ces deux tentatives étant fort diverse, nous les présenterons successivement, tout en approfondissant la seconde par quelques développements sur la question nationale, problème majeur dans la Mauritanie de la fin des années 80.

La tentative de coup d'État du 16 mars 1981

« L'usage de la violence dans les relations conflictuelles à l'échelle politique en Mauritanie n'intervient qu'en cas d'impasse » (25). Avec pour toile de fond le conflit saharien, c'est bien à une marginalisation de l'AMD que l'on assiste fin 1980 à l'annonce du projet de constitution et de la nomination du gouvernement civil de Sid'Ahmed ould Bnejara. Le front progressiste qui se met en place à l'initiative et autour du Premier ministre consacre la victoire de l'alliance Haidallah-MND-Nassériens-partisans du Front Polisario aux dépens du camp « pro-matocain ». Si les Islamistes restent à l'écart d'un projet constitutionnel trop laïc à leur goût, El Hor et le Baas sont invités à rejoindre le front patriotique. Bref, le processus en cours tend à isoler l'AMD dont l'hostilité au pouvoir en place est connue. Alors que sa direction est en exil, ses sympathisants à l'intérieur du pays deviennent la cible du ministère de l'Intérieur. Début 1981, l'AMD

(25) Abdel Nasser ETHIMANE, *op. cit.*, p. 10.

est bien dans une situation d'impasse, ce qui peut expliquer que certains de ses membres décident de passer à l'action armée.

La tentative de coup d'État du 16 mars 1981 n'est pas une révolution de palais, car ses auteurs sont hors des principaux rouages de l'État. Elle apparaît avant tout comme « un règlement de compte entre factions rivales au sein de l'armée, sous-tendu par un contexte national extraverti où chacun des protagonistes (Haidallah et la branche militaire de l'AMD) fait appel à l'appui de l'une ou l'autre des puissances régionales en conflit (l'Algérie et le Maroc) » (26). Le film du déroulement du putsch va nous permettre de saisir les raisons de son échec. Dans la matinée du 16 mars, deux commandos partis du sud du pays arrivent à Nouakchott. Le premier groupe, dirigé par le lieutenant-colonel Ahmed Salem ould Sidi s'empare de la Présidence où le CMSN devait être réuni au grand complet. Mais la salle est vide, la réunion ayant été reportée. Le commando se dirige alors vers la radio nationale pour y enregistrer un message. L'autre groupe, commandé par le lieutenant-colonel Mohamed ould Bah ould Abdelkader, tente de prendre le contrôle de l'état-major des forces armées. Après quelques heures d'affrontement, les forces loyalistes prennent le dessus. Les survivants des commandos sont arrêtés. Pour la première fois dans l'histoire de la Mauritanie indépendante le sang a coulé au cours d'une lutte pour le pouvoir. Le bilan s'élève à 7 morts et 2 blessés. Pour la première fois également les putschistes seront condamnés à mort et exécutés.

La précipitation « quelque peu néophyte » (27) dans laquelle s'est déroulée cette aventure armée est évidente. Que pouvaient deux commandos réunissant en tout et pour tout 12 hommes contre une armée en état d'alerte permanente ? Il faut à ce propos signaler la décision des conjurés de passer à l'action sans même en référer à la direction de l'AMD qui apprendra la nouvelle une fois l'opération déclenchée. On a pu donner une explication de la « spontanéité » des putschistes eu égard à leur certitude que le mouvement insurrectionnel serait « activement soutenu par tous les mécontents à l'intérieur du pays »... « Faux calcul, espoir vain quand on sait l'opportunisme des intellectuels mauritaniens de la première génération, la pusillanimité des grands hommes d'affaires et la perte de leur crédit par les notables tribaux, catégories sur le soutien desquelles l'AMD comptait » (28). C'est le lieu de mettre l'accent sur la nature d'une telle entreprise

(26) *Ibid.*, p. 11.

(27) *Ibid.*, p. 11.

(28) *Ibid.*, p. 12.

qui est le fait d'un groupe militaire sans emprise politique sur le reste de la population.

Feu de paille sur le plan de la lutte armée, la tentative du 16 mars 1981 aura cependant des conséquences notables quant à la stratégie suivie par l'AMD. Renonçant au renversement du régime à partir de l'extérieur, elle décide de miser sur ses relais à l'intérieur de l'appareil d'État. Il s'agit alors de développer une contestation interne suffisamment forte pour « entraîner un transfert du pouvoir aux mains d'officiers au patriotisme indiscutable » (29). C'est apparemment chose faite avec la révolution de palais du 12 décembre 1984 qui est favorablement accueillie par l'AMD.

La tentative du 22 octobre 1987 et la question nationale

La contestation violente resurgit quelques années plus tard. Le 22 octobre 1987, un complot impliquant principalement des militaires de l'ethnie halpulaar dont plusieurs officiers d'état-major échoue *in extremis*, « alors qu'il avait été programmé pour être sanglant » (30). Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur, « cette tentative de renversement du pouvoir est un crime contre la collectivité nationale tout entière, car elle aurait inéluctablement coûté très cher en vies humaines si elle n'avait été déjouée avant le début de son exécution » (31). De l'avis de plusieurs observateurs, on a frôlé la guerre civile. Un mois plus tard s'ouvre le procès d'une cinquantaine d'accusés. Le verdict tombe le 3 décembre 1987 : de nombreuses peines de travaux forcés, de prison et trois condamnations à mort. Les lieutenants Ba Seidy, Sarr Amadou et Sy Saïdou seront exécutés le 6 décembre. On ne peut que remarquer la sévérité de la peine pour un acte après tout resté au stade de l'intention, et ce, d'autant plus si on la compare à celle des comploteurs baassistes de 1988... qui seront libérés deux ans plus tard.

La tentative de putsch des militaires halpulaaren avait été précédée en 1986 de la « révolte des intellectuels » dont le point d'orgue fut la distribution dans plusieurs capitales africaines et en Europe d'un document intitulé Manifeste du Négro-mauritanien opprimé. Ce texte apparaît comme un véritable programme de combat des Nationalistes négro-africains. Analysant minutieusement l'instauration du

« système beidane » et la politique de discrimination sous-jacente qui aboutit à un « apartheid mauritanien », les auteurs tentent de démontrer « l'écrasement politique, social, économique et culturel des Négro-mauritaniens ». Le pouvoir ne tarde pas à réagir. Le ministre de l'Intérieur, le colonel d'origine halpulaar Anne Amadou Babaly, jugé trop timoré, est remplacé par le lieutenant-colonel Djibril ould Abdallahi, métis de Français et de Mauresque. Le nouveau promu a une réputation d'homme à poigne.

Il fait aussitôt procéder à une quarantaine d'arrestations. On assiste alors pour la première fois en Mauritanie à une violence qualifiée par certains de « terroriste » : des véhicules de l'administration, une station service, une usine et un marché sont incendiés. Le procès des auteurs présumés du Manifeste conduira à la condamnation de vingt-trois « personnes égarées œuvrant contre l'unité nationale » (32), les peines allant de six mois à cinq ans de réclusion. Mais les activistes négro-africains ne sont pas considérés comme des détenus politiques. Le président Maouya ould Taya est très clair à ce sujet : « Vous considérez ces individus comme des détenus politiques, alors qu'ils ont incendié des voitures officielles et saccagé des magasins... Je ne suis pas d'accord. Il s'agit purement et simplement de criminels de droit commun et nous les avons jugés en tant que tels » (33). La volonté du pouvoir de banaliser la contestation négro-africaine est confirmée par l'accusation officielle de collusion avec l'extérieur (34), ce que nient les membres des FLAM. Il ne saurait de toute façon être question de gommer le caractère proprement mauritanien de cette contestation. Il est vrai à cet égard que « les régimes du Tiers monde succombent facilement à la tentation d'extravertir leurs déboires internes afin de nier la durabilité de l'ancrage de la contestation dans la réalité nationale » (35). Mais les faits sont têtus. Le putsch avorté du 22 octobre 1987 est là pour le rappeler.

En réalité, le problème noir s'est régulièrement posé dans l'histoire récente de la Mauritanie. Malgré le discours intégrateur qu'a toujours tenu le pouvoir à ce sujet, nous touchons à un des problèmes de fond de la Mauritanie contemporaine. Si la crise de 1989 et ses suites ont projeté la question ethnique sur le devant de la scène politique mauritanienne, il semble bon, pour mieux saisir ce problème structurel, de le présenter tel qu'il se posait avant 1989.

(32) Ahmed SOUEIDI, « Depuis un an, la Mauritanie... », *Grand Maghreb*, n° 54, 22 décembre 1986, p. 509.

(33) Interview accordée à *Jeune Afrique*, n° 1350, 19 novembre 1986, p. 37.

(34) On a pu évoquer les liens entretenus notamment avec l'extrême gauche sénégalaise.

(35) Abdel Nasser ould ~~ATTAMANI~~, *op. cit.*, p. 14.

(29) *Ibid.*, p. 13.

(30) *Jeune Afrique*, 11 novembre 1987, p. 20.

(31) *Le Monde*, 30 octobre 1987, p. 6.

Nous avons souligné plus haut que la contestation violente intervient généralement à la suite d'une impasse. Avec la question noire, il s'agit d'une impasse qui dure et peut-être s'accroît au fil des ans. La permanence de cette contestation est tout à fait remarquable. 1957 : création de l'Union des originaires de la vallée du Fleuve dont le but est de défendre les intérêts de la communauté noire et du Bloc démocratique du Gorgol qui va jusqu'à envisager la sécession ; 1961 : les dirigeants de l'Union nationale mauritanienne demandent le rattachement du sud de la Mauritanie à la Fédération du Mali tandis que l'on assiste peu après à une controverse raciale lors du congrès constitutif du PPM ; 1966 : contre la politique d'arabisation, des écoliers puis des fonctionnaires noirs se mettent en grève, « Manifeste des 19 » et tragiques affrontements ethniques ; 1979 : tension autour de la question culturelle ; 1986-87 : « Manifeste du Négro-mauritanien opprimé » et tentative de putsch. Bref, dès la naissance de l'État mauritanien et très régulièrement par la suite, une fraction activiste de la population noire a toujours clamé haut et fort son refus de l'accaparement de l'État par les Beydanes.

A la racine du problème intervient le poids démographique de chaque groupe. Il existe en Mauritanie une loi non écrite, la « règle du quart », selon laquelle la représentation des Noirs dans les instances politiques doit se situer autour de cette proportion censée représenter l'importance numérique réelle de la communauté négro-africaine. Le nombre de ministres noirs dans chaque gouvernement depuis l'indépendance reflète peu ou prou cette fameuse règle. Le Manifeste de 1986 étend la démonstration à tous les secteurs de la vie publique. Or il n'existe aucune statistique officielle concernant la répartition ethnique et raciale de la population. Si une enquête partielle effectuée en 1958 par la Mission socio-économique de la vallée du Sénégal (MISOES) avance la proportion de 20 % de Négro-africains, il semble, d'après les extrapolations qu'il est possible d'effectuer à partir des résultats de cette enquête, que ce chiffre ne correspond plus à la réalité des années quatre-vingt en raison principalement d'un dynamisme démographique plus élevé chez les Négro-africains que chez les Maures. La plupart des observateurs s'accordent en général à reconnaître cet état de fait. Dans sa thèse, F. de Chassesey propose une estimation de la population pour 1980 en prenant en compte les taux d'accroissement établis par la MISOES.

	1960	Taux d'accroissement annuel	1980
Maures blancs	53 %	7 %	34 % 60 %
Maures noirs	27 %	11 %	26 %
Noirs sédentaires	20 %	24 %	40 %

Tiré de F. de Chassesey, Contribution à une sociologie du sous-développement, L'exemple de la Mauritanie, op. cit., p. 74.

Notons cependant qu'une enquête de la SEDES effectuée en 1964-1965 conclut à un écart bien moins grand concernant le taux d'accroissement annuel : 15 % pour les Maures, 19 % pour les Noirs (in F. de Chassesey, *ibid.*, p. 75).

J.-L. Balans, sans donner de chiffres, estime lui aussi que le rapport Maures/Noirs a dû évoluer depuis l'indépendance : « Le rapport quantitatif officiel entre les deux grands groupes de population était en 1970 de 3/4-1/4 en faveur des Maures. Il est probable que cet écart a dû sensiblement s'atténuer depuis » (36). Certes, après avoir noté que le dynamisme démographique supérieur des Négro-africains est surtout lié à leur condition de sédentaires, on pourrait souligner que les Maures se sont considérablement sédentarisés depuis deux décennies. Mais cela ne résout pas le problème du nombre effectif des ressortissants de chaque communauté. Pas plus que la pirouette du gouvernement mauritanien consistant à comptabiliser la population en nomades et sédentaires lors du recensement de 1977. Les Noirs ont alors beau jeu de dénoncer un dosage aussi strict dans son application qu'il est flou dans ses fondements. Étant donné le caractère passionnel de la question, nous nous sommes limité à citer deux auteurs que l'on peut a priori créditer d'une certaine neutralité. Il est frappant de constater, lorsque l'on pose la question de la répartition démographique à un Mauritanien, l'écart considérable dans les réponses selon que l'interlocuteur appartient à telle ou telle communauté (37).

Si l'aspect démographique constitue une donnée essentielle de la question nationale en Mauritanie, la contestation négro-africaine s'est

(36) « Société plurielle et intégration politique en Mauritanie », *African Perspectives*, 1977/2, Leiden, p. 63. On peut lire à ce sujet dans l'édition de 1988 du *Quid* : « Maures : officiellement 70 %, en fait 50 % », p. 979.

(37) Le pourcentage des Négro-africains varie ainsi de 15 % à 50 %. Nous n'avons retenu que quelques exceptions à ce qui semble une mauvaise foi caractérisée. Le recensement effectué en 1988 ne semble pas devoir clarifier la situation.

surtout cristallisée autour de la question culturelle et plus précisément linguistique. Depuis l'indépendance, plusieurs réformes du système éducatif ont consisté à étendre progressivement l'arabisation, ce qui correspondait pour les Maures à une affirmation culturelle et politique de leur personnalité par rapport à l'ancienne métropole. Les Noirs ont vu par contre dans ces réformes une tentative d'instauration de l'hégémonie maure. « L'arabisation va apparaître au fur et à mesure des réformes du système éducatif comme un puissant moyen de sélection d'abord et d'élimination massive des Négro-mauritaniens par la suite. En réalité, elle va servir de couverture au racisme qui ne se révèle que maintenant, pour peu que l'on observe les pratiques de recrutement : le droit au travail, à la promotion n'est plus l'affaire de compétence mais de couleur » (38). Certes, à la suite de la tension ethnique de 1979, le pouvoir militaire opte pour la généralisation de l'utilisation des langues nationales négro-africaines parallèlement à l'arabe. Il crée à cet effet un Institut des langues nationales (ILN) dont la mission est d'assurer leur promotion. Là encore, les Négro-africains accusent le pouvoir maure de les avoir abusés. « Fidèles à leur stratégie d'assimilation systématique, ils étouffent l'Institut des langues nationales qui est en train de mourir à petit feu, et font traîner les mesures devant mener à cette égalité des chances tant attendue... Les mesures d'octobre 1979, la création de l'ILN, la mise sur pied d'une Commission de réforme, pour être des produits de la lutte des Négro-mauritaniens, n'en sont pas moins des leurre destinés à tromper notre vigilance et endormir notre ardeur afin de remettre fondamentalement en cause nos acquis » (39).

Après avoir présenté quelques-unes des données explicatives du « problème noir », il s'agit de poser la question des acteurs de la contestation. Contrairement à certaines simplifications abusives lues ou entendues périodiquement, l'activisme noir, tout au moins jusqu'en 1989, n'était le fait que d'une minorité regroupant essentiellement une partie de l'élite halpulaar. Le faible nombre de personnes réellement concernées a peut-être été à l'origine de l'échec de cette contestation. On a reproché à cette élite négro-africaine ses motivations opportunistes : « Ces gens-là ne représentent rien d'autre que leur propre ambition déçue et utilisent la couleur de leur peau comme moyen de chantage pour accéder à des postes de responsabilité ou obtenir des faveurs de l'administration et du gouvernement. Jusqu'ici, cela a pu marcher avec les précédents régimes », entend-on dire. Il ne s'agit pas seulement d'un discours officiel mais également de pro-

(38) Manifeste du Négro-mauritanien opprimé, *op. cit.*, p. 26.

(39) *Ibid.*, p. 29.

pos qui nous ont été tenus par des Négro-africains tant à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays » (40). Certains y ont même vu l'origine du mouvement négro-africain : « Les intellectuels négro-africains éprouvent de la crainte à voir l'arabe se généraliser car cela comporte pour eux le risque d'être marginalisés et supplantés par les intellectuels arabes. C'est pourquoi l'opposition à l'arabe est apparue bien avant la généralisation de l'usage de l'arabe dans l'enseignement et l'administration, avant même que l'arabe ne soit reconnu langue officielle. Cette crainte et les préjugés qu'elle engendre sont à la base du courant politique nationaliste étroit » (41). L'exacerbation de la crise économique dans les années quatre-vingt (retombées de la guerre du Sahara et de la récession mondiale) ainsi que l'intervention du FMI ont abouti à un rétrécissement du marché de l'emploi alors que les diplômés étaient en nombre croissant. Le regain de tension ethnique en 1986 et 1987 a sans doute été lié à cette situation. « Il se comprend qu'en Mauritanie chacun se sente à l'étroit. Chaque emploi, chaque crédit ou marché devient l'enjeu d'une véritable foire d'empoigne entre tribus, régions, nationalités, races. D'où l'exacerbation de tous les particularismes depuis le début des années 80 » (42).

Mais le problème noir dépasse certainement les querelles autour de quelques postes ou marchés. Pour qui observe la vie de tous les jours en Mauritanie l'apparent brassage des populations connaît sans aucun doute des limites. Tel Noir est chassé d'un taxi conduit et occupé par des Maures (l'inverse se produit également) ; à la sortie des écoles, les petits Noirs et les petits Maures ne se mélangent pas (ceci évidemment n'a rien d'absolu) ; les contrôles de police ou de douane auxquels sont invariablement soumis tous ceux qui parcourent le pays sont plus ou moins souples selon l'affinité ethnique du contrôleur et du voyageur. L'appartenance à telle communauté et la volonté de le montrer en marquant sa différence est perceptible à travers de multiples détails de la vie quotidienne (langue, habillement, musique, etc.). Si bien que lorsqu'une injustice flagrante est commise (à l'occasion d'une nomination, de l'octroi d'un avantage...) les frustrations sont d'autant plus grandes.

L'éventuel élargissement de la base des acteurs de la contestation noire, avec les conséquences que cela implique, était, avant même

(40) Babacar TOURE, « Quels choix pour la Mauritanie ? », *Sud Magazine* (Dakar), n° 4, janvier 1987, p. 11.

(41) MND (?). Pour une solution juste du problème de l'enseignement en Mauritanie, non daté, p. 6.

(42) Déclaration du MNI (après la tentative de putsch du 22 octobre 1987), 8 novembre 1987, p. 4.

les événements de 1989, d'actualité. Les risques d'affrontement ethnique se sont multipliés ces dernières années avec le rachat des terres du Sud par des hommes d'affaires maures dans la perspective de la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal. L'ordonnance foncière de 1983 fondée sur l'individualisation des terres a donné le feu vert à ces opérations qui constituent de réels foyers de tension. Le Manifeste de 1986 est très clair à ce sujet ; il y consacre son passage le plus violent : « Boycottez, bannissez, tuez s'il le faut tous ceux qui encouragent la vente des terres. Détruisez, brûlez les biens de ces étrangers qui viennent aménager sur vos terres. La terre appartient au village » (43). Dès 1987, on pouvait envisager que la contestation sorte de son ghetto, modifiant ainsi les données de la question noire. « Le problème de la cohabitation raciale reste donc entièrement posé et risque de perdurer avec le rachat des terres de culture de la région du Fleuve par le capital privé arabo-berbère. Dans cette perspective, l'élitisme de la cause nationaliste négro-africaine pourrait être atténué par le ralliement du paysannat noir. A ce moment-là, la crainte de la guerre civile sera fondée » (44). Les massacres et le déplacement des populations de 1989 n'ont fait que renforcer cette dernière occurrence.

Face au problème communautaire, le pouvoir s'est toujours contenté, dans le meilleur des cas (!), de produire un discours optimiste d'intégration. De Moktar ould Daddah présentant son pays comme un « pont » entre l'Afrique noire et le monde arabe à Maouya ould Taya pour qui « les notions de noir et de blanc ont été introduites en Mauritanie par les Occidentaux et les colonialistes » (45), la continuité est parfaite. Mais la belle image de certains sages (« dans l'œil, le blanc et le noir se complètent » (46)) n'empêche pas l'obstruction la plus totale lors des périodes de tension. Ainsi, à la suite de la crise de 1966, le Bureau politique national du PPM interdit l'utili-

(43) *Op. cit.*, p. 20.

(44) Abdel Nasser ould ETHMANE, *op. cit.*, p. 15.

Faut-il rappeler que l'étrécelle qui a mis le feu aux poudres en 1989 provient d'un conflit situé sur la région du Fleuve ? A ce sujet, on constate depuis plusieurs années de sérieux problèmes de cohabitation entre les pasteurs maures poussés vers le sud par la sécheresse et les agriculteurs négro-africains. « ... Populations et bétail migrent vers les zones d'occupation permanente où l'agriculture est pratiquée. L'exiguïté de l'espace vital et le déséquilibre démographique ont créé une situation de conflits raciaux permanents avec destruction de cultures, agressions armées contre des paysans isolés suivies de mort d'homme... Toute réaction de défense légitime de la part des Noirs est réprimée par les autorités régionales... Tant et si bien que les paysans n'osent guère s'attaquer au bétail destructeur... Le dromadaire maure est devenu le fléau numéro un des cultures du jeeri et du waalo, bien avant les phacochères, les cynodactyles et les sauteriaux ». Manifeste du Négro-africain opprimé, *op. cit.*, p. 21.

(45) *Le Politicien* (Dakar), 25 avril 1986, p. 4.

(46) Cité par Abdellahi ould BAH NAGY, *Jeune Afrique*, n° 1387, 5 août 1987, p. 37.

sation de termes à connotation raciale (« Noirs », « Blancs ») ou ethnique (« Maures », « Toucouleur », « Sarakollé », « Ouolof »), recommandant d'utiliser les termes de « nomades » et « sédentaires », « Mauritaniens du Nord » et « Mauritaniens du Sud » (ou « camarades du Fleuve »), davantage conformes à la doctrine unitaire du parti (47). Officiellement, le sujet est resté tabou. Même l'argument le plus fort du pouvoir, d'ordre religieux (l'islam constitue le ciment national), est mis à mal. Bien que fervents musulmans, les Noirs refusent d'identifier l'islam à l'arabe et dénoncent toute confusion visant à poser un problème politique dans un cadre religieux (48).

La question nationale a toujours constitué un élément clé de l'unitarisme politique mauritanien. Aujourd'hui plus que jamais. Outre les menaces d'explosion de l'entité mauritanienne qu'elle a parfois renfermées, elle a été jusqu'ici en partie à l'origine de certains choix fondamentaux. Ainsi, elle a contribué à freiner l'avancée démocratique que dans la mesure où l'adoption du multipartisme présentait pour beaucoup le risque de refléter et d'encourager les clivages ethniques et raciaux, d'autres estimant au contraire que seule l'institutionnalisation du multipartisme permettrait de désamorcer les tensions communautaires en provoquant des regroupements inter-ethniques autour de rassemblements d'idées.

La question nationale a également toujours pour une bonne part expliqué la disposition de l'échiquier politique mauritanien, les divers groupes politiques se positionnant tôt ou tard par rapport au problème communautaire. Cela paraît évident pour les Nationalistes négro-africains et les mouvements arabes baasistes et nassériens. A l'opposé, l'AMD et le MND se sont efforcés de mobiliser dans les deux communautés. Le MND a beaucoup œuvré pour le rassemblement. Il est à cet égard significatif de constater la corrélation entre la bonne santé du MND et le reflux des tensions ethniques. La résolution du problème noir a coïncidé avec la crise traversée par le MND (49).

(47) Moktar DIOUF, L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie, (Colloque sur l'élaboration et l'utilisation des indicateurs sociaux des minorités ethniques et culturelles, Ottawa, 25-28 octobre 1982), Centre de recherches économiques appliquées, Faculté des sciences économiques, Université de Dakar, p. 47.

(48) Il s'agit d'un sujet tabou par excellence mais qui revient régulièrement dans les discussions lorsqu'on aborde le thème de la question nationale. Par ailleurs, le ciment religieux a passablement craqué en 1989 : les événements n'ont-ils pas eu lieu pendant le mois du ramadan ?

(49) Tous les mouvements politiques semblaient, avant même les événements, intégrer le problème communautaire dans leurs analyses (le MND ayant apparemment rectifié sa position avant le printemps 1989 ; depuis les événements, il qualifie l'Etat mauritanien d'« Etat chaotique à grand arabe »). On trouve à l'appui que même dans un groupe politique « unitaire » tel

rait à terme modifier l'impact de ce type de contestation, en particulier pour ce qui est des Négro-africains ou tout au moins de la communauté halpulaar. Ceci nous amène à quitter le terrain de l'activité politique de groupe dont on a pu mesurer la vitalité. La contestation peut également être d'origine populaire.

Les principales leçons à tirer de la contestation violente s'orientent dans trois directions.

Tout d'abord, la contestation violente, en tant qu'elle exprime un réel malaise d'une partie de la société, laisse de profondes traces dans le corps social. Elle est le signe d'une cristallisation des positions autour d'un problème posé. « La division de la Mauritanie devenue définitive à partir du 16 mars continue à marquer aujourd'hui encore les relations entre individus. Tant que le problème du Sahara ne sera pas résolu, le schéma politique interne demeurera, malgré la diversité des opinions, caractérisé par une bipolarité latente entre les amis du Polisario et de l'Algérie, peu nombreux mais actifs, et les sympathisants du Maroc » (50). Concernant la question nationale, l'actualité a montré de quelle façon s'est agrandi le fossé séparant les diverses communautés.

En second lieu, le caractère très récent de cette forme de contestation peut signifier que les moyens pacifiques de résolution des conflits ne sont plus suffisants. Il est vrai qu'il existe une tradition bien établie en matière de pratique musclée de dévolution du pouvoir dans ces sociétés.

« L'héritage politique de la Mauritanie contient les preuves d'une banalisation de la violence dans la régulation des conflits d'hégémonie propres à chaque émirat, tribu ou ethnie. Aucune famille régnante n'a jamais échappé à la déstabilisation armée de la part des périphéries aristocratiques au sein desquelles elle recrute son personnel politique. Les putschs, les assassinats, les razzias et la terre brûlée étaient fréquents. Aujourd'hui leur réintroduction signifie que l'ensemble des moyens pacifiques susceptibles de modifier une situation quelconque sont taris. Seule l'expression non violente du mécontentement par rapport aux desseins et à la pratique du pouvoir peut être perçue dans ses variantes modernes comme une importation » (51).

Enfin, autre témoignage de continuité historique, la contestation politique « officielle » a été jusqu'ici, dans ses grandes lignes, le fait d'une minorité issue principalement de l'élite. Le manque de relais dans la population a d'ailleurs constitué une des raisons des échecs enregistrés. L'élargissement de la base des groupes politiques pour-

que les frères musulmans, les ressortissants des diverses communautés se divisaient à propos de la question nationale.

(50) Abdel Nasser ould ETHMANE, *op. cit.*, p. 13. A ce sujet, un relatif consensus sur une attitude de neutralité semble s'imposer depuis l'arrivée au pouvoir du colonel ould Taya.

(51) *Ibid.*, p. 16.

CHAPITRE XI

DE QUELQUES MODES POPULAIRES D'ACTION POLITIQUE

La notion, récente, de mode populaire d'action politique guidera ici nos recherches. Traduisant la « revanche » de la société sur l'État (1), elle invite à regarder le politique d'une nouvelle manière, par le bas. « Les modes populaires d'action politique permettent de repérer le politique dans des lieux nouveaux que la science politique aristocratique a largement négligés, plus « sensible » qu'elle est à la politique de l'État, des élites et des grands mouvements qui font l'Histoire » (2). Nous participerons ici à cette inversion du mouvement en rendant compte du « « polythéisme » des pratiques sociales qui contredisent le « monothéisme » du régime » (3).

S'il est établi, en regardant le politique par le bas, que la production politique est non seulement le fait des groupes sociaux dominants mais également des acteurs subordonnés, il reste qu'au moins deux des éléments de la notion de mode populaire d'action politique — le populaire et le politique — doivent être précisés. Comment définir le populaire ? On sait que l'adjectif populaire renvoie au « plus grand nombre, opposé aux classes supérieures, dirigeantes (sur le plan social) ou aux éléments les plus cultivés de la société » (4). Si l'on ne peut nier une certaine spécificité du populaire par rapport au non-populaire, il importe cependant de tenir compte de la complexité des situations concrètes et donc d'éviter toute interpréta-

(1) J.-F. BAYART, « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, numéro 11, septembre 1983.

(2) Christian COULON, « La science politique et les modes populaires d'action politique : la descente aux enfers comme voie de salut », *Modes populaires d'action politique*, n° 1, janvier 1983, p. 4.

(3) J.-F. BAYART, « Le politique par le bas en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 1, janvier 1981, p. 69.

(4) *Petit Robert*.

tion par trop manichéenne. Tout mouvement social d'essence populaire qui prend de l'ampleur repose à moment donné sur l'action d'intellectuels, « donc d'une contre-élite qui interprète et articule les éléments dynamiques des « cultures populaires » dans un projet politique global » (5). Nous serons ainsi amené à adopter une vision élargie du populaire, reflet d'une réalité contrastée. Le politique, quant à lui, voit son horizon singulièrement élargi avec la notion de mode populaire d'action politique. L'introduction des multiples « manières de faire » (ruse, humour, dérision, silence, double-jeu...) dans le champ politique pose la question des frontières de celui-ci. A ce propos, J.-F. Médard remarque : « Si tout devient politique, plus rien n'est politique, et un impérialisme trop vorace de la science politique que risque d'en dissoudre l'objet » (6). Il invite alors à une certaine prudence : « Une chose est de remarquer la portée politique de ces comportements, une autre est d'en faire des phénomènes politiques à part entière. » Il sera donc nécessaire, dans tous les cas, de montrer si l'on est en présence d'un passage à l'action politique et dans l'affirmative de préciser le processus de prise de conscience et d'organisation du mouvement ou de la pratique en question.

L'exposé que nous ferons de quelques modes populaires d'action politique en Mauritanie s'effectuera en deux temps, conformément à une présentation « classique » : « La revanche des sociétés sur l'État autoritaire ou totalitaire emprunte deux formes idéales. D'une part, la société civile, originellement disparate et fragmentée, pèse en tant que telle sur le pouvoir comme en « creux » (R. Fossart) par le biais d'innombrables modes d'action hétéroclites et ponctuels. De l'autre, ces modes d'action hétéroclites peuvent faire l'objet d'un processus d'unification et déboucher sur la constitution d'un mouvement social qui couvre la surface du système d'action historique et vise éventuellement à en prendre le contrôle » (7). Un tel mouvement social de résistance frontale a occupé le devant de la scène politique en Mauritanie dans les années soixante-dix. Nous en étudierons les conditions d'émergence et la vitalité ; il faudra également expliquer les raisons de son échec en 1975. Dans un second temps, soucieux de dépasser l'appréhension binaire des sociétés politiques, nous évoquerons quelques « manières de faire » qui « forment la contrepartie... des procédés muets qui organisent la mise en ordre socio-politique » (8), tant il

(5) Ch. COULON, *op. cit.*, p. 10.

(6) J.-F. MÉDARD, *Politique africaine*, n° 1, janvier 1981, p. 124.

(7) J.-F. BAYART, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 1983, n° 3, p. 355.

(8) J.-F. BAYART, « L'hommage à la reine, Questions de méthode », *Modes populaires d'action politique*, n° 1, janvier 1983, p. 41.

est vrai que « les grandes déchirures binaires qui ponctuent l'histoire en unifiant et en polarisant les groupes sociaux, ne sont pas exclusives des micro-procédés qui, sans s'y ramener, préparent, parcourent, et finalement, absorbent ces simplifications du champ politique, dramatiques parce que précisément épisodiques » (9). On étudiera ces « tactiques » à la lumière des réflexions stimulantes de Jean-François Bayart (10).

1. Histoire d'une tentative de rupture binaire

De 1968 à 1975, la Mauritanie est traversée par un vent de révolte qui tend à unifier la dynamique de détotalisation de l'État par une partie active de la société. Le pouvoir comprend vite le danger que représente une telle systématisation des pratiques de contestation en un mouvement social unique engagé dans la lutte politique. Le risque est peut-être encore plus évident en Mauritanie où la fragmentation « naturelle » (tribale et ethnique) des groupes sociaux rend particulièrement difficile toute cristallisation durable de la contestation.

La tentative de rupture binaire va conduire à une confrontation État/mouvement social où phases de répression et de récupération alterneront. Mais surtout le mouvement de contestation sociale lui-même connaîtra un phénomène de dissociation entre modérés et radicaux, empêchant l'aboutissement d'un éventuel projet contre-hégémonique. Il est vrai que tout vecteur principal de la progression de la société civile comporte le plus souvent « les germes de la domination et des désenchantements à venir, que l'observateur n'a pas souvent la lucidité de déceler » (11).

L'histoire de la tentative de rupture frontale des années soixante-dix doit se faire en fonction de plusieurs paramètres. On étudiera successive-

(9) J.-F. BAYART, « L'énonciation du politique », *op. cit.*, p. 345. Un peu plus haut, dans le même sens, l'auteur stigmatise cette vision qui a été à la base de nombreux travaux réalisés au cours des deux dernières décennies : « La réduction de la lutte sociale à un "antagonisme principal", dans le sillage de Marx, trahit la réalité, alors même qu'elle prétend en révéler la structure fondamentale », *ibid.*

(10) « Le politique par le bas en Afrique noire », *op. cit.* ; « La revanche des sociétés africaines », *op. cit.* ; « L'énonciation du politique », *op. cit.*

(11) J.-F. BAYART, « La revanche des sociétés africaines », *op. cit.*, p. 117.

ment les situations et conduites préparant la formation du mouvement social, la rupture initiale débouchant sur sa « précipitation », la dynamique d'alliance entre groupes sociaux disparates, les thèmes de luttes privilégiés par les acteurs sociaux, les phénomènes de cristallisation qui ponctuent le déroulement du mouvement social, enfin les dynamiques qui conduisent à sa fragmentation (12).

Les facteurs d'émergence du mouvement social

Une rapide analyse de l'évolution politique en Mauritanie de 1960 à 1968 permet de discerner trois facteurs annonçant la naissance du mouvement social.

Les années qui suivent l'indépendance voient le développement de courants nationalistes arabe et négro-africain. La montée du courant nationaliste arabe s'explique par une prise de conscience de la domination néocoloniale mais surtout s'inscrit dans la dynamique arabe sur le plan international (nassérisme, lutte de libération du peuple palestinien). Le courant nationaliste arabe mauritanien prend rapidement une forme culturelle à travers l'opposition à la domination de la langue « étrangère » française. La réaction négro-africaine se manifeste aussitôt par la volonté de défendre le système d'enseignement en français car la plupart des intellectuels négro-africains sentent leurs intérêts liés à l'importance de la place du français dans le pays. La décision du pouvoir d'étendre l'enseignement de l'arabe met le feu aux poudres. L'exacerbation de la tension ethnique aboutit aux émeutes de 1966. On a pu suggérer dans la seconde partie de cet ouvrage l'exploitation habile de cette situation par le pouvoir. Mais l'impasse de l'affrontement ethnique conduit à une nouvelle prise de conscience : « Pour les patriotes sincères, dont l'action, habituellement manipulée, avait abouti à de tels résultats, vint le temps de la réflexion. Il était clair que le nationalisme à la Nasser, utile peut-être — au moins dans un premier temps — dans un État national, était, dans un État multinational... une dangereuse folie. Il fallait pousser à fond la lutte contre l'impérialisme et ses valets locaux, forger l'unité des peuples dans le combat pour une indépendance réelle » (13).

(12) Nous suivons ici les conseils de J.-F. BAYART en la matière (cf. « La revanche des sociétés africaines », *op. cit.*, p. 116). C'est le lieu de souligner les difficultés considérables de documentation concernant un mouvement social dont la plupart des témoignages écrits sont destinés et à propos duquel plusieurs acteurs avec qui nous avons eu des entretiens ont avoué à ce que certains passages soient censurés.

(13) Union générale des étudiants et stagiaires mauritaniens (UGESM), « Mauritanie : des illusions à la colère », *Politique aujourd'hui*, avril-mai 1973, p. 89.

Le second facteur d'émergence du mouvement social tient à la déconvenue qui apparaît chez de nombreux nationalistes lorsqu'ils constatent la fin de la « tentative d'État national ». « Ainsi, la présence, la domination de l'impérialisme sur notre pays changeait de forme, créant pendant une courte période certaines illusions parmi les courants nationalistes qui ont fini par tomber dans le piège de l'unité néocoloniale proposée par les forces politico-sociales à la solde de la France » (14). On se souvient que Moktar ould Daddah avait refusé la subvention française d'équilibre budgétaire en 1963, mais c'est surtout son appel à l'union sacrée face aux visées expansionnistes du Maroc qui avait motivé le ralliement de la plupart des nationalistes. La menace marocaine écartée, Moktar ould Daddah ne s'éloigne pas pour autant de l'ancienne métropole, ce qui crée dans les rangs nationalistes une amertume qui va nourrir la contestation naissante en 1968.

Celle-ci s'explique enfin par l'influence du contexte international d'alors. Le reflux du panarabisme (affirmation des nationalismes, défaite de l'Égypte face à Israël) comme du panafricanisme (dislocation des différentes fédérations en Afrique noire), références obligées des divers courants nationalistes mauritaniens, s'accompagne d'une influence aussi soudaine que profonde de l'expérience chinoise qui symbolise l'appel à l'unité des masses : « Mais par-dessus tout, c'est certainement les salves de la GRCP en Chine qui ont sonné le glas des courants nationalistes particularistes comme moyen de lutte pour l'indépendance. C'est en effet après que les idées libératrices que la GRCP a diffusées à travers le monde que chez nous, les révolutionnaires honnêtes, ceux qui cherchent véritablement la voie du salut pour notre pays et notre peuple ont commencé à prendre conscience de la véritable situation, de ses véritables responsables. Et dès 1967 apparaissent les premières conceptions scientifiques pour la libération des peuples » (15). On nous a également rapporté le rôle joué par le centre culturel chinois à Nouakchott qui a contribué à une large diffusion de la littérature maoïste à l'époque.

Si l'on ajoute à ces trois facteurs la situation propre à un pays pauvre soumis à « l'exploitation néocoloniale », les tragiques affrontements de Zouérate, qui se situent au cœur du symbole de cette « exploitation », la Miferna, apparaissent comme le catalyseur d'un mouvement social prêt à éclore.

(14) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays. Document du MND, (non signé), 23 décembre 1980, p. 1, (publication clandestine).

(15) *Ibid.*, p. 2.

La rupture

Les événements de Zouérate, « coup de tonnerre dans un ciel serein » (16), constituent la rupture initiale débouchant sur la « précipitation » du mouvement social. On a pu dire à ce sujet que la Mauritanie a elle aussi connu son mai 68. Malgré l'avis des délégués du syndicat unique, les ouvriers de la mine déclenchent une grève pour protester contre le niveau des salaires et les conditions de travail. Rapidement, il apparaît que ce mouvement ne se limite pas à quelques revendications matérielles immédiates. « La grève s'étend à la totalité du personnel africain ; la production est paralysée ; toutes les rancœurs et les frustrations s'expriment soudainement. Ce n'est plus un conflit du travail mais la remise en cause soudaine de la société néocoloniale » (17). Estimant que la colonie européenne est « en danger, la direction fait appel au gouvernement, lequel envoie immédiatement la troupe. Le 29 mai, les soldats tirent sur les grévistes qui refusent de se disperser. Une page vient d'être tournée. « En effet, il devenait clair, pour des milliers de gens, qu'entre les employeurs étrangers de la Miferma et ses employés mauritaniens, le gouvernement Daddah avait choisi l'étranger... La situation, désormais, serait claire ; une lutte entre le peuple et les ennemis du peuple groupés autour d'ould Daddah allait commencer » (18). Le fait nouveau dans les luttes sociales qui vont se développer sur divers fronts (usines, écoles) est la démarche unitaire face à un ennemi commun : le régime néocolonial. « Les ouvriers arabes et négro-africains luttant ensemble ont donné l'exemple à tous : l'unité était nécessaire face aux exploiters, la contradiction n'était pas entre les ouvriers arabes et négro-africains comme on leur avait toujours fait croire mais entre tous les ouvriers et leurs exploiters » (19).

La date du 29 mai 1968 marque donc le début d'une prise de conscience sociale réelle au sein de la population. Elle marque aussi la naissance du mouvement qui va cristalliser la contestation dans les années à venir : le Mouvement national démocratique (MND).

(16) UGESM, « Mauritanie : des illusions à la colère », *op. cit.*, p. 89.

(17) J.-L. BALANS, Le développement du pouvoir en Mauritanie, Thèse d'État en sciences politiques, Bordeaux I, 1981, p. 548.

(18) UGESM, « Mauritanie : des illusions à la colère », *op. cit.*, p. 90.

Le 29 mai deviendra une date symbole pour l'ensemble du mouvement contestataire des années ultérieures. C'est le titre actuel de l'organe du MND.

(19) Historique du mouvement étudiant en Mauritanie et perspectives, Non daté, Non signé, Publication du MND (?), p. 2.

La dynamique d'alliance

Comment caractériser le MND ? Comme son nom l'indique, le MND n'est pas un parti mais un mouvement. Il s'agit d'un front qui regroupe tous ceux, individus ou organisations, dont le dénominateur commun est l'opposition au régime en place. Plusieurs interlocuteurs nous ont présenté le MND comme un « courant d'idées allant dans le même sens : la lutte contre le pouvoir néocolonial ».

« Tout ce qui s'oppose soit par l'acte, soit par la parole à l'appareil d'État néocolonial est MND ; ainsi voyons-nous de plus en plus largement, sans égard à aucune appartenance organisationnelle, des gens arrêtés, torturés, exclus de leur travail, etc. pour le simple fait de la participation quelquefois accidentelle à telle ou telle forme de lutte qui d'une manière directe ou non s'opposait à l'État et aux classes qu'il représente... Le MND s'est développé dans la lutte de nos masses populaires contre leurs ennemis irréductibles, l'impérialisme et ses valets locaux » (20).

Ce large front de mécontents reflète une dynamique d'alliance entre groupes sociaux disparates. L'intellectuel côtoie l'ouvrier, le petit fonctionnaire rejoint l'élève. On assiste même à des rapprochements insolites : des individus aussi divers idéologiquement que des communistes et des musulmans pratiquants se retrouvent sous la même bannière. Il faut cependant éviter d'exagérer cet apparent brassage : les éléments les plus actifs et réellement représentatifs de la composition du MND sont les syndicats de travailleurs et les organisations d'élèves et d'étudiants. Mais surtout la dynamique d'alliance se vérifie sur le plan ethnique. La ligne de partage communautaire largement opératoire jusqu'alors s'efface au profit de l'unité.

Un des rapprochements les plus spectaculaires intervient dans le milieu étudiant. A partir de 1969, les deux associations existantes, l'UNEMAU pour les Maures et l'AESM pour les Négro-africains décident de mener des actions communes de dénonciation de l'impérialisme. Elles fusionnent en août 1971 et forment l'UGESM (Union générale des étudiants et stagiaires mauritaniens). Il est intéressant de noter qu'une des raisons données à ce rapprochement, outre la dynamique unitaire de la contestation anti-impérialiste, est la prise de conscience de la force qui résulte de l'union :

« Durant toute leur existence, les différentes organisations, AESM... UNEMAU, n'ont pu satisfaire aucune revendication, l'administration

(20) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays, *op. cit.*, p. 2.

Daddah prétextant leur division pour refuser tout dialogue avec l'une d'elles ou l'autre des organisations. Ce sont tous ces facteurs qui ont conduit l'UNEMAU et l'AESM à une remise en cause profonde en vue de l'unité du mouvement étudiant... Le rapprochement politique des organisations se matérialisa par la mise sur pied d'un comité de coordination qui avait pour tâche de préparer l'unité du mouvement étudiant. Il fallait pour cela faire une analyse politique poussée de toutes les questions relatives à la Mauritanie. Il fallait aussi combattre au sein de chacune des organisations les courants diviseurs : le chauvinisme et le nationalisme étroit. Les 1^{er} et 2 août 1971 se tenait clandestinement à Nouakchott le congrès constitutif de l'UGESM, congrès historique marquant le niveau de prise de conscience des étudiants patriotes de l'UNEMAU et de l'AESM » (21).

Sur le plan politique, les deux partis clandestins qui côtoient syndicats et organisations d'étudiants au sein du MND, le parti mauritanien du travail (branche du parti africain de l'indépendance) pour les Négro-africains et le parti communiste mauritanien (section du mouvement national arabe) pour les Maures, fusionneront pour fonder ce qui doit devenir « l'avant-garde éclairée » du MND, le PKM. On l'aura compris, une des caractéristiques du MND est assurément l'objectif unitaire. « Dans sa lutte pour l'indépendance... et pour les transformations démocratiques, notre peuple a besoin de se mobiliser et de s'unir. Toute lutte, toute revendication, dans ces conditions, ne peut être appréciée, jugée dans l'abstrait, mais uniquement en fonction de la contradiction principale : cette lutte ou revendication renforce-t-elle le camp du peuple en le mobilisant et l'unissant contre l'ennemi principal, ou plutôt aide-t-elle l'ennemi principal en divisant le peuple ? » (22). Il est à cet égard significatif que la seule pause durable dans la controverse ethnique corresponde à l'âge d'or du MND.

Quelle est son analyse de la situation à la fin des années soixante ?

Les thèmes de lutte

Les cadres et militants du MND analysent la situation mauritanienne à la lumière de l'héritage marxiste et plus particulièrement de l'apport maoïste. La bourgeoisie nationale est encore très faible ;

(21) Historique du mouvement étudiant en Mauritanie et perspectives, *op. cit.*, p. 3.

(22) Contribution à l'étude de la question nationale en Mauritanie, Publication du MND, février 1979, p. 17.

la bourgeoisie dominante est de nature bureaucratique et compradore. Elle est entièrement soumise aux intérêts de l'« impérialisme », principalement français. « Les grosses entreprises sont en effet aux mains, soit des capitalistes français, soit de l'État mauritanien, qui sert de feuille de vigne aux premiers. La Miferma (Société de Fer de Mauritanie), la SOMINA (Société des mines de Mauritanie), l'IMAPEC (Industrie mauritanienne des pêches), la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique de l'Ouest), la SONIMEX (Société nationale d'import-export), contrôlées par les capitalistes français, ont la haute main sur le gouvernement ould Daddah » (23). Cette bourgeoisie est objectivement liée à la classe « féodale » qui exerce sa propre domination sur la plus grande partie de la population rurale. Mais les contradictions internes ne sauraient masquer la domination externe qui reste la cible privilégiée. Le sigle même du MND traduit cet ordre de priorité. Alors que la première formulation retenue était MDN (mouvement démocratique national), ce qui mettait en avant la lutte contre le « féodalisme », l'inversion des termes voulue (mouvement national démocratique) indique clairement l'ennemi principal : l'« impérialisme ».

Face aux forces réactionnaires se trouvent les classes révolutionnaires victimes de l'exploitation : prolétaires, catégories serviles, petits paysans, employés du secteur tertiaire, petite bourgeoisie. Ces classes doivent former un front oppositional avec comme « force principale » la paysannerie et comme « force dirigeante » le prolétariat. La bourgeoisie nationale peut aussi avoir un rôle à jouer dans la maturation d'une situation révolutionnaire. La stratégie de prise du pouvoir repose sur la violence mais pas n'importe quel type de violence. L'insurrection et le coup d'État sont rejetés : l'insurrection se prête mal au contexte essentiellement rural du pays, le putsch quant à lui ne change pas la société, il reste une affaire entre membres de la classe dirigeante. La forme retenue est la guérilla menée essentiellement par les paysans (l'influence maoïste est ici manifeste). La révolution, qui mènera à la création d'un État démocratique et national, puis socialiste, doit être dirigée par un parti. C'est ainsi qu'en septembre 1973 est créé le PKM, parti des Kadihine (travailleurs) de Mauritanie, destiné à devenir l'avant-garde du Mouvement. Le PKM, « parti de la classe ouvrière », a pour objectif de « ... renverser la domination impérialo-féodale, d'installer en Mauritanie un pouvoir démocratique populaire, de nationaliser les sociétés impérialistes, de réaliser la réforme agraire, de défendre les intérêts des expatriés mauritaniens et de respecter les reliques de l'islam » (24).

(23) UGESM, « Mauritanie : des illusions à la colère », *op. cit.*, p. 87.

(24) *Le Monde*, 5 octobre 1973.

Le mouvement de dé-totalisation décrit jusqu'ici prend des allures de projet de contre-totalisation avec les objectifs assignés au PKM. Ce projet est-il resté au stade de grandes orientations ? A-t-il été davantage construit, détaillé ? Le manque de sources nous empêche de répondre à cette question. Par contre, il est tout à fait possible d'apporter des éléments de réponse à notre interrogation de départ : y a-t-il du politique dans les modes populaires d'action politique que nous étudions ? Nous allons le vérifier concernant le mouvement de contestation des années soixante-dix à travers les moments forts qui en ponctuent le déroulement.

Les phases de cristallisation

Si l'on voulait résumer les différentes phases de développement de ce mouvement social, on pourrait distinguer d'une part une aggrégation populaire qui s'organise et s'amplifie au fil des ans, d'autre part une réaction du pouvoir qui oscille entre la répression et les tentatives de récupération.

Sur le plan syndical, les travailleurs s'en prennent à la direction de l'UTM qui est totalement alignée sur les positions du gouvernement. En février 1969, le 9^e congrès de l'UTM consacre la rupture. Neuf syndicats sur quatorze refusent d'accorder un nouveau mandat à l'ancienne direction et décident de créer une nouvelle centrale syndicale qui œuvre véritablement dans l'intérêt des travailleurs. Les grèves se succèdent dans tous les secteurs. Parallèlement, le milieu scolaire se mobilise : manifestations après les événements de Zouérate, grèves, dénonciation de l'enseignement néocolonial. L'agitation sociale est systématiquement entretenue jusqu'en 1974. Le dynamisme et la détermination des lycéens conduit d'ailleurs F. de Chassey à leur attribuer le qualificatif de « quasi-classe » (25). Les masses rurales enfin s'associent à ce mouvement général de contestation. Sur fond de crise liée à la sécheresse et soumis à la domination conjointe de l'encadrement traditionnel et de l'administration, éleveurs et paysans se mobilisent, notamment à Tidjikja, Kiffa et Kaedi, pour réclamer une distribution équitable de l'aide alimentaire. Des serveurs fuient leur maître, des tributaires se révoltent contre les grands féodaux.

Face au risque de dispersion qui menace cette explosion sociale tous azimuts, le MND réussit à coordonner un certain nombre de

luttes, « ce qui, dans le contexte mauritanien toujours marqué par la propension à la dispersion des groupes, était rien moins qu'une gageure » (26). Des comités d'action locaux voient le jour dans diverses régions. « Ces comités avaient pour tâches la direction de la lutte dans les centres où ils fonctionnaient et l'animation de la vie politique » (27). On note même la mise sur pied, lors de la grève générale de 1971, d'un « comité de coordination pilote » et d'un « comité central de grève » au niveau national. Cette phase de structuration du MND a également des prolongements sur le plan externe. Dans une correspondance de la direction du Mouvement à la section française de l'UGESM datée du 31 mars 1973, il est précisé que « l'ensemble des patriotes mauritaniens comptent sur l'UGESM pour la mobilisation de l'opinion internationale » (28). Les différentes sections de l'UGESM et tout particulièrement en France, en Italie et en URSS contribuent à la création et à l'animation de comités de soutien à la lutte du peuple mauritanien. « L'UGESM était devenue en fait l'aile extérieure du MND... la lutte syndicale était expressément mise au service de cette lutte politique » (29).

A l'occasion du troisième anniversaire des événements de Zouérate, le MND lance un journal intitulé *Sayhat El Madhloum (le cri de l'opprimé)*. Bien que clandestine, cette publication, présentant les analyses et les mots d'ordre du Mouvement, sera largement diffusée. La mise en place de ces diverses formes d'organisation et les actes de contestation qu'elles orchestrent (manifestations, grèves, tracts) apportent bien la preuve, s'il en était encore besoin, du caractère politique du mouvement social des années soixante-dix en Mauritanie.

L'agitation sociale appelle une réaction du pouvoir qui fait alterner phases de répression et d'apaisement. Dès 1969, le gouvernement emploie la manière forte. Mais c'est en 1971 que la répression est la plus aiguë. « En avril et mai... les forces répressives emprisonnent des groupes de jeunes, les torturent sauvagement... A Nouakchott, de violents accrochages opposèrent manifestants et forces répressives... Nouakchott vécut, en cette période, les journées les plus chaudes de son histoire » (30). Devant l'échec de la force — les luttes,

(26) J.-L. BALANS, « Le développement du pouvoir en Mauritanie », *op. cit.*, p. 555.

(27) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays, *op. cit.*, p. 3. Dans le cadre de l'organisation du MND, le nom de Sidi Mohamed SOUMELDA doit être cité comme exemple d'activisme et de dévouement. Originaire d'Atar, il est tout d'abord nationaliste arabe puis le principal fondateur du MND. Décédé en 1970, il incarne aujourd'hui encore un idéal pour tout révolutionnaire mauritanien.

(28) « Historique du mouvement étudiant en Mauritanie et perspectives », *op. cit.*, p. 4.

(29) *Ibid.*, pp. 5 et 8.

(30) UGESM, « Mauritanie : des illusions à la colère », *op. cit.*, pp. 95-96.

(25) F. DE CHASSEY, « Les structures sociales en Mauritanie », in *Introduction à la Mauritanie*, CNRS, 1979, p. 272.

loin de s'arrêter, tendent à se développer —, le pouvoir opère un repli et change de tactique. Des dirigeants du nouveau syndicat sont libérés et on appelle au gouvernement des technocrates « qui jusque-là avaient plus ou moins flirté avec les idées "popularistes" » (31). Les réformes les plus spectaculaires interviennent en 1972 : révision des accords de coopération avec la France et création de la monnaie nationale. Il s'agit de donner une image nationaliste à l'opinion mauritanienne. Parallèlement, le Bureau politique du PPM décide d'intégrer l'UTM « renouée » au parti. Cette dernière mesure provoque un débat au sein du MND où deux lignes s'affrontent : l'une est radicalement opposée à l'intégration alors que l'autre, plus modérée, est prête à certaines concessions. Cette césure annonce celle beaucoup plus profonde qui apparaîtra quelques années plus tard.

La victoire de la ligne dure conduit au rejet par le MND de l'ouverture relative initiée par le gouvernement. Les « pseudo-réformes », en l'absence de changement de nature du régime, sont jugées démagogiques. Cette orientation gauchiste est entérinée en juillet 1973. Elle restera sous l'appellation de « tactique de juillet ». Or, quelques mois après ce durcissement de la position du MND (le PKM est créé en 1973) intervient un reflux du Mouvement dû à un certain essoufflement de la base (syndicats et élèves) et à un glissement vers les thèses modérées de la composante petite-bourgeoise sensible aux réformes engagées par le régime. Nul doute que la ligne gauchiste adoptée en 1973 a accéléré le divorce entre cette composante et le MND.

La tendance symbolisant l'ouverture ne va cesser de prendre de l'ampleur, particulièrement au sein de la direction du MND. La nationalisation de la Miferna en 1974 constitue à cet égard une importante étape. De plus en plus de responsables du Mouvement estiment que la volonté nationaliste exprimée par l'aile progressiste du régime doit être soutenue. Cette aile progressiste est représentée notamment par Mariam (Marie-Thérèse) Daddah, la femme du président, et Abdoulaye Barro, ministre de la Fonction publique et du Travail jusqu'en 1975 puis ministre d'État à la Promotion sociale. La priorité consiste à bloquer l'aile conservatrice du PPM qui rassemble les « irréductibles valets de l'impérialisme français » dont un des chefs de file est le ministre de la Souveraineté interne, longtemps considéré comme numéro deux du régime, Ahmed ould Mohamed Salah. La meilleure façon n'est-elle pas alors d'intégrer le PPM et de tenter de le gauchir ? Cet argument des modérés sera bien entendu rejeté

(31) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays, *op. cit.*, p. 3.

par les radicaux qui n'y verront qu'un paravent destiné à camoufler une conduite opportuniste.

Nous voilà donc à la veille de ce que le futur MND (à savoir les tenants de la non compromission avec le régime) qualifiera de « liquidation ». De quelle façon cette césure entre modérés et radicaux s'est-elle opérée ? En d'autres termes, comment l'éclatement du Mouvement s'est-il produit ?

Les dynamiques de fragmentation

Les signes annonciateurs de la scission apparaissent en 1974 sous la forme d'une lettre ouverte du PKM au PPM (le PKM regroupe désormais les modérés appelés également « Kadihine de Marie-Thérèse »). Il est proposé de former un front uni progressiste contre l'aile conservatrice du PPM. Cette tendance modérée va conduire à l'intégration d'une partie du MND au PPM lors du 4^e congrès, dit de la « clarification », en été 1975. L'autre tendance, minoritaire, formera le nouveau MND, opposé à toute intégration. Chaque courant a sa propre appréciation du régime de Moktar ould Daddah. Pour les modérés, les réformes entreprises par le pouvoir doivent être encouragées, ce qui justifie une large alliance entre toutes les forces « progressistes » du pays ; les attitudes antérieures du MND sont qualifiées de sectaires et doivent être abandonnées au profit de comportements plus souples. A l'inverse, les radicaux estiment que le régime de Moktar ould Daddah n'a pas changé de nature. C'est un régime néocolonial avec lequel on ne peut composer. Fait significatif, les positions des deux courants par rapport à la question nationale sont passablement divergentes : les premiers estiment qu'il n'y a pas d'oppression nationale contre les Négro-africains, tout au plus existe-t-il un problème culturel noir. Les seconds, quant à eux, accusent leurs anciens compagnons d'avoir rejoint des thèses très proches de celles des nationalistes arabes. Il est à cet égard intéressant de noter que le PKM regroupe en majorité des Maures tandis que le nouveau MND est composé principalement de Négro-africains.

Les « frontistes » étant largement majoritaires dans les instances dirigeantes du MND à la veille de ce qu'ils nomment « intégration » (les radicaux « liquidation »), on ne s'étonnera pas qu'ils en aient été la cheville ouvrière. Pour les radicaux, la situation est claire : « Ce qui peut être dit, c'est que, faisant fi du point de vue de la masse écrasante des révolutionnaires, la direction opportuniste a imposé sa

clientélisme, au parentisme et autre manifestation de suivisme, cela d'autant plus que la formation était des plus rudimentaires pour ne pas dire inexistante ». On pourrait ajouter ici le phénomène de mode qu'un tel mouvement social particulièrement populaire dans ses premières expressions a favorisé, surtout dans les rangs de la jeunesse arabe. Il n'était pas rare à la fin des années soixante, a-t-on pu nous confier, de voir de nombreux jeunes apporter leur aide durant le week-end aux populations des *kebbe* (bidonvilles) qui commençaient à se former à Nouakchott. Les *kebbe* ont d'ailleurs longtemps constitué une zone de protection pour les fuyards.

Il faut enfin à notre avis ajouter une dernière explication à l'échec du MND qui est l'extrême difficulté pour une idéologie marxiste et ceux qui s'en réclament à être reconnus dans un pays fortement marqué par l'islam. Le pouvoir n'hésite pas à faire jouer cette corde sensible. « Au nom de l'incompatibilité entre l'islam et le communisme, on organisa une série de meetings - Khayar, secrétaire fédéral du P » M pour le district de Nouakchott, tint un meeting au bidonville sud. Il y déclara que la Mauritanie était un pays musulman à 100 % et le resterait, dût-on pour cela couper la tête aux communistes » (34). Lors du congrès de l'UTM de 1972 marquant l'intégration du syndicat au PPM, une résolution indiquait : « Toute idéologie scientifique doit s'inspirer du Coran » (35). Nul doute que la crainte d'afficher sa qualité de communiste ait considérablement nui à la force et la cohésion du MND. Il est d'ailleurs significatif de constater encore aujourd'hui, lorsqu'on évoque avec ceux qui en furent les acteurs, le mouvement social des années soixante-dix, l'extrême réticence à prononcer le nom de communiste. Au pays des Almoravides, le mot semble bien être resté tabou.

En réalité, la contestation marxiste n'avait pratiquement pas de chance de s'enraciner dans une société si fortement imprégnée de culture islamique. « D'origine occidentale et essentiellement matérialiste, (la contestation marxiste) est surtout construite sur un principe incompréhensible dans le contexte islamique : la dissociation de l'économique, du politique et du religieux conformément à une vision hiérarchique qui érige la recherche des biens et la maîtrise de la nature en moteurs de l'histoire, reléguant l'idée de Dieu au simple niveau d'une manipulation apte à renforcer la domination d'une classe sur l'autre. Au total, la lutte des classes, qui sert de thème de base à

ligne réactionnaire » (32). Bien évidemment, les modérés justifient leur geste en invoquant une situation politique favorable. On doit cependant aller au-delà de la bonne foi présumée. A ce sujet, les radicaux avancent un certain nombre d'explications pour rendre compte de l'attitude des modérés, partant, de l'échec du MND.

La trahison de la direction a selon eux été rendue possible par la « manipulation des normes organisationnelles » (33), ce qui s'est traduit par un renforcement du centralisme au détriment de la démocratie : « Affectation de tel cadre du fait de son opposition ou de son soutien à la liquidation, ou alors carrément dislocation des organisations qui s'opposent à la ligne de liquidation ».

Plus fondamentalement, ils estiment que la principale explication de la récupération du MND doit être cherchée à travers la composition sociale du Mouvement. La paysannerie n'en est la « force principale » que sur le papier. En réalité, c'est la petite bourgeoisie qui y est la plus présente. L'attrait constitué par l'offre de postes importants créés grâce aux réformes est évident, qui plus est pour des individus qui ont opté pour le « noyautage » de l'appareil d'État. « Ainsi, la période qui s'ouvre avec la première grande défaite du mouvement crée les conditions d'une nouvelle vision des réformes qui, notons-le, avec les nationalisations, ouvrent beaucoup de « perspectives » en tout cas au moins à moyen terme, pour les petits-bourgeois qui ont là une opportunité inestimable de se caser dans les nouveaux postes ; or, ce sont les petits-bourgeois qui non seulement constituent la base essentielle du mouvement mais sa direction également. Voilà donc tout réuni pour une bonne liquidation pratiquement sans bavure. » Quant à la base du Mouvement dans son ensemble, l'attitude prédominante est le suivisme, reflet du faible niveau de conscience et de formation des militants ainsi que du manque de rigueur dans le recrutement. Celui-ci est principalement effectué sur fond de solidarités verticales, ce qui est loin de constituer une garantie d'efficacité pour un mouvement social. « Le recrutement se faisait sur la base des liens personnels et l'engagement, la pratique de la recrue était perçue de façon tronquée par le fait (?) de l'opinion de celui qui le présentait et sur la base de sa participation à telle ou telle manifestation, grève ou même simplement discussion au cours de laquelle elle s'est illustrée. C'était ainsi la porte grande ouverte au

(32) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays, op. cit., p. 6. On retrouvera quelques années plus tard certains dirigeants du PKM (Moustapha ould ABDEL RAHMANE, BEN LEMINE...) à la tête de l'AMD.

(33) Ibid., ainsi que les citations qui suivent.

(34) UGESM, « Mauritanie : des illusions à la colère », op. cit., p. 98.

(35) Ibid., p. 101.

la mobilisation marxiste, perd, dans le monde islamique, beaucoup de sa signification » (36).

En définitive, quel bilan établir de ce mouvement social qui a occupé le devant de la scène de 1968 à 1975 ? En dehors des épisodes spectaculaires, quel a été le changement réel pour le peuple mauritanien ? Comme il a déjà été indiqué, c'est la petite bourgeoisie qui semble être le principal bénéficiaire. « In retrospect, it appears that the worker's class demands were overshadowed by nationalistic ones, a fact that favoured the petty bourgeois aspirations for « Mauritanization » of Miferma's personnel and management rather than the socialization of production » (37). Le pouvoir revient rapidement sur les avancées nationalistes qu'il a esquissées : en 1977, l'aide militaire de la France est sollicitée dans le cadre du conflit saharien ; en 1978, la SNIM (ex Miferma) est dénationalisée et devient une société d'économie mixte. Quant à la situation réelle des ouvriers dans les usines, le changement est loin d'être probant (38).

En fait, certes après avoir par moments inquiété le pouvoir, le mouvement social l'a tout compte fait renforcé. La fin de l'histoire du MND en 1975 (39) correspond à l'apogée du régime de Mokhtar ould Daddah. Jamais ce dernier n'a été aussi fort. Toute l'œuvre de cristallisation des mécontentements réalisée par le MND est soudain versée au crédit du régime avec l'intégration du courant majoritaire au PPM. « Tout ce que la politique répressive du PPM n'avait pas su réaliser, les capitulards le lui ont offert sur un plateau comme du méchoui » (40). La « trahison » de la direction doit certainement autant à cet épilogue que l'habileté dans la récupération des conflits dont a fait preuve le régime, facteur le plus souvent souligné par

(36) B. BADIE et R. SANTUCCI, Essai d'analyse de la contestation fondamentaliste et marxiste dans plusieurs pays islamiques, in B. BADIE et al., *Contestations en pays islamiques*, Publication du CHEAM, 1984, p. 15.

(37) Mahfoud BENNOUNE, « The Political Economy of Mauritania : Imperialism and Class Struggle », *Review of African Political Economy*, may-august 1978, n° 12, p. 47.

(38) Cf. 2^e partie, chap. V, note 68.

(39) En mars 1976, les ex-radicaux reforment le MND qui conserve le même nom. Le nouveau MND déclare s'appuyer en priorité et de façon effective sur les « masses paysannes » (la leçon de la « liquidation » a été retenue). L'objectif reste la révolution nationale démocratique et populaire (RNDP) au cours de laquelle « la coalition constituée par les classes révolutionnaires et intermédiaires affronte et renverse la coalition des classes réactionnaires » (Aperçu... p. 10). A partir de 1979, le MND préconise une politique de front d'union nationale (FUN) qui répond à la nouvelle contradiction principale (celle-ci oppose « la nation entière à la révolution marocaine, l'impérialisme français et leurs alliés »). Aperçu... p. 10). Le FUN, de la sorte, « élargit le camp du peuple à la nation entière et rétrécit le camp de l'ennemi aux trahisseurs à la nation ». (Aperçu... p. 10).

(40) Aperçu sur l'histoire du MND et l'évolution politique dans notre pays, op. cit., p. 7.

les analystes. La conjoncture est alors tellement favorable à Mokhtar ould Daddah qu'il n'hésite pas à s'engager aux côtés du Maroc dans le conflit saharien. Bref, la bureaucratie partisane n'a-t-elle pas, ici aussi, « par une étonnante ruse de l'histoire... participé à l'enfermement des classes dominées ? » (41)

L'histoire de l'échec d'un tel mouvement social invite à dépasser la vision dichotomique qui a longtemps prévalu dans le débat relatif à la « transition ». Les stratégies contestataires globalisantes n'ont pas conduit à une redistribution des cartes en faveur des groupes sociaux subordonnés (42). Dans une perspective moins téléologique et moins messianique, il s'agit de prendre en compte les tactiques, les « arts de faire » populaires, certes plus élusifs, plus difficiles à saisir mais qui paraissent tout aussi sinon plus efficaces dans la résistance que certains groupes sociaux opposent à l'État.

2. Tactiques populaires et passage au politique

Les « arts de faire » populaires représentent la seconde forme idéale d'expression de la société civile. Mais ces pratiques populaires, de par leur caractère le plus souvent diffus et apparemment apolitique, posent problème pour le politiste. Doit-il les prendre en compte dans son champ d'étude ? Certes, il faut éviter que ne se dilue la spécificité du politique mais on ne peut éliminer d'un trait les réactions propres des dominés qui s'expriment — peuvent-ils le faire autrement ? — en marge du domaine politique officiel. « Par définition, (ces pratiques sociales) ne sont pas explicitement politiques dans un contexte de pouvoir qui vise précisément à empêcher leur cristallisation en une alternative cohérente et dans un contexte scientifique où la différenciation structurelle et l'institutionnalisation restent les critères de la maturité libérale et où le spectre de la « fausse conscience » continue de hanter le marxisme ». Il n'empêche que dans la mesure où elles représentent des « formalités fondamentales des systèmes de pouvoir »,

(41) M. BERGES, « Pour décoloniser la science politique : la réhabilitation des modes populaires d'action politique », in *Bulletin Modes populaires d'action politique*, n° 1, CERL, ENSP, janvier 1983, p. 36.

(42) J.-F. BAYART, « La revanche des sociétés africaines », op. cit., p. 117.

...Ce serait même plutôt le contraire, offrant une illustration de la thèse de la révolution passive et du transformisme (« c'est-à-dire l'absorption par la classe dominante des « intellectuels » susceptibles de diriger politiquement et idéologiquement les classes subordonnées », cf. J.-F. BAYART, *l'État en Afrique*, op. cit., p. 229).

Divers modes populaires d'action politique seront ici exposés ; on insistera plus particulièrement sur ceux concernant les paysans noirs du sud de la Mauritanie et les « esclaves » de la société maure.

Les paysans négro-africains de la vallée du fleuve Sénégal

La présentation des sociétés traditionnelles (46) a permis de préciser l'importance de la question de la terre dans le sud mauritanien. L'enjeu foncier met aux prises depuis quelques années les populations négro-africaines de la vallée du Fleuve à l'État mauritanien qui entend mettre en valeur cette région selon un projet précis de modernisation reposant principalement sur l'agriculture irriguée. Le plan d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal, mis en œuvre par l'OMVS, organisation commune aux trois États riverains (Mali, Mauritanie, Sénégal) repose sur la construction de deux barrages. Celui de Diamana (mis sous eau en 1985) a pour fonction d'arrêter la remontée d'eau salée, celui de Manantali doit régulariser le débit du fleuve. Au terme de la mise en place des aménagements prévus, les surfaces irriguées devraient atteindre 375 000 hectares. Cette innovation technique qui bouleverse le système traditionnel de production s'est accompagnée en 1983 de son « habillage » juridique, l'ordonnance n° 83 127 portant réorganisation foncière et domaniale. Le heurt de la logique modernisatrice et d'un système traditionnel particulièrement vivace est au centre de la tension perceptible depuis une décennie dans la vallée du Fleuve.

Rappelons quelques caractéristiques du système coutumier afin de mieux prendre la mesure des profondes transformations imposées par l'État. La terre n'appartient pas à l'individu mais au groupe lignager. Elle est gérée par le doyen du lignage qui répartit les parcelles entre les familles. Le domaine du lignage reste donc constamment indivis. Il est, de plus, inaliénable. Aucun individu, pas même le doyen, n'a le droit d'en céder partie définitivement à un tiers. Le devoir de veiller à l'intégrité du patrimoine familial est lié à l'attachement au sol, terre des ancêtres. Seuls le prêt ou la location contre redevances sont autorisés mais jamais le lignage ne se dessaisit de son droit de propriété. Dès son introduction sous la période coloniale, le régime de l'immatriculation foncière et la sûreté qui y était attachée furent massivement boudés par les paysans aux yeux desquels seuls les droits coutumiers avaient une valeur : « Les indigènes

(46) Cf. première partie.

c'est bien à leur « réhabilitation politique » que l'analyste est appelé (43). Si tout n'est pas politique, « tout peut devenir politique » (44). C'est donc sous bénéfice d'inventaire, après avoir exposé les conditions d'émergence de ces modes populaires, que l'on pourra tenter de préciser au cas par cas s'il y a ou non passage au politique.

Il faudra également, dans cette étude de quelques tactiques observées à l'échelle de la société mauritanienne, éviter toute simplification quant au contenu même de la catégorie de mode populaire d'action politique. Tous les modes populaires d'action politique ne sont pas par hypothèse « progressistes », tous ne vont pas nécessairement contre le pouvoir.

« Des cristeros mexicains aux paysans vendéens, en passant par les sans-culottes et le Ku Klux Klan, les exemples abondent de mouvements et de sensibilités populaires conservateurs, « régressifs », « pa-sésistes », voire suicidaires. De même que la religion n'est pas forcément hétérodoxe, l'insertion des groupes sociaux subordonnés dans le champ politique se traduit aussi, souvent, par l'adhésion au pouvoir et rend vaine la dissimulation du « consentement des dominés à leur domination ». Ceux-ci poursuivent en fait des objectifs et des stratégies qui leur sont propres et qui se trouvent éventuellement décalés par rapport à la scène politique centrale. Ils pourrissent, par exemple, préférer le maintien d'une structure établie de domination dont ils maîtrisent l'usage et dont ils savent atténuer l'iniquité, à l'instauration d'une nouvelle structure dont l'intelligibilité, la prévisibilité et, pour tout dire, l'intérêt leur échappent » (45).

Ajoutons à ces quelques « dissonances » le fait qu'en certaines occasions — comme nous pourrions le constater dans le cas mauritanien — l'intervention de l'État peut être libératrice. Il s'agira donc d'étudier dans sa diversité la notion de mode populaire d'action politique, notamment en différenciant les acteurs impliqués (le caractère pluriel de la société civile a déjà été souligné), tant il est vrai que la variété des situations réelles conduit à dépasser la vision simpliste d'un dualisme dominants/dominés qui mettrait en scène une classe dominante opposée à une classe potentiellement révolutionnaire.

(43) J.-F. BAYART, « Le passage au politique », *Bulletin Modes populaires d'action politique*, n° 1, janvier 1983, p. 54.

(44) P. VEYNE, *Le pain et le cirque, Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Le Seuil, 1976, p. 729.

(45) J.-F. BAYART, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, juin 1985, p. 347.

n'ont pas demandé de concessions parce qu'ils avaient la conviction inébranlable de posséder un titre très supérieur à celui qu'on leur offrait, résultant du droit héréditaire, traditionnel et collectif de la famille... pourquoi enfin se munir d'un titre foncier comportant aliénations, c'est-à-dire la négation même du droit de la famille tel qu'il s'exerçait depuis un temps immémorial ? » (47) Pourtant, les droits traditionnels heurtent en bien des points les objectifs de l'État qui, vingt-trois ans après l'indépendance, décide de les supprimer. Le régime juridique jusqu'alors en vigueur était celui prévu par la loi du 2 août 1960 portant réorganisation domaniale. Cette loi faisait une place non négligeable au domaine de l'État (article 1) et à la possibilité d'expropriation (article 9) ; elle n'en confirmait pas moins les droits fonciers coutumiers comportant une emprise évidente et permanente sur le sol (article 3).

Divers impératifs d'ordre politique, économique et social sont invoqués dans l'exposé des motifs de l'ordonnance du 5 juin 1983. Sur le plan politique, la nouvelle législation est une mesure d'intégration nationale (une seule loi pour tous). Elle est l'occasion d'affirmer la souveraineté de l'État face à l'émission des pouvoirs locaux sur les territoires collectifs. Au niveau économique, l'État entend entreprendre des projets de développement agricole sans être paralysé par les prétentions foncières des propriétaires traditionnels. Le passage à la propriété privée et à l'individualisation doit permettre de libérer les initiatives et d'accroître la production. Une circulaire du ministère de l'Intérieur exposant les « conditions nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement agricole fondée sur l'irrigation » est révélatrice des conceptions des rédacteurs de l'ordonnance en la matière : « Au plan économique, la nouvelle réforme tend à libérer les initiatives et à stimuler l'activité des hommes, tout en mettant à profit l'ensemble des superficies laissées sciemment en jachère par des collectivités oisives se prévalant d'un droit naturel contraire aux exigences d'un État moderne et centralisateur... L'État peut... intervenir dans le domaine de l'aménagement du territoire et réaliser d'importants projets agricoles » (48). Enfin, la réforme, qui reconnaît le principe de l'égalité en droit de l'accès à la terre pour tout citoyen, doit contribuer à l'éradication de rapports sociaux dépassés (faire-valoir indirect et versement de redevances traditionnelles, pratiques dissimulées de servage).

(47) M. DARESTE, cité par Yall ZEKARIA, L'organisation de la propriété foncière et domaniale en Mauritanie, Mémoire, ENA, Nouakchott, février 1984, p. 21.

(48) Ministère de l'Intérieur, Circulaire 0005/MINT du 14 avril 1984.

La nouvelle législation assure la prééminence de l'État. Selon l'article 1 de l'ordonnance : « La terre appartient à la nation », l'État étant « l'incarnation juridique de la Nation » (article 1 du décret 84 009 du 19 janvier 1984 pris pour l'application de l'ordonnance). L'article 1 de l'ordonnance ajoute : « Tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire, pour partie. » Toutes les terres sont donc présumées propriété de l'État, sauf preuves contraires limitativement admises, c'est-à-dire sauf production d'un titre foncier régulier ou d'un acte de cession définitive. Le régime coutumier sur les droits collectifs de la terre est supprimé (article 3), l'individualisation étant de droit (article 6). L'article 2 de l'ordonnance institue comme fondement de la tenure des terres la propriété individuelle. L'article 21 du décret prévoit cependant la possibilité pour les collectivités désireuses de conserver leurs terres indivises de s'organiser en coopératives dont les membres doivent être égaux en droits et devoirs.

A la lecture de ce qui précède, on ne peut qu'être frappé par la cassure provoquée par la réforme de 1983 eu égard au système foncier traditionnel de la vallée. « La forteresse des droits traditionnels est bel et bien forcée » (49). Quand on connaît la prégnance de ces mêmes droits au quotidien chez ces populations, on peut facilement imaginer leur résistance à la nouvelle législation, d'autant plus qu'elles en ignorent souvent le contenu, ayant été laissées à l'écart de son élaboration.

Avant d'évoquer cette résistance, il convient de noter qu'en Mauritanie l'intrusion de l'État est certainement facilitée. A contrario, on peut avancer qu'à l'inverse d'autres régions d'Afrique aux conditions naturelles plus favorables, il est difficile au paysan mauritanien de se réfugier dans sa « brousse », dans son système traditionnel, bref d'éviter d'être « capturé » par l'État. Nous faisons ici bien sûr référence à la thèse de Goran Hyden sur la « paysannerie non capturée » (50). Pour G. Hyden, l'Afrique est aujourd'hui le seul continent où la paysannerie n'ait pas encore été capturée par le marché ou par l'État. Face à toute entreprise jugée hostile, la société paysanne a toujours la possibilité de se réfugier dans son économie d'auto-subsistance, reproduisant son propre mode de production et ses propres formes d'organisation sociale à travers ce que l'auteur appelle

(49) B. CROUSSE, « Étatisme ou individualisation, La réforme foncière mauritanienne de 1983 », *Politique africaine*, n° 21, mars 1986, p. 70.

(50) G. HYDEN, *Beyond Ujamaa in Tanzania, Underdevelopment and an uncaptured peasantry*, Londres, Heinemann, 1980, et *No shortcuts to progress, African development management in perspective*, Berkeley, University of California Press, 1983.

« l'économie de l'affection ». Ceci explique pour une bonne part les faiblesses de l'État africain, impuissant à contrôler la paysannerie qui regroupe la majorité de la population. L'État est du reste lui-même pénétré de façon aussi insidieuse que systématique par « l'économie de l'affection » qui repose principalement sur les relations de parenté et le clientélisme.

L'analyse de G. Hyden, quoique fort intéressante, est certainement trop globale. G. Hyden semble avoir surestimé le ressort des sociétés paysannes africaines. Ainsi, pour P. Geschiere et J. Van Der Klei, « même si leurs formes de production offrent aux paysans une certaine "exit-option" face à la pression de l'État, le poids des interventions autoritaires de l'administration peut être étouffant » (51). On a pu souligner en outre que les rapports des paysans et de l'État ne sont pas uniformément et unilatéralement antagoniques. A ce sujet, E. Terray remarque : « Même dans les pays où les paysans s'efforcent le plus systématiquement d'échapper à l'emprise de l'État, ces efforts ne sont pas exclusifs d'entreprises parallèles pour capter, ne serait-ce que quelques miettes du festin ou pour infléchir par la négociation la stratégie des puissants... Les stratégies disponibles de part et d'autre sont plus nombreuses et plus subtiles que ne le laisserait penser la simple dualité du filet et de la proie » (52) (nous aurons l'occasion de vérifier la pertinence de ces observations dans le cas mauritanien). Enfin, il nous semble nécessaire de relativiser la thèse de G. Hyden en fonction de la diversité des aires géographiques africaines. Encore faut-il avoir les moyens de ne pas être capturé ! Le paysan sahélien est à cet égard certainement moins bien armé que son homologue de la zone tropicale. La sécheresse persistante a considérablement remis en cause la viabilité du mode de production paysan au Sahel. Si bien que l'irrigation et son promoteur, l'État, sont de moins en moins mal sinon de mieux en mieux accueillis. Le système de production paysan devient alors dépendant sur le plan technique d'instances externes, ce qui conduit à la capture. Peut-il fondamentalement en être autrement, tout au moins avec la persistance des difficultés climatiques ? L'a priori favorable dont bénéficie dans ces conditions l'intervention étatique ne saurait cependant effacer le profond bouleversement qu'induit cette intervention, ce qui explique les multiples formes de résistance paysanne qui peuvent être observées

(51) P. GESCHIERE et J. VAN DER KLEI, « Les relations État-paysans et ses ambivalences : Modes populaires d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance) », in E. TERRAY (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, 1987, p. 299.

(52) E. TERRAY, *L'État contemporain en Afrique*, op. cit., p. 17.

plus particulièrement depuis une bonne décennie (date de l'introduction de l'agriculture irriguée) dans la région du Fleuve.

La forme la plus immédiate de résistance à l'agriculture irriguée est le retour aux cultures pluviales en cas de bonnes précipitations. Ainsi, en 1985, une pluviométrie favorable a poussé certains paysans à s'orienter prioritairement vers les cultures traditionnelles. Un rapport de mission d'une ONG datant de la même année soulignait au chapitre des difficultés rencontrées par l'agriculture irriguée « la concurrence des cultures traditionnelles (cultures pluviales de *dieri*, cultures de décrue sur les berges ou les bas-fonds) du fait d'un hivernage plus satisfaisant » (53). Cette menace devrait continuer à être prise au sérieux pendant plusieurs années en cas de retour à des saisons des pluies normales.

Mais la résistance la plus concrète au projet de modernisation de l'État se fait sur le terrain même de cette modernisation, à savoir sur les aménagements hydro-agricoles. Nous prendrons un des exemples les plus évocateurs des tensions suscitées par l'introduction de l'agriculture irriguée, le Périmètre pilote du Gorgol (PPG) de Kaedi.

L'histoire de ce périmètre rizicole d'environ 700 hectares a été marquée, dès son ouverture en 1977, par de nombreux conflits entre l'administration ou plus précisément la Sonader (Société nationale de développement rural) et les paysans. La lecture des rapports de la Sonader à ce sujet est éloquent : il y est fait état de « l'hostilité, la méfiance et la nature réfractaire de la population agricole » (54), du « refus délibéré des paysans de répondre à l'appel pour la mise en valeur du casier pilote du Gorgol » (55), de « l'absentéisme, l'instabilité, la négligence des agriculteurs » (56). C'est à l'occasion des premières campagnes que la résistance paysanne est la plus forte : en 1978, les attributaires refusent de signer le cahier des charges que l'administration a imposé comme condition pour le démarrage de la campagne ; le 8 juillet 1979, date prévue pour l'ouverture de la troisième campagne, aucun attributaire ne se présente sur le terrain. L'éditorial d'une revue de la Sonader publiée en 1979 précise que le casier pilote a été « snobé par les paysans » (57). Mais cette apparente una-

(53) CARITAS, Rapport de mission d'évaluation du projet de développement intégré dans la vallée du Fleuve Sénégal, Région du Gorgol, Nouakchott, octobre 1985, p. 7.

(54) SONADER, Périmètre pilote du Gorgol, Rapport de la campagne d'hivernage 1978, décembre 1979, p. 107.

(55) SONADER, Réalisation d'un périmètre pilote dans le Gorgol, Rapport d'activité 1979, p. 223.

(56) SONADER, Centre régional d'exploitation de Kaedi, Rapport annuel 1982-83, p. 114.

(57) SONADER, Réalisation d'un périmètre pilote dans le Gorgol, Rapport d'activité 1979, p. 283.

nimité des paysans ne doit pas faire illusion. Les opposants au projet, même s'ils parviennent à entraîner derrière eux la plupart des attributaires, rassemblent en fait les propriétaires fonciers traditionnels. Le véritable conflit oppose l'administration aux propriétaires qui ne représentent qu'une minorité des exploitants.

Ce sont les règles concernant la gestion du périmètre proposées par la Sonader (et d'ailleurs acceptées dans un premier temps par les propriétaires) qui sont à l'origine de la tension. Anticipant sur l'ordonnance foncière de 1983, l'administration posait comme condition à l'ouverture du périmètre la suppression des redevances traditionnelles ainsi qu'une distribution équitable des parcelles (0,5 hectare par attributaire). Cette double exigence de l'administration était dictée par un souci de rentabilité économique (la motivation du producteur est bien moindre en cas de faire-valoir indirect) mais également de justice sociale, un des objectifs clairement affirmés par le gouvernement. En pratique, les propriétaires ne respectent pas ces engagements. Une enquête menée par l'OMVS en 1977 révèle que 54 % des attributaires ont confié l'exploitation de leur parcelle à d'autres personnes soit en métayage soit contre redevances, 23 % ne résidant même pas à Kaedi (58). C'est que la suppression des redevances implique pour les propriétaires une menace directe quant à leur statut social, le versement de l'*assakal* et du *rempetien*, redevances traditionnelles, constituant la base matérielle de leur pouvoir. En 1979, l'administration, constatant que les propriétaires ne cultivaient pas eux-mêmes leur parcelle, veut réduire leur part globale sur le périmètre de 50 à 30 % (les propriétaires avaient obtenu lors de la distribution initiale 0,5 hectare par actif alors que les exploitants locataires ne recevaient que 0,5 hectare par famille). Les propriétaires réagissent en refusant de payer la provision pour frais de campagne et laissent des centaines d'hectares en friche. Dès lors s'engage une confrontation permanente entre l'État et les propriétaires fonciers qui représentent officiellement, à travers le « comité des exploitants » mis en place en 1980, l'ensemble des paysans. Une étude de l'OMVS rend bien compte des positions en présence :

« Les propriétaires fonciers estiment que l'aménagement du casier leur a été imposé par l'État, les dépossédant ainsi de leurs droits de propriété sur des terres qui subissaient une forte pression dans le système foncier traditionnel. Cependant, étant parfaitement conscients

de l'importance cruciale de ce projet « Pilote » et du potentiel de production qu'il détiennent, les propriétaires ont tiré parti de leur influence sociale pour s'imposer comme seuls interlocuteurs de l'État et lui imposer des rapports de négociation et de marchandage incessants, tout en essayant de retirer un profit maximum de la revalorisation des terres qu'implique l'aménagement » (59).

A ce stade d'affrontement avec l'administration, toutes les formes de résistance sont bonnes. L'opposition frontale n'est d'ailleurs pas forcément la plus efficace. On essaie aussi de profiter de l'État. La Sonader elle-même a fort bien saisi cette situation :

« En matière de gestion, la Sonader n'est pas une société crédible, puisque malgré ses menaces, et quel que soit le taux de recouvrement de la dette, elle finit toujours par livrer le matériel et les intrants... Le paysan a très vite compris que la Sonader n'agit pas comme une banque ou même comme un particulier. Le « sentimentalisme » de la Sonader a donc entraîné très naturellement les paysans à en profiter au maximum : ceux-ci payent le minimum en dessous duquel la Sonader se sentirait le droit de « sévir ». En effet, le rôle de la Sonader étant de favoriser le développement agricole pour permettre une autosuffisance alimentaire des populations, elle ne peut pas se permettre d'avoir la rigueur froide d'une banque et cède donc la première quand une campagne agricole est menacée, aux dépens de ses finances propres et donc de sa gestion. Les bailleurs de fonds ont donc toujours l'impression de fabriquer un paysannat « d'assistés permanents » alors que les agriculteurs, malins, ont en fait très vite compris comment profiter des contradictions de la Sonader » (60).

L'administration semble en fait tiraillée entre deux positions : d'une part elle est engagée par les règles qu'elle a édictées, d'autre part elle est consciente de la nécessité d'atteindre une production suffisante sur le périmètre afin de justifier la viabilité de ce type d'aménagement. Ainsi, tout en rappelant ses exigences, avant tout de façon verbale, elle choisit de « fermer les yeux » (selon l'expression d'un cadre de la Sonader de Kaedi) au moment de l'attribution des parcelles pourvu que la production suive. De fait, il semble que depuis 1980 le déroulement des campagnes agricoles soit satisfaisant. Quelles conclusions tirer de ce mode « populaire » de contestation à bien des égards ambivalent ?

(59) OMVS, Étude socio-économique, *op. cit.*, Partie C, VII, p. 15.

(60) SONADER, Identification des sites pour l'aménagement des périmètres villageois dans la zone de l'hothé, SATEC, juillet 1982, p. 29.

(58) OMVS, Étude socio-économique de la vallée du fleuve Sénégal, 1981, Partie C, VII, p. 11.

Globalement, dans la mesure où cette résistance est dirigée par les « seigneurs féodaux » de la vallée du Fleuve, agissant prétendument au nom de leurs communautés, ce mode d'action sociale est conservateur. Le cas du PPG fait ressortir la capacité des propriétaires à reconstituer dans les structures nouvelles des aménagements hydro-agricoles les rapports sociaux anciens. En interdisant l'application du droit coutumier et la pratique des redevances qui en découle, en décidant d'appliquer le principe « la terre appartient à celui qui la travaille », l'État apparaît bien comme un agent de progrès social, tout au moins au niveau des déclarations officielles. Ainsi, dans l'appel que le ministre du Développement rural adresse aux exploitants du PPG pour le lancement de la campagne agricole de 1979, on peut lire :

« Nous distinguerons très nettement ceux qui souhaitent être aidés et être soutenus dans l'intérêt bien compris de chacun et ceux qui, pour des motifs inavoués et personnels tentent de saborder ce projet... Aux premiers, le gouvernement confirme son engagement à les aider pourvu qu'ils participent sans arrière-pensées aux efforts entrepris pour sortir notre monde rural de sa léthargie et de sa routine en matière agricole. Aux seconds, c'est-à-dire aux propriétaires exploitants qui, trompés par des promesses dérisoires, ou actionnés par des considérations politiques largement dépassées maintiennent leur position figée, intransigeante et pour le moins condamnable sur le plan de l'histoire, le gouvernement demande d'assumer entièrement et en toute connaissance de cause les conséquences de leurs agissements délinquants de blocage du déroulement de la campagne agricole à venir. En effet, pour sa part, l'État emploiera sans réserve tous les moyens à sa disposition pour écarter les faux agriculteurs et les empêcher de retarder ce que le pays voudrait réaliser au profit de la collectivité nationale » (61).

Dans une circulaire du 14 avril 1984 relative à l'application de l'ordonnance portant réorganisation foncière et domaniale et adressée à tous les responsables administratifs du pays, le ministre de l'Intérieur est tout aussi explicite : « ...En matière de partage des terres collectives, vous devez faire preuve de sang-froid et d'équité. Il est notamment dangereux de se précipiter et de procéder aux opérations de partage sans une connaissance profonde des implications politiques, économiques et sociales de ces opérations. Vous n'oubliez pas

(61) SONADER, Réalisation d'un périmètre pilote dans le Gorgol, Rapport d'activité 1979, décembre 1979, p. 217.

que vous représentez l'État dont la mission consiste principalement à sauvegarder les équilibres sociaux, tout en éliminant progressivement, patiemment et méthodiquement les inégalités sociales existantes » (62).

Il semble toutefois qu'il faille tempérer quelque peu cette ardeur verbale. L'administration, comme on l'a vu à Kaedi, sait aussi se faire discrète... et on connaît les multiples liens qui peuvent exister entre les notables et l'administration. Il n'est de secret pour personne que les pratiques anciennes fondées sur la tenure traditionnelle des terres continuent de prévaloir. « Sur les périmètres de Kaedi, de Boghé et Foum Gleita, le rem-peccen (*rempetien*) est encore pratiqué : les techniciens chargés de l'encadrement et l'administration locale ferment les yeux sur ces faits... A Kaedi, des notabilités terriennes ont même réussi à expulser les Haratine et les Fulbe non originaires de la localité parce que ces derniers refusaient de leur verser les redevances traditionnelles. Ces mêmes propriétaires ont d'ailleurs réussi à s'accaparer des terres destinées à la production des semences sélectionnées et à être gérées en régie par la direction du projet » (63). Cette entente tacite entre notables et administration ne date pas d'aujourd'hui. Ba Boubacar rappelle qu'en l'absence du Premier ministre Moktar Ould Daddah, la loi foncière du 2 août 1960 fut signée par des représentants des grands propriétaires de la vallée du Fleuve (64).

L'évolution des rapports sociaux qui devait accompagner la mise en place des aménagements semble donc particulièrement difficile à réaliser. La résistance de la société traditionnelle dans son ensemble, même si elle n'est guidée que par les plus puissants, a joué. L'intervention étatique elle-même, à supposer qu'elle soit en accord dans la pratique avec les objectifs annoncés, est impuissante à bouleverser des rapports sociaux passablement figés. Cette situation a d'ailleurs toutes les chances de durer tant que les propriétaires arriveront à s'imposer comme seuls représentants des paysans vis-à-vis de l'extérieur et comme seuls leaders face aux différents groupes sociaux en présence sur le périmètre (mais peut-il en être réellement autrement quand on connaît l'emprise des structures traditionnelles, étant entendu, par ailleurs, que les exploitants sans terres dépendent tou-

(62) Ministère de l'Intérieur, Circulaire n° 005/MINT, 14 avril 1984, p. 7.

(63) Ba Boubacar, Communication à la table-ronde de l'OMVS, Dakar, juin 1986, p. 41.

L'administration ne ferme pas seulement les yeux... il arrive qu'elle soit hors-la-loi (excès de pouvoir, favoritisme familial en matière de concessions de terres domaniales, etc.) cf. Ba Boubacar, *op. cit.*, p. 42. L'auteur cite notamment le cas d'un cadi refusant d'obtempérer aux ordres écrits du président de la Cour suprême lui enjoignant de réviser un jugement qu'il avait rendu en faveur de sa famille.

(64) *Ibid.*, p. 33.

jours des familles les plus puissantes pour ce qui est de leur accès aux terres de *oualo* hors de la zone du périmètre ? Qui plus est, même si l'on reconnaît que le système traditionnel recouvre une hiérarchie inégalitaire de statuts et des rapports stricts de dépendance, il n'en demeure pas moins qu'il reste un cadre solidaire et fonctionnel assurant globalement le fonctionnement du système de production et la cohésion du tissu social). On peut néanmoins remarquer certains phénomènes, isolés pour l'instant, indiquant des tendances à l'écèlement des liens de dépendance. A Kaedi, tels exploitants qui avaient le choix entre une parcelle attribuée par l'administration et une parcelle que leur proposait un propriétaire, ont préféré s'installer sur la parcelle de l'administration dans un souci d'indépendance. Tels autres, ayants droit ou anciens sans terres, s'appuyant sur les positions définies par l'administration, ont refusé de verser les redevances réclamées par les propriétaires.

La résistance des paysans négro-africains s'exprime enfin par rapport à l'ordonnance de 1983 et au bouleversement que celle-ci implique. Cette résistance prend toutefois ici une autre dimension. Le danger que représente l'ordonnance consiste en la menace d'appropriation des terres par les Maures. La contradiction devient alors principalement ethnique, ce qui a pour effet de souder les populations, toutes catégories sociales confondues. Dans son commentaire de l'ordonnance de 1983, B. Crousse fait état de la « distance entre le texte de l'ordonnance et ses applications » (65). Certes, « beaucoup de populations l'ignorent ou ne la comprennent pas » (66) mais de plus en plus s'effectue une prise de conscience qui, face au « danger beydan », pousse à rejeter la nouvelle législation. Les intellectuels semblent avoir donné le ton :

« Ouvertement ou discrètement, implicitement ou explicitement, les études rédigées par les intellectuels négro-africains mauritaniens, les opinions qu'ils défendent en privé, laissent entendre que la nouvelle législation foncière en Mauritanie, la loi sur le domaine national au Sénégal et leur application prévisible, lors de la mise en eau des barrages, servent uniquement de paravent pour dissimuler les desseins véritables des Maures en Mauritanie et des Wolof au Sénégal. Maures et Wolof nourriraient en fait le projet de s'emparer des terres des ressortissants de la vallée du Sénégal pour transformer ces derniers en ouvriers agricoles » (67).

(65) B. Crousse, « Étatisation ou individualisation, La réforme foncière mauritanienne de 1983 », *op. cit.*, p. 73.

(66) *Ibid.*, p. 72.

(67) BA Boubacar, Communication à la table-ronde de l'OMVS, *op. cit.*, p. 35.

Les premières manifestations concrètes de l'application de l'ordonnance semblent confirmer les craintes évoquées. Les concessions accordées par l'État en vertu de l'article 12 de l'ordonnance profitent essentiellement à des Beydan (privés, fonctionnaires, commerçants) habitant au nord de la vallée et particulièrement à Nouakchott (68). Ces individus disposent non seulement de moyens financiers conséquents permettant une rapide mise en valeur, ce qui va évidemment dans le sens de l'impératif gouvernemental d'autosuffisance alimentaire, mais encore ils bénéficient d'appuis en haut lieu, l'État, rappelons-le, étant avant tout aux mains de Beydan. Les paysans négro-africains qui, faute de moyens, n'ont pu mettre en valeur toutes leurs terres en raison du manque de pluies ou de crues insuffisantes voient certaines de leurs terres ancestrales récupérées par l'État en vertu de la théorie des « terres mortes » et concédées à d'autres citoyens possédant les moyens de les mettre en valeur. D'où une réaction fréquente le long du Fleuve : « Comment expliquerez-vous le fait que nous soyons tous paysans et éleveurs, que nous ayons subi plus ou moins de la même façon les effets de la sécheresse, et qu'un beau jour, comme par un miracle, toi tu te retrouves avec des millions qui vont te permettre de réaliser quelque chose et que je reste toujours dans la même situation ? » (69). Il n'est dès lors pas surprenant que des paysans négro-africains voient dans la nouvelle législation la consécration juridique d'un but non avoué : la spoliation de leurs droits et partant leur paupérisation (70).

Il suffit de rappeler l'attachement quasi-sacré du paysan noir à sa terre pour comprendre la résistance qu'il ne peut qu'opposer à toute tentative de dépossession :

« Nous avons hérité de nos ancêtres nos terres, nos ancêtres y sont enterrés, nos fils aussi, nous aussi, nous le serons un jour. Comment voulez-vous que ces terres appartiennent à tout le monde ? Tout le monde n'a pas les mêmes motivations pour les entretenir, les vendre. Les nouveaux venus cherchent des profits alors que nous, nous nous y recueillons ; ce sont nos cimetières, on ne balaye, ni ne cultive les cimetières d'ailleurs » (71)... « Dans la mentalité du Pulaar et de l'homme noir en général, l'homme doit au risque d'y laisser sa

(68) B. Crousse, « La Mauritanie, le foncier et l'après-barrage », *Politique africaine*, n° 30, juin 1988, p. 84.

(69) Rapporté par BA Yaghouba Aboubacry, Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol, Mémoire, ENA, 1986, Nouakchott, p. 65.

(70) *Ibid.*

(71) A.N. Fall, Descendant d'un Lamane, cité par BA Th., Formation et développement en milieu rural sénégalais, Diplôme des hautes études en pratiques sociales, Lyon, 1982, p. 46.

vie défendre les terres qu'il a reçues et qu'il doit transmettre d'une génération à l'autre. Nul ne voudrait être cité par l'histoire comme étant celui qui, par sa faiblesse, a laissé échapper volontairement ou involontairement le patrimoine de la communauté » (72).

Aussi n'est-il pas surprenant de constater sur le terrain une attitude d'hostilité des populations noires à l'encontre de la nouvelle législation et de son promoteur, l'État. Le Dr G. Belko Maiga s'en est fait l'écho dans une consultation pour la FAO : « La réforme foncière a eu un impact psychologique inattendu. Elle a créé dans la zone agricole une tension sociale. L'hostilité des populations est un obstacle à la réalisation des travaux topographiques... Toute visite insolite d'allure officielle est automatiquement censurée et provoque un attroupement de défiance. D'une manière générale, aucun travail technique ne peut être réalisé sans l'intervention des forces de l'ordre dont la présence dans la zone est permanente pour prévenir les risques d'affrontement » (73). Depuis 1989, la situation a considérablement empiré. La tension n'a jamais été aussi forte sur la rive droite du fleuve Sénégal.

Après avoir présenté quelques formes de résistance des populations de la vallée du Fleuve, on peut s'interroger sur la qualification politique de ces comportements par rapport à notre questionnement, à savoir la nécessité d'élargir l'appréhension classique du politique tout en évitant sa dilution. Comme l'écrit Jean Leca : « Tout est potentiellement politique, c'est le rapport de forces entre les groupes qui en détermine les frontières » (74). Il s'agit donc de distinguer parmi les tactiques diffuses de résistance ponctuelle celles qui en restent au stade infrapolitique et celles qui annoncent une crise binaire et globale se traduisant en une alternative cohérente. Il importe, en d'autres termes, d'évoquer le passage — ou le non passage — des tactiques à la stratégie, en renseignant du mieux possible à propos de chaque mode de contestation sur le degré de prise de conscience, d'engagement collectif, la récurrence, la cohérence des pratiques sociales, leur organisation et la définition ou non d'un projet alternatif.

(72) BA Yaghouba Aboubacry, « Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol », *op. cit.*, p. 33.

(73) Systèmes informatisés de gestion géo-foncière dans les PVD, Contribution à l'effort de mise en place des systèmes d'information géo-fonciers, Rome, FAO, 1987, cité par B. CROUSSE, « La Mauritanie, le foncier et l'après-barrage », *op. cit.*, p. 85.

(74) J. LECA, « Le repérage du politique », *Projet*, 71, 1973, p. 16.

Le premier type de résistance évoqué ici concernait le retour aux cultures sous pluie qui semble une bonne illustration de la thèse de Goran Hyden dans la mesure où les paysans refusent le projet de l'État, préférant se réfugier dans leur système traditionnel. Bien sûr, comme nous le suggérons plus haut, dans le cas mauritanien, il faut relativiser ce retour aux cultures traditionnelles, l'attrait pour l'irrigation étant de plus en plus évident. Il n'empêche que le président du comité des exploitants du PPG, Yahya Koita, a pu nous indiquer, lors d'un entretien en 1984, que le périmètre aurait été un échec si la pluviométrie avait été normale. Comment alors interpréter politiquement ce boycott partiel mais toujours latent de l'agriculture irriguée ? Il semble que l'on se trouve ici « en deçà du politique » (75). Si les paysans décident d'abandonner la culture du riz au profit de celle du mil ou du sorgho, ce n'est pas pour s'opposer à la politique du pouvoir mais simplement par calcul économique. Il faut alors tenter de répondre à la question posée en 1980 dans un rapport du ministère de l'Économie consacré à la culture irriguée : « Pourquoi, en dépit de l'attraction grandissante de l'irrigation et de la forte demande de parcelles irriguées dans la plupart des villages, les impacts négatifs de l'irrigation sont-ils si sévères que le paysan préfère encore son agriculture sous pluie ? » (76)

La politique des prix du riz ne permet pas aux paysans de tirer de leur récolte des revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins et en même temps rembourser les crédits. Les coûts de production (carburant, moto-pompes, intrants) sont d'autant plus élevés que la superficie allouée à chaque attributaire est faible. En outre, la culture du riz est beaucoup plus éprouvante que celle des cultures traditionnelles. Cet ensemble de contraintes est bien résumé par un paysan de la Vallée : « Tout est fait à la main, canaux, digues ; on se fatigue, mais l'irrigation ne marche pas bien, il y a trop de frais pour très peu de rendement. Les techniciens ne sont pas bons. Il y a beaucoup de gens courageux qui ont abandonné le travail, parce qu'ils ont vu que leur fatigue, c'est plus que ce qu'ils gagnent » (77). On est en fait en présence de deux logiques passablement contradictoires : alors que la logique moderne de l'agriculture irriguée met en avant la maîtrise de l'eau et la recherche du surplus, celle de la société paysanne donne la priorité à la sécurité sur la productivité. L'ob-

(75) J.-F. BAYART, « L'Énonciation du politique », *op. cit.*, p. 368.

(76) Ministère de l'Économie et des Finances, *Projet RAMS*, Organisation sociale de la production agricole, in *Synthèse générale des études sociologiques*, Nouakchott, 1980, p. 43.

(77) Rapport par A. ADAMS, *La terre et les gens du Fleuve*, L'Harmattan, 1985, p. 192.

tif fondamental du paysan est d'assurer la sécurité alimentaire de sa famille en minimisant les risques, ce qui conduit à la diversification de ses activités. Bien sûr, on pourrait avancer que la majorité des paysans (qui ne sont pas propriétaires, donc obligés de payer parfois jusqu'à la moitié de leur récolte à ces derniers) auraient intérêt à préférer l'agriculture moderne. L'État n'est-il pas garant de nouveaux rapports sociaux ? Mais, peut-on rétorquer, en quoi change réellement la situation ?... si ce n'est que les frais occasionnés par l'irrigation rendent les paysans dépendants d'une organisation d'État au lieu d'une « classe » sociale, ce qui fait dire aux détracteurs de la Sonader que plutôt que de développer les paysans, elle les « enveloppe » (78).

Ajoutons cependant qu'au fil des ans, l'agriculture irriguée est mieux connue, mieux maîtrisée, et que ses aspects positifs (meilleure productivité, nouveaux rapports sociaux qui devraient renforcer la motivation individuelle) tendent à s'imposer. Précisons enfin qu'il est prévu d'accroître considérablement les surfaces irriguées dans les années à venir avec la régulation du fleuve, ceci devant avoir un effet d'entraînement sur les paysans. Ces dernières considérations poussent d'autant plus à relativiser la résistance paysanne à travers le retour aux cultures sous pluies. Comme nous l'a affirmé Yahya Koita, « l'agriculture irriguée semble aujourd'hui acceptée dans la Vallée ».

Nous voilà par là même conduits à atténuer la portée de la contestation évoquée à propos de l'aménagement du périmètre pilote du Gorgol. Ce mode d'action sociale que nous avons qualifié globalement de conservateur apparaît lui aussi « en deçà du politique ». La résistance opposée à l'aménagement vise beaucoup moins à s'attaquer au pouvoir qu'à se trouver en position de force pour négocier avec le maximum de profit. Si, dans un premier temps, les paysans boycottent le périmètre, ils l'acceptent dès qu'ils estiment y trouver leur intérêt. De plus, le caractère sporadique de la contestation (absentéisme, indifférence) en atténue la potentialité politique, tout comme l'absence de cohésion dans les rangs mêmes des paysans. Nous avons vu comment certains locataires refusent dorénavant la tutelle des propriétaires, quitte à prendre le chemin de l'exode rural : « Alors, face au refus du propriétaire de renoncer à sa part, il (le locataire) préfère aller gonfler les bidonvilles des capitales régionales ou du district au sein desquels l'aide alimentaire et le travail journalier qu'il effectue lui permettent de survivre » (79).

(78) Ministère de l'Économie et des Finances, *Projet RAMS, Situation actuelle du secteur des cultures irriguées*, Nouakchott, 1981, p. 27.

(79) Ba Yaghouba Aboubacry, « Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol », *op. cit.*, p. 69.

Les deux pratiques sociales auxquelles il vient d'être fait référence, si elles remettent en question à leur façon le champ étatique, ne le menacent pas pour autant de façon cohérente. Ce qui distingue avant tout ces deux modes populaires, c'est leur nature évasive. Le caractère sporadique et diffus de ce genre de contestation, mais surtout son défaut de réelle structuration, en atténuent incontestablement la portée politique.

Tel n'est pas le cas du dernier mode populaire étudié plus haut : le refus des populations négro-africaines de voir attribuer leurs terres à d'autres et la tension ethnique qui s'est développée. B. Crousse remarque à ce sujet que la résistance opposée par les structures traditionnelles à l'État dans la mise en valeur de la Vallée aurait sans doute été moindre sans « cette opposition latente et persistante entre Maures et populations noire de la Vallée » (80). La plupart des éléments permettant de caractériser une situation de politique semblent ici être présents. La conscience politique est réelle : il faut protéger le bien auquel on tient le plus, la terre des ancêtres ; les actions de contestation ne sont pas isolées mais engagent l'ensemble de la communauté, toutes « classes » confondues ; la récurrence, à travers l'opposition latente et persistante et même l'affrontement direct, s'observe également ; on constate des signes de cohérence et d'organisation : en décembre 1985, des journées d'étude d'intellectuels halpulaaren ont eu lieu à Saint-Louis ; en février 1986, l'association culturelle des ressortissants de Kaedi a organisé à Nouakchott des journées de réflexion sur les projets de l'OMVS (à noter que, faute de possibilité de création d'associations politiques, on a vu fleurir des associations culturelles ou sportives... où l'on discute davantage de partage des terres, avec l'appui de spécialistes invités parmi les connaissances, que d'art ou de ballon rond) ; les mouvements nationalistes négro-africains se sont fédérés sous la bannière des FLAM, des actions armées ont été organisées. Reste l'établissement d'un projet de contre-hégémonie qui est certainement plus flou et à propos duquel on possède relativement peu d'éléments. Peut-être est-on en passe en tout cas, avec la contestation négro-africaine de la vallée du Fleuve qui se dresse contre l'État, d'assister à la cristallisation des « manières de faire » dispersées en un mouvement social unificateur et stratégique.

(80) B. CROUSSE, « Étatisation ou individualisation, La réforme foncière mauritanienne de 1983 », *op. cit.*, p. 75.

Les « esclaves » de la société maure

Les pages qui précèdent ont permis de montrer la diversité des modes populaires d'action politique. Avec la contestation des Haratine (81), nous allons découvrir une autre forme d'action populaire qui n'est pas dirigée prioritairement contre l'État mais contre les maîtres de la société traditionnelle. Bien entendu, nous constaterons que l'État intervient de multiples façons, pour le moins contradictoires, dans les conflits en cours. Mais présentons tout d'abord rapidement le « problème haratine ».

L'esclavage maure est une institution « probablement aussi ancienne que les Maures eux-mêmes » (82). Sans revenir sur l'origine des catégories serviles abordée dans la première partie, on peut par contre rappeler quelques traits du statut de captif dans la société traditionnelle. D'après le droit coutumier, le captif (*abd*, pl. *abid*) est une chose, un bien que le maître peut employer à n'importe quel travail et même vendre : « L'esclave... n'est pas tout à fait une personne : c'est un bien du maître qui l'a acquis comme tout autre bien, par achat ou par héritage et il peut en transmettre la propriété par les mêmes moyens de droit » (83). Le captif est en minorité légale, ne pouvant être tenu civilement responsable de ses actes. En contrepartie de cette extrême dépendance à l'égard du maître, celui-ci doit lui fournir nourriture, habillement et protection. L'esclave peut être affranchi, le cas le plus fréquent étant celui de l'enfant affranchi de droit en raison de sa naissance : père libre et mère captive. On lui donne alors le nom de *hartani* (pl. *haratine*). En principe, l'*hartani* est un homme libre, pouvant se fixer où bon lui semble. Il reste en pratique attaché à son maître par de multiples liens de clientèle.

(81) Nous emploierons le mot Haratine pour désigner aussi bien les « esclaves » que les « esclaves affranchis » (Haratine signifie esclaves affranchis). Pourquoi cette confusion ? Sur le plan de la forme, il n'y a plus d'esclaves en Mauritanie depuis l'ordonnance d'abolition de l'esclavage du 9 novembre 1981 ; quant au fond, il est très difficile de distinguer dans la réalité la condition des esclaves et des affranchis, l'aliénation étant pratiquement la même chez les uns et les autres. Bien entendu, la question des Haratine ne concerne que la société maure. Il y a également des catégories serviles chez les Négro-africains mais le problème s'y pose avec moins d'ampleur.

Pour une bibliographie commentée sur l'esclavage en Mauritanie, cf. Dieter ROBERT, *Compendium de rapports et d'articles au sujet de l'esclavage et des Haratine en République islamique de Mauritanie*, ministère du Plan, Nouakchott, 1984.

(82) A.W. Ould CHEIKH, Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie, Institut mauritanien de recherche scientifique/Unitar/UNU, Nouakchott, 1982, p. 42.

(83) GODEFROY-DEMOMBYNES, Les institutions musulmanes, p. 141, cité par A. CHAMBRON, La population de condition ou d'origine servile ou « Maures noirs » dans la RIM, Mémoire du CHEAM, n° 3607, p. 10. A signaler, dans la série des mémoires du CHEAM, l'étude de P. FONDACCI, Maures et serviteurs noirs en pays nomades d'AOF (Mauritanie, Soudan), Mémoire n° 811, 1946.

« En réalité, il s'agit là d'une forme occulte et subtile d'exploitation, d'un néo-esclavage » (84). A tel point que, toujours selon le même auteur, lorsqu'il est en voyage « l'ancien maître préfère loger chez son "affranchi", qui le recevra avec égards, plutôt que chez un proche parent, fût-il même un fils ». Nous avons personnellement eu l'occasion d'observer le maintien de ces liens d'allégeance entre étudiants résidant à Paris.

Comme nous le suggérons dans la première partie, on ne saurait assimiler la condition de l'esclave mauritanien à celle de son homologue de l'antiquité gréco-romaine ou à celle de l'esclave de plantation aux États-Unis. Le concept d'esclavage, à l'instar de beaucoup d'autres, n'est pas transposable tel quel d'une culture à l'autre. L'esclave mauritanien n'est pas employé à des travaux de peine collective, il ne subit pas en règle générale de traitements inhumains. Il s'agit plutôt d'un esclave de « tente » (ou dans le cas de nombreux Haratine d'agriculteurs d'oasis, le maître se réservant la « noble » activité de l'élevage) dont les conditions de vie varient principalement en fonction du statut du maître, ce qui fait dire qu'un esclave appartenant à un maître prospère peut avoir des conditions de vie supérieures à celles d'un maître nécessiteux. Il faut en fait souligner l'infinité variété des rapports personnels, les relations entre le maître et son serviteur pouvant aller « d'une ambiance de coopération amicale jusqu'à l'état de guerre froide » (85). Il n'empêche que, même s'il est bien traité, un esclave reste un esclave pour autant qu'il n'a pas la liberté de quitter son maître.

La situation de l'esclave a cependant beaucoup évolué depuis un siècle. Sous la colonisation, tout d'abord, l'égalité de tous devant la loi a été proclamée officiellement. Outre cette évolution formelle, de peu de poids il est vrai, l'occupation de la rive droite du fleuve Sénégal a permis aux esclaves en fuite de se rassembler autour des postes administratifs, échappant de la sorte à l'emprise directe des maîtres. Même si par ailleurs les « villages de liberté » qui devaient accueillir les esclaves fuyant leur maître se sont rapidement transformés en « villages d'esclaves du commandant ». Mais les transformations les plus importantes sont consécutives à la sécheresse qui sévit dans les années soixante et soixante-dix. Ayant perdu la plus grosse partie de leur bétail, les maîtres se tournent vers le travail agricole, activité traditionnelle des pay-

(84) Mohamed Lemine AHMED, L'abolition de l'esclavage en Mauritanie, Mémoire de maîtrise, Faculté de Droit de Dakar, 1982-83, p. 36.

(85) A. CHAMBRON, La population de condition ou d'origine servile ou « Maures noirs » dans la RIM, *op. cit.*, p. 18.

sans haratine. Certains, peu nombreux, se mettent eux-mêmes à cultiver. Les autres exigent des parts de récolte de plus en plus importantes aux paysans confinés dans un statut de métayers. Cela se traduit par une remise en question des droits d'usage des Haratine, au nom de la propriété collective, ou par une exploitation accrue de leur travail agricole. Ces situations sont génératrices de nombreux conflits locaux.

L'origine des litiges est souvent la même : ayant toujours travaillé les terres en question, les Haratine en revendiquent désormais la propriété, refusant par la même occasion de verser les redevances réclamées par les maîtres. Ainsi, sur le lac de R'Kiz, en 1972, les Haratine manifestent leur opposition au paiement des redevances en refusant de cultiver et se mettent en grève.

Mais les affrontements les plus nombreux et les plus aigus se produisent dans la région de Magta Lahjar. Le cas du barrage de Magta Lahjar, rapporté par Mona Fikry, est l'un des plus révélateurs :

« Il existe plusieurs interprétations du conflit de Magta Lahjar, ayant chacune leurs propres justifications. L'explication généralement reconnue est que, il y a environ 8 ou 10 ans, un barrage a été construit par les beidane et les haratine de la tribu du marabout Idawaich pour remplacer l'ancien barrage de Oued Ameur datant de 1940. Tous, maîtres et haratine, apportèrent leur contribution à cette entreprise, sur la base d'une redistribution égale de terres pour tous les participants. Cependant, lorsque la construction du barrage fut terminée, seul un petit groupe de haratine fut pris en considération dans la redistribution des terres. Les haratine décidèrent alors de construire leur propre petit barrage à Chogar, à 7 km de là. Leurs maîtres y allèrent afin de les « convaincre » qu'une coopération était nécessaire entre les deux groupes et acceptèrent de dédommager les haratine pour une partie des dépenses engagées s'ils acceptaient un certain nombre de beidane. Les autorités locales et la Préfecture participèrent à cette réconciliation. Jusqu'à ce point, d'après les informations reçues, aucun conflit ne semble exister. Cependant, des témoignages confirment le fait que les haratine certifient avoir reçu un « Protocole d'accord » écrit, qui leur a été exposé verbalement et d'après lequel ils devenaient propriétaires des terres qui entouraient leur barrage. Lorsque les haratine retournèrent à leur campement, l'un d'eux qui savait lire vit que le document stipulait qu'ils n'avaient droit qu'à l'usufruit des terres. Une violente révolte eut lieu immédiatement. Le leader des haratine fut arrêté et le barrage détruit par les autorités de façon à éliminer toute contestation. Les haratine déclarèrent qu'ils ont été trahis tandis que

les beidane et les autorités prétendent qu'ils n'ont jamais fait d'autre accord avec les haratine que de leur autoriser l'usufruit des terres » (86).

Il faut également signaler les nombreux litiges résultant de la détention par le maître d'un « titre de propriété » (souvent imprécis) attribué par l'administration coloniale qu'il oppose à l'Hartani, lequel appuie sa revendication sur la mise en valeur effective des terres.

La contestation — individuelle ou collective — des catégories serviles ne date pas toutefois des années soixante-soixante-dix. Lors de son « voyage à Tombouctou et à Jenné », René Caillié notait, à propos de la célèbre coutume consistant à forcer les jeunes Mauresques à boire jusqu'à vingt litres de lait par jour pour assurer l'embonpoint nécessaire à leur beauté : « L'esclave chargée de leur faire avaler la ration... profite du moment d'autorité qu'on lui accorde sur ces êtres faibles pour se venger, avec une sorte de cruauté, de la tyrannie de ses maîtres. J'ai vu de malheureuses petites filles pleurer, se rouler par terre, même rejeter le lait qu'elles venaient de prendre ; ni leurs cris, ni leurs souffrances n'arrêtaient la cruelle esclave, qui les frappait, les pinçait jusqu'au sang, et les tourmentait de mille manières pour les obliger à prendre la quantité de lait qu'elle jugeait convenable de leur donner » (87). Sur un plan plus collectif, A. Chambon rappelle qu'un des aspects du mouvement hamalliste qui eut un retentissement considérable dans les années quarante était la volonté d'émancipation des castes serviles (88). Si, comme nous l'avons souligné, la contestation haratine prend véritablement de l'ampleur avec la résistance paysanne, le mouvement ne touche pas uniquement les campagnes. En milieu urbain aussi, des revendications apparaissent. Certains individus issus des catégories serviles veulent échapper aux réseaux de clientèle des Beydan. Ils comptent principalement sur l'école et l'accès aux fonctions administratives et politiques pour s'élever dans la hiérarchie sociale. En fait, toute une série de facteurs dont principalement la sécheresse, le développement d'un secteur salarié urbain, l'extension du transport routier, les migrations, l'éducation, ont créé

(86) Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Changements sociaux, Organisation sociale de la production agricole, Nouakchott, 1980, p. 31.

(87) René CAILLIÉ, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale*, Anthropos, 1965, t. 1, pp. 99-100. Concernant la tradition de l'engraissement des jeunes filles, on peut rappeler la maxime maure : « Pour être femme de qualité, il faut être femme de quantité. »

(88) A. CHAMBON, La population de condition ou d'origine servile... *op. cit.*, p. 23. Sur le mouvement hamalliste, cf. GOUJILLY, *L'Islam dans l'AOF*, p. 134... ; voir également A. TRAORE, Cheikh Hamahoullah, in *Les Africains*, C.A. JULIEN et al., Ed. J.A., 1977, pp. 83 à 107.

les conditions d'un bouleversement de la société traditionnelle, de son organisation et de ses valeurs. La remise en cause des rapports sociaux anciens en a été d'autant plus facilitée.

A cet égard, la volonté d'émancipation des Haratine s'est enfin manifestée, et de la façon la plus organisée, par la création d'un mouvement destiné à défendre les intérêts des catégories serviles. Le 3 mars 1978, l'organisation El Hor (l'homme libre) voit le jour. Les objectifs d'El Hor, tels qu'énoncés par la charte constitutive du mouvement, visent la libération, l'émancipation des esclaves, leur insertion dans la société par l'éducation et le travail, ainsi que la reconnaissance officielle de leurs droits politiques. Les moyens choisis par l'organisation consistent principalement en des campagnes de conscientisation auprès des catégories serviles et de sensibilisation à l'égard du reste de la population. El Hor n'hésite pas à réagir de façon plus active à l'occasion d'atteintes particulièrement graves à l'intégrité et la dignité des esclaves (séances, ventes aux enchères publiques) : tracts et pétitions circulent, des manifestations sont organisées. De sérieux efforts pour alerter l'opinion publique internationale sont également mis en œuvre. Une « base » aurait ainsi été établie à Paris où les contacts avec le quotidien *Libération* seraient particulièrement étroits (89).

A la lumière de ce qui vient d'être exposé sur la contestation haratine, il apparaît qu'elle met principalement aux prises catégories serviles et maîtres traditionnels. Mais où, dans ces conflits, se situe l'État ? Nous l'avons vu, dans le cas du barrage de Magra Lahjar, intervenir du côté des maîtres, ce qui n'est pas si surprenant quand on considère son rôle de « garant de l'ordre social » et surtout ses liens objectifs avec l'aristocratie traditionnelle (composition sociale des catégories dirigeantes, complicités multiples administration - notables). Mais l'État peut ici aussi être agent de progrès social. Apparemment, son discours l'y invite. Il s'agit donc de mettre en rapport la position de l'État et la contestation haratine pour mieux mesurer le rôle de chacun.

Comme nous le suggérons à l'instant, l'attitude de l'État est pour le moins ambivalente. Sur le terrain, la justice et l'administration sont incontestablement du côté des maîtres. Concernant les litiges portés devant les cadis, Mohamed Lemine Ahmed va même jusqu'à affirmer que quelle que soit leur nature (récupération d'un esclave ou de ses biens par un maître, versement régulier au maître d'une partie du revenu d'un esclave salarié...), les maîtres obtiennent satisfaction dans tous les cas (90). Quoi d'étonnant à cela, poursuit l'auteur,

(89) *Échos d'Afrique*, revue trimestrielle, n° 34, 15 novembre 1984, p. 6.

(90) Mohamed Lemine AHMED, « L'abolition de l'esclavage en Mauritanie », *op. cit.*, p. 46.

les cadis étant en majorité propriétaires d'esclaves, donc juge et partie à la fois.

Cette complicité est facilitée par l'attitude de l'administration qui prête fréquemment main forte aux maîtres. Dans une circulaire en date du 3 juin 1980, le ministre de l'Intérieur n'hésite pas à rappeler que « les autorités administratives et autres ainsi que les membres des forces de l'ordre qui profiteraient de leurs fonctions officielles pour aider les prétendus « maîtres » à arrêter, séquestrer, brimer ou faire subir n'importe quelle forme de sévice à leurs prétendus « esclaves » s'exposent aux peines prévues dans les articles 319 à 322 du code pénal » (91). On peut supposer, *a contrario*, que si des sanctions existent, c'est que la pratique est bien réelle. Il ne manque pas d'exemples de mauvais traitements infligés par les agents de la force publique aux esclaves ; nous nous contenterons de citer celui de ces quatre esclaves détenus et battus par les policiers pour avoir tenté de quitter leur maître (92). De même, la partialité de l'administration est particulièrement évidente dans le cas de cet Harani qui, ayant réussi à obtenir une parcelle sur le périmètre pilote du Gorgol et refusant de payer les redevances que l'ancien maître lui réclamait (les redevances sont interdites sur le PPG) alla le dénoncer à la police ; mal lui en prit, la terre lui fut retirée (93). Mentionnons enfin l'arrestation en mars 1980 des dirigeants de l'organisation El Hor à la suite d'une manifestation pacifique dont l'objet était de dénoncer les exactions subies par les esclaves.

Si, dans la plupart des cas concrets, l'administration apparaît bien comme l'alliée des maîtres, le pouvoir central, lui, s'affiche — principalement sur le plan de la forme, il est vrai — du côté des esclaves. La circulaire du ministre de l'Intérieur citée plus haut en fournit un premier exemple. Mais la démonstration la plus éclatante de la prise de position en faveur des catégories serviles est la déclaration d'abolition de l'esclavage du 5 juillet 1980, confirmée par l'ordonnance du 9 novembre 1981. Malgré les nombreuses limites de la démarche du pouvoir central (l'ordonnance est beaucoup moins le fruit d'une volonté propre que le résultat de pressions internes et internationales), la décision du CMSN n'en reste pas moins un cadre de référence incontournable sur le plan juridique à l'actif des anciens captifs. De même, l'ordonnance de 1983 portant réforme fon-

(91) Circulaire n° 003/ministère de l'Intérieur, 3 juin 1980.

(92) *Nations Solidaires*, revue éditée par le Comité français contre la faim, n° 98, décembre 1980, p. 3.

(93) Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Changements sociaux, Organisation sociale de la production agricole, *op. cit.*, p. 34.

cière peut servir objectivement de tremplin pour les paysans métayers. L'interdiction du faire-valoir indirect et des redevances traditionnelles, la protection juridique de la terre au bénéfice de celui qui l'a effectivement mise en valeur et non de celui qui y prétend uniquement par un titre foncier quelconque, sont aussi à mettre au crédit des métayers, même si un autre danger, tout aussi important que celui représenté par les « féodaux », guette dorénavant le paysan pauvre : en optant pour l'individualisation de la terre et l'interdiction du fermage au profit du salariat, l'ordonnance favorise en fait beaucoup moins celui qui met la terre en valeur que celui qui a les moyens de la mettre en valeur.

Certes, les principes que l'on vient d'énoncer sont pour l'heure largement bafoués dans la pratique. Il n'empêche que le cadre juridique est désormais en place et que, devant ses tribunaux, l'État ne pourra plus longtemps se contredire. Qui plus est, l'observation de quelques faits çà et là autorise déjà un certain optimisme en la matière. Des juges (à Zouérate et Kiffa) qui avaient rendu des jugements non conformes à l'ordonnance abolissant l'esclavage ou manifesté certaines réticences à son application (Keur - Macène) ont été soit relevés, soit sanctionnés et leurs décisions ont été annulées. Dans le département de Magta Lahjar, le préfet a autorisé la veuve d'un esclave à hériter des biens de son mari contre l'avis du cadi qui voulait, conformément à la tradition, attribuer les biens du défunt à son maître. « L'option sociale » de l'État est enfin ouvertement reconnue par El Hor lui-même dans un tract distribué à la suite de l'adoption de divers textes favorables aux anciens esclaves par le CMSN : « La décision du 15 juillet 1980, l'ordonnance du 9 novembre 1981, la réforme foncière et la déclaration du président du CMSN, Chef de l'État, le 4 juillet 1983... prouvent la volonté du CMSN de reconstruire une nouvelle société mauritanienne juste et égalitaire. Voilà donc autant d'acquis révolutionnaires à inscrire en lettres d'or dans les annales de la lutte opiniâtre des Haratine canalisés au sein du vaste mouvement national El Hor. Voilà aussi d'inestimables acquis à inscrire à l'actif du CMSN qui depuis son avènement n'a épargné aucun effort en dépit de toutes les contraintes et les pesanteurs sociales pour tenir son engagement pour le redressement national » (94).

L'entrain quasi lyrique dont fait preuve El Hor nous semble tout de même quelque peu excessif. Avec l'ordonnance d'abolition de l'esclavage de 1981, c'est la troisième fois en un peu plus d'un demi-siècle que les esclaves sont libérés (l'esclavage a été aboli par un décret

colonial de 1905. La seconde abolition est implicite ; elle découle du texte de la Constitution de 1961 qui proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi). Outre qu'on n'élimine pas une pratique séculaire par décret, le gouvernement lui-même reconnaît que, dans des coins reculés du pays, des situations d'esclavage de fait persistent (95). Plus grave, la non-application de l'ordonnance dans l'un de ses points essentiels, la compensation des maîtres, permet de se demander ce qui a pu changer en réalité. Arrêtons-nous quelques instants sur cette question à bien des égards révélatrice du problème général de l'esclavage. L'article 2 de l'ordonnance de 1981 prévoit donc une compensation « au profit des ayants droit ». Cette mesure est certainement critiquable. Sur le plan de la morale tout d'abord : les personnes à indemniser ne doivent-elles pas être les victimes de l'esclavage plutôt que les maîtres qui ont largement profité de leurs esclaves ? La mesure est également critiquable en droit : si, comme l'a reconnu la commission d'oulémas réunie pour donner son avis sur la question de l'esclavage, l'esclavage en Mauritanie n'est pas vraiment conforme à la *charia* (96), il aurait fallu procéder à l'abolition sans faire appel à la notion d'expropriation nécessitant une compensation. « L'expropriation accompagnée d'une compensation présuppose notamment l'existence d'un titre légitime de propriété » (97). Quoiqu'à notre avis largement sujet à caution, force est de reconnaître que le principe de la compensation a été retenu. Or les maîtres n'ont pas été indemnisés. Le non-paiement des compensations (le budget mauritanien étant exsangue et la promesse d'un État du Golfe n'ayant finalement pas été tenue) permet ainsi d'avancer qu'aux yeux des maîtres les choses restent en l'état tant que l'indemnisation n'aura pas été assurée. Pour clore ce chapitre de la mauvaise ou non-application de l'ordonnance de 1981, signalons une circulaire en date du 8 mai 1983 où le ministre de la Justice fait savoir aux autorités administratives et judiciaires qu'en dépit de l'ordonnance du 9 novembre 1981, il a appris que « des juges continuent à permettre de régler les affaires

(95) Commission des droits de l'homme (Nations Unies), Rapport de la mission en Mauritanie de M. Marc BOSSUYT, E/CN4/Sub. 2, 1984/23, 2 juillet 1984, p. 7.

(96) Voici ce qu'on peut lire à ce sujet dans la Déclaration du Comité militaire de salut national en date du 5 juillet 1980 : « Après avoir pris connaissance des différentes réponses qu'ils ont fournies se fondant sur le Coran, la Sunna et les règles fondamentales du droit musulman, le CMSN a acquis la ferme conviction que l'écrasante majorité de nos éminents oulémas, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'esclavage tel qu'énoncé dans l'islam, émettent des réserves sur ses origines en Mauritanie et sur les conditions dans lesquelles l'esclavage est pratiqué dans notre pays », in Commission des droits de l'homme (NU), *op. cit.*, Annexe 4, pp. 1 et 2.

(97) *Ibid.*, p. 12.

(94) Motion de soutien, « Enfin la justice a triomphé », tract signé El Hor, sans date.

et les litiges au mépris de cette option nationale et de la législation qui la traduit ». El Hor, pour sa part, estimait en 1984, dans une communication remise à l'expert des Nations Unies chargé d'une mission sur l'esclavage en Mauritanie, que « l'administration, jusque-là, n'a certainement pas été un élément moteur mais plutôt un frein dans l'application de l'ordonnance » (98).

On peut enfin, en renversant totalement les perspectives, suggérer que pour certains maîtres ruinés par la sécheresse, l'abolition de l'esclavage ait été l'occasion de se séparer d'individus envers lesquels ils avaient une obligation d'aide économique. Ainsi, paradoxalement, certains anciens esclaves, désormais incapables de vivre par leurs propres moyens sur des terres arides, peuvent-ils en arriver à regretter l'assurance-survie dont ils bénéficiaient de par leur statut d'esclave, aucune mesure concrète significative d'insertion dans la société n'ayant été prise à leur égard.

Les diverses limites à l'émancipation des anciens esclaves relevées ici ne doivent pas faire oublier les luttes dont nous avons fait état. A la lumière de notre problématique de départ, comment apparaît politiquement la contestation haratine ?

Il importe avant tout de la resituer dans sa réalité. Les attitudes des Haratine sont marquées par une extrême diversité allant d'une rupture complète avec le passé à un besoin sacré de maintenir ce lien. Et l'on peut estimer que, dans leur majorité encore, ils admettent eux-mêmes occuper la place la plus basse dans la hiérarchie sociale. Cette situation est justifiée au nom de la religion : ils se considèrent « esclaves par la volonté de Dieu, leur paradis se trouvant sous les pieds de leur maître » (99). Les tenants du système esclavagiste ont profité au cours des siècles de l'ignorance des esclaves en matière religieuse pour leur faire croire en la légitimité d'une institution... après tout acceptée — dans certains cas bien précis — par l'islam (rappe- lons tout de même que, selon la majorité des oulémas réunis par le CMSN, la justification de l'esclavage en Mauritanie résulterait d'une interprétation en grande partie erronée de l'islam). Aujourd'hui

(98) *Ibid.*, Annexe 7, p. 5.

Il est certainement positif qu'une mission des Nations Unies se soit rendue en Mauritanie, mais le choix des villes visitées (Nouakchott, Rosso, Bourilmit, Boghé et Nouadhibou — situées à l'ouest et au nord —) laisse révéler quand on sait que l'esclavage est surtout pratiqué dans l'est et le sud. Mohamed Lemine AHMED (*op. cit.*) fournit des chiffres à ce sujet (pp. 73 à 75) et remarque fort à propos que les régions du sud et de l'est ont une économie basée exclusivement sur l'agriculture et l'élevage, donc sont plus marquées par une influence traditionnelle que les régions du nord et de l'ouest dont l'économie est essentiellement industrielle et commerciale.

(99) Mohamed Lemine AHMED, « L'abolition de l'esclavage en Mauritanie », *op. cit.*, p. 79.

encore, certains musulmans traditionnalistes continuent à proclamer le bien-fondé du système esclavagiste. Contre la volonté d'émancipation des paysans soutenus par le MND, ils se joignent aux Frères musulmans pour dénoncer le spectre du communisme et de l'athéisme, se présentant comme les défenseurs de l'islam. Ces campagnes ainsi que la force de l'habitude confortent le statu quo. Le système esclavagiste est encore bien ancré dans la conscience collective des Mauritaniens : « ... Bien des maîtres, de bonne foi, sont persuadés de leur bon droit et de leur supériorité naturelle et bien des esclaves sont persuadés de leur animalité et infériorité naturelle voulue par Dieu » (100). Si bien que certains mettent en doute la possibilité d'une libération par ordonnance. Il y aurait ainsi les esclaves libérés par Allah (101) (les vrais) et ceux libérés par Haïdallah...

Le fatalisme et la résignation de la majorité n'empêchent pas les attitudes de résistance. Nous avons fait tout d'abord état des nombreux conflits qui se développent dans les campagnes. S'agit-il d'une contestation politique à part entière ?

On peut en douter lorsqu'on envisage l'aspect catégoriel et ponctuel des revendications (la propriété d'une terre, le refus de verser une redevance) ainsi que leur absence de caractère ouvertement et directement politique. Même quand les paysans se lient au MND pour défendre leur cause et qu'ils se disent « kadhine », ils reconnaissent ignorer l'histoire du MND, son programme et avouent ne pas être formellement organisés par lui. Pourtant, en exigeant les moyens matériels de leur subsistance et la reconnaissance de leur travail, les Haratine ne fuient pas seulement une situation de misère, ils abandonnent aussi des rapports sociaux qui, eux, sont au cœur du politique. P. Bonte situe bien le problème quand il montre comment les agriculteurs haratine veulent renverser le rapport de force qui les soumet aux éleveurs beydan : « Il faut donc bien identifier au-delà des revendications économiques, la dimension politique du problème fon-

(100) Commission des droits de l'homme (Nations Unies), Rapport BOSSUYT, *op. cit.*, Annexe 7, p. 4. C'est pourquoi El Hor voudrait que le problème soit clairement tranché sur le plan religieux et qu'une publicité conséquente en soit assurée. Or, on ne peut que constater le peu d'entrain de la part des autorités à ce sujet. Il faut dire que toutes les formes d'exploitation justifiées au nom de la religion profitent aux catégories dirigeantes et en premier lieu aux marabouts. Voir dans ce sens l'ouvrage de F.-X. PELLETIER, *Les hommes qui cueillent la vie, Les Imragen*, Flammarion, 1986 : « Aujourd'hui, le vrai maître sur la côte c'est le marabout... Cette abnégation des Imragen vis-à-vis des marabouts traduit leur angoisse de croyants face à des hommes que leur situation religieuse rend invulnérables et tout-puissants » (pp. 18 et 185).

(101) C'est-à-dire selon les procédures « classiques », au nombre de trois : l'esclave rachète sa liberté à son maître ; le maître accorde la liberté à son esclave ; l'esclave se libère lui-même en s'échappant de chez son maître.

cier. Ce qui est en jeu, ... ce sont les rapports sociaux à l'intérieur des groupes et entre eux. Il ne s'agit que secondairement dans le cas du travail agricole, de relations entre tribus ou entre les « rangs » qui hiérarchisent la société maure, mais du rapport politique et hiérarchique entre éleveurs et agriculteurs, entre *beydan* et *haratin*, rapport dont la prééminence foncière est un mode essentiel d'expression. En forçant quelque peu, on pourrait dire que les « propriétaires » et les agriculteurs ne reprennent chaque année le chemin de leurs champs que pour reproduire — ou contester — une relation hiérarchique dont les enjeux essentiels sont en fait ailleurs, dans la place des groupes sociaux au sein de l'État et dans la société nationale moderne » (102).

La prise de conscience de la domination des familles traditionnelles puissantes et la volonté de prendre la parole s'expriment aussi dans des domaines tout à fait politiques. Ba Boubacar rapporte comment les paysans du Tagat, refusant le « dikrat politique de la famille Ehel Cheikh Hadrami » qui traditionnellement monopolisait la représentation politique lors de chaque élection, ont âprement défendu leurs chances pour l'élection du bureau départemental des Structures d'éducation des masses en 1983 : « Malgré un rapport de force défavorable, l'opposition au Cheikh a réussi à arracher trente mandats sur quatre-vingt : pour la première fois, au cours d'une élection, une opposition à la famille régnante se constitue et s'affirme publiquement. Non seulement des opposants farouches à Cheikh Mohamed et Moustapha ont été élus, mais il s'est trouvé obligé d'en coopter dans sa propre représentation » (103).

On ne saurait pourtant terminer l'étude de la contestation haratine sans noter, avec A.W.ould Cheikh, un paradoxe qui, en liaison avec la nature de la société mauritanienne et des modèles idéologiques disponibles (essentiellement ethnique et tribal) en révèle la

(102) P. BONTÉ, L'herbe ou le sol ? Évolution du système foncier pastoral en Mauritanie du sud-ouest, Collège de France, Laboratoire d'anthropologie sociale, p. 42.

Voir dans ce sens le cas des Haratine de Balladji (au nord du Boghé) qui, bien que dépendants économiquement de grandes familles négro-africaines, ont réussi à rompre leurs liens sociaux d'origine. Un des signes les plus visibles de la rupture avec la culture maure s'observe chez les femmes qui ont troqué la *melafa* maure pour le boubou négro-africain, in Ministère de l'Économie et des Finances, Projet RAMS, Organisation sociale de la production agricole, *op. cit.*, p. 32.

(103) Ba Boubakar, Les problèmes agraires et la question de l'esclavage en Mauritanie : l'exemple des Tagat du Brakna, Mémoire de DEA, École des hautes études en sciences sociales, 1984-85, p. 19. Déjà sous la colonisation, les Haratine évoquaient le Mali voisin d'où venait de liberté souffrait (idée d'indépendance vis-à-vis du maître, refus de toute contrainte sociale) comme un pays où « on avait sa tête », cf. A. CHAMBON, La population de conditions ou d'origine servile, *op. cit.*, p. 19.

spécificité et les limites. A.W.ould Cheikh remarque avec pertinence que cette contestation sociale, de « classe », s'inscrit elle-même dans un cadre tribal, ce qui illustre le phénomène de l'articulation des logiques.

« Tout comme leurs anciens maîtres, les Haratine justifient en effet, face notamment à d'autres Haratine, leur possession du sol, par leur appartenance à la tribu propriétaire de ce sol : le lit de tel oued du Brakna par exemple, cultivé uniquement par des Haratine, sera divisé en tronçons appartenant respectivement aux Oulad Eli Ntunve, aux Idawaich, aux Torkoz, aux Ideynab, etc. du nom de différentes « tribus » ou « fractions » de tribu de la région. Mais le cadre juridique tribal, intégrant la stratification hiérarchique précédemment évoquée (guerrier, marabout, tribulaire, artisan, griot, anciens esclaves et esclaves) dont les Haratine et esclaves représentent le degré zéro, implique que précisément l'exclusion de ce groupe de la propriété. Les aspirations et les revendications de classe des Haratine, leur volonté d'appropriation de la terre se heurte ainsi de manière contradictoire à un cadre tribal qui les intègre à la société pastorale comme travailleurs agricoles tout en les excluant d'une propriété terrienne dont la jouissance exclusive se fonde sur le pouvoir politique des groupes dominants qu'elle contribue en retour à asseoir et à reproduire » (104).

...A moins que « l'opportunisme » dont font preuve les Haratine soit plus calculé qu'on pourrait le croire. Après tout, pourquoi n'utiliseraient-ils pas la logique tribale lorsqu'il s'agit de leur intérêt et ne la rejetteraient-ils pas dans le cas inverse ? Cette plasticité montraitrait la capacité de se servir de modèles qui ont permis sa propre exploitation en les retournant en sa faveur.

Il reste à prendre en compte, dans notre recherche de la qualification politique de la contestation haratine, le mouvement El Hor lui-même. Le caractère collectif, le degré d'organisation, de prise du consensus qui caractérisent El Hor en révèlent bien entendu un aspect politique. Mais soulignons tout de même quelques éléments qui atténuent cet aspect politique. Tout au moins jusqu'au milieu des années quarante-vingt, El Hor n'apparaît pas comme une organisation politique à part entière. Son but n'est pas la prise du pouvoir (105). Le qualificatif d'organisation à caractère corporatiste paraît mieux adapté pour la

(104) A.W.ould CHEIKH, Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie, *op. cit.*, p. 45.

(105) *Sud Magazine*, revue africaine d'intégration, trimestriel, Dakar, n° 4, janvier 1987, p. 14.

caractériser. De fait, un des principaux objectifs déclarés d'El Hor est avant tout d'améliorer la condition des anciens esclaves, tout en évitant d'être récupéré aussi bien par les Négro-africains que par les Maures blancs. La réflexion d'un de ses dirigeants les plus en vue, Boubacar Messaoud, n'hésitant pas à affirmer « ma peau n'est pas un programme politique » (106), exprime bien la volonté des Haratine de conserver leur spécificité. Ils tiennent à se distinguer de l'élément négro-africain avec lequel, pour le moment tout au moins, la seule similitude objective reste d'ordre épidermique, et bien que se reconnaissant culturellement maures, ils n'oublient pas cependant que les Beydan sont leurs exploités. Ils tendent donc à cultiver leur spécificité, ce qui révèle une « ambiguïté » (107) dans l'expression politique de leur mouvement. Cette « ambiguïté » semble d'ailleurs être confirmée, au cours des années quatre-vingt, par l'essoufflement de l'organisation après les quelques textes favorables adoptés par le CMSN mais également un certain nombre de nominations avantageuses à l'endroit de plusieurs dirigeants du mouvement. La volonté d'affirmer sa spécificité peut ainsi se comprendre comme le désir d'être reconnu par le pouvoir en tant que nouveau segment propre à intégrer le système politique et à participer de la sorte au jeu du pouvoir qui se traduit en termes d'accès aux postes politiques et administratifs et à leurs prolongements clientélistes. Il faut cependant, pour terminer, insister sur la prise de conscience apparemment de plus en plus forte qui semble caractériser les Haratine (même si certains d'entre eux se sont amplement fait utiliser lors des événements de 1989). De par leur importance numérique, ils constituent certainement un acteur majeur de la Mauritanie de demain.

Quelques exemples de modes populaires d'action politique élusifs

Les modes populaires d'action politique qui ont été évoqués jusqu'ici reflètent pour la plupart une résistance frontale, ouverte. Or, une des originalités de la notion de mode populaire d'action politique est de mettre en avant des attitudes de contestation implicite, qui ne se ramènent pas aux catégories classiques du politique : l'indifférence, la raillerie, la délinquance... Si nous avons particulièrement insisté sur la contestation des paysans négro-africains et celle des Har-

(106) *Ibid.*

(107) A. W.ould CHEIKH, Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie, *op. cit.*, p. 45.

tine, c'est que, outre les multiples formes de résistance qu'elles dévoilent, leur importance à l'heure actuelle sur le plan national est des plus évidentes. Bien entendu, nous retrouvons en Mauritanie l'opposition diffuse dont nous venons de faire mention. Nous en évoquons pour terminer quelques cas parmi les plus représentatifs.

« Radio-Kankan », « radio-trottoir », plusieurs images ont été employées pour exprimer la vitalité du « média parallèle » qu'est la rumeur. Déjà, dans l'Enéide, Virgile décrivait le personnage redoutable de la *Fama*, la Rumeur, « messagère de l'erreur autant que de la vérité ». Sa puissance est d'autant plus remarquable dans des pays où l'oralité tient la place que l'on sait. Le développement de cette forme de résistance en Mauritanie est certainement dû à la carence des médias officiels où les journalistes, ces « griots modernes » (108), empêtrés dans le conformisme d'Etat, livrent une information aseptisée. Radio-trottoir cherche à percer les vérités en contournant la vérité du régime. Si bien que les meilleures chances d'accéder à l'information intéressante se situent sinon au coin de la rue, tout au moins dans les salons de quelque villa où l'on aura pu questionner le planton ou la maîtresse de tel ministre. Mais la rumeur peut être davantage qu'une source d'information parallèle. Elle devient alors une forme subtile de dialogue entre gouvernants et gouvernés. Léopold Sédar Senghor ne s'y trompait pas lorsqu'il déclarait : « Dans toutes ces rumeurs venant du peuple, les deux-tiers du temps, il y a quelque chose, c'est vrai » (109). Le peuple, absent du pouvoir, donne à ce dernier l'information qu'il voudrait recevoir de lui. La rumeur se transforme en espace de contact et d'expression. Elle devient interpellation. Une illustration de ce phénomène, en Mauritanie, vient immédiatement à l'esprit. Il n'est pas rare que soit lancée, tout particulièrement du marché, lieu très favorable de propagation, une rumeur visant à discréditer tel homme politique pour faire en sorte qu'il quitte le pouvoir. On peut rappeler à ce sujet les critiques adressées au colonel ould Haidallah, accusé de collusion avec le Polisario. Soulignons toutefois ici le rôle joué par certains groupuscules politiques qui n'hésitent pas à créer eux-mêmes telle rumeur ou contre-rumeur.

(108) Ben Jukpor, « "Mhoi-Ceul" de Bernard Dadié, et les services publics en Afrique contemporaine ! », *Le mois en Afrique*, février 1985, p. 127. Dans le même sens, il est frappant de constater le secret qui entoure l'information administrative. Il nous a été donné de consulter une note administrative estampillée « diffusion restreinte » communiquant... la hauteur de pluie tombée sur telle localité, Archives Nationales, Série E3, Dossier, n° 14.

(109) Cité par M. Diawara, « Radio Kankan, Média parallèle, pouvoir d'analyse ou fait accompli », *Le mois en Afrique*, février-mars 1981, p. 98.

Une autre forme populaire de contestation, ayant certains points communs avec la rumeur, apparaît à travers la poésie. On se souvient du rôle important joué par les griots sur le plan politique dans la société traditionnelle. Selon Michel Guignard, « la musique honorifique y apparaît comme un symbole de l'autorité, au même titre que, dans d'autres civilisations, le vêtement d'apparat... Pour légitimer son autorité, le guerrier "doit" présenter publiquement une certaine image faite de courage, de générosité » (110). Un jeune musicien a même pu déclarer à M. Guignard : « Si les Idaouich sont si bien considérés, c'est qu'ils ont été les mieux chantés ». Les poèmes cependant ne sont pas uniquement laudatifs. Ils sont aussi satiriques (« la louange et la satire étaient les armes défensives et offensives du prestige » (111)). A ce sujet, M. Leborgne émet l'hypothèse que le mot *gaf* (quarain) viendrait du mot arabe *gayyef* (critiquer quelqu'un) (112). Les vieilles querelles tribales se déroulent donc également sur le front poétique. Ces luttes verbales sont d'ailleurs toujours d'actualité : « Encore aujourd'hui, certains poèmes épiques sont interdits à la radio comme susceptibles de ranimer de vieilles querelles inter-tribales et de nuire à l'unité du pays » (113). Pour ce qui nous intéresse ici directement, les poèmes de contestation envers l'État, Abdel Nasser ould Ethmane note qu'« ils vont de la critique globale du régime militaire... à la satire impitoyable des catégories qui en profitent directement. Sous Haidallah, l'accent était surtout mis... sur l'arivisme, l'instabilité et la décadence des anciennes valeurs foulées aux pieds avec l'avènement de l'armée » (114). Souligonns enfin que la jeune génération de griots n'hésite pas à sortir du répertoire classique marqué par les poèmes d'amour et de louanges pour écrire des textes à connotation sociale sur la corruption ou l'injustice ; ces thèmes étant généralement tabous à la radio et à la télévision, les chanteurs s'expriment lors de concerts de jeunes. Le succès populaire dont bénéficie le genre poétique en fait un moyen de contestation certainement efficace.

La résistance peut aussi se manifester à travers des attitudes d'indifférence, de passivité. De tels comportements s'observent par exem-

(110) M. GUIGNARD, Musique, honneur et plaisir au Sahara occidental, CHEAM, n° 4379, pp. 55-56, « Certains actes de bravoure n'ont souvent été déterminés que par l'espoir qu'ils vaudraient à leurs auteurs quelques beaux vers qu'on se répéterait de campement en campement » (A. LERICHE), cité par M. GUIGNARD, p. 56.

(111) *Ibid.*, p. 54.

(112) Cité par M. GUIGNARD, p. 50.

(113) *Ibid.*, p. 52.

(114) L'opposition politique en Mauritanie, Discours et modes d'action depuis 1980, Mémoire de maîtrise, Faculté de Droit, Nouakchott, 1987, p. 20.

ple lorsqu'on demande à la foule d'exprimer par son entrain son soutien aux dirigeants. Si l'on questionne les gens, on s'aperçoit que bien souvent ils sont là parce qu'il faut y être, mais ils sont beaucoup plus spectateurs qu'acteurs. L'attitude d'indifférence peut se transformer en comportement provocateur. Le « mauvais esprit » n'échappe pas à l'œil du censeur. C'est ce qui ressort d'un rapport des renseignements généraux concernant un défilé d'élèves lors des fêtes de l'indépendance de 1968 : « Pour ce qui est des éléments militaires et para-militaires qui ont défilé à la satisfaction générale de l'opinion, aucun élément n'est à noter. Ce qui n'est pas le cas pour les autres organisations et notamment pour les élèves du lycée de Nouakchott et de l'école normale. L'attitude des premiers n'a échappé à personne. Certains avaient les bras croisés et marchaient avec nonchalance. Tous étaient mal habillés. Dans leurs milieux, on déclare n'avoir reçu l'ordre de participer au défilé qu'à la dernière minute. Mais on pense aussi que certains parmi eux sont encore soumis à l'influence de quelques activistes » (115). Les attitudes d'indifférence se remarquent également dans d'autres domaines : absentéisme, lenteurs au sein de l'administration, mais aussi, signe du désir d'échapper au quotidien, consommation de chanvre indien (*yamba*) ou d'alcool... Ces manifestations apparemment anodines de « résistance » expriment un refus plus ou moins conscient du modèle politique et économique que que propose (ou impose) l'État (il y a des formes plus violentes : la délinquance juvénile notamment qui s'est développée ces dernières années à Nouakchott).

La dernière forme de résistance à l'État dont nous rendons compte concerne le domaine économique. Alors que dans la plupart des États africains l'économie publique traverse la crise que l'on sait, le secteur non structuré est en pleine expansion. Ce secteur est d'ailleurs de moins en moins apprécié comme parasite. S'il vit aux dépens de la ville, « il la fait vivre » également (116). Mieux, il peut être socialement rentable dans la mesure où il exerce des fonctions que ne peut plus assurer une administration centrale pauvre en ressources humaines et matérielles. Une étude du Bureau international du travail sur le secteur non structuré de Nouakchott montre sa vitalité : non seulement il crée des emplois, forme des apprentis, engendre des revenus et des profits mais il représente un marché important

(115) Ministère de la Justice et de l'Intérieur, Service des renseignements généraux, Rapport sur les festivités du 28.11.68, n° 36/RG, 29.11.1968, p. 3, Archives Nationales de Mauritanie, Série Présidence, Dossier n° 869.

(116) André MARTINS, *L'économie des pays arabes*, Economica, 1983, p. 145.

pour le commerce du secteur structuré (117). On a même suggéré que dans certains domaines, le commerce informel est plus adapté à la réalité socio-économique de Nouakchott que le secteur structuré (118).

Le succès du secteur informel peut être interprété comme un véritable défi lancé à l'État. La masse d'emplois ainsi créée, en échappant au contrôle des pouvoirs publics, met en évidence l'incompétence de l'État à répondre aux besoins réels. Cette volonté d'exister, en l'occurrence hors des règles mises en place par l'État, constitue une forme de résistance dans la mesure où celui-ci entend théoriquement contrôler l'ensemble des activités du pays. A. Touré, dans un dialogue fort révélateur entre l'État et le « praticien des petits métiers » met bien en évidence le rapport de forces en présence :

« Je te tiens, dit l'État au praticien des petits métiers : tu travailles souvent sans autorisation, tu ne paies pas toujours les taxes municipales ou quotidiennes, tu encombres la voie publique et tu fais une concurrence déloyale aux commerçants qui exercent leur métier en respectant la légalité ! » « C'est vrai, tu as raison, répond le travailleur "indépendant" : Mais je te tiens aussi : parce que si les gens de ma condition te demandaient de leur trouver du travail, tu en serais incapable, surtout en cette période de conjoncture. Si chacun de ces gens désertait effectivement les rues mais en décidant de te tendre la main ou en se soulevant, cela pourrait peut-être ébranler tes assises. Tu y verrais une subversion communiste et tu en serais profondément affecté. Et puis, de pauvres débrouillards comme nous qui rendons quand même service à la population, avons-nous toujours les moyens de nous mettre en règle ? Car, tu en conviendras, respecter la légalité demande souvent beaucoup d'argent. Puisque, par ailleurs, tu ne nous prévois jamais dans tes programmes de développement, laissons-nous nous débrouiller dans la rue » (119).

(117) Georges NIHAN et Robert JOURDAIN, « Le secteur non structuré "moderne" de Nouakchott », *Revue internationale du travail*, BIT, vol. 117, n° 6, 1978, pp. 765 à 776.

Voir également les rapports du colloque « Pratiques informelles comparées » organisé par les universités d'Orléans et de Nouakchott (Nouakchott, décembre 1988).

(118) Mohamed ould SIDI MOHAMED, Le commerce informel de l'eau potable à Nouakchott, Communication présentée lors du colloque de géographie dans les pays maghrébins, ENS, Nouakchott, 7 au 14 avril 1986.

(119) A. TOURÉ, *Les petits métiers à Abidjan*, cité par Yacouba TANDIA, L'artisanat alimentaire à Nouakchott, Mémoire de sciences économiques, Faculté de droit et des sciences économiques de Nouakchott, 1985-1986, p. 86.

Toujours au chapitre des difficultés pour l'État de maîtriser l'ensemble de l'appareil économique, cf. A. MARTENS (*L'économie des pays arabes*, op. cit.) qui relate l'expérience fort brève de la Société nationale d'industrialisation et de commercialisation du bétail (SONICOB). En 1976, l'administration interdit les exportations privées de bétail pour en confier le monopole à la SONICOB. Or dès 1978, les exportations de bétail sont à nouveau libérées et la

Il est certainement difficile de qualifier d'attitudes politiques à part entière ces modes de résistance. Les auteurs des conduites dont il a été fait mention n'agissent pas forcément avec un degré élevé de conscience politique. Le quidam de la foule ou le petit entrepreneur du secteur informel ne se considèrent pas automatiquement comme des opposants déclarés et actifs. Toutefois, la dénonciation « en douceur » du régime dont ces comportements sont porteurs, à défaut de « passage au politique », n'en relativise pas moins l'emprise du pouvoir sur le champ social... au moment même où le régime souhaite mobiliser le pays.

L'étude de quelques pans de la « société civile » mauritanienne a permis de mesurer le bien-fondé d'une approche multidimensionnelle. Nous sommes loin, à l'issue de ces développements, de toute vision binaire opposant de façon catégorique un groupe dominant à un groupe dominé. La prise en compte de l'aspect pluriel de la société mauritanienne révèle au contraire la complexité des diverses positions sociales ainsi que la polysémie des conduites des acteurs. Les dominants de la société civile, à travers les groupes politiques, ne cherchent-ils pas tout autant à renverser un pouvoir dont ils sont exclus qu'à participer à ce même pouvoir dès lors qu'il le leur permet ? Mais surtout, nous avons mesuré la profonde ambivalence de certains mouvements sociaux. Le temps de la contestation précède souvent celui de la récupération. Il est à cet égard intéressant de noter qu'à de rares exceptions près les dirigeants de toute institution ou mouvement social (du MND aux coopératives villageoises) sont issus des groupes dominants traditionnels. On peut alors supposer que la phase de récupération soit d'autant plus facile lorsque l'on a déjà « un pied à l'étrier ». Les acteurs les plus subordonnés eux-mêmes ne tentent-ils pas avant tout de profiter de l'État dès que l'occasion se présente ? Loin de nous cependant de ne voir que de l'opportunisme dans le comportement des divers acteurs sociaux. La résistance

SONICOB mise en veilleuse. C'est que, durant la courte vie de la SONICOB, les exportations privées (dites « non contrôlées ») se sont maintenues, facilitées en partie par la longueur et la perméabilité des frontières. A. MARTENS conclut : « Le court règne de la SONICOB s'explique... par la difficulté énorme que rencontre toute administration centrale à se substituer à des circuits commerciaux traditionnels qui répondent efficacement aux incitations du marché » (p. 101).

Mentionnons enfin, toujours dans le même sens, la réticence pour un peuple d'anciens nomades au paiement de l'impôt (des campagnes nationales sont organisées à ce propos par le quotidien national (*l'Imaj*)).

existe, qu'elle soit frontale ou de nature évasive, un des soucis majeurs de l'État étant peut-être de voir s'inscrire ces divers acteurs dans son espace de domination. Nous voulions simplement dans cette dernière partie dépasser des visions parfois simplistes, en essayant de nous mettre au diapason des réalités sociales.

CONCLUSION

Cet ouvrage a été écrit avec le souci constant de rester le plus proche possible de la réalité. Le premier élément de conclusion qui s'en dégage a trait, outre l'importance plus que jamais cruciale du facteur ethnique, à la « réhabilitation » du fait tribal. Nous avons de la sorte tenté, dans la mesure de nos moyens, de combler une lacune constatée dans la plupart des travaux de même nature que le nôtre sur la Mauritanie. J.-C. Arnaud (1) a évoqué l'importance du fait tribal mais ne l'a pas développé ; J.-L. Balans (2) a étudié la tribu dans le cadre précolonial mais n'y a fait que très peu référence par la suite ; F. de Chassey (3) a eu tendance à brûler les étapes en adoptant une analyse en termes de classes. Si la réalité tribale a été largement occultée dans les travaux précédents (4) (à l'exception notable de la contribution de Mohamed ould Sidia (5)), nous reconnaissons que l'évolution récente du pouvoir mauritanien est sans équivoque. La recrudescence du fait tribal depuis 1978 ne passe pas inaperçue (cf. deuxième partie). Ajoutons que lorsque F. de Chassey rédige sa thèse (fin des années soixante - début des années soixante-dix), la théorie de la dépendance est au zénith et, en Mauritanie, le Mouvement national démocratique à son apogée.

(1) Le système politique de la Mauritanie 1960-1980, Thèse d'État de droit public, Paris I, 1981.

(2) Le développement du pouvoir en Mauritanie, Thèse d'État en science politique, Bordeaux I, 1980.

(3) *L'étrier, la houe et le Livre*, Anthopos, 1977 ; *Mauritanie 1900-1975*, Anthopos, 1978.

(4) C'est le lieu de noter la difficulté de travailler sur un système où la pratique politique se déroule en grande partie hors des canaux de la légalité, ce qui rend toute étude institutionnelle bien souvent superflue. Illustration extrême du peu d'attention accordée aux textes, le préambule de la Charte constitutionnelle de 1985 (JO RIM du 27 février 1985, p. 112) affirme : « ... *Conscientes de leurs responsabilités devant le peuple, les Forces armées ont pris le pouvoir le 10 mai 1978...* » Le texte fondamental a donc deux mois d'avance sur l'histoire, le premier coup d'État ayant eu lieu le 10 juillet 1978.

(5) De la tribu à l'État en Mauritanie, 1940-1978, Thèse, Université de Tunis, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1987.

Nous ne saurions ici revenir en détail sur les nombreux signes qui témoignent de la vigueur du fait tribal en Mauritanie. Rappelons simplement deux des caractéristiques fondamentales du système tribal qui sont bien vivantes au « pays des oul » : la dimension dynamique et mouvante du politique en raison du souci permanent d'équilibre et le système d'autodéfense agressive ou solidarité négative qui justifie des alliances davantage motivées par les intérêts immédiats que par les options idéologiques. On retrouve en outre à travers la prépondérance des marabouts au sein de l'État postcolonial et leur faculté à réaliser le compromis, le rôle de médiateur qui leur est souvent dévolu en matière de conflits dans les sociétés segmentaires (6). La prégnance du système tribal est d'autant plus forte que, face à la démission sociale de l'État, les populations se tournent tout naturellement vers leur groupe d'origine. En soulignant l'importance du fait tribal en Mauritanie (« ... une société encore très fortement marquée par ses structures tribales ») (7), nous rejoignons les conclusions de diverses études récentes sur des pays en plusieurs points comparables (8).

La « réhabilitation » du fait tribal ne doit cependant pas conduire à un quelconque déterminisme. L'utilisation du cadre conceptuel d'État à polarisation variable permet d'éviter ce risque. Si les solidarités d'origine y occupent une place importante, elles ne sont pas exclusives d'autres axes de division et de regroupement. Une des meilleures illustrations des limites de l'explication « tribaliste » ne réside-t-elle pas dans l'affrontement entre Moktar ould Daddah et Souleymane ould Cheikh Sidya (pouvoir moderne/pouvoir traditionnel) et plus encore entre Moktar ould Daddah et Mohamed ould Cheikh (pouvoir modéré/pouvoir « révolutionnaire »)... les trois hommes

(6) Voir M. MORSY, « Réflexion sur le système politique marocain dans sa longue durée historique », in K. AUOUA et al., *L'espace de l'État. Réflexions sur l'État au Maroc et dans le Tiers monde*, Rabat, Edino, 1985.

(7) A.W. ould CHEIKH, Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XI^e - XIV^e). Essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse d'État en sociologie, Paris V, 1985, p. 999.

Un informateur nous a confié à ce sujet qu'en étant très bien renseigné sur les conflits tribaux locaux, il est possible de savoir qui sera nommé à tel poste.

(8) Cf. notamment M. SEURAT, Le quartier de Bab Tebbané à Tripoli : étude d'une asabiyya urbaine, in CERMOC, Mouvements communautaires et espaces urbains, au Machreq, Sindbad, 1985 (... « A Tripoli, comme ailleurs, les "idéologies importées" n'ont pas résisté à "l'esprit de corps", les partis à la asabiyya », op. cit., p. 58) ; O. ROY, *L'Afghanistan, islam et modernité politique*, Seuil, 1985 ; P. LABAUNE, Démocratie tribale et système politique en République arabe du Yémen, RFP, août 1981, n° 4, p. 745... ; A. MABED, La République démocratique et populaire du Yémen : analyse d'une dynamique de marxisation d'un régime, Thèse de science politique, Paris X, 1988 ; enfin, l'ouvrage un peu plus ancien de P. GUBHENNO, *Politics and change in Al-Karak, Jordan. A study of a small Arab town and its district*, London, Oxford University Press, 1973.

appartenant à la même tribu, les Oulad Biri ? (9). Quoique timidement, les idéologies et les nouvelles solidarités d'ordre social, à côté des autres champs identifiés dans la deuxième partie, font également leur apparition au sein de la société mauritanienne. C'est pourquoi nous avons adopté une approche multidimensionnelle en essayant de saisir la pluralité des logiques à l'œuvre dans leur articulation ainsi que leur polysémie. « La conceptualisation du politique, à l'intérieur d'une même société..., n'a de sens que si elle est cernée dans le pluriel, le dynamique, l'ambivalent et le contradictoire » (10). Au risque par moments de déconcerter l'analyste, cette approche mettant en avant un « panaché de concepts » (11) n'est-elle pas la seule à pouvoir embrasser la complexité d'une société plurielle ? (« ... Un jeune homme, diplômé, costumé, téléphone à un responsable administratif, prononce quelques mots d'arabe, recommande en français une personne à l'embauche, puis devant les réticences, reprend en arabe trois arguments : qu'un parent de la personne recommandée a perdu son emploi et que la famille est sans ressources, qu'elle appartient à une tribu du Maroc central, et qu'elle a beaucoup d'enfants... pour terminer, il se voit opposer un refus basé sur le règlement, sans que la qualification du candidat ait été même évoquée. On pourrait multiplier les exemples à l'infini : chacun traîne derrière lui les casseroles de l'Histoire » (12)).

De fait, seul un retour sur le passé permet de comprendre les « énigmes » du politique contemporain. Ce ressourcement de la sociologie par l'histoire conduit à délaisser les schémas explicatifs totalisants et abstraits pour leur préférer une démarche qui prenne en compte le réel et la spécificité de la production politique de la société étudiée. Ce qu'il faut bien saisir ici, nous semble-t-il, c'est la profonde actualité de l'histoire, ce « sillon dans lequel le présent et l'avenir continuent à s'inscrire » (13). Dès que l'on admet l'enracinement

(9) Même si ces affrontements peuvent aussi être en partie ramenés à des conflits d'ordre clanique, surtout le premier, les trois hommes appartenant à des fractions différentes (Mokhtar ould DADDAH : N'Techayett ; Souleymane ould Cheikh SIDYA : Ahel Cheikh SIDYA ; Mohamed ould CHEIKH : O. Khaddil).

(10) D.C. MARTIN « Car vous croyez qu'ils pensent ? »... Rapport au congrès national de l'association française de science politique, Bordeaux, 5-8 octobre 1988, p. 16.

(11) D. MARTIN « Par-delà le boubou et la cravate : pour une sociologie de l'innovation politique en Afrique noire », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 20, n° 1, 1986, p. 23.

(12) P. PASCON, « La nature composite de la société marocaine », in *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 155-156, janvier 1986, p. 212.

La référence à « plusieurs sociétés superposées » (p. 211) peut toutefois appeler la critique d'une trop grande rigidité, l'auteur identifiant des strates superposées, alors que la réalité invite plutôt à une interprétation en termes d'articulation, d'imbrication.

(13) M. MORSY, Réflexion sur le système politique marocain dans la longue durée historique, op. cit., p. 138. On peut ajouter dans le même sens cette réflexion de J. GUBHENNO : « Ce qui est historique n'est pas, ainsi que l'entendent de si nombreux historiens, ce qui est

de l'immédiat dans le passé, plusieurs pans de la société contemporaine prennent toute leur signification. Retenons-en trois manifestations pour ce qui est de notre étude. En premier lieu, le code culturel islamique qui se caractérise par le principe de non dissociation du politique et du religieux empêche l'émergence d'un État ayant une légitimité propre ; en outre, l'État-nation, en divisant l'Umma, est perçu comme un ferment de désordre (*fitna*). Le second exemple est relatif au type de rapport qu'entretiennent l'État et la société. Malgré l'adoption formelle du modèle bureaucratique, les relations étroites entre les fonctionnaires et la société civile conduisent à préférer le cousinage et le boubou à l'anonymat et la cravate. Enfin, l'environnement saharien et son corollaire, le genre de vie nomade, produisent un type particulier d'organisation sociale : mobilité et indépendance des individus, souplesse des structures politiques, mais également solidarité (*asabiyya*, cercles concentriques de mobilisation), comportements qui se vérifient aujourd'hui aussi bien lorsqu'on constate la réticence au paiement de l'impôt que la cohésion spontanée de presque toute la communauté maure lors des événements de 1989. Ainsi apparaît le poids de l'histoire comme facteur explicatif du politique contemporain. Seul peut comprendre les institutions d'aujourd'hui celui qui a su lire celles du passé.

Si l'histoire propre de la société est indispensable à la compréhension de l'État postcolonial, celui-ci ne peut toutefois être complètement appréhendé qu'en prenant en compte toutes les influences qui ont marqué les sociétés colonisées et principalement le modèle bureaucratique occidental. L'État contemporain révèle de la sorte sa nature hybride. Les mondes moderne et ancien s'interpénètrent, donnant lieu à des « bricolages », des synthèses particulières. Le système traditionnel fonctionne à l'intérieur du système moderne. J. Copans cite l'exemple du secteur informel pour illustrer ces « nouvelles » formes anciennes que le commerce et la production ont prises dans le Tiers monde » (14). Pour ce qui est de la Mauritanie, on peut faire référence au nom de ce quartier de la ville de Kiffa, « Cherif-Gomez », symbole de l'interpénétration entre ancien et moderne, en alliant la descendance du Prophète (Cherif) à l'ingénieur français Gomez qui y forait un puits dans les années cinquante (15). Nous avons

passé ni ce qui est mort, mais ce qui est durable, ce qui a mérité de vivre, ce qui fait la mémoire d'un peuple et ne cesse de déterminer sa volonté », in *Le Monde*, 16-17 juillet 1989, p. 2.

(14) « Du vin de palme nouveau dans de vieilles calebasses ? État, marché, paysans, crises et luttes populaires en Afrique », *Genève-Afrique*, vol. XXVII, n° 1, 1989, p. 21.

(15) Cf. Cheikh Saad Boudh KAMARA et al., *L'urbanisation de la Mauritanie*, La Documentation française, 1988, p. 41.

bien affaire à la rencontre d'éléments d'origine diverse, aboutissant à une « créolité inventive » (16). Le caractère exogène de l'État, si souvent mis en avant dans les études de sciences sociales sur l'Afrique, devient ainsi éminemment relatif. Nous avons évoqué dans la deuxième partie plusieurs exemples de réappropriation des institutions d'origine extérieure. Même s'il est quelque peu malmené par rapport à sa logique propre, le modèle étranger, en divers points, n'en est pas moins repris, intégré. La société à laquelle il s'adresse est vivante et elle façonne l'apport externe à sa convenance, en fonction de ses besoins. « En vérité, la plupart des phénomènes dans lesquels l'on discerne des manifestations de la nature exogène de l'État postcolonial — le « tribalisme », l'« instabilité » — annoncent au contraire la réappropriation des institutions d'origine étrangère par les sociétés autochtones. Loin de trahir un défaut d'historicité et une aliénation culturelle, ils attestent la vigueur de la greffe coloniale et la vitalité de l'action politique qu'elle a suscitée. Ils révèlent la densité des fondements sociaux du pouvoir, au lieu de leur absence » (17). Comment mieux illustrer ces propos qu'en rappelant, pour ce qui est du cas mauritanien, la stratégie des marabouts. Sujets agissants de la pénétration coloniale, ils ont pris en main l'État postcolonial, ce qui traduit une revanche sur les guerriers à la lumière du temps long de l'histoire. Cet État, qui a été à moment donné un produit d'importation repose désormais sur des groupes sociaux autochtones, en majorité issus des rangs de l'aristocratie maraboutique moyenne, et les intérêts en jeu permettent d'augurer de sa pérennité. Les armes de l'envahisseur ont été reprises et intériorisées.

Certes, le modèle a fait l'objet d'une réinvention — « L'administration en Afrique francophone est une greffe qui a pris et qui produit des fruits différents de ceux des plants mères » (18) —, mais ce n'est que la preuve de la vitalité de la société d'accueil. C'est d'ailleurs à l'identification de ces nouveaux espaces, souvent qualifiés de « vides » par une science politique qui reste marquée par son origine, que l'analyste est convié. Nous nous y sommes essayé en proposant une interprétation non conventionnelle de la plupart des coups d'État, en constatant que sous l'apparent monolithisme de la domination étatique se dessine la vitalité de la production politique de la société, plus particulièrement dans le domaine des groupes politi-

(16) R. DEPESTRE, cité in D. MARTIN, « Par-delà le boubou et la cravate... », *op. cit.*, p. 26.

(17) J.-F. BAYART, *L'État en Afrique, La Politique du ventre*, Fayard, 1989, p. 322.

(18) D. DARBON, *Administration et société en Afrique : l'illusion d'une administration sociale. Rapport au congrès national de l'association française de science politique*, Bordeaux, 5-8 octobre 1988, p. 26.

ques mais aussi à travers certains modes populaires d'action politique. On pourrait, dans cet effort de « détropicalisation » de l'analyse, multiplier les exemples d'expression locale du politique. Si la « démocratie » n'est pas toujours là où l'on pourrait la chercher, elle est peut-être dans cette opinion publique qui, sans lire les journaux, est parfois mieux informée et plus influente que dans les États occidentaux (19), à travers le savant dosage qui détermine les nominations aux postes publics... Chausser de nouvelles lunettes invite également à découvrir que donner n'est pas forcément de la générosité de même que prendre n'est pas toujours du vol (20).

La manière dont ailleurs on conçoit la politique n'implique pas une négation du politique. Accepter la différence, c'est découvrir chez « d'autres » l'existence de sociétés politiques à part entière.

BIBLIOGRAPHIE*

I. ARCHIVES

1) Archives nationales du Sénégal (Dakar)

A. Série 2G - Rapports politiques et rapports d'ensemble

- 1941, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1942, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1943, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1944, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1945, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1946, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1947, Mauritanie, Rapport politique trimestriel (1^{er} trimestre).
- 1948, * Mauritanie, Rapports politiques trimestriels (1^{er} et 2^e trimestres) ;
* Mauritanie, Cercle de l'Adrar, Bulletin trimestriel de renseignements (juillet, septembre) ;
* Mauritanie, Cercle de la Baie du Lévrier, Bulletin mensuel de renseignements extérieurs (mai)
- 1949, Mauritanie, Rapport politique annuel.
- 1953, * Mauritanie, Rapport annuel d'ensemble sur le fonctionnement des services ;
* Mauritanie, Affaires politiques, Revue trimestrielle des événements (15 août-15 novembre) ;
* Mauritanie, Gendarmerie nationale, Fiche trimestrielle sur la situation des services (4^e trimestre).
- 1954, * Mauritanie, Affaires politiques, Revue trimestrielle des événements (1^{er}, 2^e et 3^e trimestres) ;
* Mauritanie, Gendarmerie nationale, Fiche trimestrielle sur la situation du territoire (2^e trimestre).
- 1955, * Mauritanie, Affaires politiques, Bulletins mensuels de renseignements (février à juillet, décembre) ;

* Références concernant directement la Mauritanie (nous ne mentionnons pas les sources d'ordre général).

(19) Voir S. CARATINI, *Les Rgaybât*, tome 1, L'Harmattan, 1989, p. 49.

(20) Cf A. CLAISSE, « Le temps circulaire », in *Lamaliz*, n° 128, septembre 1981, p. 48.

- * Mauritanie, Affaires politiques, Revue trimestrielle des événements (4^e trimestre).
- * Mauritanie, Affaires politiques, Bulletin mensuel de renseignements (janvier) ;
- * Mauritanie, Gendarmerie nationale, Renseignements trimestriels sur la situation du territoire (3^e trimestre).

B. Série 9 G - Bulletins de renseignements et rapports d'ensemble

- 1947, Rapport politique.
- 1948, Revue trimestrielle des événements (3^e trimestre).
- 1949, * Revue trimestrielle des événements (4^e trimestre) ;
- * Tableau des principales tribus de la Mauritanie par cercle et par subdivision.
- 1950, Revue trimestrielle des événements (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres).
- 1951, * Rapport politique, Année 1951 ;
- * Revue trimestrielle des événements (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres).
- 1952, * Revue trimestrielle des événements (2^e trimestre) ;
- Revue des événements du second semestre 1952 et de la période du 1.1.53 au 15.2.53.
- 1953, Revue des événements (du 15.1.53 au 15.5.53 ; du 15.5.53 au 15.8.53 ; du 15.11.53 au 15.2.54).

2) Archives nationales de Mauritanie (Nouakchott)

A. Série E 3 (Questions politiques)

- Dossier n° 1, Correspondance administrative diverse.
- Dossier n° 4, * Grèves lycéennes de 1969 ;
- * Conflits syndicaux (1969).
- Dossier n° 5, Situation politique (1965).
- Dossier n° 6, Problèmes syndicaux.
- Dossier n° 7, Correspondance administrative diverse.
- Dossier n° 9, Correspondance administrative diverse.
- Dossier n° 13, Correspondance administrative diverse.
- Dossier n° 14, Correspondance administrative diverse.
- Dossier n° 28, Soldes des chefs traditionnels (1969).
- Dossier n° 29, Questions syndicales.
- Dossier n° 32, Assemblée nationale (1967).
- Dossier n° 39, Rapports politiques (1951).
- Dossier n° 71, PPM.
- Dossier n° 79, Affaires relatives au droit de la terre.
- Dossier n° 85, Bulletins politiques mensuels (1958).

- Dossier n° 126, * Notice militaire sur la Mauritanie (1957) ;
- * Tableau de commandement (1957).
- Dossier n° 128, Fiches de solde des chefs traditionnels (1961).
- Dossier n° 144, * Dossier sur Horma ould BABANA (1956) ;
- * Conflits de terrains à M'Bout.
- Dossier n° 151/1, Rapport politique (1957).
- Dossier n° 176/1, Syndicats.
- Dossier n° 171/2, Rapports politiques (1955).
- Dossier n° 177, Élection des conseillers urbains et ruraux (1966).
- Dossier n° 182, Établissement et révision des listes électorales (1964).
- Dossier n° 195, Procès-verbaux de conseils ruraux.
- Dossier n° 209, Élections municipales (1960).
- Dossier n° 249, Rapports politiques (avant l'indépendance).
- Dossier n° 250, Rapports politiques (avant l'indépendance).
- Dossier n° 251, Affaires tribales.
- Dossier n° 253, Note sur la politique agricole (1959).
- Dossier n° 253 bis, Affaires tribales.
- Dossier n° 255, Fiches de renseignements (tribus).
- Dossier n° 256, Rapports politiques.
- Dossier n° 257, * Rapports politiques (1946-1947-1949) ;
- * Problèmes ethniques (1951).

B. Série Présidence

- Dossier n° 23, Création de la Nahda.
- Dossier n° 97, * Bulletins politiques mensuels (1958-1959) ;
- * Luttes tribales (1958) ;
- * Tensions peuls-maures.
- Dossier n° 174, * Constitutionnalisation du Parti (1965) ;
- * Élections législatives (1965) ;
- * Discours d'Ahmed ould MOHAMED SALAH à l'Assemblée nationale (1965).
- Dossier n° 175, * Diverses lettres de responsables politiques ;
- * Liste des députés élus en 1965.
- Dossier n° 196, Miferma.
- Dossier n° 203, PPM (BPN, rapports. 1965-1966).
- Dossier n° 215, PPM. Résolutions du Congrès de Kaedi (1964).
- Dossier n° 242, * Plusieurs numéros de « la voix du peuple » (organe du PPM) ;
- * Un numéro de « l'unité » (organe du mouvement socialiste arabe de Mauritanie), 1967.
- Dossier n° 243, * Rapport sur l'état de la Nation (1960) ;
- * Exposé du Premier ministre devant l'Assemblée nationale.
- Dossier n° 244, Statut des chefs traditionnels (1958).

- Dossier n° 259,
Dossier n° 264,

Dossier n° 267,
Dossier n° 277,

Dossier n° 291,
Dossier n° 293,
Dossier n° 295,
Dossier n° 305,
Dossier n° 312,
Dossier n° 325,
Dossier n° 348,
Dossier n° 368,

Dossier n° 371,
Dossier n° 412,

Dossier n° 416,

Dossier n° 505/2,
Dossier n° 506/2,
Dossier n° 657,
Dossier n° 665,

Dossier n° 670,
Dossier n° 739,
Dossier n° 759,
Dossier n° 826,
- Bulletins de renseignements (1962).
* Document intitulé « Dix ans de vie politique de Horma ould BABANA » ;
* UTM (1961-1964).
* Note sur les événements de Néma (1962) ;
* Évolution de la situation regueibat (1962).
* 2^e Congrès ordinaire du PPM. Aïoun ;
* 3^e Congrès ordinaire du PPM, Nouakchott, 1968, (résolutions, débats, ...).
* Divers documents sur le Sahara ;
* Lettre de démission d'Ahmed Baba MISKE.
* BPN du PPM ;
* Rapports PPM-UTM (1967).
2^e Congrès du PPM.
Diverses correspondances (hommes politiques, ambassadeurs) destinées à Moktar ould DADDAH.
Réunions du BPN.
* Diverses lettres critiques à l'encontre du PPM ;
* Tendances dans le PPM.
Divers documents relatifs aux « visées du Maroc sur la Mauritanie » (1963).
* Relations Administration-Parti (1964) ;
* Élection présidentielle (1966) ;
* Congrès d'Aleg (1958) ;
* Interdiction d'un parti d'opposition, le FND (1964) ;
* Bulletin du PRM (1960).
Assemblée nationale (1966-1967).
* Problèmes ethniques ;
* Création d'un parti d'opposition, El Baath el Mauritani (1962).
Plusieurs discours de Moktar ould DADDAH (1963-1964).
Correspondances diverses.
Assemblée nationale (1963).
Conférence des gouverneurs de région (1978).
* Conseil national du PPM (1976) ;
* Congrès de l'UTM (1976).
Documents sur l'affaire du Sahara.
Loi-cadre (1957).
Assemblée territoriale (1958).
* BPN :
* Rapports syndicat-parti (1972) ;
* Règlement intérieur du CIF ;
* Lutte contre la dépravation des mœurs (1972) ;
* Rôle de l'islam (1972).

- Dossier n° 846,

Dossier n° 871,
Dossier n° 881

Dossier n° 882,
Dossier n° 915,
Dossier n° 924,
Dossier n° 954,
Dossier n° 963,

3) *Archives du ministère de l'Intérieur (Nouakchott)*

A. *Sur le PPM*
— 3^e Congrès ordinaire du PPM, 1968.
— Permanence nationale, Centre d'information et de formation (CIF), Tribune du CIF, mars 1974.
— 4^e Congrès ordinaire du PPM, Nouakchott, 1975.
— Commissariat politique chargé de l'INEEP, Recueil des conférences sur les grandes théories politiques, juin-octobre 1976.
— Conseil national, session ordinaire, juin 1976.
— Commissariat politique chargé de l'INEEP. Conférences,
* La Mauritanie dans le Tiers monde, juin 1976 ;
* Les constances révolutionnaires du PPM, juin 1976.
— Jeunesse du PPM, Travaux du 1^{er} Congrès, Nouakchott, août 1977.

B. *Divers*
— Étude historique succincte de la tribu guerrière Oulad DAMAN, 1947.
— Discours prononcé par M^e Moktar ould DADDAH devant l'Assemblée nationale le 28.11.1961 sur l'état de la Nation.
— Rapport sur l'état de la Nation, 28.11.1963.
- * Affaire du Sahara ;
* Rapport sur la situation de Cominor depuis sa nationalisation ;
* Note du gouverneur d'Akjoujt (tribalisme, clanisme, ...).
* Incident de Béni Chab « à caractère esclavagiste ». Assemblée nationale.
* Communes rurales (1958-1960) ;
* Cadeaux politiques (1960) ;
* Communes urbaines (1960-1962) ;
* Élections municipales (1960).
Message de Mokhtar ould DADDAH à la session extraordinaire de l'Assemblée nationale du 6.4.62.
* Congrès du PPM de 1971 ;
* Statuts du Parti (1971).
Documents relatifs au PPM.
* Assemblée nationale (1971 à 1973) ;
* PPM. Congrès de Nouakchott (1963).
* Nationalisation de la Miferma (1974) ;
* Rapport du haut commissariat aux Affaires religieuses (1970).

- Rapport sur l'état de la Nation, 1964.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1965.
- JO des débats de l'Assemblée nationale, session ordinaire, mai-juillet 1968.
- Bilan décennal, Moktar ould DADDAH, 1960-1970.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1970.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1971.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1974.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1975.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1976.
- Rapport sur l'état de la Nation, 1977.
- Rapport relatif à la situation politique et à la question du ravitaillement au département de Rkiz, 10 août 1973.
- RIM, 5^e région, Rapport de fin d'année, 12 novembre 1975.
- RIM, 6^e région, Rapport d'activité de la 6^e région au titre du 1^{er} trimestre 1976.
- Rapport annuel du préfet de Boghé, 1979.
- RIM, Rapport annuel du préfet de M'Bagne, 1979.
- RIM, Région du Brakna, Rapport de fin d'année, 1980.

II. TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- Ould ABDALLAHI (Ahmed Miske), Le district de Nouakchott face au phénomène de l'exode rural, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1982.
- Ould ABDOU (Mohamed Habiboullah), L'information en Mauritanie, Thèse de 3^e cycle, Paris II (Institut français de presse et des sciences de l'information), 1975.
- ABOU (Souleymane N'Diaye), Les problèmes du secteur rural en Mauritanie et des projets ruraux dans le cadre du IV^e Plan, Mémoire, Faculté de droit, Dakar, 1984.
- AHMED (Mohamed Lemine), L'abolition de l'esclavage en Mauritanie, Mémoire, Faculté de droit, Dakar, 1983.
- AIDARA (Mohamedou), Criminalité à Nouakchott, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1985.
- AMADOU (El Hadj), Évolution des structures socio-économiques en Mauritanie des origines à 1959, Mémoire, Section sociologie, Paris VIII, 1981.
- ARNAUD (Jean), La Mauritanie et la mer : vers un « front pionnier littoral », Thèse de 3^e cycle, Paris X, 1977.
- ARNAUD (Jean-Claude), Le système politique de la Mauritanie, 1960-1980, Thèse d'État en droit public, Paris I, 1981.
- BA (Boubacar), Contribution à l'analyse critique des textes consacrés à la tenure foncière du Fouta Toro, Mémoire, EHESS, 1983.

- BA (Boubacar), Les problèmes agraires et la question de l'esclavage en Mauritanie : l'exemple des Tagat du Brakna, Mémoire, EHESS, 1985.
- BA (Haimout), La Mauritanie et le droit de la mer, Mémoire, Institut du droit de la paix et du développement, Nice, 1982.
- BA (Moussa Batchily), Le parti du peuple mauritanien, Thèse de 3^e cycle, Paris VII, 1983.
- BA (Yaghouba Aboubacry), Les problèmes fonciers et le développement agricole au Gorgol, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1986.
- BAL (Amadou Tidiane), L'évolution de la politique extérieure de la RIM depuis 1960 et ses incidences sur la question nationale, Mémoire, IEP, Grenoble, 1984.
- BALANS (Jean-Louis), Le développement du pouvoir en Mauritanie, Thèse d'État en sciences politiques, Bordeaux I, 1980.
- BARO (Mamadou Amadou), Contribution à une étude socio-économique d'expériences d'aménagements hydro-agricoles en Mauritanie. Cas du périmètre pilote du Gorgol, Mémoire, Faculté des lettres, Dakar, 1984.
- Ould BIZBADI (Moktar), Les structures d'éducation des masses, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1985.
- BONIS (Jean), Travailleurs et entreprises au début de l'industrialisation. Le cas mauritanien, Thèse de 3^e cycle, Université de Paris, 1966.
- Ould BOUBACAR (Abdellahi), Les élections municipales de 1986 à Nouakchott, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1987.
- Ould BOUBACAR (Mohamed), La vie sociale en Mauritanie, École de perfectionnement des cadres du Maroc, 1980.
- BUISSON (Pierre-Jean), L'entreprise publique en Mauritanie : représentations et enjeux, Thèse de 3^e cycle, Bordeaux I, 1978.
- CARATINI (Sophie), Les Regueibats, Thèse d'État en lettres et sciences humaines, Paris VII, 1984.
- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud), Nomadisme, islam et pouvoir politique dans la société maure pré-coloniale (XI^e-XIX^e). Essai sur quelques aspects du tribalisme, Thèse d'État en sociologie, Paris V, 1985.
- Ould CHEIKH SIDYA (Mohamed), La fonction publique en Mauritanie, Thèse, Paris II, 1974.
- DIALLO (Alpha), Mutations écologiques et changements sociaux en milieu halpulaar, Faculté des lettres, Dakar, 1985.
- DIALLO (Amadou Ousmane), Système productif et système éducatif en Afrique. Une étude sur la mobilité, le cas de la Mauritanie, Thèse, Université de Dijon, 1982.
- DIALLO (Djibril), Fiscalité et structures économiques. Contribution à la connaissance du rôle de l'impôt dans l'économie mauritanienne, Thèse de 3^e cycle, Université de Bordeaux I, 1983.
- DIALLO (Oumar Amadou), L'administration et les structures d'éducation des masses, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1986.
- DIAGNE (M'dary), École, langues et cultures en Mauritanie, Thèse de 3^e cycle, Paris V, 1984.

- DIAWARA (Soulé), Dépendance et indépendance alimentaire en RIM, Mémoire d'économie, Paris I, 1982.
- Ould DIH (Cheikh), Incidence de la culture irriguée sur la situation socio-économique des populations de la rive droite du fleuve Sénégal, École nationale supérieure agronomique de Montpellier, 1983.
- DIOP (Mamoudou), La propriété foncière dans la région de l'Assaba, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1986.
- Ould ETHMANE Sid Ahmed Yessa (Abdel Nasser), L'opposition politique en Mauritanie : discours et modes d'action depuis 1980, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1987.
- FACER (Latifa), Les relations maroco-mauritaniennes de 1960 à 1975, Thèse de 3^e cycle, Paris I, 1983.
- FALL (Abdellahi), La famille Cheikh Sidya : influence temporelle et spirituelle (1775-1925), Mémoire, ENS, Nouakchott, 1983.
- FALL (Cheikh M'Backé), La construction de la nation mauritanienne dans le sous-ensemble géo-politique de l'Afrique du nord-ouest, Thèse de 3^e cycle, Faculté de droit, Reims, 1983.
- FALL (Oumar), Contribution à l'étude de la fonction publique mauritanienne et ses problèmes actuels, Thèse, Orléans, 1988.
- FESSARD de FOUCAULT (Bertrand), Premiers jalons pour l'étude d'une nation nouvelle : Mauritanie 1955-1972, Thèse de droit public, Paris II, 1972.
- HERVOUET (Jean-Pierre), Types d'adaptations sahéliens, l'exemple des éléveurs de la Mauritanie centrale méridionale, Thèse de 3^e cycle, Rouen, 1975.
- HOCHET (Anne-Marie), La femme toucouleur dans la société rurale actuelle en voie de mutation, Thèse de 3^e cycle, Paris, 1975.
- D'HONT (Olivier), Les Kebe de Nouakchott, Thèse en sciences humaines, Paris V, 1985.
- KANE (Hamidou Baba), Médias et pouvoirs dans un PVD (le cas de la Mauritanie), Thèse de 3^e cycle, Paris II, 1983.
- KANE (Mamadou), Évolution récente de la femme citadine halpulaar en RIM, Mémoire de sociologie, Nice, 1984.
- LY (Amadou Tidiane), Approvisionnement en eau potable des quartiers péri-urbains de Nouakchott, Mémoire, Nancy II, 1983.
- Ould MOHAMED (Isselmou), L'exploitation minière et ses effets sur l'économie mauritanienne. Une appréciation critique, Mémoire de l'Institut national de statistiques et d'économie appliquée, Rabat, 1979.
- Ould MOUKNASS (Hamdi), L'organisation administrative de la Mauritanie, Thèse, Paris II, 1968.
- MOULAYE (Mehdi), Les marchés publics en Mauritanie, Thèse de droit, Paris I, 1989.
- MOULAYE (Mohamed), Les problèmes de l'équilibre financier en Mauritanie, Thèse de 3^e cycle, Paris I, 1980.
- N'DIAYE (Yero), Périmètres irrigués et coopératives villageoises de la région du Gorgol, Mémoire de géographie, ENS, Nouakchott, 1983.

- NIANE (Youssef Thierno), Le syndicalisme en Mauritanie, Mémoire, Faculté de droit, Nouakchott, 1985.
- PAPA (Nguissali Fall), Problèmes de la planification de l'emploi dans le secteur moderne en RIM : le cas de la fonction publique, Mémoire en sciences économiques, Dakar, 1984.
- PELLETIER (François-Xavier), Passé, présent et avenir des Imragen Barikallah, Mémoire, EHESS, 1974.
- SERGHINI (Chaouki), Le Maroc et la Mauritanie dans les relations internationales, Thèse d'État en droit, Nice, 1982.
- Ould SIDI MOHAMED (Mohamed), Urbanisation et sub-urbanisation à Nouakchott, Thèse de 3^e cycle, Paris VII, 1985.
- Ould SIDIA (Mohamed), De la tribu à l'État en Mauritanie, 1940-1978, Thèse, Université de Tunis, Faculté des lettres et sciences humaines, 1987.
- SOUWARE (Mamadou), La migration vers la France : base de la survie des Tuleinko, Mémoire, ENS, Nouakchott, 1985.
- SOW (Abdoulaye), Phénomène urbain et délinquance juvénile (cas mauritanien et sénégalais), Mémoire, Faculté de lettres, Dakar, 1984.
- SOW (Daouda), Contribution à l'étude de l'islam en Afrique : la communauté tiji, de Madina Gorras, Mémoire, ENS, Nouakchott, 1986.
- SOW (Souleymane), Le développement du secteur rural dans une économie extravertie : étude du cas mauritanien, Mémoire, IDEP, Dakar, 1981.
- STEINKAMP-FERRIER (Lucie), Sept villages du Guidimaka mauritanien face à un projet de développement : l'histoire d'une recherche, Thèse de 3^e cycle, EHESS, 1983.
- SY (Hamadi Samba), Islam et résistances à la pénétration française au Guidimaka mauritanien de 1850 à 1914, Mémoire, ENS, Nouakchott, 1983.
- TANDIA (Yacouba), L'artisanat alimentaire à Nouakchott, Mémoire en sciences économiques, Université de Nouakchott, 1986.
- Ould YAHYA ould Abdelfettah (Sedena), L'organisation de l'administration territoriale en RIM, École de perfectionnement des cadres de Kénitra (Maroc).
- YALL (Zekaria), L'organisation de la propriété foncière et domaniale en Mauritanie, Mémoire, ENA, Nouakchott, 1985.
- YATERA (Samba), Aspects socioculturels du problème de l'émigration et du développement rural dans un village de la vallée du fleuve Sénégal, Mémoire, Faculté de lettres, Nice, 1985.

III. OUVRAGES

- ABEILLE (Barbara), *A study of female life in Mauritania*, Washington DC, USAID, 1979.
- ADAMS (Adrian), *Le long voyage des gens du Fleuve*, Paris, Maspéro, 1977.
- ADAMS (Adrian), *La terre et les gens du Fleuve : jalons, balises*, Paris, L'Harmattan, 1985.

- ALOVO-KANE (Henriette), *La sécheresse en Mauritanie. Un dossier d'information*, Dakar, Unicef, 1984.
- AMILHAT (P.), *Petite chronique des Idou Aïch, héritiers guerriers des Almoravides sahariens*, Paris, Geuthnet, 1937.
- AMIN (Samir), *L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation*, 1880-1970, Paris, Éditions de Minuit, 1971 (p. 101...).
- ARNAUD (Jean), *La Mauritanie. Aperçus historiques, géographique et socio-économique*, Paris, Le Livre Africain, 1972.
- ARNAUD (Jean-Claude), *Les institutions politiques de la Mauritanie*, Cours de droit constitutionnel, Nouakchott, ENA, 1975.
- ASSIDON (Elsa), *Sahara occidental, un enjeu pour le nord-ouest africain*, Paris, Maspéro, 1978.
- Atlas de la Mauritanie*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1977.
- AUBINIÈRES (Y.), *La hiérarchie sociale des Maures*, Paris, Mémoire CHEAM n° 1496, 1949.
- BA (Amadou Racine), *The use of national languages in the school system of Mauritania*, New York, Colombia University, 1978.
- BA (Oumar), *Le Fouta Toro au carrefour des cultures. Les Peuls de la Mauritanie et du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1977.
- BADER (Carmen) et LEFORT (François), *Mauritanie : la vie réconciliée*, Paris, Fayard, 1990.
- Ould BAH (Mohamed el Moktar), *La littérature juridique et l'évolution du Malikisme en Mauritanie*, Tunis, Publications de l'université de Tunis, 1981.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport d'évaluation : RIM. Entreprises publiques. Projet d'assistance technique et de redressement*, Washington DC, 1985.
- BANQUE MONDIALE, *Mémoire économique. République islamique de Mauritanie*, Washington DC, 1985.
- BARBIER (Maurice), *Le conflit du Sahara occidental*, Paris, L'Harmattan, 1982.
- BARRY (Boubacar), *Le royaume du waalo. Le Sénégal avant la conquête*, Paris, Karthala, 1985.
- BAZEID (Ahmed ould Miske Ahmed), *Le nomade maure*, Paris, Mémoire ENFOM.
- BELVAUDE (Catherine), *La Mauritanie*, Paris, Karthala, 1989.
- BESLAY (François), *Croyances et préceptes para-religieux en Mauritanie*, Paris, Mémoire CHEAM n° 1003, 1946.
- BESLAY (François), *Aperçu sur les croyances, coutumes et institutions des Maures*, Paris, Mémoire CHEAM n° 1415, 1948.
- BESLAY (François), *Les Réguibats. De la paix française au Front Polisario*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- BIARNES (Pierre), *L'Afrique aux Africains, 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone*, Paris, Armand Colin, 1980, (p. 99...).
- BIT, *Rapport de mission : redressement du secteur para-public des entreprises de la RIM*, Genève, 1980.

- BIT/PNUD, *Rapport au gouvernement de la RIM sur le développement du mouvement coopératif*, Genève, 1973.
- BONTE (Pierre), « Pasteurs et nomades, l'exemple de la Mauritanie », in COPANS Jean (dir.), *Sécheresses et famines du Sahel*, Paris, Maspéro, 1975, tome II, pp. 62-86.
- BONTE (Pierre), « Conditions et effets de l'implantation d'industries minières en milieu pastoral, l'exemple de la RIM », in Théodore MONOD (ed.) *Pastoralism in Tropical Africa/Les sociétés pastorales en Afrique tropicale*, London, Oxford University Press, 1975.
- BONTE (Pierre), « Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens », in *Équipe écologie et anthropologie des sociétés pastorales*, ed. Production pastorale et sociétés, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1979.
- BONTE (Pierre), « Caractéristiques des formations économiques et sociales sahariennes », in GALISSOT R. (ed.), *Structures et cultures précapitalistes*, Paris, Anthropos, 1981.
- BONTE (Pierre) et ould CHEIKH (Abdel Wedoud), *Nomadisme, migrations, sédentarisation dans la société maure*, Paris, Unesco, 1981.
- BONTEMS (Claude), *La guerre du Sahara occidental*, Paris, PUF, 1984.
- Ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), « Propos sur la Chambre administrative de la Cour Suprême de la Mauritanie », in G. CONAC et J. de GAUDUSSON (dir.), *Les Cours Suprêmes en Afrique*, III, La jurisprudence administrative, Paris, Economica, 1988, pp. 246-257.
- BOURGEOIS (Hervé) et WAUTHIER (Claude), *Les 50 Afrique*, Paris, Éd. du Seuil, 2 tomes, 1979, (T. 1, p. 342...).
- BOURGI (Robert), *Réflexions sur le séminaire « la Mauritanie et les coopérations bilatérale et multilatérale »*, Nouakchott, ENA, mars 1979.
- BOUTILLIER (Jean-Claude) et al., *La moyenne vallée du Sénégal. Étude socio-économique*, Paris, PUF, 1962.
- BRADLEY (Philippe) et al., *Le Guidimaka mauritanien. Diagnostic et propositions d'action*, London, War on want, 1977.
- BRADLEY (Ph.), « Agriculture in the Mauritanian Guidimaka : environmental or social problem ? », in de BANDT Jacques et al., eds. *European studies in Development. New trends in European development studies*, London, Mac Millan, 1980.
- Ould BRAHIM (Dey), *Mémoire sur l'esclavage tel qu'il se présente en Mauritanie*, Paris, Mémoire de l'École nationale de la France d'outre-mer, 1959.
- BUGNICOURT (Jean-Jacques), *Éléments d'une politique d'aménagement du territoire et de régionalisation en Mauritanie*, RIM, Ministère de la Planification et du Développement rural, Dakar, IDEP, 1968.
- CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, *Rapport de mission sur le crédit agricole en Mauritanie*, Paris, 1979.
- CAILLIE (René), *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale*, Paris, Anthropos, 1965.

- CARATINI (Sophie), *Les Rgaybât (1610-1934)*, tome 1, *Des chameliers à la conquête d'un territoire*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- CARATINI (Sophie), *Les Rgaybât (1610-1934)*, tome 2, *Territoire et société*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- CENTRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, Mission de planification économique en Mauritanie : diagnostic de la situation socio-économique en Mauritanie, Montréal, 1972.
- CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES SUR LES SOCIÉTÉS MÉDITERRANÉENNES (CRESM) / CENTRE D'ÉTUDES D'AFRIQUE NOIRE (CEAN), *Introduction à la Mauritanie*, Paris, Éd. du CNRS, 1979.
- CHAFFART (Georges), *Les carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann-Lévy, 1965.
- CHARTRAND (Pierre) (dir.), *La Mauritanie en mutation*, Nouakchott, ENA, 1976.
- CHARTRAND (Pierre) (dir.), *Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie. Essai de description*, Nouakchott, ENA, 1977.
- DE CHASSEY (Francis), *L'étrier, la houe et le Livre*, Paris, Anthropos, 1977.
- DE CHASSEY (Francis), *Mauritanie 1900-1975*, Paris, Anthropos, 1978.
- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud), *Les multinationales et l'exploitation du fer mauritanien, Transnational corporations, mineral resources and industrialisation in Africa*, Addis-Abeba, 1979.
- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud), *Problèmes et avenir du pastoralisme sahélien : le cas de la Mauritanie*, IMRS/UNITAR, 1982.
- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud), *Les problèmes actuels du nomadisme sahélien. Le cas de la Mauritanie*, Nouakchott, IMRS, 1983.
- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud), et BONTE (Pierre), « Production pastorale et production marchande dans la société maure », in Philip Carl SALZMAN, *Contemporary nomadic and pastoral people*, Williamsburg, 1981.
- CHEIKH Mohamed El-Arbi ould Cheikh Ahmed, *Ithazi, devinettes hassanya*, Nouakchott, Centre culturel Saint-Exupéry, 1982.
- CHEIKH Saad Bouh Kamara, *La formation des cadres administratifs et les exigences du développement*, Nouakchott, ENA, 1981.
- CILSS/CLUB DU SAHEL / OCDE, *Bilan-programme du secteur de la pêche continentale*, Mauritanie, 1982.
- COLIN (G.S.), « Hartani », *Encyclopédie de l'islam*, Nouvelle édition, t. 3, Leyde/Paris, 1971 (p. 237).
- CROUSSE (B.), « Logique traditionnelle et logique d'État. Conflits de pratiques et de stratégies foncières : le cas de M'Bagne », in CROUSSE (B.), LE BRIS (E.) et LE ROY (E.) (dir.), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala, 1986, pp. 199-217.
- CURRAN (B.D.) / SCHROCK (J.), *Area handbook for Mauritania*, Washington DC, US Government printing office, 1972.
- Ould DADDAH (Marie-Thérèse), *Cours de droit constitutionnel mauritanien*, RIM, Nouakchott, Centre de formation administrative, 1964.

- DADDAH (Turkia), *L'éducation et la formation en Mauritanie dans la perspective du développement endogène*, Paris, Unesco, 1980.
- DAVID (Ph.), *Les navétanes*, Dakar, NEA, 1980.
- DECREANE (Philippe), *Tableau des partis politiques de l'Afrique au sud du Sahara*, Paris, FNSP/CERI, 1963.
- DESIRE-VUILLEMIN (Geneviève), *Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934*, Dakar, Ed. Clairafrique, 1962.
- DI BEN AMAR, *Ilot de peine dans un océan de sable*, Paris, La Pensée universelle, 1984.
- DIOP (Abdoulaye Bara), *La société wolof. Tradition et changement*, Paris, Karthala, 1981.
- DIOUF (Moktar), *L'élaboration des indicateurs des minorités ethniques et culturelles en Mauritanie*, Paris, Unesco, 1982.
- DOWNS (R.E.) / REYNA (S.P.), *Socio-economic report on the 10th region of Mauritania*, University of New Hampshire, 1976.
- DUBIE (Paul), *La vie matérielle des Maures*, Mémoire IFAN, 23, 1953.
- DUMONT (René), *Mauritanie*, ronéotypé, 1982 (non diffusé).
- DUPIRE (M.), *Organisation sociale des Peuls*, Paris, Plon, 1970.
- DUSSAUZE-INGRAND (Élizabeth), « L'émigration sarakollaise du Guidimaka vers la France », in S. AMIN (ed.), *Modern migration in Western Africa / Les migrations en Afrique de l'Ouest*, London, Oxford University Press, 1974.
- EDIAFRIC, La documentation africaine,
 * *L'Afrique noire de A à Z*, Paris, 3^e éd. 1979.
 * *L'Afrique noire politique et économique*, Paris, 5^e éd., 1983.
- ENCYCLOPÉDIE AFRICAINE ET MALGACHE LAROUSSE, *République islamique de Mauritanie*, Paris, Librairie Larousse, 1964.
- ÉVALUATION TECHNOLOGIES INC, *Mauritania : a country profile*, Virginia, Arlington, 1984.
- FAO/PNUD, *Mission de formulation d'une stratégie de développement du secteur rural et de programmation des activités de 1982 à 1986*, Rome, 1981.
- FERAL (Gabriel), *Le tambour des sables*, Paris, Éd. France-Empire, 1984.
- FONDACCI, *Maures et serviteurs noirs en pays nomades d'AOF*, Paris, Mémoire CHEAM n° 811, 1946.
- GARNIER (Christine) et ERMONT (Ph.), *Désert fertile. Un nouvel État : la Mauritanie*, Paris, Librairie Hachette, 1960.
- GAUDIO (Atrilio), *Le dossier de la Mauritanie*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1978.
- GERTENY (Alfred G.), *Mauritanie*, New York, Praeger Publishers, 1967.
- GERTENY (Alfred G.), *Historical dictionary of Mauritania*, New Jersey, The Scarecrow Press, Metuchen, 1981.
- GOLDENJOHN (Max David), *Bureaucracy and development. A case from Mauritania*, Harvard University, 1978.

- GONIDEK (Pierre-François) (dir.), *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, Abidjan, Dakar, Lomé, Les Nouvelles éditions africaines, 1982.
- Ould HAMIDOUN (Moktar), *Précis sur la Mauritanie*. Centre IFAN Mauritanie, Saint-Louis, 1952.
- Ould HAMMONI (M.L.), *Les confréries religieuses dans la société maure*, Paris, Mémoire ENFOM, 1959.
- HODGES (Tony), *Western Sahara. The Roots of a Desert War*, Westport, Connecticut, Lawrence Hill and Cie, 1983.
- KANE (Saidou), *Programme de recherche sur la formation sociale mauritanienne*, Nouakchott, IMRS, 1981.
- KNAPP (Wilfrid), *North West Africa. A Political and Economic Survey*, Oxford University Press, 1977.
- KOITA (Youssef), *Les atouts économiques de la vallée mauritanienne*, Tourcoing, 1967.
- KOWALSKA-LEWICKA (A.), *Mauretania*, Varsovie, Wiedza Powzechna, 1976.
- LABORIE (Jean-Paul), LANGUMIER (Jean-François), KAMARA (Cheikh Saad Bouh), *L'urbanisation de la Mauritanie*, Paris, La Documentation française, 1988.
- LAFEUILLE (Roger), *Le tjanisme onze grains ou hamallisme*, Paris, Mémoire CHEAM n° 1189, 1947.
- DE LAIGLESIA (A.C.), *Breve estudio sobre las tribus moras de Mauritania*, Madrid, Instituto Hispano-Arabe de Cultura, 1985.
- LAIGRET (Christian), *La naissance d'une nation. Contribution à l'histoire de la RIM*, Nouakchott, Imprimerie Nationale, 1969.
- MANZARDO (Andrew), *Régime foncier et développement de la communauté en RIM*, Madison, University of Wisconsin, 1982.
- MARCHESIN (Philippe), « L'évolution politique et constitutionnelle de la Mauritanie », in A. CLAISSE et G. CONAC (dir.), *Le grand Maghreb*, Paris, Economica, 1988, pp. 73-86.
- « Formation des élites et système administratif, Le cas de la Mauritanie », in A. CLAISSE et G. CONAC (dir.), *op. cit.*, pp. 314-322.
- MARTENS (A.), « Un secteur non structuré dans lequel il se passe des choses : les apprentis de Nouakchott », in MARTENS (A.) (dir.), *L'économie des pays arabes*, Paris, Economica, 1983, pp. 145-148.
- MARTENS (A.) et MATTART (F.), *L'économie mauritanienne de l'indépendance à nos jours*, Montréal, 1980.
- MARTIN (Cap.), *L'Islam maure*, Paris, Mémoire CHEAM n° 163, 1937.
- MARTIN, *Les tribus nomades de l'est et du nord*, Paris, Mémoire CHEAM n° 200.
- MARTY (Paul), *Études sur l'Islam et les tribus maures. Les Braknas*, Paris, Éd. Ernest Leroux, 1921.
- MARTY (Paul), *L'émirat du Trarza*, Paris, Éd. Ernest Leroux, 1919.

- MAURITANYI (Hamid El), *L'indépendance néocoloniale*, Paris, Éd. Six Continents, 1974.
- MERCER (John), *Spanish Sahara*, London, G. Allen and Unwin, 1976.
- MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES. COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT, *Mauritanie. Analyse et conjoncture*, Paris, 1972.
- MISKE Ahmed Baba, « La lutte des classes en Mauritanie », in **ABDUL MALIK** (A.) et al., *Renaissance du monde arabe. Colloque interarabe de Louvain*, Alger, Gembloux, 1972, pp. 435-455.
- MISKE Ahmed Baba, *Al Wasit. Tableau de la Mauritanie au début du XX^e siècle*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1970.
- MISKE Ahmed Baba, *Front Polisario : l'âme d'un peuple*, Paris, Éd. Rupature, 1978.
- MISKE Ahmed Baba, « Mauritanie : la délicate synthèse de l'Afrique et de l'arabité », in B. KODMANI-DARWISH (dir.), *Maghreb : les années de transition*, Paris, IFRI, Masson, 1990.
- Ould MOHAMED LAGHDAF (Cheikna), *Le statut de la femme maure et son évolution récente*, Paris, Mémoire de l'École Nationale de la France d'outre-mer, 1958.
- Ould MOHAMED SALEH (Ahmed), *Problèmes posés par la chefferie traditionnelle en pays maure*, Paris, Mémoire ENFOM, 1959.
- MONOD (Théodore), *L'émergence des Garamantes. Souvenirs d'un Saharien*, Paris, L'Harmattan/ACCT, 1984.
- MONTEIL (Vincent), *L'Islam noir. Une religion à la conquête de l'Afrique*, Paris, Éd. du Seuil, 1980.
- NATIONS UNIES, *Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, Esclavage et pratiques esclavagistes, Rapport de mission en Mauritanie* de M. BOSSUYT, Genève, 1984.
- NIEMIADOWSKI (Didier), *Précis de droit administratif mauritanien*, Nouakchott, ENA, 1983.
- NORRIS (H.T.), *Sahara Myth and Saga*, London, Oxford Library of African Literature, 1972.
- OCDE/CILSS, *Les migrations internationales sud-nord. Les migrants de la vallée en France*, Paris, 1983.
- OMVS, *Étude socio-économique du bassin du fleuve Sénégal*, 7 tomes, 1980.
- ONU, *Stratégie de développement industriel pour la Mauritanie*, Vienne, 1984.
- PEACE CORPS MAURITANIA, *Women in Mauritania*, Nouakchott, 1981.
- PELLETIER (François-Xavier), *Les hommes qui cueillent la vie. Les Imingien*, Paris, Flammarion, 1986.
- PIQUEMAL-PASTRE (Marcel), *La République islamique de Mauritanie*, Paris, Berger-Levrault, 1969.
- PITTE (Jean Robert), *Nouakchott, capitale de la Mauritanie*, Paris, Publications du département de géographie de l'Université Paris-Sorbonne, 1977.

- POULET (E.) et WINTER (G.), *La société soninké*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1971.
- PUJOS (Jérôme), *Croissance économique et impulsion extérieure : étude sur l'économie mauritanienne*, Paris, PUF, 1964.
- RAMS (étude pour le ministère de l'Économie et des Finances. Préparation du IV^e plan),
- * *Profils sociologiques : la Mauritanie négro-africaine*, Nouakchott, 1980 (THIAM Bocar) ;
 - * *Profils sociologiques : les Maures*, Nouakchott, 1980 (A.W.ould CHEIKH) ;
 - * *Changements sociaux : le devenir du pastoralisme*, Nouakchott, 1980 (Mona FIKRY) ;
 - * *Changements sociaux : organisation sociale de la production agricole*, Nouakchott, 1980 (Mona FIKRY) ;
 - * *Changements sociaux : mouvements de la population et migrations en Mauritanie*, Nouakchott, 1980 (Pierre BONTE) ;
 - * *Changements sociaux : modes d'accumulation et transformations sociales*, Nouakchott, 1980 (Pierre BONTE) ;
 - * *Rapport synthétique sur les stratégies de développement*, Nouakchott, 1981, (Peter CODY / Lawrence MORRISON) ;
- (liste non exhaustive).
- République islamique de Mauritanie, Ministère de l'Économie et des Finances, Direction de la statistique, *Recensement général de la population*, Nouakchott, 1977.
- République islamique de Mauritanie, Ministère du Développement rural, *Programme d'action à moyen terme* (1985-1990), Nouakchott, 1985.
- République islamique de Mauritanie, Ministère de l'Économie et des Finances, Direction des domaines, *100 questions sur le domaine*, Nouakchott, 1981.
- République islamique de Mauritanie, Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, *Les entreprises publiques mauritaniennes*, Rapport sur le secteur parapublic, Nouakchott, 1983.
- République islamique de Mauritanie, Ministère chargé de la Planification,
- * *Plan triennal* : 1960-1962 ;
 - * *Plan quadriennal* : 1963-1968 ;
 - * *II^e plan* : 1970-1973 ;
 - * *III^e plan* : 1976-1980 ;
 - * *IV^e plan* : 1981-1985 ;
 - * *Programme de redressement économique et financier* : 1985-1988.
- République islamique de Mauritanie, Secrétariat permanent du CMSN, Structures d'éducation des masses, *Programme d'action éducative*, Nouakchott, 1983.
- ROBERT (Dieter), *Recueils bibliographiques concernant la Mauritanie*, Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, Nouakchott, 1985.

- ROBERT (Dieter), *Études et notes choisies préparées pour le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire (emploi, esclavage, dette, ...)*, Nouakchott, 1985.
- ROCABOY (Cdt), *L'hamallisme*, Paris, Mémoire CHEAM n° 1153, 1947.
- RUDOLPHI (E.), *La politique de la pêche en Mauritanie. Observations et recommandations*, GTZ (coopération allemande), 1984.
- RUIZ DE CUEVAS (Teodoro), *Mauritania*, Madrid, Grafica Internacional, 1977.
- SECK (Sidi Mohamed), *Bassin du fleuve Sénégal, Aspects fonciers et organisationnels dans le développement de la culture irriguée*, OMVS, 1985.
- SEDES (Gilbert), *L'enfance et la jeunesse dans le développement de la Mauritanie*, Unicef, 1967.
- SMALE (Melinda), *Les femmes en Mauritanie : les effets de la sécheresse et de la migration sur leur statut économique et les implications pour les programmes de développement*, Washington, USAID, 1980.
- STEWART (C.C.), « Political authority and social stratification in Mauritania », in GELLNER (E.) and MICAUD (Ch.) eds, *Arabs and Berbers : from tribe to nation in North Africa*, London, Duckworth, 1973, pp. 375-393.
- STEWART (C.C.) and STEWART (E.), *Islam and social order in Mauritania. A case study from the XIX^e century*, London, Oxford University Press, 1973.
- TENAILE (Franck), *Les 56 Afrique*, Paris, Maspéro, 1979.
- THEUNINCK (Serge) et WIDMER (Nicolas), *Économie de la construction à Nouakchott*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- THOMPSON (Virginia) and ADLOFF (Richard), *The western Saharans. Background to conflict*, London, Croom Helm, 1980.
- TOUPET (Charles), *La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale sahélienne*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1977.
- TOUPET (Charles) et PITTE (Jean-Robert), *La Mauritanie, Que sais-je ?*, Paris, PUF, 1977.
- TRANCART (Cdt A.), *Base et structure de la société maure*, Paris, CHEAM, 1947.
- TRAORE (Alioune), « Le cheikh Hamahoullah », in JULIEN (C.A.) (dir.), *Les Africains*, Paris, Éd. Jeune Afrique, 1978, pp. 83-107.
- UNDRO, *Sécheresse en Mauritanie*, Genève, Nations Unies, 1984.
- UNESCO, *Nomades et nomadisme au Sahara, Recherches sur la zone aride*, XIX, Paris, 1963.
- UNESCO, *La République islamique de Mauritanie*, Paris, 1978.
- UNESCO, *Stratégie et méthodologie de la réforme de l'enseignement mauritanien*, Paris, 1975.
- UNITED STATES DEPARTMENT OF STATE, *Mauritania* (Background notes), Washington DC, 1981.
- VIGNER (M.C.), *Évolution politique de la Mauritanie*, Association française de science politique, Paris, 1959.

WANE (Yahya), *Les Toucouleurs du Fouta. Stratification sociale et structure familiale*, Dakar, IFAN, 1969.

WANE (Yahya), « L'espace et l'organisation foncière toucouleur », in LE BRIS (E.), LE ROY (E.) et LEIMDORFER (F.), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Orstom, Karthala, 1982.

WESTEBBE (R.M.), *The economy of Mauritania*, New York, Praeger, 1971.

IV. PÉRIODIQUES

1) Périodiques traitant régulièrement de la Mauritanie

Africa Confidential (London), 43 articles recensés de 1965 à 1985.

Africa Contemporary Record, Annual Surveys and Documents (London), Chronique annuelle sur la Mauritanie (part B).

Africa South of the Sahara (London), Chronique annuelle.

Afrique contemporaine (Paris), 38 articles recensés de 1970 à 1986.

L'année politique africaine (Dakar), Chronique annuelle.

Annuaire de l'Afrique du Nord (Paris), Chronique annuelle de 1975 à 1985 (sauf 1979, 1980, 1981).

Annuaire de législation française et étrangère (Paris), Chronique annuelle (plus ou moins régulière).

Chaab (Nouakchott), Quotidien d'information (en français et en arabe).

Demain l'Afrique (Paris), 16 articles recensés de 1978 à 1980.

The economist intelligence unit, Country Report (London), Analyse des faits politiques et économiques tous les quatre mois.

Grand Maghreb (Saint-Martin-d'Hères), Revue mensuelle d'information.

Jeune Afrique (Paris), 161 articles recensés de 1965 à 1986.

Journal Officiel de la RIM (Bordeaux et Nouakchott à compter de janvier 1989), depuis 1959, mensuel.

Marchés tropicaux et méditerranéens (Paris), Revue hebdomadaire d'information.

Mauritanie Demain, Mensuel indépendant (Nouakchott), depuis 1988.

Le Monde (Paris), 605 articles recensés de 1956 à 1985.

2) Divers

Africa Today, Africa Books, London, 1981, Mauritania, pp. 852-871.

Afrique économique, Dakar, n° 34, 1^{er} semestre 1982, pp. 29-37, La nouvelle Mauritanie ; n° 35, 1^{er} semestre 1983, pp. 25-39, Mauritanie ; n° 36, 1^{er} semestre 1984, pp. 64-66, Mauritanie.

Ould AHMED (Mohamed), « Où va la Mauritanie ? », *Jonction*, Paris, n° 4, 1981, pp. 26-38.

ANTHONIOZ (Raphaëlle), « Les Imragen, pêcheurs nomades de Mauritanie », *Bulletin IFAN*, Dakar, Série B, n°s 3-4, 1967, p. 695 et 1968, pp. 751-768.

ARABIA, The islamic world review, London, « Mauritania : learning to live with troubled times », n° 21, may 1983, pp. 36-41.

BA (Oumar), « Du peuplement peul de la subdivision de M'Bout », *Notes africaines*, Dakar, n° 124, octobre 1969.

BA (Oumar), « Notice sur les Peuls du Toro », *Bulletin de l'IFAN*, Dakar, t. 37, Série B, avril 1975.

BALANS (Jean-Louis), « La Mauritanie entre deux mondes », *RFEPA / Le mois en Afrique*, Paris, mai 1975, pp. 54-64.

BALANS (Jean-Louis), « Société plurielle et intégration politique en Mauritanie », *African Perspectives*, Leiden, 2, 1977, pp. 63-78.

BALANS (Jean-Louis), « Chronique Mauritanie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1975, 1976, 1977, 1978.

Le Banquier, Dakar, n° 3, octobre 1982, « Spécial RIM », 52 p.

BECKER (Charles) et LERICOLLAIS (André) « Le problème frontalier dans le conflit sénégal-mauritanien », *Politique africaine*, Paris, n° 35, octobre 1989, pp. 149-155.

BENNOUNE (Mahfoud), « Mauritania : a neocolonial desert », *Dialectical Anthropology*, Amsterdam, vol. 3, n° 1, 1978, pp. 43-66.

BENNOUNE (Mahfoud), « The political economy of Mauritania : imperialism and class struggle », *Review of African Political Economy*, London, n° 12, 1978, pp. 31-52.

DE BENOIST (J.R.), « La Mauritanie entre deux océans et deux Afrique », *Croissance des jeunes nations*, Paris, septembre 1982, pp. 11-15.

BESCOND-FORGET (Mirène), « L'organisation judiciaire en Mauritanie », *Revue juridique et politique Indépendance et Coopération*, Paris, n°s 1-2, janvier-juin 1986, p. 113.

Bingo, Le mensuel du monde noir (Dakar, Paris), « Cheikh Sidya, un grand humaniste », n° 274, novembre 1975.

BONIS (Jean), « Échelle de prestige social en Mauritanie », *La sociologie du travail*, Paris, n° 4, octobre 1964.

BONIS (Jean), « Syndicats et conflits collectifs en Mauritanie », *Cultures et développement*, Louvain, 5/1, 1973, pp. 21-50.

BONTE (Pierre), « Étude anthropologique et sociologique de la société mauritanienne : bilan et perspectives de recherche », *Annales de l'Institut mauritanien de recherche scientifique*, Nouakchott, n° 1, 1975, p. 88.

BONTE (Pierre), « Multinational companies and national development : Miferna and Mauritania », *Review of African Political Development*, London, n° 2, 1975, pp. 84-109.

BONTE (Pierre), « La guerre dans les sociétés d'éleveurs nomades », *Cahiers du Centre d'études et de recherches marxistes*, Paris, n° 133, 1977.

BONTE (Pierre), « L'histoire d'histoire foncière de l'émirat de l'Adrar », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1983, pp. 323-345.

- BONTE (Pierre), « Tribus, factions et État. Les conflits de succession dans l'émirat de l'Adrar », *Cahiers d'études africaines*, Paris, 87/88, XXII, (3-4), 1982, pp. 489-516.
- BONTE (Pierre), « L'émirat de l'Adrar après la conquête coloniale et la dissidence de l'émir Sidi Ahmed (1909-1932) », *Journal des Africanistes*, Paris, 54, 2, 1984, pp. 5-30.
- BONTE (Pierre), « Ramages maures », *Journal des Africanistes*, Paris, 55, 1/2, 1985, pp. 39-52.
- BONTE (Pierre), « Une agriculture saharienne : les grâys de l'Adrar mauritanien », *Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, 41/42, 1986, pp. 378-396.
- BONTE (Pierre), « Donneurs de femmes ou preneurs d'hommes ? : les Awlād Qaylān, tribu de l'Adrar mauritanien », *L'homme*, Paris, 27, 102, 1987, pp. 54-79.
- Ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), « Le statut des établissements publics, des sociétés d'économie mixte et des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de l'État en Mauritanie », *Année africaine*, Paris, 1984, pp. 116-134.
- Ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), « Existe-t-il un contentieux administratif autonome en Mauritanie ? Réflexions à propos d'une décision jurisprudentielle récente », *Penant*, Paris, 95, 786/787, 1985, pp. 58-88.
- Ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), « Chronique Mauritanie », *Annuaire de législation française et étrangère*, Paris, 1985, 1986, 1987.
- Ould BOUBOUTT (Ahmed Salem), « Regards sur la charte constitutionnelle du 9 février 1985 », *Revue mauritanienne de droit et d'économie*, Nouakchott, n° 2, juin-juillet 1987, pp. 31-37.
- BOULAY (François), « Transfert de technologie et greffe industrielle dans les PVD : l'exemple mauritanien », *Industries et travaux d'outre-mer*, Paris, n° 315, février 1980, pp. 67-69.
- Ould BOYAH (Brahim), « L'esclavage, cette forme primaire de l'exploitation de l'homme par l'homme doit disparaître chez nous », *Futurs cadres*, ENA, Nouakchott, mars 1976, pp. 27-30.
- BRENEZ (Jacques), « L'observation démographique des milieux nomades. L'enquête de Mauritanie », *Population*, Paris, t. 26, n° 4, juillet-août 1971, pp. 721-736.
- BRITTAİN (V.), « Un mode de vie perdu à jamais », *Les nouvelles de l'Unicef*, Paris, n° 120, 1984/2, p. 10.
- BUREAU (M.), « Sociologie de la Mauritanie. Réflexions préliminaires », *Annales de l'ENA*, Nouakchott, 1976-1977.
- Bulletin de l'Afrique noire*, Paris, « Le programme de redressement économique et financier 1985-1988 », n°s 1301, 1310, 1311, 1314, 1315. Janvier, mars, avril 1986.
- Le Canard Enchaîné*, Paris, « Petite contribution au 150^e anniversaire des Rothschild. Comment faire fructifier les allocations familiales », 26 avril 1967, p. 5 (article sur la Miferma).
- Le Canard Enchaîné*, Paris, « Mauritanie te salutant », 21 octobre 1981.

- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud), « Notes sur l'élevage et l'organisation sociale des Bidan de Mauritanie », *Production pastorale et société*, Paris, 17, 1985, pp. 55-65.
- Ould CHEIKH (Abdel Wedoud) et SAISON (Bernard), « Le théologien et le somnambule : un épisode récent de l'histoire almoravide en Mauritanie », *Canadian Journal of African studies / Revue canadienne...*, Ottawa, 19, 2, 1985, pp. 301-317.
- CHEREL (Jacques), « Secteur traditionnel et développement rural en Mauritanie », *Revue Tiers Monde*, Paris, Tome VIII, n° 31, juillet-septembre 1967, pp. 631-677.
- CLAPIER-VALLADON (Monette), « Une femme curieuse et attachante : la Mauresque », *Eurafricque (Alger)*, n° 24, octobre 1960, p. 25.
- CLAPIER-VALLADON (Monette), « Les Ksouriens de Néma », *Ethnopsychologie*, Paris, 1, 1971, pp. 43-72.
- CLAUSEN (Ursel), « Zur politischen Entwicklung Mauretanien », *Afrika Spectrum*, Hamburg, 1982/1, pp. 33-46 (avec résumé en français).
- Conscience islamique*, Dakar, « Spécial Mauritanie », n° 80, janvier 1983, 58 p.
- Le Courrier ACP/CEE*, Bruxelles, n° 68, juillet-août 1981, « Mauritanie » ; n° 98, juillet-août 1986, « Mauritanie ».
- CROUSSE (Bernard), « Les relations entre l'agriculture et l'industrie en Mauritanie », *Mondes en développement*, Paris, n°s 31-32, 1980, pp. 516-546.
- CROUSSE (Bernard), « Étatisation ou individualisation. La réforme foncière mauritanienne de 1983 », *Politique africaine*, Paris, n° 21, mars 1986, pp. 63-76.
- CROUSSE (Bernard), « La Mauritanie, le foncier et l'après-barrage », *Politique africaine*, Paris, n° 30, juin 1988, pp. 83-88.
- DECREANE (Philippe), Interview du président ould Taya, *Arabies*, Paris, février 1989, pp. 28-33.
- DEVISSÉ (Jean), « Routes de commerce et échanges en Afrique occidentale en relation avec la Méditerranée », *Revue d'histoire économique et sociale*, Paris, vol. 50, 1972, pp. 42-73 et 357-397.
- DIALLO (Amadou), « Réflexions sur la question nationale en Mauritanie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1982, pp. 389-412.
- La Documentation française*, Paris, *Notes et études documentaires*, « La République islamique de Mauritanie », n° 2687, juillet 1960.
- DUMONT (René), « Quelques réflexions sur une mise en valeur plus efficiente et plus rapide des nouvelles ressources d'irrigation du fleuve Sénégal », Interview in *Jeune Afrique économie*, Paris, avril 1985, pp. 58-60.
- DUSSAUZE-INGRAND (Élisabeth), « Une capitale de la sécheresse investie par les bidonvilles », *Les carnets de l'enfance*, Paris, n° 26, avril-juin 1974, pp. 73-79.
- DUTEIL (Mireille), « Mauritanie. La cote des esclaves », *Le Point*, Paris, 1^{er} septembre 1980, pp. 52-53.

- DUTEIL (Mireille), « La Mauritanie rescapée mais paralysée », *Croissances des jeunes nations*, Paris, n° 232, octobre 1981, pp. 15-18.
- DUTEIL (Mireille), « Chronique Mauritanie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1982, 1983, 1984, 1985.
- Échos, Club Unesco, Nouakchott.
- Échos d'Afrique, Paris, n° 26, 1981, « Spécial Mauritanie » ; n° 29, 1983, « Mauritanie » ; n° 34, 1984, « Spécial Mauritanie ».
- Eco-Magazine, Cotonou, n° 37, 1982, « Spécial Mauritanie » ; n° 59, 1983, « Spécial Mauritanie ».
- ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION, Nouakchott,
- * *Annales de l'ENA* (de 1972 à 1982) ;
- * *Futurs cadres* (de 1972 à 1980).
- Europe-Outremer, Paris, n° 574, 1977 ; n° 609, 1980.
- L'Éveil, Organe central du PPM, Nouakchott.
- FAUCHON (Jean), « L'agriculture des oasis : comment les pompes divisent la paysannerie », *CERES* (FAO, Rome), vol. 13, n° 4, juillet-août 1980, pp. 31-45.
- FESSARD DE FOUCAULT (Bernard), « Seize ans de diplomatie mauritanienne », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, Paris, mars 1973, pp. 82-92.
- FESSARD DE FOUCAULT (Bernard), « Le pari du peuple mauritanien », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, Paris, octobre 1973, pp. 33-60 (I) et novembre 1973, pp. 72-98 (II).
- FESSARD DE FOUCAULT (Bernard), « Le quatrième congrès du PPM », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, Paris, mai 1976, pp. 68-78.
- Forces Armées, Organe d'information des forces armées, Nouakchott.
- GASCUEL (A.), « Où va la Mauritanie ? », *Perspectives*, Paris, n° 1533, 1^{er} février 1979, pp. 17-24.
- GAUDIO (Atilio), « La Mauritanie, fiction d'un État moderne », *Remarques arabo-africaines*, Bruxelles, n° 533, 1982, pp. 16-19.
- GAULME (François), « Conflit pour les rives du Sénégal », *Études*, Paris, octobre 1990, pp. 293-304.
- GERHART, « Le Trarza : tribus, redevances, classes sociales », *Revue du monde musulman*, Paris, 15, 1911, p. 453.
- GERTEINY (Alfred G.), « The racial factors and politics in the Islamic Republic of Mauritania », *Race*, New York, VIII, 3, 1967, pp. 263-275.
- GERTEINY (Alfred G.), « On the History, Ethnology and Political Philosophy of Mauritania », *The Maghreb Review*, London, mai-août 1978, pp. 1-6.
- GIBBS (David), « The politics of economic development : the case of the Mauritanian fishing industry », *African studies review*, Gainesville, 27, 4, 1984, pp. 79-93.
- GIRARDON (Jacques), « Déserts : la grande menace », *Sciences et avenir*, Paris, mars 1984, pp. 44-50.
- GIRAUD (J.), « Mauritanie : l'espoir des villes », *L'Express*, Paris, 9 juillet 1973.
- GREENE (Mark), « Impact de la sécheresse en Mauritanie », *Environnement africain*, Dakar, vol. 1, n° 2, 1975, pp. 12-24.

- HAMES (Constant), « La société maure ou le système des castes hors de l'Inde », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, vol. 46, 1969, pp. 163-177.
- HAMES (Constant), « Statuts et rapports sociaux en Mauritanie pré-coloniale », *Cahiers du CERM*, Paris, n° 133, 1977, pp. 10-21.
- HAMES (Constant), « Les anthropologues et les Soninké », *Revue française de sociologie*, Paris, vol. XIX, n° 2, 1978.
- HAZARD (Marie-Jo), « Mauritanie : quand la faiblesse devient une force », *Faim - développement dossiers*, Paris, n° 142, février 1986, p. 21.
- HIPPOLYTE (M.), « De Nouakchott à Niamey : l'itinéraire de l'OCAM », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, Paris, octobre 1968, p. 34.
- International Herald Tribune*, Paris, 29.4.1981, p. 7, « Mauritania : A special Supplement » ; 21.4.1983, p. 9, « Mauritania : A special Report » ; 31.12.1986 - 1.1.1987, p. 7, « Mauritania. The outlook for 1987 ».
- JOUVIN (Christine), « La paix en Mauritanie », *Les Temps Modernes*, Paris, n° 404, mars 1980, pp. 1616-1629.
- KANE (Chérif), « Mauritanie. L'enseignement des langues nationales, une réalité », *Afrique nouvelle*, Dakar, 21 au 27 décembre 1983, pp. 18, 19 et 26.
- KANE (Oumar), « La dévolution du pouvoir au Fouta Toro », *Bulletin IFAN*, Dakar, t. 43, juillet-août 1981, n° 3/4.
- LACOUR (Pierre), « Une cohabitation sans vagues : Pêches artisanale et industrielle en Mauritanie », *La Lettre de Solagral*, Paris, n° 54, décembre 1986, p. 22.
- LAVROFF (D.G.), « La charte constitutionnelle du CMRN de la RIM du 10.07.78 », *CEAN, Année africaine*, Paris, 1978, pp. 186-199.
- LERICHE (Albert), « L'Islam en Mauritanie », *Bulletin IFAN*, Dakar, 11, 1949.
- LERICHE (Albert), « Les Haratine », *Bulletin de liaison saharienne*, 6, 1951, pp. 24-29.
- LERICHE (Albert), « Notes sur les classes sociales et sur quelques tribus de Mauritanie », *Bulletin de l'IFAN*, Dakar, Série B, t. XVII, n° 1-2, janvier-avril 1955, pp. 173-203.
- Libération*
- * « La Mauritanie, esclave de ses 100 000 esclaves », 14.06.1983, pp. 18-20 ; 15.06.1983, pp. 20-22.
- * « La Mauritanie en maure et noir », 9 décembre 1987, p. 20.
- LIMAGNE (J.), « La politique étrangère de la RIM », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, Paris, mars 1972, pp. 34-46.
- MARCHESIN (Philippe), « L'éveil de la Mauritanie à la vie politique moderne (1946-1961) », *Revue Mauritanienne de Droit et d'Économie*, Nouakchott, n° 2 et 3, 1987.
- MARCHESIN (Philippe), « Mauritanie, Sénégal : les événements du printemps 1989 », *Études polémologiques*, Paris, n° 51, 3/89.
- MARCHESIN (Philippe), « Juge moderne et droit musulman : le cas de la Mauritanie », *Afrique contemporaine*, La documentation française, Paris, n° 156, 4^e trimestre 1990.

- Mariam, Nouakchott, Bulletin de l'église catholique en Mauritanie.
- Le *Messageur africain*, Dakar, Nouvelle série, n° 1, mai-juin 1983, « Spécial Mauritanie ».
- Le *Mois en Afrique* / RFEPA, Paris, février 1966 : « Menaces pour l'unité » ; avril 1967 : « Au-delà des amitiés traditionnelles » ; février 1968 : « Profondes réformes de structures » ; juillet 1971 : « Contestation et dialogues » ; juin 1973 : « Fermeté à l'égard des contestataires ».
- Le *Monde Diplomatique*, Paris, juin 1973 : Tension politique en Mauritanie » ; janvier 1975 : « La nationalisation de la Miferna » ; juin 1977 : « La Mauritanie dans l'engrenage saharien » ; février 1978 : « De l'opération "Écouvillon" à l'intervention en Mauritanie » ; août 1978 : « La Mauritanie, la guerre et les mines » ; septembre 1979 : « La Mauritanie et l'impératif de paix » ; juillet 1980 : « Mauritanie, la volonté d'exister » ; mai 1983 : « La Mauritanie retranchée dans la paix » ; juillet 1989 : « Le Sénégal, la Mauritanie et leurs bords émissaires ».
- MOORE (Clément H.), « One-partyism in Mauritania », *The Journal of Modern African Studies*, 3, 3.1965, pp. 409-420.
- AL MUJTAMA, La société, Beyrouth, n° 56, février 1983, pp. 31-64 : « Spécial Mauritanie » ; n° 57, mars 1983, pp. 26-50 : « Spécial Mauritanie » (en arabe).
- NICOLAS, « Le Zenaga de Mauritanie », *Bulletin IFAN*, Dakar, 1953.
- NIEWIADOWSKI (Didier), « Commentaire des nouvelles institutions mauritaniennes (Charte du 6 avril 1979) », *Annales de l'ENA*, Nouakchott, 1978-79, pp. 20-35.
- NIHAN (Georges) et JOURDAIN (Robert), « Le secteur non structuré moderne de Nouakchott », *Revue internationale du travail*, Genève, vol. 117, n° 6, novembre-décembre 1978, pp. 765-776.
- Nouvelles études mauritaniennes*, ENS, Nouakchott.
- OJO (M. Adeleye), « The foreign policy of Mauritania », *Current bibliography on African affairs*, Washington, 17, 4, 1984-85, pp. 347-361.
- Cahiers ORSTOM, Paris, « Migration dans la vallée du Fleuve Sénégal : peuplement de la vallée, émigration maure, toucouleur, soninké », Série sciences humaines, vol. XII, n° 2, 1975.
- OWONA (Joseph), « Les institutions du nouveau régime mauritanien », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, Paris, n° 159, mars 1979, pp. 28-39.
- PACCOU (Yves) et BLANC (Robert), « Le recensement des nomades mauritaniens », *Population*, Paris, v. 34, n° 2, mars-avril 1979, pp. 343-378.
- Peace Corps, Nouakchott, Rapports des volontaires.
- PRITE (J.R.), « La sécheresse en Mauritanie », *Annales de géographie*, vol. 84, n° 466, novembre-décembre 1975, pp. 641-664.
- Le *Politicien*, Dakar, « Mauritanie : le vrai problème », n° 167, 20.01.1987, p. 7 ; « Mauritanie : le Professeur Oumar BA nous écrit », n° 169, 31.01.1987, pp. 1 et 4.
- DU PUIGAUDEAU (Odette), « Mauritanie, République du désert », *Miroir de l'histoire*, Paris, n° 129, septembre 1960, pp. 320-337.

- DU PUIGAUDEAU (Odette), « Mauritanie, République des sables », *Esprit*, Paris, février 1961.
- Revue d'études et d'information de la Gendarmerie nationale*, Nouakchott.
- Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Mauritanie, entre arabité et africanité, n° 54, 1989/4.
- Revue française de science politique*, Paris, « Les revendications marocaines sur la Mauritanie », 1966, pp. 320-331.
- ROCHETEAU, « Société wolof et mobilité », *Cahiers Orstom*, Paris, Série sciences humaines, vol. XII, n° 1, 1975.
- SAISON (Bernard), « La Mauritanie : aperçu général », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1975, pp. 295-314.
- SCHISSEL (Howard), « The griot's grievance », *West Africa*, London, 16.05.1983, pp. 1170-1171.
- SCHISSEL (Howard), « Capital or cancer ? », *West Africa*, London, 19.03.1984, pp. 607-608.
- SIGNATE (Ibrahima), « Mauritanie, le bout du tunnel ? », *Le Continent*, Paris, 21 et 22 novembre 1980, pp. 4 et 5.
- Le *Soleil*, Dakar, 16 septembre 1983 : « numéro spécial Mauritanie » ; 22-23 février 1986 : « numéro spécial Mauritanie ».
- SORDET (M.) et MILCENT (E.), « Le Parti du Peuple mauritanien », *RFEPA / Le Mois en Afrique*, septembre 1969, pp. 36-44.
- SOW (Abdourahmane), « Bilharziose et irrigation en Mauritanie », *Environnement africain*, ENDA, Dakar, n° 10, vol. III, 2, février 1978, pp. 83-96.
- STEWART (Charles C.), « A mauritanian reformer. Shaikh Sidiyya Baba », *Tarikh*, London, 7, 1, 1981, pp. 65-70.
- Sud Magazine*, Dakar, « Quels choix pour la Mauritanie ? », Dossier, n° 4, janvier 1987, pp. 9-19.
- SY (Jacques), « Mauritanie, quel modèle de développement ? », *Le moniteur africain*, Dakar, n° 749, novembre 1976, pp. 35-49.
- Syrie et Monde arabe*, Damas, « Mauritanie : nouveau code des investissements », n° 383, décembre 1975, pp. 31-35.
- TAUZIN (Aline), « Statuts féminins dans une société pastorale : les Maures de Mauritanie », *Production pastorale et société*, Paris, 14, 1984, pp. 79-91.
- TAUZIN (Aline), « La ruse des femmes : présentation d'un corpus de textes mauritaniens », *Littérature orale arabo-berbère*, Paris, 15, 1984, pp. 89-105.
- THEUNINCK (Serge) et DIA (Mamadou), « Jeunes (et moins jeunes) dans l'environnement des zones infra-urbaines de Mauritanie », *Environnement africain*, Dakar, nos 14-16, vol. IV, 2, 3, 4, 1981, pp. 201-229.
- TOUPET (Charles), « Le problème des transports en Mauritanie », *Bulletin IFAN*, Dakar, t. XXV, Série B, n° 12, 1963, pp. 80-106.
- TOUPET (Charles), « L'évolution de la notion d'espace dans un pays nomade du Tiers monde : l'exemple de la Mauritanie », *Bulletin de l'association des géographes français*, Paris, 1973, n° 410, pp. 595-605.

TOUPET (Charles), « L'eau et l'espace au Sahel : l'exemple de la Mauritanie », *Revue de géographie de Lyon*, 1983/3.

TROIGNON (Élisabeth), « Données socio-économiques sur le village de pêcheurs Imragen d'Iwik », *Bulletin de l'IFAN*, Dakar, Série B, 43, 3/4, 1981, pp. 319-360.

VERGARA (F.), « La voie étroite de la Mauritanie », *Esprit*, Paris, septembre 1976, pp. 310-321.

Voix d'Afrique, Abidjan, n° 48, 21 novembre - 4 décembre 1977, « Supplément Mauritanie ».

WANE (Mamadou), « Réflexions sur le droit de la terre toucouleur », *Bulletin IFAN*, Dakar, Série B, t. 42, 1980, p. 86.

WOLF (Jean) et al.,

* « Le réveil mauritanien », *Remarques africaines*, Bruxelles, nos 489-490, 15 août 1976, pp. 5-99.

* « Le défi mauritanien », *Remarques africaines*, Bruxelles, nos 513-514, 1^{er} décembre 1977, pp. 4-79.

Table des matières

Remerciements..... 7

Introduction..... 11

PREMIÈRE PARTIE

SOCIÉTÉS ET POUVOIRS TRADITIONNELS

CHAPITRE I — L'ensemble maure..... 25

1. L'influence de l'environnement et ses conséquences
économico-sociales..... 27

2. Stratification sociale et pouvoir politique..... 34

3. L'islam, fondement des valeurs sociales..... 48

CHAPITRE II — Les « pays noirs »..... 55

1. Les données socio-économiques..... 56

2. La stratification sociale..... 59

3. Pouvoir politique et islam..... 65

CHAPITRE III — La transition coloniale..... 71

1. L'impact de la colonisation..... 72

DEUXIÈME PARTIE

LA GENÈSE DE L'ÉTAT

Un État à polarisation variable

CHAPITRE IV — Tableau politique à la veille de l'indépendance 85

1. Le « contretemps » hormiste et le retour à l'équilibre antérieur (1946-1956)..... 85

2. L'élan volontariste : la création de l'État (1956-1961)..... 94

CHAPITRE V — Le régime de Moktar ould Daddah

- La tentative de construction d'un État moderne (1961-1978)..... 113
1. Le processus de concentration du pouvoir..... 114
 2. L'utilisation habile des crises..... 131
 3. L'aventure saharienne et la chute du régime..... 148

CHAPITRE VI — Le pouvoir prétorien

- Tendances centrifuges (1978-1990)..... 163
1. Une évolution politique chaotique sur fond de crise saharienne..... 164
 2. L'ambivalence des tentatives de renforcement de l'État moderne..... 185
 3. Le regain du fait tribal..... 201
 4. L'explosion ethnique..... 210

CHAPITRE VII — La nature de l'État

- Mesure de l'intensité des mobilisations.. 227
1. La prépondérance du fait tribal..... 229
 2. La permanence des autres champs..... 243

TROISIÈME PARTIE

POSITIONS DE POUVOIR ET LUTTES SOCIALES

Polysémie des conduites des acteurs

- CHAPITRE VIII — Les acteurs de la domination..... 257
1. La bureaucratie..... 258
 2. Les milieux d'affaires..... 269
 3. Nature de la « classe dominante » et scénario de la recherche hégémonique..... 279

CHAPITRE IX — Les modes d'exercice de la domination.. 293

1. La coercition..... 293
2. Les biens symboliques : la légitimité..... 297
3. Les biens et services matériels..... 306

CHAPITRE X — Les groupes politiques.....	327
1. L'activité politique para-légale.....	330
2. La contestation violente.....	338
CHAPITRE XI — De quelques modes populaires d'action politique.....	351
1. Histoire d'une tentative de rupture binaire.....	353
2. Tactiques populaires et passage au politique.....	367
Conclusion.....	403
Bibliographie.....	409

ÉDITIONS KARTHALA

(extrait du catalogue)

Collection Hommes et sociétés

- A. DUBRESSON et coll., *Abidjan « côté cours »*.
B. CHÉRUBINI, *Cayenne, ville créole et polyethnique*.
J. COPANS et coll., *Classes ouvrières d'Afrique noire*.
E. LE BRIS, E. LE ROY, F. LEIMDORFER et coll., *Enjeux fonciers en Afrique noire*.
C. DEVERRE, *Enjeux fonciers dans la Caraïbe*.
B. CROUSSE et coll., *Espaces disputés en Afrique noire*.
C. SAVONNET-GUYOT, *États et sociétés au Burkina*.
D. BACH, *La France et l'Afrique du Sud*.
J. ADDA, et M.-Cl. SMOUTS, *La France face au Sud*.
R. BUIJTENHUIJS, *Le Frolinat et les guerres civiles au Tchad*.
A.-M. D'ANS, *Haïti, paysage et société*.
A.P. BIÉRALD, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Mauritanie*.
D. BOURMAUD, *Histoire politique du Kenya*.
G. HESSELING, *Histoire politique du Sénégal*.
A. BERRAMDANE, *Le Maroc et l'Occident*.
D. BACH, *Nigeria, un pouvoir en puissance*.
N. GRIMAUD, *La politique extérieure de l'Algérie*.
D. BIGO, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*.
G. ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique noire (Sénégal)*.
A.B. DIOP, *La société wolof*.
M. LAVERGNE, *Le soudan contemporain*.
D. MARTIN, *Tanzanie, l'invention d'une culture politique*.
Z. LAIDI, *L'URSS vue du Tiers monde*.
Alain ROQUIÉ, *Les forces politiques en Amérique centrale*.
Ph. MARCHESIN, *Tribu, ethnies et pouvoir en Mauritanie*.
J.F. MÉDARD et al., *États d'Afrique noire*.
Y. LE BOT, *La guerre en pays maya (Guatemala)*.
A. BERRAMDANI, *Le Sahara occidental, enjeu maghrébin*.

